



HAL
open science

TERRITOIRE ET MIGRATION : LE ROLE DE LA TERRITORIALISATION DANS LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE ET CULTURELLE D'UN GROUPE SOCIAL SE VIVANT EN EXIL. LES PIEDS-NOIRS AUJOURD'HUI

Edwige Garnier

► **To cite this version:**

Edwige Garnier. TERRITOIRE ET MIGRATION : LE ROLE DE LA TERRITORIALISATION DANS LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE ET CULTURELLE D'UN GROUPE SOCIAL SE VIVANT EN EXIL. LES PIEDS-NOIRS AUJOURD'HUI . Géographie. Université Joseph Fourier - Grenoble 1, 2005. Français. NNT : . tel-01613644

HAL Id: tel-01613644

<https://shs.hal.science/tel-01613644>

Submitted on 9 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE JOSEPH FOURIER - GRENOBLE I
INSTITUT DE GEOGRAPHIE ALPINE
Ecole doctorale 454 « Sciences de l'Homme, du politique et du territoire »
UMR PACTE 5194 – laboratoire TERRITOIRES
CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES
SUR LES MONTAGNES SECHES MEDITERRANEENNES

Thèse présentée et soutenue publiquement

le 10 novembre 2005

par

Edwige GARNIER

pour l'obtention du Doctorat de l'Université Joseph Fourier

Discipline : Géographie

TERRITOIRE ET MIGRATION :
LE ROLE DE LA TERRITORIALISATION
DANS LA CONSTRUCTION IDENTITAIRE ET CULTURELLE
D'UN GROUPE SOCIAL SE VIVANT EN EXIL.
LES PIEDS-NOIRS AUJOURD'HUI

Membres du jury :

Guy DI MEO, professeur de géographie, Université Michel de Montaigne - Bordeaux III. Rapporteur
Jean-Jacques JORDI, historien, directeur du Mémorial National de la France Outre-Mer - Marseille
Isabelle LEFORT, professeur de géographie, Université Lumière - Lyon II
Martin VANIER, professeur de géographie, Université Joseph Fourier - Grenoble I
Jean-Paul VOLLE, professeur de géographie, Université Paul Valéry - Montpellier III. Rapporteur

Dirigée par Hervé GUMUCHIAN
Professeur émérite de Géographie, Institut de Géographie Alpine,
Université Joseph Fourier - Grenoble I

REMERCIEMENTS

Il est difficile de dresser la liste complète des personnes ayant participé à la bonne marche de cette étude. J'espère n'oublier personne.

Tout d'abord, le Cercle Algérieniste d'Avignon et du Vaucluse a joué un rôle central dans ce travail, d'une part parce que l'association a permis à cette recherche d'être financée par le biais du Conseil Général du Vaucluse, d'autre part du fait du soutien et de l'aide apportés. Mes pensées vont à l'ensemble des membres côtoyés durant ces cinq années et tout particulièrement à Jean-Claude THIODET et Marc MELIS pour leur confiance et leur amitié.

Les Cercles Algérienistes en général ont également œuvré pour cette étude. Certains présidents locaux ainsi que les responsables du Cercle à l'échelle nationale (notamment Camille PARA) n'ont pas hésité à m'apporter leur aide.

Cette thèse n'aurait pas vu le jour non plus sans mon directeur de thèse, Hervé GUMUCHIAN. Il m'a guidée tout au long de ce parcours, pour le doctorat et bien avant.

Isabelle LEFORT, Guy DI MEO, Jean-Jacques JORDI, Martin VANIER et Jean-Paul VOLLE, en acceptant de faire partie du jury de soutenance, de se pencher sur cette recherche et de l'évaluer, lui permettent également d'exister.

Plusieurs chercheurs et universitaires, quelle que soit leur discipline, m'ont conseillé durant ces années. Je pense notamment à Hélène VELASCO-GRACIET, Jean-Jacques JORDI, Michel BRUNEAU et Philippe BACHIMON. Des doctorants ont aussi joué un grand rôle. J'ai une pensée toute particulière pour Abderahmen MOUMEN, mon collègue.

L'équipe du CERMOSEM s'est révélée précieuse également, sous de multiples aspects. Après Hervé GUMUCHIAN, Pierre-Antoine LANDEL m'a permis de conserver des conditions de travail très agréables. Il m'a, de plus, toujours soutenue au cours de ces années. Samya m'a offert, en plus du reste, une amitié inestimable. NicoS, Franki, Maud, Hugues n'ont pas hésité à me donner un coup de main durant la rédaction et Séb m'a accompagnée durant tout mon doctorat. Je n'oublie bien évidemment pas les autres membres du CERMOSEM et de l'Institut de Géographie Alpine (doctorants, docteurs, enseignants-chercheurs, chercheurs, membres du personnel administratif) qui m'ont également témoigné leur soutien, avec une pensée particulière pour Nico Rob.

Sont de même à mentionner l'ensemble des personnes qui m'ont offert des contacts au sein de leur entourage, ainsi que tous ceux qui ont accepté de me conter un peu leur vie. Ils sont plus de 700 à avoir apporté leur précieux témoignage (enquêtes par questionnaire, par entretien et compagnons de voyage à Alger). J'ai une pensée notamment pour Michel WILSON et Annie-Pierre MESCLON, pour toute l'aide apportée.

D'autres personnes encore m'ont aidée pour l'obtention et la compréhension des statistiques issues des recensements de l'INSEE. Sans elles, l'accès aux données aurait été impossible.

Je pense également à ma famille, pour sa présence, son affection et son pragmatisme ; à mes amis (Aurélié et Cécile ont toujours été là) et à mes voisins mirabellois pour l'ambiance qu'ils ont créée autour de moi. Cette aide est à estimer à sa juste valeur.

Enfin, il y a Olivier... Aucun mot ne me permet d'exprimer à quel point sa présence est essentielle.

Ce mémoire existe grâce à vous tous. Je vous en remercie « formellement » ici même si cela me paraît bien dérisoire par rapport à l'aide apportée.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	5
INTRODUCTION	9
1^{ERE} PARTIE - POPULATIONS DERACINEES : LE TERRITOIRE EN QUESTION	33
1.1 - LES PIEDS-NOIRS : UN GROUPE SOCIAL SE VIVANT EN EXIL	37
1.2 - UNE TERRITORIALISATION PARTICULIERE POUR LES POPULATIONS MARQUEES PAR UNE MOBILITE ?	109
2^{EME} PARTIE - LE GROUPE SOCIAL DES PIEDS-NOIRS : UNE RETERRITORIALISATION EN FRANCE METROPOLITAINE ET AU-DELA	155
2.1 - QUELLES METHODES POUR OBSERVER UNE TERRITORIALISATION ?	159
2.2 - LES PIEDS-NOIRS EN FRANCE METROPOLITAINE : ENTRE REGROUPEMENT ET DISPERSION.....	239
2.3 - UNE TERRITORIALISATION EN FRANCE ET A L'ETRANGER : UNE REPOSE AU PROBLEME DE LA TRANSMISSION CULTURELLE ET IDENTITAIRE ?	321
CONCLUSION	367
TABLE DES DOCUMENTS	379
BIBLIOGRAPHIE	385
ANNEXES	403
TABLE DES MATIERES	425

Est-ce qu'on fait la nomenclature des charmes d'une femme très aimée ? Non, on l'aime en bloc, si j'ose dire, avec un ou deux attendrissements précis, qui touchent à une moue favorite ou à une façon de secouer la tête. J'ai ainsi avec l'Algérie une longue liaison qui sans doute n'en finira jamais, et qui m'empêche d'être tout à fait clairvoyant à son égard.

Albert CAMUS, 1947
« Petit guide pour les villes sans passé », *L'été*

INTRODUCTION

❖ Le contexte de la recherche

La multiplication des revendications identitaires et un nouveau regard porté sur le territoire

Deux forces contraires seraient « en lutte pour remodeler notre monde et nos vies : la mondialisation et l'identité »¹. La globalisation, tout d'abord, aurait pour conséquence l'uniformisation des besoins, des activités, des coutumes, etc., et ainsi des cultures et des identités. « Il y a occidentalisation du monde, dans une culture basique, à la fois technique, esthétique et éthique, qui accompagne un mode de vie et un mode de pensée. L'humanité découvre son universalité »². Or, dans le même temps, notre époque apparaît marquée par de nombreuses revendications identitaires et culturelles, par une certaine affirmation (ou un retour) du communautarisme. Des groupes d'individus prônent leur particularisme, leur différence. Les régionalismes, la force des diasporas, etc., entrent dans ce schéma de pensée. Le patrimoine est également sur le devant de la scène. Les revendications identitaires et culturelles apparaissent alors comme une réaction de défense face à un « fléau », une menace d'indifférenciation. La différence, en effet, est ce qui permet de se positionner les uns par rapport aux autres, de se reconnaître, d'être reconnu. Ces mouvements d'affirmation identitaire, en plus de la remise en cause de l'idée de progrès³, sont regroupés et décrits par certains scientifiques sous le terme de postmodernité⁴. Cette notion semble être ainsi apparue pour définir un certain contexte social. Elle paraît traduire les transformations de la société occidentale.

¹ CASTELLS Manuel, 1999, *Le pouvoir de l'identité* (2^{ème} volume de *L'ère de l'information*), traduction de Paul Chemla, Paris : Fayard, 538 p., p. 11.

² BONNEMAISON Joël, 2001, *La géographie culturelle, Cours de l'Université Paris IV – Sorbonne (1994-1997)*, établi par Maud Lasseur et Christel Thibault, Paris : Edition du C.T.H.S., 152 p. (collection Format 38), p. 120.

³ Le procès de la technique et de ses conséquences pour les hommes et leur environnement est en cours, avec de vives critiques de la bombe atomique ou de la pollution notamment. Un retour de la production biologique en agriculture, la reprise de valeur de l'artisanat par rapport à la production industrielle sont des exemples de réaction face à cette évolution moderne.

⁴ « Par postmodernité, on entend les caractéristiques fondamentales d'une époque et d'une société (la nôtre), dans son opposition à l'époque et à la société de la modernité ». La notion de postmodernisme désigne, quant à elle, « un courant de pensée qui, au sein des sciences sociales, remet en cause le projet scientifique hérité des Lumières et constitutif de la modernité (du modernisme devrait-on dire). Il s'agit là d'un basculement épistémologique majeur et multidimensionnel. [...] Il ne serait pas possible d'énoncer de vérités universelles ». Il est ainsi question d'un relativisme culturel remettant en cause la prétention du positivisme scientifique, etc. STASZAK Jean-François, 2001, « Les enjeux de la géographie anglo-saxonne », in STASZAK Jean-François, COLLIGNON Béatrice, CHIVALLON Christine et al. (textes rassemblés et présentés par), *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*, Paris : Belin, 313 p. (coll. Mappemonde), pp. 7-22, p. 11.

Ce sont les architectes, dans les années 1960, qui lancent le mouvement. Ils critiquent la rigidité excessive de formes répétitives et d'échelles souvent inhumaines, l'effort de rationalisation de la modernité. Le mouvement postmoderne s'étend ensuite à l'ensemble des artistes, à la philosophie et à la science¹. Ces tendances se sont ainsi répercutées sur les thématiques de recherche. « La vision postmoderne se caractérise par le pluralisme et l'éclectisme, reflets de la complexité des dynamiques sociales et de la diversité des sociétés. C'est une nouvelle perspective de pensée et une nouvelle façon d'appréhender la réalité »². C'est ainsi un débat qui s'instaure entre intellectuels et entre dirigeants autour des idées de modernité et de postmodernité ; débat d'autant plus virulent que le terme de postmodernité reste flou. Les géographes notamment « ne s'entendent toujours pas sur le sens à donner au terme "postmodernité", et sur son utilité pour l'analyse géographique des territoires »³. Ainsi, les auteurs abordent les notions de modernité et de postmodernité davantage en toile de fond que de manière centrale. Cette notion conserve un caractère d'autant plus vague que certains auteurs parlent également de surmodernité⁴. Il est donc difficile de mettre en lumière une définition de la postmodernité. Cette notion est simplement retenue pour désigner une période historique, ayant débuté il y a une trentaine d'années, et porteuse d'une signification forte dans le corps scientifique. Ainsi, « appliquée à la géographie, la postmodernité se traduirait par la conduite de recherches en marge des modèles traditionnels utilisés pour lire les rapports des hommes à l'espace, par l'orientation de travaux portant sur la complexité socio-spatiale »⁵. L'apparition de cette notion, et la réflexion qu'elle suscite, aurait ainsi eu pour conséquence d'élargir le champ d'investigation de la géographie, de mettre en avant de nouveaux objets de recherche ; et ce bien qu'elle reste mal définie.

La postmodernité peut ainsi être considérée comme le signe de la crise qui frappe les manières d'envisager le monde, de définir la vérité et de bâtir la société qui avaient donné leur assurance aux peuples européens. Le système occidental d'organisation socio-spatiale reposait sur l'idée de progrès. L'Etat trouvait sa justification dans le mieux-être qu'il était capable d'apporter à l'ensemble de la société. Son action était d'autant plus efficace que la marche en

¹ CLAVAL Paul, 1995, *La géographie culturelle*, Paris : Nathan Université, 384 p. (collection Fac. Géographie), p. 340.

² GUMUCHIAN Hervé, MAROIS Claude, 2000, *Initiation à la recherche en géographie. Aménagement, développement territorial, environnement*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, Paris : Anthropos, 425 p., p. 41.

³ DESHAIES Laurent, SENEAL Gilles, 1997, « Postmodernité et territoire : vers de nouvelles territorialités ? », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 41, n°114, décembre 1997, pp. 279-283

⁴ Par exemple, Marc AUGÉ dans son ouvrage *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité* en 1992 (Evreux : Ed. du Seuil, 149 p.). Cette notion de surmodernité est définie comme la situation dans laquelle chaque individu éprouve le besoin de donner un sens au présent, sinon au passé. La modalité essentielle de la surmodernité serait l'excès : surabondance événementielle, mais aussi surabondance spatiale et excès de l'individualisation, de la singularisation. La surmodernité serait le côté face d'une pièce dont la postmodernité ne présenterait que le revers. L'apparition de cette notion semble ainsi apporter de nouvelles ambiguïtés autour de la notion de postmodernité.

⁵ GUMUCHIAN Hervé, MAROIS Claude, 2000, *ibid.*, p. 41.

avant de la civilisation paraissait impossible dans des cadres trop étroits : pour tirer le meilleur parti des ressources, l'échange devait s'effectuer sans obstacle sur de vastes espaces ; pour rentabiliser les équipements susceptibles de produire, économiquement, de grands marchés étaient indispensables. Les dimensions matérielles du bonheur et du progrès se trouvaient liées à l'Etat-nation et assuraient son succès. Mais, avec le mouvement postmoderne, c'est « dans le menu, le local, dans le tribal que l'on se réfugie pour trouver un sens à la vie, dans le traditionnel, l'immémorial ou l'exotique aussi »¹. Le rôle de la communauté prend tout son sens. Peut ainsi être constatée une « ré-émergence des ethnies, des territorialités, de l'irrationnel, du sacré »².

Quelles qu'en soient les causes, les revendications identitaires, l'affirmation des communautés et de leur différence sont observables depuis le tournant des années 1960-1970. Les aspirations de ces individus se révèlent variées. Ainsi, la question de l'identité de petits groupes est au cœur d'une problématique importante au sein des sciences humaines et sociales. Cela pose plusieurs problèmes théoriques concernant l'identité, la culture, le territoire, etc. Par exemple, ces revendications identitaires de groupes relativement restreints remettent en cause les grandes idéologies modernes telles que celle de l'Etat-nation. Dans le cadre des réflexions du courant postmoderne, certains auteurs en arrivent en effet à imaginer la fin des territoires³. Le territoire est alors à saisir dans le sens de l'Etat-nation ; image du territoire qui a voulu être généralisée à travers le monde avec la modernisation. Or, les géographes observent de nouvelles relations aux territoires, qui prennent de plus en plus des formes originales⁴. La mobilité par exemple, généralisée et facilitée par le biais des voies et des moyens de communication notamment, marque les territoires. « L'enfermement mis en place durant toute la modernité, montre, de tous côtés, des signes de faiblesses. [...] La "circulation" reprend. [...] Elle brise les carcans, et les limites établies, et quels qu'en soient les domaines : politique, idéologique, professionnel, affectif, culturel ou cultuel, les barrières s'effondrent »⁵.

La postmodernité permet ainsi de percevoir les territoires comme pouvant revêtir différentes formes. Ils ne sont pas nécessairement des espaces aréolaires⁶ ou des Etats-nations. Ils peuvent être plus restreints, du fait de la prise d'importance du local, ou éclatés en différents espaces avec la plus grande mobilité des hommes. L'amélioration des moyens de

¹ CLAVAL Paul, 1995, *op.cit.*, p. 343.

² BONNEMAISON Joël, 2001, *op.cit.*, p. 120.

³ Voir notamment BADIE Bertrand, 1995, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, La Flèche : Editions Fayard, 276 p. (collection « L'espace du politique »).

⁴ DESHAIES Laurent, SENECHAL Gilles, 1997, *op.cit.*

⁵ MAFFESOLI Michel, 1997, *Du nomadisme. Vagabondages initiatiques*, Paris : Librairie générale française, 190 p. (coll. Le Livre de Poche, Biblio essais), pp. 24-25.

⁶ Le terme *aréolaire* vient ici en opposition au terme *réticulaire*. Il renvoie à l'image d'une aire, d'une surface délimitée, circonscrite. Il est fréquemment usité en géographie : voir MIGNOTTE Alexandre, 2004, *Entre fragmentation et interconnexion territoriale : la gestion des réseaux de sentiers en espaces naturels protégés rhône-alpins*, Thèse de doctorat : Géographie : Grenoble I : 2004, sous la direction de Hervé Gumuchian, 550 p.

communication bouleverse quelque peu les relations traditionnelles à l'espace. « Continuité et distance sont remises en cause par des usages créant des îlots reliés entre eux par des voies d'accès traversant, selon un "modèle autoroutier", des secteurs vécus comme inaccessibles et dont on ignore presque tout »¹.

Par conséquent, il existe une multitude de formes territoriales pour exprimer la relation d'un groupe à son espace. Cela peut varier du territoire aréolaire, inscription d'un groupe sur une aire précise et délimitée, au territoire réticulaire, incluant une mobilité des individus et l'inscription d'un groupe dans un espace discontinu, organisé selon des points et des trajectoires. « Bernard Debarbieux nous a proposé, traitant dans les deux cas de territorialité, [...] de distinguer une "territorialité sédentaire" (le village), souvent subie, et une territorialité "nomade ou éclatée" [...]. Nous présentons ainsi non plus deux types de fonctionnement socio-spatial mais un éventail dont nous pouvons définir les extrêmes »².

La postmodernité apporte ainsi l'idée que le territoire ne revêt pas une forme unique. Il est alors question de mobilité, de réseau, de lieu, de repères territoriaux.

C'est dans ce contexte que s'est inscrite une demande sociale adressée à l'Université Joseph Fourier, *via* le CERMOSEM³, émanant d'une association culturelle pied-noire⁴ : le Cercle Algérieniste d'Avignon et du Vaucluse.

Une demande sociale

Le Cercle algérieniste, créé en 1973, a pour objectif de sauvegarder le patrimoine culturel né de la présence française en Algérie. Il diffuse, par l'intermédiaire de ses Cercles locaux (dont celui d'Avignon) et de sa revue *L'Algérieniste*, les études, travaux, articles, textes littéraires permettant d'approfondir la connaissance de cette présence. Il rapporte également les témoignages de ceux qui ont œuvré en terre nord-africaine durant la colonisation. Il s'agit ainsi d'une association culturelle des Français d'Afrique du Nord, principalement focalisée sur l'Algérie, visant à « sauvegarder une culture en péril »⁵.

¹ PIOLLE Xavier, 1990-91, « Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? », *L'espace géographique*, tome XIX-XX, n°4, pp. 349-358, p. 354.

² PIOLLE Xavier, 1990-91, *ibid.*, pp. 355-356.

³ Centre d'Études et de Recherche sur les Montagnes Sèches Méditerranéennes.

⁴ Le terme *pied-noir*, largement employé dans ce mémoire, sera orthographié de la façon suivante : lorsqu'il sera question de la population, du groupe, nous écrirons les Pieds-Noirs avec des majuscules (comme pour les Français, les Juifs, etc.) ; lorsque nous emploierons le terme comme adjectif, il sera rédigé en minuscule (par exemple : le territoire pied-noir). Par ailleurs, étant donné que cela est accepté, nous l'accorderons au féminin et au pluriel comme suit : l'identité pied-noire et les rites pieds-noirs (voir *Petit Larousse Illustré*, 1989, Paris : Larousse - l'accord de l'adjectif au féminin, bien que rare, est attesté). Nous revenons sur le sens de ce terme et le choix de son utilisation ci-après, dans le chapitre 1.1.1.2.

⁵ Voir le site de l'association : www.cerclealgerianiste.asso.fr.

Cette association, aux niveaux national et départemental, se veut « militante » pour la sauvegarde de la culture pied-noire qui, d'après ses membres, décline au fur et à mesure que les représentants de l'Algérie coloniale disparaissent. Ainsi, sa création en 1973 est liée à une prise de conscience. Les quelques Pieds-Noirs, qui en sont à l'origine, avaient pour objectif de « faire survivre une province française disparue géographiquement mais toujours vivante dans un peuple d'un million d'âmes, une culture originale née au carrefour des différentes civilisations qui firent l'Algérie, une histoire, une langue en création, une façon d'être.[...] Maintenant que le temps a passé, maintenant que l'exil nous a dispersés, affaiblis, et avant que notre communauté ne se dissolve tout à fait... nous créons un Cercle »¹. L'arrivée de cette population en métropole a débuté dès 1955 et a connu sa plus grande ampleur en 1962. Aujourd'hui, le Cercle évoque les idées de survie et de dissolution. La culture pied-noire est-elle vouée à disparaître ? Qu'est-il advenu de ce groupe et de sa culture ? Il y a plus de quarante ans aujourd'hui que les Français d'Algérie ont quitté la colonie. L'identité, la culture pieds-noires perdurent-elles ? Quel est leur avenir ? Ce sont les questions que se pose cette association.

Face à ces interrogations, le Cercle Algérieniste d'Avignon et du Vaucluse a défini des objectifs précis. Son projet est de dresser un état des lieux de la situation de cette population à l'heure actuelle, en France. Il souhaite connaître l'évolution de cette culture, percevoir quel est l'avenir de ce groupe, mais également faire reconnaître l'identité pied-noire. Il veut, par conséquent, identifier clairement le champ culturel et territorial de la population, afin d'être en mesure de proposer des actions, de construire un « avenir ». Cela nécessite de porter un regard contemporain sur cette population, de se tourner vers l'actuel, voire vers le futur de ce groupe, et non vers son passé comme c'est fréquemment le cas au sein de cette population. L'association essaie ainsi de « lutter contre le temps », en s'efforçant de trouver des moyens pour préserver la mémoire, l'identité du groupe.

Afin de répondre à ses objectifs, l'association a souhaité faire appel à une aide extérieure et s'est ainsi adressée à l'Université. Une double demande de recherche auprès d'un historien et d'un géographe en a résulté. Est ici présentée la recherche menée en géographie².

La demande énoncée, assez générale puisque faisant référence à un état des lieux du groupe à l'heure actuelle, a tout de suite trouvé un écho favorable au CERMOSEM, en géographie. Les références faites à un territoire perdu (l'Algérie) et à une terre d'accueil (la France métropolitaine) pour une population rapatriée ont révélé très rapidement des problématiques

¹ Propos recueillis sur le site Internet : www.cerclealgerianiste.asso.fr.

² Pour la recherche menée en histoire, voir MOUMEN Abderahmen, 2005 (à paraître), *Les migrants de la décolonisation : des défis de l'intégration aux quêtes identitaires dans la vallée du Bas-Rhône des années 1950 à nos jours*, Thèse de doctorat : Histoire : Aix-Marseille I : soutenance prévue fin 2005, sous la direction de Colette DUBOIS.

liées au territoire, aux représentations de l'espace. L'étude de cette population pouvait notamment renvoyer aux différents travaux de géographes sur les diasporas ou sur le processus de territorialisation. Ce dernier ne permet-il pas à une culture et à une identité de trouver une assise, un mode d'expression permettant une transmission ? Les interrelations entre territoire, identité et culture se sont très rapidement trouvées au cœur de la réflexion envisagée pour répondre à cette demande sociale.

❖ Positionnement théorique

Face à cette demande, certaines réflexions et certains travaux menés en géographie sociale et en géographie culturelle paraissaient centraux.¹

Effectivement, « science de l'organisation spatiale des sociétés humaines, la **géographie sociale** part de la constatation que les faits sociaux ont, par leurs localisations et leurs manifestations, des dimensions spatiales et que les faits géographiques comportent des aspects sociaux qui concourent à leur compréhension et à leur évolution. Géographie des faits sociaux, et sociologie des faits géographiques, la géographie sociale consiste fondamentalement en l'exploration des interrelations qui existent entre les rapports sociaux et les rapports spatiaux, plus largement entre sociétés et espaces »². Ce courant disciplinaire se situe au cœur des problématiques liées aux rapports entre une population et un espace. Les processus de déterritorialisation et de (re)territorialisation peuvent être abordés par ce biais.

Un des termes clés de la géographie sociale est en effet celui de « rapports spatiaux », entendu comme le système de relations que les hommes ont avec les espaces³. Ce terme renvoie donc aux pratiques et aux représentations des hommes dans l'espace. Ainsi, la géographie sociale

¹ Notre recherche ne sera pas replacée dans le champ de la géographie des décolonisations (ou postcoloniale), faisant suite à la chute des grands empires coloniaux européens, car elle ne peut s'y inscrire. Cette géographie étudie avant tout les séquelles de l'entreprise coloniale en mettant l'accent sur les colonisés. (HANCOCK Claire, 2001, Introduction du chapitre « La géographie postcoloniale. "L'Empire contre-attaque" », in STASZAK Jean-François, COLLIGNON Béatrice, CHIVALLON Christine et al., *op.cit.*, pp. 95-98, p. 95.) Par conséquent, « relèvent [...] de notre étude les anciennes colonies parvenues à l'indépendance » (ISNARD Hildebert, 1971, *Géographie de la décolonisation*, Paris : PUF, 224 p. (coll. SUP « Le Géographe »), p. 7). Ce courant disciplinaire ne serait donc pas destiné à étudier les conséquences de la décolonisation pour les populations européennes qui étaient implantées dans ces colonies.

Concernant cette géographie, voir également BRUNEAU Michel, DORY Daniel (dir.), 1994, *Géographies des décolonisations XV^e-XX^e siècles*, actes du colloque organisé par le Centre d'études de géographie tropicale, Talence, mars 1992, Paris : L'Harmattan, 420 p. (coll. Géotextes).

² FREMONT Armand, CHEVALIER Jacques, HERIN Robert, RENARD Jean, 1984, *Géographie sociale*, Paris : Masson, 381 p., p. 90.

³ CAILLY Laurent in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (sous la direction de), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, 1033 p., pp. 852-855.

s'intéresse à la spatialité et à la territorialité des hommes. Elle analyse les facteurs qui entrent en jeu dans la construction des rapports des hommes à l'espace. La position des individus dans la société, les modèles culturels, la mémoire collective, l'imaginaire, sont autant d'éléments à prendre en considération ; sans oublier les contraintes environnementales, économiques, politiques avec lesquelles les hommes doivent composer.

Dans ce cadre, la notion de territoire peut paraître pertinente. Son analyse permet notamment d'appréhender les phénomènes d'identité des sociétés dans l'espace. « C'est bien dans le quotidien des rapports spatiaux et sociaux que les comportements, les pratiques et les représentations propres au sujet s'échafaudent »¹. Ce sont ainsi les interrelations existantes entre territoire et identité qui sont mises en avant : « on peut faire l'hypothèse que le rapport des sociétés à leurs espaces, lieux et territoires, comporte une forte dimension identitaire. [...] L'identité fonctionne socialement comme le moyen de légitimer un groupe dans un espace (territoire) dont il tirera de substantielles ressources. Inversement, l'identité utilise le territoire comme l'un des ciments les plus efficaces des groupes sociaux »². Par conséquent, les identités participent tout autant à la construction des territoires que les territoires contribuent aux identités.

Cependant, la géographie sociale n'est pas la seule à analyser ces relations entre identité et territoire. Certains chercheurs en **géographie culturelle**, tels que Joël BONNEMAISON ou Paul CLAVAL, mettent en avant que territoire et identité sont en interrelation, notamment par le biais de la culture.³

La géographie culturelle est ainsi préoccupée par le rôle que joue la culture dans les grands problèmes géographiques.⁴ En effet, pour Joël BONNEMAISON, la géographie a tout intérêt à choisir une entrée sur le territoire par la culture afin de mieux le comprendre. Les géographes tropicalistes français vont en ce sens. Ils ont pu se rendre compte, du fait de leur objet d'étude, en s'imprégnant de l'esprit et des valeurs des sociétés traditionnelles, qu'il se pose avec force un problème de spécificité de l'espace selon les civilisations.⁵ Ainsi,

¹ DI MEO Guy, 2002, « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace/société », *Géocarrefour*, vol. 77 2/2002, pp. 175-184.

² DI MEO Guy, 2002, *ibid.*

³ Une critique est fréquemment faite à l'encontre de la géographie culturelle : ce courant tendrait à considérer « les cultures, à la fois multiples et éclatées, comme autant de super-organismes s'imposant sans coup férir aux sociétés. Elles guideraient notamment leurs manières de produire ou de gérer l'espace ». DI MEO Guy, BULEON Pascal, 2005, *L'espace social. Une lecture géographique des sociétés*, Paris : Armand Colin, 303 p. (coll. U Géographie), p. 12. La culture est alors avant tout perçue comme un héritage, un donné. Les questions de domination, d'exploitation ou d'hégémonie pesant sur les rapports sociaux sont peu abordées. Dans le cadre de cette recherche, la prise en compte de la perpétuelle évolution de la culture (mais aussi de l'identité, de la mémoire ou encore du territoire) et des multiples facteurs qui en sont à l'origine est centrale. Dans le même temps, des apports de la géographie culturelle sont utilisés car ils permettent autant d'éclairages pour la compréhension des rapports à l'espace du groupe social des Pieds-Noirs.

⁴ Voir BONNEMAISON Joël, 2001, *op.cit.*

⁵ BONNEMAISON Joël, 1981, « Voyage autour du territoire », *L'espace géographique*, n°4, pp. 249-262.

l'approche culturelle, ou analyse géoculturelle, est tout ce qui consiste à faire resurgir les relations existantes au niveau spatial entre la communauté et sa culture. Les géographes doivent essayer de comprendre la conception du monde qui réside au cœur du groupe ou de la société qu'ils étudient. Ils doivent « retrouver les lieux où s'exprime la culture et, plus loin, l'espèce de relation sourde et émotionnelle qui lie les hommes à leur terre et dans le même mouvement fonde leur identité culturelle »¹.

La géographie culturelle établirait ainsi la liaison entre territoire, culture et identité. Elle vise à mettre en évidence la richesse et la profondeur de la relation qui unit l'homme aux lieux, à définir les territoires, révélateurs d'ethnies et de culture. Car « il ne peut exister de groupes cohérents, ni d'ethnies, ni peut-être même de culture sans territoire - porteur. Inversement, les territoires, les lieux, et au-delà, le paysage ne peuvent se comprendre qu'en référence à l'univers culturel »².

Dans ce cadre précis, il peut paraître important de proposer d'ores et déjà une définition simple des trois termes territoire, identité (l'identité collective est ici privilégiée) et culture :

- le territoire est un construit social et culturel. Il peut être réel et/ou imaginaire. Il est effectivement à la fois matériel et immatériel dans la mesure où il est tout autant une forme qu'il est porteur de sens et vecteur d'identité. Il est ainsi un ancrage symbolique du groupe dans un espace. Cependant, le territoire peut prendre une multiplicité de formes dont les deux extrêmes sont le territoire aréolaire et le territoire réticulaire. L'échelle d'appréhension du territoire peut ainsi s'avérer complexe ;
- l'identité collective est un « discours que les groupes tiennent sur eux-mêmes et sur les autres pour donner un sens à leur existence »³. Elle correspond à un double processus de création de liens, et donc de cohésion, entre les membres d'une population et de constitution d'une « rupture », d'une distanciation avec les autres. Identité et altérité coexistent ainsi. L'identité est visible, lisible, bien que partiellement, par le groupe et par les autres au travers du territoire, notamment grâce au paysage⁴ ou aux marqueurs territoriaux⁵ ;

¹ BONNEMAISON Joël, 1981, *op.cit.*, p. 255.

² BONNEMAISON Joël, 1981, *op.cit.*, p. 257.

³ CLAVAL Paul, 1996, « Le territoire dans la transition à la postmodernité », in BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc et BOURGEOIS-QUINTY Laurence (dir.), *Géographie et cultures*, n°20, Numéro spécial « Le territoire », hiver 1996, Clamecy : L'Harmattan, 143 p., pp. 93-112, p. 101.

⁴ Le paysage peut effectivement être présenté comme « l'un des supports privilégiés de l'identité collective ». (p. 9) Ainsi, « si la territorialisation a, entre autres, un principe *identitaire*, visant à renforcer la cohésion sociale du groupe, à l'enraciner dans un espace-temps, le paysage contribue à la construction de cette identité comme médiation entre le groupe et son environnement, et entre le groupe et l'extérieur ». (p. 17) SGARD Anne, 1997, *Paysages du Vercors : entre mémoire et identité*, Grenoble : Revue de Géographie Alpine (numéro hors série), 166 p. (coll. Ascendances).

⁵ Cette notion de marqueur territorial est définie dans le chapitre 1.2.2.2 et illustrée dans le chapitre 2.2.2.

- la culture, quant à elle, est l'ensemble des savoir-faire, des connaissances, du savoir-être que partage un groupe et qui influence ses rapports à l'espace. Elle est également le ciment permettant à chaque individu de s'identifier à une population. Cette notion se situe ainsi au cœur des interrelations entre territoire et identité : « la société s'identifie à son espace géographique qui constitue la projection matérialisée de sa culture »¹.

D'après ces premiers apports définitionnels², il apparaît qu'un groupe social s'inscrit dans l'espace du fait du partage d'une identité commune. L'identité, notamment par le biais de la culture, conférerait du sens à l'espace et ainsi participerait à la constitution d'un territoire. L'idée de culture, et donc d'identité, traduite en terme d'espace, ne pourrait pas être séparée de celle de territoire³. En effet, un territoire correspond à un espace auquel un groupe a donné du sens, auquel correspond un discours. Une population se le représente, se l'approprie. « La culture qui intéresse les géographes est donc d'abord constituée de l'ensemble des artefacts, des savoir-faire et des connaissances par lesquels les hommes médiatisent leurs relations avec le milieu naturel »⁴. Parallèlement, le territoire participe à l'affirmation de cette identité. Il permet un enracinement. L'identité possède ainsi un support, davantage matériel. « Le territoire m'apparaît comme le dérivé charnel de la culture, beaucoup plus qu'un reflet, il est un incarnateur »⁵. En étant « matérialisée » à travers le territoire, la culture participe au fondement de l'identité collective du groupe (voir figure 1).

Un groupe social⁶, en partie du fait d'un partage identitaire, existerait en lien avec un territoire : « il y a du territoire dans toute société »⁷.

Le concept de territorialité peut être introduit ici dans la mesure où celui-ci exprime le rapport d'appropriation et d'identification d'un groupe social à un territoire⁸. C'est peut-être ce concept qui permet le mieux d'exprimer les interrelations entre culture, identité et territoire : la notion de territorialité peut effectivement être envisagée comme « un champ de représentations et de significations des connexions établies entre les concepts de territoire, de

¹ ISNARD Hildebert, 1980, « Méthodologie et géographie », *Annales de géographie*, n°492, pp. 129-143, p. 135.

² Ces définitions seront approfondies par la suite, dans le cadre du chapitre 1.2.1.

³ BONNEMAISON Joël, 1981, *op.cit.*, p. 254.

⁴ CLAVAL Paul, 1995, *op.cit.*, p. 5.

⁵ BONNEMAISON Joël, 1981, *op.cit.*, p. 262.

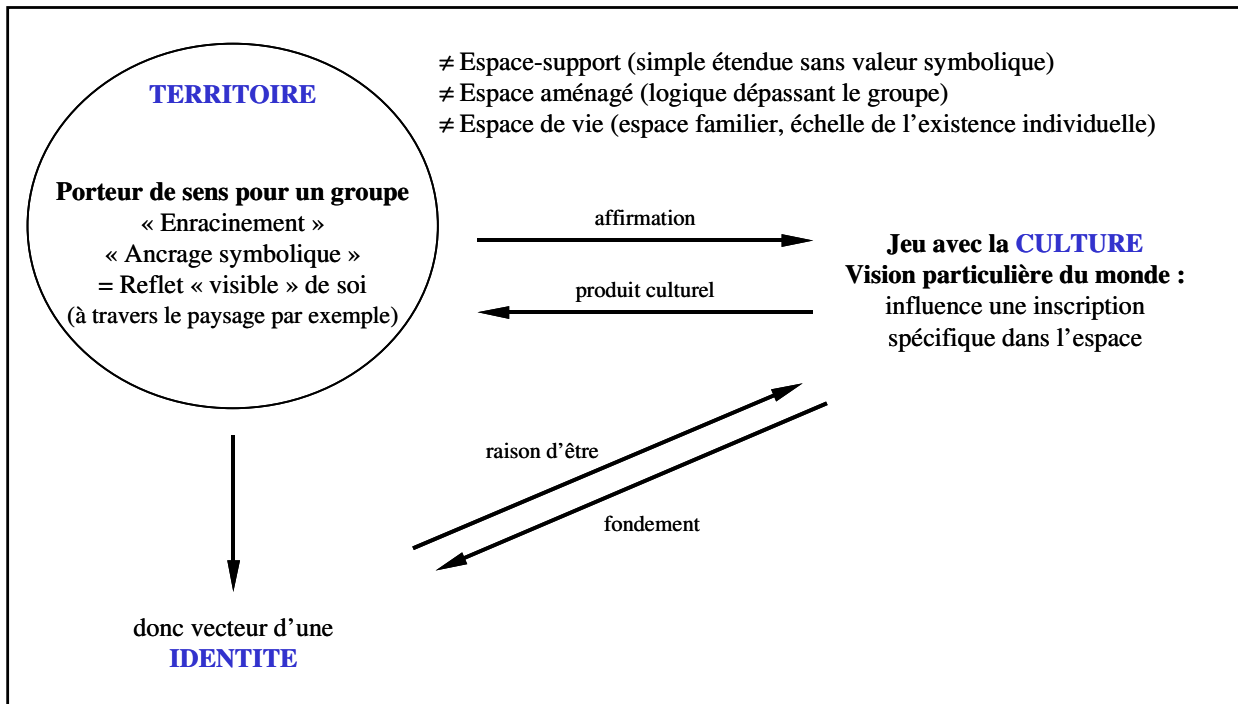
⁶ La notion de groupe social est défini dans le chapitre 1.1.1.4.

⁷ BONNEMAISON Joël, 1997b, « Le territoire, nouveau paradigme de la géographie humaine ? », in BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, BOURGEOIS-QUINTY Laurence (dir.), 1997a, *Le territoire, lien ou frontière ? Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales*, actes du colloque organisé par le Laboratoire « Espace et culture » et l'ORSTOM, Université de Paris-Sorbonne, 2-4 octobre 1995, Paris : Ed. de l'ORSTOM, cédérom (collection Colloques et séminaires), p. 2.

⁸ BOURDEAU Philippe, CORNELOUP Jean, MAO Pascal, BOUTROY Eric, 2004, « Cultures sportives de nature et territoires : un état des lieux de la recherche française depuis 1990 », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 48, n°133, avril 2004, Montréal : Presses Universitaires du Québec, pp. 33-46.

culture et d'identité »¹. Le caractère de temporalité associé à la territorialité ne doit cependant pas être oublié. Culture, identité et territoire ont besoin de temps pour se construire² et sont inscrits dans une dynamique perpétuelle. Ils ne sont en aucun cas figés ; ils sont, au contraire, largement soumis à la multitude des rythmes historiques et sociaux. Société, groupes sociaux et individus s'inscrivent dans un contexte évolutif, répondent à des temps d'action différents.

Figure 1 – Les interrelations entre territoire, culture et identité



Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Face à l'ensemble de ces éléments, il peut paraître évident de dire que territoire et identité sont en interrelation. Effectivement, il est fréquent d'avoir à l'esprit l'image de populations qui partagent une même identité parce que leurs membres vivent sur un même territoire. Les identités évoquées correspondent alors à un certain bornage territorial, aux diverses limites administratives ou juridiques par exemple (il peut être question de l'identité française ou ardéchoise, etc.). Néanmoins, même lorsqu'un élément perturbateur, tel que la mobilité, est introduit, ces interrelations ne seraient pas remises en question. Si la théorie évoquée ci-

¹ BOURDEAU Philippe, 1991, *Guides de haute montagne : territoire et identité. Recherches sur la territorialité d'un groupe professionnel*, Grenoble : Revue de Géographie Alpine (n° hors-série), 288 p., p. 18.

² Concernant le territoire par exemple, il a pu être écrit : « l'espace a besoin de l'épaisseur du temps, de répétitions silencieuses, de maturations lentes, du travail de l'imaginaire social et de la norme pour exister comme territoire ». MARIE Michel, 1982, in Groupe Dupont (Avignon), *Les territoires de la vie quotidienne : recherche de niveaux signifiants dans l'analyse géographique*, actes du colloque Géopoint 82 à Avignon, Avignon : Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 442 p. (coll. Géopoint), p. 229.

dessus est analysée, interprétée dans le sens d'une interrelation systématique entre une société et un territoire, lorsque est évoquée la déterritorialisation d'une population, une reterritorialisation serait sous-jacente. Quand un groupe est déterritorialisé, déraciné, « le seul moyen qui reste [...] pour survivre est de se constituer un nouveau territoire [un territoire-sanctuaire], si infime soit-il, et s'il ne le peut, de s'en recréer un, ailleurs, dans le rêve et dans le mythe »¹. Et, effectivement, de multiples groupes sociaux viennent confirmer ce positionnement. De nombreuses populations, notamment les diasporas, ont du quitter leur territoire, pour diverses raisons. Or, ces communautés ont conservé une identité en lien avec le territoire perdu et ont pu, de plus, se créer un nouveau territoire, se reterritorialiser. La reconstruction du territoire peut notamment passer par la création de marqueurs territoriaux comme pour la diaspora grecque pontique et la reconstruction de ses monastères². La théorie liant territoire, culture et identité serait, concernant ces populations, validée malgré la mobilité et la dispersion.

Si ces interrelations peuvent être mises en valeur d'un point de vue théorique, elles apparaissent également centrales dans l'étude de certains groupes sociaux. L'analyse de la population pied-noire semble sur ce point pertinente. Le fait qu'elle ait subi une importante mobilité au cours de son histoire³ a eu des influences, comme nous le verrons, concernant à la fois sa territorialité et son identité. En effet, lorsqu'une migration, et plus généralement une mobilité, entre en jeu, les interrelations entre territoire et identité sont remises en cause. Cette période charnière offre ainsi une fenêtre d'analyse de ces interrelations qui sont perturbées et se reconstruisent lentement. L'étude de cette population permet d'adopter une perspective singulière des liens entre identité et territoire car il est possible de se projeter dans une sorte d'entre-deux, entre passé et présent, entre la France et l'Algérie. L'analyse d'une certaine reterritorialisation du groupe social permet la mise en évidence d'un processus de reconstruction des liens entre territoire et identité, ce notamment pour permettre la conservation d'un particularisme identitaire déstabilisé du fait de la perte du territoire d'origine.

Cependant, au travers de ces exemples, la question de la forme du territoire se pose : la mobilité vient perturber un certain ancrage régional le plus souvent et conduit fréquemment à la dispersion des populations. Conséquemment, ces populations déterritorialisées ont reconstruit un territoire qui présente fréquemment une forme particulière. Il ne s'agit pas, la plupart du temps, d'une aire spatiale, d'un territoire correspondant à tel ou tel maillage

¹ BONNEMAISON Joël, 1981, *op.cit.*, p. 256.

² Exemple présenté dans le chapitre 2.2.2.2. Voir BRUNEAU Michel, 1995, « Lieux de mémoire, hauts lieux et diaspora : Sanda et Soumela dans la diaspora grecque pontique », *L'espace géographique*, tome 24, n°2, pp. 124-134 ; ou BRUNEAU Michel, 1998, « Les monastères pontiques en Macédoine. Marqueurs territoriaux de la diaspora », in BRUNEAU Michel (dir.), *Les Grecs Pontiques. Diaspora, identité, territoires*, Paris : éd. du CNRS, 247 p., p. 213. Concernant les marqueurs territoriaux, nous reviendrons largement sur ce concept dans les chapitres 1.2.2.2. et 2.2.2.

³ Nous reviendrons sur cette question. Il est cependant d'ores et déjà à noter que cette population a été marquée à la fois par les migrations premières vers l'Algérie et par l'« exode » lors du départ de la colonie en 1962.

administratif ou juridique comme il est le plus courant de l'évoquer, « notre vocabulaire [...] [attachant] le territoire à la terre délimitée et appropriée »¹. Dans les représentations actuelles, le territoire a, avant tout, une forme politique, avec une idée d'appropriation, de souveraineté, et est associé à l'Etat-nation. Or, il existe des formes de territoire beaucoup plus « diffuses ». Il est alors question de « constellation »² et non plus de surface. Il semble que les populations déterritorialisées, ayant été mobiles et s'étant dispersées, ont tendance à s'approprier des lieux, des micro-territoires qu'elles mettent en réseau du fait des liens, notamment culturels, qui existent entre les membres de cette population. Les interrelations entre territoire, culture et identité seraient alors maintenues, mais sans que celles-ci correspondent à nos représentations classiques du territoire aréolaire.

Ce sont ces interrelations, qui peuvent parfois sembler atypiques bien que relativement répandues, qui sont analysées plus précisément à travers le cas de la population pied-noire. Cela implique cependant l'approche privilégiée du groupe, du collectif et non de l'individu bien qu'il existe une interrelation dynamique entre les deux. La personnalité de chacun est importante, influence les rapports à l'espace. Elle reste pour autant délicate à intégrer dans ce type d'approche consistant à essayer de dégager les rapports globaux d'une population à son espace d'accueil et à son territoire perdu. L'accent est ici avant tout mis sur ce qui unit plutôt que sur ce qui sépare.

Concomitamment aux apports théoriques des géographies sociale et culturelle, les travaux recourant aux **représentations** en géographie paraissent également riches d'enseignement pour l'appréhension des populations déterritorialisées. Celles-ci entretiennent effectivement avec leur territoire perdu et leur pays d'accueil des relations largement influencées par les représentations qu'elles s'en font. Ces représentations jouent un rôle important dans la territorialité et la territorialisation des populations puisque « l'homme ne construit pas seulement son milieu dans une perspective productiviste ; il le fait à partir de ses valeurs, de ses représentations »³. Ces dernières apparaissent par conséquent centrales ici. « L'espace culturel est forgé à partir de représentations. Celles-ci le fondent en tant que tel, c'est-à-dire comme un espace de croyance en des valeurs communes, structuré par des "iconographies" (selon la terminologie de Jean Gottmann) et par des géosymboles »⁴.

Ce sont effectivement les représentations d'une population qui vont notamment participer à donner du sens à l'espace pour qu'il devienne territoire. L'espace reste une simple étendue

¹ RETAILLE Denis, 1998, « Concepts du nomadisme et nomadisme des concepts », in KNAFOU Remy (sous la direction de), *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, France : Ed. Belin, pp. 37-58, p. 40.

² Voir RETAILLE Denis, 1998, *ibid.* ou BONNEMAISON Joël, 2001, *op.cit.*

³ BONNEMAISON Joël, 2001, *op.cit.*, p. 40.

⁴ BONNEMAISON Joël, 2001, *op.cit.*, p. 50.

géométrique composée d'aires, de frontières, de localisations, de distances. Il est une structure écologique et géographique avec des sols, une végétation, une hydrologie, un climat, une densité humaine, un réseau de communications. Le territoire, quant à lui, est perçu dans le cadre de cette étude comme l'enjeu de pouvoirs. Il est disputé, approprié, aménagé, peuplé, exploité. Il intègre une dimension naturelle (l'étendue-support), une dimension sociopolitique (les systèmes de contrôle ou d'appropriation dont il est l'objet) et une dimension culturelle (la charge symbolique qu'il revêt pour les individus ou les groupes qui y accrochent partie ou totalité de leur identité).¹ Il est donc aussi idéal et non uniquement matériel comme l'espace. Les représentations jouent ainsi un rôle important dans la construction des territoires. Elles sont élaborées à partir des mécanismes perceptifs : en émergent un discours et une iconographie. De ce discours découlent à leur tour des images de l'espace, se structurant en représentations spatiales. Ainsi, la représentation est « une création sociale et/ou individuelle d'un schéma pertinent du réel spatial »². Cette définition renvoie à plusieurs idées :

- tout d'abord, une représentation est une « création ». Elle vit, évolue et peut mourir ;
- cette construction peut être « sociale », et donc commune à plusieurs individus, à un groupe ;
- mais elle peut aussi être « individuelle », propre à chacun ;
- une représentation est un « schéma », elle a un caractère de modèle. C'est, par conséquent, une lecture simplifiée de la réalité. Cela renvoie à l'idée de modèle du « réel spatial », donc de l'espace-support, de l'étendue ;
- néanmoins, ce modèle est « pertinent ». Une représentation rend possible l'action.³

L'élaboration de la représentation relève par conséquent d'un double processus : d'une part, l'imagerie (les images mentales permettent de mieux cerner les liens tissés entre les groupes humains et les lieux) étroitement dépendante de l'environnement et du cadre de vie ; d'autre part, les processus verbaux.⁴ Cela implique qu'un même élément naturel peut susciter des comportements différents, être affecté de valeurs plus ou moins positives au fil du temps, en fonction des groupes, des cultures qui le prennent en compte. Ainsi, des éléments du système naturel peuvent être mis en avant ou non par une société à un moment donné, dans un contexte particulier. Face à un espace-support, le choix par un groupe de certains éléments du système naturel est fonction de sa culture. Le comportement face à un même espace sera donc différent d'une population à une autre. De plus, étant donné que la culture d'une population évolue, le comportement du groupe face à cet espace variera au fil du temps.

La notion de représentation renvoie ainsi à celle de territoire. Le territoire se situe toujours entre le réel et l'imaginaire, entre les pratiques et les représentations spatiales ; et il a besoin

¹ CLAVAL Paul, 1999, « Qu'apporte l'approche culturelle à la géographie ? », *Géographie et cultures* (« La postmodernité. Visions anglophone et francophone »), n°31, été 1999, pp. 5-24.

² GUERIN Jean-Paul, 1989, « Signification des Alpes », *Revue de Géographie Alpine*, n°1,2 et 3, pp. 259-266.

³ Voir les travaux de Hervé GUMUCHIAN.

⁴ GUMUCHIAN Hervé, 1991, *Représentations et aménagement du territoire*, Paris : édition Economica, 135 p. (collection Anthropos).

du temps pour se construire. D'ailleurs, certains chercheurs travaillant sur la population française d'Algérie affirment que « c'est dans le domaine de la géographie des représentations que se trouve peut-être le champ de recherches le plus fécond sur les rapatriés d'Algérie »¹. Leurs rapports à l'espace semblent effectivement largement dépendre de leurs représentations. L'Algérie, leur territoire perdu, apparaît idéalisé, presque mythifié. Or, les représentations spatiales permettent de se référer à des espaces non actuellement perçus, parfois imaginaires.² Ces représentations jouent également un rôle dans les traits identitaires et culturels du groupe, qui influencent eux-mêmes le processus de territorialisation du groupe et sa territorialité actuelle. Les images, la symbolique sont omniprésentes. Le sens des lieux permet d'aborder les relations tissées entre les hommes et leurs milieux.³ Représentations et pratiques sont interdépendantes.

Ce travail s'inscrit également, d'un point de vue plus concret, dans une démarche de **recherche-action**. Cette étude vise en effet à répondre à des questions d'actualité émanant d'une association, de citoyens. Si la commande reste imprécise et autorise un large panel d'entrées pour la recherche, elle oblige à une étude largement consacrée à la population française d'Algérie, notamment la population d'origine européenne, à l'heure actuelle. Il est ainsi avant tout question de participer à une construction de la connaissance « de l'intérieur » et d'avoir un certain rôle de formation à l'égard du groupe concerné, étudié.⁴

L'un des principaux problèmes de ce type d'approche est qu'il est nécessaire de veiller à ne pas accentuer ou créer un « communautarisme » alors qu'il ne s'agit pas nécessairement d'une « communauté » à proprement parler⁵. Il s'agit d'un des principaux biais de ce type de recherche. En effet, « comment [...] ne pas prendre en compte dans l'étude de ceux que l'on désigne aujourd'hui comme des pieds-noirs cette même dynamique identitaire qui tantôt les situe comme différents, et mène le chercheur sur les traces de leur exotisme, tantôt ne les différencie guère, et le conduit à observer les indices de leur intégration et ceux de leur adhésion à la société globale ? »⁶ Il est d'ores et déjà certain que « parler des Pieds-Noirs,

¹ LEES Christiane, 1996, « L'établissement des Pieds-Noirs dans le Midi méditerranéen français », in JORDI Jean-Jacques, TEMIME Emile (sous la direction de), *Marseille et le choc des décolonisations. Les rapatriements 1954-1964*, Aix-en-Provence : Edisud, Actes du colloque Marseille 11-12-13 mai 1995, 222 p., pp. 105-116, p. 114.

² BAILLY Antoine, 1995b (1983), « Les représentations en géographie » in BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise (sous la direction de), *Encyclopédie de Géographie*, 2^{ème} édition, Paris : Economica, pp.369-382, p. 371.

³ BAILLY Antoine, 1995b (1983), *ibid.*, p. 379.

⁴ GUMUCHIAN Hervé, MAROIS Claude, 2000, *op.cit.*, p. 85.

⁵ Nous revenons sur ces notions de « communauté » et de « communautarisme » dans le chapitre 1.1.1.4.

⁶ BENAYOUN Chantal, 1996, « Juifs, Pieds-Noirs, Séfarades ou les trois termes d'une citoyenneté », in JORDI Jean-Jacques, TEMIME Emile (sous la direction de), *ibid.*, p. 126.

nommer le groupe et en tracer les contours, c'est contribuer à le faire exister »¹. Cette recherche nécessite effectivement de définir la population d'étude (que ce soit pour la bonne compréhension de l'étude ou pour la construction ou l'obtention de données chiffrées) ; ce qui conduit à participer à la construction du groupe. Cela revient à dire que le groupe existe effectivement. Néanmoins, afin d'éviter les généralisations trop hâtives, conduisant à l'affirmation de l'existence de la communauté, l'hétérogénéité du groupe est fréquemment rappelée tout au long de ce document. Par conséquent, une double erreur doit être, ici, évitée : « d'abord celle associée à une sorte de *myopie impérialiste*, consistant à s'autoriser de déclarer que les Pieds-Noirs n'existent pas [...]. Mais il convient également de ne point céder à la tentation d'hypostasier un groupe social ou de fabriquer, sur la foi de mémoires ou de représentations sociales, une communauté »².

Enfin, dernier élément concernant cette recherche-action, il semble important d'informer les lecteurs de ce mémoire que le chercheur n'est ici pas partie prenante de cette population française d'Algérie. Cet élément apparaît devoir être mentionné dans la mesure où de nombreux chercheurs travaillant sur cette population, quelle que soit leur discipline, sont fréquemment issus de cette population et que la question est quasi systématiquement posée. Il n'en est rien dans le cas présent, ce qui présente des avantages et des inconvénients. Un des principaux avantages est qu'un regard neuf, parfois naïf, a été porté sur ce groupe, sans aucun parti pris *a priori*. Par ailleurs, un besoin de montrer une quelconque distanciation ou, au contraire, une quelconque appartenance au groupe, n'a pas été ressenti. Ces éléments ont parfois conduit au fait qu'une large part des Français d'Algérie rencontrés n'ont eu aucun mal à livrer leurs sentiments, leur position idéologique par rapport à l'Algérie, à la France ou au groupe, en ayant toujours le souci d'expliquer au mieux, de se faire comprendre d'une personne « qui ne sait rien ». Cela a été fréquemment enrichissant. Dans d'autres cas, néanmoins, une certaine hostilité a été rencontrée : il paraissait parfois inconvenable qu'une personne non concernée se permette de parler de « choses » qu'elle ne connaissait ou ne comprenait pas. Une méfiance s'est parfois instaurée entre les individus rencontrés et le chercheur. Heureusement, ce type de réactions a été minoritaire au cours de l'étude.

Au regard du positionnement théorique de cette recherche et de la population d'étude prise en considération, un certain nombre d'interrogations émerge. Plusieurs pistes ont ainsi été dégagées et une problématique définie.

¹ SAVARESE Eric, 2002, *L'invention des Pieds-Noirs*, Paris : Ed. Séguier, 283 p. (coll. Les colonnes d'Hercule), p. 120.

² SAVARESE Eric, 2002, *ibid.*, pp. 16-17.

❖ Problématique

L'étude porte essentiellement sur la population d'origine européenne et de confession chrétienne, établie en Algérie durant la colonisation puis rapatriée en métropole, de nationalité française.¹ Nous l'appelons, par facilité, la population pied-noire. Il s'agit d'une population « régionale » française qui a perdu sa « région » avec la déclaration d'indépendance de l'Algérie. Cette ancienne colonie est devenue un Etat indépendant avec une nouvelle gestion en opposition par rapport à la précédente afin de mieux affirmer son indépendance. Il s'agit ainsi d'un territoire qui ne ressemble plus à celui « possédé », à celui auquel la population s'identifiait. L'Algérie est ainsi qualifiée de territoire perdu, comme dans le cas des diasporas. L'idée d'une impossibilité du retour est souvent mise en avant. Est-elle réelle ?

Le discours global, des chercheurs comme des membres de la population, met en avant le fait qu'il s'agit d'une population vouée à disparaître. Elle n'a plus de territoire et les enfants se montrent indifférents par rapport à cette histoire : ils n'ont pas connu cette Algérie là, ne partagent pas une nostalgie (parfois nommée « nostalgie ») et ne vivent pas avec elle. L'avenir présenté est donc la perte de l'identité pied-noire et la dissolution du groupe.

Or, face aux apports de la géographie sociale et de la géographie culturelle notamment, mettant en avant les interrelations existantes entre la culture, l'identité et le territoire, le fait que des populations déterritorialisées, en conservant leur identité, se reterritorient, de multiples réflexions ou interrogations concernant la population pied-noire émergent. La perte du territoire / la déterritorialisation d'un groupe social n'entraînerait pas inévitablement la disparition du groupe. La création d'une nouvelle territorialité ou une reterritorialisation sont envisageables. Le groupe peut ne pas disparaître, mais s'affirmer différemment.

Ainsi, le rôle joué par le territoire pour une population dite « rapatriée », notamment concernant le devenir du groupe, la transmission de son particularisme identitaire et culturel, est à appréhender. C'est tout l'itinéraire du groupe qui interroge, de même que l'impact du territoire sur celui-ci. Dans ce contexte, plusieurs questions émergent.

- Quels sont les signes de l'existence d'un territoire ou d'une territorialité pour le groupe social des Pieds-Noirs aujourd'hui dans l'espace (ou les espaces) d'accueil ? S'il existe, quel est-il ? Quelle est sa forme ? Quel est son rôle, en termes identitaire et culturel notamment ? Quel rôle ont joué l'identité et la culture pour sa construction ? L'Algérie mythifiée (représentation de l'Algérie française) peut-elle être considérée comme le territoire de la population ?

¹ Concernant la définition de la population d'étude, voir chapitre 1.1.1.

- Quelles seraient les conséquences de l'inexistence d'un territoire actuel ?
Pour quelles raisons n'existerait-il pas de territoire aujourd'hui ? Pourrait-il être question d'un groupe social dans ce cas ? Quel serait son avenir ?

Ces questionnements renvoient à l'ensemble des populations déterritorialisées, ayant connu une migration.

Quel territoire pour une population / un groupe social déterritorialisé ?

Quelles relations entre le territoire perdu et l'espace d'installation ?

Et quelle(s) méthode(s) mettre en œuvre pour appréhender, dans l'hypothèse de leur existence, ces territoires particuliers ?

Dans ce contexte, **quel est le champ des possibles pour la population pied-noire, notamment en lien avec ses rapports à l'espace, sa territorialité ?** Les apports théoriques ne mettent-ils pas en avant que l'identité et la culture d'une population sont en lien avec son territoire ?

- Les membres du groupe peuvent vivre dans la nostalgie, avec l'affirmation d'un attachement très fort à un territoire perdu. Cela peut se traduire par le silence, voire le rejet de cette appartenance. Mais cela peut également engendrer l'ancrage de repères¹ dans l'espace métropolitain. Ce processus permet de conserver une mémoire, vivre quelque peu dans ce passé en conservant des pèlerinages, des rencontres, etc. Or, tous ces marqueurs sont ré-appropriables par les générations suivantes.
- Peut également être observée une réappropriation d'un des territoires d'origine de la famille avant l'Algérie ; les principaux foyers d'origine de la population européenne d'Algérie, mis à part la France métropolitaine, étaient l'Espagne, l'Italie et Malte notamment. Cela peut se traduire par des voyages pour partir à la découverte de ces régions, par des recherches généalogiques, etc. Certains auteurs mettent en avant que cela démontre que, pour ces individus, la vie en Algérie n'a été qu'une parenthèse². Finalement, ce comportement romprait tout lien avec le groupe. Néanmoins, il s'agit également d'un moyen d'asseoir un des axes de l'identité pied-noire, à savoir l'idée d'une population méditerranéenne, européenne, etc.
- Des installations dans d'autres pays que la France après 1962 peuvent également être observées. Elles peuvent démontrer un certain rejet de la France métropolitaine et des métropolitains. Le sentiment de ces personnes est qu'elles n'ont rien à faire en métropole.

¹ Repères appelés des « marqueurs territoriaux » par la suite – voir chapitres 1.2.2.2 et 2.2.2.

² Voir JORDI Jean-Jacques, 2002a, « Les Pieds-Noirs : constructions identitaires et réinvention des origines », *Hommes et Migrations*, n°1236, mars-avril 2002, pp. 14-21.

Elles préfèrent donc partir quelque part où on voudra bien d'elles, où elles auront des potentialités d'installation, où elles n'auront pas à incarner la honte de la colonisation française. En effet, l'accueil des Français d'Algérie en France métropolitaine a été très mal ressenti par les Pieds-Noirs et l'installation s'est avérée difficile¹. Parallèlement cependant, ces installations mettent en valeur d'autres traits d'identité du groupe, à savoir l'esprit pionnier ou l'esprit d'entreprise. Apparaît également une mise en avant des capacités d'adaptation du groupe, de sa modernité, de son ouverture d'esprit, notamment du fait de l'expérience d'une vie en terre hostile, du brassage de population, de la volonté et/ou du courage de ses aïeux (cela renvoie à l'histoire « mythifiée » de la conquête de l'Algérie).

- Une autre possibilité pour cette population est la conservation de liens avec l'Algérie actuelle. Cela passe notamment, pour ce qui en est le plus visible, par des « voyages - pèlerinage », relativement nombreux actuellement. Ces voyages « retour aux sources » peuvent être perçus comme un moyen de faire le deuil, d'effacer des esprits le rêve ou le cauchemar, le mythe, pour percevoir la réalité. Il peut s'agir dans l'idée de faire la paix, d'oublier la guerre et ses conséquences. Cependant, il s'agit également d'un moyen pour les enfants de mettre des images sur le discours des parents concernant l'Algérie, de se confronter à la réalité de ce pays. Ils peuvent aussi, par ce biais, aller à la recherche de l'histoire de leurs parents ou encore donner une autre image de la population française d'Algérie en mettant en avant les évolutions, en montrant qu'ils ne sont pas dans le même état d'esprit que leurs parents (nostalgie, paternalisme ou rancœur parfois, etc.).

Par ailleurs, quelle que soit la génération considérée, peut être observée la création de nouveaux liens avec des membres de la population algérienne. Parfois, cela débute par des liens tissés en France métropolitaine avec des immigrés ou des enfants d'immigrés algériens. Ils partagent différentes choses : un amour de la terre algérienne, des traits culturels, une intégration culturelle difficile en France car les deux groupes se sentent parfois rejetés. Des associations, à l'image de Coup de Soleil², sont créées dans le sens de ce rapprochement, du partage entre les Pieds-Noirs, les immigrés algériens ou maghrébins et le Maghreb.

Certains éléments peuvent être considérés comme des signes d'une population en voie d'assimilation, qui va être oubliée petit à petit. Néanmoins, dans le même temps, des signes d'une possibilité de renouveau sont visibles. Différents regards semblent pouvoir être portés sur cette population.

¹ Ce vécu du rapatriement est largement repris dans le chapitre 1.1.2.2.

² Association culturelle franco-maghrébine, créée en 1985. Voir le site Internet de l'association : <http://www.coupdesoleil.net/>. Association plus largement présentée dans le chapitre 2.3.3.

L'approche du groupe par le territoire et la territorialité semble autoriser une lecture plus positive de l'évolution du groupe. Bien sûr, la culture, l'identité comme le territoire des Pieds-Noirs n'ont plus grand chose à voir avec ceux d'avant 1962, voire ceux des années 1970 ou 1980. Mais cela est *a priori* « normal ». Culture, identité, mémoire et territoire évoluent en permanence. Il semble évident que la première génération née en France, dans sa majorité, se détache du vécu de ses parents. Quel enfant ne suit pas ce processus ? La culture, l'identité dont les enfants ont héritées ne sont pas recevables telles quelles. Ce phénomène peut être généralisé à tous les groupes sociaux *a priori*. Et quand bien même, il s'agit d'une histoire très courte (un peu plus de 40 ans) pour bénéficier du recul nécessaire. Qui peut dire ce qu'il en sera pour la troisième, la quatrième, voire la cinquième génération née en France ? Il semble qu'il soit nécessaire de rester modeste par rapport aux conclusions présentées aujourd'hui par les uns et les autres.

Il s'agit d'un groupe composite au départ. Les actions et réactions semblent également très hétérogènes aujourd'hui. **Une entrée par le territoire, la territorialité permet d'apporter un regard relativement novateur sur cette population.**

❖ Hypothèses

- Un rapatriement ne peut pas réellement être étudié différemment d'un exil : les sentiments de déracinement peuvent être semblables même si le rapport à l'espace d'accueil peut apparaître différent.
- L'appréhension de la territorialisation et de la territorialité permettrait l'apport d'une grille de lecture pour les populations déterritorialisées et permettrait d'en « évaluer » la dynamique identitaire et culturelle notamment.
- Par contre, la déterritorialisation du groupe, signifiant sa mobilité, engendrerait des rapports spécifiques au territoire. S'il est évidemment question à la fois du territoire perdu et de l'espace d'accueil, la reterritorialisation passerait aussi par la construction de territoires pouvant revêtir de multiples formes ; la représentation classique d'un territoire aréolaire, avec l'image des territoires institutionnels, doit pouvoir être dépassée dans certains cas concernant les populations mobiles. Cela sous-entendrait que l'échelle d'appréhension de ces populations puisse s'avérer particulière. Les échelles micro et macro doivent être prises en considération, sans nécessairement l'existence d'un lien au niveau méso.
- L'entrée par la territorialité, la territorialisation pourrait ainsi révéler la dynamique inhérente au groupe social. La disparition de celui-ci dans l'avenir pourrait être remise en question. La problématique de la transmission pourrait être abordée différemment.

❖ Thèse

Un rapatriement peut être considéré comme un exil. Il génère un fort sentiment de déracinement ; sans compter une sorte de réflexe de rejet de l'espace d'accueil. Un rapatriement est déstabilisant pour un groupe social : la perte du territoire engendre une fragilisation de l'identité et de la culture du groupe ; elle amène aussi parfois le groupe à se tourner vers le passé en cultivant une certaine nostalgie et/ou à idéaliser le territoire perdu. Certains auteurs, voire la population elle-même, jugent par conséquent que ce groupe est voué à disparaître. Il n'a pas d'avenir. Il est vrai que l'identité du groupe, restée en quelque sorte latente durant plusieurs années, demeure fragile. Elle n'a pas d'appui « matériel » permettant d'afficher sa lisibilité. Elle a ainsi des difficultés, si toutefois la volonté existait, à s'affirmer, à être partagée, à être transmise. Cependant, **l'appréhension d'une population rapatriée avec une entrée géographique, via la territorialité, le processus de territorialisation, à l'époque actuelle, peut révéler une dynamique identitaire et culturelle forte** : un groupe social peut se reterritorialiser, quelle que soit la forme que peut prendre ce processus, car la déterritorialisation offre aussi une certaine homogénéisation culturelle et identitaire au groupe du fait de l'expérience partagée de l'exil. Il s'agit d'un trait commun fort. Il est entendu ici que l'étude menée concerne le groupe, donc le collectif ; l'individu n'est pas privilégié. Culture et identité permettent donc une nouvelle territorialisation, avec une nouvelle territorialité ; ces dernières offrent en retour un appui pour l'identité et la culture du groupe. **Une nouvelle territorialisation peut ainsi apparaître comme un véritable enjeu de survie pour le groupe social.** D'une mobilité imposée, le groupe passe à une mobilité construite en réponse à la dispersion du groupe sur l'espace d'accueil et à la mise en place d'un réseau social. Sans cette territorialisation adaptée à ces circonstances, l'identité du groupe risque de s'éteindre, engendrant par là même la disparition du groupe social. Toutefois, du fait de l'organisation socio-spatiale de ces groupes déterritorialisés, leur approche oblige également à revisiter le concept de territoire, permettant certains rapprochements avec les diasporas notamment du fait des multiples formes de territorialisation envisageables.

L'idée sous-jacente à ce travail est donc l'existence de liens entre territoire, culture et identité, qu'un exil, une migration ne remet pas en cause, même s'il engendre une réelle dynamique. Au contraire, cette « mise à l'épreuve » offre un « laboratoire » pour analyser ces interrelations. Elle permet d'interroger le système territoire / culture / identité selon des phases successives au cours d'une histoire récente. Par contre, la forme du territoire est influencée, modifiée par cette mobilité. Il sera alors question de réseau, de lieu, de circulation ou de mobilité.

De manière concrète, dans le cas étudié ici, bien que la perte du territoire algérien ait pour conséquence une remise en cause, une fragilisation de la population pied-noire, elle renforce, paradoxalement peut-être, le groupe social, en dépit de son hétérogénéité. Celui-ci va reconstruire une territorialité avec une certaine reterritorialisation visible en France métropolitaine mais aussi à l'étranger, voire en Algérie aujourd'hui bien que dans une moindre mesure. Cette population peut disparaître, mais cela n'est pas une certitude. L'importance du rôle joué par le territoire et la territorialité pour la survie du groupe, notamment concernant la transmission identitaire et culturelle, peut être mise en avant, bien que certaines réserves paraissent encore nécessaires à ce jour.

❖ **Méthode de travail et terrain d'étude**

Il ne s'agit pas ici de présenter la méthode de travail de manière fine et détaillée. Ce n'est qu'une simple description : la méthode de travail est reprise dans la partie 2.1 principalement. Toutefois, il semblait important, dès l'introduction, de donner quelques éléments concernant les outils utilisés afin de faciliter la compréhension de l'ensemble de la démarche.

L'objectif de l'étude est de mettre en avant si un processus de territorialisation s'est mis en place, ou non, aujourd'hui, en France métropolitaine (voire au-delà), pour la population pied-noire. Pour cela, il est nécessaire de prendre en considération les trajectoires spatiales et sociales des membres de la population pied-noire afin de percevoir s'il existe (ou non) une logique territoriale pouvant être généralisée à l'ensemble du groupe ; du fait du partage d'une culture particulière notamment. Cette logique a-t-elle conduit à un certain regroupement géographique relativement pérenne (*via* les installations) de la population pied-noire ? Par ailleurs, existe-t-il des regroupements temporaires lors de réunions, de manifestations, etc. ? Des lieux de mémoire ont-ils été construits ? etc. Cela permettrait de percevoir l'existence d'un lien actuel/actualisé entre les membres du groupe. Dans le cas contraire, la dispersion et la dissolution du groupe pourraient être totales.

Concernant le terrain d'étude, étant donné le peu de travaux réalisés en géographie au niveau national concernant cette population¹, il a semblé pertinent d'aborder l'éventuelle reterritorialisation du groupe et sa territorialité à cette échelle. Si la France métropolitaine a ainsi été le terrain d'étude privilégié, notamment du fait du nombre de Pieds-Noirs établis sur le territoire national, notre regard s'est également porté au-delà des frontières françaises bien que l'analyse n'ait pu dépasser le cadre de l'exploration étant donné le manque de moyens et de temps.

Concomitamment, l'étude porte sur une échelle plus fine : celle des lieux. Cela s'est révélé nécessaire notamment pour l'approche des marqueurs territoriaux et de la territorialité qu'ils génèrent. Certains sites à Paris, Avignon, Nîmes, Marseille, Perpignan, etc., ont été étudiés. La participation à certaines rencontres ou manifestations s'est fréquemment révélée riche d'enseignements.

Les échelles micro et macro ont ainsi été croisées tout au long de la recherche tant la territorialité de cette population déracinée et dispersée apparaît floue, complexe et riche.

Il s'est donc agi de déterminer l'existence (ou non) d'un territoire pied-noir, de définir éventuellement sa forme, mais également d'appréhender quels liens il tisse avec l'identité et la culture de la population pied-noire. Pour ce faire, différents outils ont été utilisés afin de recueillir le maximum d'indicateurs possible, les données nécessaires pour ce travail.

✓ Une démarche a ainsi été entreprise pour l'obtention de données quantitatives par le biais essentiellement d'un travail statistique. Différentes sources de données ont été sollicitées (INSEE, associations, services étatiques spécifiques) afin de pouvoir faire certains croisements d'informations. Deux enquêtes par questionnaire ont également été menées.

✓ Une seconde démarche a parallèlement été mise en place pour l'obtention de données qualitatives au travers de ces deux mêmes enquêtes par questionnaire (pour les questions ouvertes) et par une enquête par entretien réalisée auprès de membres de la population pied-noire. Une typologie de la population a pu être réalisée grâce aux résultats obtenus. Le recueil de photographies sur des sites spécifiques, semblant importants pour la population pied-noire, a également été réalisé afin d'aborder par l'image les marqueurs territoriaux. L'observation

¹ A notre connaissance, seul Pierre BAILLET a réalisé un travail sur les rapatriés d'Algérie, en 1976, à l'échelle de la France métropolitaine (BAILLET Pierre, 1976, « Les rapatriés d'Algérie en France », *Notes et études documentaires*, 29 mars 1976, n°4275-4276, Paris : La Documentation française, 79 p.). Cette étude porte essentiellement sur l'impact économique du rapatriement et sur l'intégration de cette population. Des travaux ont, par contre, été réalisés à plus grande échelle : voir notamment ROGNANT L. et SCHULTZ Joseph, 1964, « Les rapatriés d'Afrique du Nord dans l'Hérault (1954-1964) », *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, tome XXXV, 3^e-4^e fascicules, juillet-décembre 1964, pp. 283-417. Il est également largement question de la réinstallation de la population peu de temps après son arrivée. Ou encore BRUN Françoise, 1976, *Les Français d'Algérie dans l'agriculture du Midi méditerranéen : étude géographique*, Gap : Éditions Ophrys, 389 p. (Thèse : Lettres : Aix-Marseille I : 1973, sous la dir. de Isnard Hildebert).

directe a aussi été utilisée lors des conférences, des cérémonies commémoratives, des pèlerinages organisés en France métropolitaine, mais également lors d'un voyage « retour aux sources » en Algérie¹.

C'est la mise en place de cette méthode de travail, reposant sur plusieurs types d'informations et sur la mobilisation d'outils différents, qui semble avoir permis une appréhension de la territorialité et de la reterritorialisation de la population pied-noire. L'ensemble de ces démarches est apparu nécessaire pour la compréhension de la dynamique territoriale du groupe social.

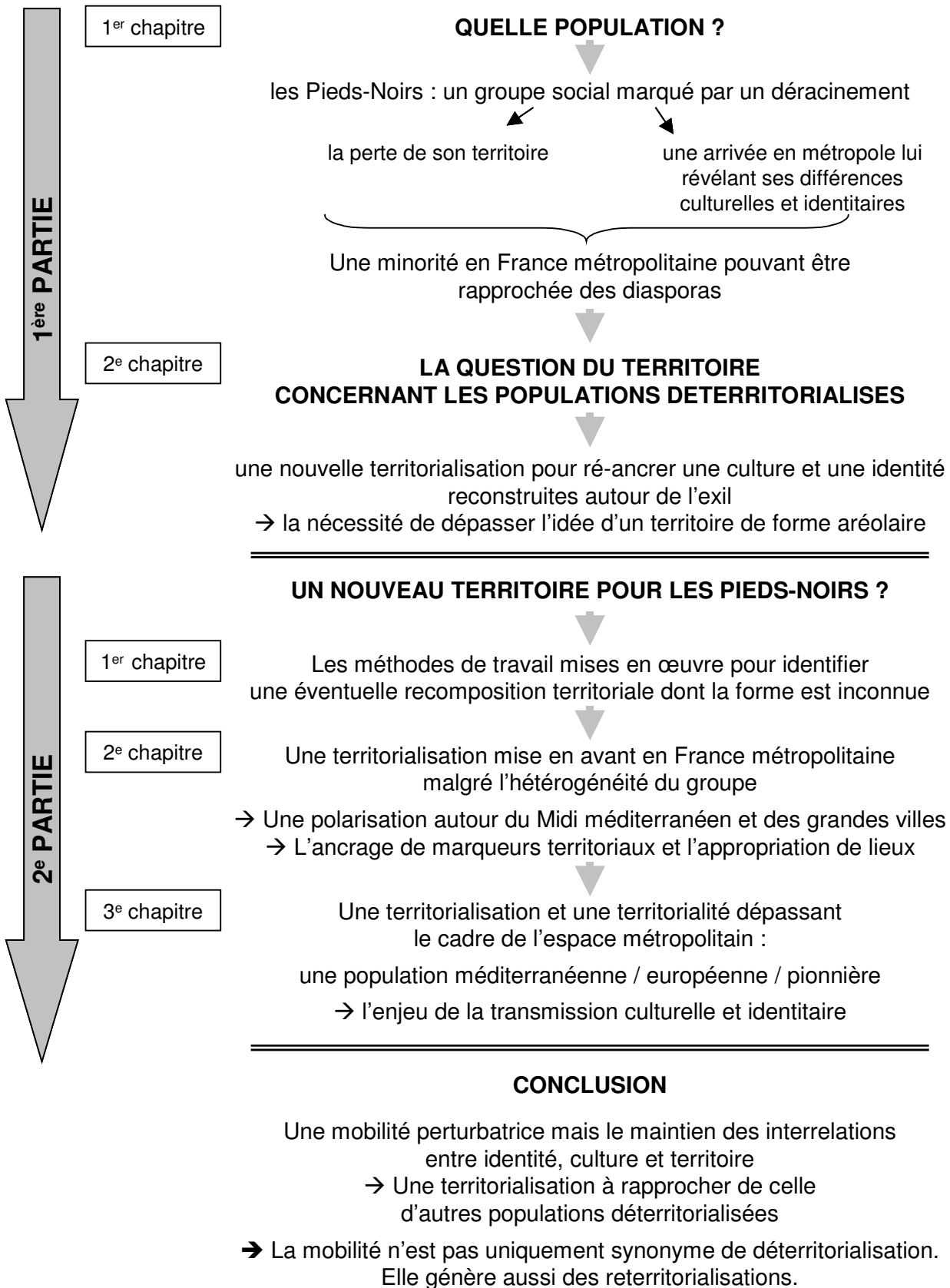
Ce mémoire est organisé en deux grandes parties.

La première a pour objectif de définir la population d'étude et de la placer dans le champ théorique de la géographie sociale et culturelle. Il est avant tout question d'un groupe social pouvant être considéré comme une minorité en France : ses membres partagent un sentiment d'appartenance au groupe, certains particularismes culturels et identitaires. Dans le même temps, cette population témoigne de certains comportements et de certaines territorialités pouvant être approchés de ceux des diasporas (chapitre 1.1). Cette perception du groupe social des Pieds-Noirs en tant que minorité aux caractéristiques diasporiques amène une réflexion concernant les interrelations entre culture, identité et territoire, notamment lorsqu'une migration, et une mobilité de manière plus générale, intervient. L'appréhension de la reterritorialisation et de la territorialité, en lien avec le territoire d'origine, d'une population dispersée nécessite le dépassement d'une conception relativement classique du territoire en tant que portion d'espace circonscrite. Il est le plus souvent question de réseau, de lieu et donc de territoire réticulaire (chapitre 1.2).

A partir de cette approche reposant essentiellement sur des apports théoriques, les méthodes de recueil d'informations choisies et les résultats sont présentés dans la seconde partie. Il s'est agi d'allier des données quantitatives à des données qualitatives, et ce à différentes échelles, en France métropolitaine mais aussi à l'étranger, afin de saisir la complexité des rapports à l'espace de ce groupe social déterritorialisé (chapitre 2.1). Une territorialisation et une territorialité sont ainsi mises en avant en métropole (à travers une certaine attraction du Midi méditerranéen et la mise en place de marqueurs territoriaux essentiellement - chapitre 2.2), mais aussi à l'étranger, y compris en Algérie (chapitre 2.3).

¹ Voyage de quatre jours à Alger, en avril 2005, organisé par une agence de voyage d'Avignon (Vaucluse). Ce voyage était destiné à des Pieds-Noirs souhaitant retourner à Alger, notamment pour revoir leur maison, leur quartier, retrouver les tombes de leurs proches et se recueillir ; une journée libre était prévue à cet effet.

Figure 2 - ORGANISATION DE LA RECHERCHE



1^{ERE} PARTIE -

POPULATIONS DERACINEES :
LE TERRITOIRE EN QUESTION

La population pied-noire semble pouvoir, aujourd'hui, être définie comme un groupe social et ce en lien avec son histoire. Elle se différencie effectivement au sein de la population française du fait d'un certain particularisme culturel et identitaire apparu en Algérie, alors territoire national français¹, et exacerbé par le rapatriement.

Les notions de culture et d'identité apparaissent ainsi centrales dans le cadre de cette étude. La culture désigne ici des savoir-faire, des pratiques, des connaissances, des attitudes, des idées, des valeurs, des représentations, des sensibilités. Elle est largement liée à la notion de transmission : il s'agit de ce que l'individu reçoit, intériorise. La culture n'est cependant pas à considérer comme une réalité première. Elle correspond davantage à une construction imaginée pour permettre aux individus de communiquer, de se sentir proches ou différents et de constituer des groupes qui se sentent solidaires et unis ; la culture est donc évolutive, non figée. L'identité apparaît, quant à elle, comme une « construction culturelle »². Elle répond à la question : « qui suis-je ? ». Pour cela, sont sélectionnés un certain nombre d'éléments de la culture caractérisant à la fois l'individu et le groupe auquel il pense appartenir. Différents éléments formant une culture sont ainsi constitutifs de l'identité d'un groupe. En d'autres termes, l'identité « exprime l'appartenance à une lignée, à une culture »³. Culture et identité étant imbriquées et la culture pouvant évoluer, l'identité ne peut guère être considérée comme un donné figé dans le temps.

Du fait d'une spécificité culturelle et identitaire partagée par une large part des membres de la population pied-noire et reconnue, au moins en partie, par l'ensemble de la population française, ce groupe peut aujourd'hui être rapproché d'autres minorités vivant en France. De plus, du fait de rapports particuliers au territoire (territoire d'origine, territoire perdu, espace d'accueil), un parallèle peut également être fait avec les diasporas.⁴ Il est alors question de territoire « éclaté », de lieux, de réseaux, etc. C'est ainsi la construction identitaire et culturelle des populations déterritorialisées, au regard de l'exemple des Pieds-Noirs, qui est ici analysée afin d'appréhender la question du territoire pour ces groupes sociaux.

¹ L'Algérie, depuis 1848, est découpée en trois départements français.

² CLAVAL Paul, 1996, *op.cit.*, p. 101.

³ DI MEO Guy, 2002, *op.cit.*

⁴ Afin de comprendre le fonctionnement du groupe social des Pieds-Noirs et de permettre certaines comparaisons avec d'autres populations, les notions de « minorité » et de « diaspora » sont définies et analysées dans le chapitre 1.1.3.

1.1 - LES PIEDS-NOIRS : UN GROUPE SOCIAL SE VIVANT EN EXIL

Avant toute chose, il paraît indispensable de définir, par le biais d'une rapide présentation de l'histoire de l'Algérie française et de sa population, qui sont les Pieds-Noirs et, donc, quelle est la population étudiée ici. Certains choix ont été faits dans le cadre de cette recherche et doivent être expliqués.

1.1.1 – Quelle population d'étude ?

1.1.1.1 - Le début de l'histoire...

L'Algérie possède une situation privilégiée : elle représente une plaque tournante entre l'Europe, l'Afrique, l'Orient et l'Asie. Cette position, additionnée aux richesses de cet espace, est l'enjeu de l'histoire au cours de sept grandes invasions : les Phéniciens – Carthaginois de 1100 à 141 avant J.-C. ; les Romains de 146 avant J.-C. à 432 de notre ère ; les Vandales de 432 à 533 ; les Byzantins de 533 à 633 ; les Arabes, de 755 à 1516 ; et les Turcs de 1516 à 1830. C'est à cette dernière invasion turque que va succéder la colonisation française.

C'est un prétendu « coup d'éventail » du dey d'Alger au consul de France qui figure comme l'un des principaux arguments avancés pour justifier la prise d'Alger en 1830 par la France. Les rapports franco-algériens se sont dégradés ; d'abord par la mise en perspective des liens unissant les financiers du dey d'Alger, les Bacri-Busnach, au consul de France, Deval ; celui qui reçut le « fameux » coup d'éventail. La cause principale de ce processus serait donc « la provocation et l'insolence des Turcs »¹.

En fait, le gouvernement ultra du prince de Poulignac espère, par une campagne militaire, renouer avec les temps napoléoniens et ainsi consolider l'influence de la France dans le bassin occidental de la Méditerranée, par l'ouverture de marchés et de débouchés au commerce et à l'industrie naissante. La recherche d'une brillante victoire à l'extérieur, mais aussi le souci de mettre à mal l'opposition intérieure en vue du rétablissement de la monarchie absolue dont rêvait Charles X constituent les causes « réelles » de l'affrontement.²

¹ STORA Benjamin, 1991a, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, Paris : Editions La Découverte, 126 p. (collection Repères), p. 12.

² Selon STORA Benjamin, 1991a, *ibid.*, p. 16.

Ainsi, la France n'a aucun projet préconçu d'annexion et de colonisation. Le débarquement des troupes françaises à Sidi-Ferruch le 14 juin 1830, la prise d'Alger le 5 juillet et l'évacuation de la Casbah par le dey le 7 juillet 1830 s'expliquent avant tout par des « soucis de prestige international et de politique intérieure »¹. Cependant, la France finit par prendre une décision politique et militaire qui conduit à la constitution d'une colonie de peuplement. « L'échec de la "domination indirecte" sur les chefs vassaux de l'intérieur l'obligea à choisir, en décembre 1840, entre la conquête totale et l'évacuation totale (que l'orgueil national n'aurait pas pu supporter) »². C'est la décision de conquérir toute l'Algérie, prise en décembre 1840, à l'arrivée de Bugeaud comme gouverneur général, qui entraîne l'Etat français à développer systématiquement la colonisation, en créant des villages de paysans français sur les terres du domaine public. L'année 1840 est donc essentielle. Elle correspond à la date de naissance de l'Algérie comme « possession française » sous forme de colonie rattachée au ministère de la guerre et dirigée par un gouverneur général (nommé par ce ministre), pour la petite colonisation et le peuplement de l'Algérie avec des concessions d'Etat. L'Algérie est petit à petit constituée comme la prolongation de la France métropolitaine au point de vue administratif et électoral : trois départements français sont découpés dès 1848³ et se voient attribuer, comme en métropole, des préfectures et des sous-préfectures.

Installer une population française aussi nombreuse que possible est ainsi, pour la France, le seul moyen de conserver la conquête sans y maintenir perpétuellement le tiers de l'armée française. C'est aussi le meilleur moyen de rentabiliser la possession de l'Algérie et de lui donner, après coup, le but lucratif qui lui a jusque là fait défaut⁴.

Néanmoins, au fil du temps, les mouvements indépendantistes prennent de plus en plus de vigueur. Tout d'abord, la France ne considérait pas que les territoires colonisés ou sous dépendance et domination françaises possédaient une identité territoriale propre⁵. Celle-ci n'était donc pas toujours respectée. Ensuite, les lois appliquées dès les débuts de la colonisation étaient porteuses de fortes inégalités au sein de la population de l'Algérie.

Ainsi, le sénatus-consulte du 14 juillet 1865 introduit la distinction entre *citoyen* et *non-citoyen*, en lien avec le statut personnel et religieux. D'après ce texte, l'indigène musulman, né français, peut être appelé à servir dans les armées ou être appelé à des fonctions et à des

¹ JULIEN Charles-André, 1964, *La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, tome 1 de *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris : Presses Universitaires de France, 632 p.

² PERVILLE Guy, 1996, « Le rôle de la colonisation de peuplement dans la politique de la France en Algérie et dans l'organisation de la colonie », in SAUSSOL Alain et ZITOMERSKY Joseph (sous la direction de), *Colonies, Territoires, Sociétés : l'enjeu français*, Paris ; Montréal : L'Harmattan, pp. 167-177.

³ ETIENNE Bruno, 1968, *Les Européens d'Algérie et l'indépendance algérienne. Les problèmes juridiques des minorités européennes au Maghreb*, Thèse de doctorat : Droit : Aix-en-Provence : 1965, Paris : Ed. du Centre National de la Recherche Scientifique, 414 p., p. 36.

⁴ Voir STORA Benjamin, 1991a, *op.cit.*

⁵ LEFORT Isabelle, 1992, *La lettre et l'esprit. Géographie scolaire et géographie savante en France 1870-1970*, Paris : éd. du CNRS, 246 p. (coll. Mémoires et documents de géographie), p. 89.

emplois civils en Algérie. Néanmoins, il continuera à être régi par la loi musulmane. Pour jouir des droits de citoyens français, il doit en faire la demande ; dans ce cas, il est régi par les lois politiques et civiles de la France.¹ Ce texte demeure l'une des bases du régime politique et administratif algérien jusqu'en 1946 (loi du 7 mai). « Il sous-tend que les musulmans, gardant leur statut personnel, demeurent sujets et sont donc, en conséquence, privés de tout droit politique mais soumis au régime de l'indigénat² »³. Par conséquent, pour accéder à la citoyenneté, ils doivent renoncer, un par un, à leur « statut personnel ». L'entrée dans la « cité française » implique donc pour eux l'abandon public et volontaire de leur religion. Peu d'entre eux y consentent dans la mesure où cet acte signe la rupture avec leur communauté.⁴ La loi en vigueur dissocie ainsi la nationalité de la citoyenneté et ne lie pas automatiquement cette dernière à la naissance sur un territoire français. Cette différenciation dans les statuts crée par conséquent un malaise ; d'autant plus que le sénatus-consulte de 1865 accorde automatiquement la citoyenneté aux « étrangers » (ressortissants de pays européens) à l'issue de trois ans de séjour en Algérie⁵ (sans compter leur naturalisation automatique dès 1889) et que la plupart des Juifs sont naturalisés dès 1870⁶.

Les premiers soulèvements apparaissent dès 1945⁷. La guerre, appelée à l'époque « les événements », éclate en 1954. Lors de la déclaration d'indépendance de l'Algérie en 1962, la situation est telle que la grande majorité de la population française d'Algérie se résout à l'exode. Effectivement, la spirale de la violence s'accélère en Algérie au fil du temps après la signature des Accords d'Evian en mars 1962. La tension et la peur montent en puissance. Malgré la signature de ces accords de cessez-le-feu, garantissant pourtant le respect des biens

¹ Article 1^{er} du sénatus-consulte du 14 juillet 1865.

² Le régime de l'indigénat implique peines et juridictions spéciales, impôts arabes, non accès aux charges publiques, usure – COLLOT Claude, 1987, *Les Institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962)*, Paris : Editions du CNRS, p. 9. Les musulmans possèdent donc le libre exercice de leur religion tout en ayant la « qualité de Français » mais leur condition civile (droit de la personne et de la famille, transmission des biens) est soumise à la législation qui découle de leur religion ou de leurs coutumes (droit mosaïque s'ils sont juifs, droit musulman s'ils sont arabes, coutumes locales s'ils sont kabyles...) - GASPARD Françoise, 1993, « Violette l'Arabe », in AGERON Charles-Robert (présentation de), *L'Algérie des Français*, reproduction d'articles parus dans *L'Histoire*, Paris : Editions du Seuil, 371 p. (collection Points Histoire), p. 164.

³ BUONO Clarisse, 2004a, *Pieds-Noirs de père en fils*, Paris : Editions Balland, 203 p. (coll. Voix et regards).pp. 22-23.

⁴ GASPARD Françoise, 1993, *ibid.*, p. 164.

⁵ HENRY Jean-Robert, 1996, « Rapatriés, réfugiés, repliés... : le poids des mots », in JORDI Jean-Jacques, TEMIME Emile (sous la direction de), *op.cit.*, pp. 150-157, p. 152.

⁶ Décret Crémieux en 1870 qui naturalise en bloc les Juifs d'Algérie du Nord avec l'imposition, à la fois, de la renonciation à leur statut personnel et de la citoyenneté française. Par conséquent, les hommes majeurs deviennent des électeurs et sont éligibles.

⁷ Le 8 mai 1945, jour de la signature de l'armistice, dans la plupart des villes d'Algérie, des cortèges d'Algériens musulmans défilent avec des banderoles portant comme mot d'ordre : « à bas le fascisme et le colonialisme ». A Sétif, la police tire sur les manifestants. En riposte, ces derniers s'attaquent aux policiers et aux Européens. Le soulèvement spontané de la population musulmane qui suivra fera 103 morts et 110 blessés parmi les Européens. Le 10 mai, les autorités françaises organisent des représailles qui tournent au massacre : on parle de 15 000 tués parmi les populations musulmanes. COURRIERE Yves, 1968, *Les Fils de la Toussaint*, tome 1 de *La guerre d'Algérie*, Paris : Fayard, 483 p., cité par STORA Benjamin, 1991a, *op.cit.*, p. 91.

et des personnes¹, le FLN et l'OAS² n'ont pas mis fin à leurs actions. Ainsi, alors que des éléments de l'Armée de Libération Nationale (ALN) passent en armes la frontière tunisienne, provoquant un mouvement de fuite de la population européenne vers les grandes villes, l'OAS impose une grève générale en Algérie et entame une campagne de terreur qui vise aussi bien les Musulmans, les gendarmes mobiles, les CRS que ceux qui veulent partir prévoyant une issue fatale.³ De graves incidents suivent, tels que la dramatique manifestation de la rue d'Isly, à Alger, le 26 mars 1962, qui « fait fonction d'électrochoc »⁴ ; ou encore, pour ne citer que les événements les plus emblématiques, les enlèvements et exécutions de Français d'Algérie à Oran, le 5 juillet 1962⁵. Rester dans l'ancienne colonie est par conséquent presque devenu impossible aux yeux des Français d'Algérie : ils parlent aujourd'hui d'un choix qui était à faire entre « la valise et le cercueil » du fait des exécutions sommaires ou des enlèvements perpétrés. « Les deuils qui s'accumulent, le spectacle de la violence qui est partout, l'opposition qui s'exacerbe entre les communautés, les menaces qui sont de plus en plus explicites [...] : tout concourt à faire de cet exil un exil forcé, sans alternative »⁶. En masse, la population française d'Algérie se résout donc à quitter cette terre malgré les interdits de l'OAS et sous la menace du FLN. Il s'agit d'une migration brusque de près d'un million d'individus.

Pour beaucoup, c'est cet exode qui constitue la blessure originelle et le mythe fondateur de l'identité pied-noire⁷. L'appellation *Pied-Noir* joue elle-même un rôle important, que les personnes l'acceptent ou la rejettent.

¹ Les accords d'Évian du 18 mars 1962 – Accord de cessez-le-feu en Algérie – Article premier : « Il sera mis fin aux opérations militaires et à toute action armée sur l'ensemble du territoire algérien le 19 mars 1962, à 12 heures ». Article 2 : « Les deux parties s'engagent à interdire tout recours aux actes de violence collective et individuelle. Toute action clandestine et contraire à l'ordre public devra prendre fin ». De plus, dans le cadre des déclarations gouvernementales du 19 mars 1961 relatives à l'Algérie (partie A - Déclaration générale, chapitre sur « Des droits et libertés des personnes et de leurs garanties »), concernant les citoyens français de statut civil de droit commun, il est fait mention de la « protection de leur personne et de leurs biens ». Texte intégral des accords d'Évian publié dans *Le Monde* du 20 mars 1962.

² F.L.N. : Front de Libération National. O.A.S. : Organisation Armée Secrète.

³ JORDI Jean-Jacques, 1993, *De l'exode à l'exil : rapatriés et Pieds-Noirs en France. L'exemple marseillais (1954-1992)*, Paris : Ed. L'Harmattan, 250 p. (coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes).

⁴ JORDI Jean-Jacques, 1993, *ibid.* Lors de cette manifestation, une fusillade éclate. L'armée tire sur les manifestants européens faisant 46 morts et 200 blessés, dont une vingtaine n'a pas survécu, presque tous du côté des civils algérois. Voir notamment STORA Benjamin, 1993, *Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris : Editions La Découverte, 123 p. (collection Repères), p. 77.

⁵ Le 5 juillet 1962, la foule des quartiers musulmans d'Oran envahit la ville européenne en fin de matinée. Des coups de feu éclatent sans qu'on en connaisse les motifs. Une traque des Européens commence alors. Durant ce temps, les troupes françaises restent l'arme au pied, le ministère des Armées leur ayant interdit de sortir de leur cantonnement. Il faudra attendre 17h pour que la fusillade se calme. Selon des chiffres officiels, 95 personnes, dont 20 Européens, ont été tués et 161 personnes blessées. De nombreux enlèvements ont également été perpétrés. A ce sujet, voir notamment STORA Benjamin, 1993, *ibid.*, p. 85.

⁶ SCOTTO Jean-Claude, 1996, « Transplantations de populations et traumatismes psychologiques » in JORDI Jean-Jacques, TEMIME Emile (sous la direction de), *op.cit.*, pp. 145-149, p. 148.

⁷ Voir JORDI Jean-Jacques, 2002a, *op.cit.* ; ou BENAYOUN Chantal, 1996, *op.cit.*, p. 127.

Cependant, la brutalité de la migration, dans le temps mais aussi par le nombre d'individus qu'elle concerne, ne doit pas faire oublier qu'il s'agit d'une population hétérogène ; d'autant plus morcelée que de multiples dénominations qualifient les différents « sous-groupes » la constituant.

1.1.1.2 - Quelle appellation pour quel groupe ?

Concernant cet exode et la population étudiée, différents termes peuvent être mis en avant dans les discours, les ouvrages. Le vocabulaire peut apparaître riche ; il est de toute évidence complexe et ce pour diverses raisons. Tout d'abord, cette complexité est liée aux catégorisations de la population vivant en Algérie. Ces différenciations sont réalisées dès le début de la colonisation française et sont évolutives au cours de l'histoire de l'Algérie française. Les appellations correspondant à ces catégories apparaissent dans le langage juridique. Par ailleurs, le vocabulaire employé pour parler de cette population est également rendu complexe car les vocables diffèrent entre les termes juridiques et le langage courant lié souvent au ressenti. Si le vocabulaire juridique vise à apparaître commun aux différents acteurs, gommant les contradictions entre leurs perceptions d'un même phénomène, les mots du sens commun échappent à cette recherche formelle de significations consensuelles.¹ La richesse du vocabulaire qui en découle peut par conséquent entraîner des confusions. Pourtant, chaque terme a une signification propre et tous ces vocables ne peuvent pas être utilisés comme synonymes les uns des autres. Afin d'éviter les incohérences, il semble essentiel de faire un point sur les appellations employées concernant la population de l'Algérie française et sa migration.

La complexité du vocabulaire usité apparaît dès le début de la colonisation française de l'Algérie. Par exemple, la catégorie juridique d'*Européen* apparaît en Algérie dès 1831. Elle permet de distinguer le groupe des Français et des étrangers ressortissants d'autres pays européens² du groupe des *indigènes*, que ceux-ci soient *musulmans* (alias *arabes*) ou *israélites*.³ Différents vocables, dont certains resteront utilisés après 1962, naissent par conséquent de besoins juridiques de différenciation en Algérie. Ces héritages peuvent même créer de véritables confusions dans les esprits. Pour exemple, il est à noter que « dans le

¹ Voir HENRY Jean-Robert, 1996, *op.cit.*

² De nombreux flux de population provenant d'Etats européens de la Méditerranée existaient ou se mettent en place à partir de la colonisation de l'Algérie par la France. Les Français ne sont donc pas les seuls à composer cette population européenne d'Algérie.

³ HENRY Jean-Robert, 1996, *op.cit.*, p. 152.

langage courant, [...] en face des *Arabes* – terme qui souligne une altérité, tout en la privant d’expression nationale -, les Européens n’hésiteront pas à s’affirmer *algériens* »¹. Suite à la déclaration d’indépendance du pays en 1962, les *Européens* ne pourront plus revendiquer cette appellation, bien que des dérivés soient toujours employés aujourd’hui. Peut être citée dans ce cas l’association du Cercle algérianiste notamment.

Un des éléments marquants concernant ces nominations est la perdurance, de nos jours, de la différenciation entre individus de religion musulmane et individus d’autres religions. Ces distinctions ont été inscrites dans les textes juridiques et peuvent encore être mises en avant dans les textes de loi actuels. Ainsi, si à la fin de la Seconde Guerre mondiale tous les habitants de l’Algérie sont citoyens suite à la loi Lamine-Gueye de 1946, les droits restent différents. De ce fait, les appellations suivent ces distinctions. Une ordonnance de 1944 distingue ainsi les *Français musulmans d’Algérie* des *Français non musulmans*. Trois ans plus tard, la loi de 1947 portant statut de l’Algérie inventera deux collèges de citoyens, distinguant toujours ces deux groupes. Et bien que ces deux collèges soient supprimés en 1958, pour ne plus conserver qu’une seule catégorie de Français en Algérie, *les Français à part entière*, les habitudes acquises feront que les textes administratifs continueront à distinguer les *Français de souche nord-africaine* des *Français de souche européenne* ou *Européens d’Algérie*.² Cela est vérifié jusqu’à l’époque actuelle au sein de la population rapatriée d’Algérie : « bien que depuis 1958, il n’y ait plus théoriquement de différence entre *Européens* et *musulmans*, ce clivage demeure à l’intérieur de la communauté rapatriée, en raison du traitement spécifique accordé aux harkis. On constate en effet que le discours public français maintient une différenciation, tout à fait inhabituelle dans la tradition juridique française, entre *rapatriés de souche européenne* et *rapatriés de confession islamique* »³. Les deux sous-groupes « Européens d’Algérie » et « Français de souche nord-africaine » apparaissent ainsi très nettement concernant la population française d’Algérie.

Suite à ce qui sera appelé le *rapatriement*, les choses restent donc relativement complexes concernant le vocabulaire employé. Cela va même prendre une nouvelle ampleur avec toutes les questions relatives à la nomination de la migration.

A cette époque, certains statuts de migrants sont définis. Celui de réfugié fait l’objet d’une convention en 1951. Il se rapporte aux individus qui se trouvent hors du pays dont ils ont la nationalité ou sur le territoire duquel ils ont leur résidence habituelle et qui ne peuvent ou ne veulent, pour des raisons légitimes, se réclamer de la protection de ce pays, par crainte d’y être persécutés du fait de leur race, de leur religion, de leur nationalité, de leur appartenance à un certain groupe social ou de leurs opinions politiques. Ils sont protégés à ce titre lorsqu’ils

¹ HENRY Jean-Robert, 1996, *op.cit.*, p. 153.

² HENRY Jean-Robert, 1996, *op.cit.*, p. 153.

³ HENRY Jean-Robert, 1996, *op.cit.*, p. 155.

demandent asile à un Etat. Cependant, quatre conditions doivent être réunies pour que le statut de réfugié soit accordé : le franchissement d'une frontière, que la personne ait été persécutée ou qu'elle ait des raisons fondées de croire qu'elle le sera, que cette persécution porte atteinte à ses droits fondamentaux et qu'elle ne puisse, de ce fait, se réclamer de la protection de l'Etat dont elle porte la nationalité ou sur le territoire duquel elle a sa résidence ordinaire.¹ La population française d'Algérie ne peut donc pas bénéficier de ce statut : elle reste sous la protection de la France et n'a pas franchi de frontière puisque l'Algérie est une partie de la France jusqu'en 1962. Dans le même ordre d'idée, les membres de cette population ne pouvaient pas être considérés comme *apatrides*. Les *apatrides* sont des individus dépourvus de nationalité légale, qu'aucun Etat ne considère comme ses ressortissants². Ce ne sont pas, non plus, des *personnes déplacées*, définies comme des populations ayant dû quitter leur pays, déportées lors d'une guerre, d'un changement de régime politique³, et dont il faut assurer le rapatriement quand cela est possible, avec l'aide des instances internationales. Par conséquent, « par rapport à ces catégories internationalement définies, les rapatriements de la décolonisation sont considérés comme des problèmes nationaux des métropoles concernées »⁴.

Tout le vocabulaire officiel lié à cette page de l'histoire française va donc s'organiser, paradoxalement ou par défaut, autour du terme *rapatriement*. Effectivement, si dans un premier temps, le terme *exode* est mis en avant, celui de *rapatriement* va prendre le dessus.

Un rapatriement ?

Le vocable *exode* est le premier à être employé concernant la migration de 1962 car la comparaison est faite avec l'exode de 1940 qui a vu plusieurs millions de personnes se « réfugié » dans le sud de la France, avant de refluer, dans les mois ou années qui suivront, vers le nord. Effectivement, « l'illusion d'un départ provisoire va faire partie de l'imaginaire des intéressés, mais aussi être entretenue par les autorités françaises, qui vont s'en tenir plusieurs mois aux dispositions des accords d'Evian, longuement négociées en ce qui concerne le statut et le maintien des Européens d'Algérie sur leur terre natale »⁵. Le terme d'exode désigne également une émigration en masse d'un peuple, un départ en foule. Bien qu'il soit difficile de parler d'une immigration, puisqu'il s'agit de l'arrivée en France de

¹ *Encyclopaedia Universalis*, 1996, pour le terme « réfugié ».

² Définition du *Petit Robert*.

³ Définition du *Petit Robert*.

⁴ HENRY Jean-Robert, 1996, *op.cit.*, p. 151.

⁵ HENRY Jean-Robert, 1996, *op.cit.*, p. 151.

Français¹, la définition du terme d'exode met en avant le caractère massif de cette migration. De plus, pour évoquer le départ des ruraux vers les villes en France, jusque dans les années 1960-70, il a été question d'exode rural. Le terme d'exode peut par conséquent s'appliquer à un mouvement massif de population au sein des limites nationales.

Néanmoins, l'illusion d'un déplacement temporaire va disparaître rapidement et laisser la place à l'idée d'une arrivée définitive sur le sol métropolitain. Cela engendre des mesures spécifiques et un vocabulaire particulier pour faire face à cette réalité.

Par conséquent, à la fin de l'année 1961 (le 26 décembre 1961), une loi relative à l'accueil et à l'installation des Français d'outre-mer a été mise en place. Les termes de *rapatriement* et *rapatrié* sont ainsi définis et officialisés, bien qu'il ne soit jamais fait mention de l'Algérie (les accords liés à une décolonisation de l'Algérie ne sont pas signés). Ainsi, est considéré comme rapatrié tout individu de nationalité française « qui a dû ou estimé devoir quitter par suite d'événements politiques, un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, la protection ou la tutelle de la France »². Si, pour certains, cette loi tente de « rationaliser une situation qui a donc déjà amené en France depuis le milieu des années cinquante près de 500 000 rapatriés de diverses origines »³, pour d'autres, le texte essaie d'anticiper la prise en charge des Français établis en Algérie, qui décideront de gagner la métropole après la déclaration d'indépendance.⁴

Ainsi, le terme *rapatrié* va être choisi par l'Etat pour qualifier les membres de la population française d'Algérie arrivant en métropole, même s'il est concurrencé dans le sens commun par d'autres mots : *Français repliés d'Algérie*, *Pieds-Noirs*, *Européens d'Algérie*, *harkis*. Cependant, l'ampleur, la soudaineté et la visibilité de la migration de Français en provenance d'Algérie vont être si marquantes que le terme *rapatrié* va très rapidement être accolé à l'Algérie, faisant référence presque exclusivement aux rapatriés d'Algérie. Par conséquent, dans la perception française des rapatriements, « les deux vocables de *rapatrié* et de *Pied-Noir* seront souvent employés comme synonymes »⁵. Et cela va même se traduire dans les réglementations relatives aux rapatriés à partir du second trimestre 1962 : « la majorité des textes réglementaires porteront désormais sur les *Français rapatriés d'Algérie*⁶, leur arrivée soudaine suscitant tout un dispositif institutionnel de crise »⁷.

¹ A la lecture de différents ouvrages sur l'émigration ou l'immigration en France durant le 20^e siècle, il n'est quasiment jamais évoqué le mouvement de la population rapatriée d'Algérie en métropole. Seul un ouvrage d'Emile Témime (TEMIME Émile, 1999, *France, terre d'immigration*, Evreux : Gallimard, 160 p. - coll. Découvertes Gallimard, Histoire) y fait référence, en insistant toutefois sur la situation des Français musulmans, davantage considérés par la population métropolitaine comme des étrangers, et donc comme des immigrés.

² Loi du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'outre-mer.

³ HENRY Jean-Robert, 1996, *op.cit.*, p. 154.

⁴ Selon Daniel LEFEUVRE. Propos recueillis à l'Université Paris IV - Sorbonne, lors d'une des réunions du groupe de recherche sur l'histoire des Français d'outre-mer et de leur rapatriement (16 novembre 2004).

⁵ HENRY Jean-Robert, 1996, *op.cit.*, p. 151.

⁶ Ou encore *rapatriés d'Algérie, personnes rapatriées d'Algérie, Français rentrant d'Algérie et du Sahara*.

⁷ HENRY Jean-Robert, 1996, *op.cit.*, p. 154.

La population française d'Algérie est donc couramment considérée comme la population rapatriée d'Algérie. Sa migration est un rapatriement. Cependant, ce terme de *rapatriement* est parfois vivement critiqué au sein de cette population. Tous les individus issus de cette migration liée à la décolonisation de l'Algérie ne vont pas se reconnaître sous ce terme unificateur.

Tout d'abord, toutes les personnes ayant quitté l'Algérie, du fait de la guerre et de la déclaration d'indépendance, ne peuvent pas être qualifiées de rapatriés. Ce n'est qu'à partir de la fin de l'année 1961 que les Français revenant d'Algérie peuvent prétendre au statut de rapatrié, et donc aux aides financières, etc. C'est la loi-cadre du 26 décembre 1961 qui règle ce statut. Jusque là, le statut juridique de ceux qui viennent d'Algérie reste mal défini : ce sont les *repliés*, impliquant de cette manière un choix de la part de celui qui part. Cela peut être considéré comme un simple déménagement d'un département français à un autre. Cela n'ouvre donc à aucune aide, si ce n'est un secours exceptionnel limité¹. Cependant, cette population peut avoir le sentiment d'avoir été contrainte à quitter l'Algérie. La violence, la peur sont déjà présentes avant 1962, même si elles n'ont pas encore atteint leur paroxysme. Le Général De Gaulle évolue graduellement vers l'idée d'une Algérie indépendante et certains Français d'Algérie ont cessé de croire à l'Algérie française avant les autres. Il peut ainsi paraître difficile de dire que ces *repliés* constituent une classe à part dans la population française d'Algérie. Ce qui les pousse à quitter cette terre peut fortement ressembler à ce qui a conduit les autres Français d'Algérie à partir en 1962. Toutefois, cette distinction se retrouve dans les chiffres. Quand il est question des rapatriés d'Algérie, notamment pour les données chiffrées, il est utile de vérifier s'il s'agit de l'ensemble des Français d'Algérie ou seulement de ceux installés en métropole depuis 1962. Cette dénomination peut, par conséquent, apparaître restrictive. Ces différences de statut sont-elles révélatrices d'une véritable différence au niveau des biens perdus, du traumatisme, etc. ? Ce n'est pas certain.

Ensuite, « beaucoup de pieds-noirs, un tiers environ, n'ont jamais mis les pieds en France »². La population française d'Algérie est largement issue de migrations venant d'autres Etats que la France. Pour les Italiens, les Espagnols, les Maltais d'origine, etc., qui constituent une part importante de la population européenne d'Algérie, la France n'est pas la patrie d'origine. Ils ont été naturalisés dans la logique coloniale. Il en est de même pour les Juifs et les Musulmans. Par ailleurs, s'il est considéré que la notion de *rapatriement* implique un retour à la patrie, à la terre des pères, au lieu où l'on est né, il est utile de constater que, en fait, beaucoup de Français d'Algérie sont nés en Algérie. La terre des pères est alors l'Algérie lorsque plusieurs générations y sont nées. Ainsi, concernant le terme de *rapatriement*, « choisi de préférence à celui de réfugiés ou d'exilés, il signifie que le déracinement a consisté à

¹ JORDI Jean-Jacques, 1993, *op.cit.*

² LECONTE Daniel, 1980, *Les Pieds-Noirs, histoire et portrait d'une communauté*, Paris : Editions du Seuil, 308 p. (collection L'histoire immédiate), p. 236.

quitter "la terre ancestrale", et que le départ d'Afrique du Nord doit se lire comme la fermeture d'une parenthèse. Les "rapatriés", au contraire, ont tendance à voir dans leur départ une déchirante analogie avec l'émigration des Alsaciens-Lorrains en 1870 »¹.

Ainsi, parallèlement à un vocabulaire juridique, apparaissent les mots du sens commun liés aux perceptions de cette migration, différentes selon les personnes. « Ainsi, là où le vocabulaire juridique n'utilisera que le terme relativement neutre et codé de *rapatriement*, le sens commun des métropolitains verra un *exode*, et les *Pieds-Noirs* vivront un *exil* »². L'exil correspond en effet au départ forcé d'un individu, d'un groupe, de son pays de naissance ou de résidence. Cela répondrait à une mesure consistant à expulser quelqu'un hors de son pays avec interdiction d'y revenir. La personne est ainsi obligée de vivre ailleurs que là où elle est habituellement, où elle aime vivre. Dans le cas de la population française d'Algérie, il n'est guère adapté de parler d'une expulsion. Elle a davantage répondu à un mouvement de panique, une peur qui l'a conduit à quitter l'Algérie, qu'à une mesure d'expulsion officielle. Les accords d'Evian stipulaient que les biens et les personnes seraient respectés. Toutefois, les Français d'Algérie ont été conviés violemment au départ. Les conséquences de ce départ correspondent à celles d'un exil avec l'impossibilité pour ce groupe de faire marche arrière, de retourner en Algérie. Ceux qui sont tout de même repartis, ne sont fréquemment pas restés là-bas. Les Français d'Algérie ont ainsi été amenés à devoir vivre ailleurs que là où ils étaient habituellement, et où ils aimaient vivre.

De même, le terme d'*expatriement*, même s'il ne fait pas l'unanimité³, apparaît pour mieux mettre en avant que les « rapatriés » d'Algérie ont, en fait, été enlevés à leur terre, à leur patrie qu'est l'Algérie ; par exemple : « nos racines plantées là-bas depuis quatre ou cinq générations avaient fait de nous des expatriés et non plus des rapatriés »⁴. Le sentiment d'être apatride ou d'être replié s'affirme également. Ainsi, par exemple, si l'expression de *replié* n'est pas utilisée par le langage juridique, il apparaît largement à l'époque dans les discours politiques et dans les médias.⁵ Les Français d'Algérie peuvent également se considérer comme des *déracinés* ou des *réfugiés*, fuyant une région marquée par des événements, des conflits faisant naître la peur. Cette population est partie pour éviter le danger.

¹ FREMEAUX Jacques, 1996, « Une tradition critique sur la colonisation française de peuplement. Bugeaud, Napoléon III, Lyautey, De Gaulle », in SAUSSOL Alain et ZITOMERSKY Joseph (dir.), *op.cit.*, pp. 121-126.

² HENRY Jean-Robert, 1996, *op.cit.*, p. 152.

³ Les rapatriés d'Algérie, globalement, considèrent davantage l'Algérie comme leur région, leur pays que comme leur patrie. Ils se disaient avant tout français et revendiquent toujours aujourd'hui le fait qu'ils sont des citoyens français à part entière. La majorité a ainsi fait le choix de rester française ; bien que beaucoup considèrent que c'est le gouvernement français qui leur a fait perdre l'Algérie.

⁴ GROUD Marie-Jeanne, 2005, « Rapatriés », *Les informations de l'Algérianiste*, supplément de la revue *L'Algérianiste* n°109, mars 2005, p. 4.

⁵ HENRY Jean-Robert, 1996, *op.cit.*, p. 154.

Par ailleurs, entrant dans la complexification des termes permettant de désigner cette population, les différenciations faites jusque là, depuis 1830, sont trop prégnantes dans les esprits, et même dans les textes juridiques. Ainsi, la brutalité de l'exode provoque deux phénomènes contradictoires : « d'une part, elle rassemble, dans la société d'accueil, sous une même appellation de *rapatriés d'Algérie*, des groupes ou sous-groupes de population jusque là différenciés. Mais d'autre part les clivages nominaux de l'époque coloniale, à la fois par rapport aux métropolitains, et entre *Européens* et *musulmans*, vont perdurer sous cette même appellation générique de *rapatriés* »¹. Ainsi, la *population française d'Algérie* ou la *population rapatriée d'Algérie* renvoie en fait à d'autres appellations : les *Français musulmans*, les *Harkis*, les *Juifs d'Algérie* ou *Juifs pieds-noirs*, les *Européens d'Algérie*, les *Pieds-Noirs*, etc. Ces différents termes expriment des réalités différentes. Néanmoins, certains sont parfois utilisés comme synonymes d'autres : ainsi le terme de *harkis* est employé aujourd'hui comme synonyme de *Français musulmans originaires d'Algérie*. Or, les Harkis, anciens supplétifs de l'armée française durant la guerre d'Algérie, ne constituent qu'une partie des Français musulmans. D'autre part, *Pieds-Noirs* et *rapatriés d'Algérie* sont également confondus alors que le terme *pied-noir* n'englobe pas les *Français d'Algérie musulmans*².

Cependant, ce qui pose le plus question est le terme *Pied-Noir*. Il s'agit d'un mot dont l'origine et la signification posent problème au sein de la population qu'il désigne, puisqu'il s'agit d'un « vocable tout à la fois stigmatisant et identitaire »³.

Que signifie le terme *Pied-Noir* ?

En fait, la population française d'Algérie s'est vue appelée les *Pieds-Noirs* à son arrivée en France. Cette nomination serait apparue en réalité un peu plus tôt, peu avant 1954, par le biais des militaires. Toutefois, l'origine de ce terme est très largement discutée. Il n'apparaît pas d'unanimité sur la question, si ce n'est, qu'à son apparition, il avait une valeur péjorative ou ressentie comme telle. Les rapatriés se sont ainsi vus désigner par ce terme à un moment délicat de leur histoire : ils ont vécu la guerre, ont quitté l'Algérie dans la précipitation et arrivent en Métropole alors que le climat est assez tendu. Cette appellation a ainsi participé à un sentiment de rejet.

¹ HENRY Jean-Robert, 1996, *op.cit.*, p. 154.

² ARTIGAU-HUREAU Joëlle, 1993, « Les pieds-noirs existent-ils ? », in AGERON Charles-Robert (présentation par), *L'Algérie des Français*, Paris : Ed. du Seuil, reproduction d'articles parus dans *L'Histoire*, pp. 329-332.

³ HENRY Jean-Robert, 1996, *op.cit.*, p. 156.

Le terme *Pied-Noir* est un mot familier qui, le plus fréquemment, fait référence aux « Français d'origine européenne installés en Afrique du Nord, et plus particulièrement en Algérie, jusqu'à l'indépendance »¹. Ainsi, les Pieds-Noirs sont les rapatriés d'Afrique du Nord ayant des origines françaises, italiennes, espagnoles, maltaises, allemandes, etc. Cela exclut par conséquent les Musulmans français. La question des Juifs d'Algérie est par contre confuse car ceux-ci ont des origines diverses, au sein desquelles apparaissent des origines européennes. Ainsi, certains Juifs d'Algérie avaient été expulsés d'Espagne en 1492 ou avaient échappé au XVI^e siècle à l'Inquisition. Par conséquent, certains Juifs d'Algérie ont des origines espagnoles, donc européennes. Différents auteurs considèrent d'ailleurs les Juifs d'Algérie comme appartenant à la population pied-noire. Par exemple, d'après Daniel LECONTE², « pour définir le maquis colonial [...] les commentateurs ont trouvé commode de coiffer sous une même expression tous ceux, juifs, *néos*³, Français de souche, qui n'étaient pas musulmans ». Ainsi, deux variables sont souvent retenues : d'abord le critère du départ d'Algérie, pays devenu indépendant ou sur le point de le devenir, mais aussi la situation juridique et politique des personnes vivant en Algérie française, où nationalité et citoyenneté sont soigneusement dissociées jusqu'en 1958. En effet, certains Harkis ont également été des *rapatriés*, ils ne sont pas pour autant comptabilisés parmi les Pieds-Noirs. Par conséquent, ces critères permettent de comptabiliser les Juifs d'Algérie parmi les Pieds-Noirs tout en excluant les Français musulmans. « Au final, sont répertoriés parmi les Pieds-Noirs les Français d'Algérie non-musulmans de retour en France en raison de la guerre d'Algérie et de l'accession de cette ancienne colonie à l'indépendance »⁴. Nous verrons que la prise en considération de la population française d'Algérie de confession israélite est délicate dans le cadre de cette étude et ne sera donc pas privilégiée. Elle renvoie effectivement à des réalités culturelles, identitaires et donc territoriales relativement singulières par rapport aux autres membres de la population pied-noire.

Par ailleurs, il est vrai que certains Français rapatriés de Tunisie ou du Maroc se disent également *Pieds-Noirs*. Cependant, ici, seul le cas de l'Algérie est traité. La Tunisie et le Maroc, considérés comme des protectorats français, ont des statuts très différents de celui de l'Algérie (colonie considérée comme territoire national français depuis 1848). De plus, l'histoire de la décolonisation de ces deux pays renvoie à d'autres réalités que celle de l'Algérie. Les conséquences en termes d'identité notamment sont donc dissemblables et mériteraient une étude propre.

Le terme *Pied-Noir* ne renvoie donc pas à une population précise puisque différentes interprétations en sont faites. D'autre part, les origines du terme sont également floues : différentes versions expliquant cette appellation coexistent.

¹ *Petit Larousse Illustré*, 1989, Paris : Larousse.

² LECONTE Daniel, 1980, *op.cit.*, p. 237.

³ Terme caractérisant les personnes qui ont été naturalisées françaises.

⁴ SAVARESE Eric, 2002, *op.cit.*, pp. 15-16.

Ainsi, pour Daniel LECONTE¹, le mot renvoie en fait à une autre mythologie coloniale, à la conquête de l'Ouest : *Pieds-Noirs* ou *Blackfeet* est le nom d'une tribu indienne décimée par les pionniers américains. Ces indiens auraient été les « héros malheureux de westerns dont les jeunes Français d'Algérie étaient friands »². Mais alors que, là-bas, le nom évoque le colonisé, au Maghreb, c'est le colonisateur qui a fini par être désigné ainsi. Cependant, Daniel LECONTE ajoute que le terme *Pieds-Noirs* désignait autrefois les pionniers d'Algérie et qu'il est somme toute normal que soit recherchée dans les origines de la colonisation la genèse de l'expression. Ainsi, selon lui :

- on a d'abord dit que les « godillots » noirs portés par les soldats de la conquête avaient suggéré aux indigènes le terme *Pieds-Noirs* puisqu'ils contrastaient avec les pieds nus des Arabes. Par une métonymie, *Pieds-Noirs* aurait signifié dans leur bouche : « porteurs de souliers noirs ». Puisque ni la tradition orale ni les écrits ne sont venus confirmer cette étymologie, sa crédibilité peut être mise en doute ;
- une autre hypothèse renvoie elle aussi aux années 1830. *Pieds-Noirs* aurait servi à qualifier tout simplement les premiers colons qui pataugeaient dans les marais pour assécher la Mitidja. Mais là encore les investigations n'ont rien confirmé ;
- *Pieds-Noirs*, dans la marine marchande, est l'appellation des chauffeurs et des soutiers ;
- *Pieds-Noirs* enfin, c'est, selon l'entomologiste J.H. Fabre, de « petits passereaux migrateurs chasseurs d'insectes qui poursuivent leur descente vers le sud, pour se rendre dans les pays sans hiver : l'Espagne et l'Italie méridionales, les îles de la Méditerranée, l'Afrique »³. Ainsi, « un oiseau nommé le *pied-noir* (exactement le *ped nègre*, nom provençal du *traquet-pâtre*, petit oiseau migrateur traversant la Méditerranée) serait à l'origine du pseudonyme appliqué à l'ensemble de la population française d'Afrique du Nord, elle-même fruit de nombreuses migrations »⁴.

Les explications du terme *Pied-Noir* peuvent être multipliées. Ainsi, il peut également être question de viticulture : « lorsque les premiers colons plantèrent de la vigne, ils devaient fouler le raisin avec leurs pieds pour en extraire le moût, générateur de vin après fermentation. Evidemment, après cette opération leurs pieds étaient noirs et les natifs, musulmans auxquels l'alcool est interdit, se moquaient des Européens en les désignant sous le vocable de *Pieds-Noirs* »⁵.

Par ailleurs, il existe des variantes de certaines de ces explications. Ainsi, au sujet des soutiers, il est également évoqué que : « au milieu du XIX^{ème} siècle, les bateaux à vapeur

¹ LECONTE Daniel, 1980, *op.cit.*, p. 237.

² BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, pp. 7-8.

³ FABRE Jean-Henri, 1920, « Les émigrants », *Souvenirs entomologistes* (tome II), Paris : éditions Delagrave, cité par LECONTE Daniel, 1980, *op. cit.*, p. 238.

⁴ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, pp. 7-8.

⁵ Informations recueillies sur le site : www.ifrance.com/memorial/pages/nosori .

fonctionnaient grâce au charbon qui alimentait les chaudières. Les soutiers, chargés de cette besogne, travaillaient les pieds nus dans le poussier. Ils devenaient donc des pieds noirs. Ce terme aurait été repris quand des Européens d'Algérie, ayant gravement enfreint la loi et condamnés aux travaux forcés, devaient pelleter dans la soute à charbon pendant leur transfert au bagne de Toulon. A leur débarquement, s'agissant de Français d'origine, les gens disaient : "voilà les Pieds-Noirs" »¹.

Cependant, une autre version est mise en avant. Il y aurait eu, en fait, une inversion sémantique. Une idée reçue, largement diffusée, est qu'il y avait « deux peuples en Algérie avant l'indépendance : les *Algériens* qui étaient les premiers habitants et les plus nombreux, et les *Pieds noirs*, issus de diverses origines européennes (ou juives) en dépit de leur nom bizarre de tribu peau-rouge... Et pourtant, le sens originel de ces expressions était tout à fait l'inverse. *Pieds noirs* (pieds sales) était l'un des nombreux sobriquets injurieux attribué aux *Arabes* par les Européens d'Algérie »² ; les Européens d'Algérie s'appelant eux-mêmes *Algériens*. Effectivement, dans le dictionnaire de Paul Robert (lui-même français d'Algérie), il est attesté qu'en 1917 le terme *Pied Noir* désignait un « arabe d'Algérie ». Ce sens serait même confirmé par un article du journal indigène *La Défense*³ de 1934 qui cite "*ped noir*" dans la liste des insultes racistes.⁴

Par conséquent, « le sobriquet de Pied-Noir serait né de la prise de conscience par les Français de la Métropole que d'autres Français, habitant l'Algérie, ne réagissaient pas de la même manière à la guerre. [...]. En 1955⁵, les Métropolitains auraient utilisé l'appellation de *Pied-Noir* en la retournant contre leurs auteurs, insistant davantage sur le fait qu'ils s'en désolidarisaient. Très vite, les Français d'Algérie le reprurent ironiquement à leur compte, en abandonnant dans la foulée les qualificatifs d'*Algériens* ou d'*Africains*, fréquemment utilisés jusqu'alors⁶. Cette version, la plus attestée que nous avons pu rencontrer, n'est pourtant guère connue des Pieds-Noirs que nous avons interviewés »⁷.

Aussi, l'image, bien répandue en métropole, d'une Algérie coloniale avec, d'un côté, les Algériens (au sens d'Indigènes) et de l'autre les Pieds-Noirs (au sens de Français d'Algérie) n'est utilisable que pour évoquer les dernières années de l'Algérie française. Il semble que l'année 1954 puisse être considérée comme la date clef d'un remarquable basculement

¹ Informations recueillies sur le site : www.ifrance.com/memorial/pages/nosori

² PERVILLE Guy, 1997, « Comment appeler les habitants de l'Algérie avant la définition légale d'une nationalité algérienne ? », *Cahiers de la Méditerranée*, 54, juin 1997, pp. 55-60.

³ « Un geste révoltant », *La Défense*, n°3, février 1934, p. 2.

⁴ PERVILLE Guy, 1997, *ibid.*.

⁵ ARTIGAU-HUREAU Joëlle, 1993, *op.cit.*, p. 329.

⁶ MANCERON Gilles, REMAOUN Hassan, 1993, *D'une rive à l'autre. La guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire*, Paris : Syros, 292 p., p. 105.

⁷ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, pp. 7-8.

sémantique. Ce sont alors les *Indigènes* engagés dans la lutte pour l'indépendance qui se proclament *Algériens*.¹

De nos jours, l'appellation *Pied-Noir* a perdu son aspect péjoratif, bien qu'il soit encore possible de le deviner dans certaines définitions. Par exemple, pour Roger BRUNET (et *al.*), *Pied-Noir* renvoie à une définition « colorée » : « ce fut la désignation familière de ces sortes de créoles² qu'étaient les Français de souche européenne nés en Afrique du Nord. [...] L'ethnotype méridional, hâbleur et volubile, y est exacerbé et le théâtre et le cinéma en prolongent le folklore ; il associe, selon les vagues de la colonisation, des patronymes alsaciens et espagnols, et d'autres, mêlés dans ce qui fut à l'origine un véritable creuset d'émigrés »³.

Aujourd'hui, une large part des rapatriés d'Algérie a adopté cette qualification. « Ce terme de "pied-noir", refusé dans un premier temps puis relevé comme un défi par les Français d'Algérie, renvoie à celui qui a souffert dans sa chair et dans son âme »⁴. Celle appellation pourrait constituer une part de leur identité. Cependant, « rétrospectivement, on peut s'étonner que le même terme ait servi à désigner des réalités complètement différentes puis, qu'il ait recouvert un type communautaire homogène qui ne nie aucune des acceptions »⁵. En réalité, il est certain que les rapatriés utilisent ce terme pour se désigner, mais il a fallu du temps (ce n'est que dans les années 1980 que certaines associations incluent ce terme dans leur dénomination⁶), et tous n'adhèrent pas à cette appellation. Pour certains, ce terme reste péjoratif dans la mesure où il renvoie à des stéréotypes concernant la population pied-noire (image de « gros colons », de racistes, etc.). « Je ne suis pas "Pied-Noir". Je me lave les pieds tous les jours ! »⁷.

En fait, si tout le monde s'entend aujourd'hui autour d'une définition globale, personne ne peut réellement dire d'où provient ce terme. L'évocation de l'origine de l'appellation soulève encore quelques débats passionnés. Il existe ainsi un certain flou autour de celui-ci. C'est pourquoi certains préfèrent parler des Français d'Algérie. Le problème de cette appellation est qu'elle est plus globalisante puisque les Juifs d'Algérie, comme les Français musulmans sont de nationalité française. Le terme *Français d'Algérie* semble ainsi mettre en avant une autre

¹ SAVARESE Eric, 2002, *op.cit.*, pp. 14-15.

² A noter que ce rapprochement avec le groupe des Créoles peut s'avérer pertinent pour comprendre l'identité ou la culture des Pieds-Noirs. Cela renvoie notamment à l'idée de métissage, de brassage de populations.

³ BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, 1992, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris : Reclus, 518 p.

⁴ JORDI Jean-Jacques, 2002a, *op.cit.*, pp. 14-21.

⁵ LECONTE Daniel, 1980, *op.cit.*, p. 238.

⁶ JORDI Jean-Jacques, 1993, *op.cit.*

⁷ Voir enquête par questionnaire menée en 2004 concernant la question : « Vous considérez-vous comme "Pied-Noir" ? » ; homme appartenant à la classe d'âges 85 ans et plus - enquête explicitée dans la partie 2.1.3.

réalité que celle étudiée ici qui se veut plus restrictive : les appréhensions de la déterritorialisation et de la territorialité actuelle semblent être très largement différenciables entre les Français musulmans, notamment les Harkis, et les Pieds-Noirs. Même la territorialité des Juifs d'Algérie semble être distincte de celle des autres Pieds-Noirs. La diaspora juive entre en jeu. Si ces éléments sont exposés plus longuement ci-dessous, le vocable *Pied-Noir* semble devoir être d'ores et déjà privilégié ici.

Il se révèle pratique car il regroupe une population hétérogène, mais particulière puisqu'il s'agit des rapatriés d'Algérie d'origine européenne. Par ailleurs, si ce terme peut paraître péjoratif et être rejeté par certains, il leur confère tout de même une identité. En effet, à partir de l'instant où ils doivent quitter l'Algérie, les Pieds-Noirs semblent également devoir remettre en question leur territoire, leur appartenance sociale, leur culture, leur identité. Arrive ainsi le temps de la reconstruction, qui n'apparaît pas uniquement matérielle.

Le vocable *Pied-Noir* permet ainsi de qualifier au plus près la population étudiée ici bien qu'il soit critiquable. Un choix doit être opéré. Celui-ci semble être le plus adapté car il est nécessaire de garder à l'esprit, comme le montre Daniel LECONTE¹, que le terme de *rapatriés*, massivement employé, ne concerne finalement qu'une partie de la population française d'Algérie : en 1962, « beaucoup de pieds-noirs, un tiers environ, n'ont jamais mis les pieds en France ». D'autre part, « Chrétiens ? : les juifs, les francs-maçons et les athées ne le sont point. Indigènes ? : de nombreux pieds-noirs l'étaient. Colons ? : la plupart d'entre eux ne sauraient ambitionner cet état. Européens ? : les juifs sépharades ne peuvent revendiquer cette appartenance. Algériens ? : tous y prétendent au contraire mais juridiquement, jusqu'en 1962, tout le monde était français ». Tous ces termes se révèlent par conséquent inadéquats. « A vrai dire, personne n'a jamais réellement su comment appeler ces Français installés sur l'autre rive de la Méditerranée »².

Que ce soit au sein du langage courant ou dans les textes juridiques, l'ensemble du vocabulaire utilisé, et ce depuis le début de la colonisation française de l'Algérie, sème la confusion. Parfois, l'accent est mis sur l'hétérogénéité du groupe. Avec certains termes, c'est la différence entre le vécu, la perception et la gestion officielle de la migration qui est révélée. En définitive, ces vocables permettent avant tout d'identifier des individus par opposition à d'autres.

Au regard de ces différents apports, notamment de l'hétérogénéité de la population, il apparaît difficile de prétendre étudier les interrelations entre culture, identité et territoire pour l'ensemble de la population française d'Algérie. Certains choix, certaines restrictions ont dû être faits.

¹ LECONTE Daniel, 1980, *op.cit.*, p 236.

² LECONTE Daniel, 1980, *op.cit.*, pp 236-237.

1.1.1.3 – Une étude consacrée à la population française d’Algérie d’origine européenne et de confession chrétienne

Dans le cadre de cette recherche, il sera question, de manière privilégiée de la population française d’Algérie d’origine européenne et de confession chrétienne, appelée dans ce mémoire la population pied-noire. Bien que la situation actuelle apparaisse complexe, ne permettant pas la prise en compte exclusive de ce groupe, quand il est question de territoire, et donc d’identité et de culture¹, il paraît difficile de prétendre tout pouvoir aborder et comprendre dans le cadre d’une seule recherche doctorale. L’étude porte ainsi essentiellement sur une partie de la population française d’Algérie, sur un de ses sous-groupes². Cependant, il ne s’agit pas de nier le lien pouvant être relativement fort entre les différents individus constituant la population française d’Algérie. La volonté de compréhension du groupe social étudié et de ses rapports au territoire conduit à une ouverture vers les autres populations venues d’Algérie ou d’Afrique du Nord et vers les autres populations « déterritorialisées » ; bien que leur approche ne puisse s’appuyer ici que sur des travaux déjà effectués par ailleurs, faute de temps.

La population rapatriée d’Algérie de confession musulmane n’est ainsi pas prise en considération ici. Quant à la population rapatriée d’Algérie de confession juive, son étude semble également nécessiter quelques approches spécifiques que l’approche privilégiée pour ce travail n’a pas permis d’explorer. En effet, pour ces deux populations, une différenciation apparaît de manière relativement claire au niveau identitaire ; cela se traduit au niveau de la construction territoriale et de la territorialité.

Pourquoi une faible prise en compte des Français musulmans rapatriés d’Algérie dans l’étude ?

La population des Français musulmans rapatriés d’Algérie est en fait une catégorie très hétéroclite. Les réalités englobées sous cette simple appellation sont multiples. Cette population regroupe les militaires musulmans qui se sont engagés dans l’armée française, les musulmans qui ont souhaité prendre la nationalité française en Algérie, les harkis qui ont rejoint la métropole, les moghaznis, etc. Tous n’avaient pas le même rapport avec la France métropolitaine en Algérie et tous n’ont pas connu les mêmes conditions de rapatriement.

¹ Comme cela est présenté dans le chapitre 1.2.

² La population française d’Algérie peut être divisée en trois sous-groupes : les Français musulmans, les Juifs d’Algérie et les Européens d’Algérie majoritairement de confession chrétienne.

Ainsi, cette population regroupe au 13 mars 1962, d'après un rapport transmis à l'ONU, 263 000 musulmans « pro-français ». Parmi eux, sont comptabilisés¹ :

- 58 000 *harkis*, nés de façon administrative au cours de la guerre d'Algérie. Le terme de *harkis* désigne les unités supplétives formées, à l'époque, à partir des groupes civils d'autodéfense, parfois promus « commandos de chasse ». La première *harka*, mot arabe signifiant « mouvement », fut constituée dans les Aurès en 1954. Ces unités supplétives, prévues à raison d'une par secteur militaire, sont constituées en Kabylie, dans les Aurès et l'Ouarsenis ;
- 20 000 militaires de carrière ;
- 40 000 militaires du contingent ;
- 20 000 *moghaznis*, éléments de police constitués à l'échelle des localités et placés sous les ordres des chefs des sections administratives spéciales (SAS) ;
- 15 000 membres des GMPR (Groupe Mobile de Protection Rurale), dénommés plus tard groupes mobiles de sécurité, assimilés aux CRS ;
- 60 000 membres de groupes civils d'autodéfense ;
- et 50 000 élus, anciens combattants et fonctionnaires.

L'histoire des Harkis et le sort qui leur a été réservé par la France et l'Algérie en font le groupe emblématique des Français musulmans rapatriés d'Algérie. Il est ainsi fréquent de voir englobé, sous le même terme de *Harki*, l'ensemble des musulmans pro-français. C'est pourquoi, souvent, l'appellation *harki* est privilégiée et devient synonyme de *Français musulmans*.

Par contre, le vocable de *harki* n'est lui jamais confondu avec celui d'*Européens* d'Algérie ou pris comme synonyme du terme *Pied-Noir*, y compris dans les textes de loi. Les Harkis semblent effectivement bénéficier d'un traitement spécifique par rapport aux autres rapatriés. Il est vrai que « l'histoire des harkis reste très différente de celles des Pieds-Noirs »².

Ce qui rapproche les Harkis, ex-supplétifs recrutés pendant la guerre d'Algérie, des autres rapatriés d'Algérie, c'est qu'ils ont connu le rapatriement en 1962. Par ailleurs, aux yeux des Pieds-Noirs, ils se sont battus pour une Algérie française. Ils ont ainsi vécu les mêmes événements et le même *exil* en quelque sorte. Cela crée des liens aux niveaux culturel et identitaire, bien que le rapatriement, l'accueil et l'installation en métropole ne se soient pas déroulés pour ces deux groupes de la même façon. Les conditions d'arrivée ont été différentes.

¹ Voir STORA Benjamin, 1991b, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris : La Découverte, 368 p., p. 164 ; ou STORA Benjamin, 1993, *op.cit.*, pp. 80-81.

² BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 9.

En effet, pour la France, les accords d'Evian (signés le 18 mars 1962) stipulaient que « tout musulman pourrait opter librement pour la nationalité française, rester en Algérie en bénéficiant de l'amnistie totale ou rejoindre la métropole ». Les Harkis sont ainsi licenciés massivement dès décembre 1961 ; les Moghaznis en février 1962. Ils sont également désarmés. La France ne prévoit pas leur rapatriement. Quelques officiers et sous-officiers français se méfient pourtant et organisent le repli vers la métropole de supplétifs, désobéissant ainsi aux ordres. Cependant, « dans la réalité, les droits et garanties de sécurité obtenus ne furent pas d'un grand secours »¹. Aux yeux du F.L.N., « tous les musulmans d'Algérie ont lutté, cent vingt-cinq ans durant, contre les Français avant de se rassembler unanimement sous sa bannière pour la victoire finale »². Dans cette histoire algérienne, il n'y a pas de place pour des « musulmans pro-Français ». Les représailles du F.L.N. à l'encontre des supplétifs désarmés par la France ont coûté la vie à de très nombreux Harkis, notamment, en Algérie.³ En effet, bien que des sévices enregistrés entre mars et juillet 1962 alertent les autorités françaises et que, avec l'accord du Haut-Commissaire au plan, l'armée française ouvre des camps pour accueillir les Musulmans jugés les plus menacés avant de procéder à leur rapatriement vers la France, l'effectif en danger est sous-estimé et les mesures insuffisantes. Il s'agissait avant tout de préserver, avec le nouvel Etat algérien, des relations favorables aux intérêts de la France. Et la France ne pouvait intervenir que sur réquisition des autorités algériennes. Les autorités françaises faisaient ainsi « concession des supplétifs pour assurer le gouvernement algérien de la reconnaissance de sa souveraineté »⁴. Au final, avec ces faits, associés à une certaine appréhension de l'exil, 88 000 « Français musulmans » nés en Algérie ont été recensés par l'INSEE en 1968 : 25 000 ont officiellement été rapatriés par l'armée (notables ou supplétifs, familles comprises) et 63 000 se seraient « rapatriés » par leurs propres moyens ou auraient été « rapatriés » par l'ensemble des associations et amicales.⁵

Or, ces personnes ne se sont pas toutes établies à leur guise en France métropolitaine. Certaines ont été acheminées vers des camps militaires dont l'encadrement était confié à l'armée en l'attente de leur « adaptation »⁶ et de leur reclassement économique. « Tous ceux qui pouvaient s'insérer dans la société française avaient pu quitter cette enceinte : il s'agissait

¹ ABDELLATIF Saliha, 1997, « Algérie 62 : "Cessez-le-feu" et devenir des supplétifs musulmans », in GALISSOT René (dir.), *Les Accords d'Evian en conjoncture et en longue durée*, Paris : Karthala, Institut Maghreb-Europe, pp. 121-131, p. 128.

² HAMOUMOU Mohand, 1993, *Et ils sont devenus harkis*, Paris : Fayard, 364 p., p. 15.

³ Selon les sources, il y eut de 10 000 à 150 000 morts, l'état le plus souvent avancé étant de 50 000 à 100 000 morts, pour la période de mars à décembre 1962. Ces chiffres ne reposent sur aucune étude fiable. In ABDELLATIF Saliha, 1997, *ibid.*, p. 130.

⁴ ABDELLATIF Saliha, 1997, *ibid.*, pp. 128-130.

⁵ JORDI Jean-Jacques, HAMOUMOU Mohand, 1999, *Les harkis, une mémoire enfouie*, Paris : Ed. Autrement, 137 p. (coll. Monde – HS n°112, février 1999), pp. 48-49.

⁶ Officiellement, selon les rapports administratifs d'officiers supérieurs français, les supplétifs n'étaient pas aptes à la vie française, notamment en milieu urbain. In KHELLIL Mohand, 1997, « L'installation des rapatriés d'Algérie en France », in GALISSOT René (dir.), *ibid.*, pp. 141-154, p. 144.

pour l'essentiel des fonctionnaires qui avaient pu être reclassés dans leur corps d'origine ou dans d'autres administrations, d'anciens notables auxquels on avait procuré un emploi et de tous ceux qui avaient les moyens financiers pour s'insérer dans un premier temps dans la société française grâce au logement »¹. Ils ne représentaient qu'une minorité. Ces camps devaient ainsi, normalement, être des camps d'hébergement temporaires ; mais certains supplétifs y ont vécu jusque dans les années 1990. « Les camps ont vu ainsi se succéder deux générations de cette catégorie de population : certains sont nés dans un camp et ont eu des enfants sur place »². D'autre part, certains supplétifs ayant quitté les camps ont été orientés vers des cités spécifiques de transit à la périphérie des villes ou dans des hameaux de forestage³ spécialement aménagés pour eux.⁴ Ils ont ainsi eu tendance à rester groupés, quelque peu isolés de la société française. Bien sûr, une distinction est à faire entre les Musulmans français restés dans les camps ou les hameaux forestiers (qui ont connu de grandes difficultés) et ceux qui ont vécu en milieu ouvert (pour qui l'intégration à la population française peut être jugée comme bien meilleure)⁵ ; cependant, ces différents faits ont conduit à une répartition géographique relativement différenciable de celle des autres rapatriés d'Algérie car elle a été largement contrainte.

Cependant, les Harkis, comme une large part de la population rapatriée d'Algérie, se situent entre la France et l'Algérie, rejetés par les deux simultanément à l'époque. Les Pieds-Noirs partagent le même sentiment mais leur situation se révèle différenciable du fait de l'accueil de la France avant tout. Les différences de statut entre citoyens français et non-citoyens (comme cela a été expliqué précédemment) ont eu des conséquences en terme d'installation en métropole notamment. Les Pieds-Noirs ont pu s'installer relativement librement en métropole. Les harkis, au contraire, constitueraient un peu aujourd'hui des « noyaux durs » à travers toute la France. Certains s'étant installés dans des lieux spécifiques tels que des cités ou des camps, ils semblent s'être moins dispersés, *a priori*, au fil du temps⁶.

Par ailleurs, malgré le fait que les Harkis soient devenus des citoyens français comme les autres, dans les représentations, les supplétifs matérialisent une certaine « honte » pour la France. Ils restent les témoins du colonialisme français et de l'abandon par la France de certains défenseurs de son territoire. Ce vécu difficile pour les Harkis est aujourd'hui en quelque sorte reconnu par l'Etat français au travers d'une « Journée nationale d'hommage aux

¹ KHELLIL Mohand, 1997, *op.cit.*, pp. 146-147.

² KHELLIL Mohand, 1997, *op.cit.*, p. 147.

³ Les supplétifs vivant dans les hameaux de forestage devaient aider, à moindre frais, à la lutte contre les incendies de forêts. Ils y étaient aussi isolés que dans les camps. Voir KHELLIL Mohand, 1997, *op.cit.*, p. 148.

⁴ Voir notamment KHELLIL Mohand, 1997, *op.cit.*, p. 148.

⁵ MOUMEN Abderahmen, 2003, *Les Français musulmans en Vaucluse 1962-1991. Installation et difficultés d'intégration d'une communauté de rapatriés d'Algérie*, Paris : L'Harmattan, 208 p. (coll. Histoire et perspectives méditerranéennes), notamment p. 186.

⁶ Voir à ce sujet le travail de HAMADI Abdel Kader, *Mémoire des rapatriés, mémoire des lieux, réseaux et identités : l'exemple de la communauté harkis en France*. Thèse en cours (géographie) sous la direction de M. Patrick GONIN, Université de Poitiers - MIGRINTER, soutenance prévue en 2005.

Harkis et aux autres membres des formations supplétives, en reconnaissance des sacrifices qu'ils ont consentis du fait de leur engagement aux côtés de la France, lors de la Guerre d'Algérie » ; journée fixée au 25 septembre et pérennisée par un décret du 31 mars 2003. Il s'agit ainsi d'une sorte de légitimation du groupe qui n'existe que plus tard pour les Pieds-Noirs au travers d'une loi portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, votée le 23 février 2005.¹ Cette loi concerne également les Harkis et ne remplit pas en totalité les attentes de certains membres de la population pied-noire.

Une autre distinction tient au fait qu'il existe aujourd'hui une certaine reconnaissance des Harkis alors qu'un long silence avait prévalu jusque là de la part de l'Etat ; notamment du fait que les Harkis eux-mêmes se faisaient peu entendre.² Pour les Pieds-Noirs au contraire, des revendications ont été mises en avant bien avant, voire très tôt. Peut être pris pour exemple l'ANFANOMA, Association nationale des Français d'Afrique du Nord, d'outre-mer et de leurs amis. Cette association a pour principal objet l'indemnisation des rapatriés. Elle a été créée dès la fin des années 1950 avec les rapatriements du Maroc. Les Pieds-Noirs ont ainsi joué un rôle de soutien pour l'organisation, notamment associative, des Harkis, pour faire entendre leurs revendications par exemple.

L'implication des différentes générations dans les revendications des groupes distingue également Harkis et Pieds-Noirs. C'est essentiellement la seconde génération qui agit pour la reconnaissance, les commémorations pour les Harkis. Concernant les Pieds-Noirs, la première génération est restée la plus active ; les nouvelles générations semblent aborder les choses différemment.

Pieds-Noirs et Français musulmans rapatriés d'Algérie apparaissent ainsi à la fois liés les uns aux autres et ne peuvent pourtant pas être confondus. Leurs histoires les rapprochent et les éloignent. Leurs rapports à l'Algérie et à la France sont très différents. Leurs traits culturels et identitaires ne reposent pas sur les mêmes bases. Cette étude ne peut donc pas prendre en considération ces Français musulmans. D'autres travaux leur sont consacrés, notamment en géographie.³

¹ LOI n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés ; parue au Journal Officiel n°46 du 24 février 2005, p. 3128.

² « Il aura fallu près de quarante ans pour qu'enfin le silence d'Etat soit officiellement déchiré sur le massacre des harkis. Le 25 septembre 2001, le président de la République, Jacques Chirac, en présence du Premier ministre Lionel Jospin, reconnaissait publiquement dans la cour des Invalides que "la France n'a pas su sauver ses enfants" de la "barbarie" des massacres ». HAMOUMOU Mohand, 2002, « Le drame des harkis ou la double faute des gouvernants », *Guerre d'Algérie magazine*, n°4, juillet/août 2002, pp. 30-39. Il s'agissait du premier hommage national aux Harkis.

³ HAMADI Abdel Kader, *op.cit.* Thèse en cours (géographie) sous la direction de M. Patrick GONIN, Université de Poitiers - MIGRINTER, soutenance prévue en 2005.

Pourquoi une faible prise en compte de la population juive d'Algérie dans l'étude ?

La population juive d'Algérie représente une part de la population rapatriée d'Algérie non négligeable. En 1881, elle représente 33 000 individus ; en 1921, 74 000¹. Le Recensement de 1954 donne pour l'Algérie 130 000 Français d'origine israélite², soit 12,5 % de la population européenne d'Algérie. En 1962, la communauté rapatriée de confession juive représenterait 15 % des repliés³. 100 000 Juifs auraient quitté l'Algérie en 1962⁴. Cette population juive d'Algérie est d'ailleurs prise en compte dans les données chiffrées obtenues et analysées dans la seconde partie de ce travail. Néanmoins, elle présente de nombreuses particularités influençant ses rapports au territoire perdu et au territoire d'accueil. « Nul doute en effet que l'histoire, longue de plusieurs siècles, des juifs d'Afrique du Nord ne fait pas tout à fait d'eux des "rapatriés" comme les autres »⁵. Cela génère donc de nombreuses difficultés pour que l'étude de ce sous-groupe soit approfondie dans ce travail.

La spécificité de ce groupe, par rapport aux autres Pieds-Noirs (majoritairement de confession chrétienne), est liée à plusieurs facteurs :

- tout d'abord son histoire entre 1830 et 1962 en Algérie avec la politique de naturalisation dont il a bénéficié dès 1870 ;
- son rapport avec la France en Algérie ;
- et enfin son appartenance à la diaspora juive. Lors de son arrivée en France métropolitaine, cette population juive d'Algérie se rapproche en effet de celle établie en métropole.

1) Une histoire particulière en Algérie française

Les origines des Juifs d'Algérie sont multiples. Ils arrivent dès l'époque punique avec les navigateurs de Tyr et de Sidon. D'autres viennent d'Egypte. En 70, la diaspora amène un nouveau flot d'immigrants. Puis des Israélites d'Arabie et d'Egypte suivent les conquérants arabes. En 1391 et mai 1492, les Juifs chassés d'Espagne arrivent en Afrique du Nord. Jusqu'au XVIII^e siècle, quelques immigrants juifs d'Espagne et du Portugal s'installent. Les derniers arrivés sont les Juifs marocains, tunisiens et tripolitains au XIX^e siècle.⁶ Les Juifs d'Algérie sont ainsi établis en Algérie, pour la plupart, depuis plusieurs générations lors de la

¹ AGERON Charles-Robert, 1993b, « Français, juifs et musulmans : l'union impossible », in AGERON Charles-Robert (présentation par), *L'Algérie des Français*, *op.cit.*, pp. 103-117, p. 109.

² ETIENNE Bruno, 1968, *op.cit.*, p. 14.

³ Selon LEES Christiane, 1996, *op.cit.*, p. 113.

⁴ HUNT Jennifer, 1992, « The impact of the 1962 repatriates from Algeria on the french labor market », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 45, n°3, avril 1992, pp. 556-572, p. 557.

⁵ BENAYOUN Chantal, 1996, *op.cit.*, p. 125.

⁶ ETIENNE Bruno, 1968, *op.cit.*, pp. 44-45.

conquête française. Cependant, cette arrivée des Français apparaît pour eux comme « le signal de l'affranchissement »¹.

Les Juifs d'Algérie sont effectivement considérés très tôt par les plans français de conquête d'Alger comme de possibles alliés et auxiliaires.² Juridiquement, ils deviennent français dès 1871. En tant qu'indigènes algériens, ils peuvent solliciter individuellement la citoyenneté française depuis le Sénatus-Consulte du 14 juillet 1865. Mais la naturalisation collective est attribuée grâce au décret Crémieux pris le 24 octobre 1870 par le Gouvernement de la Défense nationale. Les enfants israélites deviennent automatiquement français.

« La spécificité de la communauté juive d'Algérie est donc d'ores et déjà à souligner, puisqu'elle possède ainsi la particularité d'être assimilée "indigène" dans les premières années de la colonisation avant que ses membres n'obtiennent, soudainement, la nationalité française (avant même les Européens immigrés en Algérie) »³.

2) Un rapport spécifique avec la France en Algérie

La seconde guerre mondiale et le gouvernement de Vichy vont participer à la remise en cause de cette unité française. « S'il existe une "victime" des heures vichystes, ce ne sont pas, loin s'en faut, les Européens d'Algérie, mais bien les juifs du pays qui, du jour au lendemain, se voient retirer l'intégralité de leurs droits »⁴. Effectivement, le décret Crémieux est abrogé par Vichy le 7 octobre 1940. Le 27 août 1940 est abrogé le décret-loi Marchandeaup d'avril 1939 interdisant à la presse de publier des appels à la haine raciale. Le 3 octobre 1940, est émis un décret redéfinissant le statut de la personne juive selon le nombre de ses grands-parents appartenant à la communauté juive. Le 2 juin 1941, les professions de la banque et du spectacle sont interdites aux juifs et, le 22 juin 1941, les biens juifs sont confiés à des administrateurs provisoires en vue d'éliminer toute influence juive dans l'économie nationale. « Ces mesures antisémites ne font à l'époque l'objet d'aucune contestation officielle de la part des Européens d'Algérie et marquent de façon évidente une nouvelle fracture au sein du groupe des Français d'Algérie »⁵. Il est vrai que des mouvements anti-juifs ont été mis en avant par certains auteurs suite au décret Crémieux⁶, mais tout avait semblé s'atténuer lors de la première guerre mondiale.

¹ ETIENNE Bruno, 1968, *op.cit.*, p. 45.

² BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 20.

³ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 20.

⁴ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 29.

⁵ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 29.

⁶ Voir notamment, AYOUN Richard, 1997, « En nouvel exode, les Juifs d'Algérie au lendemain de l'indépendance », in GALISSOT René (dir.), *op.cit.*, pp. 107-119 ; ou PERVILLE Guy, 1997, *op.cit.* : « Depuis 1870, un grand nombre des Français d'Algérie désapprouvèrent l'octroi de la citoyenneté française aux Juifs, ces "Arabes de confession israélite" selon l'expression de l'amiral de Gueydon [cité par ANSKY Michel, 1950], et réclamèrent son abrogation jusqu'à ce que le régime de Vichy leur eut donné satisfaction en octobre 1940 » parce que les Français d'Algérie se définissaient par opposition aux "indigènes" de leur pays au moins autant qu'aux métropolitains.

Toutes les abrogations sont annulées par l'Ordonnance du 9 août 1944, bien qu'une ordonnance du 14 mars 1943 ait déjà rétabli le décret Crémieux. Il est cependant également parfois mentionné qu'« il fallut la montée de la menace du nationalisme musulman pour éclipser l'antijudaïsme et faire accepter les Juifs d'Algérie (ayant massivement opté, comme les Européens, pour la nationalité française) dans le "*peuple pied-noir*" »¹. L'histoire des Juifs d'Algérie reste donc singulière par rapport au reste de la population pied-noire. Ce groupe a été, à plusieurs reprises, particularisé. Ainsi, « Vichy laissera des traces profondes dans la communauté juive d'Algérie. Même s'ils n'ont pas eu à subir l'atroce sort des Juifs de France, ceux d'Algérie ont vécu les pires humiliations. Ils ne l'oublieront pas »².

3) La reconnaissance d'une appartenance à la diaspora juive

A partir du rapatriement, du fait notamment de ces différents éléments de différenciation, « la communauté juive va se séparer ostensiblement de la communauté des rapatriés d'Algérie »³. S'ils ont quitté l'Algérie comme Français, qu'ils ont partagé les conditions de l'exode, qu'ils ont massivement fait le choix du rapatriement en France, ils peuvent être distingués des Pieds-Noirs dits d'origine européenne. « L'assimilation des juifs sous l'effet du décret Crémieux n'a pas abouti à cette fusion mythique avec la francité, encore moins à l'érosion irréversible du sentiment d'appartenance juive. [...] Si les juifs ont effectivement partagé le caractère brusque, non préparé et souvent traumatisant de l'exode des Pieds-Noirs et l'ensemble des difficultés de l'installation en métropole, la présence d'une judaïcité organisée susceptible de contribuer à leur accueil en France allait peu ou prou les distinguer des autres repliés »⁴.

Chantal BENAYOUN⁵ distingue cependant différents temps concernant l'identité des Juifs d'Algérie après l'exode.

Dans un premier temps, ce qui semble avoir prévalu, « c'est la nécessité de reconstruire sa place au sein de la cité, bien plus que la défense d'un particularisme culturel, qui semblait, à cet égard, davantage constituer un handicap qu'il n'aurait offert de possibilité d'insertion ». Aussi, les Juifs d'Algérie partagent le destin commun aux Français rapatriés. Beaucoup s'engagent alors par exemple dans le dispositif d'accueil puis cultivent activement des sociabilités pieds-noires (associations d'originaires ou réseaux informels). Les Juifs d'Algérie mettent avant tout en évidence leur appartenance à la francité.

Cependant, dans un second temps, « vint très vite, au moins pour une partie d'entre eux, l'étape de la judéité ». C'est le temps de l'affirmation juive à travers l'essor de la culture juive et le développement d'un dense tissu associatif. Cet afflux considérable de Juifs du Maghreb,

¹ PERVILLE Guy, 1997, *op.cit.*

² STORA Benjamin, 2002, « Exils multiples des Juifs d'Algérie », *Guerre d'Algérie magazine*, n°6, novembre-décembre 2002, pp. 46-51, p. 51.

³ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 39.

⁴ BENAYOUN Chantal, 1996, *op.cit.*, p. 126.

⁵ BENAYOUN Chantal, 1996, *op.cit.*, pp. 127-131.

de Séfarades, dans une communauté affaiblie par la guerre va favoriser la revitalisation et le renforcement de la communauté juive en France. Les urgences de la réinstallation ne sont à ce moment là plus de mise pour les rapatriés et aucune menace particulière ne pèse sur leur francité.

Puis, une nouvelle évolution fait son apparition. Il s'agit de l'étape de la séfaradité, ou du particularisme interne, « qui fut induit à la fois par un contexte de développement général des revendications identitaires et par une compétition à l'intérieur du monde juif ». Le terme de séfarade permet de revendiquer la terre d'origine et une histoire plus longue et plus tragique que les autres Juifs de France ; cette histoire prend sa source en Espagne.

Une nouvelle étape semble toutefois se dessiner. Apparaîtrait, dans une enquête de 1993, un renouveau de positions identitaires considérées comme dépassées : c'est d'abord dans le terme « juif » que, parmi la liste de termes proposés aux personnes interrogées, la majorité se reconnaît. Mais viennent en seconde position, devant la revendication séfarade, les termes « israélite » et « pied-noir » (ou rapatrié). La réaffirmation de la francité pourrait être à nouveau jugée nécessaire. « Plus qu'un retour "aux racines", l'identité pied-noire retrouvée correspondrait encore une fois à une volonté d'inscription dans l'histoire de la francité »¹.

La population juive d'Algérie ne se définirait donc pas prioritairement comme appartenant à la population pied-noire. D'autres appartenances identitaires seraient davantage mises en avant. Les traits identitaires et culturels de ce sous-groupe des Français d'Algérie semblent effectivement différenciables de ceux des Pieds-Noirs majoritairement de confession chrétienne. Cela peut se traduire par une territorialité originale. C'est pourquoi l'appréhension de cette population s'avère délicate dans le cadre de cette recherche. Le statut juridique de ce groupe étant cependant le même que celui des Pieds-Noirs dits d'origine européenne, il n'a pas été possible de différencier systématiquement les deux sous-groupes, notamment pour les données chiffrées. L'étude des Juifs d'Algérie, bien que non privilégiée ici pour des raisons de complexité des appartenances identitaires, sera donc tout de même abordée au cours de ce document.

L'étude se focalise ainsi sur la population française d'Algérie d'origine européenne, majoritairement de confession chrétienne. Elle ne peut pas être considérée comme *rapatriée* de manière globale dans la mesure où tous ses membres n'ont pas bénéficié du statut de rapatrié : certains sont arrivés avant la loi concernant ce statut en décembre 1961, d'autres bien après (jusque dans les années 1970). Nous préférons donc qualifier ici ce groupe de *Pieds-Noirs*. Par ailleurs, nous avons fait le choix de parler de *groupe social* et non de *communauté* pour qualifier cette population.

¹ BENAYOUN Chantal, 1996, *op.cit.*, p. 131.

1.1.1.4 – La population pied-noire : une communauté ou un groupe social ?

Les deux termes *communauté* et *groupe social* renvoient à des réalités sociales différentes. Or, si la population pied-noire peut être individualisée au sein de la population française¹ (ce qui conduit certains à évoquer une communauté pied-noire), elle ne paraît pas constituer réellement une communauté. En effet, ce terme renvoie à une définition relativement précise qui ne semble pas convenir pour la population ici étudiée. Le concept de *groupe social* paraît plus adapté à la population pied-noire du fait de son hétérogénéité, parfois même des clivages idéaux, culturels, sociaux existants entre ses membres. Ce groupe, soudé par cette appellation de *Pieds-Noirs*, est en effet caractérisé par la diversité des provenances socio-culturelles et des itinéraires de ses membres.

Afin de mieux comprendre pourquoi la population pied-noire n'est pas ici considérée comme une communauté, certains éléments de définition concernant ce terme, mais également celui de groupe social, semblent nécessaires avant tout développement.

La population pied-noire : une communauté ?

Communauté et *société* s'opposent et représentent les « catégories fondamentales de la sociologie pure » selon Ferdinand TÖNNIES à la fin du XIX^e siècle². La *société* humaine est alors comprise comme une pure juxtaposition d'individus indépendants les uns des autres : les individus vivent les uns à côté des autres, mais ils n'ont aucun lien réel entre eux. Chacun existe pour soi, dans un état de tension vis-à-vis de tous les autres. Ainsi, ce qui constitue la société, c'est le calcul, la spéculation. L'individu ne cède quelque chose que contre réception d'une chose au moins équivalente, de même valeur. Les individus et les biens sont donc séparés, les contacts superficiels. La société correspond à un groupement où l'individu garde une place marquée et où le jeu des relations sociales reste d'ordre mécanique, artificiel.³ La société est ainsi marquée par la rationalité. Par contre, à la base de toute *communauté*, se trouve le lien du sang : la famille. A la communauté de sang s'ajoute la communauté de localité, s'exprimant dans les relations de voisinage ou d'amitié. Une union résulte naturellement de toutes ces relations. Et cette union est la compréhension, qui devient dans

¹ La population pied-noire constitue effectivement une entité spécifique, identifiable par différents traits (son histoire par exemple), au sein de la population française.

² TÖNNIES Ferdinand, 1944 (1887), *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, introduction et traduction de J. Leif, Paris : PUF, 247 p. (coll. Bibliothèque de la philosophie contemporaine).

³ TÖNNIES Ferdinand, 1944 (1887), *ibid.*.

une expression générale : la concorde. Il s'agit par conséquent d'une communauté d'esprit. La communauté se développe ainsi à partir de la famille et trouve son expression la plus parfaite dans le village (voire la petite ville). La communauté apparaît comme d'ordre affectif et sentimental. Elle est vécue et sentie. Ses membres sont unis par des liens de sang, de l'amitié, de la coutume et de la foi. La communauté est donc un tout, un être organique.¹ La notion de *communalisation* peut alors être employée car elle repose « sur le sentiment subjectif (traditionnel ou affectif) des participants d'appartenir à une même communauté »².

Par conséquent, la notion de communauté renvoie à l'existence de rapports sociaux induits par des proximités (contexte politique, culturel, traditions, etc.) fondant un groupe, une entité et rejetant ainsi l'individu hors de ses préoccupations. Elle est caractérisée par la subjectivité. « La communauté [...] signifie qu'il y a eu adhésion volontaire, ou prise de conscience : on a voulu mettre en commun quelque chose, ou on l'a accepté en toute conscience ; le hasard de la naissance ou de la résidence, des liens seulement juridiques ou de fait, ne suffisent pas pour appartenir à la communauté villageoise par exemple, ou à la communauté nationale »³. Chaque individu a donc le sentiment d'appartenir à une communauté, car il partage avec elle des valeurs, des pratiques, une culture originelle. La communauté exprimerait ainsi « l'exister ensemble »⁴. La totalité prévaut sur l'individuel dans des actions naturelles et récurrentes.

Ainsi, la société est un « groupe d'hommes qui, vivant et demeurant, comme dans la communauté, d'une manière pacifique les uns à côté des autres, ne sont pas liés organiquement mais sont organiquement séparés ; tandis que, dans la communauté, ils restent liés malgré toute séparation, ils sont, dans la société, séparés malgré toute liaison »⁵. La communauté peut être comprise, dans une certaine mesure, comme un organisme vivant ; la société comme un agrégat mécanique et artificiel.⁶

Bien que cette perception dichotomique de la communauté et de la société soit parfois critiquée⁷, l'approche de la communauté proposée par Ferdinand TÖNNIES est partagée par de nombreux sociologues, dont Emile DURKHEIM.

Concernant la population pied-noire, arrivée en métropole, dans un nouvel espace où elle est minoritaire, elle a du se réinstaller, reconstruire sa vie. Elle a ainsi pu éprouver le besoin de maintenir certaines valeurs et, par conséquent, de rechercher des liens entre chaque membre

¹ TÖNNIES Ferdinand, 1944 (1887), *op.cit.*

² WEBER Max, (1922) 1971, *Economie et société*, Paris : Plon, 650 p., p. 41 cité dans BOUVIER Pierre, 2000, *La socio-anthropologie*, Paris : Armand Colin, 222 p. (coll. U - Sociologie), p. 102.

³ BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, 1992, *op.cit.*

⁴ BOUVIER Pierre, 2000, *ibid.*, p. 103.

⁵ TÖNNIES Ferdinand, 1944 (1887), *op.cit.*

⁶ TÖNNIES Ferdinand, 1944 (1887), *op.cit.*

⁷ DURKHEIM Emile, 1889, « Communauté et société selon Tönnies », extrait de la *Revue philosophique*, n°27. Réimpression dans DURKHEIM Emile, 1975, *Textes. 1. Eléments d'une théorie sociale*, Paris : Ed. de Minuit, 512 p. (coll. Le sens commun), pp. 383-390.

du groupe. Des communautés se constituent ainsi par la différenciation et le regroupement des membres d'une minorité déterritorialisée, et donc déracinée géographiquement, vivant au sein d'un Etat-nation : « la nécessité de composer avec l'inconnu, de s'assurer des moyens d'existence mais également la volonté de maintenir certaines valeurs et pratiques conduisent ces migrants, alors même que souvent leur départ était un rejet du passé, à rechercher les liens d'appartenance en référence à leur culture originelle »¹. C'est ce qui a pu donner naissance, en partie, aux diverses associations pieds-noires et renforcer l'attachement à l'Algérie.

Cependant, une communauté implique des points communs, des liens forts, dits « organiques », entre les membres de la population qui forment alors un tout. Elle signifie qu'il y a eu adhésion volontaire ou prise de conscience d'une unité. Or, ces caractéristiques paraissent trop fortes pour la population pied-noire. Il paraît peu évident de pouvoir qualifier cette population de communauté à son arrivée en France. En effet, elle n'apparaît pas, à l'époque, comme s'étant dotée d'une dénomination particulière, signe d'unité, permettant de regrouper tous ses membres. Cette population était au contraire caractérisée par une mixité. Cette population a, par contre, pu devenir une communauté au fil du temps.

Il est certain que le rapatriement massif, l'éparpillement sur le sol français, les incertitudes dues à l'exil et, de manière globale, le déracinement, ont contribué au renforcement d'une conscience commune qui ne semblait pas avoir cours en Algérie, comme cela est développé ci-après. Le rapatriement massif et tragique de 1962 apparaît comme l'élément fondateur de la communauté en exil.² Les lieux de naissance, la vie en Algérie et son souvenir semblent également créer un lien entre chaque Pied-Noir. Toutefois, du temps a été nécessaire pour que cette population (une partie tout au moins) prenne conscience de ce qu'elle est et agisse pour sa visibilité *via* l'adoption de l'appellation *Pied-Noir* par exemple, la création d'associations revendiquant une culture notamment. Il est également à noter que le nombre de personnes adhérentes des associations pieds-noires reste limité³. L'unité de cette population, sa constitution d'une communauté et son adhésion à celle-ci peuvent être remises en question ; d'autant plus qu'un certain nombre de membres de la population pied-noire ne se dit plus ou ne s'est jamais présenté comme étant pied-noir. Certains renient ou sont indifférents à cette appartenance, s'excluant ainsi de cette communauté. La communauté pied-noire apparaîtrait donc comme une population réduite par rapport à la population originelle.

¹ BOUVIER Pierre, 2000, *op.cit.*, p. 113.

² Voir JORDI Jean-Jacques, 1993, *op.cit.*

³ S'il est souvent question de cette faible adhésion des Pieds-Noirs aux associations pieds-noires, aucun ordre de grandeur ne peut être donné concernant la part des Pieds-Noirs concernés. Voir, par exemple, HUREAU Joëlle, 1990, « Associations et souvenir chez les Français rapatriés d'Algérie », in RIOUX Jean-Pierre (dir.), *La guerre d'Algérie et les Français*, actes du colloque de l'Institut français du temps présent, Paris, 15-17 décembre 1988, [Paris] : Fayard (St Amand Montrond – Cher : Impr. Bussière), 700 p., pp. 517-525 : « les associations, même si l'on s'accorde à leur reconnaître une certaine représentativité, ne sont que la partie visible de la communauté française d'Algérie et, de ce fait, une infime fraction. La distorsion entre le militantisme actif et la participation aux grands rassemblements conviviaux le montre amplement » (p. 525).

Le terme de *communauté* ne semble donc pas à privilégier ici. La population pied-noire semble être trop hétérogène en son sein, avec des actions divergentes, voire contradictoires, concernant le groupe.

Par ailleurs, il ne s'agissait pas non plus d'entrer dans la logique du « communautarisme », à savoir « la valorisation du groupe restreint et autarcique, où domine la solidarité organique et qui exerce, en autonomie d'un pouvoir central, des formes d'auto-administration »¹. La population pied-noire, du fait de la diversité des membres la composant, ne peut être considérée comme un groupe restreint. La prise en compte du caractère hétéroclite du groupe a, au contraire, été visée dans le cadre de cette étude pour sortir des clichés, des stéréotypes classiques véhiculés autour de cette population pied-noire. Par ailleurs, ce groupe ne peut être isolé d'autres populations ; notamment des autres composantes de la population française d'Algérie ou d'Afrique du Nord, de la population française globale, etc. Si le terme *autarcie* renvoie aux vocables autonomie, indépendance, liberté, autogestion, autosuffisance, ou encore aux notions de particularisme et d'identité, il fait référence dans le même temps aux idées de séparatisme, de nationalisme, d'isolement ou de solitude. Ces éléments ne semblent pas caractériser la population pied-noire. La notion de *solidarité organique* semble également mal adaptée pour cette population. De nombreux éléments séparent également ses membres.

Les Pieds-Noirs correspondent ainsi moins à un groupe au sein duquel l'individu est défini d'abord par son appartenance à un groupe d'origine – image d'un groupe dont l'existence est antérieure à celle de ses membres, avec le primat des liens du sang et des générations antérieures qui assurent la solidité de l'ensemble - (renvoyant au concept de communauté) qu'à un groupe constitué par des individus qui ont décidé de vivre ensemble, par contrat (la société)². Est donc sous-jacente l'idée d'une appartenance choisie, d'une appartenance que l'individu fait sienne.

Pour les Pieds-Noirs, la dépendance mutuelle existant entre les membres d'une communauté n'est pas réelle. La sociologie et la géographie offrent ainsi un terme offrant une plus grande souplesse pour la désignation de populations dont les membres sont liés entre eux : le *groupe social*.

¹ SEMPRINI Andrea, 1997, *Le multiculturalisme*, Paris : PUF, 127 p. (coll. Que sais-je ?), p. 12.

² Définitions tirées de DE SINGLY François, 2004, *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris : Armand Colin, 267 p. (coll. Individu et société), p. 50.

Un groupe social ?

« Un groupe peut n'être qu'une collection d'individus ayant une caractéristique commune »¹. Peuvent être cités comme exemples de groupes sociaux les jeunes, les cadres ou les femmes. En ce sens, groupe est synonyme de catégorie. Cependant, l'idée de relation fait du groupe plus qu'une catégorie : « ensemble de personnes constitué selon un critère objectif et/ou subjectif, choisi ou imposé de l'extérieur, qui commande leurs relations [...] ; rassemblement d'individus fondé sur une interaction mutuelle et au sein duquel s'établissent des relations conduisant à une intégration »². Cependant, une distinction classique est faite en sociologie entre *groupe d'appartenance* et *groupe de référence*. « Le groupe d'appartenance est celui dont fait effectivement partie un individu »³. Il s'agit d'une formation sociale à l'intérieur de laquelle les individus sont en interdépendance et partagent le sentiment de constituer une entité particulière.⁴ Le groupe de référence, quant à lui, « est celui qui fournit à l'individu ses valeurs, ses normes et ses modèles d'attitude, d'opinion et de comportement. Ce peut être le groupe d'appartenance, mais ce peut être aussi un groupe dont l'individu ne fait pas partie, mais auquel il s'identifie (ainsi, un colonisé peut s'identifier au colonisateur et adopter ses valeurs, ses normes et ses modèles de conduite) »⁵. Le groupe de référence constitue ainsi un modèle normatif, avec des comportements ou des valeurs adoptés par des individus (ne lui appartenant pas nécessairement objectivement), soit positivement (en adoptant ses valeurs), soit négativement (en s'opposant à lui par principe).⁶ Par conséquent, « les identifications ne procèdent pas seulement des groupes d'appartenance mais aussi des *groupes de référence* dans lesquels le sujet puise ses modèles et auxquels il cherche à s'intégrer »⁷.

En géographie, c'est le terme de *groupe social* qui semble être privilégié.⁸ Cette notion peut être appréhendée comme un vocable fourre-tout, au même titre que le vocable *groupe*, renvoyant à un sous-ensemble de la population d'une société, défini selon un ou plusieurs critères.⁹ Dans ce cadre, « désignant des ensembles humains de nature et de dimension très variées, il peut se rapporter aussi bien à une association sportive qu'à une famille, une assemblée religieuse, une bande, une entreprise ou un groupe de pression »¹⁰. Cependant,

¹ RUANO-BORBALAN Jean-Claude (dir.), 1998, *L'identité. L'individu, le groupe, la société*, Auxerre : Ed. Sciences Humaines, 394 p., p. 148.

² Définitions du mot « groupe » in *Grand Dictionnaire de la psychologie*, Larousse.

³ RUANO-BORBALAN Jean-Claude (dir.), 1998, *ibid.*, p. 149.

⁴ GUEDEZ Annie, in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, *op.cit.*, p. 431.

⁵ RUANO-BORBALAN Jean-Claude (dir.), 1998, *ibid.*, p. 149.

⁶ GUEDEZ Annie, in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, *op.cit.*, p. 431.

⁷ LIPIANSKY Edmond Marc, 1998, « L'identité personnelle », in RUANO-BORBALAN Jean-Claude, *ibid.*, pp. 21-29, p. 25.

⁸ Voir notamment les travaux de Guy DI MEO ; ou LEVY Jacques, LUSSAULT Michel, 2003, *op.cit.* ; etc.

⁹ GUEDEZ Annie, LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (sous la direction de), 2003, *op.cit.*, p. 431.

¹⁰ GUEDEZ Annie, in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (sous la direction de), 2003, *op.cit.*, p. 431.

Robert MERTON¹ a mis en avant deux critères discriminants pour démarquer le groupe social tant de l'agrégat physique (rassemblement occasionnel d'individus dans un même lieu) que de catégories statistiques dans lesquelles sont réunis des individus en fonction de simples similitudes telles que l'âge, le sexe, la profession, le revenu. Ainsi, pour qu'il y ait groupe :

- il faut à la fois une interaction, directe ou indirecte, entre les membres qui le composent (critère objectif) ;
- et la conscience d'une appartenance commune (critère subjectif).²

Il est de plus spécifié que, même si elles peuvent témoigner d'interactions et d'une conscience identitaire, les classes sociales ou les communautés nationales sont des collectivités trop larges pour être appelées *groupe social*. Par contre, une communauté, comme précédemment définie, peut être considérée comme un groupe social.

Ces groupes sociaux peuvent ainsi s'avérer hétérogènes en termes d'origines socio-économiques. Ils n'ont pas nécessairement une base « objectivement » ethnique, politique ou nationale. Ils se définissent simplement à travers des interactions existantes entre leurs membres et un sentiment d'appartenance partagé. Des populations originaires d'espaces spécifiques et/ou issues d'un épisode historique spécifique peuvent ainsi être considérées comme des groupes sociaux. Dans ce cadre, le processus, la commune expérience de marginalisation d'un ensemble d'individus en fait émerger l'homogénéité et les constitue en tant que groupe. « C'est souvent ce sentiment d'exclusion qui amène des individus à se reconnaître, en négatif, comme porteurs de valeurs communes et à se percevoir comme un groupe séparé »³. Les individus constituent ainsi une minorité par rapport à l'espace social en général. « Tout ensemble social comporte une forte composante de sentiments vécus en commun. Ce sont eux qui suscitent cette recherche d'une "moralité différente" »⁴. Comme dans tout processus identitaire, la reconnaissance interne au groupe d'une spécificité n'est donc pas suffisante. Une reconnaissance par autrui est indispensable à l'existence d'une minorité, d'un groupe social. Aussi, « l'émergence d'une minorité dépend non seulement du fait, pour le groupe en question, d'arriver à *se percevoir* comme "minorité", c'est-à-dire comme une formation sociale présentant suffisamment de traits communs pour acquérir une homogénéité et une visibilité *interne* aux yeux de ses membres, mais également du fait d'acquérir une visibilité *externe* et d'arriver à *être perçue* comme "minorité" par l'espace social environnant »⁵. Les concepts de *groupe social* et celui de *minorité* peuvent ainsi être rapprochés.

¹ MERTON Robert, 1957, *Social theory and social structure*, Glencoe : Free Press, 645 p.

² GUEDEZ Annie, in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (sous la direction de), 2003, *op.cit.*, p. 431.

³ SEMPRINI Andrea, 1997, *op.cit.*, p. 30.

⁴ MAFFESOLI Michel, 1988, *Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Paris : Méridiens Klincksieck, 283 p. (coll. Le Livre de Poche – biblio essais), p. 31.

⁵ SEMPRINI Andrea, 1997, *op.cit.*, p. 41.

L'ensemble de ces caractéristiques semble pouvoir être transposé au cas de la population française d'Algérie. Il s'agit d'un ensemble d'individus se reconnaissant selon différents critères et partageant une identité commune. Ils semblent partager la conscience d'une appartenance et s'organisent entre eux, notamment *via* les associations, pour atteindre des objectifs culturels ou des objectifs matériels, etc. Des liens semblent ainsi avoir été créés au fil du temps grâce à certaines pratiques propres au groupe des Pieds-Noirs et à certains traits culturels spécifiques, notamment du fait d'une certaine marginalisation au sein de la population française du fait de leur histoire. Il est en effet à noter que « l'appartenance se donne à la fois comme un produit (se trouver tel au terme d'un enchaînement d'activités collectives, remontant loin dans l'histoire) et comme une expression assumée par des sujets (une marque significative de la volonté personnelle) »¹. Une sensibilité collective peut être mise en avant du fait du partage de certaines valeurs, de certains lieux ou d'idéaux. Or, « tout groupe social se caractérise par un ensemble de valeurs que partagent ses membres et qui font lien entre eux »². Par conséquent, le groupe socialise l'individu et l'individu s'identifie à lui. Mais, en même temps, ce processus permet à l'individu de se différencier et d'agir sur son entourage.

La notion de groupe social renvoie ainsi à l'idée de spécificité, à la question de la reconnaissance de la part d'autrui, à la visibilité sociale et culturelle ou à la problématique des revendications identitaires. Elle semble par conséquent adaptée à l'appréhension de la population pied-noire.

En effet, le *groupe social* peut être considéré comme marqué par l'existence d'une conscience d'appartenance commune ayant conduit à un certain nombre d'interactions entre ses membres. Ces faits sont largement liés à l'histoire du groupe, notamment à l'épisode du départ d'Algérie, couramment nommé le rapatriement. Cette population se vit majoritairement depuis comme déracinée, en exil. Son unité relative est largement liée à ce destin commun qui a marginalisé ce groupe par rapport au reste de la population française.

¹ HOVANESSIAN Martine, 1992, *Le lien communautaire. Trois générations d'Arméniens*, Paris : Armand Colin, 321 p. (coll. L'ancien et le nouveau), p. 279.

² DEBARBIEUX Bernard, in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (sous la direction de), 2003, *op.cit.*, p. 448.

1.1.2 - Une histoire singulière : la constitution d'un groupe social avec un particularisme identitaire et culturel

Dès 1840, la France prend la décision de mettre en place une colonie de peuplement en Algérie. Une des conséquences de cette politique est l'apparition d'un groupe social particulier. Celui-ci va se constituer au fil de l'Histoire, d'abord en Algérie, puis en France métropolitaine suite à l'exode (appelé officiellement rapatriement). Ainsi, sur la base d'une spécificité culturelle et identitaire marquée par les migrations et les échanges au sein de l'espace méditerranéen, une large part de la population pied-noire prend conscience d'une appartenance commune. Ce particularisme par rapport au reste de la population française lui permet encore aujourd'hui (voire surtout aujourd'hui) de constituer un réseau social en France métropolitaine notamment.

1.1.2.1 - La constitution d'un particularisme identitaire et culturel en Algérie

Colonie de peuplement française, l'Algérie voit s'établir une population française. La France encourage ces installations en Algérie par le biais de la concession gratuite de terres rendue possible, dès 1844, par une politique de confiscation. Le gouvernement français va même instituer en 1855 un contrôle aux frontières françaises et interdire l'émigration vers le Venezuela (1856) et le Brésil (1857) pour réserver les émigrants à l'Algérie¹. Par ailleurs, la France charge officieusement cette population de sa mission civilisatrice.²

Cependant, les Espagnols, les Italiens et les Maltais notamment sont susceptibles de dépasser en nombre cette population française ; la France n'a pas un excédent démographique significatif pour modifier cette répartition par sa seule émigration. La loi de naturalisation du 26 juin 1889 impose donc la citoyenneté française à « tout étranger né en Algérie s'il ne réclame pas à sa majorité la nationalité d'origine de son père ». La population juive d'Algérie a également été naturalisée par le biais du décret Crémieux du 24 octobre 1870. Les naturalisations ont ainsi conduit à une diversification des origines géographiques, des appartenances religieuses et donc à une diversification culturelle de la population française d'Algérie³ qui devient dès lors différenciable du reste de la population nationale. Il ainsi pu être estimé, d'après le Recensement de 1954, que la moitié des Européens d'Algérie était d'origine française, l'autre moitié d'origine étrangère.⁴ De plus, il est à noter que les

¹ COLLOT Claude, 1987, *op.cit.*

² BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 21.

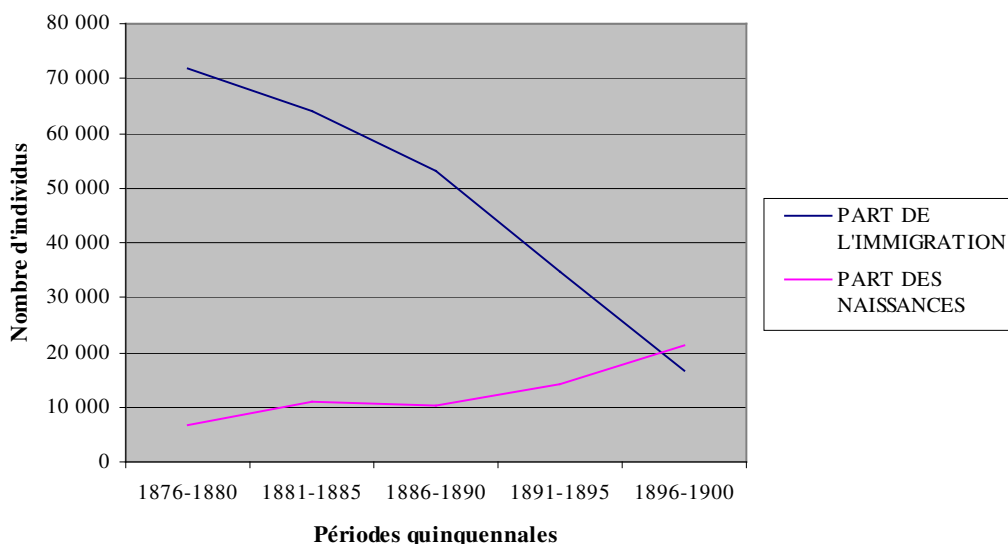
³ Il est ici question de la population française d'Algérie car le vocable *Pied-Noir* n'est pas encore apparu pour désigner cette population.

⁴ BOURDIEU Pierre, 1970 (1958), *Sociologie de l'Algérie*, Paris : PUF, 127 p. (coll. Que sais-je ?), p. 112 (note 2).

populations européenne et juive, devenues françaises, font de ce statut juridique « l'un des éléments forts du répertoire des affiliations identitaires de Français d'Algérie [... En effet,] les Français par naturalisation furent longtemps désireux de montrer, plus que les autres Français, leur attachement indéfectible à la *mère patrie* »¹ ; accentuant de ce fait leur particularisme. Il est en effet possible de lire que, dès la deuxième génération de pionniers, la terre natale (l'Algérie) détrône la terre ancestrale (à savoir la France, l'Espagne, l'Italie et l'île de Malte notamment), à laquelle on ne voue plus que l'affection distante réservée aux parentèles lointaines². « Les colons, de fait, troquent des origines contre un enracinement »³.

Avec ces mesures de naturalisation, à partir de 1896, le nombre des Français nés en Algérie l'emporte sur celui des immigrés (voir graphique 1). C'est ainsi un moment charnière pour certains auteurs de l'époque qui voient la naissance d'un **peuple original sur la terre d'Algérie**, sorte de brassage méditerranéen. Il est alors question d'une « race européenne nouvelle »⁴. Cette idée a d'ailleurs été largement reprise au cours de l'histoire de cette population, jusqu'à aujourd'hui. Les auteurs emblématiques de la population en sont les témoins : « les Français d'Algérie sont une race bâtarde, faite de mélanges imprévus. Espagnols et Alsaciens, Italiens, Maltais, Juifs, Grecs enfin s'y sont rencontrés. Ces croisements brutaux ont donné, comme en Amérique, d'heureux résultats »⁵.

Graphique 1 – Causes de l'accroissement de la population européenne en Algérie entre 1876 et 1900



Source : DEMONTES Victor, 1906 – Recensements de la population.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

¹ SAVARESE Eric, 2002, *op.cit.*, p. 72.

² HUREAU Joëlle, 2001, *La mémoire des Pieds-Noirs, de 1830 à nos jours*, Paris : Ed. Perrin, 279 p. (coll. Pour l'histoire), p. 13.

³ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 21.

⁴ GAUTIER Emile-Félix, 1931, « L'évolution de l'Algérie de 1830 à 1930 », *Cahiers du Centenaire de l'Algérie*, n°3, Orléans : Publications du Comité National Métropolitain du Centenaire de l'Algérie, 95 p.

⁵ CAMUS Albert, 1959 (1947), « Petit guide pour les villes sans passé », *L'été*, Editions Gallimard (collection Folio).

Parallèlement à ces jeux statistiques, un fort **sentiment d'appartenance régionale** apparaît avec l'éclosion, dans les années 1890, d'une « conscience "*algérienne*" distincte, voire opposée au sentiment national français »¹, et ce pour diverses raisons.

- D'abord, cela a été dit, à partir de cette date, le nombre des Européens nés en Algérie dépasse celui des immigrants.
- Les mariages mixtes entre Français, Italiens, Espagnols, etc., apparaissent également. « La communauté de religion (en très grande majorité catholique) et la proximité des langues latines facilitèrent un rapprochement et un début de fusion par mariages mixtes des "*races*" européennes »².
- Le service militaire obligatoire et l'enseignement, avec une reproduction de l'organisation métropolitaine, ont aussi joué un rôle d'homogénéisation des Européens. L'administration aurait ainsi eu un rôle général dans la formation de la population française d'Algérie en tant que groupe social.
- La première guerre mondiale en Métropole apparaît de plus comme un événement déterminant. Elle permet notamment aux Français d'Algérie de se rencontrer sur le sol métropolitain et de se trouver une destinée commune. « Par le sang versé, originaires de France, Juifs indigènes, Espagnols, Italiens, Maltais font valoir leur appartenance à la nation française »³.
- De plus, la vie dans une région comptant une population à large dominance maghrébine a pu influencer une manière de vivre différente.
- « L'idéologie » coloniale peut également marquer ces Français.
- Le statut particulier de l'Algérie par rapport à la métropole n'est sans doute pas non plus à négliger dans la naissance d'un sentiment d'appartenance régionale. L'Algérie est en effet administrée par un gouverneur général dès 1834 et, à partir de août 1898, elle reçoit la promesse de l'autonomie financière avec l'inauguration d'un petit parlement algérien (Assemblée coloniale élue), les Délégations financières. Le territoire a ainsi son autonomie financière tout en conservant sa représentation au parlement français.⁴ Par conséquent, si l'Algérie a été intégrée directement à la France à partir de 1881⁵ au plan institutionnel, la loi du 29 décembre 1900 lui confère la personnalité civile et un budget spécial.⁶

Apparaît ainsi, au fil du temps, un important attachement à la terre Algérie. « L'identification à la "mère patrie" lui étant interdite, celle au peuple algérien étant totalement exclue, le peuple français d'Algérie va, en effet, commencer à se forger un mythe de naissance lié à son

¹ PERVILLE Guy, 1997, *op.cit.*

² PERVILLE Guy, 1997, *op.cit.*

³ STORA Benjamin, 1991a, *op.cit.*, p. 44.

⁴ GAUTIER Emile-Félix, 1931, *op.cit.*, p. 9.

⁵ En 1881, les territoires civils sont répartis entre 196 communes de plein exercice et 77 communes mixtes.

⁶ STORA Benjamin, 1991a, *op.cit.*, p. 30.

territoire »¹. Ainsi, à l'instar des sociétés dites traditionnelles ou si l'on préfère non industrielles, il semble que le territoire ne se définit plus dès lors, pour les Français d'Algérie, par un « principe d'appropriation mais par un principe d'identification. [...] le groupe local appartient à sa "terre" tout autant que la terre lui appartient. [...] Ce principe d'identification explique la particularité et l'intensité de la relation à la terre ; le territoire ne peut être partagé, vendu ou même donné ; il est un être et non un avoir »². L'identité du Français d'Algérie serait ainsi devenue, dès la fin du XIX^e siècle, le territoire algérien.

Du fait de l'ensemble de ces facteurs, s'enracinerait durablement le sentiment d'appartenance des Français d'Algérie à ce pays ; d'autant plus que, d'après le Recensement de 1954, 79 % de la population européenne d'Algérie est née sur le sol de la colonie³. Quelle que soit l'origine de ses membres, ils se considèrent comme appartenant à une « France algérienne », les « Français de France » étant perçus comme des compatriotes différents.⁴ S'opposent ainsi, d'un côté, la générosité, la virilité, le culte du corps (c'est-à-dire de la jouissance, de la force et de la beauté physiques), culte dont le temple est la plage, pour les Français d'Algérie et, d'un autre côté, la mesquinerie, l'impuissance, l'intellectualisme, l'ascétisme, etc., pour les Métropolitains.⁵ « "Etes-vous français ?" "Algériens nous sommes !" répond Cayagous⁶, le héros favori du petit peuple pied-noir au début du siècle »⁷. Par conséquent, cette identité se construit au fil du temps sur le sol d'Algérie de manière presque insensible, par un processus qui combine un mélange d'origines diverses, un côtoiement avec l'islam et la nécessité de s'affirmer face à des difficultés de toute nature⁸. Un rapprochement pourrait par conséquent peut-être être fait avec les mouvements de « régionalisme » observables de nos jours.

Ces Français d'Algérie représentent ainsi une population culturellement « métissée », composée au fil de l'histoire et des vagues de colonisation officielle, ou non, qu'a pu connaître l'Algérie. « *Nadie duda que durante los 132 años de presencia francesa en Argelia se formó entre los europeos allí asentados una sociedad original, heterogénea y distinta al mismo tiempo de la francesa, de la española y de todas las demas sociedades coloniales* »⁹. Ils partagent une histoire, une expérience. L'hétérogénéité de la population s'installant en

¹ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 28.

² BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, 1997c, texte introductif « Le territoire entre lien et frontière », in BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, BOURGEOIS-QUINTY Laurence (dir.), 1997a, *op.cit.*

³ BOURDIEU Pierre, 1970 (1958), *op.cit.*, p. 112 (note 2). 11 % des Européens d'Algérie seraient nés en France métropolitaine et 6 % sont étrangers (59 000).

⁴ STORA Benjamin, 1991a, *op.cit.*, p. 29.

⁵ BOURDIEU Pierre, 1970 (1958), *op.cit.*, p. 112 (note 1).

⁶ Cayagous est un personnage du publiciste Musette (Auguste ROBINET, Français d'Algérie, 1862-1930).

⁷ STORA Benjamin, 1991a, *op.cit.*, p. 39.

⁸ GARRIGA-MARTINI Lucienne, 1995, *Identité pied-noir et expression littéraire : écritures et écrivains après 1962*, Thèse de doctorat : Lettres : Aix-Marseille I : 1995, sous la direction d'Anne Roche, 317 p., p. 29 ; citée in BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 21.

⁹ SEMPERE SOUVANAVONG Juan David, 1998, *Los « Pieds-Noirs » en Alicante. Las migraciones inducidas por la descolonización*, Alicante : Publicaciones de la Universidad de Alicante, 123 p., p. 34.

Algérie lui offre une dimension identitaire distincte de celle de la population française métropolitaine, accentuée par l'intégration des Juifs et de certains musulmans. Par conséquent, les départements français d'Algérie et leur population se singularisent par rapport à la métropole au fil du temps. « Face, d'un côté, à l'*indigène* et, d'un autre côté, aux Français de la métropole, l'identité du migrant a commencé à se construire dès les débuts de la colonisation »¹. Une unité se constitue ; unité dépassant le fait qu'il s'agit d'une population composite. Ainsi, « il faut savoir dire du mal d'Alger quand on est à Oran (insister sur la supériorité commerciale du port d'Oran), moquer Oran quand on est à Alger (accepter sans réserves l'idée que les Oranais "ne savent pas vivre"), et, en toutes occasions, reconnaître humblement la supériorité de l'Algérie sur la France métropolitaine. Ces concessions faites, on aura l'occasion de s'apercevoir de la supériorité réelle de l'Algérien sur le Français, c'est-à-dire de sa générosité sans limites et de son hospitalité naturelle »².

Or, ce particularisme est accentué lors de la guerre d'Algérie et exacerbé par le « rapatriement ». La population française d'Algérie (qui n'est pas encore la population *pied-noire*) est mise face à ses spécificités.

1.1.2.2 – Des spécificités exacerbées par le « rapatriement »

Le partage d'une expérience traumatisante

Tout d'abord, la population française d'Algérie est marginalisée par rapport à la population métropolitaine par sa position concernant l'Algérie française. Durant la **guerre d'Algérie**, la population métropolitaine glisse progressivement, mais rapidement, en faveur de l'indépendance de la colonie. Ainsi, l'opinion passe de l'optimisme de 1950 à la peur de 1962³ : en 1949, 81 % des personnes interrogées par l'INSEE déclarent que la France a intérêt à garder ses colonies ; en février 1956, selon un sondage IFOP⁴, l'Algérie doit rester un ensemble de départements français pour 49 % des personnes interrogées en France métropolitaine ; en janvier 1962, selon un autre sondage IFOP, 53 % des Français ne se sentent plus solidaires des Français d'Algérie⁵ ; dans le même temps, au début de 1962, 62 % des Français pensaient que la France n'avait aucun sacrifice à faire pour les rapatriés d'Algérie⁶. Petit à petit, les Français d'Algérie se retrouvent seuls à lutter pour que la colonie

¹ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 21.

² CAMUS Albert, 1959 (1947), *op.cit.*

³ JORDI Jean-Jacques, 1993, *op.cit.*

⁴ IFOP : Institut Français d'Opinion Publique et d'étude de marchés ; résultats parus dans la revue *Sondages*.

⁵ AGERON Charles-Robert, 1990, « L'opinion française à travers les sondages », in RIOUX Jean-Pierre (dir.), *op.cit.*, pp. 25-44, p. 28 et p. 39.

⁶ Sondage IFOP cité dans JORDI Jean-Jacques, 1993, *op.cit.*

reste française. Un sentiment d'abandon, voire de trahison, va marquer certains Pieds-Noirs profondément et durablement. Cela est très largement accentué par la politique du Général De Gaulle. Ce dernier joue un rôle important pour la distanciation du groupe par rapport aux métropolitains. La gestion de la décolonisation lui est confiée et, par ses méthodes, il cause un grand trouble au sein de la population française d'Algérie. Il affiche successivement des positions jugées divergentes pour une large part des Français d'Algérie. Elles sont ressenties comme des revirements. Le Général De Gaulle, incarnant l'espoir pour les Français d'Algérie de conserver l'Algérie française, devient l'homme qui œuvre pour l'indépendance de la colonie. Les Français d'Algérie prennent ceci comme un véritable « affront ». Les discours retenus par le groupe restent très marquants dans la culture de la population pied-noire, notamment le discours prononcé par le Général De Gaulle à Alger le 04 juin 1958, avec sa phrase emblématique : « je vous ai compris ! »¹. Le sentiment d'abandon grandissant chez ce groupe social conduit même à l'émergence de l'Organisation Armée Secrète (OAS) en mars 1961, à Madrid.² Cet événement est un symbole. Il s'agit de « "l'entrée en guerre" des Français d'Algérie. Cette organisation ne sera pourtant pas toujours, loin s'en faut, soutenue par l'ensemble des Français d'Algérie, et beaucoup auront à souffrir de ses actions, particulièrement au lendemain de l'indépendance. Mais le sursaut de fierté qu'elle représente immédiatement pour les Français d'Algérie a encouragé l'adhésion morale de nombre d'entre eux. Pour une fois, les "petits blancs" ont trouvé un moyen de fédérer leur lutte particulière sans avoir à s'en remettre à la France »³. Une scission apparaît de plus en plus nettement entre les populations françaises d'Algérie et de métropole au cours des années de guerre. Cela est encore visible dans la construction identitaire des Pieds-Noirs aujourd'hui.

Quant à l'**arrivée en France métropolitaine**, elle n'est guère plus aisée. La brutalité avec laquelle s'effectuent les départs de la colonie pour la population française d'Algérie et les difficultés d'installation rencontrées à l'arrivée en métropole vont accentuer un sentiment de rancœur du groupe social envers la France et engendrer, par conséquent, un nouveau renforcement de son unité avec l'exacerbation de son particularisme identitaire.

La majorité de la population française implantée en Algérie est venue s'installer en France métropolitaine, son Etat-nation. Ce sont ainsi plus de 960 000 Français qui quittent l'Algérie pour s'installer en métropole à partir de décembre 1961⁴ (voir graphique 2). Plus de 500 000 personnes se rapatrient entre les mois de mai et août 1962, les deux tiers arrivant à Marseille⁵

¹ Discours du général de Gaulle, le 4 juin 1958, à Alger in « Avec le renouveau », *Discours et messages*, tome III, mai 1958-juillet 1962, pp. 15-17.

² L'OAS naît de la fusion des mouvements patriotiques et de groupes activistes (comme le Front national français d'Ortiz) autour de Lagailarde, l'un des "héros des journées de janvier" (journées des barricades de 1960).

³ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, pp. 48-49.

⁴ Selon le Service Central des Rapatriés.

⁵ Archives départementales des Bouches-du-Rhône, M630874, citées in JORDI Jean-Jacques, 1995, *1962 : l'arrivée des Pieds-noirs*, Paris : Editions Autrement, 139 p. (collection Français d'ailleurs, peuple d'ici).

(voir graphique 3). Cependant, le départ se fait dans des conditions difficiles. Il est massif et brutal. Il est synonyme de la perte des biens, du logement, des repères et s'accompagne souvent de conditions de transport difficiles. A cause de la précipitation des départs, l'attente est longue. De plus, les navires embarquent un maximum de passagers, dépassant très largement les capacités autorisées (ce qui donne lieu à un certain entassement des hommes et des bagages)¹. Le départ constitue, par conséquent, un véritable traumatisme pour la population.

Concernant l'accueil et l'installation en métropole, la situation s'avère également difficile. Si l'Etat essaie de prendre les devants, notamment avec sa Loi du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'Outre-Mer, les faits (notamment le nombre de personnes concernées) dépassent amplement les prévisions des experts. En effet, les pouvoirs attendaient l'arrivée de 400 000 personnes sur quatre années² et se sont tenus à cette estimation jusque début mai 1962. Il faut bien dire que, jusque là, les prévisions étaient correctes.³ Ce n'est qu'une fois placée devant le fait accompli que la France va se rendre compte de l'ampleur de la migration. Il paraît, par conséquent, difficile de dire que l'Etat est prêt à accueillir ses rapatriés. A cela s'ajoute parfois quelques réticences à l'image d'une déclaration, en juillet 1962, du maire de Marseille, Gaston DEFERRE : « Marseille a 150 000 habitants de trop. Que les pieds-noirs aillent se réadapter ailleurs ». Les aides de l'Etat pour l'intégration de cette population⁴ ne suffiront pas à atténuer l'impression d'inhospitalité, voire de rejet, ressentie par les Français d'Algérie à leur rencontre. A l'éclatement fréquent des familles avec l'exode, s'ajoute le problème de l'emploi, notamment par le biais du reclassement. Il faut plusieurs années avant de résoudre les problèmes de logement (d'autant que la France est face à un besoin de constructions de logements avant même l'arrivée des Français d'Algérie⁵). Pour les écoles, il faudra faire avec des installations de fortune. Ces problèmes sont d'ailleurs aggravés par la méconnaissance de l'espace métropolitain par de nombreux rapatriés. Il s'agit d'un espace, d'une population, d'une culture mal connus par les Français d'Algérie. Ils tendent par conséquent à rester sur leurs lieux d'arrivée, ne sachant où aller. La politique de dissémination de l'Etat se révèle être un échec⁶ (voir carte 1).

¹ Sur les problèmes liés à l'embarquement des personnes pour la France, voir notamment JORDI Jean-Jacques, 1993, *op.cit.*

² BAILLET Pierre, 1976, *op.cit.*

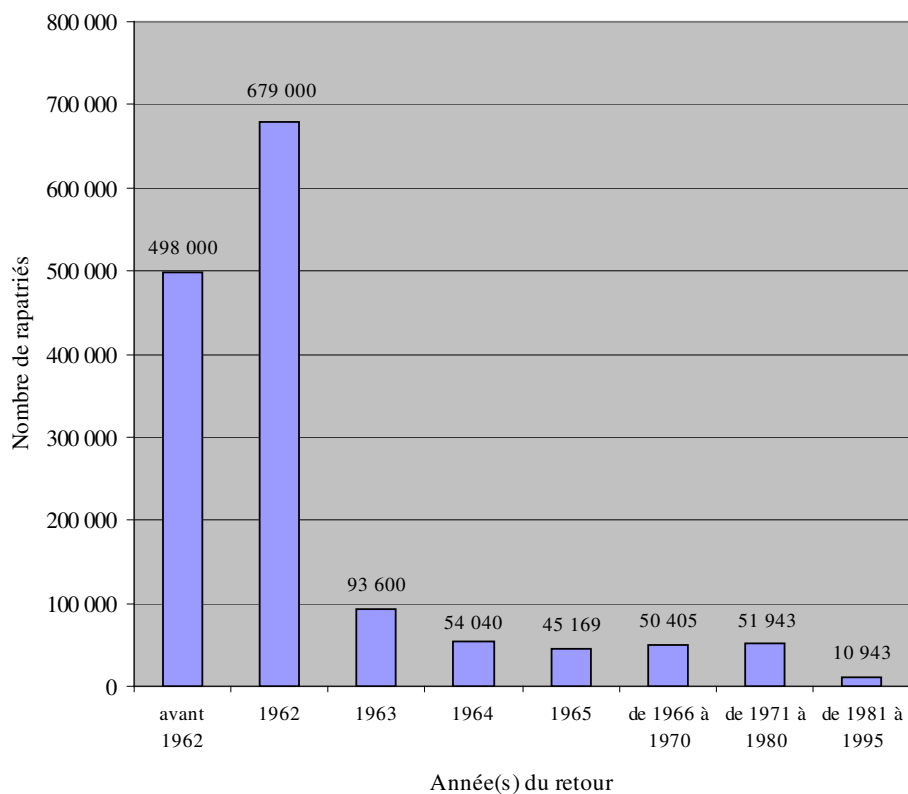
³ De juillet à décembre 1961, le nombre de personnes regagnant la métropole augmente régulièrement mais reste faible. De même, à la signature des accords d'Evian, le mouvement est toujours lent. En mars, 1 600 familles entrent en France, 2 850 seulement en avril. Les Européens gardent toujours l'illusion d'un règlement favorable de l'affaire algérienne. Tout change lorsque le climat de panique s'installe. In JORDI Jean-Jacques, 1993, *op.cit.*

⁴ Par exemple, réquisition de logements vacants, construction de programmes spéciaux d'Habitations à Loyer Modéré, opération « Priorité à l'emploi » notamment. Voir à ce sujet BAILLET Pierre, 1976, *op.cit.* Par contre, les indemnités pour les biens laissés en Algérie (la majorité voire la totalité pour certains) vont tarder à venir et, pour certains, ne sont pas encore complètes aujourd'hui, en 2005.

⁵ Voir BAILLET Pierre, 1976, *op.cit.*, p. 9.

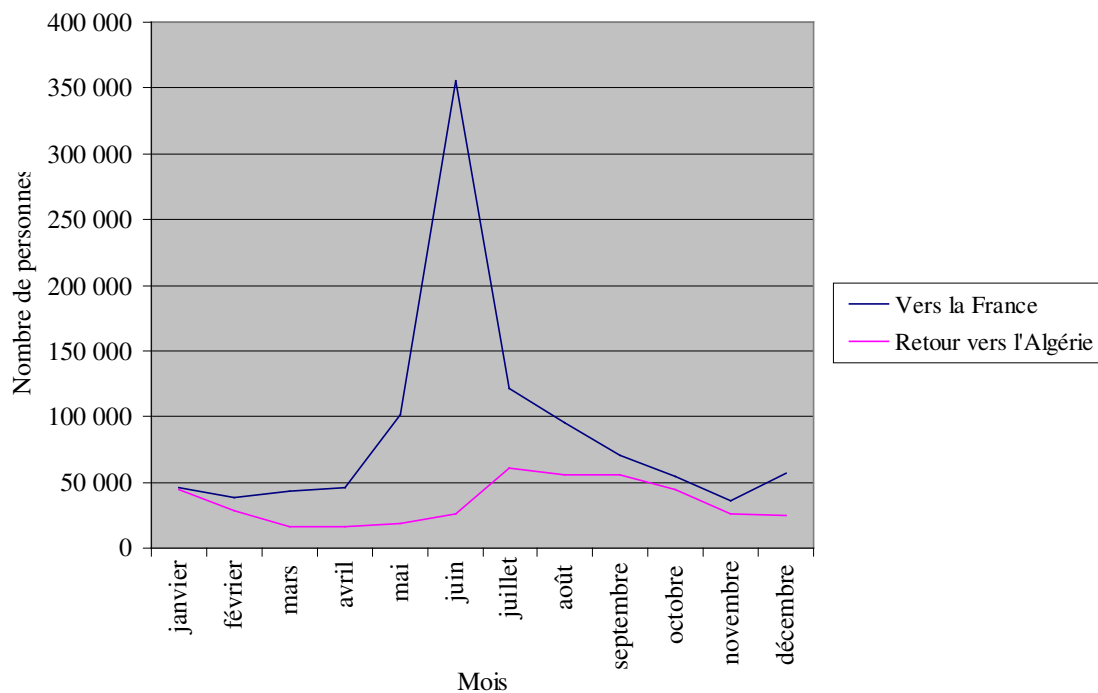
⁶ Ce sujet sera développé dans le chapitre 2.2.1.

Graphique 2 – Proportion des retours des Rapatriés d'Algérie de 1962 à 1995



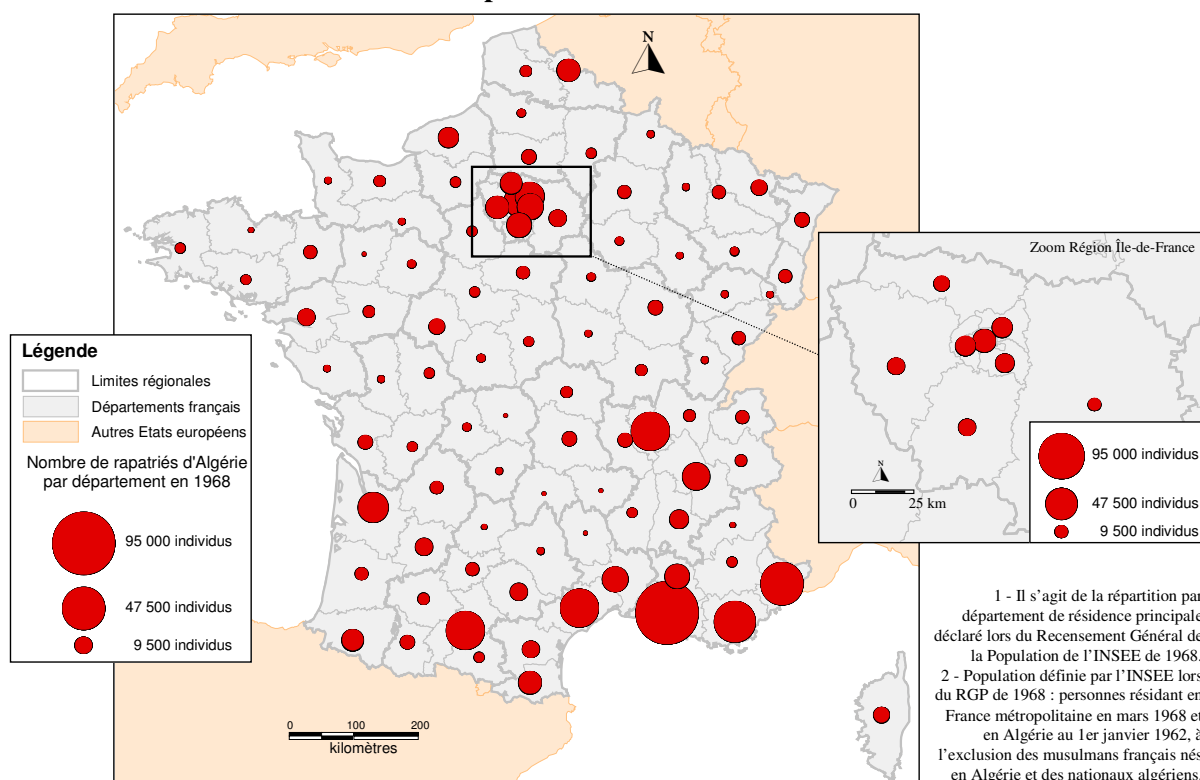
Source : Service central des rapatriés, « Bilan de l'exécution de la loi du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'Outre-mer (mai 1996) ».
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Graphique 3 – Le mouvement des « Européens » entre la France et l'Algérie en 1962



Source : Archives Départementales des Bouches-du-Rhône, M630874 (in JORDI Jean-Jacques, 1995).
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Carte 1 – Répartition départementale¹ des rapatriés d’Algérie² établis en France métropolitaine et en Corse en 1968



Source : INSEE, RGP 1968.

Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

1 - Il s’agit de la répartition par département de résidence principale déclaré lors du Recensement Général de la Population de l’INSEE de 1968.
2 - Population définie par l’INSEE lors du RGP de 1968 : personnes résidant en France métropolitaine en mars 1968 et en Algérie au 1er janvier 1962, à l’exclusion des musulmans français nés en Algérie et des nationaux algériens.

Parallèlement, la société métropolitaine se montre méfiante par rapport à ces rapatriés d’Algérie qui peuvent les concurrencer pour l’emploi. Lors d’un sondage d’opinion effectué pour l’INED¹ en 1962, le Français se révélait angoissé par le retour des rapatriés dont il chiffrait le nombre à plus de deux millions d’individus.² Aussi, « certains esprits, face à cette éventuelle "invasion", allaient jusqu’à proposer que les 400 000 Algériens travaillant alors en France comme manœuvres, soient renvoyés chez eux, sans délai, pour que les Pieds-Noirs prennent ainsi naturellement leur place »³. La méconnaissance réciproque entre métropolitains et rapatriés amplifie l’incompréhension des actes, des décisions, des opinions de ces deux populations. Cela donne naissance à de nombreux stéréotypes pour ces deux groupes, notamment celui de « gros colons » attribués aux Français d’Algérie. L’apparition de l’appellation péjorative *Pieds-Noirs* attise un peu plus le malaise. L’impression de rejet ressenti par les Français d’Algérie est accentué. Le moral des rapatriés est ainsi fortement touché. Ils sont largement marqués par la perception d’un mauvais accueil. Ce sentiment est

¹ INED : Institut National d’Etudes Démographiques.

² Sondage cité in BAILLET Pierre, 1975, « L’intégration des rapatriés d’Algérie en France », *Population*, mars-avril 1975, n°2, p. 303-314.

³ BAILLET Pierre, 1976, *op.cit.*, p. 5.

d'ailleurs renforcé par les abus ayant eu lieu lors de cette arrivée massive de population. Les tarifs des porteurs de bagages, des chauffeurs de taxi, les prix pour un logement ou un hébergement provisoire sont augmentés. Certaines agences immobilières se refusent à louer aux rapatriés, d'autant plus si ces derniers ont des enfants. Les Français d'Algérie sont également victimes de nombreux vols. Les contrôles policiers sont quasi quotidiens à Marseille, induits par la crainte d'infiltration de la population rapatriée par des éléments de l'OAS.

Le partage de cette expérience du départ d'Algérie et de l'arrivée en métropole représente un liant déterminant entre les membres du groupe social. Cela va renforcer le sentiment d'appartenance à cette population. Ce vécu est intégré dans la construction identitaire des Pieds-Noirs. Les sentiments d'abandon, de trahison, de rejet conduisent même une partie des membres du groupe à ne pas se sentir chez eux en France métropolitaine. Certains auteurs n'hésitent pas d'ailleurs à parler d'un traumatisme¹ pour cette population. « Le déracinement, l'exode, l'exil ont provoqué des lésions morales et affectives dont on n'a pas toujours évalué l'ampleur »². Il est effectivement à noter que « toutes les transplantations de populations sont génératrices de traumatismes psychologiques et, par suite, de manifestations psychiatriques »³. Il faut gérer l'expérience de la guerre, de l'exode, de l'adaptation. « La pathologie d'adaptation est la plus spécifique. Elle traduit la faillite de l'effort psychologique imposé au migrant pour parvenir à s'implanter dans la société d'accueil »⁴. Peuvent être observés notamment des états dépressifs⁵. Une large part de la population française d'Algérie est ainsi profondément marquée par cette expérience.

Cependant, en plus du partage d'une expérience traumatisante, le sentiment d'avoir perdu son territoire concoure également au renforcement du groupe social des Pieds-Noirs.

¹ Jean-Jacques JORDI ou Emmanuelle COMTAT notamment emploient le vocable *traumatisme* (JORDI Jean-Jacques, 1993, *op.cit.* ; COMTAT Emmanuelle, 2000, *Le comportement politique des Pieds-noirs d'Algérie : étude de cas dans l'Isère*, Mémoire DEA : Institut de Sciences Politiques : Grenoble II, septembre 2000, Centre d'Informatisation des Données Socio-Politiques (CIDSP), série Analyses et commentaires, 279 p.).

² JORDI Jean-Jacques, 2002a, *op.cit.*

³ Selon Z. de ALMEIDA, psychiatre portugais réfugié à Paris, mentionné par SCOTTO Jean-Claude, 1996, *op.cit.*, p. 145.

⁴ SCOTTO Jean-Claude, 1996, *op.cit.*, pp. 145-146.

⁵ « A son arrivée, le rapatrié s'est lancé à corps perdu dans une activité quelconque [...]. Il est allé de l'avant avec un optimisme excessif et finalement déguisé. Dès que la situation, financière surtout, est difficile – et nous retrouvons là tous les problèmes de l'endettement lié à une indemnisation qui n'est alors même pas envisagée – la crise dépressive survient ». in JORDI Jean-Jacques, 1993, *op.cit.* Voir par ailleurs à ce sujet, dans les travaux les plus récents, COMBIER Henriette, 2000, *Patrie, terre d'exil : destin du déracinement dans une population pieds-noirs*, Maîtrise : Psychol. clinique et pathologique : Bordeaux 2 : 2000.

Le partage d'un sentiment de « déracinement »

Un lien s'est instauré entre le groupe social des Pieds-Noirs et le territoire algérien au fil du temps. Or, ce sentiment d'appartenance régionale semble se poursuivre avec la guerre d'Algérie, puis après la déclaration d'indépendance et l'exode de cette population vers la métropole. Ce « régionalisme » semble même être exacerbé à partir de l'arrivée en France métropolitaine du fait de la naissance d'un sentiment de déracinement ou d'exil.

La perte de l'Algérie engendre une fragilisation du groupe, notamment parce qu'elle génère une relative dispersion des Français d'Algérie en métropole. Cette migration de l'Algérie vers la France métropolitaine est ainsi une source de remise en question, de bouleversement. Le territoire représente un ancrage symbolique pour le groupe, portant ses repères. La perte de celui-ci engendre des problèmes identitaires *a minima* car il entraîne l'abandon du patrimoine matériel, au moins en partie. La population pied-noire est toujours en France, mais elle a perdu, en grande partie, ses repères en termes de territoire vécu, de culture, etc. L'arrivée en France métropolitaine est à la fois choisie et subie : la métropole est à la fois terre d'accueil et terre d'exil. Cela est susceptible de semer le trouble dans les esprits. Certains imaginent encore un retour possible en Algérie. Mais ces espoirs vont rapidement s'évanouir. Le discours des Pieds-Noirs sur ce qu'ils estiment être leur territoire, l'Algérie, peut alors presque uniquement se baser sur des photographies, des cartes postales¹. La population française d'Algérie a perdu, d'une certaine manière, ce en quoi elle s'identifiait. Ensuite, les relations de voisinage disparaissent également. L'installation en France métropolitaine se fait plus ou moins dans la précipitation. De plus, si ceux qui sont nés en Algérie partagent une culture et une identité particulières du fait de leur vie passée en Algérie et de l'expérience du rapatriement, se pose le problème de la transmission identitaire et culturelle à ceux qui n'ont pas vécu en Algérie, aux nouvelles générations. Cette territorialité ancrée *a priori* dans le passé, avec un territoire perdu, a donc des conséquences sur l'identité collective. Ainsi, à partir de 1962, suite à cette déterritorialisation, apparaissent des mouvements antagonistes entre affirmation du groupe et dilution. Certains font le choix de « l'oubli » de leur appartenance à la population française d'Algérie pour être assimilés. Cependant, d'autres, au contraire, mettent en avant leurs différences afin de conserver une culture et une identité propres, constituer un groupe, en s'appuyant sur leur mémoire.

¹ De nombreuses collections de photographies anciennes et de cartes postales d'époque sont regroupées sur des sites Internet (voir par exemple un site dédié à Alger : <http://vieilalger.free.fr/>; ou un site de Pieds-Noirs d'Algérie regroupant des photos de villes et de villages d'Algérie d'avant 1962, mais aussi des photographies prises de nos jours en Algérie et en France métropolitaine : <http://www.denisdar.com/>) ou font l'objet de conférences dans les associations.

Le vécu en Algérie et l'expérience de l'exode constituent alors un dénominateur commun pour le groupe social. Celui-ci se définit, fait naître un sentiment collectif encore plus fort qu'en Algérie, à travers une mémoire collective de ce vécu et de cette expérience notamment : « tandis que, de par leur éclatement sociologique, politique et culturel, les Français d'Algérie n'avaient pas d'existence en tant qu'être collectif, l'épisode des "rapatriements" provoque une situation inédite : l'ensemble des individus qui viennent de quitter brutalement l'Algérie ne demeure lié *que* par une mémoire de l'Algérie française »¹. La formulation d'une mémoire pied-noire liée au vécu dans l'ancienne colonie serait ainsi devenue indispensable pour constituer le ciment d'un groupe social ayant relativement peu conscience de lui-même jusqu'en 1962, malgré l'apparition d'un sentiment d'appartenance régionale en Algérie. Par conséquent, « le rapatriement massif et tragique du printemps et de l'été 1962 devient l'élément fondateur d'une communauté qui se vit en exil »². Les Pieds-Noirs, ayant peu conscience jusque là d'une appartenance commune, vont utiliser ce « *sacré* de l'exil », construit autour du sentiment de déracinement et de l'éparpillement sur le sol métropolitain, pour s'affirmer d'un point de vue culturel et identitaire. Ce phénomène n'est pas rare : les migrants, en général, tendent à réorganiser leur histoire autour de la migration³. Ainsi, « le rapatriement, cette souffrance commune à tous les pieds-noirs, devient la pierre angulaire de ce qui va être dès lors érigé comme leur culture »⁴. Il peut par conséquent être question d'une *collectivité historique à destin spécifique*, concept défini par Dominique SCHNAPPER⁵ ou d'un *transpeuple* défini par la seule relation au déracinement⁶.

Cette population pied-noire peut donc être décrite comme se vivant en exil, au moins pour une large partie de ses membres. La migration a, pour elle, une grande importance car « ce rapatriement est bel et bien un exil, imposé par les circonstances politiques et vécu d'emblée comme définitif »⁷. Il a ainsi pu être mis en avant que « l'Algérie comme lieu d'origine commun à tous, et l'expérience migratoire, paraissent constituer deux points forts de la "pied-noiritude" »⁸. La dispersion, conséquence de l'exode, peut également apparaître comme un fondement communautaire pour les membres de cette population⁹.

¹ SAVARESE Eric, 2002, *op.cit.*, p. 121.

² JORDI Jean-Jacques, 2002a, *op.cit.*

³ Voir COGNET Marguerite, 2004, « L'identité à l'épreuve de l'expérience migratoire », in *Identité[s]*, actes du colloque organisé par la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Poitiers, 23-25 janvier 2002, Monts : Université de Poitiers – CNRS, 662 p., pp. 99-114, p. 106.

⁴ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, pp. 59-60.

⁵ SCHNAPPER Dominique, 1998, *La relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris : Gallimard, p. 75 : « Il me paraît justifié d'adopter le concept de collectivité historique pour désigner ce qu'on nomme habituellement groupe ethnique ou racial ».

⁶ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, pp. 50-51.

⁷ SCOTTO Jean-Claude, 1996, *op.cit.*, p. 146.

⁸ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 60.

⁹ Comme cela a été le cas pour la diaspora arménienne. Voir à ce sujet HOVANESSIAN Martine, 1992, *op.cit.*, p. 29.

Quoi qu'il en soit, à partir de 1962, les Pieds-Noirs reconstruisent leur vie en métropole, dans l'urgence. Et « si être pied-noir signifie de prime abord être descendant de Méditerranéens et être né et/ou avoir vécu en Algérie, cela devient très vite, et surtout, avoir été rapatrié dans une mère patrie hostile »¹. En plus de la mémoire d'un vécu sur le territoire algérien et du partage d'une expérience traumatisante, la confrontation à la population française métropolitaine apparaît comme le révélateur de l'ensemble des particularismes culturels et identitaires du groupe social des Pieds-Noirs.

Une identité et une culture construites en opposition à celles des Métropolitains

La population pied-noire est confrontée à une identité et à une culture différentes avec le rapatriement, bien que ces différences soient parfois jugées comme minimales : en France, « leur accent (ils ne l'ont pas tous), leurs quelques habitudes culturelles et culinaires empreintes d'orientalisme, sont pourtant les seuls traits qui puissent les différencier des Français de la métropole. Leur langue, leur pays, leur religion sont ceux de ces mêmes Français qui les considèrent comme différents »² ; ou encore « la plupart des gloses³ sur les pratiques ou les perceptions d'un hypothétique être collectif – le vote pied-noir, l'identité pied-noir, la littérature pied-noir, la culture pied-noir – doivent être considérées comme des facilités de langage »⁴. Cependant, cette confrontation avec l'autre lui révèle sa propre identité, le partage d'une culture spécifique, différente de celle des métropolitains.

Le groupe, avec son particularisme, est effectivement aussi le produit d'une confrontation entre un « nous » collectif, les Pieds-Noirs, et l'autre, à la fois proche et différent, le Français métropolitain⁵ (autrefois dénommé le *Francaoui* ou le *Patos*⁶). « Etrangers dans ce qu'ils avaient toujours considéré comme leur pays de référence, ils vont devenir l'Autre en se construisant une identité inédite face à cette France à la fois honnie et courtisée »⁷ ; notamment en se découvrant une culture qui n'est en rien spécifiquement française. Le fait de nommer cette population avec le vocable *Pied-Noir* dans les années 1960 offre aussi au groupe une certaine homogénéité. C'est pourquoi, certains auteurs mettent en avant que ce groupe est, en fait, né en 1962. Ainsi, par exemple, « la construction du Pied-Noir [...] ne s'opère ni à Sidi-Ferruch en 1830, ni dans les plaines de la Mitidja, ni même au moment du

¹ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 59-60.

² BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 40.

³ Explication de quelques mots obscurs d'une langue par d'autres mots plus intelligibles.

⁴ SAVARESE Eric, 2002, *op.cit.*, pp. 94-95.

⁵ SAVARESE Eric, 2002, *op.cit.*, pp. 94-95.

⁶ BOURDIEU Pierre, 1970 (1958), *op.cit.*, p. 112 (note 1).

⁷ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, pp. 50-51.

fameux centenaire de l'Algérie française, mais en France, après l'indépendance de l'Algérie »¹.

En conséquence, grâce à leur prise de conscience d'une appartenance commune, les membres de ce groupe social vont mettre en place de multiples relations directes et indirectes entre eux. La naissance d'un véritable réseau social en France métropolitaine, voire au-delà, en découle.

1.1.2.3 - Un particularisme s'accompagnant de la constitution d'un réseau social

Les Pieds-Noirs ont tout fait pour s'intégrer en métropole. Ils ont cherché un emploi, un logement. Les enfants ont été scolarisés. La plupart ayant presque tout perdu, il fallait survivre. Certains ont vécu cela comme un défi. D'ailleurs, il est entendu que les rapatriés d'Algérie sont relativement facilement intégrés dans l'économie française alors en plein essor.² Par ailleurs, il n'y avait pas tellement de signes distinctifs entre un Français d'Algérie et un Français de métropole, bien que les origines et le vécu différencient culturellement les Pieds-Noirs, avec une image d'homogénéité du groupe aux yeux des métropolitains. Ces deux processus constituent un paradoxe qui amène Clarisse BUONO à parler d'une *surassimilation* de ce groupe : « se sentant rejetés, niés par les Français de la métropole, les rapatriés n'auront eu de cesse de justifier leur appartenance légitime à la France, leur patriotisme à tous crins leur conférant une image de "Français plus que Français" »³. Ils ont représenté la France en Algérie, désormais territoire étranger. « La France qu'allait représenter leur communauté désormais était une France pure, patriote, et à donner en exemple à celle qui les avait si mal compris et accueillis »⁴.

Peut ainsi apparaître la question de l'acculturation du groupe. Il s'agit d'un processus d'adaptation d'une culture dominée à une culture dominante avec laquelle elle coexiste. Il peut être question d'adopter un certain rythme de vie ou d'obéir à la législation mise en œuvre par un groupe dominant, tout en conservant ses traits culturels dans la vie privée. Il s'agira alors d'une intégration, de l'insertion au sein du groupe majoritaire, en gardant son identité et son originalité. Cela renvoie à un respect des normes communes afin de permettre la coexistence. « Tout en gardant des structures particulières d'organisation, des minorités peuvent être considérées comme "intégrées" si elles parlent notre langue et adoptent peu ou prou nos modes de vie »⁵. Ce n'est donc pas une homogénéisation. Il peut également être

¹ SAVARESE Eric, 2002, *op.cit.*, p. 121. Voir également JORDI Jean-Jacques, 2002a, *op.cit.*, pp. 14-21 : « à bien y regarder, ce n'est pas 1830 qui crée le pied-noir, mais 1962 ».

² BAILLET Pierre, 1976, *op.cit.*, p. 62.

³ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 52.

⁴ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 41.

⁵ VIEILLARD-BARON Hervé, 1997, « Les banlieues françaises entre exclusion et intégration », in BAILLY Antoine S. (sous la direction de), *Terres d'exclusions, terres d'espérances*, Paris : Economica, pp. 27-40, p. 29.

question de multiculturalisme dans ce cadre : des groupes aux cultures différentes vivent ensemble, sur un même espace, tout en possédant chacun leur culture propre. Il n'y a pas une culture dominante qui doit s'imposer, et une culture dominée qui s'efface.¹ Toutefois, l'acculturation peut également conduire à l'adoption totale, par un groupe, des valeurs et des comportements liés à une autre culture. Ce processus s'accompagne le plus souvent de la perte de la culture originelle ou de sa transformation. La notion d'acculturation correspond, dans ce cas, à celle d'assimilation, impliquant une soumission et une identification complètes à un autre groupe. Par conséquent, une personne assimilée est un individu qui a adopté une nouvelle culture, en abandonnant la sienne. Bien sûr, entre intégration et assimilation, tout un champ de possibles apparaît.

Qu'en est-il pour les Pieds-Noirs ? Ils semblent se situer dans un entre-deux. Ils se disent français avant tout, mais partagent la conscience d'une appartenance commune liée au vécu en Algérie, à l'expérience du rapatriement. Cela se traduit notamment par la mise en place d'interrelations, directes et indirectes, entre les membres de la population pied-noire, aboutissant à la constitution d'un réseau social après l'exode.

Le groupe paraît effectivement perdurer après le rapatriement. Il n'y a pas assimilation alors que les membres du groupe auraient pu se fondre dans d'autres groupes sociaux présents en métropole : « arrivés dans le pays d'un exil imposé, les rapatriés côtoient nombre d'immigrés italiens ou espagnols, auxquels ceux d'entre eux qui ont les mêmes origines pourraient s'identifier. [...] Il en est de même pour les Français qu'ils ont toujours considérés comme leurs compatriotes voire les immigrés algériens avec qui, finalement, ils ont le plus d'affinités. [...] En fait,] on ne se sent pas italien ou espagnol, on est de nationalité française. Mais on n'est pas français puisque la France a été présentée comme une terre d'exil. On n'est plus algérien puisque la terre de naissance nous a été retirée »².

Aussi, bien que dans un premier temps les préoccupations aient été principalement ciblées sur l'installation, la réaffirmation du particularisme du groupe constitue ensuite un nouvel enjeu. L'expérience vécue par la population pied-noire a généré un lien réel entre la majorité des membres du groupe. Celle-ci s'est déroulée en trois temps : tout d'abord, durant le processus de colonisation, puis avec la guerre d'Algérie et la décolonisation, et enfin avec l'installation en métropole, la construction d'une nouvelle vie. Dans le même temps, la perception d'une éventuelle assimilation a pu également occasionner la volonté d'un retour aux origines et aux valeurs du groupe, dans un mouvement de résistance³. L'identité pied-noire prendrait ainsi son essor, en métropole, dans les années 1970⁴. Cependant, les membres du groupe social se

¹ Sur cette notion de multiculturalisme, vision anglo-saxonne, voir notamment WIEVIORKA Michel, 2001, *La différence*, Paris : Balland (coll. Voix et regards), 200 p.

² BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, pp. 52-53.

³ Comme cela a pu être mis en avant par Martine HOVANESSION pour la communauté arménienne en France (HOVANESSION Martine, 1992, *op.cit.*, p. 41).

⁴ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 57.

sont dispersés sur le sol métropolitain. Les proches, qui composaient l'horizon familial, sont disséminés à travers le territoire national. Il est temps de savoir ce qu'ils sont devenus. Il a ainsi été question de reforger les liens au fil du temps, de prendre des nouvelles des uns et des autres en commençant par la famille, puis les voisins, les collègues, les camarades d'école ou d'université, etc. C'est donc tout un réseau qui s'est constitué depuis 1962 et qui paraît se renforcer aujourd'hui.

Dans un premier temps, les liens se sont renoués par la proximité. Les difficultés pour trouver un logement notamment ont fait que de nombreux Pieds-Noirs se sont trouvés regroupés dans des quartiers récemment construits, notamment dans des HLM qui leur étaient en partie réservées¹. Ainsi, à Marseille, les Pieds-Noirs se retrouvent dans les grandes cités de l'est et du nord de la ville. Ils arrivent à représenter plus de 20 % de la population totale de certains quartiers comme la Rose, la Panouse ou Sainte-Marguerite.² D'autres villes françaises ont observé le même phénomène. Ensuite, dès qu'il fallait se rendre chez le médecin, le dentiste ou faire un achat particulier, les Français d'Algérie étaient prêts à traverser une ville entière pour se rendre chez un professionnel appartenant au groupe social. « Les pieds-noirs jouent une solidarité excessive et quasi exclusive qui se manifeste au quotidien par la recherche du médecin rapatrié, du boulanger rapatrié, du dentiste, du libraire, du boucher rapatriés, avec lesquels on pourra parler de "là-bas" et évoquer un passé regretté »³. Dans la même logique, certaines entreprises pieds-noires, reconstituées en France après le rapatriement, auraient repris leur personnel, les anciens employés embauchés en Algérie.⁴

Parallèlement, les premières associations voient le jour. Il s'agit essentiellement d'associations porteuses de revendications matérielles, notamment concernant les demandes d'indemnisation⁵. Elles permettent au groupe, assez tôt, de se restructurer pour faire pression. Les grands rassemblements religieux sont également réorganisés.⁶

Néanmoins, dans un second temps, un véritable réseau social se met en place au fil du temps pour cette population. Malgré une dispersion à travers l'espace métropolitain suite au « rapatriement », les membres de la population pied-noire sont restés en contacts avec la famille, les voisins, les amis, parfois les collègues de travail ; ces contacts se sont même multipliés au fil du temps et organisés. « De telles réactions expriment la volonté de conserver

¹ Habitation à Loyer Modéré. Décret du 8 mars 1962 et ordonnance du 18 août 1962 pour la réservation pendant un délai de cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 1962, de 30 % des logements locatifs H.L.M.

² JORDI Jean-Jacques, 1993, *op.cit.*

³ JORDI Jean-Jacques, 2002a, *op.cit.*

⁴ Cas de figure rencontré dans la Drôme notamment (entreprise Chapelle international), avec une certaine volonté de reprendre son ancien personnel employé en Algérie.

⁵ Par exemple, l'ANFANOMA (Association Nationale des Français d'Afrique du Nord, d'Outre-Mer et de leurs Amis) a été créée dès 1956 avec les rapatriements du Maroc.

⁶ Nous reviendrons sur ces rassemblements religieux dans le chapitre 2.2.2.

son identité, d'éviter le déracinement et l'assimilation pure et simple. Les moyens sont variés, allant du fonctionnement d'une filière professionnelle renouvelant le courant migratoire à l'attachement au pays natal manifesté par l'exaltation de traditions au sein de mouvements associatifs. Toutes choses qui tendent en quelque sorte à gommer les conséquences de la mobilité vis-à-vis des lieux, de la culture et du groupe social et à pallier les difficultés de l'insertion dans le nouvel espace de vie. Le migrant se raccroche ainsi à ses semblables afin de mieux supporter le choc de la migration »¹.

Ainsi, au fil du temps, d'autres associations sont apparues avec des ambitions davantage culturelles, identitaires. Il s'agit alors de partager une mémoire, des traditions, etc. Il s'agit également de lutter contre la « désinformation », les stéréotypes.

Les amicales fleurissent également à partir des années 1970. L'objectif visé est de renouer des contacts entre les anciens de tel ou tel village, de telle ou telle faculté ou de tel ou tel lycée, etc. D'autre part, des bulletins de liaisons sont mis en place pour donner des nouvelles des uns et des autres : naissances, mariages, décès, avis de recherche concernant la « communauté » sont ainsi annoncés. Ces bulletins de liaison peuvent être jugés comme indispensables à une première transmission identitaire.² En effet, « les solidarités rurales, urbaines ou régionales se renouent par la diffusion de toute une presse qui cultive la nostalgie des villages ou des quartiers de "là-bas", mais qui entretient aussi un abondant carnet familial ou professionnel. Ainsi, parmi d'autres, le *Petit Echo de l'Oranie* publie-t-il, tous les deux mois, des nouvelles de l'ancien département »³.

Internet joue un rôle parallèle à celui de ces bulletins de liaison aujourd'hui. De multiples informations circulent concernant la politique française ou algérienne, les manifestations culturelles (expositions, salons du livre, conférences, etc.). Des sites regroupant des recettes pieds-noires, des photographies et des cartes de l'Algérie française sont également créés. Il est fréquent que certains membres du groupe passent par ce biais pour lancer des « avis de recherche ». Cela peut également aller plus avant *via* la mise en place de forums de discussion, mode d'échange davantage interactif que les bulletins de liaison. Cela participe à la constitution d'un réseau informatif.

Il paraît difficile d'établir une liste exhaustive de ces phénomènes. Ce qui peut être mis en avant est que ce vécu en Algérie, puis le « rapatriement », ont profondément marqué ce groupe social. Les rapports tissés avec cette terre n'ont pu disparaître avec la décolonisation. Cette population se trouve effectivement prise entre passé et présent à partir de 1962. Il s'agit

¹ FREMONT Armand, CHEVALIER Jacques, HERIN Robert, RENARD Jean, 1984, *op.cit.*, p. 235.

² Voir JORDI Jean-Jacques, 2002a, *op.cit.* Peut être cité comme exemple *Ensemble*, revue éducative bimestrielle de l'association culturelle d'éducation populaire (Montpellier). En dehors des divers articles parus, l'on trouve les rubriques « naissances », « entrés dans la maison du Père » ou « on recherche ». Les informations sont classées par lieu de vie en Algérie, associé au lieu de vie actuel.

³ LEES Christiane, 1996, *op.cit.*, pp. 114-115. Le titre de ce journal rappelle celui d'un important journal d'Oran fondé en 1844 et publié jusqu'en 1963, *L'Echo d'Oran*. Ces deux documents n'ont pourtant pas la même vocation.

d'une population régionale française située entre France et Algérie, son espace de vie et son territoire perdu. Ce sont des Français, mais des Français d'Algérie. « Transcendant le déracinement, des réseaux de relations se sont recréés parmi les Pieds-Noirs pour garantir la pérennité d'un territoire d'appartenance (il ne s'agit pas ici des réseaux de défense de leurs intérêts du type ANFANOMA qui ont prévalu les premières années). Ces relations, plus personnalisées, prennent de l'ampleur en changeant de nature, la génération des "vingt-ans" du rapatriement cherchant à s'enraciner après avoir réussi son intégration en France »¹.

L'hétérogénéité de la population pied-noire peut poser la question de sa considération en tant que groupe social. Luc BOLTANSKI s'est posé cette question concernant les cadres : quels sont les liens entre « le grand patron parisien issu de la vieille bourgeoisie et sorti d'une grande école, l'ancien ouvrier devenu chef d'atelier dans une grande usine, le petit patron de province enchaîné à un groupe par un contrat de sous-traitance, l'ingénieur de recherche de l'aérospatiale passé par le C.N.R.S. »², etc. ? Tous sont cadres mais presque tout les distingue. « Le paradoxe c'est qu'il est tout aussi impossible de prétendre qu'un tel groupe existe en tant qu'ensemble homogène ou qu'il n'existe pas »³. En effet, ces individus se reconnaissent une identité commune, des relations existent entre eux du fait de leur vécu, de leur expérience. D'autre part, les cadres, comme les Pieds-Noirs ici, font l'objet de représentations souvent identiques ; que ces représentations soient construites par les membres du groupe eux-mêmes ou par autrui. Luc BOLTANSKI parle à ce titre d'un « processus d'unification symbolique »⁴ renvoyant à l'idée d'une conscience collective d'appartenance au groupe. Dans ce cadre, le groupe social se dote d'un nom (ici les *Pieds-Noirs*) et de représentations mentales associées à ce nom (idées de déracinement, d'exil, de trahison, etc.). Puis, ses porte-parole véhiculent des représentations du groupe social, « des accentuations dramaturgiques »⁵ (notamment autour de l'accueil et de l'intégration), pour que le groupe soit reconnu socialement par autrui et existe par conséquent. Enfin, le groupe social tend à se faire représenter sur la scène politique, en se donnant des instances officielles, habilitées à parler et à agir en son nom.⁶ Peut ici être pris comme exemples la Mission interministérielle aux Rapatriés, rattaché au cabinet du Premier Ministre, ou le Haut Conseil des Rapatriés créés tous deux en 2002.

¹ LEES Christiane, 1996, *op.cit.*, pp. 114-115.

² BOLTANSKI Luc, 1982, *Les cadres, la formation d'un groupe social*, Paris : Ed. de Minuit, 522 p. (coll. Le sens commun), pp. 484-485.

³ DI MEO Guy, 1991, *L'Homme, la Société, l'Espace*, Paris : Anthropos - Economica, 319 p. (coll. Géographie), pp. 277-278.

⁴ BOLTANSKI Luc, 1982, *op.cit.*, p. 57.

⁵ Selon une expression de GOFFMAN Erving, 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. I. La présentation de soi*, traduit par Alain Accardo, Paris : Ed. de Minuit, 251 p. (coll. Le sens commun) ; cité par BOLTANSKI Luc, 1982, *op.cit.*, p. 57.

⁶ BOLTANSKI Luc, 1982, *op.cit.*, pp. 57-58 ; repris par DI MEO Guy, 1991, *op.cit.*, p. 278.

La population pied-noire, ayant partagé une histoire, un vécu particulier marqué par un rapatriement massif et brusque, se trouve entre la France et l'Algérie. A ce stade de la réflexion, il est donc possible de penser que cette population est unie par une vision du monde qui lui est propre. Ainsi, s'il s'agit d'une population française majoritairement établie en France métropolitaine à partir de 1962, elle paraît partager un particularisme culturel et identitaire axé autour de l'expérience de l'exil. Elle prône fréquemment en effet une nette distanciation avec l'identité des métropolitains¹. S'il peut paraître encore délicat à ce stade de la présentation de décrire explicitement quelle est la culture pied-noire (ses limites apparaissant extrêmement floues dans la mesure où elle est en partie française), il est tout de même possible de mettre en avant que cette population n'a pas été assimilée quarante ans après son établissement en France métropolitaine. Cela peut être énoncé ici dans la mesure où il apparaît que les Pieds-Noirs, une large partie d'entre eux au moins, partagent la conscience d'une appartenance commune, dépassant ainsi une unité religieuse, ethnique ou linguistique qui leur fait défaut. Ils cherchent d'ailleurs à se spécifier au sein de la population française *via* des manifestations, en ayant des porte-parole, notamment pour obtenir une certaine reconnaissance de l'Etat français. De cela découle également la mise en place d'interrelations directes et indirectes entre les membres de la population pied-noire. Cela passe par la création de multiples associations, mais aussi par des échanges d'informations, de photographies, etc. Des collaborations économiques apparaissent même dans certains cas. Un réseau social pied-noir existe donc à l'échelle de la France métropolitaine, voire au-delà si sont pris en compte les Pieds-Noirs établis dans les DOM-TOM ou à l'étranger. Tous les éléments semblent ainsi réunis pour pouvoir parler ici d'un groupe social au sens fort du terme.

La notion de temporalité ne doit cependant pas être occultée dans le cadre de cette étude. Une approche diachronique² du phénomène peut être faite en étudiant les faits dans leur déroulement étape par étape. Néanmoins, tous les faits ne s'enchaînent pas les uns à la suite des autres, logiquement. Dans ce cadre, un croisement paraît nécessaire entre des temporalités diachronique et synchronique³. Certains rythmes apparaissent effectivement simultanément, s'articulent, comme, par exemple, le rythme du groupe social et le rythme de l'individu. Aussi apparaissent continuellement des processus de réinterprétation, d'hybridation, de réinvention de l'ancien (que ce soit aux niveaux culturel, identitaire, mémoriel ou territorial). Différentes questions peuvent alors se poser pour l'étude des groupes sociaux, notamment : « quels sont les modèles empruntés au passé pour justifier du présent ? Comment le passé distille-t-il dans le présent ses formes de survivance ? Comment ce même présent emprunte-t-il ou rejette-t-il certains éléments du passé ? »⁴ La question de la représentation du temps peut également s'avérer pertinente. Certains Pieds-Noirs donnent en effet l'impression que leur vécu, leur

¹ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, pp. 52-53.

² Etude de faits considérés du point de vue de leur évolution dans le temps.

³ Qui se passe dans le même temps. Simultanéité d'événements, de faits.

⁴ HOVANESSIAN Martine, 1992, *op.cit.*, p. 50.

mémoire se sont figés depuis 1962. Dans d'autres cas, ce sont les chercheurs qui ont tendance à aborder les choses comme si elles étaient figées. L'effort de croisement des temporalités semble par conséquent nécessaire dans le cadre de ce travail. Cela ajoute cependant de nombreuses difficultés. Certains éléments présentés pourraient ainsi être mal interprétés. Aussi est-il préférable de mentionner dès à présent le fait que la culture, la mémoire, l'identité, comme le territoire ou les groupes sociaux, sont en perpétuelle évolution. Il est évidemment pratique d'analyser les choses à un instant donné afin de pouvoir appréhender ces « réalités ». Ces analyses doivent pourtant toujours être replacées dans une dynamique perpétuelle qui rend parfois l'objet d'étude plus délicat à cerner mais aussi la démarche plus instructive.

Au regard de ces différents éléments, un des grands liants du groupe reste le référentiel perpétuel que représente l'Algérie, paradis perdu, berceau du groupe. Bien que française, cette population peut ainsi être considérée au même titre que de nombreuses autres minorités issues de l'émigration, ou de mouvements migratoires divers, aujourd'hui établies en France. Certains Pieds-Noirs n'hésitent pas eux-mêmes à faire des comparaisons entre leur groupe social et certaines populations immigrées. S'intéresser à une population qui a dû migrer, même s'il s'est agi d'un rapatriement, c'est aussi être confronté à des notions telles que minorité ou diaspora ; notions permettant à leur tour d'aborder les influences de la mobilité (vue ici notamment sous l'angle de l'exode ou de l'exil) sur l'identité et le territoire.

1.1.3 - Une population déterritorialisée comme une autre ?

La population pied-noire est loin d'être la seule population déterritorialisée aujourd'hui, en France et à travers le monde, à avoir tendu vers une affirmation de sa spécificité, vers une mise en avant de son particularisme culturel et identitaire. De nombreux groupes éprouvent un sentiment de déracinement. Il existe ainsi de nombreuses minorités au sein des Etats (bien que toutes n'aient pas été générées par une migration) ayant des revendications culturelles et identitaires de plus en plus fortes dans le contexte actuel. « La période qui suit 1968 voit, en effet, les sociétés occidentales bouleversées par l'émergence de divers combats pour la reconnaissance d'identités culturelles »¹. Les Pieds-Noirs, comme d'autres groupes sociaux, s'inscriraient ainsi, en partie, dans un tel contexte.

¹ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 66.

1.1.3.1 – La revendication montante des minorités

Une minorité, selon une approche relativement simple, peut être définie comme un groupe dont les caractéristiques culturelles (en règle générale la religion et la langue) le différencient du groupe dominant au sein d'un espace partagé. Par conséquent, « la notion de minorité est fondamentalement une notion relationnelle, qui ne se conçoit qu'en rapport à une autre, celle de *majorité* »¹ ; la majorité n'est alors pas nécessairement définie en fonction du nombre d'individus qu'elle représente, mais davantage par son pouvoir (politique, social ou économique, voire culturel) sur la minorité. Aussi, « plus que le nombre, le sentiment d'appartenance fonde la dynamique d'inclusion/exclusion qui fait d'un groupe une minorité se reconnaissant comme telle »². Cette notion de minorité renvoie ainsi directement aux notions de spécificité et de différence (qu'elles soient sociale, raciale, ethnique), introduisant elles-mêmes le caractère dynamique, évolutif des minorités. Effectivement, « constatée à un moment et dans une société donnés, toute différence est à la fois un résultat et un état transitoire. Résultat si l'on considère le passé et l'on privilégie le processus qui a *amené* à cette différence. Mais également état transitoire, si l'on privilégie la continuité de la dynamique, qui va nécessairement *amener* cet état *vers* une configuration ultérieure »³.

Par conséquent, une des réalités que connaissent les minorités, notamment celles qui ont connu une migration, est que la culture « d'origine » peut être mise en question par la nouvelle société ou par la société majoritaire, englobante, du territoire « d'accueil ». Bien sûr, la marginalisation, et donc le rejet de la société d'installation, est une possibilité. Les minorités imaginent alors des « systèmes qui limitent la portée des échanges auxquels elles se livrent »⁴. L'endogamie dans ce cadre permet d'éviter le métissage biologique. Les interdits alimentaires permettent également de limiter les échanges : ils « interdisent de s'asseoir à la même table que l'autre, ou de boire avec lui »⁵. Ce type de comportements semble pourtant être très délicat à maintenir dans le temps long. L'isolement n'est pas toujours possible, notamment du fait de la scolarisation des enfants ou de la nécessité de travailler ; bien que cela puisse conduire à des mouvements indépendantistes par exemple. Aussi, différentes stratégies identitaires sont envisageables.⁶ Selon le rapport de forces s'exerçant entre deux cultures, il est possible qu'elles coexistent, même si l'une est dominée. Chacune peut

¹ VILLENEUVE Paul, 1995 (1983), « Les minorités dans le monde », in BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise (dir.), *op.cit.*, pp. 889-902, p. 890.

² VILLENEUVE Paul, 1995 (1983), *ibid.*, p. 891.

³ SEMPRINI Andrea, 1997, *op.cit.*, p. 5. Les termes en italique apparaissent sous cette forme dans le texte de l'auteur.

⁴ CLAVAL Paul, 1996, *op.cit.*, p. 99.

⁵ CLAVAL Paul, 1996, *op.cit.*, p. 99.

⁶ Voir à ce sujet CAMILLERI Carmel, 1998b, « Cultures et stratégies, ou les mille manières de s'adapter », in RUANO-BORBALAN Jean-Claude (coordonné par), *op.cit.*, pp. 57-62.

conserver ses traits, ses singularités. Toutefois, dans ce processus d'acculturation, et en opposition à l'idée d'intégration¹, il peut également être question d'assimilation, donc de l'abandon de ses référents propres et de l'adoption entière de la culture de l'étranger². Le groupe social peut ainsi être dissout ; pour un temps au moins. En réalité, entre l'intégration et l'assimilation d'un groupe, il existe de nombreux degrés d'adaptation d'une culture à une autre. Certains traits culturels, identitaires peuvent être abandonnés, et d'autres conservés, affirmés. Ces processus posent en fait la question du *multiculturalisme* au sein des Etats, donc de la prise en considération de la diversité culturelle des sociétés et de la pluralité des demandes de reconnaissance qu'elle implique³.

L'étude des minorités ne doit donc pas faire abstraction de leur relativité. Par exemple, les hommes et les femmes d'une minorité opprimée peuvent subir des pratiques d'exclusion du fait de cette identité et être ainsi dominés. Dans le même temps, à l'intérieur de leur propre culture, les hommes peuvent être des dominants dans le cadre de leurs relations avec les femmes⁴. La minorité reste ainsi définie dans son rapport à la majorité. Par conséquent, « la question des minorités renvoie directement [...] à celle de la formation de l'identité »⁵. Les minorités témoignent d'une volonté d'être et d'être reconnues : il est question de « conscience minoritaire »⁶ en lien avec la mémoire collective de la minorité et ses particularismes culturels.

En fait, la présence de minorités au sein des Etats-nation pose de plus en plus question depuis le tournant des années 1960-1970 du fait d'une certaine « poussée des identités culturelles »⁷. Apparaît en effet une dynamique en termes de revendications culturelles et identitaires ; le rapport intégration / différenciation est d'ailleurs visible à l'échelle mondiale comme individuelle. La perte de repères de la part de nombreux groupes sociaux peut être considérée comme une des causes principales des revendications identitaires et multiculturelles. Ces

¹ Le sujet estime que l'intégration lui permet d'éliminer les tensions dues aux différences entre son groupe et l'environnement étranger, tout en restant ancré dans ses anciennes références ; il est question de la combinaison de cultures : les cultures se transforment mutuellement sans nécessairement conduire à l'assimilation. In CAMILLERI Carmel, 1998b, *op.cit.*, p. 59.

² CAMILLERI Carmel, 1998a, « Les stratégies identitaires des immigrés », in RUANO-BORBOLAN Jean-Claude (coordonné par), *op.cit.*, pp. 253-257, p. 254.

³ Sur cette notion de multiculturalisme, voir notamment WIEVIORKA Michel, 2001, *op.cit.* (ou SEMPRINI Andrea, 1997, *op.cit.*). Face aux différences culturelles au sein des sociétés, les actions politiques divergent. La population peut se sentir en insécurité, avoir peur de ces différences. Cela peut conduire au souhait de supprimer toute différence afin de sauvegarder les valeurs universelles d'égalité par exemple. Une autre possibilité est de faire en sorte que ces différences coexistent sans heurt, toujours dans un souci de sauvegarde des valeurs universelles tout en respectant les valeurs propres à chaque identité : c'est le cas des politiques multiculturalistes par exemple, pour lesquelles il est alors question d'équité. L'objectif est de combiner reconnaissance culturelle et lutte contre les inégalités sociales.

⁴ SIBLEY David, 1995, *Geographies of exclusion : society and difference in the West*, Londres : Routledge, 206 p., introduction.

⁵ VILLENEUVE Paul, 1995 (1983), *op.cit.*, p. 901.

⁶ GEORGE Pierre, 1984, *Géopolitique des minorités*, Paris : PUF, 127 p. (collection « Que sais-je ? »), p. 11 et p. 19.

⁷ WIEVIORKA Michel, 2001, *op.cit.*, p. 27.

groupes s'agrippent alors aux seules balises qu'ils possèdent : celles du groupe d'appartenance¹. Il peut, en effet, être mis en avant que le besoin de parler du sentiment d'identité « est propre à certaines périodes, celles où les certitudes s'évanouissent et où la multiplication des contacts conduit les gens à douter de ce qu'ils sont »². Par conséquent, cette situation de montée des revendications culturelles et identitaires ne renvoie pas nécessairement à un fait original, jamais constaté auparavant. « L'hypothèse qui consiste à mettre les identités culturelles au cœur de l'analyse des sociétés contemporaines ne repose-t-elle pas sur une compréhension erronée des sociétés antérieures ? Ne sommes-nous pas victimes de modes de pensée sociologiques qui, tout au long de l'ère industrielle, nous ont amené à minimiser la question culturelle au profit presque exclusif de la question sociale ? »³. La prise en compte, la mise en avant des différences culturelles et identitaires serait en fait liée au contexte marqué par un ralentissement planétaire de la croissance, par la montée du chômage et de l'exclusion.⁴ Nous ne nous situerions donc pas dans un contexte de réelle augmentation des affirmations de différences culturelles et identitaires, mais dans un contexte où ces dernières sont davantage prises en considération par la société et où elles ont donc plus de facilités pour s'exprimer et être entendues.⁵ Le droit à la différence culturelle serait affirmé, depuis les années 1970, comme un des droits fondamentaux de l'homme.⁶ Ces mouvements identitaires seraient de plus facilités par la médiatisation.

Deux conditions apparaissent cependant nécessaires pour déclencher un processus d'affirmation identitaire collective :

- apparaît, au départ, une situation de domination, de rejet, de disqualification, donc une inégalité avec une hiérarchie sociale, une exclusion, une discrimination, une ségrégation. Il s'agit alors de faire face collectivement à des processus d'oppression pour en finir avec la disqualification ou, du moins, pour imposer une distance. Il s'agit alors d'un processus de défense de soi ;
- de plus, un principe positif est nécessaire. Il s'agit d'avoir une vision positive de soi-même, de s'estimer. Une identité collective doit apporter du sens ; elle ne peut pas être perçue comme un manque, un creux. L'affirmation identitaire vise alors à se sortir d'une image négative, stigmatisée, en se créant une image positive, permettant d'appartenir à un groupe apportant des éléments pour avancer.⁷

¹ SEMPRINI Andrea, 1997, *op.cit.*, p. 27.

² CLAVAL Paul, 1996, *op.cit.*, p. 107.

³ WIEVIORKA Michel, 2001, *op.cit.*, p. 41.

⁴ WIEVIORKA Michel, 2001, *op.cit.*, p. 42.

⁵ Michel WIEVIORKA va même plus loin en faisant l'hypothèse que « mouvements identitaires et affirmations culturelles auraient été plus vivants et plus actifs encore depuis les années 70 si n'étaient survenues les difficultés économiques et sociales des années 80, voire des années 90, qui les ont tantôt affaiblis ou distordus, tantôt radicalisés et poussés à la violence ». WIEVIORKA Michel, 2001, *op.cit.*, p. 43.

⁶ CUCHE Denys, 1996, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris : éd. La Découverte, 123 p. (coll. Repères), p. 108.

⁷ WIEVIORKA Michel, 2001, *op.cit.*, pp. 122-123.

Par conséquent, l'identité collective peut s'affirmer du fait de différents facteurs :

- sur le mode de la résistance, de la défense
 - face à une menace venue du dehors,
 - ou du fait d'une crise intérieure au groupe ;
- pour conquérir, étendre cette possibilité d'identification à d'autres individus, d'autres groupes ;
- pour obtenir une reconnaissance démocratique ;
- pour rompre, se dégager politiquement d'un ensemble plus large au sein duquel l'identité se sent opprimée¹.

La globalisation peut ainsi jouer un rôle en tant que « menace venue du dehors » car elle génère en partie une homogénéisation et un nivellement des cultures ; d'où une certaine réaction de fragmentation pour échapper à l'assimilation, à la perte de son identité propre. Les discours identitaires contemporains chercheraient à faire sortir un ordre de ce qui est ressenti comme le chaos.² Le phénomène de revendication montante des minorités serait par conséquent permis, notamment, par les « conflits entre un ordre hégémonique mondialement structuré, "globaliste", un grand système "d'objets et d'actions" [...] et le désordre fragmentaire, "tribaliste" ancré en une multiplicité de micro-pouvoirs et d'identités culturelles »³. La montée de l'individualisme expliquerait aussi la prise d'importance des affirmations identitaires collectives. Les facteurs apparaissent donc multiples.

Dans ce cadre, la population pied-noire peut être considérée en tant que minorité comme il en existe tant d'autres. Toutefois, au-delà des processus de revendication culturelle et identitaire concernant l'ensemble des minorités (qui ne sont des minorités que parce qu'elles construisent leur identité par rapport à une majorité), la question du rapport à l'espace, de la territorialité, peut se poser différemment selon le type de minorité considéré. Le cas des populations déterritorialisées (qui ont eu à subir la perte de leur territoire d'origine – réel ou considéré comme tel), issues de l'émigration ou d'autres types de migrations, semble ici le plus pertinent à analyser afin de pouvoir faire des comparaisons plus fines avec la population pied-noire. Avec le processus migratoire, apparaît une activation, voire une radicalisation, de la différence culturelle, souvent non consciente à l'arrivée, qui est une attitude réactionnelle face aux stéréotypes véhiculés dans la société d'accueil.⁴ L'aspect « déracinement » peut, par conséquent, générer une dynamique territoriale propre aux minorités déterritorialisées.

¹ WIEVIORKA Michel, 2001, *op.cit.*, p. 139.

² CLAVAL Paul, 1996, *op.cit.*, p. 108.

³ HAESBAERT Rogerio, 2001, « Le mythe de la déterritorialisation », traduction de Paul Claval, *Géographie et cultures*, n°40, pp. 53-75, p. 56.

⁴ Voir RIGONI Isabelle, 2000, *Mobilisations, actions et recompositions : migrants de Turquie et réseaux associatifs en France, en Allemagne et en Belgique*, Thèse de doctorat : Science politique : Paris 8 : 2000, sous la dir. de Pierre Cours-Salies. Ou COGNET Marguerite, 2004, *op.cit.*

Effectivement, en prenant l'exemple des populations « déracinées », si les premiers besoins sont d'ordre pécuniaire (trouver un emploi pour obtenir un logement, etc.), les besoins liés à la culture et à l'identité apparaissent dans un second temps, mais avec une intensité comparable. L'affirmation de l'identité collective des Pieds-Noirs par exemple semble réellement débiter dans les années 1970-1975, soit plus de dix ans après le rapatriement, notamment *via* le début de la revendication de l'appellation *Pied-Noir* ou le développement de relations entre les membres du groupe par le biais des différents types d'associations et d'amicales notamment.¹ Les populations s'organisent alors afin de faire face à ces nouveaux besoins d'ordre culturel. L'une des conséquences de ce processus est notamment l'apparition de nouveaux rapports à l'espace, parfois bien différents des premiers exprimés, à l'image de ce qu'ont pu mettre en place de nombreux groupes diasporiques.

L'étude peut ainsi être focalisée désormais sur un type de minorités assez particulier afin de mieux comprendre le processus de territorialisation lié à une volonté d'asseoir son particularisme culturel et identitaire : les diasporas.

1.1.3.2 – Le cas plus spécifique des diasporas

Les migrants internationaux entretiennent des liens avec au moins deux types de lieux ou de territoires : ceux dont ils sont originaires ou, plus précisément, ceux d'où ils sont partis, et ceux de leur installation ou de leur transit. Entre ces différents lieux existe un espace, de part et d'autres de frontières, qui peut être nommé transnational. Des rapports se tissent également au sein de cet espace transnational, qu'ils soient économiques, politiques, identitaires, religieux, etc.² Cependant, il paraît nécessaire de ne pas confondre diaspora et communauté transnationale³.

La communauté transnationale est une notion récente. Elle fait référence à « des communautés composées d'individus ou de groupes établis au sein de différentes sociétés nationales, qui agissent à partir des intérêts et des références communs (territoriales, religieuses, linguistiques), et qui s'appuient sur des réseaux transnationaux pour renforcer leur solidarité par-delà les frontières nationales »⁴. Cette notion remet ainsi en cause les rapports

¹ Voir JORDI Jean-Jacques, 1993, *op.cit.* ; ou BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*

² BRUNEAU Michel, 2005, « Pour une approche de la territorialité dans la migration internationale : les notions de diaspora et de communautés transnationales », *Circulations et territoires dans la migration internationale*, texte présenté lors du colloque international de Toulouse – Le Mirail, 16-18mars 2005, cédérom.

³ Bien qu'il ait pu être mis en avant que ces deux notions ne sont pas aisément différenciables. Voir notamment ANTEBY-YEMINI Lisa, BERTHOMIERE William, 2005b, « Di[a]spositif : décrire et comprendre les diasporas », in ANTEBY-YEMINI Lisa, BERTHOMIERE William, SHEFFER Gabriel (dir.), *Les diasporas. 2 000 ans d'histoire*, actes du colloque de Poitiers « 2 000 ans de diasporas » (14-16 février 2002), Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 497 p., pp. 9-19, p. 14.

⁴ KASTORYANO Riva, 2000, « Immigration, communautés transnationales et citoyenneté », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°165, pp. 353-359, p. 353.

entre territoire et Etat-nation ou le concept de citoyenneté. Il est ainsi possible d'évoquer « un "nouvel espace de socialisation" basé sur des réseaux transnationaux qui relient pays d'origine et pays de résidence, favorisant la participation des immigrés à la vie des deux espaces nationaux »¹. Dans le cadre de la communauté transnationale, des rapports sociaux multiples sont maintenus par le migrant entre les sociétés d'origine et d'installation, dépassant les frontières. Le migrant vit dans cet entre-deux. « Dans cette optique, les citoyens d'un Etat-nation vivent dispersés à l'intérieur des frontières de divers autres Etats, mais lui appartiennent toujours socialement, politiquement, culturellement, et souvent économiquement »². Au-delà du caractère récent de ces migrations, cet élément différencie largement la communauté transnationale de la diaspora qui, elle, est ou a été coupée de son territoire d'origine (il est alors question d'« arrachement » à son territoire d'origine³ à la suite d'un traumatisme plus ou moins brutal) et le considère parfois comme son territoire perdu ; bien qu'il reste central pour la diaspora.

La notion de diaspora, beaucoup plus ancienne que celle de communauté transnationale, renvoie ainsi à des réalités territoriales différentes. Si elle « sert à désigner toutes sortes de phénomènes résultant de migrations de population dans plusieurs pays, à partir d'un pays ou foyer émetteur »⁴, renvoyant ainsi à un « ensemble de communautés dispersées, séparées par des distances qui peuvent être considérables, partageant une même identité et liées par des échanges d'informations, de personnes, de capitaux, de marchandises, d'idées, de pouvoirs »⁵, avec une dimension dépassant l'échelle nationale, infra-étatique, la diaspora comporte certains particularismes. Toute communauté transnationale ne peut donc pas être considérée comme une diaspora. Cette dernière est « liée à la nation et/ou à l'Etat-nation d'origine, en fonction duquel elle définit ses relations avec l'Etat-nation d'installation »⁶ ; tandis que, « dans une communauté transnationale, seul existe vraiment le lieu d'origine vers lequel l'individu est tout entier orienté, alors que son lieu d'installation est plus ou moins provisoire, toujours perçu comme tel, comme un lieu de passage, jamais comme un lieu d'investissement personnel, de reterritorialisation »⁷.

En fait, diaspora provient d'un mot grec signifiant dispersion, résultat de l'action de semer (*speiro*). Cela implique l'existence première d'un groupe, qui est ensuite dispersé en tout ou partie. Ainsi, « toute minorité ethnique n'appartient pas nécessairement à une diaspora. Ce

¹ BRUNEAU Michel, 2004, *Diasporas et espaces transnationaux*, Paris : Anthropos - Economica, 249 p. (coll. Villes – Géographie), p.178.

² BRUNEAU Michel, 2004, *ibid.*, p. 179.

³ BRUNEAU Michel, 2004, *ibid.*, p. 43.

⁴ BRUNEAU Michel, 1994, « Espaces et territoires de diaspora », *L'espace géographique*, n°1, pp. 5-18.

⁵ LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (sous la direction de), 2003, *op.cit.*, p. 256.

⁶ BRUNEAU Michel, 2004, *ibid.*, p. 182.

⁷ BRUNEAU Michel, 2005, *op.cit.*

n'est évidemment pas le cas des minorités ethniques vivant sur leur territoire d'origine ».¹ Pendant longtemps, ce terme ne désignait que la dispersion forcée des Juifs dans l'Antiquité², renvoyant à l'idée :

- d'un exil sous la contrainte ;
- d'une conscience identitaire très forte, issue d'une relation privilégiée avec un dieu unique (notion de peuple élu) ;
- d'une présence minoritaire, dominée et non dominante, dans un assez grand nombre de territoires ou de pays différents du territoire d'origine (la Palestine).

Toutefois, dans la décennie 1980, « après le constat d'un échec relatif des politiques d'assimilation et l'apparition de multiculturalisme en Australie et au Canada, l'usage de la notion de diaspora s'est largement répandu dans le champ des sciences sociales »³. La géographie, avec Pierre GEORGE, définit la diaspora comme étant la « dispersion [alimentée par des exodes successifs] d'une entité ethnoculturelle solidement constituée préalablement à son essaimage »⁴. Le référentiel juif est tout de même toujours présent et il existe des conditions nécessaires pour pouvoir qualifier une communauté de diaspora : « tant qu'il y a conservation de signes symbolisant l'appartenance à une collectivité et relations entre les noyaux de la diaspora et entre ces noyaux et le foyer de départ, la référence est valable »⁵. Ainsi, pour certains géographes, la référence à un territoire d'origine, à une patrie commune, à un territoire perdu est essentielle. « Les diasporas dispersées à travers le monde ne gardent leur unité que tant qu'est maintenu le lien rêvé au territoire perdu et pour certains tant que dure l'espoir de le retrouver »⁶ ; ou encore « les traits communs aux différentes diasporas sont, au départ, une identité ethno-culturelle s'exprimant par une communauté de croyance, de langue, de mode de vie, procédant d'une source territoriale et d'une histoire localisées dans un espace de référence qui est, dans l'idéologie de l'ensemble, la patrie commune... et le territoire perdu »⁷.

Cependant, les définitions de la diaspora sont multiples⁸ et plus ou moins larges. Ainsi, pour certains auteurs, il existerait trois types de cause de dissémination : une dispersion contrainte, en l'absence de pays propre ; une difficulté d'existence plus ou moins momentanée ; ou un choix d'activité et de mode de vie⁹. Néanmoins, pour d'autres, la dispersion forcée est souvent

¹ BRUNEAU Michel, 1994, *op.cit.*

² SCHNAPPER Dominique, 2001, « De l'Etat-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora », *Revue européenne des migrations internationales*, n°17/2, pp. 9-36.

³ BRUNEAU Michel, 1994, *op.cit.*

⁴ GEORGE Pierre, 1984, *op.cit.*, p. 75.

⁵ GEORGE Pierre, 1984, *op.cit.*, p. 74.

⁶ BONNEMAISON Joël, 1981, *op.cit.*

⁷ GEORGE Pierre, 1984, *op.cit.*, p. 86.

⁸ Le terme de diaspora aurait connu une véritable inflation, surtout aux Etats-Unis, depuis 1968 selon une périodisation proposée par TÖLÖLYAN Khachig, 1996, « Rethinking diaspora(s) : stateless power in the transnational moment », *Diaspora*, 5 / 1, pp. 3-36 ; cité in SCHNAPPER Dominique, 2001, *op.cit.*, p. 10.

⁹ BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, 1992, *op.cit.*, cité dans BRUNEAU Michel, 1994, *op.cit.*

à l'origine de la diaspora : « c'est le cas pour de nombreuses diasporas résultant d'une catastrophe ou d'un génocide, comme celles des Arméniens, des Assyro-Chaldéens, des Grecs pontiques.[...] Il est des départs plus ou moins forcés par suite d'une oppression »¹. Il s'agit alors de ne pas confondre l'ensemble des formes de migrations.

Parallèlement aux causes de la dissémination, « nous retrouvons l'implicite de la communauté solidaire et unie au sein de la définition des identités diasporiques. Car érigée en concept, la diaspora renvoie bien au maintien de l'unité communautaire par delà la dispersion. On pourrait parler à son propos de "nation sans territoire" [...]. L'idée d'unité est à ce point centrale dans l'approche des phénomènes diasporiques, que le sociologue Alain Médam la pose comme critère de définition.[...] Le retour à la formation diasporique archétypale, c'est-à-dire le peuple juif, permet à Médam de mettre en valeur le paradoxe constitutif du fait diasporique, c'est-à-dire la préservation du "Un", d'un "corps" au cœur même des processus de dispersion. Ce faisant, c'est bien l'unité qui est érigée en notion nodale ou centrale »². Ainsi, de ce point de vue, la diaspora est une population caractérisée par la perte de son territoire d'origine et dispersée dans de nombreux autres territoires, le plus fréquemment du fait d'une contrainte. Cependant, malgré cet essaimage, chaque membre conserve un lien fort avec sa population par le partage de l'idée d'un paradis perdu. « La diaspora suppose [...] la référence à une communauté homogène dans la durée, à une "nation", et à un territoire d'origine sacralisée. Elle s'est donc constituée dans une double tension temporelle et spatiale : la tension vers un ailleurs originel (notion d'exil à partir d'un territoire d'origine) et celle vers un futur idéalisé, vers une "Terre Promise" »³. Aussi, « la diaspora développe sa propre dynamique socio-historique, et cherche à se faire reconnaître comme partie constitutive de la nation d'origine »⁴. La durée, dans la succession des générations, est ainsi une dimension importante de cette définition des diasporas⁵. La diaspora est, dans ce cadre, une population unie malgré sa dispersion spatiale. D'autres auteurs critiquent cette restriction⁶.

¹ BRUNEAU Michel, 1994, *op.cit.*

² MEDAM Alain, 1993, « Diaspora/Diasporas. Archétype et typologie », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.9, n°1, pp. 59-66, cité par CHIVALLON Christine, 1996, « Repenser le territoire, à propos de l'expérience antillaise », *Géographie et cultures*, n°20 (« Le territoire »), hiver 1996, pp. 45-54.

³ BRUNEAU Michel, 2004, *op.cit.*, p. 11. Pour exemples, voir TER MINASSIAN Anahide, 1994, « La diaspora arménienne », *L'Espace géographique*, n°2, tome 23, pp. 115-128 ; ou MADAWI Al Rasheed, 1994, « The myth of return : Iraqi Arab and Assyrian refugees in London », *Journal of refugee studies*, 7/2-3, pp. 199-219.

⁴ BRUNEAU Michel, 2004, *op.cit.*, p. 23.

⁵ Voir notamment CENTLIVRES Pierre, 2000, « Portée et limites de la notion de diaspora », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n°30, pp. 5-12.

⁶ Voir notamment CHIVALLON Christine, 1996, *op.cit.*, ou CHIVALLON Christine, 2004, *La diaspora noire des Amériques. Expériences et théories à partir de la Caraïbe*, Paris : Ed. du CNRS, 258 p., avec l'idée de diaspora « hybride » définie principalement par Stuart HALL (HALL Stuart, 1990, « Cultural identity and diaspora », in WILLIAMS Patrick, CHRISMAN Laura (eds), *Colonial discourse and post-colonial theory. A reader*, Londres : Harvester-Wheatsheaf, 570 p., pp. 392-403) et Paul GILROY (GILROY Paul, 1993, *The Black Atlantic. Modernity and double consciousness*, Londres : Verso, 261 p.) à partir du cas de la diaspora noire des Amériques.

L'élément central concernant la notion de diaspora dans le cadre de cette étude apparaît être le rapport au territoire « d'origine », idéalisé, perçu comme le territoire perdu. Apparaît là un point commun important avec la population pied-noire. Ainsi, trois caractéristiques essentielles du concept de diaspora sont avancées et retenues ici¹ :

- la conscience et le fait de revendiquer une identité ethnique ou nationale ;
- l'existence d'une organisation politique, religieuse ou culturelle du groupe dispersé (richesse de la vie associative) ;
- l'existence de contacts sous diverses formes, réelles ou imaginaires, avec le territoire ou pays d'origine.

Par conséquent, un individu est, ou devient, membre d'une diaspora par choix, par décision volontaire et consciente. « Nous pouvons définir la diaspora comme une construction sociale visant à établir et à maintenir des liens entre des populations migrantes qui se croient issues d'une même origine, réelle ou mythique, présentant de ce fait des caractéristiques propres qui les séparent des sociétés d'accueil »². Ainsi, les membres d'une diaspora peuvent être parfaitement intégrés dans le pays d'accueil, sans pour autant être assimilés ; sinon ils auraient perdu toute conscience identitaire et n'appartiendraient plus à une diaspora³. Le fait de revendiquer l'appartenance à une diaspora paraît essentiel pour l'existence de cette diaspora. Dans le même ordre d'idée, « pour avoir une véritable diaspora, le simple fait de la dissémination ne suffit pas. Les spores envoyées sur un terrain fertile peuvent prospérer, mais si les plantes restent isolées au milieu de forêts étrangères, elles perdront rapidement de leur spécificité. Le concept de réseau apparaît alors comme un élément indispensable à la notion de diaspora. Les communautés de diasporas peuvent préserver leurs traditions culturelles grâce au contact qu'elles entretiennent entre elles. A leur tour, ces relations, qui sont aussi bien culturelles qu'économiques, constituent les raisons d'être de la préservation de la spécificité culturelle. La diaspora ne peut être conçue autrement que comme réseau, c'est cette optique qui permet de distinguer le thème de diaspora de celui de communautés immigrés, de minorités, etc. »⁴. L'apport du concept de réseau apparaît également pertinent dans le cadre de ce travail.

Mais une diaspora a également besoin de temps pour se constituer : « lorsque les difficultés de la première installation ont été surmontées après deux ou trois décennies, les migrants et leurs enfants commencent à manifester une conscience identitaire ». De plus, « dans la plupart des

¹ SHEFFER Gabriel, 1993, « Ethnic diasporas : a threat to their hosts ? », in WEINER Myron (ed.), *International migration and security*, Boulder : Westview Press, 333 p., pp. 263-285, cité dans BRUNEAU Michel, 1994, *op.cit.*

² BOUIX Michèle, 1996, « Le refuge huguenot et les allégeances multiples », in PREVELAKIS Georges (dir.), *Les réseaux des diasporas*, Actes du colloque organisé par le Comité national français de géographie et le KYKEM, Lanarca (Chypre), 25-28 avril 1993, Paris : L'Harmattan, 444 p. (coll. Géographie et cultures).pp. 233-241, p. 235.

³ BRUNEAU Michel, 1994, *op.cit.*

⁴ PREVELAKIS Georges, 1996b, « Les réseaux des diasporas », in PREVELAKIS Georges (dir.), *op.cit.*, pp. 29-34.

cas, la communauté en diaspora est, au moins partiellement, le regroupement d'individus et de familles originaires d'une même région et, parfois, d'un même village. C'est en partie l'aboutissement d'une chaîne migratoire dans laquelle les premiers migrants ont d'abord fait venir leurs parents les plus proches, puis les voisins originaires du même village ou d'un village voisin. Ce peut être aussi le regroupement au sein d'une même association de migrants partageant une même culture régionale »¹. Ces différents processus, ces regroupements nécessitent du temps. Peut-être faut-il de ce fait plusieurs générations avant qu'une population puisse se dire être une diaspora ? D'autre part, « une population dispersée doit démontrer qu'elle est capable de survivre sous cette forme pendant plusieurs générations pour mériter le nom de diaspora. [...] la condition de cette survie historique est l'organisation en réseau »².

De manière synthétique, un profil des communautés diasporiques modernes a été proposé et présenté comme suffisamment général pour couvrir la plupart des diasporas existantes³ :

- les diasporas sont différentes des entités sociales et politiques transnationales ;
- elles résultent d'une migration volontaire ou imposée dans un ou plusieurs pays d'accueil ;
- les membres de ces entités résident en permanence dans les pays d'accueil ;
- ils constituent des minorités dans leur pays d'accueil respectif (ainsi, par exemple, les Canadiens d'origine anglaise ne sont pas considérés comme une communauté diasporique) ;
- ils montrent une identité ethnique explicite ;
- ils créent et maintiennent des organisations communautaires relativement bien développées ;
- ils démontrent une solidarité envers les autres membres de la communauté, et par conséquent, une cohérence culturelle et sociale ;
- ils lancent des activités culturelles, sociales, politiques et économiques à travers leurs organisations communautaires ;
- ils maintiennent des échanges culturels, sociaux, politiques et économiques visibles avec la terre d'origine, que ce soit un Etat ou une communauté dans un territoire considéré comme la terre d'origine ;
- pour ce maintien, aussi bien que pour d'autres objectifs (comme l'établissement et le maintien des connexions avec des communautés établies dans d'autres pays d'accueil), ils créent des réseaux transnationaux qui permettent des échanges de ressources significatifs ;

¹ BRUNEAU Michel, 1994, *op.cit.*

² PREVELAKIS Georges, 1996b, *op.cit.*, p. 29.

³ SHEFFER Gabi, 1996, « Whither the study of ethnic diasporas ? Some theoretical, definitional, analytical and comparative considerations », in PREVELAKIS Georges (dir.), *op.cit.*, pp. 37-46, p. 39.

- enfin, ils ont une capacité potentielle soit pour le conflit soit pour la coopération tant avec la terre d'origine qu'avec le pays d'accueil, possibilités qui sont tour à tour raccordées aux modèles extrêmement complexes d'autorité et de loyauté, divisées et doubles, au sein des diasporas.

Les membres des diasporas ethniques maintiennent ainsi leur identité, les connections avec leurs terres d'origine, les modèles d'organisation et la détermination de maintenir un certain degré de liberté de l'action collective.¹

La constitution d'une diaspora nécessite ainsi un sentiment d'appartenance des individus à celle-ci, ainsi que du temps. La création de l'unité des membres du groupe ne peut uniquement reposer sur un vécu, à un moment donné, sur un territoire particulier. Il faut également que ce groupe partage une idéologie de ce territoire « d'origine » suffisamment fédératrice pour engendrer un sentiment identitaire commun à tous les membres de la population. Le terme de diaspora « s'est donc appliqué à désigner des peuples qui, dans leur dispersion, conservèrent une certaine cohésion, au moins culturelle, en général due à leur attachement à une religion ou secte spécifique et aussi le plus souvent à un territoire ou à des lieux saints dans le pays d'origine historique. En outre, le plupart de ces peuples, là où ils allèrent s'établir, ne formèrent que des minorités et n'acquirent donc pas un statut national ailleurs »². Toute migration de population n'engendre donc pas la constitution d'une diaspora ; bien que ce vocable serve de plus en plus à désigner toutes les formes de migration ou de référence à une collectivité historique³.

Par conséquent, diasporas et minorités se distinguent par différents points.

Tout d'abord, l'origine des minorités peut être une migration de groupes humains, mais pas seulement. Il peut également s'agir de groupes sociaux différenciables politiquement, socialement ou culturellement. Peuvent être pris comme exemple les adhérents d'un parti politique, les personnes vivant sous le seuil de pauvreté, les habitants d'une région particulière ou encore une population « originaire » du territoire considéré, mais dominée par une population conquérante (Amérindiens aux Etats-Unis d'Amérique par exemple), etc. La diaspora, quant à elle, naît toujours de l'exode d'une population. Elle a subi une déterritorialisation, donc un déracinement géographique avec la perte du territoire d'origine. Ensuite, pour les minorités, « deux grandes séries de rapport à l'espace peuvent être distinguées : celle des minorités installées dans un espace propre [appelées minorités spatialement cohérentes] et celle des minorités insérées sous forme d'îlots isolés à l'intérieur

¹ SHEFFER Gabi, 1996, *op.cit.*, p. 40.

² GOTTMANN Jean, 1996, « La généralisation des diasporas et ses conséquences », in PREVELAKIS Georges (dir.), *op.cit.*, pp. 21-28.

³ SCHNAPPER Dominique, 2001, *op.cit.*, p. 30.

de l'espace "majoritaire" [appelées minorités diffuses] »¹. Les diasporas ne se situent que dans le second cas, ou presque (à l'exception des Juifs avec l'Etat d'Israël aujourd'hui). L'affirmation identitaire peut en effet se passer du cadre lourd des formations territoriales étatiques. La diaspora peut ainsi s'accommoder de la dispersion en s'appuyant toutefois sur la souplesse de micro-territoires formés au cours des trajectoires migratoires et au sein des sociétés d'accueil. Dans ce cadre, la puissance du lien mnémonique avec le territoire d'origine, territoire mythique amplement mobilisé en lieu et place d'un territoire concret (que la dispersion ne rend pas toujours définitivement disponible), joue un rôle important. C'est à travers ce dispositif spatial composite que la diaspora parvient à maintenir durablement une identité spécifique.²

Cependant, bien que minorité et diaspora renvoient à deux réalités différentes, le processus de territorialisation joue un rôle essentiel pour les minorités afin d'échapper à l'assimilation. Ainsi, « un groupe soucieux de ne pas voir ses jeunes générations s'écarter des idéaux traditionnellement professés a intérêt à vivre isolé. La construction du territoire fait partie des stratégies identitaires »³. Aussi, « il ne suffit pas de démontrer aux gens qu'ils appartiennent à un groupe uni. Il faut les délivrer des forces dissolvantes qui risqueraient de ruiner l'entreprise qu'ils sont en train de mener. Rien d'étonnant, donc, à constater que les identités que l'on cherche à mettre en place exigent des territorialités continues et absolues »⁴. La minorisation sera alors compensée, en quelque sorte, par un ancrage territorial fort ; à l'image des francophones au Canada dans la vallée du Saint-Laurent. Les mouvements nationalistes ou régionalistes, en réclamant la constitution à leur profit de nouvelles entités souveraines, entreraient dans cette logique. Il en est de même, parfois, pour certaines minorités urbaines affichant la volonté de disposer de leurs propres quartiers où elles feront régner l'ordre à leur guise, sans avoir recours à la police et à la justice officielles, auxquelles elles dénie toute autorité⁵. Au-delà des questions de souveraineté, « l'asile de sécurité et d'identité des collectivités ethno-culturelles en milieu allogène est la concentration en quartiers qui sont des conservateurs des traditions et des habitudes de vie »⁶.

La population pied-noire, en tant que minorité, peut apparaître comme sujette à ces réalités territoriales. Néanmoins, en tant que population déterritorialisée, ayant construit une part de son identité en référence à un territoire perdu, l'Algérie, le processus de territorialisation peut être rapproché de celui que connaissent les diasporas ; et ce bien que la population pied-noire⁷ ne puisse guère être considérée comme une diaspora à part entière.

¹ GEORGE Pierre, 1984, *op.cit.*, p. 16.

² CHIVALLON Christine, 1996, *op.cit.*

³ CLAVAL Paul, 1996, *op.cit.*, p. 99.

⁴ CLAVAL Paul, 1996, *op.cit.*, p. 108.

⁵ CLAVAL Paul, 1996, *op.cit.*, p. 108.

⁶ GEORGE Pierre, 1984, *op.cit.*, p. 18.

⁷ Il est rappelé ici que les Pieds-Noirs, tels que définis ici, sont les Français d'Algérie d'origine européenne et majoritairement de confession chrétienne. La situation pourrait s'avérer différente pour le groupe des Juifs d'Algérie par rapport à la diaspora juive.

1.1.3.3 – Quelles spécificités identitaires et territoriales pour la population pied-noire ?

Si la population pied-noire est une minorité, certaines de ses caractéristiques renvoient effectivement au concept de diaspora. Ainsi, si plusieurs différences peuvent être mises en avant entre la population pied-noire et les diasporas (ou d'autres minorités issues de diverses migrations), ce groupe social semble, tout de même, posséder quelques traits communs avec ces populations déterritorialisées. Les relations au territoire ou la question de la territorialité des Pieds-Noirs, notamment, peuvent être comparées à celles de ces groupes sociaux.

Néanmoins, à ce stade de la démonstration, qui apparaît comme une phase de questionnement, il s'agit plus d'hypothèses ou d'interrogations que d'affirmations. Le recueil de données au travers de différentes enquêtes auprès du groupe social apparaît indispensable pour pouvoir présenter des résultats en tant que tels.¹

Un groupe social entre simple minorité et diaspora ?

Se pose tout d'abord la question de la **dispersion** pour pouvoir considérer le groupe social des Pieds-Noirs comme une diaspora. Les Pieds-Noirs, parallèlement aux diasporas, représentent une population qui a dû migrer suite à des événements politiques, militaires. Elle a quitté l'Algérie, qui est le foyer d'origine, pour s'installer ailleurs. Au-delà de la dispersion relative de la population à travers l'Hexagone, une des premières conséquences de l'exode, la migration a également conduit certains Pieds-Noirs à s'établir dans d'autres régions du monde telles que l'Espagne, l'Italie, le Canada, l'Australie, etc. Quelques membres du groupe ont par conséquent fait le « choix » d'une installation à l'étranger, marquant notamment le rejet du territoire national. D'autres ont préféré la Corse ou les DOM-TOM, donc les « marges » françaises, avec une installation en France, mais pas en France métropolitaine. La population pied-noire répond ainsi au critère de l'exil, bien que la dispersion soit relative du fait d'une installation massive sur le territoire français. De plus, l'hypothèse de faibles liens entre les Pieds-Noirs établis en France métropolitaine et ceux qui se sont installés à l'étranger peut être formulée.

Une seconde difficulté pour pouvoir qualifier ce groupe de diaspora réside dans le lien existant avec la France. Pour constituer une diaspora, la population doit avoir quitté son **territoire d'origine**. Or, ici, en 1962, il s'agit de la migration d'un peuple au sein de son pays, de sa nation d'origine ; au moins en ce qui concerne les statuts. Les Pieds-Noirs sont en

¹ Les résultats sont présentés et analysés dans la seconde partie de ce mémoire.

effet des citoyens français et ils ont la nationalité française. Il est question d'un *rapatriement* et la majorité des membres de cette population est venue s'installer en France. Cela signifie que la plupart de ces personnes ont abandonné une région française pour s'installer dans une autre. Dans l'absolu, elles sont restées dans le même pays. Il existe un foyer émetteur mais leur réinstallation reste française. Elles constitueraient ainsi une minorité vivant dans son Etat-nation en quelque sorte. Elles ne formeraient donc pas une diaspora.

Cependant, il est possible de se questionner au sujet des représentations de ce groupe social concernant son territoire « d'origine ». S'agit-il de la France en tant qu'entité (métropole et colonies) ? de l'Algérie ? voire de l'Europe ? Effectivement, les Pieds-Noirs sont majoritairement nés en Algérie. Cette population a également des origines diverses : des origines françaises, mais aussi espagnoles, italiennes, maltaises, etc. Les questions d'échelle, de temporalité et de représentation ne semblent pas pouvoir être occultées. Par conséquent, les Pieds-Noirs ont-ils perdu leur territoire d'origine ou ont-ils simplement changé de région ? Ils semblent davantage se référer au premier cas de figure.¹ Les Pieds-Noirs paraissent effectivement être restés très attachés à l'Algérie, qu'ils idéalisent, revendiquent comme étant la terre de leurs racines. Cette région prendrait ainsi le « statut » de paradis perdu. Les Pieds-noirs conserveraient ainsi des contacts, bien qu'ils soient souvent d'ordre imaginaire, avec leur territoire d'origine.

Le fait d'une arrivée massive dans un même Etat et la conservation de l'Etat-nation ne semble pas, par conséquent, modifier dans une large mesure le sentiment de déracinement, d'expatriement. Ainsi, pour les Pieds-Noirs, « même si la nostalgie s'efface peu à peu, le sentiment que les racines n'ont pas véritablement poussé reste très répandu. Une génération n'a pas suffi »². L'Algérie apparaît effectivement comme particulièrement ancrée dans la mémoire des Pieds-Noirs avec une certaine idéalisation. Le sentiment d'exil dont il est parfois question renvoie à l'idée de territoire perdu. Certains Pieds-Noirs disent parfois qu'ils ne sont pas chez eux en France métropolitaine. Apparaîtrait ainsi une certaine permanence dans le rapport au territoire algérien malgré l'exode. Cela peut être illustré au travers de quelques exemples. D'une part, certains locaux associatifs, certaines maisons peuvent porter une iconographie rappelant le territoire d'origine avec des photographies, des cartes affichées sur les murs. L'Algérie apparaît fréquemment, d'autre part, dans les discussions, notamment au travers de descriptions de paysages, d'anecdotes, etc. Ensuite, « depuis une bonne dizaine d'années, toute une littérature, imagée ou non, reproduit cartes postales, photos, cartes anciennes, plans urbains ou annuaires téléphoniques du passé ; une floraison de livres de cuisine, des publications à compte d'auteur sur tel village ou tel quartier figent l'imaginaire

¹ Nous ne pouvons guère dépasser le cadre des interrogations à ce stade de la présentation. Les enquêtes par questionnaire et par entretien, présentées notamment dans le chapitre 2.1.3, permettront de mieux percevoir quel est le territoire d'origine de ce groupe social.

² SCOTTO Jean-Claude, 1996, *op.cit.*, p. 149.

d'un espace fantôme »¹. L'appui sur cette mémoire du territoire peut être compris par le fait que cette population est née et s'est construite ailleurs et avant. C'est d'ailleurs sur ce passé, ce lien territorial, sur la perte de l'Algérie et son idéalisation, que s'appuie une certaine affirmation identitaire du groupe social des Pieds-Noirs. « Les pieds-noirs baseront leur mémoire collective sur cet attachement viscéral à la terre algérienne »². Ce lien avec l'Algérie perdure ainsi aujourd'hui, plus de 40 ans après la migration. Le *déracinement* constitue un traumatisme pour le groupe et a exacerbé son attachement à l'Algérie. L'élément essentiel de la différenciation du groupe social des Pieds-Noirs par rapport aux autres Français correspond donc au territoire.

Les Pieds-Noirs constituent donc une **minorité culturelle** en métropole. A leur arrivée, ils ont été témoin de leur différence avec la population d'accueil, bien que française elle aussi. Ainsi, avec la perte de l'Algérie, les Pieds-Noirs sont devenus une minorité en France. Ils constituent une population bien particulière, une population « d'ailleurs », même s'il ne s'agit que d'une nuance. Ils partagent ainsi une certaine conscience d'appartenance commune. Des interrelations existent entre les membres de ce groupe social. La culture doit être conservée, transmise dans le temps et dans l'espace pour constituer une diaspora. Or, la population pied-noire semble revendiquer une identité particulière. Elle possède une organisation culturelle au travers, notamment, des différentes associations qu'elle a créées. Cependant, cette population ne semble pas se dire être une diaspora. Par ailleurs, toutes les personnes rapatriées d'Algérie ne mettent pas nécessairement en avant leur identité, leur rattachement à la population pied-noire. Toutes n'adhèrent pas aux diverses associations existantes. La population pied-noire semble également relativement peu liée par la religion, bien que cette population méditerranéenne soit avant tout de confession chrétienne. Le lien unissant les membres de ce groupe est par conséquent parfois considéré comme fragile ; la disparition du groupe dans un temps relativement court est par conséquent imaginée par certains auteurs.

Une quatrième interrogation autour de la présentation de la population pied-noire comme diaspora réside par conséquent dans le fait que ce groupe et sa migration renvoient à une histoire courte. Un certain manque de recul est perceptible. L'exode massif, le rapatriement, date de 1962. Il s'agit d'une période de moins de 45 ans. Or, le concept de diaspora renvoie à la notion de **durée**, avec une succession de générations construisant l'organisation diasporique à travers la dispersion et conservant le lien communautaire. La population pied-noire a peut-être besoin de davantage de temps pour se constituer en diaspora.

Cependant, l'histoire migratoire de la population pied-noire est en réalité plus ancienne et pourrait, au moins, être prise en considération à partir de 1830, date de la prise d'Alger par la

¹ LEES Christiane, 1996, *op.cit.*, pp. 114-115.

² BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 21.

France. De nombreux flux migratoires se sont alors mis en place au fil du temps, depuis la France, l'Espagne, l'Italie, Malte, mais aussi la Grèce, l'Allemagne, etc. Certaines populations, constituant aujourd'hui le groupe social des Pieds-Noirs, avaient migré en Algérie avant l'arrivée des Français. C'est le cas notamment de certains Espagnols installés dans la région d'Oran¹ ; sans compter la population juive d'Algérie. L'histoire du groupe social, de sa migration, peut donc être considérée comme plus longue. Les membres de la population se projettent fréquemment dans cette temporalité pour justifier ou réaffirmer leur appartenance à la terre algérienne.

Bien que le groupe social des Pieds-Noirs ne puisse pas être qualifié de diaspora, des rapprochements peuvent être effectués afin de mieux comprendre les rapports au territoire et les problématiques identitaires et culturelles de cette population. Le déracinement, le fait de constituer un groupe partageant une culture et une identité minoritaires dans l'espace d'accueil engendre certaines réactions d'ordre culturel, identitaire et territorial communes à tout groupe social déterritorialisé.

Un rapport au territoire particulier ?

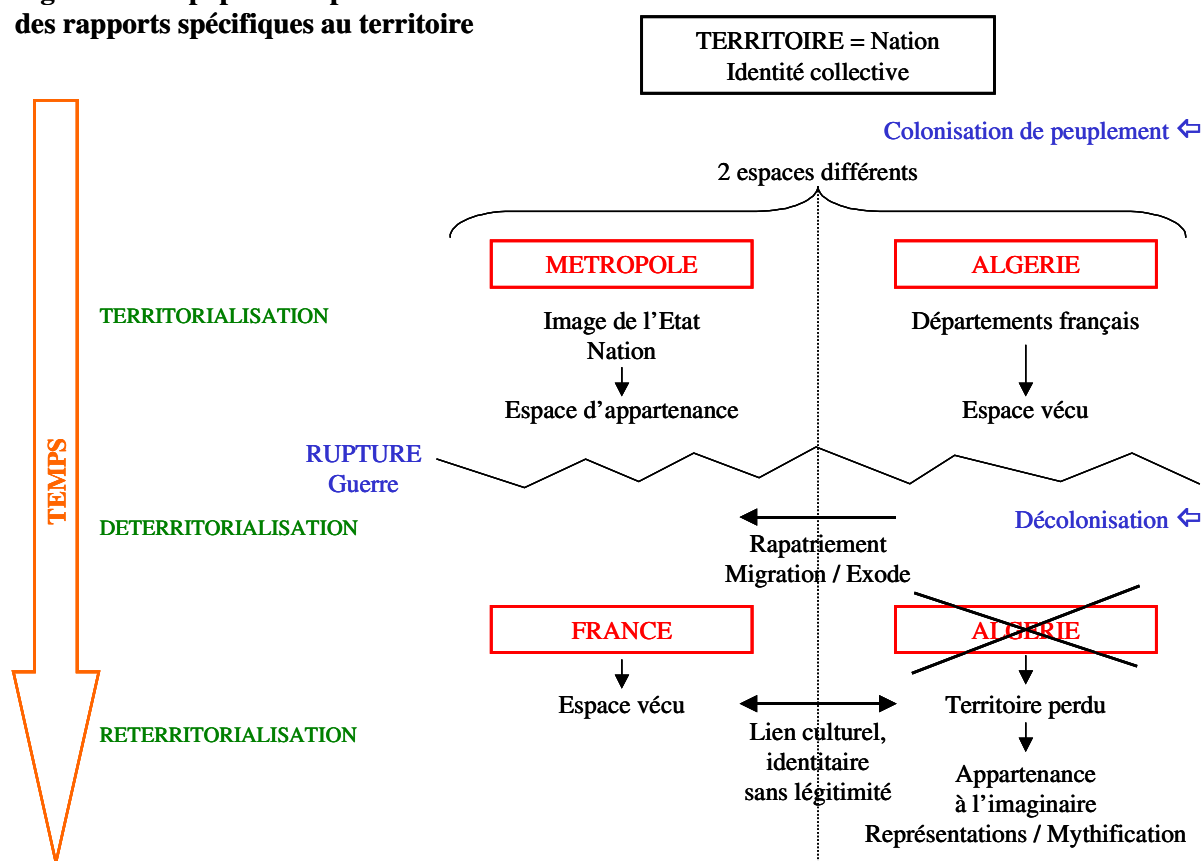
Suite à la décolonisation de l'Algérie, près d'un million d'individus ont quitté cette ancienne terre française pour s'installer en France métropolitaine. Cet exode est le plus souvent vécu comme un exil, avec la perte de sa terre, de ses racines. Certains parlent d'*arrachement*. Le contexte de l'époque conduit les Français d'Algérie à refaire leur vie en métropole, sur un territoire qu'ils connaissent finalement assez peu puisqu'un tiers environ des Pieds-Noirs ne s'est jamais rendu en France métropolitaine². Ainsi, suite à cette migration, certains membres du groupe définissent leur population comme une *communauté régionale sans province*. Ce groupe met donc en avant la perte de son territoire, sa déterritorialisation malgré le fait que les Français d'Algérie sont restés dans leur patrie : ils sont qualifiés de *rapatriés* par l'Etat français. Naît ici une situation complexe au sein de laquelle cette population se trouve partagée entre la France et l'Algérie (voir figure 3). L'ensemble de leur organisation spatiale a effectivement été remis en cause, autant au niveau personnel (famille, voisinage, etc.) qu'au niveau professionnel. Ce sentiment est exacerbé pour beaucoup du fait de la soudaine

¹ « Les liens entre l'Espagne et l'espace algérien sont anciens, depuis des temps quasi immémoriaux, et l'on se plaît souvent à rappeler le temps d'Al-Andalous, la Reconquista, la captivité de Cervantès à Alger ou les prétentions royales espagnoles sur Oran et sa région du XVI^e au XVIII^e siècle ». JORDI Jean-Jacques, 2000, « Les Français d'Algérie rapatriés à Alicante », in PATHE Anne-Marie, LEFEUVRE Daniel (dir.), *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises*, actes du colloque en l'honneur de Charles-Robert Ageron à la Sorbonne – Paris (23-25 novembre 2000), Paris : Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 683 p., pp. 379-391.

² LECONTE Daniel, 1980, *op.cit.*, p. 236.

nécessité du départ et d'une certaine incompréhension des décisions politiques. Cependant, la seule remise en cause de l'organisation sociale du groupe ne permet pas d'expliquer en totalité ce sentiment d'« arrachement ». Le lien unissant la population pied-noire au territoire algérien apparaît effectivement extrêmement fort et perdue au-delà de 1962.

Figure 3 – La population pied-noire : des rapports spécifiques au territoire



Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Cependant, la reconstruction ou restructuration du groupe social passe également par la construction et le développement d'un nouvel ancrage territorial. Une rupture géographique a eu lieu avec le départ d'Algérie. Cela a engendré une situation nouvelle à laquelle la population pied-noire a du s'adapter. Un nouveau schéma territorial s'est ainsi mis en place, volontairement ou non, à partir des années 1960, malgré le lien toujours présent avec l'Algérie. Cela peut se lire, au moins partiellement, à travers la répartition de cette population ou encore l'appropriation de certains lieux¹. Des liens semblent par conséquent être apparus entre territoires et lieux d'hier, en Algérie, et territoires et lieux d'aujourd'hui en métropole. Cette population régionale française a ainsi tendance aujourd'hui à être prise entre son passé

¹ Voir la seconde partie de ce mémoire.

en « Algérie française » et son présent en France métropolitaine. Ce sont des Français, mais des Français d'Algérie. En découle un schéma singulier entre territoire et identité ayant conduit à un certain émiettement du groupe.

Ainsi, si le territoire revendiqué est l'Algérie (pour certains, parler d'un nouveau territoire en métropole reviendrait à renoncer à l'Algérie, à perdre définitivement cette appartenance se trouvant au fondement du groupe social), une certaine évolution de la territorialité du groupe dans le temps et dans l'espace peut être observée. Cette évolution de la territorialité du groupe peut être mise en lien, notamment, avec les questions de transmission identitaire aux nouvelles générations. Chaque membre du groupe a effectivement intégré, notamment dans sa mémoire, des éléments plus récents, situés en France métropolitaine. La vie en métropole a conduit à un entremêlement de la mémoire, du vécu des territoires et lieux d'Algérie et de la mémoire, du vécu des territoires et des lieux d'aujourd'hui. La mémoire, de manière globale, est effectivement vivante et non figée. Elle est, au même titre que la culture, l'identité ou le territoire, un construit social qui évolue avec des réinterprétations du passé, des appropriations, des oublis en fonction du contexte.¹ Or, la mémoire peut trouver une assise dans le territoire, au travers de l'implantation des membres d'un groupe, mais aussi grâce aux marqueurs territoriaux, notamment dans les lieux de mémoire². Une mémoire du vécu en territoire algérien serait ainsi conservée, de même qu'un lien, par conséquent, entre les membres de cette population. Cette mémoire du territoire représenterait le noyau dur du groupe du fait de sa constitution en Algérie. C'est le vécu sur le territoire algérien, cette expérience, qui légitime en quelque sorte l'existence de ce groupe social. Par conséquent, une certaine (re)construction du territoire des Pieds-Noirs en France a, *a priori*, débuté.³ Cette nouvelle territorialisation offre des lieux de repères dans le temps et dans l'espace pour le groupe. Elle permet la constitution d'un espace chargé de sens pour un groupe social. Apparaîtrait ainsi la mise en place de liens forts en appui sur des lieux et sur un territoire. Effectivement, une nouvelle carte de la répartition des Français d'Algérie en France se dessine doucement, avec un fort ancrage méditerranéen. De même, diverses manifestations culturelles ou cultuelles sont organisées en des lieux bien propres à ce groupe social ; lieux qui deviennent des repères pour le groupe.

Cette nouvelle territorialisation du groupe, fortement liée à la conservation d'un particularisme identitaire, peut être interprétée comme une volonté de s'affirmer en tant que groupe social, avec des individus partageant une terre de naissance, une singularité culturelle, qui se reconnaissent entre eux : « je puis bien dire au moins qu'elle est ma vraie patrie et qu'en n'importe quel lieu du monde, je reconnais ses fils et mes frères à ce rire d'amitié qui

¹ Voir à ce sujet BERGER Peter Ludwig, 1973, *Comprendre la sociologie. Son rôle dans la société moderne*, traduction de Joseph Feisthauer, Paris : Ed. du Centurion, 263 p. (coll. « Connaissance du présent »).

² Voir chapitre 2.2.2.

³ Ces questions sont largement reprises dans la seconde partie de ce document.

me prend devant eux »¹. Il s'agit également de montrer aux autres qui sont les Français d'Algérie, quelle est leur histoire, quelles sont leurs valeurs. Cela fait directement écho à l'Histoire de la colonisation enseignée dans les écoles et collèges, ainsi qu'aux stéréotypes dont les Pieds-Noirs ont été (voire sont encore) accablés à leur arrivée en Métropole. Il ne s'agit pas toujours uniquement d'être reconnus par ces autres. L'enjeu est plus important encore. La volonté d'affirmation et de reconnaissance du groupe social vise avant tout à permettre aux générations suivantes de revendiquer cette origine, cette identité ; qu'elle ne tombe pas dans l'oubli. Or, le territoire joue un rôle majeur dans l'affirmation d'une identité collective.

Par conséquent, il semble, par certains aspects, que la population pied-noire présente des caractéristiques de la diaspora, sans pour autant pouvoir s'affirmer en tant que telle. Beaucoup d'éléments liés à la culture, à l'identité, aux représentations des Pieds-Noirs doivent cependant encore être explorés pour mieux percevoir ces liens entre la population pied-noire et le modèle théorique de la diaspora². Pour l'instant, des limites apparaissent concernant les relations entre les membres du groupe vivant dans différents Etats. Cela révèle-t-il un besoin de temps pour se constituer ? Il semble que les Pieds-Noirs commencent seulement à se pencher sur leur identité, leur avenir. Cela permet-il d'envisager que les Pieds-Noirs peuvent devenir une diaspora avec le temps ?

Si le qualificatif de diaspora pour la population étudiée n'est pas le mieux adapté, l'approche de ce groupe social par cette notion permet de porter un autre regard sur les Pieds-Noirs ; ce qui met en évidence de nouvelles interrogations. Il est ainsi peut-être envisageable de qualifier ce groupe social de *diasporique* : il intègre certains caractères d'une diaspora. La perte de l'Algérie lui confère une dimension que la notion de groupe social ne traduit pas. Certains points restent donc à éclaircir pour mieux comprendre qui sont les Pieds-Noirs. Le témoignage de cette population, récolté par le biais d'enquêtes par questionnaire et par entretien, permet d'apporter des éléments de réponse.

La population pied-noire se trouve donc dans une position ambiguë, entre minorité déterritorialisée, communauté régionale et diaspora. Cette population semble de ce fait ne correspondre à aucun modèle. Elle ne peut guère être reconnue comme une communauté régionale française puisqu'elle a perdu son territoire d'origine. Par ailleurs, la mobilité qui la caractérise, le phénomène de décolonisation et la réinstallation en métropole, ne lui permettent pas non plus d'être considérée comme une population immigrée en France.

¹ CAMUS Albert, 1959 (1947), *op.cit.*

² Ce travail est présenté dans la seconde partie de ce document, suite au recueil de données concernant la population étudiée.

Cette population présente ainsi une identité singulière, du fait de son appartenance culturelle et territoriale équivoque. Elle offre un modèle territorial et identitaire quelque peu atypique suite à sa migration. L'utilisation de multiples termes, positionnés face, ou en complément, à la notion de rapatriement, peut exprimer un malaise, une incompréhension, une divergence de points de vue. Ainsi, face à l'appellation de *rapatriés*, les Pieds-Noirs répondent *exilés* ou évoquent un *exode* afin de mieux mettre en avant le réel traumatisme ressenti. Il ne s'agirait pas pour eux d'un simple retour sur leur territoire d'origine. Ils ont vécu cela comme un arrachement à leur terre, à leurs racines, sans aucune possibilité de retour. Cette précision au niveau des appellations pourrait ainsi traduire un mécontentement face à la perception, à l'identité qui est accordée à cette population. Elle pourrait être révélatrice d'un malaise de ce groupe au sein de la population métropolitaine. Peut-être essaie-t-il d'associer de nouveaux termes, et ainsi de nouvelles images, à son expérience, à son vécu ? Peut-être essaie-t-il, par ce biais, d'acquérir une reconnaissance ?

Face à la multitude de qualificatifs exprimant la mobilité, la perte de l'Algérie, l'arrivée en métropole, il apparaît un problème de perception de ce que peut être la population pied-noire. Ce sont des Français, des citoyens de la métropole comme les autres, mais ils sont également d'ailleurs, de « là-bas ». Ils sont semblables et différents, aux yeux des Pieds-Noirs comme des métropolitains. La population pied-noire se situe ainsi dans un entre-deux, révélateur de son identité, de son originalité, à la fois population d'ailleurs et d'hier, d'ici et d'aujourd'hui. La population pied-noire semble, par conséquent, représenter un groupe singulier par rapport à d'autres populations déterritorialisées, tout en possédant certaines de leurs caractéristiques. Les Pieds-Noirs conservent ainsi un statut ambigu. La qualification de groupe social diasporique peut révéler cette singularité.

Au regard de ces premiers éléments et d'une manière générale, les préoccupations identitaires et culturelles semblent fréquemment conduire à une reterritorialisation du groupe social qui avait pu, jusque là, se perdre un peu du fait des préoccupations économiques prédominantes. La création (ou recréation) d'un territoire répond alors à des besoins identitaires pour un groupe social. La déterritorialisation des Pieds-Noirs engendre donc un certain nombre de conséquences identitaires et culturelles, conduisant notamment à la nécessité d'une nouvelle territorialisation.

L'approche des populations déracinées permet ainsi d'aborder les interrelations existantes entre territoire, culture et identité. L'expérience de la migration et de la mobilité offre une fenêtre d'observation concernant ces interrelations : ces dernières apparaissent alors à la fois remises en question et en reconstruction.

1.2 – UNE TERRITORIALISATION PARTICULIERE POUR LES POPULATIONS MARQUEES PAR UNE MOBILITE ?

Les groupes sociaux déterritorialisés apparaissent avoir des rapports spécifiques au territoire par rapport aux autres populations, quoique cette affirmation soit à relativiser du fait d'une mobilité importante de la population, en général, de nos jours. Cette originalité est largement liée au fait qu'ils vivent aujourd'hui au sein d'un espace d'accueil, tout en conservant leur territoire « d'origine » en référent. Ils se situent ainsi dans un entre-deux parfois déstabilisant pour la cohésion identitaire et culturelle du groupe. C'est pourquoi il est également possible de constater un processus de reterritorialisation dans les espaces d'accueil pour ces groupes ; nouvelle territorialisation réalisée, en partie, à partir des représentations du territoire d'origine. Il s'agirait de protéger, d'ancrer l'identité et la culture du groupe dans l'espace, notamment pour permettre leur transmission auprès des nouvelles générations. Ce serait ainsi une façon de résister à l'assimilation.

La problématique des interrelations entre identité, culture et territoire est en conséquence posée. Ces trois éléments influent les uns sur les autres dans une dynamique perpétuelle. Une reterritorialisation serait induite par le « déracinement » de groupes sociaux partageant une conscience identitaire commune. La mobilité apparaît en effet comme un élément perturbateur pour le groupe. Elle engendre une série de réactions, à la fois aux niveaux identitaire et territorial, pour faire face à une dispersion par exemple.

Il s'agit donc ici de comprendre les interrelations dynamiques existant entre territoire, culture et identité, afin de mieux saisir l'impact du facteur mobilité sur la cohésion des groupes sociaux. Cela posera toutefois la question de la forme des territoires répondant à une certaine dispersion des membres de ces populations déterritorialisées.

1.2.1 – Des interrelations entre identité, culture et territoire

Pour percevoir les interactions entre territoire, culture et identité, il paraît nécessaire de revenir sur les définitions adoptées dans cette recherche pour chacun de ces termes. Ces derniers sont effectivement fréquemment considérés comme polysémiques. Ainsi, « traiter des relations entre identités, cultures et territoires impose de tenir compte à la fois de la plasticité de la notion d'identité, de la polysémie de la notion de culture et de la variabilité de la notion de territoire »¹. Il s'agit donc de supprimer, au maximum, les ambiguïtés qui pourraient naître de l'emploi de ces notions. Les interrelations mises en avant ici dépendent pour une large part de la façon dont sont appréhendés territoire, culture et identité dans le cadre de ce travail.

1.2.1.1 – L'identité : une construction fondée sur des traits culturels

Au regard des 163 définitions répertoriées dès 1952², le terme de **culture** apparaît comme extrêmement polysémique. La culture peut ainsi être perçue comme non dénombrable : elle s'oppose ainsi à la nature (ce qui a été fortement affirmée dans l'anthropologie anglophone) ; elle renvoie à l'ensemble des productions idéelles disponibles dans une réalité sociale donnée ou encore aux productions esthétiques d'une société. Elle peut également être appréhendée comme dénombrable (les cultures). Elle est alors synonyme de civilisation (par opposition parfois à la « barbarie ») ou peut correspondre à un rapport au monde commun aux membres d'une communauté (renvoyant ainsi au « multiculturel », à l'idée d'une société constituée d'une juxtaposition de communautés). Par extension, la culture peut aussi renvoyer aux idées et aux valeurs communes à un groupe quelconque.³ En définitive, la culture apparaît souvent comme non clairement délimitée et son emploi appelle ainsi une certaine prudence. « C'est particulièrement vrai dans les sciences sociales de l'espace, où le type d'objet défini peut changer du tout au tout selon la définition qu'on donne à la culture : l'espace des productions ou des consommations esthétiques est bien différent de celui des appartenances communautaires, tous deux entrant dans l'espace "culturel", au sens le plus large »⁴.

C'est pourquoi il semble incontournable de revenir sur la définition de la culture telle qu'elle est appréhendée dans cette étude.

¹ SAEZ Jean-Pierre (dir.), 1995, *Identités, cultures et territoires*, Paris : éd. Desclée de Brouwer, 267 p. (coll. Habiter), p. 28.

² KROEBER Alfred L., KLUCKHOHN Clyde, 1952, *Culture. A critical review of concepts and definitions*, New York : Vintage books, 435 p.

³ LEVY Jacques in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, *op.cit.*, pp. 216-217.

⁴ LEVY Jacques in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), 2003, *op.cit.*, p. 217.

La culture est ici considérée comme un ensemble de petits « riens » qui, par sédimentation, font système signifiant. Il est impossible d'en dresser une liste exhaustive. Il peut s'agir tout autant du fait culinaire, de la publicité, du tourisme de masse, du resurgissement et de la multiplication des occasions festives, etc. Tous ces éléments rendent compte d'une sensibilité collective se vivant au présent, s'inscrivant dans un espace donné.¹ La culture, dans le cadre de cette étude, désigne ainsi des savoir-faire, des pratiques, des connaissances, des attitudes, des valeurs, des idées et des représentations.

Il est toutefois à noter que la culture ne peut être considérée comme un donné, une réalité figée dans le temps. Elle est tout d'abord largement liée à la notion de transmission, impliquant une communication privilégiée entre tous ceux qui la partagent. Sont ainsi transmis trois ensembles de pratiques et de connaissances :

- les techniques matérielles et les pratiques qui permettent de les mettre en œuvre ;
- les pratiques et techniques de la vie sociale² ;
- et les valeurs et préférences touchant à la nature du monde, du soi et de la société.³

Cependant, l'individu modifie ou élabore également, au cours de son existence, l'ensemble de ces savoir-faire, pratiques, connaissances, attitudes et idées⁴. La culture est, par conséquent, à la fois l'ensemble de ce que les hommes reçoivent en héritage des générations précédentes et ce qu'ils inventent, ce qu'ils vivent à un moment ou dans un espace donné. Chaque génération, chaque groupe innove en même temps qu'il reçoit. Toute tradition est réinterprétée. Les individus ont ainsi la possibilité de mettre certains traits culturels en avant et/ou d'enrichir leur culture par de nouveaux apports. Ils peuvent, dans le même temps, se défaire d'autres aspects devenus trop passéistes, en lesquels le groupe ne se reconnaît plus (comme l'idéologie coloniale par exemple, avec le souci d'« européanisation », concernant la population française d'Algérie). Ce n'est pas nécessairement sur cette image qu'ils souhaitent voir se construire leur groupe aujourd'hui et demain. D'une génération à l'autre donc, les contenus changent. L'environnement physique, notamment, peut influencer la culture. Celui-ci se modifie au fil du temps. Il est alors appréhendé, exploité, aménagé ou parcouru avec des moyens nouveaux. Le contexte social se transforme aussi. Le groupe est confronté à différentes expériences, à différents problèmes économiques ou politiques par exemple, avec lesquels il doit composer. Les valeurs, les idéologies changent au cours de l'histoire, à l'image de la mémoire⁵. La culture n'est donc pas une réalité globale : c'est un ensemble diversifié à l'infini et en évolution constante, variant selon les contextes sociétaux, spatiaux, dans le

¹ MAFFESOLI Michel, 1988, *op.cit.*, p. 42.

² Selon l'expression de Pierre GOUROU, 1973, *Pour une géographie humaine*, Paris : Flammarion, 388 p. (coll. Nouvelle bibliothèque scientifique). Cela renvoie aux comportements, attitudes et moyens de contrôle indispensables au fonctionnement des organisations.

³ CLAVAL Paul in BAILLY Antoine (coordinateur), 1995c (5^e édition), *Les concepts de la géographie humaine*, Paris : Masson, 263 p. (coll. « géographie »), p. 81.

⁴ CLAVAL Paul, 1999, « Qu'apporte l'approche culturelle à la géographie ? », *Géographie et cultures*, n°31 (« La postmodernité. Visions anglophone et francophone »), été 1999, pp. 5-24.

⁵ Voir à ce sujet BERGER Peter Ludwig, 1973, *op.cit.*.

temps et dans l'espace. Or, c'est bien par la réinvention de sa culture que le groupe se l'approprié, qu'il la fait sienne. La culture apparaît donc malléable, mouvante selon les besoins de chacun, selon les éléments perturbateurs de différentes natures pouvant apparaître (rencontre avec une autre culture, etc.). Elle peut ainsi prendre les formes et les aspects que les individus veulent lui prêter pour pouvoir se projeter dans le futur.

Ces éléments définitionnels démontrent également la fragilité d'une culture. Celle-ci est, aujourd'hui, du fait d'une mobilité grandissante, presque toujours plus ou moins confrontée à d'autres cultures. Ces cultures peuvent alors coexister, même si l'une est dominée, en conservant leurs singularités. Il peut toutefois également être question d'assimilation¹.

La culture est avant tout, par conséquent, une construction et non une réalité première. Elle est imaginée pour permettre aux individus de communiquer, de se sentir proches ou différents et de constituer des groupes qui se sentent solidaires et unis. Une culture donne sens et significations au monde².

L'**identité**, quant à elle, s'inscrit dans cette culture construite. Elle est « l'ensemble des références culturelles [ou des particularismes culturels] sur lesquelles se fonde le sentiment d'appartenance à un groupe ou à une communauté, qu'elle soit réelle ou "imaginée" »³. Pour sa constitution, sont donc sélectionnés un certain nombre d'éléments caractérisant à la fois l'individu et le groupe auquel il pense appartenir : coutumes, genres de vie, valeurs, conceptions du monde, etc. Mais ces différents attributs culturels mis en avant sont une fois encore des choix. Il serait possible d'en sélectionner d'autres pour obtenir une identité différente. Par exemple, un individu peut dire que sa famille est originaire d'Algérie et qu'il est pied-noir. Il peut aussi préférer se présenter comme marseillais (s'il vit aujourd'hui à Marseille) ou français (gommant ainsi son origine « régionale »). Tout semble dépendre de son attachement à tel ou tel trait culturel. Il est possible d'adopter différents référentiels pour dire qui l'on est et qui l'on n'est pas.

Cependant, l'identité renvoie à la fois à une dimension individuelle (la part psychologique du sujet qui fonde notre être) et à une dimension sociale ou collective (que nous intégrons et qui contribue à nous construire dans notre rapport spatialisé aux autres).⁴ Dans le cadre de cette recherche, l'approche de l'identité collective est privilégiée. Chaque individu constituant le groupe social des Pieds-Noirs est différentiable des autres. De plus, les identités modernes apparaissent fragmentées et complexes « en raison des nombreux rôles sociaux et culturels pris par l'individu et des nombreuses forces qui conditionnent le sujet »⁵. Apparaissent

¹ Voir chapitre 1.1.2.3 et 1.1.2.1.

² BONNEMAISON Joël, 2001, *op.cit.*

³ WIEVIORKA Michel, 2001, *op.cit.*, p. 138.

⁴ DI MEO Guy, 2002, *op.cit.*

⁵ BERDOULAY Vincent, ENTRIKIN J. Nicholas, 1998, « Lieu et sujet, perspectives théoriques », *L'espace géographique*, tome 27, n°2, pp. 111-121, p. 119.

effectivement des identités multiples, ou une pluriappartenance¹, avec des jeux d'oppositions, d'imbrications, d'exclusions des différentes appartenances. Il n'est pas question d'une identité exclusive. Il paraît néanmoins difficile de traduire cette complexité dans le cadre de ce travail, bien qu'une typologie soit proposée par la suite². Par ailleurs, Emile DURKHEIM a mis en avant que, si la société n'est composée que d'individus, la vie sociale a d'autres substrats que la conscience individuelle. Certains phénomènes se situent dans le tout formé par l'union des éléments. Pour prendre un exemple imagé, la dureté du bronze n'est ni dans le cuivre, ni dans l'étain, ni dans le plomb qui ont servi à le former et qui sont des corps mous et flexibles. Elle est dans leur mélange. Il en est de même pour la société ou encore pour les groupes sociaux. La synthèse des individus constituant tout groupe social dégage des phénomènes nouveaux, différents de ceux qui se passent dans les consciences solitaires. Ainsi, la mentalité des groupes n'est pas celle des particuliers. Elle a ses lois propres.³ La notion d'**identité collective** est donc ici centrale, bien que l'identité individuelle ne puisse pas être niée ou évincée.

L'identité collective, au sens le plus général du terme, est apparentée à un récit⁴, une mise en scène, une construction⁵ prenant appui sur des traits réels de la vie matérielle, des valeurs du groupe, etc. Cette construction s'élabore dans une relation opposant un groupe aux autres groupes avec lesquels il est en contact. L'identité comporte, de ce fait, avant tout, une dimension relationnelle⁶. Elle est fonction du rapport à l'autre et repose sur l'altérité⁷ : « les groupes sociaux n'existent jamais de façon isolée ; ils entretiennent des rapports avec d'autres groupes »⁸. L'identité permet alors à un groupe de reconnaître ses membres et de se différencier des autres. Elle apparaît comme une modalité de catégorisation nous/eux, fondée sur la différence culturelle.⁹ Il s'agit ainsi d'une élaboration symbolique des sujets, d'une

¹ SAEZ Jean-Pierre (dir.), 1995, *op.cit.*, p. 25.

² Voir chapitre 2.2.3.

³ DURKHEIM Emile, 1990 (1937), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris : PUF, 149 p. (coll. Quadrige), pp. XVI-XVII.

⁴ Par exemple, il est dit qu'Israël s'est forgé son identité, à la fois immuable et changeante, avec sa composante territoriale, à travers ce qu'il s'est raconté de lui-même, à lui-même. PIVETEAU Jean-Luc, 1993, « La territorialité des Hébreux : l'affaire d'un petit peuple il y a longtemps, ou un cas d'école pour le III^e millénaire ? (quelques conjectures, quelques jalons) », *L'Espace géographique*, n°1, p. 33.

⁵ Voir notamment CLAVAL Paul, 1996, *op.cit.*

⁶ BARTH Fredrik, 1995 (1969), « Les groupes ethniques et leurs frontières », traduction de Jacqueline Bardolph, in POUTIGNAT Philippe, STREIFF-FENART Jocelyne, *Théories de l'ethnicité*, Paris : PUF, 270 p. (coll. Le Sociologue), pp. 203-249.

⁷ Sur la thématique Identité / Altérité, voir notamment : PAUL-LEVY Françoise, SEGAUD Marion, 1983, *Anthropologie de l'espace*, Paris : Ed. Centre Georges Pompidou, 346 p. ; CHIVALLON Christine, 1998, *Espace et identité à la Martinique : Paysannerie des Mornes et reconquête collective (1840-1960)*, Paris : Ed. du CNRS, 298 p.

⁸ LIPIANSKY Edmond Marc, 1998, *op.cit.*, p. 146.

⁹ CUCHE Denys, 1996, *op.cit.*, p. 84. Voir également COGNET Marguerite, 2004, *op.cit.*, p. 104 : la différence, principe fondateur des identités, « se construit dans l'interaction entre des individus qui font l'expérience de la rencontre ».

représentation sociale construite de l'unité collective, relevant du mythe et de l'idéologie.¹ L'identité correspond par conséquent à un double mouvement : un mouvement d'intégration (par lequel le sujet – individuel ou collectif – se rend semblable aux autres) et un mouvement de différenciation (par lequel le sujet affirme son originalité face aux autres)². L'identité collective est à la fois créatrice de cohésion et de distanciation.

Par exemple, la construction identitaire d'un groupe social peut s'appuyer sur l'attribution aux autres d'identités négatives ou péjoratives. Le groupe s'unifie et se conforte alors en se purifiant au détriment des autres, chargés de tous les vices.³ C'est, en partie, ce qui a pu être observé au sein de la population française métropolitaine par rapport aux Français d'Algérie dans les années 1960 au moins. Ces derniers représentaient, pour certains, la colonisation française, l'exploitation des « indigènes ». Ce n'était pas la France qui avait colonisé l'Algérie, mais les Français d'Algérie seuls en quelque sorte. Les Métropolitains n'étaient donc pas des colonisateurs ; les Pieds-Noirs oui. Par ailleurs, concernant les rapatriés d'Algérie, le terme *Pied-Noir* leur a conféré une unité, une identité. Bien que cet élément soit exogène au groupe, il a permis d'alimenter un discours sur cette population, de lui reconnaître une culture singulière, et donc une identité. Dans ce cadre, une appellation ou un qualificatif paraît essentiel. C'est probablement pour cette raison que le groupe s'est approprié progressivement ce vocable, largement perçu comme péjoratif à l'origine. Un parallèle peut ici être fait avec le terme *Beurs* par exemple. Celui-ci est apparu dans les années 1980 pour désigner les jeunes de la communauté nord-africaine, nés en France pour la plupart, qui vivaient dans les banlieues. Cette appellation a été adoptée par certains d'entre eux : un groupe d'écrivains s'est ainsi réclamé d'une identité « beur » et il a été question de « la marche des Beurs », du « Mouvement des Beurs Civiques » ou encore de la « génération Beurs », etc.

Toutefois, l'identité étant une construction fondée sur certains traits culturels, elle n'est pas non plus un donné. Du fait de son rapport à l'altérité, l'identité renvoie à des processus sociaux dynamiques, en continuelle évolution⁴. Aucun des caractères ou valeurs, autour desquels elle est construite, n'échappent complètement aux enjeux sociaux du moment. L'identité se reconstruit en fonction de l'expérience, de problèmes connus par le groupe ; mais aussi en fonction d'enjeux et d'objectifs qu'elle se donne (il peut alors être question de « stratégie » identitaire). Elle est directement influencée par le contexte, les échanges sociaux au sein desquels elle se situe. Il n'est donc pas question de traditions immuables, résistantes au temps. De ce fait, la « tradition ne devient active dans le procès identitaire qu'à partir du

¹ LIPIANSKY Edmond Marc, 1998, *op.cit.*, p. 145.

² Voir LIPIANSKY Edmond Marc, 1998, *op.cit.*, p. 146 ; CUCHE Denys, 1996, *op.cit.*, p. 87.

³ LIPIANSKY Edmond Marc, 1998, *op.cit.*

⁴ LIPIANSKY Edmond Marc, 1998, *op.cit.*, p. 146.

moment où elle est revisitée et actualisée par les problématiques sociales du présent »¹. Les liens identité / altérité, permettant à un groupe social la prise de conscience de sa spécificité, engendrent par conséquent également des échanges, des emprunts et des transformations.

La culture paraît ainsi centrale dans l'appréhension de l'identité d'un groupe social car elle constitue un ciment permettant à chaque individu de s'identifier à une population. Différents éléments appartenant à une culture sont constitutifs de l'identité d'un groupe et vont notamment guider des pratiques collectives. Par conséquent, l'identité évolue parallèlement à la culture. « Les identités sont en mouvance perpétuelle, elles se construisent, elles se renforcent par l'enrichissement de leurs cultures »². Elles peuvent ainsi également s'affaiblir selon le même processus. En effet, si les traits culturels perdent leur sens aux yeux des groupes, l'identité sur lesquels elle est fondée perd également sa signification. Les individus construiront alors un autre discours pour parler d'eux-mêmes. Cette première identité est déconstruite. Par exemple, une personne pour qui l'appartenance à la population pied-noire n'a plus de sens ne se présentera plus comme « pied-noir ». Elle privilégiera un discours concernant une autre appartenance. Si, par contre, cette appartenance au groupe conserve sa signification, si la culture s'enrichit, les individus continueront de se dire « pieds-noirs ». Culture et identité sont avant tout des construits. Elles sont donc sensibles aux contextes sociaux, à la forte cohésion ou non des individus qui la partagent. De ce fait, elles sont fragiles.

Cependant, la culture est également en lien avec le territoire : « la dimension culturelle est toujours présente dans les processus de territorialisation »³.

1.2.1.2 – Le rôle de la culture dans la construction du territoire et la place du territoire dans la construction de la culture

Culture et territoire apparaissent également en interrelations. La culture a un rôle dans la construction du territoire et ce dernier, concomitamment, offre un ancrage à cette culture et permet son enrichissement et sa transmission. « Le territoire apparaît comme un produit culturel, un espace culturalisé en quelque sorte. [...] En retour, le territoire se comporte également comme un médiateur matériel et symbolique entre un groupe et sa culture »⁴.

¹ DI MEO Guy, 2002, *op.cit.*

² BONNEMAISON Joël, 2001, *op.cit.*, p. 71.

³ HAESBAERT Rogerio, 2001, *op.cit.*, p. 63.

⁴ BOURDEAU Philippe, 1999, *op.cit.*, p. 41.

Cependant, avant d'analyser les relations existantes entre culture et territoire, il semble nécessaire, dans un premier temps, d'explicitier la définition du territoire prise en considération ici. Celui-ci est effectivement utilisé très fréquemment aujourd'hui sans toujours revêtir la même signification.

Face à un certain foisonnement de définitions, deux acceptions peuvent toutefois être mises en avant pour la notion de territoire :

- la première renvoie aux cadres liés à l'action publique et à la représentation politique. Il est alors question de maillage historique forgé à des fins de gestion et d'administration locales avec l'objectif de valoriser les relations de proximité.¹ Cette acception renvoie à la signification de la notion à l'époque moderne. Le territoire possédait alors un sens juridique et politique très fort. Il était associé aux termes de domination et de limites matérialisées par des frontières² ;
- la seconde acception envisage le territoire de façon plus diffuse et moins institutionnalisée. Il renvoie alors aux « diverses formes de rapport à l'espace que les individus et les groupes sociaux ne cessent de produire et de transformer dans le cadre de leurs relations sociales »³. Le juridique et le politique n'apparaissent pas nécessairement au premier plan. Le territoire renvoie avant tout aux relations, tant sociales que culturelles, existantes entre un groupe social et un espace.

Au-delà de la première acception du territoire, liée à la question de maillage, le territoire est ici appréhendé au travers d'une définition moins rigide, non exclusivement institutionnelle, qui permet la mise en relation du territoire et de la culture, mais aussi de l'identité.

La lecture du territoire réalisée ici le privilégie ainsi en tant que construit social et culturel d'un groupe social particulier, quelle que soit sa forme. Il renvoie à un processus de construction symbolique d'un espace, avec le passage d'un espace « donné » à un espace « produit »⁴. Le territoire apparaît, par ailleurs, à la fois matériel et immatériel dans la mesure où il est tout autant une forme qu'il est porteur de sens et vecteur d'identité. Le territoire est ainsi « un construit idéologique et matériel, forgé par l'idée que la société se donne d'elle-

¹ ALPHANDERY Pierre, BERGUES Martine, 2004, « Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot », *Ethnologie française*, XXXIV, 2004, 1, pp. 5-12.

² LE BERRE Maryvonne, 1995 (1983), « Territoires », in BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise (sous la direction de), *Encyclopédie de Géographie*, 2^{ème} édition, Paris : Economica, 1167 p., pp. 601-622.

³ ALPHANDERY Pierre, BERGUES Martine, 2004, *ibid.*, p. 5.

⁴ BROMBERGER Christian, RAVIS-GIORDANI George, 1976, « Espace donné, espace produit : esquisse d'une approche ethnologique du concept d'espace », in BALFET Hélène, BORATAV Pertev-Naili, BROMBERGER Claude et al., *Pratiques et représentations de l'espace dans les communautés méditerranéennes*, Paris : Ed. du CNRS, 155 p., pp. 13-25. L'« espace donné » est ici perçu comme les formes (sites et bâtiments...) qui ont préexisté à un processus social déterminé ; l'« espace produit », quant à lui, renvoie aux formes qui résultent des aménagements, des interprétations, du « bricolage » effectués par le groupe résidentiel dont sont saisis par ailleurs la dynamique, les tensions et les rêves (p. 15).

même et de son environnement »¹. Sa construction combine ainsi les dimensions concrètes, matérielles, des objets et des espaces, des pratiques et des expériences sociales du quotidien avec les dimensions idéelles des représentations (idées, images, symboles, souvenirs) et des pouvoirs. La cohésion de cet ensemble à deux dimensions se trouve dans le sens que les groupes sociaux confèrent à leur existence terrestre au travers de l'espace qu'ils s'approprient et qu'ils érigent en valeur existentielle centrale.² Le territoire correspond ainsi à un ancrage symbolique du groupe dans un espace. Il est fondé sur une certaine vision du monde, des représentations. Un groupe social trouve ainsi un support, tout à la fois réel et imaginaire, au travers de mobilités, de déplacements et de repères. Ces repères, appelés ici des marqueurs territoriaux³, matérialisent la culture et l'identité du groupe social sur le territoire.

La dimension politique du territoire n'est pas pour autant occultée. La notion de territoire est effectivement liée à l'idée d'une appropriation de l'espace, souvent délibérée, par des groupes sociaux qui se donnent une représentation particulière d'eux-mêmes, de leur histoire, de leur singularité, et donc de leur identité. Or, cette appropriation apparaît à la fois économique, idéologique et politique (sociale donc, en résultante). Il est alors également question d'un mode de partage et de contrôle de l'espace garantissant la spécificité et la permanence, la reproduction des groupes humains qui l'occupent. Il s'agit là de la dimension politique du territoire.⁴ Cette dernière, non niée, est simplement moins prégnante, moins mise en avant en premier lieu dans le cadre d'une étude portant sur un groupe social *a priori* relativement dispersé au sein de territoires institutionnels bornés, pour lesquels la définition est très clairement administrative, juridique et politique.

Le territoire est ici, avant tout, perçu comme une construction matérielle porteuse d'un idéal ou d'une symbolique ; le matériel correspondant à l'espace, l'idéal à la culture ou l'identité. Une culture influence un mode d'appropriation de l'espace, attribue un sens au territoire, bien que cela dépasse la seule culture. Le discours apparaît dans ce cadre comme un vecteur entre la culture et le territoire. L'approche du paysage, conçu comme un « système de signes et de symboles »⁵, peut être prise comme exemple. Le paysage joue effectivement un rôle essentiel pour la culture dans la mesure où il contribue à son objectivation et à sa naturalisation : « le paysage non seulement reflète la culture, mais aussi joue un rôle décisif dans la constitution

¹ DEBARBIEUX Bernard, 1995, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace géographique*, n°2, pp. 97-112, p. 101.

² DI MEO Guy, 1998b, « Le territoire : un concept essentiel de la géographie sociale », *Les Documents de la MRSH*, n°7 (« Espaces et sociétés à la fin du XX^{ème} siècle. Quelles géographies sociales »), avril 1998, pp. 49-61.

³ Voir les chapitres 1.2.2.2 et 2.2.2.

⁴ DI MEO Guy, 2002, *op.cit.*

⁵ DEBARBIEUX Bernard, 2001, introduction du chapitre « Actualités du concept de paysage », in STASZAK Jean-François, COLLIGNON Béatrice, CHIVALLON Christine et al. (textes rassemblés et présentés par), *op.cit.*, pp. 205-211, p. 206.

de celle-ci »¹. Il est une forme de médiation culturelle. Une culture influence donc une construction matérielle. La forme du territoire dépend par conséquent de la culture qui l'a constitué. Le territoire est une construction culturelle.

Le territoire est, dans ce cadre, un concept à distinguer de celui d'espace (voir tableau 1).

Tableau 1 – L'espace et le territoire, deux concepts à ne pas confondre

ESPACE	← relation dialectique → ← support → ← humanisation →	TERRITOIRE
<p style="text-align: center;">Nation État Mondialisation et organisation</p> <p>Tend à l'uniformité au nivellement</p> <p>Il est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'inconnu - le jeu - la liberté - le danger <p style="text-align: center;">Risque Mobile Regard vers les autres Aucune intimité Ne crée pas l'identité Vide aliénant</p> <p style="text-align: center;">Errance</p>	← équilibre entre les 2 pour le groupe →	<p style="text-align: center;">Il fait appel à tout ce qui dans l'homme se dérobe au discours scientifique</p> <p>Idee de différence d'ethnie d'identité culturelle → relation à l'altérité¹</p> <p>Il est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - vécu - affectivité - subjectivité - nœud d'une religiosité terrienne, païenne ou déiste. <p style="text-align: center;">Sécurité Fixe Regard sur soi Convivialité</p> <p style="text-align: center;">Lieu de médiation entre les hommes et leur culture</p> <div style="text-align: center;"> lieu de médiation CULTURE ← TERRITOIRE → GROUPE </div> <p style="text-align: center;">Enracinement</p>

Source : BONNEMAISON Joel, 1981, *op.cit.*, p.261.
Réalisation : E. GARNIER, UFR Territoires-CERMOSEM, 2005.

¹ - Pour la relation à l'altérité, voir RAFFESTIN Claude, 1977, « Paysage et territorialité », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 21, n°53-64, sept.-déc. 1977, pp. 123-134.

Espace et territoire renvoient à deux « réalités » différentes. Le territoire apparaît davantage comme un concept abstrait qui permet de mettre en évidence une réalité multiple. C'est un ensemble de liens qui se tissent entre le genre humain et l'espace, et qui prennent différentes formes selon l'âge, le sexe, la culture, etc. Le territoire se situe ainsi entre le réel et l'imaginaire, entre les pratiques et les représentations spatiales. « Accorder un sens (ou plutôt des sens) à l'espace, c'est lui conférer le statut de territoire »². Par conséquent, « le territoire s'appuie sur l'espace tout en étant distinct de celui-ci »³. L'espace reste une simple étendue géométrique composée d'aires, de frontières, de localisations, de distances. Il est une structure écologique et géographique avec des sols, une végétation, une hydrologie, un climat, une

¹ DUNCAN James, 1994, « The politics of landscape and nature », *Progress in human geography*, 1992-93, 18-3, p. 361; cité par DEBARBIEUX Bernard, 2001, *op.cit.*, p. 206.

² A ce sujet, voir notamment GUMUCHIAN Hervé, 1991, *op.cit.*, p. 16.

³ BOURDEAU Philippe, 1991, *op.cit.*, p. 29.

densité humaine, un réseau de communications. Le territoire, quant à lui, est l'enjeu de pouvoirs, disputé, approprié, aménagé, peuplé, exploité. Il intègre une dimension naturelle (l'étendue-support), une dimension sociopolitique (les systèmes de contrôle ou d'appropriation dont il est l'objet) et une dimension culturelle (la charge symbolique qu'il revêt pour les individus ou les groupes qui y accrochent partie ou totalité de leur identité).¹ Il est ainsi à la fois idéal et matériel. Il est une vision du monde avant d'être une organisation.

Effectivement, de nombreux groupes sociaux semblent modeler l'espace en harmonie avec les représentations qu'ils s'en font et donnent ainsi naissance à des territoires qui leur sont propres. Ceux-ci apparaissent ainsi d'abord comme une relation affective et culturelle à une terre, comme des espaces culturels d'identification ou d'appartenance, avant d'être un réflexe d'appropriation et d'exclusion de l'étranger ; l'appropriation ne viendrait qu'en deuxième instance.² Les territoires sont toutefois adaptés à des nécessités économiques concrètes visant la survie des individus vivant en groupes ou communautés.³ C'est notamment le cas pour les nomades, à l'image des Peuls. Leur territoire est constitué d'un ensemble de lieux éloignés, réunis dans une circulation plus ou moins régulière. Cela est lié à l'importance, pour cette population, des distances écologiques, qui s'avèrent bien plus prégnantes que la distance topographique. Elles se marquent par la qualité de l'herbe, le volume d'eau, les conditions sanitaires animales, la saisonnalité. Il s'y ajoute des distances sociales selon l'ouverture ou la fermeture des passages, la liberté de l'eau, la domination ou la soumission.⁴ Les territoires apparaissent ainsi au croisement entre la fonction et les représentations. L'appréhension de ces dernières est donc tout aussi nécessaire à la compréhension des territoires que celle des fonctions. Le territoire est essentiellement le « lieu de médiation entre les hommes et leur culture »⁵. Préférer le terme « territoire » à celui d'« espace », c'est admettre que le sens donné à l'étendue est aussi important que l'étendue elle-même⁶.

Apparaît donc l'image d'un territoire liée à une (voire plusieurs) culture(s). Cela exclut-il l'existence d'une culture sans territoire ou d'un territoire sans culture ? Il s'agit d'un vaste débat. Il semble, tout de même, que culture et territoire soient relativement souvent liés l'un à l'autre (voir tableau 2) : « les cultures se construisent dans des espaces. Elles se localisent, quelle que soit leur taille »⁷.

¹ CLAVAL Paul, 1999, *op.cit.*

² BONNEMAISON Joël, 2001, *op.cit.*, p. 131.

³ DI MEO Guy, 1991, *L'Homme, la Société, l'Espace*, Paris : Anthropos - Economica, 319 p. (coll. Géographie), p. 43.

⁴ RETAILLE Denis, 1997, *Le monde du géographe*, Paris : Presses des Sciences Po, 283 p. (coll. Références inédites), pp. 248-249.

⁵ BONNEMAISON Joël, 1981, *op.cit.*, p. 261.

⁶ GUMUCHIAN Hervé, 1991, *op.cit.*, p. 127.

⁷ BONNEMAISON Joël, 2001, *op.cit.*, p. 95.

Tableau 2 – Espace culturel et espace social. Quelle définition ?

<p>CULTURE « Espace culturel »¹</p>	<p>SOCIETE « Espace social »</p>
<p>Espace géosymbolique chargé d'affectivité et de signification</p> <p>Signes et valeurs → fonction symbolique</p> <p>espace culturel animé → termes de signification et de relation symbolique</p> <p>→ il est porteur de sens</p> <p>Fonction d'ordre culturel</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;">Identité</p>	<p>Organisation sociale et hiérarchique Fonctions politique, sociale et économique du groupe</p> <p>Structures de pouvoir et d'encadrement → fonction sociale</p> <p>espace social produit → termes d'organisation et de production</p> <p style="text-align: center;">→ il encadre</p> <p>Fonction d'ordre politique</p> <p style="text-align: center;">↓</p> <p style="text-align: center;">Sécurité</p>

Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSSEM 2005.
 Source : BONNEMAISON Joël, 1981, *op.cit.*

Territoire = espace social + espace culturel

¹ - Lorsqu'il y a concordance entre une culture spécifique et un territoire particulier, Joël BONNEMAISON parle d'un espace culturel. BONNEMAISON Joël, 2001, *op.cit.*, p. 107.

Il n'existerait donc pas de groupe social qui, d'une façon ou d'une autre, ne s'investisse physiquement et culturellement dans un territoire. Face à ce type de positionnement, le cas de la culture juive peut être cité. Elle aurait survécu pendant deux millénaires malgré l'absence de territoire propre. Pourtant, si, tout au long de cette période, la cohésion de cette population juive est maintenue, le rôle d'un facteur territorial chargé de symbolisme est mis en avant.¹ Jérusalem constitue effectivement un pôle tenu pour sacré. Il est question d'une hypercentralisation de la territorialité des Hébreux qui s'accommoderait sans difficultés d'une forte délocalisation. Les membres de la population déracinés et transplantés sur les pourtours proches et lointains de la Palestine ont constitué des demi-isolats au sein de la périphérie. Bien qu'ils s'adaptent à leur espace d'accueil, ils se considèrent toujours comme partie intégrante de Juda. Ils restent attachés à leur patrie perdue et maintiennent un contact matériel (par l'envoi d'argent) et personnel (par les pèlerinages à Jérusalem pour la Pâque) avec elle. Le centre a ainsi été renforcé par la diaspora. Par l'implantation de synagogues, notamment, dans les espaces d'accueil, le lien avec le centre est maintenu. Israël représente la terre promise, mais également conquise, convoitée de l'extérieur, aimée et écartelée à l'intérieur. Il apparaît, dans ces conditions, difficile de dire que la culture juive a survécu sans un territoire propre. Celui-ci est, au contraire, très présent, ne serait-ce que dans les représentations collectives de la communauté. L'hypothèse d'un lien *quasi* systématique entre culture et territoire est donc retenue ici. La forme prise par le territoire ne peut cependant pas être présumée. Le territoire, à la fois matériel et idéal, peut être largement ancré dans

¹ Voir PIVETEAU Jean-Luc, 1993, *op.cit.*, pp. 26-34.

l'imaginaire collectif et matérialisé par un site très spécifique par exemple ; site qui n'est pas nécessairement l'espace de vie du groupe social.

Il est cependant à noter, une nouvelle fois, qu'un territoire évolue en permanence et peut disparaître. Il est en effet dépendant des mutations de la mémoire, de la culture du groupe social. La temporalité est toujours sous-jacente pour ces notions. Des liens sont à tisser entre passé, présent et futur. Affecter du/des sens à l'espace suppose notamment la complicité du temps. Ce dernier apparaît ainsi indispensable à la territorialisation. « Admettre que le territoire est une étendue - temps, c'est reconnaître parallèlement qu'il est porteur de sens, de valeurs et qu'il doit se décrypter comme tel »¹. Certains font, par ce biais, le parallèle entre territoire et « terre-histoire » : chaque portion de notre terre garderait la trace de l'histoire humaine locale et/ou mondiale. Un territoire n'existerait pas sans mémoire. « Le territoire est donc, à toutes les époques, un concept social à deux composantes, naturaliste et historique »². Tributaires de la culture notamment, les territoires naissent, se développent puis disparaissent. Par conséquent, Gilles DELEUZE et Félix GUATTARI affirment que tout « territoire est toujours en voie de déterritorialisation, au moins potentielle, en voie de passage à d'autres agencements, quitte à ce que l'autre agencement opère une reterritorialisation »³. L'histoire des territoires est donc également à prendre en considération. Leur organisation en rhizomes n'est pas à négliger. Cette image du rhizome est évoquée par opposition à celle de la racine⁴, renvoyant ainsi à un monde de la dissémination et du métissage par opposition à un monde de la filiation et de l'héritage. Derrière cette image du rhizome, il n'y aurait donc pas de noyau dur identitaire, ni de continuité ou de tradition, mais des formations variables, en rupture, obéissant à une logique du métissage.⁵

Une culture, au travers de ses croyances, ses valeurs, donne « sens et signification au monde ; elle propose une vision du monde, un ordre de la pensée »⁶. La culture est alors considérée comme porteuse d'un discours sur le monde, porteuse de toute une symbolique. Cela peut se traduire et se lire, entre autres, dans le paysage. Les individus, porteurs d'une culture, peuvent ainsi conférer du sens, une signification à certains sites, à certains espaces. Ceux-ci acquièrent de ce fait une dimension culturelle, et donc identitaire. Ce processus de sémantisation de

¹ GUMUCHIAN Hervé, 1991, *op.cit.*, pp. 15-16.

² GENTELLE Pierre, 1995 (1983), *op.cit.*, p. 214.

³ DELEUZE Gilles et GUATTARI Félix, 1980, *Mille plateaux, capitalisme et schizophrénie 2*, Paris : Ed. de Minuit, 645 p. (coll. « critique »).

⁴ Le rhizome est une tige souterraine se distinguant des racines et racines. Il a « des formes très diverses, depuis son extension superficielle ramifiée en tous sens jusqu'à ses concrétions en bulbes et tubercules ». (DELEUZE Gilles et GUATTARI Félix, 1980, *ibid.*, p. 13) Il apparaît comment vivant, souvent horizontal, émettant au fil du temps des racines et des tiges aériennes.

⁵ BRUNEAU Michel, 2004, *op.cit.*, p. 25.

⁶ BONNEMAISON Joël, 2001, *op.cit.*, p. 92.

l'espace, appelé territorialisation¹, engendre la création d'un territoire : construction d'un groupe résultant d'un lien tissé entre celui-ci et un espace. Par conséquent, si territoire et culture sont étroitement liés, il est nécessaire de connaître la signification, le sens que les individus confèrent à l'espace afin de saisir l'existence d'un territoire. Pour cela, la lecture du paysage, l'analyse des discours paraissent essentiels. La perception d'un territoire nécessite la compréhension de la culture qui l'a construit et qu'il renforce.

Cependant, le territoire, produit culturel, paraît également difficilement dissociable de l'identité. Cette dernière est construite en s'appuyant sur certains traits culturels du groupe social. Dans ce cadre, le territoire peut être perçu comme vecteur d'identité. En se fondant sur les lieux qui le composent, le territoire « devient souvent le symbole d'une communauté qui tend à dépasser, à transcender ses propres clivages en faisant (explicitement ou non) appel à lui »². Ainsi, en rendant lisible l'identité du groupe social, le territoire joue un rôle de médiation entre ce dernier et autrui.

1.2.1.3 – Territoires et identités : une interdépendance ?

L'une des dimensions du territoire privilégiée dans cette étude est sa dimension identitaire. Ce sont les interrelations existantes entre territoires et identités qui sont au centre de la réflexion proposée. Effectivement, un groupe social apparaît souvent exister en lien avec un territoire, notamment parce qu'il y inscrit son identité. Cela est mis en avant par des chercheurs en géographie sociale, comme en géographie culturelle. Aussi, si des identités paraissent vivre sans nécessairement avoir un appui territorial solide³, la terre est malgré tout présentée comme « une ancre exceptionnelle et un médium très commode de l'identité »⁴. De manière théorique au moins, une identité est donc fréquemment associée à un espace porteur, un territoire identitaire.⁵ « Tout se passe comme si la pensée d'un groupe ne pouvait naître, survivre et devenir consciente d'elle-même sans s'appuyer sur certaines formes visibles de

¹ La territorialisation renvoie ici à l'idée de la construction d'un territoire. « Tout processus de territorialisation met en jeu, de manière concrète et/ou symbolique des conduites d'appropriation de la part des acteurs sociaux sur une portion de cet espace-support » (l'espace-support renvoyant à l'étendue du monde matériel. C'est un donné préexistant à toute action, offrant un champ des possibles). CHIVALLON Christine, 1994, « Deux notions pour comprendre l'expérience sociale de l'espace : réseaux sociaux et territoires », *Cahiers de la maison de la recherche en sciences humaines* (Université de Caen), n°3 (« Réseaux, territoires et identités »), pp. 73-90, p. 73.

² DI MEO Guy, 2002, *op.cit.*

³ Les cas de la Chine et de l'Inde peuvent être présentés dans ce cadre. Ces pays ont persisté à travers les avatars d'une histoire mouvementée davantage par la structure et la capacité de résistance des sociétés que par le territoire. Voir RETAILLE Denis, 1997, *op.cit.*, p. 76.

⁴ RETAILLE Denis, 1997, *op.cit.*, p. 76.

⁵ Voir notamment BONNEMAISON Joël, 1992, « Le territoire enchanté : croyances et territorialités en Mélanésie », *Géographie et cultures*, vol. 1, n°3, pp. 71-89.

l'espace »¹. Une identité existerait, dans la plupart des cas, en lien avec un territoire où s'ancrer.

Le territoire constitue, en effet, un mode d'expression d'une identité collective. Produire cette dernière revient souvent à fabriquer un mythe mobilisateur renforçant l'image d'unité du groupe territorialisé, au-delà même de ses diversités et de ses clivages réels. Dans ce processus, le territoire est utilisé comme l'un des ciments les plus efficaces des groupes sociaux. Il leur confère une véritable consistance matérielle faite de signes et de symboles enchâssés dans des objets, des lieux et des paysages. Il permet donc la rencontre du signifiant et du signifié. En définitive, il s'érige en figure palpable et tangible d'une réalité sociale plus insaisissable, à savoir l'identité.² Cette dernière trouve, par ce biais, un appui essentiel pour sa lisibilité interne et externe au groupe. Ainsi, les territoires « médiatisent les rapports sociaux qui se déroulent en [leur] sein »³. Le territoire entre alors dans la combinaison identitaire du groupe social spatialisé qui le façonne. Il devient un attribut majeur de la construction du rapport à l'extériorité, à ceux qui n'appartiennent pas au groupe. Un groupe social s'inscrit ainsi dans l'espace du fait du partage d'une identité commune. Concomitamment, le territoire contribue à l'affirmation de cette identité. Il permet un enracinement. Il offre un support, davantage matériel (bien que cela soit relatif), à l'identité. La territorialisation paraît ainsi fondamentalement liée à une recherche de réalisation identitaire. En rétroaction, le territoire devient l'une des conditions de la (re)production de l'identité qui lui a donné sens.⁴

Ainsi, parallèlement à son inscription dans un contexte sociétal, l'identité peut s'immerger, s'ancrer dans un espace et ce, à des échelles très diverses allant des Etats-nations émergents aux demandes de plus d'autonomie régionale, en passant par la formation d'espaces sociaux différenciés au sein des villes. Ces sentiments d'appartenance apparaissent également sous d'autres formes, façonnant espaces et milieux : il s'agit des monuments, des fêtes ou des pèlerinages, des marchés ou des images diffusées par les discours politiques ou par l'affichage. Le paysage fonctionne alors comme un ensemble de dispositifs mnémoniques ; certains volontaires (tels les cimetières ou les monuments aux morts), d'autres plus inconscients (rues, passages ou places qui nous sont familiers).⁵

Cependant, notons une nouvelle fois que, « comme la culture, l'identité collective, calée ou non sur le territoire, ne dessine aucune empreinte indélébile »⁶. Elle est en perpétuelle (re)construction, quels que soient ses appuis matériels.

¹ HALBWACHS Maurice, 1925, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris : Librairie Alcan, 404 p. (coll. Travaux de l'année sociologique) ; cité par DI MEO Guy, 1998b, *op.cit.*

² DI MEO Guy, 2002, *op.cit.*

³ DI MEO Guy, 1998a, *op.cit.*, p. 9.

⁴ BOURDEAU Philippe, 1999, *op.cit.*, p. 42.

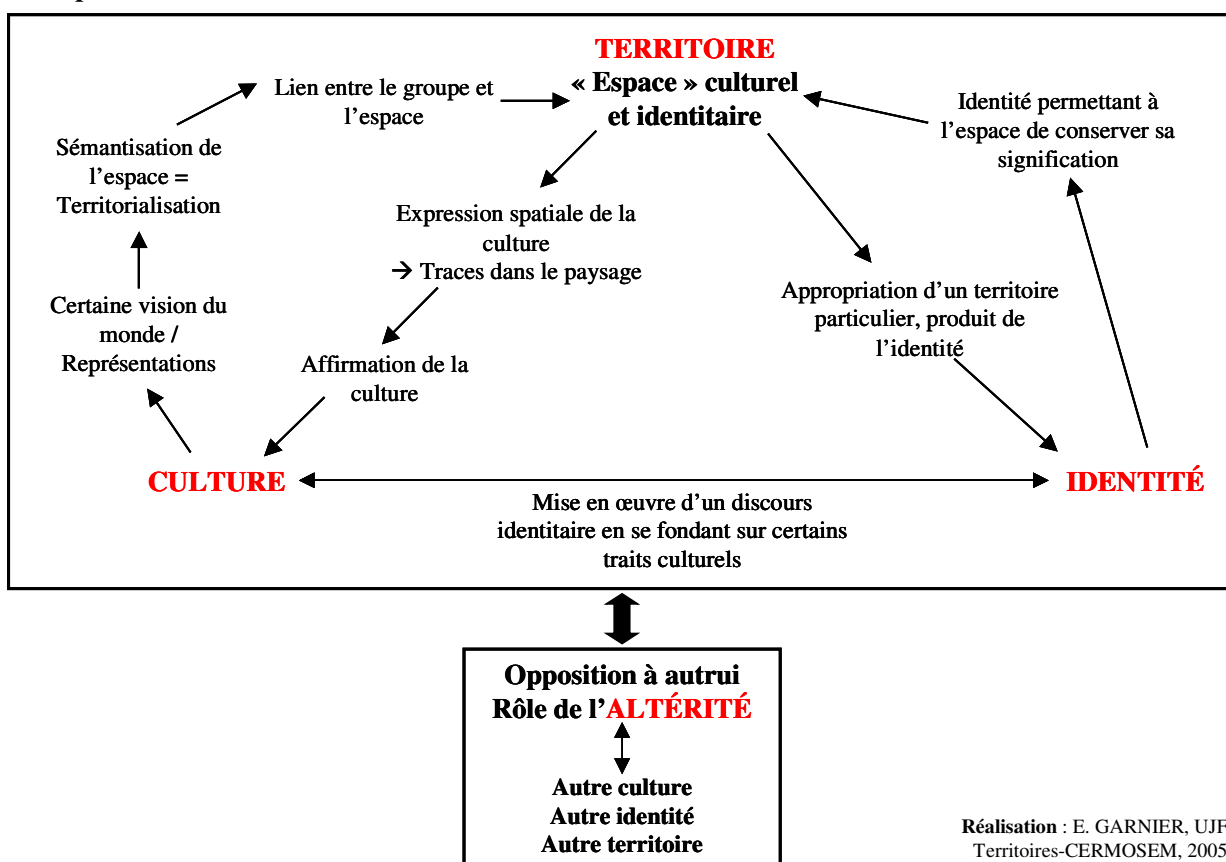
⁵ BERDOULAY Vincent, ENTRIKIN J. Nicholas, 1998, *op.cit.*, p. 116.

⁶ DI MEO Guy, 2002, *op.cit.*

A la vue de ces différents éléments, culture, identité et territoire apparaissent en interrelation, dans une dynamique perpétuelle (voir figure 4). Ces interrelations reposent sur « des rapports de structuration réciproques qui, de la culture à l'identité, prennent le territoire comme pivot en lui conférant à la fois le caractère de produit d'une culture et de support matériel et symbolique d'une identité collective »¹. Un groupe social, dont les membres partagent une culture et une identité, existe donc fréquemment en lien avec un territoire.

Figure 4 – Le groupe social : une construction culturelle, identitaire et territoriale

Groupe social



Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Le concept de **territorialité** apparaît central ici : il permet effectivement d'exprimer les processus relationnels entre un groupe d'hommes et un territoire. Il traduit à la fois « un sentiment d'appartenance à un morceau de terre et un mode de comportement au sein de cette entité, quelle qu'en soit l'étendue, quel que soit le rayonnement du groupe qui le gère »². La territorialité d'un groupe social renvoie ainsi à l'interaction de ses représentations et de ses comportements dans sa relation à l'espace.³ Ces processus relationnels peuvent être à la fois

¹ BOURDEAU Philippe, 1999, *op.cit.*, p. 42.

² LE BERRE Maryvonne, 1995 (1983), *op.cit.*, p. 611.

³ PIVETEAU Jean-Luc, 1993, *op.cit.*, p. 26.

matériels, culturels et identitaires. De plus, ils se reproduisent et s'actualisent en permanence.¹ Il peut alors être question de phénomènes d'attachement, d'enracinement, d'appartenance socio-territoriaux et identitaires. De ce fait, si la territorialité renvoie à la relation au territoire, à partir de celle-ci, elle englobe également la relation à l'espace « étranger ». Le territoire est ainsi « sécurisant », symbole d'identité ; hors de celui-ci, l'espace ouvre sur la liberté, parfois aussi sur l'aliénation : « il semble qu'une ethnie ne se maintienne que tant que sa territorialité reste préservée » ou encore « dé-territorialiser une ethnie est la meilleure façon de la voir disparaître »². Par conséquent, « la territorialité, en tant que valeur subjective (expression d'un sujet), mais aussi que construction socio-culturelle et que phénomène cognitif, offre d'étroites similitudes avec l'identité. La territorialité, bien que de manière non systématique, entre dans la composition de celle-là. Elle en forme sa dimension spatiale ou géographique »³. La territorialité est donc d'abord la relation culturellement vécue entre un groupe humain et une trame de lieux interdépendants, dont la figure au sol constitue un territoire.⁴

Mais, au-delà du fait de refléter les interrelations entre territoire et identité, la territorialité permet d'appréhender, de manière plus globale, les interrelations existant entre culture, identité et territoire. La territorialité peut effectivement exprimer « les processus relationnels à la fois matériels, culturels et identitaires qui se reproduisent et s'actualisent en permanence entre un groupe d'hommes et un territoire »⁵. Pour comprendre un territoire, sa construction et sa dynamique, il paraît donc essentiel de saisir quelles sont la culture et l'identité du groupe social qui se territorialise, qui confère du sens à l'espace.

Ces liens entre territoire, culture et identité sont mis en avant au niveau théorique et sont affirmés par divers auteurs, en géographie sociale comme en géographie culturelle. Toutefois, à l'image du changement du contexte sociétal, le contexte spatial peut également évoluer. De nouveaux découpages politiques peuvent être ajoutés, des régions peuvent être annexées à des entités politiques différentes. Des populations peuvent également être contraintes à quitter leur territoire pour de multiples raisons. L'identité, liée à ces contextes géographiques, doit également s'adapter, faire avec cette nouvelle donne. Elle peut être déstabilisée.

Or, la mobilité n'est pas toujours évoquée lorsqu'il est question des interrelations entre culture, identité et territoire. Comment alors considérer le postulat selon lequel : « l'identité culturelle, c'est une ethnie épousant un territoire »⁶, qu'il s'agisse d'un territoire rêvé ou réel ? Comment réagissent les déracinés, « ceux qui, de gré ou par la force des événements

¹ BOURDEAU Philippe, 1999, *op.cit.*, p. 44.

² BONNEMAISON Joël, 1981, *op.cit.*, p. 256.

³ DI MEO Guy, 2002, *op.cit.*

⁴ Voir BONNEMAISON Joël, 2001, *op.cit.*

⁵ BOURDEAU Philippe, 1991, *op.cit.*, p. 44.

⁶ BONNEMAISON Joël, 2001, *op.cit.*, p. 102.

extérieurs, ont perdu leurs racines, ressentent cette perte comme telle »¹ ? Ils semblent chercher à la compenser par un ré-enracinement spatial, culturel et social exigeant beaucoup des ressources propres et culturelles de l'individu et, en même temps, engendrant une certaine créativité culturelle.² Par conséquent, même lorsqu'un élément perturbateur tel que la mobilité est introduit, ces interrelations entre territoire, culture et identité ne paraissent pas être remises en question.

1.2.2 - La mobilité : un élément perturbateur ?

Le facteur mobilité ne paraît pas remettre en cause les interrelations entre culture, identité et territoire : « toute déterritorialisation implique obligatoirement une reterritorialisation, puisque la recomposition de la société sur des bases territoriales est inhérente à l'homme, ou aux groupes culturels »³. L'antidote de la dispersion apparaît par conséquent être une reconcentration en noyaux dans les lieux d'accueil privilégiés. Ces derniers jouent le rôle de foyers d'attraction et de fixation des signes auxquels se rattache l'identité de l'ensemble.⁴

1.2.2.1 –Le ré-ancrage du groupe social comme l'une des conséquences de la mobilité

La population pied-noire ici étudiée a vécu une migration ; celle-ci renvoie à un fait collectif, avec un lieu de départ et un lieu ou un espace d'accueil. Cependant, tous les mouvements de population ne peuvent pas être qualifiés de migration. Le nomadisme, par exemple, est considéré comme une forme de mobilité et non comme un fait migratoire : il n'y a ni point de départ, ni point d'arrivée ; le nomadisme renvoie davantage à l'idée de « circuit ». La migration apparaît ainsi comme une forme de mobilité géographique. Dans l'objectif d'élargir le propos, il semble que le concept de mobilité soit donc le plus pertinent à analyser.

¹ MOLES Abraham, 1995 (1983), « Vers une psycho-géographie », in BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise (dir.), *op.cit.*, pp. 159-187, p. 175.

² MOLES Abraham, 1995 (1983), *ibid.*, p. 175.

³ HAESBAERT Rogerio, 2001, *op.cit.*, p. 55.

⁴ GEORGE Pierre, 1984, *op.cit.*, p. 14.

La mobilité, de manière générale, fait référence au mouvement. Elle peut être individuelle ou collective. Elle peut avoir lieu au sein de son espace vécu ou bien générer un franchissement. Cependant, la mobilité peut revêtir une définition plus stricte.

La mobilité peut effectivement être définie comme le « franchissement de limites socialement signifiantes¹, à commencer par celles de l'espace domestique jusqu'à celles des Etats ou, à plus petite échelle, des grandes aires culturelles »². De ce fait, la mobilité a un caractère social. Elle engendre, pour la personne qui part, une rupture d'ordre social ou culturel. Elle n'intègre donc pas nécessairement une notion de distance. Le départ au loin n'est pas déterminant. Un retour plus ou moins régulier permet de maintenir les réseaux amicaux. L'important est de rompre les limites d'un espace familial, quotidien, approprié. Cependant, cette rupture par rapport à un espace s'accompagne de l'ouverture sur un autre, méconnu. La mobilité est ainsi un fait social de rupture / ouverture. Par conséquent, la distance a un autre sens lorsqu'elle est saisie en tant que distance sociale et culturelle. Mobilité et identité sont intimement liées : la mobilité n'a de sens que lorsqu'elle ouvre à d'autres groupes sociaux, culturels, et donc identitaires. Elle est alors déstabilisante pour l'individu ou le groupe qui la vit.

Cette seconde définition apparaît être la plus pertinente dans le cadre de ce travail. C'est le franchissement de limites signifiantes qui cause une remise en question des interrelations entre culture, identité et territoire.

Le besoin d'une rupture pour pouvoir évoquer une mobilité rend, toutefois, délicate l'opposition de l'ensemble des formes du mouvement à la sédentarité. Tout mouvement n'est pas une remise en cause de la sédentarité. « Toute tentative d'évaluer la mobilité nous renvoie en effet à un cadre de référence – à des limites – à l'intérieur duquel la mobilité... devient sédentarité »³. Un individu ou un groupe effectuant de nombreux mouvements ou déplacements dans l'espace n'est pas nécessairement mobile. Ces déplacements ne causent pas une remise en question culturelle ou identitaire. Si une rupture signifiante n'a pas lieu, si le mouvement n'engendre pas d'évolution porteuse de sens, il ne serait pas question de mobilité. Effectivement, dans le cadre de la mobilité quotidienne ou cyclique, l'espace parcouru reste familier. Il s'agit de l'espace de vie.⁴ Par contre, la mobilité qui conduit l'homme à quitter cet espace familier le transporte dans un tout autre monde physiquement et

¹ Selon une expression de Guy DI MEO citée par PIOLLE Xavier, 1990, « Mobilité, identités, territoires », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 65, n°3, pp. 149-154, p. 150.

² PIOLLE Xavier, 1990, *ibid.*, p. 150.

³ PIOLLE Xavier, 1990, *ibid.*, p. 151.

⁴ Concernant la notion d'espace de vie, voir CHEVALIER Jacques, 1974, « Espace de vie ou espace vécu : l'ambiguïté et les fondements de la notion d'espace vécu », *L'Espace géographique*, tome III, n°1, p. 68. Dans le même temps, Armand Frémont, lors du colloque de 1974 sur l'espace vécu, définissait l'espace de vie comme « l'ensemble des lieux fréquentés (par un individu, par un groupe), celui pouvant être éventuellement sectorisé en "espace de travail", "espace des loisirs", "espace commercial", etc... ».

socialement différent. Il est alors question d'un arrachement au cadre de vie et d'un véritable déracinement.¹

Au sein de cette distinction, il semble que le facteur temps soit tout de même à prendre en considération. Une mobilité ayant causé le franchissement de limites signifiantes peut, avec le temps, entrer dans le cadre d'une mobilité cyclique pour un individu. Les Tsiganes, par exemple, se sont mis en route à un moment de leur histoire, en quittant l'Inde, puis ont adopté un mode de vie nomade, une nouvelle territorialité. De nombreuses mobilités, dans un premier temps au moins, remettent en cause l'ancrage d'un groupe social qui a tendu à s'insérer dans un territoire. Elles engendrent une certaine dissolution et donc une certaine disjonction entre groupe social et territoire. La mobilité « fait éclater l'espace géographique considéré comme un jeu de structures hiérarchisées et emboîtées »². Les interrelations entre culture, identité et territoire sont ainsi bousculées, fragilisées : « tout départ est un déchirement »³. C'est le cas *a priori* pour la population pied-noire. Cependant, avec le temps, cette mobilité peut être appropriée par le groupe social, insérée dans sa culture et son identité. Le groupe refondera, par ce biais, son territoire et sa territorialité.

Si une interrelation quasi-systématique entre une société et un territoire est évoquée, suite au « déracinement » d'une population, une reterritorialisation serait ainsi sous-jacente. La mobilité peut effectivement être considérée comme un facteur performant de territorialisation, consciente et inconsciente.⁴ Tout déplacement (fréquent, occasionnel, exceptionnel ; professionnel, ludique ou religieux) apparaît comme l'occasion d'une relation vécue à l'espace. Ensuite, celui-ci s'accompagne de prises de conscience collectives, soudant entre eux ceux qui le partagent et les conduisant, spontanément, lors de fêtes, de commémorations, de pèlerinages, à autant de transferts sur l'espace. La migration apparaît ainsi comme le symbole du changement d'échelle du territoire dans une opération globale de déterritorialisation - reterritorialisation. Effectivement, de nombreuses populations (notamment les diasporas), après avoir quitté leur territoire pour diverses raisons, ont conservé une identité en lien avec le territoire perdu et ont pu, de plus, se créer un nouveau territoire, se reterritorialiser.⁵ Ainsi, bien que, pour certains, un territoire favorise assez peu la survie d'un « nous »⁶, les rapports de l'homme à l'espace peuvent être perçus comme rythmés par deux mouvements : celui des départs, des ruptures, des errances et celui des retours ou des ancrages. Le mythe d'Ithaque apparaît alors comme intemporel, les aventures d'Ulysse, son

¹ FREMONT Armand, CHEVALIER Jacques, HERIN Robert, RENARD Jean, 1984, *op.cit.*, p. 232.

² FREMONT Armand, CHEVALIER Jacques, HERIN Robert, RENARD Jean, 1984, *op.cit.*, p. 225.

³ FREMONT Armand, CHEVALIER Jacques, HERIN Robert, RENARD Jean, 1984, *op.cit.*, p. 225.

⁴ PIVETEAU Jean-Luc, 1993, *op.cit.*, p. 28.

⁵ Voir chapitre 1.1.3.2.

⁶ MAFFESOLI Michel, 1997, *op.cit.*, p. 143. Le territoire semble cependant renvoyer alors à un certain enfermement, par opposition à l'errance ou au nomadisme.

Odyssée, illustrant ces deux mouvements contradictoires du rythme éternel des rapports de l'être humain à l'espace terrestre.¹ Doté d'une forte dimension idéale, espace d'investissement de l'action, du sens et du pouvoir pour des sociétés de plus en plus mobiles, le territoire répond à un besoin profond d'enracinement et de lien social de proximité.² Par conséquent, la mobilité provoque également « la recherche d'un nouvel équilibre afin de reconstruire et recomposer un espace social selon de nouvelles modalités et valeurs »³ dans les lieux d'arrivées.

De telles réactions sont fréquentes. Elles visent à conserver une identité particulière pour le groupe déterritorialisé afin d'éviter l'assimilation.

La mobilité engendre effectivement un bouleversement, une certaine fragilisation de l'identité, des liens unissant les membres d'un groupe social. En prenant l'exemple des populations immigrées, un certain « métissage » est constaté. La population immigrée d'origine algérienne, établie en France, est confrontée à la société française par le biais du travail notamment. Ainsi, lorsque l'émigré retourne dans sa famille, son village, sa communauté en Algérie, il y retourne en « vacancier », voire même en « étranger », ce monde lui apparaissant de plus en plus comme étrange.⁴ Les problématiques de l'acculturation et de l'assimilation se posent alors. L'avenir de ces groupes sociaux pose question pour leurs membres. Par conséquent, la mobilité réveille, dans le même temps, un « instinct de survie » pour le groupe social concerné, avec parfois un refus de l'assimilation. Ces groupes vont alors s'appuyer en partie sur un trait identitaire relativement fort, à savoir leur situation dans un « entre-deux », en n'étant pas vraiment « d'ici » mais, dans le même temps, plus vraiment « de là-bas ». En revenant à l'exemple de la communauté algérienne, aujourd'hui en France, depuis l'indépendance de l'Algérie surtout, celle-ci se montre relativement autonome à la fois par rapport à la société française qu'elle côtoie, mais aussi par rapport à la société algérienne dont elle tire ses origines.⁵ Si une adaptation à la société d'« accueil » a pu être observée, entraînant un éloignement relatif de la société d'origine, dans le même temps, une certaine exclusion de la société d'accueil frappe tous les immigrés, selon divers degrés. De ce fait, des sortes de petites « sociétés de compatriotes » se mettent en place. Elles revêtent de multiples fonctions, notamment l'assistance et l'entraide (soutien matériel et moral). Apparaissent également des artisans et commerçants pour répondre à des besoins spécifiques ; de même

¹ DI MEO Guy, BULEON Pascal, 2005, *op.cit.*, p. 96.

² DI MEO Guy, 1998b, *op.cit.*

³ FREMONT Armand, CHEVALIER Jacques, HERIN Robert, RENARD Jean, 1984, *op.cit.*, p. 225.

⁴ SAYAD Abdelmalek, 1977, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°15, juin 1977, pp. 59-79 (p. 77). Texte republié dans SAYAD Abdelmalek, 1999, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, St Amand Montrond (cher) : Seuil, 437 p. (coll. Liber), pp. 55-98.

⁵ SAYAD Abdelmalek, 1977, *ibid.*, p. 61.

que des notables, cadres et membres des professions libérales.¹ Le groupe social s'organise par conséquent afin d'asseoir ses particularismes culturels et identitaires.

Une confrontation brusque à l'altérité engendre des réactions vives. Des mouvements revendicatifs visant à affirmer la culture et l'identité du groupe social en découlent souvent. Ces préoccupations identitaires et culturelles amènent ainsi fréquemment, à leur tour, une reterritorialisation du groupe social ; cette dernière s'organise alors parfois en référence au territoire perdu lorsque le retour vers la région d'origine (ou considérée comme telle) est difficile, voire impossible. Cette logique territoriale répond avant tout à un besoin de différenciation et donc à un besoin identitaire. « Nous retenons pour principe qu'il n'existe pas d'individu ou de groupe social, à l'un quelconque des âges de l'humanité, qui n'ait échappé, dans la logique même de son procès vital, au principe de territorialisation »². L'identité est alors considérée comme un vecteur de la re-construction de territoires.

Dans le même temps, le territoire joue un rôle essentiel pour la conservation et la transmission de l'identité et de la culture. Comme cela a été montré précédemment, il participe à l'identité du groupe social parallèlement au fait que cette identité contribue à son existence. Le territoire permet à un groupe social d'ancrer son identité dans l'espace et ainsi de faire face à l'altérité. La perte du territoire d'origine, le déracinement s'accompagnerait donc d'une nouvelle territorialisation du fait du partage par le groupe social d'une identité commune. Si celle-ci ne trouve pas une dimension plus ou moins matérielle, tangible, lisible, elle reste extrêmement fragile et peut disparaître. La création d'un nouveau territoire répond ainsi à des besoins identitaires pour un groupe social. La mobilité contribue, par conséquent, à faire éclater les lieux et, dans le même temps, à les recomposer³.

L'étude du cas de la population pied-noire permet d'illustrer ces processus de ré-ancrage territorial, de territorialisation, nécessaires suite à la perte de la « terre d'origine » pour conserver une identité collective, un particularisme culturel.

Ces interrelations conservées (théoriquement) entre culture, identité et territoire ne doivent cependant pas faire oublier l'évolution générée par la mobilité. L'hypothèse de la conservation des liens entre les membres du groupe social peut être formulée, mais le groupe doit aussi se reconstruire. Certains traits culturels, jugés négatifs, peuvent être abandonnés ou réinterprétés ; de nouveaux peuvent également apparaître, notamment en lien avec la migration. L'identité peut également être construite sur la base de traits culturels différents. Le groupe social sera alors certainement différent du groupe social d'origine. Par exemple, la population émigrée d'Algérie est, au départ, venue s'établir en France pour travailler. Or,

¹ SAYAD Abdelmalek, 1977, *op.cit.*, p. 77 et p. 79.

² DI MEO Guy, 1998a, *op.cit.*, p. 12.

³ FREMONT Armand, CHEVALIER Jacques, HERIN Robert, RENARD Jean, 1984, *op.cit.*, p. 231.

cette migration et les rapports existants de ce fait avec la population française ont fait évoluer la culture de ce groupe social. Il n'est, dès lors, plus confondu au sein de la population algérienne. Même lorsque ses membres retournent au pays, ils sont considérés comme des vacanciers par exemple. Ils possèdent des traits culturels différents de ceux du groupe social auquel ils appartenaient auparavant ; d'autant plus que la culture et l'identité des personnes restées en Algérie ont également changé de leur côté. L'évolution du groupe n'a, à vrai dire, que peu d'importance. Chaque groupe social est inscrit dans une dynamique et perdure de cette manière. Il ne peut pas être considéré comme figé.

Cependant, tout un vocabulaire accompagne ces recompositions liées à la mobilité. Il est alors question d'itinéraire, de circulation, ainsi que d'espace éclaté entre résidence, lieu de travail, hypermarché, résidence secondaire, espace de vacances, lieu d'origine (où l'on peut retrouver la famille), lieux du groupe social d'appartenance, etc. Un des termes clés de ces recompositions est alors la notion de réseau.

1.2.2.2 - Une forme de territoire particulière : le réseau

Concernant les populations « déracinées », la nouvelle territorialisation présente fréquemment une forme particulière. Il ne s'agit pas forcément d'un territoire aréolaire. Ces territorialisations correspondent davantage à des formes de territoire beaucoup plus « diffuses », à des formes réticulaires¹. Ainsi, lorsqu'un territoire disparaît, d'autres territoires « peuvent renaître ailleurs sous des formes étonnantes et absolument nouvelles »². Il semble que les populations déterritorialisées, ayant été mobiles et s'étant dispersées, ont tendance à s'approprier des territoires d'une échelle restreinte qu'elles mettent en réseau du fait des liens, notamment culturels, qui existent entre les membres de cette population. Ce processus donne naissance à un territoire réticulaire. Ainsi, les rapports spatiaux des hommes, « toujours plus mobiles, s'ancrent (matériellement et plus encore idéologiquement) dans un réseau complexe de lieux et de territoires disséminés. Ces formes confèrent à l'espace géographique une structure complexe et nébuleuse, se concentrant ça et là en nodosités territoriales »³.

¹ Adjectif associé au réseau (voir BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, 1992, *op.cit.*, p. 430). Terme employé notamment par BONNEMAISON Joël, 2001, *op.cit.*, p. 17. Il parle alors d'espaces réticulaires.

² BONNEMAISON Joël, 1981, *op.cit.*.

³ DI MEO Guy, 1998a, *op.cit.*, p. 7.

Être ici mais être d'ailleurs

Suite à une mobilité ayant engendré le franchissement de limites socialement significatives, un nouvel espace de vie se met en place dans l'espace d'accueil ; espace de vie qui est plus ou moins choisi. Effectivement, la mobilité nécessite la prise en compte des logiques individuelles. A l'échelle de l'individu, le sentiment d'appartenance au groupe va-t-il prévaloir sur l'assimilation à la société d'accueil ? Les populations sont ainsi confrontées à la problématique de l'intégration tout en cherchant à ne pas être assimilées. Afin que les individus puissent s'intégrer (socialement et économiquement) dans la société d'accueil tout en conservant leur sentiment d'appartenance identitaire et culturelle au groupe social, un ancrage territorial est mis en place. Celui-ci apparaît dans ce cadre car le groupe social tend à la différenciation, par rapport au reste de la population, dans un souci de conservation et de transmission d'un particularisme identitaire et culturel. Néanmoins, les groupes sociaux déterritorialisés se trouvent dans un entre-deux. Concernant la population immigrée d'origine algérienne établie en France, elle est présentée comme « ballottée » entre deux pays, entre deux conditions. Cette communauté vit comme en « transit », condamnée à se référer simultanément à deux sociétés.¹

Dans une large majorité des cas en effet, l'espace (ou les espaces) d'accueil est déjà peuplé, approprié par d'autres groupes sociaux. Il peut être géré politiquement selon d'autres logiques culturelles que celles du pays ou de la région d'origine. Le nouvel espace de vie ne correspond donc pas au territoire du groupe social « déraciné » ; au moins dans un premier temps. C'est pourquoi le territoire « d'origine », l'ailleurs, conserve une place importante pour ces groupes sociaux. Cet ailleurs offre effectivement une différence, une distance que celle-ci soit physique ou idéale, vécue, imaginée ou rêvée². Il représente donc une part de l'identité de ces populations déracinées. C'est pourquoi cet ailleurs influence la nouvelle territorialisation du groupe social. De plus, « l'autre figure qui structure classiquement la représentation de l'ailleurs est celle de l'utopie »³. L'ailleurs renvoie ainsi aux idées d'Eden, de paradis perdu ; ce qui explique en partie cet attachement au territoire d'origine qui apparaît, dans une certaine mesure, idéalisé, voire mythifié. Cela paraît d'autant plus vrai lorsque le retour (au moins occasionnel) dans le territoire d'origine est considéré comme impossible (du fait de problèmes politiques ou car le pays a beaucoup changé et ne correspond plus à celui qui a été quitté) ; le territoire d'origine devient par conséquent le « territoire

¹ SAYAD Abdelmalek, 1977, *op.cit.*, p. 79.

² BOURDEAU Philippe, 2003, *Territoires du hors-quotidien. Une géographie culturelle du rapport à l'ailleurs dans les sociétés urbaines contemporaines. Le cas du tourisme sportif de montagne et de nature*, HDR : Géographie : Grenoble I : 2003, sous la direction de Hervé Gumuchian, 267 p., p. 31.

³ BOURDEAU Philippe, 2003, *ibid.*, p. 32.

perdu » pour les populations concernées. Celui-ci sert de référence pour le ré-enracinement du groupe social dans l'espace d'accueil. Ainsi, « certains peuples rêvent d'un autre espace que celui de leur vécu¹ »². Ils peuvent, par exemple, habiter des espaces qui sont d'exil ou de refuge, alors que culturellement, ils vivent ailleurs ; leur espace culturel³ n'est pas dans leurs lieux de vie. A l'inverse, des groupes sociaux peuvent vivre dans un espace vécu élargi mais neutre, débordant leur espace culturel. En fait, ils pratiquent un espace vaste (pour le travail, les loisirs, la résidence, etc.), mais leur espace culturel est beaucoup plus étroit : il est un abri, un refuge, une petite société (le café, la famille, l'équipe de football, etc.) au sein d'un espace parcouru bien plus vaste, mais hostile ou indifférent, dans lequel il n'y a pas d'investissement culturel, ni même de réelle familiarité. Ces situations peuvent créer des malaises, des dysharmonies, des souffrances au sein des groupes sociaux.

Un va-et-vient permanent peut s'instaurer par conséquent entre espace de vie (ici) et territoire d'origine (ailleurs ou là-bas), entre passé et présent. Cela implique une territorialité particulière dans un principe de déterritorialisation / reterritorialisation.

Par ailleurs, du fait des conséquences engendrées par la mobilité, ce ré-ancrage peut prendre une forme particulière. Les membres du groupe sont plus ou moins contraints à la dispersion pour s'intégrer (il faut trouver un emploi et un logement notamment). La territorialisation ne peut donc pas toujours viser à correspondre à une aire délimitée. Elle passe davantage par l'appropriation de lieux, d'une échelle restreinte, qui vont correspondre à des nœuds, plus ou moins porteurs d'une symbolique culturelle et identitaire, pour la territorialité du groupe. Ainsi, Pierre GEORGE, parlant des « espaces de communication », met en avant qu'il n'y a pas d'espace minoritaire concret bien que l'identité minoritaire n'ait pas disparu. Celle-ci conserve par contre « des lieux symboliques, des signes auxquels se réfèrent ceux qui s'en recommandent : lieux de culte, cimetières, où se reconstituent épisodiquement, certains jours de fête, lors d'événements familiaux, les relations entre les membres d'une collectivité désormais dispersée en un semis d'espaces ponctuels et indifférenciés. A la relation objective entre appartenance à une minorité et implantation géographique se substitue un système complexe de communication dont une partie est invisible »⁴. L'adjectif *réticulaire* semble par conséquent davantage approprié pour ces territorialisations que l'adjectif *aréolaire*.

¹ L'espace vécu est un espace vu, perçu, ressenti, aimé ou rejeté, modelé par les hommes et projetant sur eux des images qui les modèlent. Voir FREMONT Armand, 1999 (1976), *La région, espace vécu*, Paris : Champs-Flammarion, 288 p., p. 58. C'est un espace perçu et pratiqué, un espace de familiarité lié à la vie quotidienne.

² BONNEMAISON Joël, 2001, *op.cit.*, p. 59.

³ « L'espace culturel est un espace géosymbolique chargé d'affectivité et de significations ». BONNEMAISON Joël, 1981, *op.cit.*, p. 257. Il est forgé à partir de représentations.

⁴ GEORGE Pierre, 1984, *op.cit.*, p. 123.

Une territorialité et une territorialisation répondant à la mobilité du groupe

Les géographes observent donc de nouvelles relations aux territoires, prenant de nouvelles formes. La mobilité des hommes s'est accrue au fil du temps, de manière générale, en dehors d'événements politiques, militaires, etc. Cette mobilité, généralisée et facilitée par le biais des voies et des moyens de communication notamment, marque les territoires. De ce fait, étudier les groupes sociaux à partir de leurs mobilités spatiales présente un intérêt majeur : « toute mobilité, sociale, culturelle, économique, fait trace dans l'espace et dans le temps ; trace des parcours, des déménagements, de l'appropriation foncière, des installations et désinstallations, des fréquentations, nouvelles ou répétées »¹. Dans ce cadre, il est question de nouvelles spatialités combinant réseaux et lieux². La sédentarité, l'absence de mouvement n'apparaissent plus comme les seuls comportements humains pouvant générer un territoire. La mobilité peut également créer un lien social original en engendrant la création de lieux significatifs pour un groupe. L'ensemble de ces lieux constitue alors un territoire. Ce dernier ne correspond donc plus nécessairement à un espace aréolaire ou à un Etat-nation. Il peut être plus restreint du fait de la prise d'importance du local, ou éclaté en différents espaces avec la plus grande mobilité des hommes. L'amélioration des moyens de communication, notamment, contribue alors à bouleverser les relations traditionnelles à l'espace.

Aussi existe-t-il une multitude de formes territoriales pour exprimer la relation d'un groupe à son espace. Le territoire renvoie encore trop souvent à la représentation d'une « tâche colorée »³ sur une carte, symbole d'une portion d'espace. Sa forme peut effectivement varier du territoire aréolaire, inscription d'un groupe sur une aire précise et délimitée, au territoire réticulaire, incluant une mobilité des individus et l'inscription d'un groupe dans un espace discontinu, organisé selon des points et des itinéraires. Cette seconde forme de territorialité « est propre à ceux qui peuvent se libérer des contraintes techniques de déplacement (et des contraintes sociales de la stabilité et de la reproduction) et qui multiplient les repères territoriaux dissociés »⁴. Cependant, entre ces deux formes de territoire opposées, apparaît un éventail des possibles. Par conséquent, il s'agit de prendre également en considération un « nouveau processus de reterritorialisation, beaucoup plus en réseau que sous la forme plus traditionnelle de "territoires-zones" spatialement continues et qui s'excluent mutuellement »⁵.

¹ TARRIUS Alain, 2000, *Les nouveaux cosmopolitismes : mobilités, identités, territoires*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 262 p. (collection Essai), p. 41.

² Voir VANIER Martin, 2002, « Les espaces du politique : trois réflexions pour sortir des limites du territoire », in DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin (dir.), 2002a, *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues : éd. de l'Aube – DATAR, pp. 75-89, p. 82.

³ JOUTARD Philippe, 1986, « De la définition de l'étranger à la notion d'espace culturel », *Etudes vauclusiennes*, n°XXXVI, juillet-décembre 1986 (« L'Etranger »), pp. 1-2.

⁴ PIOLLE Xavier, 1990-91, *op.cit.*

⁵ HAESBAERT Rogerio, 2001, *op.cit.*, p. 69.

Cela inclut l'idée de multiterritorialité (superposition de logiques territoriales soit à l'intérieur d'une même échelle géographique, soit par superposition de logiques territoriales qui interviennent à des échelles distinctes) ou de territorialités multiples (cohabitation de différentes logiques territoriales).¹ Le lieu, en tout cas, apparaît dès lors comme un concept central dans le cadre de ces approches.

Le lieu : un concept central

Le concept de lieu renvoie à deux aspects irréductibles :

- le lieu comme localisation relative des objets dans le monde. Le lieu est alors défini comme un point. C'est un espace restreint, ponctuel, relevant ainsi du « très local ». Il est un support précis et délimité, un instituant matériel spatialisé qui se trouve à un croisement d'abscisses et d'ordonnées géodésiques. Le lieu est ainsi un fragment d'espace doté de propriétés accessibles à nos sens, mais une entité spatiale qui n'a aucun sens en elle-même. Ce n'est pas alors un construit idéal. Le lieu ne commande, ni ne fait l'action. Il la subit ou décrit un état intrinsèque. Il est davantage réceptacle que contenu. Il est matérialité spatiale, substrat terrestre, balise situationnelle.² Dans ce cadre, « contrairement à *l'espace*, qui est une étendue, le lieu est précis³. Il exprime une localisation et aide ainsi à décrire, préciser ou mesurer les phénomènes qui s'observent, se déclenchent, se manifestent dans un endroit précis. Dans ce sens, le lieu est un cadre »⁴ ;
- et le lieu comme contexte signifiant de l'action humaine⁵.

Autrement dit, les principales composantes spatiales mobilisées par l'Homme sont de deux types : les unes ont trait à la structure du lieu (espace concret perçu par l'Homme), les autres aux significations culturelles et sociales du lieu qui en modifient l'image.⁶ Par conséquent, « le lieu n'est pas seulement un fait à expliquer dans le cadre plus large de l'espace, c'est aussi une réalité qui doit être clarifiée et comprise du point de vue des hommes qui lui ont

¹ HAESBAERT Rogerio, 2001, *op.cit.*, p. 72.

² BEDARD Mario, 2002a, « Une typologie du haut-lieu, ou la quadrature d'un géosymbole », *Cahiers de Géographie du Québec*, volume 46, n°127, avril 2002, pp. 49-74.

³ ALLAIN Rémi, 2001, « Le désir de lieu », *ESO, Travaux et Documents*, n°16, décembre 2001, pp. 7-14, cité par GRAVARI-BARBAS Maria, VIOLIER Philippe, 2003, « Introduction : Lieu et territoire », in GRAVARI-BARBAS Maria, VIOLIER Philippe (dir.), *Lieux de culture, culture des lieux. Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 301 p. (coll. Espace et territoires), pp. 11-12.

⁴ GRAVARI-BARBAS Maria, VIOLIER Philippe (dir.), 2003, *ibid.*, pp. 11-12.

⁵ Voir le deuxième chapitre de ENTRIKIN J. Nicholas, 1991, *The betweenness of place. Toward a geography of modernity*, Houndmills : M. Macmillan, 196 p. (coll. Critical human geography).

⁶ BAILLY Antoine, 1990, « Les représentations de la distance et de l'espace : mythes et constructions mentales », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°2 (« Distances et espaces »), pp. 265-270, p. 265.

donné sens »¹. Les relations subjectives des individus et des groupes ont un rôle face aux lieux. Par là même, l'étude de ces relations peut permettre d'expliquer leurs pratiques spatiales.²

Le lieu peut ainsi être plus qu'un fragment d'espace s'il est chargé de valeur et de sens : dans ce cas, il est une entité spatiale appropriée par un groupe social, à la croisée de son territoire et de son histoire. Afin d'éviter toute ambiguïté, il peut alors être appelé *lieu signifié*. Il renvoie explicitement à une portion de ce même territoire³ et apparaît comme relatif : « il échappe à l'universalité, il est lieu pour celui qui s'y place et dépend de son appropriation »⁴. C'est cette seconde acception du lieu qui est privilégiée ici et non celle du lieu absolu, défini de manière abstraite par ses coordonnées. Le lieu renvoie plutôt à des productions culturelles qui le différencient, qui le distinguent d'autres.⁵ Selon cette approche, c'est l'être humain qui prête de l'esprit aux lieux⁶. C'est lui qui confère un sens aux lieux. Sinon, le lieu est sans savoir, sans avoir.⁷ Dans ce cadre, le lieu équivaut à un rapport entre un signifiant (l'objet) et un signifié (signification portée par l'objet) :

$$\text{LIEU} = \frac{\text{Signifiant (ordre du réel disposé dans l'espace)}}{\text{Signifié (système de relations)}}$$

Il est alors question d'étudier les « significations données aux objets »⁸ géographiques, qui peuvent être multiples selon les individus. Par exemple, le paysage, la ville peuvent être étudiés comme des *signifiants*, porteurs de *signifiés*, parfois multiples, identifiables par les utilisateurs des lieux⁹. Un code, dans ce cadre, est à définir : il faut effectivement établir une correspondance entre une série d'éléments signifiants et d'éléments signifiés qui forment alors des couples signal/sens.¹⁰ D'ailleurs, un lieu peut désigner bien d'autres objets géographiques que lui-même du fait du « caractère sémantique des lieux »¹¹. Par exemple, si l'église de

¹ TUAN Yi-Fu, 1974, « Space and place : humanistic perspective », *Progress in Geography*, vol. 6, pp. 213-253, p. 213 ; cité par ENTRIKIN J. Nicholas, 1991, *op.cit.*

² BAILLY Antoine, 1990, *op.cit.*, p. 265.

³ BEDARD Mario, 2002a, *op.cit.*

⁴ GRAVARI-BARBAS Maria, VIOLIER Philippe (dir.), 2003, *op.cit.*, pp. 11-12.

⁵ GRAVARI-BARBAS Maria, VIOLIER Philippe (dir.), 2003, *op.cit.*, pp. 11-12.

⁶ BRUNET Roger, 1997, *Champs et contrechamps : raisons de géographe*, Paris : Reclus, 319 p. (coll. Mappemonde) ; LE BERRE Maryvonne, 1995 (1983), *op.cit.*, cité par BEDARD Mario, 2002a, *op.cit.*

⁷ BEDARD Mario, 2002a, *op.cit.* En d'autres termes, « la nature du signifié associé au lieu n'est pas déterminée par le lieu lui-même » (DEBARBIEUX Bernard, 1995, *op.cit.*, p. 101).

⁸ BAILLY Antoine, 1995b (1983), « Les représentations en géographie » in BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise (sous la direction de), *Encyclopédie de Géographie*, *op.cit.*, pp.369-382, p. 373.

⁹ BAILLY Antoine S. et DEBARBIEUX Bernard, in BAILLY Antoine (coordinateur), 1995c, *op.cit.*, p. 158.

¹⁰ FERRAS Robert et HUSSY Charles in BAILLY Antoine (coordinateur), 1995c, *op.cit.*, p. 227.

¹¹ DEBARBIEUX Bernard, 1995, *op.cit.*, pp. 97-98.

Carnoux-en-Provence (dans les Bouches-du-Rhône) est dédiée à la Vierge Noire d'Alger et est un lieu de culte pour les Pieds-Noirs, cette église renvoie également à la basilique de Notre-Dame d'Afrique à Alger, de même qu'à l'Algérois en général.

Dans le cadre de ce travail, ce second aspect du lieu est essentiel et doit être pris en compte. Les significations portées par le lieu vont, au moins en partie, permettre de comprendre la territorialité d'un groupe social par rapport à ce lieu. Une perspective holistique du lieu est visée ici. L'aspect objectif du lieu, conçu comme un environnement extérieur, est allié à l'aspect subjectif de l'expérience (directe ou indirecte) du lieu¹ par un groupe social. De ce fait, ce travail renvoie davantage à l'étymologie grecque du mot « lieu » *lokhos* qu'à celle de *topos*.²

Le lieu se construit alors de la même manière qu'un territoire : il implique une identification et une appropriation par un groupe social, il est un support essentiel de l'identité³. Il peut donc apparaître comme un « territoire ponctuel » ou un « micro-territoire ». Cependant, lieu et territoire ne doivent pas être confondus. Ils sont différenciables du fait de l'échelle et de la lisibilité géographique le plus souvent⁴.

D'une part, le lieu serait, en partie, caractérisé par l'échelle. Il renverrait à un niveau local⁵, à des espaces ou des édifices de grande échelle. La scène placée sous le regard est effectivement plus facilement retenue comme lieu dans la mesure où la vue est le sens organisateur de l'espace. C'est elle qui peut localiser avec précision en direction et en distance⁶. D'autre part, le lieu se définirait par la contiguïté des points qui le composent : la

¹ ENTRIKIN J. Nicholas, 1991, *op.cit.* (voir second chapitre).

² Voir BOURDEAU Philippe, 2003, *op.cit.*, p. 24. Double étymologie grecque du mot « lieu », *topos* et *lokhos*, renvoyant à une dualité sémantique : le *topos* est un simple support, passif ; le *lokhos*, quant à lui, est porteur d'un sens intrinsèque et actif.

³ Voir notamment LE BOSSE Mathias, 1999, « Les questions d'identité en géographie culturelle. Quelques aperçus contemporains », *Géographie et Cultures*, n°31 (« La postmodernité. Visions anglophone et francophone »), pp. 115-126, p. 120.

⁴ DI MEO Guy, 2000, *op.cit.*, p. 43.

⁵ Certains auteurs mettent en avant que « le lieu existe à différentes échelles. A un extrême, un fauteuil préféré est un lieu ; à l'autre extrême, toute la terre » (TUAN Yi-Fu, 1977, *Space and place : the perspective of experience*, London : Edward Arnold, 235 p., p. 176). En fait, assimiler le lieu à l'échelle locale est relativement courant dans la mesure où le lieu est familier et que c'est à cette échelle que s'opèrent le plus facilement les contacts en face à face. Cependant, la production de lieu ne se limite pas à ces processus. Par exemple, la patrie (*homeland*) constitue le lieu de la communauté nationale (TAYLOR Peter J., 1999, « Place, spaces and Macy's : place-space tensions in the political Geography of modernities », *Progress in Human Geography*, 23, 1, pp. 7-26). Ainsi, le lieu est un concept à « géométrie variable ». Il ne pose pas *a priori* une échelle particulière, un principe de déploiement dans l'étendue, et encore moins le problème des limites. Ce qui est en jeu, ce sont les processus grâce auxquels se tissent les médiations entre le sujet et l'environnement (BERDOULAY Vincent, ENTRIKIN J. Nicholas, 1998, *op.cit.*, p. 118).

Dans le cadre de cette étude cependant, l'échelle locale pour le lieu sera privilégiée. Nous cherchons avant tout à déterminer si une reterritorialisation est en cours ou non pour la population pied-noire, essentiellement au sein de l'espace métropolitain. L'imbrication des échelles amène à considérer le lieu à grande échelle. D'autre part, dans le cadre de cette recherche, nous nous basons sur les concepts de territoire et de lieu. La perception du lieu dans le champ privilégié ici le considère avant tout comme un fragment d'espace restreint.

⁶ RETAILLE Denis, 1997, *op.cit.*, p. 87.

distance n'y serait pas fonctionnelle¹. Le territoire est alors perçu comme englobant, tandis que les lieux sont englobés et liés jusqu'à former une unité. Le territoire apparaît dans ce cadre comme « une somme de lieux » ou des « lieux liés » donnant aux groupes humains une identité.² Le lieu n'est donc pas territoire. Par contre, les significations attribuées et portées par les lieux participent de façon essentielle à la construction du territoire.³ Ce dernier peut ainsi être évoqué par les lieux symboliques le constituant. Le lieu symbolique apparaît même comme une condition du territoire ; « sa désignation et son usage social étant des modalités majeures du processus de territorialisation »⁴.

L'approche du lieu selon Bernard DEBARBIEUX⁵ est adoptée ici. Le lieu signifié ou « symbolique » est avant tout perçu comme une figure privilégiée du territoire, sa « face visible », notamment du fait de sa matérialité, de son ancrage au sol. Il est, par exemple, l'emplacement des manifestations, des pratiques collectives. Cette matérialité lui permet de signifier quantité de réalités moins visibles ou immatérielles. Par conséquent, « il donne à voir le territoire ».

Dans ce cadre, les marqueurs territoriaux jouent un rôle central. Ce sont ces objets spatialisés et visibles qui vont permettre aux groupes sociaux de s'approprier des lieux.

Le rôle des marqueurs territoriaux dans l'appropriation des lieux

Des lieux peuvent apparaître comme des espaces fortement investis de sens, porteurs d'identité. Ils sont particulièrement importants pour la territorialité du groupe. Effectivement, « le territoire constitue un remarquable champ symbolique, semé de signes qui permettent à chacun de le reconnaître et, en même temps, de s'identifier au groupe qui l'investit. Certains de ses éléments [...], hissés au rang de valeurs patrimoniales, contribuent à fonder ou à consolider le sentiment d'identité collective des hommes qui l'occupent. Sur de telles bases symboliques, le territoire identitaire devient un puissant outil de mobilisation sociale »⁶. La construction territoriale, la territorialisation se fait alors à travers l'essaimage de divers objets spatialisés emprunts d'une valeur nouvelle donnée par le groupe social, qui peuvent être englobés sous l'appellation de marqueurs territoriaux.

¹ LEVY Jacques, 1999, *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris : Belin, 399 p. (coll. Mappemonde), p. 144.

² RETAILLE Denis, 1997, *op.cit.*, pp. 77 et 118.

³ DEBARBIEUX Bernard, 1995, *op.cit.*, p. 98.

⁴ DEBARBIEUX Bernard, 1995, *op.cit.*, p. 107.

⁵ DEBARBIEUX Bernard, 1995, *op.cit.*, p. 107.

⁶ DI MEO Guy, 2002, *op.cit.*

Pour définir la notion de marqueur territorial, il est préférable de toujours se replacer dans le contexte actuel, caractérisé notamment par une importante mobilité de la population en général et par de nombreux mouvements d'affirmation identitaire et culturelle. Or, ces phénomènes sont en lien avec des processus de déterritorialisation et de reterritorialisation. Par exemple, les mobilités liées aux migrations économiques internationales (ou à l'intérieur même des Etats-Nations), aux migrations politiques (populations réfugiées ou déplacées, décolonisation, etc.) engendrent des déplacements de populations constituant des minorités dans les territoires (institutionnels) d'accueil. Cela pousse les membres de ces populations à se réorganiser entre eux, utilisant leurs réseaux sociaux, pour continuer à partager leur culture. Ils cherchent à implanter de nouveaux repères, d'abord dans leur habitation, leur quartier (lorsqu'il y a regroupement), puis dans les agglomérations dans lesquelles ils sont les plus nombreux, etc. Il peut s'agir de repères liés à leur religion ou à la pratique particulière de leur religion. Ces repères peuvent également faire référence à la (ou les) cause(s) de leur migration (guerre, événements civils ou militaires, etc.), etc. En prenant l'exemple de la traite des esclaves, Stéphane VALOGNES¹ met ainsi en avant que des objets, matériaux, œuvres peuvent être utilisés comme « balises » urbaines pour attester de la présence de groupes sociaux, lors de rassemblements, de manifestations ou de protestations vis à vis des pouvoirs publics. Des liens sont, par ce biais, mis en avant entre mémoires collectives, traces matérielles, histoire urbaine, institution et groupes sociaux. Ces derniers semblent alors utiliser, de manière critique, des formes urbaines et du paysage comme support narratif pour la construction de mémoires collectives, de représentations du temps et de l'espace ou de revendications. Pour certains groupes apparaît donc un désir de rendre visible dans l'espace public les souffrances du passé qui peut se concrétiser par l'édification d'un monument en mémoire des victimes par exemple. Concernant Bristol, ville ayant participé à la traite des esclaves, « la forme urbaine, les symboles qu'elle affiche, les tracés qu'elle déploie, ont la charge paradoxale de ramener à la mémoire commune la trame d'une histoire non désignée tout en conservant ce passé à distance, en le faisant être dans la pierre et le monument, avant d'être dans la communauté de "chair" »². Il s'agit alors notamment de laisser une trace de son passage, de son histoire, de son exil dans l'espace d'accueil. Par ce biais, un groupe social essaie très fréquemment, voire systématiquement, de se territorialiser dans son espace d'accueil du fait de la médiatisation par le territoire des rapports sociaux existant entre les membres du groupe. Le groupe social donne du sens à l'espace qui devient territoire ; en retour, le territoire renforce l'identité du groupe. Ainsi, « ce qui se joue dans le processus de marquage, c'est d'abord la visibilité, l'existence sociale des individus et des groupes »³. Le

¹ VALOGNES Stéphane, 2004, « Travail de mémoire, monument, revendication toponymique et appropriation de l'espace : à propos des mémoires de l'esclavage », *ESO*, n°21, mars 2004, pp. 95-97.

² CHIVALLON Christine, 1999b, « Bristol et la mémoire de l'esclavage », *Annales de la recherche urbaine*, n°85 (« Paysages en ville »), pp. 100-110.

³ VESCHAMBRE Vincent, 2004, « Appropriation et marquage symbolique de l'espace : quelques éléments de réflexion », *ESO*, n°21, mars 2004, pp. 73-77, p. 74.

marquage est une forme de la matérialisation de l'identité, à la fois individuelle et collective. Celle-ci se projette, se construit et se reproduit dans la dimension spatiale, à travers les différents marqueurs d'une appropriation de l'espace. L'individu projette ses goûts, ses valeurs, ses normes dans des configurations spatiales, dans des lieux, dans des édifices qui lui renvoient sa propre conscience d'exister.¹ Le marquage a ainsi une double nature, à la fois symbolique et matérielle :

- il est de l'ordre du symbolique, de l'idéal dans la mesure où il renvoie à une signification, une désignation, à l'attribution d'un sens ;
- et, parallèlement, le marquage est une « action matérielle ». Cela peut passer, d'un côté, par la fabrication ou la réutilisation (voire la destruction²) de repères signifiants (toponymie, plaques, graffitis, sculptures, monuments³, etc.) s'inscrivant plus ou moins dans la durée et laissant une trace - il s'agit alors d'un « marquage trace ». D'un autre côté, cette « action matérielle » peut-être qualifiée de « marquage présence » ; elle passe alors par la présence des corps et des signes dont les groupes sociaux sont porteurs (habits, pancartes, etc.) lors d'événements récurrents (manifestations, défilés, fêtes, etc.) ou exceptionnels, « qui "marquent" les esprits et associent un lieu à des groupes sociaux ou à des institutions qui s'y mettent en scène »⁴.

L'idéal et le matériel se rencontrent et fusionnent dans un territoire, créant de nouveaux « objets territoriaux », éléments matériels spatialisés, signifiants porteurs de signifiés (parfois multiples), autour desquels une territorialité est mise en place.

Ces objets, appelés des marqueurs territoriaux, peuvent ainsi être considérés comme des formes spatiales du mouvement, permettant une multipolarité. Ils sont à la fois un élément repère pour le groupe, permettant au lieu d'être approprié et partagé par les membres de la population, et un élément permettant l'identification du groupe par les autres, avec un fonctionnement en externe. Les marqueurs territoriaux permettent ainsi la création (ou la recréation) d'un territoire, avec une territorialité, en conférant un appui matériel à une identité fragilisée. Cela peut répondre à la perte du territoire d'origine, qui constitue parfois un véritable traumatisme pour le groupe social déterritorialisé. Tel est le cas, notamment, de la population pied-noire. Par conséquent, cette approche des marqueurs territoriaux peut notamment permettre de percevoir les rapports au territoire d'origine, les éléments constituant le lien communautaire.

¹ CAVAILLE Fabienne, 1999, *L'expérience de l'expropriation*, Paris : ADEF, 222 p.

² La démolition renvoie à un marquage en creux, négation symbolique, métonymique (le contenant pour le contenu) de l'autre. VESCHAMBRE Vincent, 2004, *op.cit.*, p. 76.

³ Il peut alors s'agir d'une production architecturale. Dans ce cadre, le marquage initial, *via* la production architecturale, sera réinterprété / valorisé par la suite *via* la patrimonialisation. VESCHAMBRE Vincent, 2004, *op.cit.*, p. 75.

⁴ VESCHAMBRE Vincent, 2004, *op.cit.*, p. 73.

Le marqueur territorial peut ainsi être perçu comme une ressource territoriale dans la mesure où il permet à un groupe social de développer son territoire. Il participe à sa territorialisation. Une ressource territoriale, qu'elle soit matérielle ou immatérielle, « naturelle » ou construite, une fois investie socialement, permet effectivement une différenciation, donne une image au territoire. Dans ce cadre, une ressource territoriale serait un élément de l'espace qui, une fois révélé, « activé », permettrait de participer au développement d'un territoire, voire à une territorialisation, par la valeur, idéale avant tout parfois¹, qu'un groupe social lui accorde. Elle apparaît ainsi à la fois comme résultante et à la source d'un territoire, la chronologie étant parfois difficile à établir. Au-delà du développement du territoire, elle peut permettre sa création dans la mesure où elle sert à son identification.² Aussi, une fois que le groupe social révèle un marqueur territorial, l'aménage, le met en valeur et/ou crée du discours sur lui, le marqueur territorial permet en retour de conférer une image au territoire du groupe, le différenciant d'autres territoires. Le marqueur est ainsi un objet inséré dans un lieu ou faisant partie du lieu, qui lui confère une symbolique forte. En tant qu'élément matériel spatialisé, il est un signifiant porteur de signifiés (parfois multiples). Il permet de donner une image au territoire, renforçant par-là même l'identité du groupe. Au-delà donc du fait que le marquage renvoie à l'idée d'inscriptions ponctuelles dans l'espace, le marqueur territorial est également lié à l'idée d'appropriation. « Le marquage, par la disposition des objets ou les interventions sur l'espace habité, est l'aspect matériel le plus important de l'appropriation »³. Aussi, « toute forme d'appropriation de l'espace passe par la production (et/ou la destruction) de signes »⁴ visant, avec des moyens très inégaux, à pérenniser et à légitimer cette appropriation.

Au regard des éléments définitionnels présentés concernant le marqueur territorial, un rapprochement peut être fait avec la notion de *géosymbole* de Joël BONNEMAISON. Il s'agit de l'empreinte locale d'une écriture chargée de sens et de mémoire. Peuvent être considérés comme des géosymboles tout lieu, relief, itinéraire, route, construction, site qui, pour des raisons religieuses, culturelles ou politiques, prend aux yeux des groupes ethniques et sociaux une dimension symbolique qui les ancre dans une identité héritée.⁵ Le géosymbole donne sens au paysage et par-là exprime et conforte l'identité des peuples ou des ethnies. Ainsi, le géosymbole peut être un lieu saint (Jérusalem, Rome), un haut-lieu (La Maison Blanche à Washington, une montagne, un monument), un lieu sacré (rôle des chênes, des fontaines

¹ Par exemple, l'acquisition d'un morceau de terre à faible valeur marchande peut revêtir une haute valeur symbolique s'il renvoie un tant soit peu à une représentation, au souvenir d'un paysage, d'une odeur du territoire perdu.

² GARNIER Edwige, 2004, « Une contribution à l'approche du territoire et de la ressource territoriale : le cas du marqueur territorial, notamment pour les populations déterritorialisées », *Montagnes Méditerranéennes*, n°20, pp. 25-33.

³ SEGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude, 2002, *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris : A. Colin, 480 p., p. 28.

⁴ VESCHAMBRE Vincent, 2004, *op.cit.*, p. 74.

⁵ BONNEMAISON Joël, 1992, *op.cit.*, p. 76.

sacrées, des bois et des calvaires en Bretagne).¹ Dans ce cadre, le géosymbole correspondrait davantage à un itinéraire ou à un lieu signifiant, voire à un haut-lieu², tandis que le marqueur territorial renverrait à l'élément matériel, porteur de sens, ayant permis la construction et/ou l'appropriation du lieu. Un marqueur peut ainsi donner naissance ou permettre de s'approprier un lieu de mémoire, un lieu de pèlerinage, mais aussi un simple lieu de vie ou, de manière plus éphémère, un lieu de rencontre, etc. Les deux notions ne peuvent pas être confondues, le marqueur territorial faisant partie du lieu signifiant ou du géosymbole.

Cependant, au-delà du marqueur territorial et du lieu, si différents lieux sont connectés entre eux par des itinéraires, également porteurs de sens, il est question de réseau. Ainsi, couplés avec la mobilité, les lieux et les itinéraires font l'objet d'appropriation par les groupes humains. Or, cette relation d'appropriation, en associant l'identité à un espace, crée les territoires. La notion de lieu puise ainsi de sa pertinence dans une territorialité « éclatée ». Le lieu peut devenir repère territorial, lieu de mémoire, haut lieu³, etc., et marquer un territoire qui n'est pas nécessairement une étendue. Lieux et réseaux peuvent par conséquent constituer des territoires à part entière.

Vers une définition du territoire réticulaire

Le terme *réseau* est issu du vocable latin *rets*, provenant lui-même de l'indo-européen *ere*, signifiant séparé, qui a des intervalles. Les premiers usages du terme renvoyait ainsi à « un filet aux mailles plus ou moins serrées qui enfermeait quelque chose ; c'était un contenant dans lequel le poisson se piégeait, les belles enfermaient leur chevelure »⁴. Cependant, les équivalents anglais *net* et allemand *netz* viennent de *ned*, le nœud. Ainsi, « pour la voie germanique, un filet est fait de nœuds, pour la voie latine il est fait de vides, de mailles ! »⁵ L'acception actuelle tend à joindre les deux perceptions du réseau puisque ce dernier ne renvoie plus à l'idée d'enfermement mais à celle de circulation sur les fils du réseau pour joindre les nœuds, autrement dit les lieux.

Aujourd'hui donc, le réseau renvoie à un ensemble de lignes ou de relations aux connexions plus ou moins complexes.⁶ Il lie des lieux entre eux : les lieux sont, de ce fait, ensemble,

¹ BONNEMAISON Joël, 2001, *op.cit.*, p. 55.

² Voir BEDARD Mario, 2002a, *op.cit.* Le haut-lieu est alors considéré comme un géosymbole.

³ Voir les définitions présentées dans le cadre du chapitre 2.2.2.2.

⁴ PLASSARD François, 1995 (1983), « Les réseaux de transport et de communication », in BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise (dir.), *Encyclopédie de Géographie*, *op.cit.*, pp. 515-538.

⁵ BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, 1992, *op.cit.*, p. 430.

⁶ BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, 1992, *op.cit.*, p. 430.

malgré leur éloignement¹. Un réseau est ainsi formé de nœuds et de segments ou de sommets et d'arcs.² Il est notamment associé aux diverses formes que peuvent prendre les infrastructures de transport sur une carte³ : il est alors question des réseaux de transport et de communication. Ils permettent aux personnes, aux marchandises et à l'information de circuler plus facilement sur les *files* qu'ils tendent entre les *nœuds*. L'idée de mailles est ici associée, ne rendant possibles que certains déplacements entre un nombre de points limités de l'espace.⁴ Il s'agit dans ce cas de réseaux considérés comme matériels. D'autres réseaux cependant apparaissent plutôt comme immatériels. Ils s'expriment par des relations, des flux : réseaux d'échanges, de services, d'information, urbains, interpersonnels.⁵ Ceux-ci semblent moins « enfermés » dans des mailles. De nouvelles voies peuvent être ouvertes plus facilement. De nouveaux lieux peuvent être créés ; d'autres peuvent perdre leur sens. Le réseau renvoie alors l'image d'une dynamique plus grande. Cependant, l'interaction géographique implique généralement un parcours dans l'espace. Celui-ci emprunte un réseau lui permettant de joindre une origine à une destination. Et, le plus souvent, ce réseau requiert des équipements (routes, canalisations, relais hertziens, etc.).⁶ Ainsi, « les réseaux ne sont ni seulement matériels, ni seulement immatériels. Ils sont le fait autant des individus que des organisations »⁷.

Cependant, dans le cadre de cette recherche, le réseau fait avant tout référence au « déploiement du social dans l'espace. Il invite à envisager une décentralisation des relations sociales, à découvrir le mobile et non plus le sédentaire »⁸ ; la tension entre le mobile et l'immobile se construisant au niveau des lieux. Il apparaît ainsi un va-et-vient constant entre le statique et le dynamique, la connexion d'une multitude d'aires différenciées. Les possibilités de relations d'un groupe avec un espace se révèlent donc multiples.

Dans ce cadre, le concept de réseau est souvent présenté comme l'antithèse du territoire : le mouvement contre l'enracinement, la mobilité contre la fixité.⁹ Deux extrêmes s'opposent alors :

- le territoire, parfaitement illustré par le « village traditionnel ». Il s'agit d'un espace étroitement associé à l'identité et à la structure du groupe. Il est porteur d'une relation

¹ RETAILLE Denis, 1997, *op.cit.*, p. 129.

² BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, 1992, *op.cit.*, p. 430.

³ PLASSARD François, 1995 (1983), *op.cit.*

⁴ PLASSARD François, 1995 (1983), *op.cit.*

⁵ BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, 1992, *op.cit.*, p. 430.

⁶ BAILLY Antoine, BEGUIN Hubert, 2001 (1981), *Introduction à la géographie humaine*, Paris : Armand Colin, 216 p (coll. U), p. 200.

Concernant les réseaux techniques, voir MIGNOTTE Alexandre, 2004, *op.cit.*

⁷ LEVY Jacques in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (sous la direction de), 2003, *op.cit.*, p. 795.

⁸ CHIVALLON Christine, 1999a, « Fin des territoires ou nécessité d'une conceptualisation autre ? », *Géographie et cultures*, n°31, automne 1999, pp. 127-138.

⁹ CHIVALLON Christine, 1999a, *ibid.*

globale. Dans ce cadre, l'espace est « corps » ou matière du social, médiateur de la relation ou, mieux, langage du social ;

- et le réseau, correspondant à un système de relations établi, en général, à partir d'une activité commune. Ce système spécialisé est sans référence à la contiguïté géographique. Il constitue des îlots dans l'espace. Dans ce cas, c'est l'activité, ce « faire ensemble » si divers (et non l'espace) qui constitue la matière du social. C'est lui qui s'accroche lui-même à l'espace sous la forme d'archipel¹ et bénéficie de l'aptitude de lieu à porter l'histoire du groupe.²

Ces approches ont parfois amené à penser que le caractère discontinu et lacunaire du réseau le conduisait à se poser sur un espace qui était forcément plus consistant et plus légitime³. Pourtant, réseau et territoire peuvent difficilement être opposés. D'une part, le territoire peut être considéré comme constitué de lieux liés⁴ entre lesquels s'opèrent des cheminements. D'autre part, si le réseau est considéré jusqu'aux plus menues liaisons, il couvre la surface.⁵ La notion de territoire réticulaire n'est donc pas nécessairement antinomique. Aires et réseaux se conjuguent parfois, notamment au travers des lieux où se construit cette tension entre le mobile et l'immobile. Les diasporas sont souvent prises en exemple dans ce cadre. Elles montrent notamment comment le réseau peut faire « circuler » la mémoire. L'exemple des Palestiniens peut être considéré ici.⁶ Suite à la création de l'Etat d'Israël en 1948, la société palestinienne est arrachée à sa terre en quelques mois et se retrouve dispersée dans les pays arabes environnants⁷. Les communautés palestiniennes ainsi dispersées, malgré les différences qui les marquent, restent toutefois unies autour du souvenir d'une terre commune et d'une volonté de retour. Elles se structurent par conséquent pour donner naissance à une véritable société transnationale permettant la réémergence du mouvement national palestinien et son organisation politique centrale (l'Organisation de Libération de la Palestine). Des réseaux de solidarité apparaissent également. Ainsi, si les rapports sociaux ont été modifiés par l'exil, de nouvelles formes d'organisations sociales diasporiques sont trouvées afin de permettre l'émergence de rapports sociaux nouveaux et pérennes pour la cohésion sociale de la population. Les camps de réfugiés, au moins dans le cas des réfugiés palestiniens au Liban, jouent un rôle central. A leur arrivée, placés d'emblée en marge d'une partie de la société libanaise, les réfugiés se sont organisés au sein des camps dans lesquels ils ont été regroupés. L'espace des camps, et par extension celui des groupements informels, constitue ainsi,

¹ Selon l'expression d'Olivier DOLLFUS.

² PIOLLE Xavier, 1990-91, *op.cit.*, p. 355.

³ LEVY Jacques in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (sous la direction de), 2003, *op.cit.*, p. 795.

⁴ RETAILLE Denis, 1997, *op.cit.*, pp. 77.

⁵ BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, 1992, *op.cit.*, p. 481.

⁶ Voir DORAÏ Mohamed Kamel, 2002, *Les réfugiés palestiniens du Liban en diaspora. Une géographie de l'exil*, Thèse de doctorat : Géographie : Poitiers : 2002, sous la direction de Gildas Simon, 523 p.

⁷ De nombreux conflits suivent le partage de la Palestine, notamment en 1948 et 1967. Une des principales conséquences de l'impossible mise en œuvre de la résolution de partage est qu'aucun territoire palestinien ne voit le jour et que la majeure partie du peuple palestinien trouve refuge à l'extérieur de l'ancien territoire palestinien.

notamment, un lieu de mémoire et d'affirmation identitaire (en plus d'être un lieu d'habitat, un espace de développement ou de repli économique et un lieu d'exercice et de développement du pouvoir politique et armé). Effectivement, « le camp est vécu par les Palestiniens comme un lieu d'attente provisoire, où l'idée de la Palestine demeure vivante, pour mieux préparer le retour. Le camp de réfugié devient le support spatial de la mémoire palestinienne »¹. C'est, par conséquent, « à partir des camps, véritables symboles de la Palestine perdue² et lieux de mémoire privilégiés, que se construit le territoire de la diaspora ». Les différents lieux de dispersion sont effectivement « réunis par la pensée et intégrés dans un ensemble unifié, un territoire diasporique, partagé par l'ensemble des membres de la diaspora où qu'ils résident »³. L'identité palestinienne et le rapport à la terre perdue vont ainsi se maintenir et s'exprimer dans l'exil, les camps constituant l'une des incarnations spatiales les plus visibles et les plus représentatives de cette identité. La mobilité est donc bien appropriée pour composer avec le durable.⁴

1.2.3 – La nécessité de porter un autre regard sur le territoire

Du fait de l'apparition d'un autre vocabulaire, avec les notions de mobilité, de lieu, de réseau, etc., il est utile de se questionner sur la pertinence de la notion de territoire en tant qu'aire circonscrite. Jean GOTTMANN, en 1952, observait déjà la tension, gouvernant le monde, entre le cloisonnement et le mouvement, entre l'ancrage et la circulation.⁵ L'une des principales conséquences de la mobilité est effectivement que « notre vie ne se déroule plus forcément en un lieu et au sein d'un groupe uniques, mais en des lieux et dans des groupes multiples »⁶. Autrement dit, la mobilité géographique engendre la pratique d'un grand nombre de lieux, tous susceptibles de constituer un référent géographique pour la vie des individus. Il est alors question d'un « mode d'habiter poly-topique »⁷. Les notions de lieu et de réseau se révèlent par conséquent pertinentes pour appréhender la territorialité des populations mobiles ou ayant connu une mobilité.

¹ DORAÏ Mohamed Kamel, 2002, *op.cit.*, p. 291.

² Il est même question de « "morceaux de Palestine" en exil ». DORAÏ Mohamed Kamel, 2002, *op.cit.*, p. 452.

³ DORAÏ Mohamed Kamel, 2002, *op.cit.*, p. 444.

⁴ CHIVALLON Christine, 1999a, *op.cit.*

⁵ GOTTMANN Jean, 1952, *La politique des Etats et leur géographie*, Paris : Armand Colin, 228 p. (coll. Sciences politiques).

⁶ PIOLLE Xavier, 1990-91, *op.cit.*, p. 356.

⁷ STOCK Mathis, 2004, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », *EspacesTemps.net*, textuel, 18 décembre 2004, <http://espacestems.net/document1138.html>.

Or, cette perception du territoire aréolaire a pu être considérée comme l'unique forme possible à envisager. Il a effectivement pu être mis en avant que faire de la géographie se réduisait souvent à nommer en attachant le nom à la limite d'un phénomène.¹

Cette prégnance de la forme aréolaire découle en partie du fait que le concept de territoire a été alimenté par l'éthologie. Le territoire renvoie alors à une surface strictement appropriée, dont les limites sont marquées. Sa construction s'appuie fortement sur des procédures de séparation, de cloisonnement identitaire, renvoyant aux notions de limite spatiale, de frontière : « les notions d'emprise, de contrôle, et donc d'exclusion potentielle sont des composantes fondamentales de toute territorialisation, et s'appuient sur le corollaire inséparable de l'appropriation que constitue la délimitation territoriale »². Un étranger ne saurait pénétrer sur ce territoire sans être un intrus. Cette place centrale prise par le bornage renvoie en partie à une peur de mélanger des éléments dissemblables, traduisant une certaine réticence à céder du terrain ou à renoncer au pouvoir. La frontière symbolise ainsi en partie la sécurité dans toutes sortes de relations politiques, sociales ou socio-spatiales.³ La forme étatique des territoires a également participé au resserrement du sens commun du concept. Ce « support de la vie des sociétés » a ainsi été associé à l'idée qu'il marquait l'exercice de la fonction politique sous la forme de la souveraineté.⁴ Le sens juridique, administratif et politique du territoire est alors, quasi exclusivement, mis en avant.⁵ Le territoire renverrait donc à « une portion de l'espace, une plage cartographiable, à l'intérieur de limites précises »⁶ ; l'archétype étant la division administrative ou politique moderne. Les termes de stabilité, durée, contiguïté, unité, jalonnent par conséquent plus ou moins une telle conception.⁷

Or, cette figure n'est pas adaptée aux sociétés nomades par exemple dont la dimension spatiale est mieux rendue par une combinaison de sites et d'itinéraires. Elle ne convient pas, non plus, à certains fonctionnements contemporains transnationaux (mouvements financiers, de circulation d'idées et d'hommes). Par le resserrement du sens du territoire, le géographe risque donc de ne pas prendre en considération les « fils ténus » qui relient chaque lieu à tous les autres lieux.⁸ Le territoire peut effectivement prendre d'autres formes que celle de l'aire.

¹ RETAILLE Denis, 1997, *op.cit.*, p. 23.

² BOURDEAU Philippe, 1991, *op.cit.*, p. 30.

³ SIBLEY David, 1995, *op.cit.*

⁴ RETAILLE Denis, 1997, *op.cit.*, p. 115.

⁵ Voir notamment GUMUCHIAN Hervé, 2004, « Entre forme et sens : le territoire comme objet géographique soumis à l'observation » - ce texte est une reprise de l'article publié dans le cadre des Entretiens du Pradel en septembre 2002 (Actes de l'Académie de l'Agriculture, Paris, 2003), augmenté des paragraphes 2.5 et 4.4 correspondant à une mise en perspective des remarques formulées par les membres de l'équipe de recherche CERMOSEM.

⁶ BERDOULAY Vincent, ENTRIKIN J. Nicholas, 1998, *op.cit.*, p. 113.

⁷ CHIVALLON Christine, 1996, *op.cit.* ; CHIVALLON Christine, 1999a, *op.cit.*

⁸ RETAILLE Denis, 1997, *op.cit.*, pp. 101 et 117.

Aujourd'hui, le tropisme de l'étendue, l'approche du territoire en tant que portion d'espace bornée est donc remise en cause dans de nombreuses situations. La réalité apparaît parfois mouvante et mobile du fait des migrations notamment, de la mobilité en général. L'aspect réticulaire pris par de nombreux phénomènes contemporains (socio-économiques, voire politico-administratifs)¹, complexifie l'approche territoriale. L'école de « géographie temporelle » (*Tidsgeografi*), fondée à Lund (Suède) par Torsten HÄGERSTRAND au début des années 1970, appréhende d'ailleurs un monde en perpétuel mouvement, voire en perpétuel changement.² La stabilité ou la durée caractérisant le territoire aréolaire apparaissent inadaptées dans l'appréhension de rapports à l'espace plus mouvants.

Le cas de la population tsigane peut illustrer ici le propos. Ces « gens du voyage », pouvant apparaître « sans territoire » *a priori*, renvoient pourtant largement à l'idée d'un ancrage territorial³. Il a ainsi pu être mis en avant que les Tsiganes n'ont rien de groupes errants : ils ne sont pas privés de repères. Ils répondent davantage à une logique d'itinérance ; l'itinérance correspondant à « l'action de voyager sur un chemin (*iter*) qui va d'un lieu à un autre où sont construites des attaches particulières. Le lieu est ainsi la structure du voyage »⁴. Les Tsiganes sont effectivement organisés en familles et articulent leurs mouvements au sein de communautés plus ou moins stables, en s'appuyant sur un système d'entraide développé pour l'accès aux ressources disponibles (la clientèle notamment). Bien insérés dans un réseau complexe d'alliances, ils développent donc une insertion territoriale effective : lorsque le maillage de leurs liens sociaux est dense, un enracinement dans ce territoire particulier en découle.⁵ Ce dernier apparaîtrait dans les interstices laissés libres par les *Gadjé* (les non-Tsiganes). Ce territoire, en fonction du mode de vie, des habitudes, se révèle alors parsemé de pôles d'attraction, que ceux-ci soient familiaux (lieux de vie des parents, cimetières où sont enterrés les parents disparus), religieux, administratifs (préfectures, hôpitaux, etc.) ou économiques (grossistes, marchés, etc.). Les déplacements se font alors d'un pôle à l'autre⁶ ; sans oublier les pôles occasionnels, n'impliquant pas ou peu de familiarité. Le territoire prend, par conséquent, l'allure d'un parcours toujours en formation, toujours renégocié au sein des communautés et avec les *Gadjé* (ou leurs autorités). Dans ce cadre, les Tsiganes se sont appropriés un territoire ; un territoire du voyage. Le lieu ou les lieux structurent ce territoire.

¹ BERDOULAY Vincent, ENTRIKIN J. Nicholas, 1998, *op.cit.*, p. 113.

² CHARDONNEL Sonia, 1999, *Emplois du temps et de l'espace. Pratiques des populations d'une station touristique de montagne*, Thèse de doctorat : Géographie : Grenoble I : 1999, sous la direction de Pierre Dumolard et Solveig Måtersson, 205 p.

³ VICENTE Manuela, 2004, « Vivre avec sa différence », in DROBENKO Bernard (dir.), *Territoires et minorités : la situation des gens du voyage (Les Cahiers du CREDEAU, n°12)*, actes du colloque du 25 et 26 mars 2004 à Limoges, Limoges : Presse Universitaire de Limoges (Pulim), 231 p., pp. 31-46, p. 35.

⁴ LACROIX François, 2004, « Territoires de vie et territoires institutionnels. Lieux et diversités en Ile de France », in DROBENKO Bernard (dir.), *ibid.*, pp. 97-108, p. 102.

⁵ REYNIERS Alain, 2004, « Migrations, mobilité et territorialité chez les tsiganes », in DROBENKO Bernard (dir.), *ibid.*, pp. 63-71, p. 68.

⁶ REYNIERS Alain, 2004, *ibid.*, p. 68.

La mobilité d'une population (et éventuellement sa dispersion) semble effectivement générer une (re)territorialisation prenant fréquemment la figure d'un « archipel », dont les différents îlots sont reliés par divers flux (d'idées, de personnes, de marchandises). Cette forme réticulaire n'est pas originale. Elle correspondrait au contraire, au-delà du cas des populations « nomades », à une des caractéristiques marquant également les populations déterritorialisées, ayant dû faire face à une mobilité importante, à une migration. Face à ces processus, l'étude des diasporas notamment permet d'observer la recomposition du lien communautaire à travers la dispersion. Le territoire apparaît alors comme éclaté et « se manifeste à travers des signes mnémoniques rappelant le territoire d'origine et certains événements qui jouent un rôle fondateur pour la diaspora »¹. La mobilité n'est alors pas synonyme de perte d'identité. Ainsi, de manière générale, la dimension territoriale d'une diaspora peut s'appréhender dans les pays d'accueil à travers divers marqueurs territoriaux. Il peut s'agir de monuments, d'églises, de salles de réunion, de boutiques ethniques, etc., revêtant une forte valeur symbolique pour la diaspora. Son espace apparaît alors comme un espace transnational diffus, composé d'une multitude de noyaux dispersés dans les différents pays d'accueil de la diaspora et, éventuellement, dans son pays d'origine. Cependant, cet espace est également structuré par une pluralité de réseaux dans lesquels circulent idées, hommes, capitaux, marchandises diverses ; les liens familiaux et communautaires étant le support de ces échanges.² Cela renvoie à un mécanisme de construction et de renforcement de l'identité de groupes marqués par la mobilité. Ces populations peuvent, par conséquent, difficilement être considérées dans une approche du territoire comme aire, portion d'espace bornée³. L'espace est « marqué » du fait de la mobilité, et celle-ci peut dépasser le cadre des frontières.

Par ailleurs, la place prise par le politique peut aussi expliquer en partie la forme du territoire. Pour les populations nomades ou déterritorialisées par exemple, les territoires peuvent être considérés comme échappant à une stricte logique politique. Il s'agit fréquemment de territoires enchâssés dans l'espace des Etats-nations (plusieurs territoires peuvent effectivement coexister sur une même surface). Ils ne revêtent pas (ou peu) de dimension politique institutionnelle. Ils sont davantage définis par des phénomènes relationnels et des valeurs. Ils renvoient à des systèmes symboliques identitaires à fortes références culturelles, imprimés dans l'espace approprié et vécu par les individus socialisés. La rigueur de leurs configurations et de leurs limites n'apparaît pas centrale ; dans un premier temps au moins. Ils sont, par conséquent, difficilement cartographiables. Il en est autrement lorsque les territoires traduisent un mode politique de découpage et de contrôle de l'espace. Ils revêtent alors une forme aux contours précis que restitue parfaitement la carte, cette fois.⁴ Ainsi, une certaine

¹ BRUNEAU Michel, 2004, *op.cit.*, p. 120.

² BRUNEAU Michel, 1994, *op.cit.*

³ Concernant le besoin de dépasser une conception du territoire prenant une forme unique, voir notamment PREVELAKIS Georges, 2005, « Les diasporas comme négation de l'"idéologie géographique" », in ANTEBY-YEMINI Lisa, BERTHOMIERE William, SHEFFER Gabriel (dir.), *op.cit.*, pp. 113-124.

⁴ DI MEO Guy, 1998b, *op.cit.*

hiérarchisation apparaît parfois : l'instance politique « structure avec le plus de sûreté les territoires. Viennent ensuite, dans l'ordre de l'efficacité constructiviste, les rapports qui ont trait à l'univers idéal des représentations et de la mémoire collective, c'est-à-dire de la culture. Viennent enfin ceux qui concernent les rapports de production, de communication et d'échange »¹.

Au regard de ces différentes considérations, le territoire aréolaire n'apparaît pas comme l'unique forme possible de territoire. Toutefois, afin d'éviter les confusions entre une conception relativement classique du territoire, en tant que surface strictement appropriée, et l'approche d'autres formes de territoire, certains auteurs préfèrent attribuer au territoire un sens précis (celui de portion d'espace borné) et choisir un autre vocable (ou attribuer à celui de territoire un adjectif) afin de traduire d'autres formes de territoire que celle de l'aire.

Par exemple, Christine CHIVALLON utilise plus volontiers le terme de *spatialité* pour désigner les multiples formes de l'expérience sociale de l'espace et envisager n'importe lequel des dispositifs de spatialisation du social. Il constitue une notion souple « pour la tordre, la diffracter et la faire se déformer selon les réalités rencontrées »². La notion de *territoire* est quant à elle réservée à la désignation d'un modèle particulier, un type de spatialité. Ce territoire renvoie à une sorte « d'expérience totale » de l'espace qui fait se conjuguer en un même lieu les diverses composantes de la vie sociale : espace bien circonscrit par la limite entre intérieur et extérieur, entre l'autre et le semblable, et où se donne à lire dans le rapport fonctionnel et symbolique à l'étendue matérielle, un ensemble d'idéalités partagées.³ Denis RETAILLE utilise d'ailleurs cette notion de *spatialité* (géométrie par laquelle se pense l'espace terrestre) dans le même cadre. Celle-ci s'avère, pour lui, importante lorsqu'il n'est pas question de ramener tous les territoires à la seule surface clairement délimitée.⁴

Xavier PIOLLE préfère parler de deux modèles extrêmes de territorialité : l'une « sédentaire », l'autre « nomade »⁵. Ainsi, lorsque les lieux de vie investis afin de constituer un espace collectif de référence sont proches géographiquement, qu'ils forment un espace continu, il est question de territorialité sédentaire. Si, au contraire, les repères spatiaux sont dissociés, distants et différent entre les groupes qui vivent dans ces espaces, le terme proposé est celui de territorialité nomade. Le nomade et le sédentaire ne vivent donc pas l'espace de la même façon. Le premier, sans être en rupture par rapport à l'espace, s'approprie des territoires vus comme des archipels réunis par des flux de tous ordres.⁶ Il est question également de

¹ DI MEO Guy, 1998b, *op.cit.*

² CHIVALLON Christine, 1999a, *op.cit.*

³ CHIVALLON Christine, 1999a, *op.cit.*

⁴ RETAILLE Denis, 1997, *op.cit.*, p. 249.

⁵ Denis RETAILLE parle également de « territoire nomade ». RETAILLE Denis, 1997, *op.cit.*, pp. 248-249.

⁶ BONNEMAISON Joël, 2001, *op.cit.*

territoires circulatoires¹ « faits d'étapes et de routes traversant des étendues étrangères et jalonnées de repères, outils fonctionnels et objets d'identification dans une mémoire collective »². Ces territoires englobent les réseaux définis par les mobilités de populations qui tiennent leur statut de leur savoir circuler. Dans ce cadre, tout espace est circulaire ; par contre, tout espace ne fait pas territoire. La notion de territoire circulaire constate la socialisation d'espaces suivant des logiques de mobilité. Ainsi, l'ordre né des sédentarités n'est pas essentiel à la manifestation du territoire. Le mouvement spatial peut également être investi de sens social.

De nombreux termes et adjectifs visent donc à distinguer les différentes formes prises par le territoire et/ou à supprimer toute ambiguïté concernant la définition lui étant attribuée. Le processus reste toutefois le même. La notion de *spatialité* n'est donc pas retenue ici. Il est avant tout question de territoire. Il s'agit alors d'accorder davantage d'importance au processus de sémantisation de l'espace, à l'espace sémiotisé³, auquel renvoie la territorialisation, qu'à la forme prise par le territoire ou la territorialité. Claude RAFFESTIN⁴ propose ainsi de considérer le territoire comme le résultat d'une appropriation d'un espace offert comme champ des possibles et de comprendre, à travers ce travail opéré sur l'espace, la mise en place d'un système sémantique médiateur de la relation à l'autre. Le territoire apparaît donc être « tout autant le cadre spatial dans lequel s'inscrivent les pratiques et les représentations spatiales d'une société que le produit de ces représentations, l'enveloppe symbolique dans laquelle se dessinent les destins individuels et collectifs »⁵. Il est, par conséquent, toujours un espace pensé, signifié, informé par l'expérience humaine, écartant par-là l'idée même d'une matérialité neutre. Cette approche renvoie au processus complexe par lequel l'espace est utilisé, travaillé, traité pour devenir un vecteur puissant de la vie sociale. Sa portée théorique se destine à appréhender n'importe lequel des dispositifs qui participent de cette relation consubstantielle entre le social et le spatial.⁶ Par contre, le territoire peut revêtir deux formes extrêmes : l'aire et l'« archipel » dont les îlots sont reliés par divers flux. Il semble, par ailleurs, que ces formes ne puissent être corrélées systématiquement au mode de vie des sédentaires pour l'une ou à celui des nomades pour l'autre. La mobilité est, aujourd'hui, un phénomène relativement globalisé et celle-ci engendre un certain éclatement des lieux de vie des individus. La plupart des personnes concernées sont pourtant considérées comme sédentaires. Dans le cadre de ce travail, afin d'exprimer les deux figures extrêmes prises par le territoire, les expressions *territoire*

¹ Expression de TARRIUS Alain, 1989, *Anthropologie du mouvement*, Caen : Ed. Paradigme, 185 p. (coll. Transports et communication). Cité par PIOLLE Xavier, 1990, *op.cit.*, p. 153. Voir également TARRIUS Alain, 2000, *op.cit.*

² PIOLLE Xavier, 1990, *op.cit.*, p. 153.

³ Voir notamment PIVETEAU Jean-Luc, 1993, *op.cit.*, p. 27.

⁴ RAFFESTIN Claude, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris : Librairies Techniques, 249 p. (coll. Géographie économique et sociale).

⁵ DEBARBIEUX Bernard, 1995, *op.cit.*, p. 105.

⁶ CHIVALLON Christine, 1996, *op.cit.*

aréolaire et *territoire réticulaire* sont privilégiées à celles de territoire nomade et territoire sédentaire.

Souvent adoptée dans les approches géographiques, la définition du territoire en tant que surface strictement appropriée, aux limites marquées, a ainsi un caractère restrictif pour un certain nombre de groupes sociaux. Les logiques territoriales et identitaires peuvent apparaître bien plus complexes. Les modèles classiques de territorialisation doivent alors parfois être dépassés. Aussi, la géographie, devenue discipline construite sur l'idée d'un découpage, doit « urgemment se rendre capable de penser les liens plutôt que de décrire des murs infranchissables »¹. Ce n'est pas parce qu'un groupe social n'a pas un territoire aréolaire, délimité, etc., qu'il ne s'est pas territorialisé d'une façon ou d'une autre. Les territoires peuvent notamment se baser sur des points d'ancrage que sont les lieux. Ainsi, il peut être mis en avant que territorialiser un espace consiste, pour un groupe social, « à y multiplier les lieux, à les installer en réseaux à la fois concrets et symboliques »². Il est donc possible d'imaginer différents types de territoires ou de formes de territorialité. C'est pourquoi il semble délicat d'utiliser le terme de territoire, aujourd'hui, sans préciser la définition retenue. Les formes que peut prendre le territoire pour les géographes sont devenues multiples malgré une apparente représentation consensuelle.

En définitive, le territoire peut revêtir des **formes très diverses**, dont les deux extrêmes sont :

- un territoire prenant la forme d'une aire, borné par des frontières et relativement rigide ;
- et un territoire dont la forme est très difficile à définir car elle correspond davantage à un réseau spatial. Il est par conséquent difficile de le borner, de le cartographier. Sa définition est beaucoup plus floue. C'est pourquoi il est question de territoire circulatoire³, de territorialité nomade⁴, de constellation⁵, d'archipel⁶, etc.

Le territoire peut donc être aréolaire, aussi bien réticulaire. Il est d'abord un espace d'identité ou d'identification. Sa forme importe peu.⁷ L'espace est utilisé, travaillé, traité pour devenir un vecteur puissant de la vie sociale. Le territoire n'est donc pas appréhendé ici selon le principe de la proximité spatiale référant à une aire bien circonscrite ou à une collectivité

¹ RETAILLE Denis, 2000, « Penser le monde », in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris : Belin, 351 p. (coll. Mappemonde), pp. 273-286.

² DI MEO Guy, 2000, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? », in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *op.cit.*, pp. 37-48 (p. 40 et pp. 42-43).

³ TARRIUS Alain, 2000, *op.cit.*

⁴ PIOLLE Xavier, 1990, *op.cit.*

⁵ RETAILLE Denis, 1998, *op.cit.*

⁶ Voir par exemple VIARD Jean, 1994, *La société d'archipel ou les territoires du village global*, La Tour d'Aigues : éd. de l'Aube, 216 p. (coll. Monde en cours).

⁷ BONNEMAISON Joël, 1997b, *op.cit.*, p. 3.

localisée, ce afin de pouvoir prendre en compte la place de plus en plus importante prise par la mobilité au sein des populations.

Dans le même temps, le **caractère temporel** du territoire, sans nécessairement privilégier le temps long, est pris en considération ; c'est d'ailleurs pour cela que le terme *territorialisation* est fréquemment privilégié par rapport à celui de *territoire*. D'une part, les temporalités apparaissent emboîtées dans un territoire. Passé, présent et futur s'entremêlent. Ainsi, pour acquérir le statut de symbole, le lieu doit échapper à la seule détermination historique. C'est à cette condition que l'événement historique sera exhumé et commémoré. De plus, il faut que l'événement soit perçu comme l'avènement d'un ordre nouveau, identifiable dans le présent et porteur d'avenir. Dès lors, il pourra assurer la continuité des valeurs et du territoire. Par conséquent, « un lieu symbolique chargé de mémoire collective peut naître de la désignation *a posteriori* d'un événement de nature légendaire ou historique, rétrospectivement présenté comme étant fondateur ou décisif dans la destinée du groupe social qui l'érige »¹. D'autre part, culture et identité, constituant le territoire et portées par lui, évoluent en permanence. Les lieux comme les territoires naissent par conséquent, vivent et peuvent disparaître. C'est pourquoi il est également fait référence aux processus de déterritorialisation et de reterritorialisation dans le cadre de ce travail.

L'analyse du territoire et de la territorialité réalisée ici privilégie ainsi le territoire en tant que construit social et culturel d'un groupe social particulier, quelle que soit sa forme. Il est ainsi mis en lien avec la culture et l'identité des groupes sociaux dans la mesure où il permet notamment la conservation et la transmission de celles-ci. Cela renvoie à la « capacité territorialisante »² du groupe social face à un espace ou à un lieu. Cependant, afin d'appréhender l'effet de mobilité, un changement permanent d'échelle d'analyse s'avère nécessaire. La forme prise par le territoire suite au déracinement d'un groupe social peut être délicate à appréhender.

Or, la population des rapatriés d'Algérie, surtout celle des Pieds-Noirs étudiée ici, s'est montrée particulièrement mobile. Elle a fait le « choix » de venir s'installer en Algérie et s'est vue contrainte de quitter cette terre pour s'installer en France ou ailleurs (Israël, Espagne, Etats-Unis, Canada, Argentine, Australie, etc.) dans les années 1960 pour la plupart de ses membres. De plus, il semble qu'elle se soit ensuite déplacée au sein de l'Etat français et à l'étranger. Cette population peut, par conséquent, être caractérisée par une mobilité ; cette notion devient ainsi centrale dans le cadre de l'étude de cette population. Or, la mobilité connue par la population pied-noire a pu la conduire à inscrire des éléments de son mouvement dans l'espace. La notion de marqueur territorial puise toute sa pertinence dans

¹ DEBARBIEUX Bernard, 1995, *op.cit.*, p. 105.

² Selon l'expression de Martine HOVANESSIAN, 1992, *op.cit.*, p. 53.

une territorialité « éclatée ». Le marqueur peut baliser un territoire qui n'est pas nécessairement aréolaire.

L'exemple du groupe social des Pieds-Noirs peut donc permettre de percevoir des processus de territorialisation pouvant prendre des formes très diverses. Il ne faut présupposer de rien. Cela induit la recherche de différentes méthodes et de différents outils pour appréhender ces territoires.

Aussi, concernant les Pieds-Noirs, existe-t-il une logique territoriale collective du fait de l'existence d'un particularisme identitaire et culturel, d'un réseau social ? L'implantation spatiale du groupe, son rapport à l'espace, peut en effet constituer un indice d'organisation communautaire. Cela soulève la question de l'existence d'un territoire propre. Quelle serait sa forme ? S'agit-il d'un territoire rêvé, imaginaire, mythifié correspondant au territoire perdu, à savoir l'Algérie d'avant 1962, voire d'avant 1954 ? S'agit-il d'un territoire de forme aréolaire (qui signifierait le regroupement spatial du groupe social) ou encore d'un territoire réticulaire ? Les apports théoriques présentés ici nous laissent tout imaginer.

2^{EME} PARTIE -

LE GROUPE SOCIAL DES PIEDS-NOIRS :
UNE RETERRITORIALISATION
EN FRANCE METROPOLITAINE ET AU-DELA

La population pied-noire apparaît comme un groupe social. Des interactions sont visibles entre ses membres, ainsi que la conscience d'une appartenance commune, même si le groupe se révèle hétérogène et parfois divisé. Les grands dénominateurs communs apparaissent *a priori* être l'attachement à l'Algérie et le sentiment de déracinement (sentiments semblant dépasser les positions concernant l'indépendance de l'Algérie ou si l'on est né ou non en Algérie parfois, à l'image de la chanson *Déracinée* de Liane Foly¹). Or, avec une population déterritorialisée, il a parfois été montré que, théoriquement, il existe un principe de reterritorialisation et qu'il ne faut présumer en rien de la forme du territoire. Qu'en est-il pour la population pied-noire ? Comment appréhender cet éventuel territoire ?

Ce chapitre est consacré au travail de recueil de données quantitatives et qualitatives, ainsi qu'à l'analyse des résultats obtenus. En s'appuyant sur les apports théoriques présentés précédemment, il s'agit de répondre à la problématique formalisée en introduction.

Un groupe social déterritorialisé, tel que la population pied-noire, génère-t-il une reterritorialisation dans l'espace d'accueil, ce notamment pour appuyer son identité et sa culture ? Certains apports théoriques mettent effectivement en avant que l'identité et la culture d'une population sont en lien avec son territoire. Si une reterritorialisation a été impulsée, de quel territoire est-il question pour un groupe social ayant connu une telle mobilité ? Quelles relations peuvent être mises en avant entre le territoire perdu et l'espace d'installation ? Quel est donc le champ des possibles pour la population pied-noire, notamment en lien avec ses rapports à l'espace, sa territorialité ? Au regard de ces interrogations, quelle(s) méthode(s) de travail mettre en œuvre face aux apports théoriques / à l'histoire du groupe social étudié pour appréhender ces territoires particuliers ?

En rapport au discours global des chercheurs, comme des membres de la population, mettant en avant le fait qu'il s'agit d'une population vouée à disparaître, il semble que l'appréhension d'une population rapatriée avec une entrée géographique, *via* la territorialité, le processus de territorialisation, à l'époque actuelle, peut révéler une dynamique identitaire et culturelle forte. Une nouvelle territorialisation peut effectivement apparaître comme un véritable enjeu de survie pour le groupe social.

¹ « Entre deux continents, glissait sous le ciel un grand bateau tout blanc. Pendant que ma mère pleurait, dans son ventre moi j'attendais de naître pour l'hiver, enfin peut-être. Mon passé, je ne le connais pas. D'où je viens, où je vais, je ne le sais pas. Dans mon cœur résonne encore cette terre, ce parler fort comme unique héritage. Déracinée, sans un décor, sans un repère, je suis déracinée, entre les non-dits, les mystères, depuis que je suis née. Une petite voix étrange, venue d'ailleurs, cadeau des anges, me parle d'Alger. [...] ». Chanson *Déracinée* de Liane FOLY, 2004.

2.1 – QUELLES METHODES POUR OBSERVER UNE TERRITORIALISATION ?

L'étude menée ici est consacrée à l'appréhension, aujourd'hui, des conséquences de la mobilité concernant le territoire et la territorialité du groupe social des Pieds-Noirs, ce notamment en lien avec le particularisme identitaire et culturel de cette population. Dans ce cadre, les méthodes de travail peuvent se révéler diverses. En effet, il faut s'attendre, *a priori*, à une forme particulière de territoire d'après les apports théoriques mentionnés. Néanmoins, aucune hypothèse ne peut être rejetée, les deux formes extrêmes de territoire étant le territoire aréolaire et le territoire de forme réticulaire. Le groupe parle lui-même d'un regroupement dans le Midi. Celui-ci n'a cependant pas été vérifié ou remis en question depuis le Recensement général de la population de 1968¹. De plus, les regroupements décrits dans les nouveaux quartiers des années 1960, notamment dans les HLM, ne seraient plus toujours d'actualité.

Quel est l'écart entre une certaine représentation de la répartition de cette population et sa répartition effective ? A quelle échelle et à quelle date renvoient ces discours ? Aujourd'hui, sommes-nous face à un regroupement potentiellement significatif de la population pied-noire ou à une dispersion ? *A priori*, un jeu sera à mettre en place entre micro et macro échelles.

Afin d'étayer le discours sur des bases solides et claires, une première approche quantitative à l'échelle de la France métropolitaine, à l'heure actuelle, semblait nécessaire. Pourquoi en France métropolitaine ? La population paraît s'être installée massivement en métropole après son départ d'Algérie. L'attachement à la nation, le sentiment d'avoir œuvré pour la France ou la plus grande simplicité de cette migration face à la brutalité du départ ont certainement joué. A travers cette approche, il était question de vérifier si une territorialisation de forme aréolaire pouvait être mise en avant dans le Midi méditerranéen.

La première étape a été le recueil de données chiffrées auprès de l'INSEE pour le dernier Recensement général de la population (1999). Des enquêtes visant le recueil d'informations davantage qualitatives ont suivi. Toutefois, pour l'approche quantitative, de multiples problèmes ont été rencontrés, notamment concernant la définition de la population et l'obtention des données. Il paraissait, de plus, intéressant de pouvoir observer l'évolution de la répartition de cette population depuis 1968. Cela a complexifié la demande en multipliant les contacts et les définitions statistiques de la population d'étude.

¹ Les données statistiques du Recensement Général de la Population de l'INSEE de 1968 sont les seules disponibles officiellement. Pour ce recensement réalisé en 1968, une classe « rapatriés d'Algérie » a été définie. Nous y reviendrons ultérieurement.

2.1.1 – Une localisation particulière de la population pied-noire ? Des objectifs de la démarche à la définition statistique de la population d'étude

La démarche quantitative, statistique, n'est pas apparue, dans un premier temps, comme une méthode à privilégier dans le cadre de cette recherche. Elle s'est, néanmoins, très rapidement avérée nécessaire, voire incontournable, pour visualiser la répartition de la population pied-noire au niveau national. Pour cela, devaient être connus :

- les lieux premiers d'installation ;
- la mobilité résidentielle globale ;
- les lieux de vie actuels.

Cela devait également permettre de définir un terrain d'étude pertinent actuellement, correspondant à la répartition géographique présente. Le problème de ce terrain d'étude, centré *a priori* sur le grand Sud-Est, est qu'il pouvait être remis en question, dépassé dans la mesure où il paraissait délicat d'appréhender *a priori* un territoire dont l'existence était incertaine et la forme inconnue encore. L'échelle nationale a, par conséquent, été conservée tout au long de l'étude.

Afin de percevoir la répartition géographique de la population pied-noire au cours du temps, depuis 1962 jusqu'en 1999¹, le recueil de données quantitatives a été nécessaire.

Pour les **lieux premiers d'installation**, l'INSEE avait défini une classe spécifique « rapatriés d'Algérie » lors de son Recensement général de la population en 1968. Cette classe regroupe les « personnes qui résidaient en France métropolitaine au 1^{er} mars 1968 et en Algérie au 1^{er} janvier 1962, à l'exclusion des musulmans français nés en Algérie et des nationaux algériens. Les enfants nés entre le 1^{er} janvier 1962 et le 1^{er} mars 1968 sont considérés comme rapatriés si leur mère est elle-même rapatriée (que la naissance ait eu lieu avant ou après la migration de la mère et où qu'elle se soit produite) »². L'Institut National d'Etudes Démographiques (INED), suite à une demande d'informations concernant les statistiques disponibles pour ce type de populations, a fourni les données. Néanmoins, ces statistiques ne permettent pas

¹ Il s'agit du dernier recensement mobilisable.

² De plus, « à la suite d'une erreur de programmation, on a inclus à tort parmi les rapatriés d'Algérie les nationaux algériens nés hors d'Algérie mais résidant en Algérie au 1^{er} janvier 1962. Il en est résulté un accroissement artificiel de l'effectif des rapatriés de 27 000 personnes environ (926 880 au lieu de 900 000 environ) qui porte surtout sur les enfants de moins de 7 ans (10 000 sur 27 000). Cet effectif de 900 000 comprend également certains métropolitains résidant en Algérie au 1^{er} janvier 1962 (fonctionnaires et leurs familles notamment) qu'il n'a pas été possible d'isoler des véritables rapatriés. Par ailleurs, il se peut que, malgré les instructions figurant sur le bulletin individuel du recensement, certains militaires du contingent se trouvant en Algérie au 1^{er} janvier 1962 aient déclaré résider alors en Algérie et aient été classés comme rapatriés. Aucune estimation de cette imperfection, qui doit être mineure, ne peut être effectuée ». Document INSEE, RGP 1968.

d'appréhender les mobilités de la population entre le moment de son arrivée en France métropolitaine (1962 essentiellement) et le Recensement (en 1968).

Concernant les **lieux de vie actuels**, apparaît par contre le problème de l'obtention de données chiffrées pour la période récente et de leur pertinence. L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE), par exemple, n'inclut pas, dans ses Recensements, de dimension culturelle, communautaire ; contrairement au recensement canadien notamment. Cette population pied-noire n'est donc pas reconnue en tant que telle. La définition statistique qui peut en être faite n'est qu'approximative. Il existe, de plus, une certaine réticence à fournir de l'information quand il s'agit de données concernant une population précise. Un problème de respect de la confidentialité, renforcé par le contexte réglementaire (loi relative à l'information et aux libertés de 1978¹), est sous-jacent. Cela rend difficile le traitement de données considérées plus ou moins comme nominatives. Par ailleurs, cette approche géographique, nécessitant des chiffres récents, apparaît comme originale aux yeux des personnes contactées dans le cadre de cette démarche (associations, mais aussi INSEE). Elle n'est pas toujours comprise notamment parce qu'elle concerne la population pied-noire : ce groupe social est perçu comme particulièrement attaché à son passé. Une étude menée sur la période actuelle ou l'intérêt porté à des données récentes n'apparaît pas pertinente ou, du moins, étonne.² Si des données ont finalement été obtenues pour le Recensement général de la population de 1999 auprès de l'INSEE, durant plusieurs mois (entre décembre 2001 et juin 2002) le doute a subsisté et d'autres démarches ont, par conséquent, été entreprises.

D'autres organismes paraissaient pouvoir fournir des statistiques relativement récentes concernant la population d'étude, notamment le Service Central des Rapatriés (SCR)³ ou l'Agence Nationale pour l'Indemnisation des Français d'Outre-Mer (ANIFOM)⁴. Cependant,

¹ La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) est l'autorité de contrôle française en matière de protection des données personnelles. Voir site Internet de la CNIL : <http://www.cnil.fr/>.

² Voir chapitre 2.1.1.

³ Le SCR dépend du Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Il a pour mission de mettre en œuvre les différentes mesures prises en faveur des rapatriés : accueil et réinstallation (loi n°61-1439 du 26 décembre 1961, décret n°94-245 du 28 mars 1994), retraite (loi n°85-1274 du 4 décembre 1985), mesures spécifiques réservées aux Français musulmans rapatriés (loi n°94-488 du 11 juin 1994) ; et de contribuer à la régularisation des situations administratives des personnels des anciens services français en Algérie (authentification et validation de service en vue notamment de la retraite). *Bottin administratif*, 2000, p. 635. D'autres lois et décrets sont parus depuis 2000.

⁴ L'ANIFOM est un établissement public national à caractère administratif. Elle s'est substituée en 1970 à l'Agence de défense des biens et intérêts des rapatriés (ADBIR) qui existait depuis 1962. Cette dernière a recensé les biens abandonnés des rapatriés (surtout en Algérie) et a permis à l'ANIFOM d'évaluer l'indemnisation. L'ANIFOM a ainsi été chargée de la mise en œuvre de la loi d'indemnisation votée le 15 juillet 1970 qui a posé pour la première fois le principe du droit à indemnisation des Français dépossédés de biens situés dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France. Le Gouvernement, dans le cadre de la loi n°2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés, confie à l'ANIFOM de nouvelles missions concernant notamment le remboursement des sommes prélevées au titre des articles 46 de la loi n°70-632 du 15 juillet 1970 et n°78-1 du 2 janvier 1978. Cf. site Internet du Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : <http://www.finances.gouv.fr/> (information recueillie le 13 juillet 2005).

chaque organisme a sa propre définition du groupe ; il n'y a pas d'homogénéité. Ainsi, le Service central des rapatriés comptabilise l'ensemble des rapatriés français, quelle que soit leur origine géographique. L'ANIFOM, quant à elle, comptabilise uniquement les individus pouvant prétendre à une indemnisation de la part de l'Etat français, donc des personnes dépossédées (ou leurs ayants droit) de biens situés dans les trois pays d'Afrique du Nord, des pays de l'ex-Indochine et de Guinée. De plus, les données correspondent à des dates différentes : pour l'ANIFOM, les données sont liées à la loi d'indemnisation de 1987 ; pour le SCR, les statistiques datent de 1999. Les recoupements s'avèrent donc délicats, voire impossibles.

En conséquence, il a été envisagé de s'adresser à différents acteurs pouvant être des sources éventuelles de données, ce afin d'approcher le mieux possible la répartition de la population d'étude à l'heure actuelle. Des demandes ont ainsi été adressées à des organismes tels que l'INSEE, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), mais également auprès d'associations à échelle nationale en lien avec la population française d'Algérie (Cercle Algérieniste, Coup de Soleil, ANFANOMA¹, MAFA², Recours, FNR³). Les associations ont essentiellement été contactées afin de parer à tout manque éventuel de données, bien que ces informations ne soient pas nécessairement représentatives de l'ensemble de la population concernée :

- les adhérents d'associations ne représentent *a priori* qu'une minorité de la population pied-noire ;
- toutes ces associations ne concernent pas uniquement les Pieds-Noirs. Des rapatriés de Tunisie ou du Maroc peuvent adhérer, des sympathisants également ;
- une personne peut adhérer à plusieurs associations.

Ce sont les départements de résidence actuels de leurs adhérents qui ont été demandés. Les sièges des associations ont cette information dans la mesure où leurs adhérents sont inscrits, que des courriers leur sont adressés, ne serait-ce que pour les cotisations annuelles. La prise de contact avec ces associations a été faite par téléphone. Puis un courrier a été envoyé.

Par ailleurs, pour justifier cette démarche, la comparaison des données selon leur source (associations, INSEE, CNAM, mais également ANIFOM ou SCR) peut permettre d'évaluer la représentativité de ces associations ou encore les éventuels décalages entre la répartition géographique de l'ensemble de la population et celle des personnes se revendiquant d'une appartenance au groupe, d'une identité.

¹ Il s'agit de l'Association Nationale des Français d'Afrique du Nord, d'Outre-Mer et de leurs Amis.

² Maison des Agriculteurs Français d'Algérie.

³ Fédération Nationale des Rapatriés.

Concernant la **mobilité résidentielle globale** de la population pied-noire **entre 1962 et aujourd'hui**, le recueil de statistiques correspondant aux autres Recensements généraux de la population de l'INSEE était envisageable (le SCR et l'ANIFOM ne pouvant fournir des données à d'autres dates que celles proposées). Des enquêtes plus qualitatives devaient également permettre de suivre l'itinéraire de certains membres de la population.

La mise en valeur cartographique de ces données quantitatives a permis d'appréhender au mieux la répartition résidentielle du groupe. Cependant, l'analyse des cartes n'est pertinente qu'à partir de l'instant où la répartition de la population française, dans son ensemble, est connue, des années 1960 à nos jours. Des comparaisons sont alors possibles, permettant de mettre en avant d'éventuels particularismes. La seule étude de la population pied-noire ne suffit pas. La recherche de statistiques dépasse donc ce groupe social. C'est pourquoi un travail a été mis en œuvre pour recueillir, pour l'ensemble de la population française, les mêmes données que celles ayant pu être obtenues concernant la population pied-noire. Le Laboratoire d'Analyse Secondaire et des Méthodes appliquées à la Sociologie (LASMAS)¹, unité partenaire du Centre Quetelet², a été sollicité dans ce cadre. Il s'agit d'un institut rattaché au CNRS (UMR 8097) archivant les fichiers de données de différents producteurs de la Statistique publique pour les diffuser auprès des chercheurs.

L'une des limites de ce travail statistique est qu'aucune donnée quantitative plus fine (catégorie socioprofessionnelle, commune ou département de résidence antérieure, etc.) n'a pu être exploitée. Les recoupements entre les différents Recensements se sont révélés trop complexes. Les informations sont néanmoins en notre possession pour les Recensements généraux de la population de 1968, 1975, 1982 et 1990. Un travail futur pourrait être entrepris. Certains approfondissements, par exemple dans des Régions ou départements semblant significatifs pour cette population, pourraient se révéler pertinents. Ce premier travail statistique, réalisé à l'échelle nationale, permet néanmoins de préciser les besoins de données à plus grande échelle.

Il s'agit donc ici de se focaliser sur les démarches réalisées pour l'obtention des données chiffrées à l'échelle nationale, essentiellement auprès de l'INSEE, et du traitement statistique qui en a découlé.

¹ Voir le site Internet du LASMAS : http://www.iresco.fr/labos/lasmas/accueil_f.htm

² Le Réseau Quetelet est un réseau national de partenaires ayant pour mission de faciliter l'accès aux données d'enquête par la mise à disposition et la diffusion des données quantitatives en Sciences Humaines et Sociales (SHS) auprès des acteurs de la recherche dans le cadre de la politique nationale élaborée par le Comité interministériel de concertation pour les données en sciences sociales. Voir site Internet du réseau Quetelet : <http://www.centre.quetelet.cnrs.fr/>

2.1.1.1 – La difficile mobilisation des statistiques

Le recueil de données statistiques récentes (dernier Recensement général de la population de l'INSEE en 1999) s'est avéré délicat et complexe. Plusieurs demandes ont été effectuées sans que celles-ci ne trouvent un écho favorable. C'est un réseau de connaissances avec une « entrée » à l'INSEE par une « porte dérobée » qui a réellement permis l'obtention de ces données, tout en créant des contacts extrêmement enrichissants pour cette recherche.

L'approche parallèle menée vers la CNAM s'est soldée par l'absence de réponse malgré l'envoi d'un courrier en recommandé avec accusé de réception et un appel téléphonique avec un renvoi de service en service.

Il ne s'agit pas ici de dénigrer ces structures. Cette présentation vise simplement à mettre en avant les difficultés rencontrées pour l'obtention de statistiques singulières (dont ces structures disposent), ainsi que les solutions trouvées pour leur acquisition. En expliquant la démarche mise en œuvre dans le cadre de cette recherche, il est avant tout question de permettre à d'autres chercheurs d'identifier le « protocole » adopté, de même que les limites des données obtenues.

Une première demande relative à l'opération NIR 99

La première lettre officielle de demande de données, signée par le directeur de thèse, a été adressée à la Direction Générale de l'INSEE en décembre 2001 (au début de la première année de doctorat). Elle faisait suite à plusieurs essais de recueil de données infructueux lors de l'année de DEA. Cette requête visait l'obtention de données relatives à l'opération NIR 99¹, données portant sur le nombre exact de rapatriés d'Algérie, leur lieu de vie en 1999 – pouvant correspondre à leur canton ou à leur département de résidence -, leur âge, leur sexe et leur département de naissance. Ces renseignements devaient être en possession de l'INSEE étant donné la nature de l'opération.

Effectivement, les Français d'Algérie possédaient une immatriculation 92 ou 93, selon leur département de naissance, pour le régime de la Sécurité sociale en Algérie. Depuis l'indépendance de l'Algérie, ce numéro d'inscription au répertoire (NIR) est devenu le 99 pour toutes les personnes nées en Algérie avant le 03 juillet 1962, indiquant ainsi une naissance en pays étranger. Or, ce changement a été très mal perçu par une large part de la population pied-noire. Tout d'abord, ses membres ne sont pas nés à l'étranger étant donné que

¹ Numéro d'Inscription au Répertoire (NIR) attribué à toutes les personnes nées à l'étranger (99).

l'Algérie était un territoire français et était composée de départements français. Ensuite, ce numéro posait un certain nombre de problèmes concernant l'obtention de documents administratifs tels que la carte d'identité nationale ou le passeport. Une naissance à l'étranger implique un certain nombre de démarches pour prouver sa nationalité, notamment liée à l'ascendance ; démarches d'autant plus délicates pour les Pieds-Noirs que ces documents ont été rapatriés eux aussi (avec quelques problèmes d'exhaustivité parfois) et regroupés à Nantes. Tout cela participe au fait, notamment, que certains Pieds-Noirs ont mis du temps ou ne parviennent plus à considérer la France comme leur patrie. Toutefois, l'Etat, *via* l'INSEE, essaie de « revenir en arrière » avec une première opération menée en 1996-1997 (circulaire du Premier Ministre en 1996) et l'opération NIR 99, lancée en janvier 2001 suite au décret numéro 2000-910 du 14 septembre 2000 et à son arrêté d'application. Ces deux opérations consistaient à demander l'accord aux personnes nées en Algérie avant le 3 juillet 1962 pour que leur NIR soit de nouveau transformé et ne renvoie plus à une naissance en pays étranger. Les départements d'Algérie sont ainsi codifiés de 91 à 94, sans risque de confusion avec les codes de la région parisienne qui n'ont été créés qu'au 1^{er} janvier 1968.¹

Pour ce faire, un envoi de courriers a été effectué auprès des personnes concernées. Cela a nécessité une collecte, par l'INSEE, des adresses de ces individus auprès des organismes servant les prestations de base des régimes obligatoires d'assurance maladie (d'où le rôle joué par la CNAM), mais également de « leur nom, prénoms, date et lieu de naissance, sexe, et leur numéro d'inscription au répertoire »². Cette opération visait environ 700 000 personnes, en plus des 100 000 individus contactés lors de la première opération en 1997.

Suite à cette première demande, la réponse de l'INSEE est parvenue au CERMOSSEM en février 2002 et mettait en avant qu'il n'était pas envisageable d'obtenir des données suite à cette opération NIR 99.

Cette opération ne comportait pas d'exploitation statistique des données relatives à la population concernée. Par ailleurs, le décret n°2000-910 stipulait que les organismes servant les prestations de base des régimes obligatoires d'assurance maladie devaient transmettre à l'INSEE, au plus tard le 31 décembre 2000, les adresses des personnes concernées dont ils avaient connaissance et que ces informations nominatives ne pouvaient être conservées par l'INSEE que durant une période ne pouvant dépasser quatre mois après leur réception. En application de ce décret, l'INSEE n'a pas conservé les données relatives à cette population.

La lettre stipulait, parallèlement, que « le Recensement Général de la population réalisé par l'INSEE en 1999 pourrait sans doute [...] fournir des éléments d'information sur la population [...] »³ étudiée. Elle invitait également à se rapprocher du service diffusion de la

¹ Informations recueillies sur le site Internet de l'INSEE : www.insee.fr

² Décret n°2000-910 du 14 septembre 2000 visé par la CNIL, à l'origine de cette opération NIR 99.

³ Lettre du Service Statistiques Ménages, Pôle Répertoires et Fichiers Démographiques, INSEE Pays de la Loire, adressée à Hervé Gumuchian, datée du 15 février 2002 (N°158/SESM/SF).

Direction régionale de l'INSEE de Rhône-Alpes pour se renseigner sur les possibilités d'exploitation de ces données et sur les tarifs des prestations de l'INSEE en la matière.

Cet envoi a donc été joint à une seconde demande officielle effectuée auprès de la Direction régionale de l'INSEE de Rhône-Alpes le 28 février 2002.

Une seconde demande concernant le Recensement général de la population de 1999

Cette seconde requête portait cette fois-ci sur des données devant être extraites du Recensement général de la population (RGP) de 1999. Elle a été adressée, comme conseillé, à la Direction régionale de l'INSEE de Rhône-Alpes et portait sur les mêmes variables que la première demande envoyée :

- lieu de résidence actuel (commune, canton ou département) ;
- âge ;
- sexe ;
- département de naissance.

La définition statistique de la population d'étude a été fixée alors selon les critères qui avaient été mis en avant par le décret n°2000-910 ; critères qui apparaissaient également dans le Recensement général de la population : à savoir la date et le lieu de naissance. Ainsi, les renseignements requis portaient sur les personnes nées en Algérie avant le 03 juillet 1962.

Dans la mesure où aucune réponse n'a été donnée dans les jours qui ont suivi, l'envoi a été doublé par des appels téléphoniques auprès de l'INSEE de Rhône-Alpes.

La réception du courrier a été confirmée, mais la personne à qui a été confiée cette commande devait demander l'accord à sa direction pour fournir les statistiques souhaitées. Après acceptation au niveau de la Direction régionale, pour donner suite à cette requête, le courrier serait envoyé dans un service de traitement de ce type de demandes adressées à l'INSEE et émanant du milieu de l'éducation nationale et de la recherche : le centre Quetelet, à Paris. Suite à cela, il serait nécessaire d'attendre une semaine pour le devis puis, après acceptation du devis, 3 à 4 semaines pour le traitement.

Suite à un second appel, la transmission de la demande au centre Quetelet a été confirmée. Il était alors question d'attendre le devis puis de le renvoyer signé pour la réalisation du traitement.

Or, la demande transmise au Centre Quetelet a été réceptionnée par un membre du LASMAS. Ce dernier a alors téléphoné au directeur de thèse, qui était à l'origine du courrier, pour lui faire part de son pessimisme quant au traitement de cette demande. Effectivement, il n'était

pas en mesure, dans l'immédiat, de donner suite à cette requête concernant le Recensement général de la population de 1999 : le Centre Quetelet ne disposait pas des fichiers individuels de l'INSEE correspondant. Cela empêchait notamment de consulter les dates de naissance pour individualiser la population d'étude. Néanmoins, cette demande pouvait trouver une réponse positive concernant le Recensement général de la population de 1990 et l'un des responsables de l'archivage et de la diffusion des enquêtes pour le LASMAS a proposé de se renseigner afin de savoir à quelle date, approximativement, le centre allait disposer des données INSEE nécessaires. Cette piste a ainsi été conservée, tout en mettant en œuvre d'autres tentatives pour l'obtention de données plus récentes.

Parallèlement, devant l'incertitude de l'acceptation de la demande émise, la recherche d'une personne connaissant quelqu'un travaillant à l'INSEE de Rhône-Alpes a été entreprise afin de mieux connaître l'évolution de la demande et la probabilité de son traitement. Par chance, un collègue connaissait une personne ayant travaillé à l'INSEE. Celle-ci a donc été contactée et a pu donner quelques informations concernant le fonctionnement interne, en général, de l'INSEE face à une demande de données spécifiques. Elle n'était toutefois pas en mesure d'appuyer la demande, ne travaillant plus à l'INSEE, et se montrait plutôt pessimiste. Néanmoins, peu de temps après, elle a eu l'occasion d'évoquer ce cas précis dans le cadre d'une réunion durant laquelle elle a rencontré une personne de l'INSEE de Rhône-Alpes. Cette dernière lui a ainsi donné quelques renseignements et a accepté d'être sollicitée pour étudier cette demande si cela s'avérait nécessaire. Face aux divers renseignements obtenus, la décision a été prise de contacter cette personne.

2.1.1.2 - L'obtention des données et le problème de la définition statistique de la population pied-noire

Une première requête (début juin 2002)

La première demande effectuée auprès de cette personne ressource de l'INSEE Rhône-Alpes concernait les Français nés en Algérie avant le 03 juillet 1962, conformément à ce qui avait été stipulé sur le courrier adressé officiellement à l'INSEE.

Pourquoi avoir retenu cette date du 3 juillet 1962, date de la déclaration d'indépendance officielle de l'Algérie ? Un des problèmes apparus pour la définition statistique de la population d'étude a effectivement été de savoir jusqu'à quelle date prendre en considération

les Français nés sur le sol de la colonie. Après le 3 juillet 1962, des Français doivent toujours naître en Algérie ; certains ont effectivement fait le choix de rester, au moins pour un temps. Par ailleurs, d'autres Français arrivent en Algérie à partir de juillet 1962 pour participer à la construction de ce nouvel Etat. Ils ont pu avoir des enfants en Algérie qui, par la suite, ont pu s'installer en France. A partir de juillet 1962, la situation paraît cependant être différentiable de ce qu'elle était durant l'époque de l'Algérie française. Cela peut poser la question du fait de se considérer comme pied-noir ou non. Effectivement, les individus nés en Algérie à partir du 3 juillet 1962 ne naissent plus en Algérie française. Ils naissent et grandissent dans un cadre radicalement différent. L'Algérie n'est plus un territoire français. Il a ainsi été choisi de ne pas prendre en considération ces individus dans le cadre de cette étude.

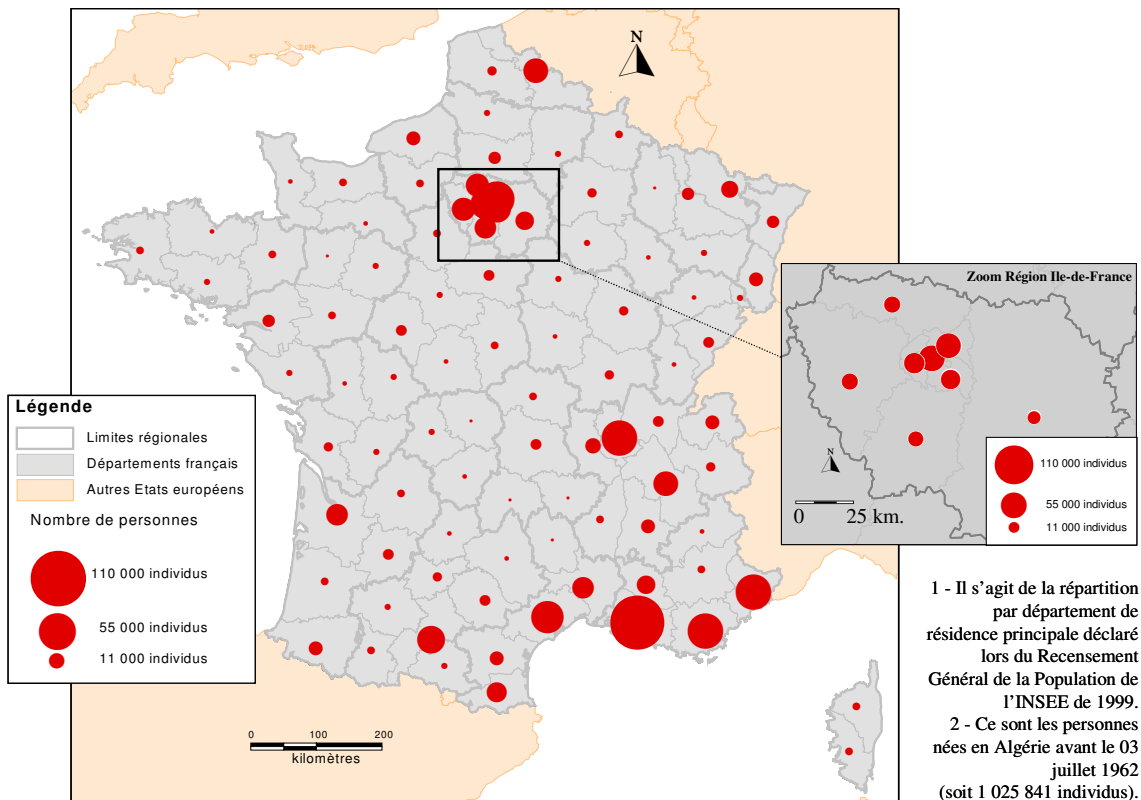
Cependant, la prise en compte de cette date précise comporte certaines limites. Les personnes nées en Algérie après le 3 juillet 1962 peuvent se considérer comme pied-noirs. De plus, avant cette date, des Français ont pu naître en Algérie et partir avant ou pendant les événements. Ils ne partagent pas forcément le même attachement pour l'Algérie que ceux qui ont vécu, au moins en partie, les événements qui se sont déroulés sur le territoire, ou encore l'exode. Peuvent-ils alors être considérés comme des Pieds-Noirs ? Concomitamment, il paraît très délicat d'exclure ces derniers de la population d'étude. Certains se sentent, voire se revendiquent, comme appartenant à ce groupe social. Le même type d'interrogations peut porter sur les personnes qui étaient très jeunes lors du départ de la colonie. Elles peuvent n'avoir que peu de souvenirs de cette période. Se considèrent-elles comme des Pieds-Noirs ? Il s'agit ainsi d'un élément de faiblesse de ces données par rapport à la dimension identitaire, à la conscience d'une appartenance commune. Cependant, l'obtention de statistiques nécessite la prise en compte d'une date précise. Celle-ci paraissait être la mieux adaptée dans le cadre de cette recherche.

Les données demandées ont finalement été obtenues. Elles ont permis d'appréhender la répartition de cette population, née en Algérie avant le 03 juillet 1962, par département de résidence en 1999 en fonction de l'âge, du sexe et du type d'activité. Ainsi, cette population est distribuée sur l'ensemble du territoire métropolitain et en Corse :

- selon son sexe,
- selon des tranches d'âges de 5 ans,
- et selon l'activité des individus. Cinq catégories sont définies par l'INSEE dans ce cadre, à savoir les actifs avec emploi, les chômeurs, les étudiants, les anciens actifs et les autres inactifs.

Ces renseignements concernaient au total 1 025 841 individus et démontraient l'importance quantitative de ces personnes dans les Bouches-du-Rhône, le Var, les Alpes-Maritimes, l'Hérault, le Rhône, Paris et la région parisienne ; puis l'Isère, la Haute-Garonne, la Gironde, le Vaucluse, le Gard et le Pas-de-Calais (voir carte 2).

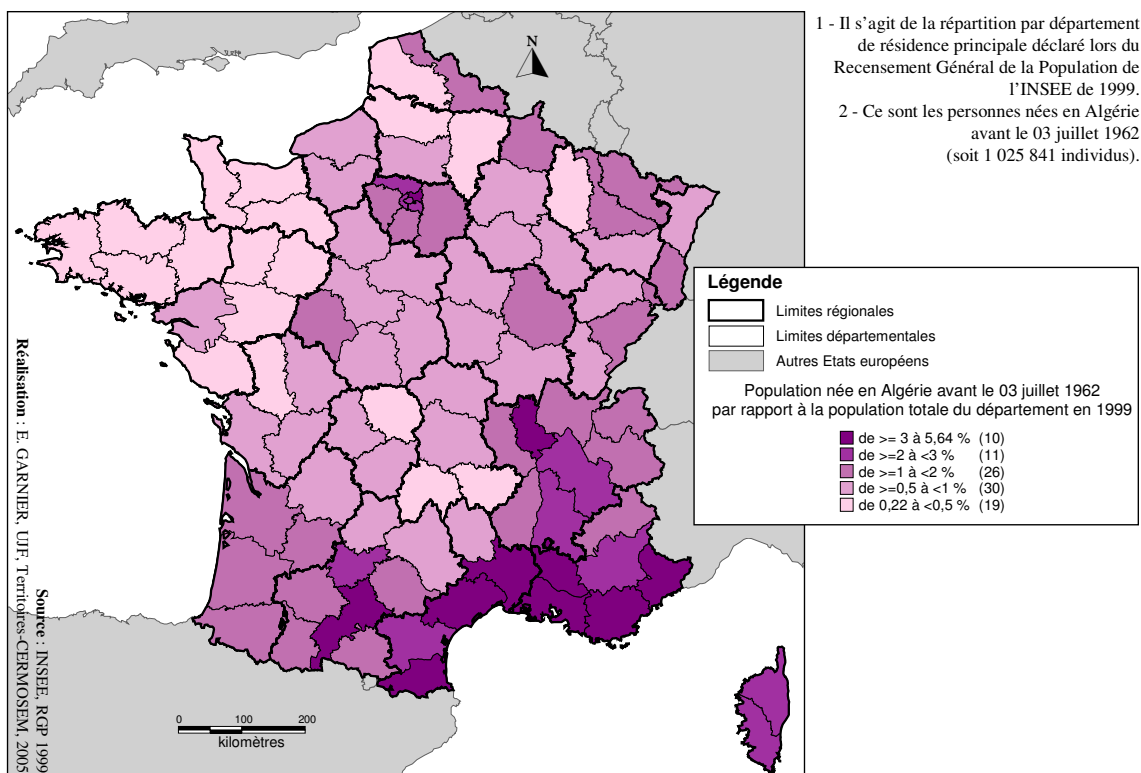
Carte 2 – Répartition départementale¹ des personnes nées en Algérie avant son indépendance² et établies en France métropolitaine et en Corse en 1999



Source : INSEE, RGP 1999.

Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Carte 3 – Proportion par département¹ en 1999 de la population née en Algérie avant son indépendance² et établie en France métropolitaine et en Corse par rapport à la population française totale



Par rapport à la population départementale totale, de fortes concentrations relatives peuvent être observées dans les Alpes-Maritimes, le Var, les Bouches-du-Rhône, le Vaucluse, le Gard, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales, le Rhône, la Haute-Garonne, la Seine-Saint-Denis et les deux départements corses (voir carte 3).

Face à ces données, un biais a cependant été soulevé : le nombre important d'individus au total. Comment est-il possible d'avoir plus d'un million d'individus recensé en 1999 alors que cette population rapatriée est estimée à environ 900 000, voire un million de personnes, en 1962 ?

Effectivement, un malentendu s'est immiscé entre la personne ressource de l'INSEE Rhône-Alpes et l'étudiante. La demande avait porté sur la population française née en Algérie avant le 03 juillet 1962, l'aspect nationalité étant ainsi introduit. Pour l'INSEE, les données concernaient une population née en Algérie avant cette date et résidant en France, donc recensée ; la nationalité n'était pas prise en compte, d'autant plus que, pour cette personne de l'INSEE, tout individu né en Algérie française avait la nationalité française. Or, cela ne correspond pas tout à fait à la réalité. La citoyenneté (à savoir l'ensemble des droits civiques et politiques) n'est acquise pour tous qu'à partir de 1946 et les droits sont différents jusqu'en 1958 pour les Français musulmans d'Algérie et les Français non musulmans.¹ D'ailleurs, dans les discours (aussi bien des textes de droit positif que des discussions parlementaires), il n'est pas question de « sujets » et de « citoyens » français, mais d'« indigènes » et de « Français ». Apparaît donc une certaine confusion entre nationalité et citoyenneté chez les parlementaires et les juristes puisqu'ils parlent encore de la « naturalisation » des indigènes après 1865.² Les musulmans d'Algérie ne sont donc pas considérés comme Français à part entière durant la plus grande partie de la colonisation du pays. Par ailleurs, et surtout, avec l'indépendance de l'Algérie, les nationaux français de statut civil de droit coranique acquièrent immédiatement la nationalité du nouvel Etat.³ Ces personnes (soit environ 90 % de la population de l'Algérie), de nationalité française à l'origine, ont donc obtenu la nationalité algérienne. Si certaines sont venues s'établir en France après 1962, elles n'ont plus la nationalité française. Les données obtenues dans un premier temps correspondent ainsi à l'ensemble des personnes nées en Algérie avant le 03 juillet 1962, quelle que soit leur nationalité. Est donc comprise, notamment, la population immigrée algérienne.

¹ Voir le chapitre 1.1.1.3. à ce sujet.

² BLEVIS Laure, 2000, « Droit colonial algérien de la citoyenneté : conciliation illusoire entre des principes républicains et une logique d'occupation coloniale (1865-1947) », in PATHE Anne-Marie, LEFEUVRE Daniel (dir.), *op.cit.*, pp. 87-103.

³ ETIENNE Bruno, 1968, *op.cit.*, p. 234.

Une seconde requête (mi-juin 2002)

Face à ce constat, une seconde requête a été adressée à la personne ressource de l'INSEE de Rhône-Alpes afin de connaître la répartition de ces individus selon leur nationalité. Il s'agissait de mesurer la part d'erreur concernant les données obtenues par rapport à l'étude ; la bonne compréhension des statistiques en dépendait.

Concernant la variable nationalité, l'INSEE définit deux grands groupes : les Français et les Etrangers. La population étrangère est définie en fonction d'un critère de nationalité : est étrangère toute personne résidant en France qui n'a pas la nationalité française. Parmi les étrangers se trouvant en France au moment du Recensement, seuls ont été recensés ceux qui ont leur résidence permanente en France et ceux qui y travaillent ou y étudient (travailleurs permanents, stagiaires, étudiants, ainsi que leur famille le cas échéant), à l'exception des travailleurs saisonniers et des travailleurs frontaliers. En outre, n'ont pas été recensés les étrangers membres du corps diplomatique. Par contre, le personnel étranger (administratif, technique ou de service) des ambassades résidant de façon permanente en France l'a été. Ne sont recensés ni les touristes, ni toute personne effectuant en France un séjour de courte durée. Un étranger peut acquérir la nationalité française au cours de sa vie, en fonction des possibilités offertes par la législation. Il devient alors français par acquisition. Ainsi, dans la catégorie Français, une distinction est faite entre les Français de naissance (y compris par réintégration) et les Français par acquisition (personnes devenues françaises par naturalisation, mariage, déclaration ou à leur majorité).

Selon cette catégorisation, sur 1 025 841 personnes nées en Algérie avant le 03 juillet 1962 (voir tableau 3) :

- 738 602 sont de nationalité française avec
 - 105 492 individus de nationalité française par acquisition,
 - 633 110 personnes de nationalité française de naissance ;
- et 287 239 sont de nationalité étrangère.

Face à ces informations, dans le cadre de la présente recherche doctorale consacrée à la population pied-noire, la part représentée par les individus de nationalité étrangère (soit 28 %) semblait poser un problème pour une analyse pertinente des données. L'objectif visé était d'appréhender la répartition de la population pied-noire en France. Il est vrai que certains « Européens » d'Algérie ont pu ne jamais obtenir la nationalité française et vivre en France. Mais cela concernerait 521 individus au maximum (personnes nées en Algérie avant le 03

juillet 1962, vivant en France en 1999, de nationalité étrangère de l'Union Européenne) sur 287 239 personnes. Cette population peut ainsi être considérée comme minime. Dans le même temps, les données obtenues prenaient également en considération une partie au moins de la population émigrée d'Algérie dans la mesure où plus de 98 % de cette population de nationalité étrangère était de nationalité algérienne. Ses éventuelles logiques de répartition se dissociaient peut-être de celles des Pieds-Noirs.

Tableau 3 – Répartition selon la nationalité de la population née en Algérie avant le 03 juillet 1962 et établie en France métropolitaine et en Corse en 1999

		NATIONALITE		NOMBRE D'INDIVIDUS			
Population résidant en France métropolitaine et en Corse en mars 1999, née en Algérie avant le 03 juillet 1962	Français	Français de naissance		633 110			
		Français par acquisition	Algérie	95 648	105 492	738 602	1 025 841
			Union Européenne	6 206			
			Maghreb	3 223			
			Autres	415			
	Etranger	Algérie		282 508			
		Union Européenne		521			
		Maghreb		3931			
		Autres		279			

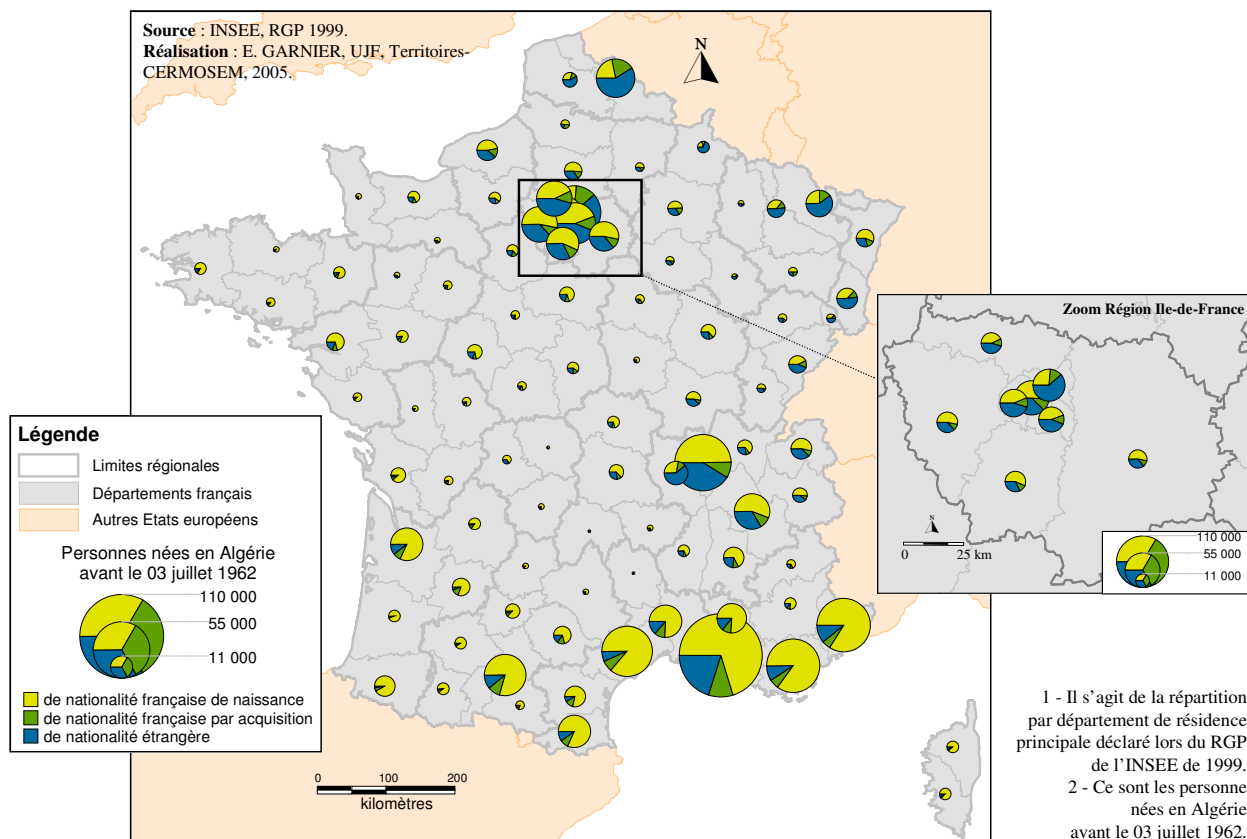
Source : INSEE, RGP 1999.

Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Du fait de cette hypothèse et dans un premier temps, l'observation de la distribution spatiale en 1999 de la population née en Algérie avant le 03 juillet 1962, selon sa nationalité (voir carte 4), s'avérait nécessaire. Les informations fournies suite à cette seconde demande de données ont permis cette représentation cartographique.

La première population représentée est la population de nationalité française de naissance née en Algérie avant le 03 juillet 1962. La seconde est la population de nationalité française par acquisition née en Algérie avant cette date. La date d'obtention de la nationalité n'est pas connue. La population immigrée, quelle que soit son origine, est donc incluse à partir de l'instant où elle a obtenu la nationalité française. Cette nationalité n'a pas nécessairement été obtenue en « Algérie française » avant le 03 juillet 1962. La troisième et dernière population représentée est la population de nationalité étrangère née en Algérie avant cette date. Cette dernière pourrait ainsi correspondre, grossièrement, à la population immigrée d'Algérie établie en France et née avant l'indépendance du pays. Cet ensemble correspond donc à la population totale recensée en France en 1999 et née en Algérie avant son indépendance (représentée dans sa globalité avec la carte 2).

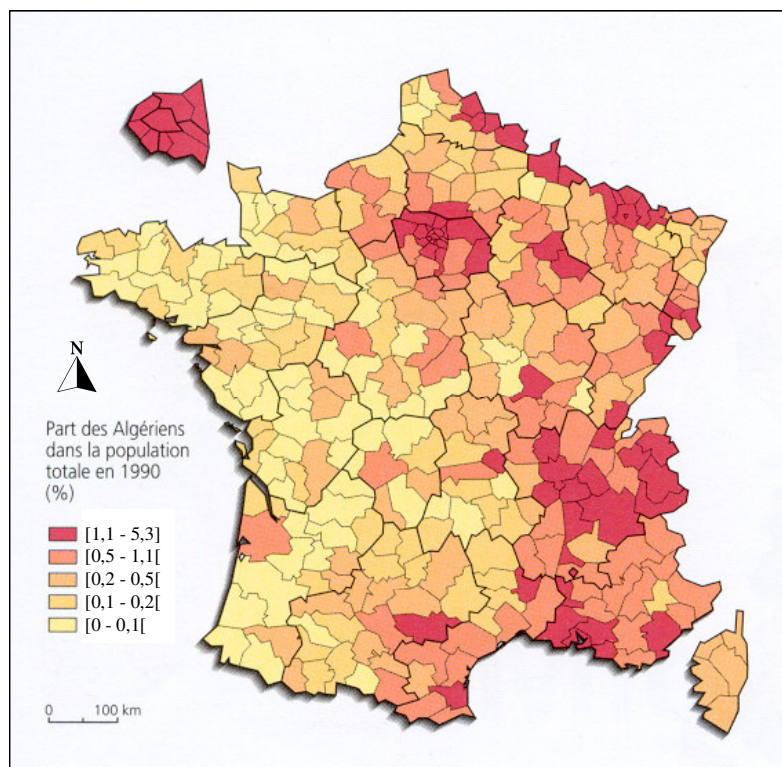
**Carte 4 – Répartition départementale¹ en 1999
des personnes nées en Algérie avant son indépendance²
et établies en France métropolitaine et en Corse selon leur nationalité**



Quelques différences notables apparaissent. La Région Nord – Pas-de-Calais, ainsi que les départements des Ardennes, de la Moselle, de la Meurthe et Moselle, du Haut-Rhin, mais aussi de la Seine-Saint-Denis et de la Loire apparaissent comme davantage attractifs pour la population née en Algérie avant le 03 juillet 1962 de nationalité étrangère : elle y représente plus de la moitié des individus nés en Algérie avant son indépendance. Le Rhône, l'Isère, la Savoie et la Haute-Savoie pour la Région Rhône-Alpes, de même que la Saône-et-Loire, le Jura, le Doubs, la Haute-Marne, la Marne, l'Oise et la Seine-Maritime comportent également une part importante de cette population de nationalité étrangère. La Région Ile-de-France apparaît également attractive pour cette population. Cela peut s'expliquer par la prise en compte d'une population immigrée algérienne davantage ancrée en Ile-de-France et dans la moitié orientale du pays, de la Lorraine sidérurgique aux villes méditerranéennes (voir carte 5). Effectivement, l'Ouest français a longtemps disposé de réserves de main-d'œuvre rurale. L'Est, au contraire, a fait venir dans ses villes et ses régions industrielles des travailleurs peu qualifiés. La croissance de l'industrie et du bâtiment dans les années 1960 a en effet créé un appel de main-d'œuvre à l'Est, en relais des ouvriers français ou des immigrés des vagues précédentes. Le besoin d'une main-d'œuvre agricole se surajoute parfois dans ces

régions. Les réseaux de solidarité, en plus des possibilités d'emploi, ont ensuite engendré une accentuation des concentrations dans cette moitié orientale du pays.¹

Carte 5 – La population de nationalité algérienne établie en France métropolitaine et en Corse en 1990 (par arrondissement)



Source : INSEE, RGP 1990.

Réalisation : BRUNET Roger, AURIAC Franck (dir.), 1995, p. 99.

La localisation de la population pied-noire a, quant à elle, pu répondre à d'autres logiques. Elle est notamment un peu surreprésentée dans le secteur tertiaire. 57 % de la population active européenne travaillait dans ce secteur en Algérie.² La structure de cette société européenne apparaissait donc comme analogue à celle de la France. La différence tenait au faible pourcentage des agriculteurs (6 %) et à la part plus grande occupée par le secteur tertiaire.³ Les distorsions observables dans la répartition résidentielle des personnes nées en Algérie avant le 3 juillet 1962, selon leur nationalité, pourrait, au moins en partie, s'expliquer par la structure socioprofessionnelle de cette population.

Pour la population de nationalité française, la région parisienne paraît, comparativement à la population étrangère, moins être un lieu d'installation privilégié. Elle est, indéniablement, une

¹ CHAUVIRE Yvan, 1995, « Distribution et origines des étrangers », in BRUNET Roger, AURIAC Franck (dir.), *Atlas de France – volume 2 Population*, coordination scientifique du volume par Yvan Chauviré, Daniel Noin, Montpellier - Paris : GIP Reclus – La Documentation Française, 128 p., pp. 92-94. Analyse réalisée sur la base des résultats du Recensement de la population de 1990 (exploitation du sondage au quart) pour la composition par nationalité des arrondissements, INSEE.

² ETIENNE Bruno, 1968, *op.cit.*, p. 36.

³ BOURDIEU Pierre, 1970 (1958), *op.cit.*, p. 112 (note 2).

zone d'installation préférentielle mais elle se détache moins, visuellement, que les Bouches-du-Rhône ou d'autres départements du sud métropolitain. Ainsi, pour la population de nationalité française, les départements méditerranéens côtiers semblent davantage attractifs avec, dans l'ordre d'importance : les Bouches-du-Rhône, les Alpes-Maritimes, le Var et l'Hérault, puis, plus modestement, le Gard, le Vaucluse, les Pyrénées-Orientales. L'Aude apparaît comme le département littoral méditerranéen le moins attractif. La Haute-Garonne, la Gironde, le Rhône et l'Isère peuvent également être considérés comme des départements d'installation préférentiels.

Face à ces constats, il semble que la population de nationalité française, de naissance ou par acquisition, soit davantage polarisée par la mer Méditerranée que la population de nationalité étrangère. Cela est-il lié à des facteurs culturels, identitaires ?

Il est donc très vite apparu qu'une troisième demande de renseignements auprès de l'INSEE était nécessaire ; sachant que si cette requête était repoussée, un croisement des données obtenues suite aux deux premières demandes permettrait tout de même de s'approcher de la répartition recherchée. Dans le cadre d'une nouvelle requête, un choix a tout de même dû être effectué entre les personnes de nationalité française de naissance et les individus de nationalité française dans leur totalité.

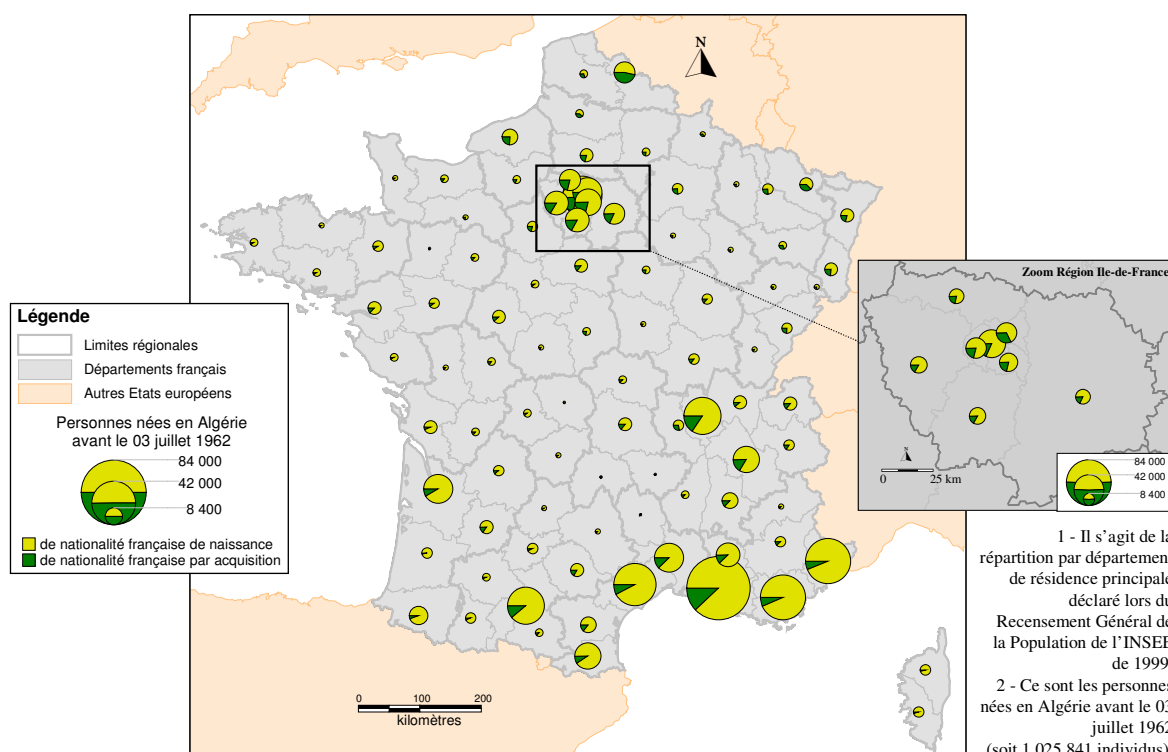
La représentation cartographique précédente a, par conséquent, été affinée en prenant uniquement en considération la répartition en 1999 de la population de nationalité française de naissance et de la population de nationalité française par acquisition nées en Algérie avant le 03 juillet 1962 (voir carte 6).

Une fois encore, certaines distorsions apparaissent. Elles semblent toutefois bien moins importantes que dans le cas précédent ; ce qui pose d'ailleurs question au regard de la répartition géographique, en 1990, des populations françaises de naissance et par acquisition dans leur ensemble (voir cartes 7 et 8) – la mobilité connue par cette population semble avoir joué un rôle important concernant sa répartition résidentielle actuelle en France métropolitaine. Les dissemblances entre les répartitions des populations françaises par acquisition et de naissance concernent avant tout, une nouvelle fois, les départements du Nord et du Nord-Est métropolitain, ainsi que la Seine-Saint-Denis dans une certaine mesure.

La principale distorsion concerne ainsi le département du Nord. La Seine-Saint-Denis, la Somme, les Ardennes, la Moselle, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges comptabilisent également plus d'un quart de personnes de nationalité française par acquisition. Les départements corses, quant à eux, témoignent d'une certaine spécificité avec une dissemblance en sens inverse : ils apparaissent compter la plus faible part d'individus de

nationalité française par acquisition. Dans les autres régions, la proportion des deux populations semble relativement similaire. Ces populations peuvent être considérées comme partageant une histoire commune, notamment du fait d'une même migration de l'Algérie vers la France métropolitaine et la Corse. Cette dernière joue peut-être un rôle essentiel dans la logique de réinstallation en France métropolitaine.

Carte 6 – Répartition départementale¹ en 1999 des personnes de nationalité française nées en Algérie avant son indépendance² et établies en France métropolitaine et en Corse



Source : INSEE, RGP 1999.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

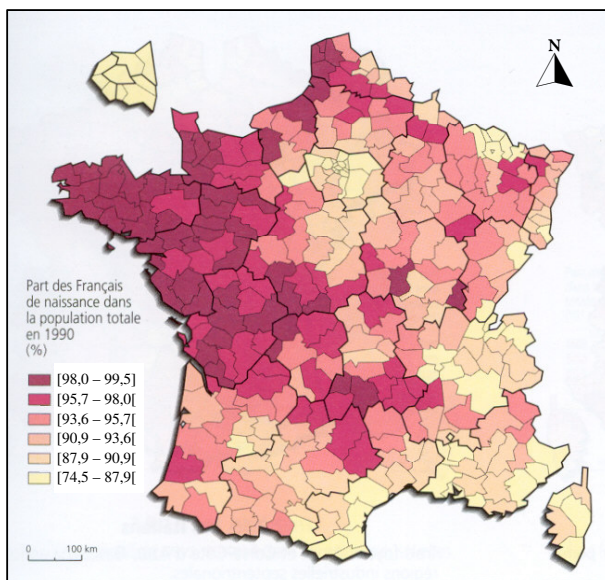
1 - Il s'agit de la répartition par département de résidence principale déclaré lors du Recensement Général de la Population de l'INSEE de 1999.
2 - Ce sont les personnes nées en Algérie avant le 03 juillet 1962 (soit 1 025 841 individus).

Comment expliquer les différences observées ? Quels individus composent cette population née en Algérie avant le 3 juillet 1962, de nationalité française par acquisition ? Ont-ils obtenu cette nationalité en Algérie ? Si certains immigrants algériens ont pu acquérir cette nationalité¹, il faut également penser aux Italiens, Espagnols, etc., qui ont pu faire leur demande de naturalisation en Algérie ou en métropole. Ces derniers appartiennent alors à la population « européenne » d'Algérie, considérée comme pied-noire. Néanmoins, à la vue des catégorisations liées à la nationalité réalisées par l'INSEE, seuls 6 206 individus nés en

¹ Plus de 90 % des Français par acquisition nés en Algérie avant l'indépendance étaient de nationalité algérienne (voir tableau 3).

Algérie avant le 03 juillet 1962 avec une nationalité de l'Union Européenne¹ ont acquis, après leur naissance, la nationalité française². Les « Européens » d'Algérie constituent donc une faible part de cette population française par acquisition. Par ailleurs, il paraît difficile de savoir, parmi les 95 648 Algériens ayant obtenu la nationalité française, quels sont ceux qui appartiennent au sous-groupe des Français musulmans rapatriés (harkis, moghaznis, etc.) compris dans la population française d'Algérie. Tous ont-ils bénéficié, sans exception, de la nationalité française de naissance ? Il peut s'agir d'un biais significatif dans l'analyse des données concernant la population française par acquisition.

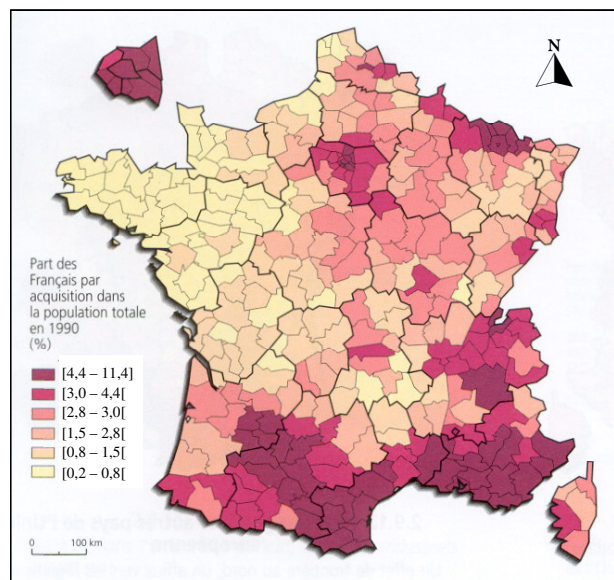
Carte 7 – La population de nationalité française de naissance établie en France métropolitaine et en Corse en 1990 (par arrondissement)



Source : INSEE, RGP 1990.

Réalisation : BRUNET Roger, AURIAC Franck (dir.), 1995, p. 97.

Carte 8 – La population de nationalité française par acquisition établie en France métropolitaine et en Corse en 1990 (par arrondissement)



Source : INSEE, RGP 1990.

Réalisation : BRUNET Roger, AURIAC Franck (dir.), 1995, p. 97.

Concernant la population de nationalité française de naissance, d'autres biais apparaissent. Certains arabo-musulmans, nés sur le sol algérien avant l'indépendance du pays et ayant quitté la colonie pour la métropole (entrant dans ce cadre dans l'immigration algérienne en France), peuvent être comptabilisés dans la population de nationalité française de naissance. Ils ont effectivement eu le choix entre les nationalités française et algérienne jusqu'en 1967. S'ils ont opté pour la nationalité française, ils font partie de la population française de

¹ L'Union Européenne n'existait pas, au moins sous cette appellation, avant 1962 mais ces statistiques ont été définies par l'INSEE en 1999. Les nationalités d'origine ont été classées selon des découpages administratifs de 1999.

² Ils représentent 5,9 % des Français par acquisition nés en Algérie avant son indépendance.

naissance.¹ Il n'y a néanmoins eu aucun automatisme dans l'attribution de la nationalité française de naissance pour les personnes d'origine algérienne établies en France après l'indépendance de l'Algérie. Cela correspond à une procédure au « cas par cas ». Si les personnes ne se sont pas prononcées avant 1967, elles n'ont pas la nationalité française de naissance. Il est d'ailleurs mis en avant que le nombre de personnes concernées est particulièrement faible. Ainsi, au 23 mars 1967, 53 536 Algériens de droit local auraient opté pour la nationalité française. 6 048 Algériens, restés en Algérie pour diverses raisons, auraient également pris la nationalité française.² Combien sont-ils en 1999 ? Le nombre exact de personnes concernées ne peut pas être évalué précisément pour ce dernier Recensement. Il peut toutefois être considéré comme significatif dans l'analyse des données obtenues auprès de l'INSEE pour le Recensement de 1999.

Cette catégorisation par nationalité de l'INSEE reste par conséquent confuse dans sa traduction concernant la population française d'Algérie. Néanmoins, il s'est avéré nécessaire de faire un choix entre une demande de données concernant l'ensemble de la population de nationalité française ou une requête concernant uniquement la population de nationalité française de naissance.

Au regard de ces éléments, aucune définition de population possible pour l'INSEE ne correspond exactement à la population étudiée ici. Aucune information relative à d'éventuelles revendications identitaires ou appartenances culturelles n'est recueillie. Les objectifs de l'INSEE ne répondent pas aux objectifs de cette recherche doctorale liée à un groupe social particulier. Dans le même temps, l'INSEE fait partie des seuls organismes aptes à fournir des données les plus exhaustives, « objectives » possibles en individualisant une population globale.

Aussi, concernant les différences de nationalité et d'acquisition de nationalité, il semble que ce soit la population française de naissance qui soit la plus pertinente dans le cadre de ce travail. Elle est certainement limitative, mais elle semble constituer le « noyau dur » de la population étudiée.

¹ Informations recueillies auprès du Bureau de la nationalité, Ministère de l'Intérieur, en juillet 2005. Ainsi, les Français de statut civil de droit local originaires d'Algérie nés avant le 1^{er} janvier 1963 ont eu jusqu'au 23 mars 1967 pour opter pour la nationalité française. Après cette date, ces personnes devaient passer par une procédure de réintégration pour obtenir la nationalité française. BENAMARA Tayeb, 1997, « Option de nationalité », in GALISSOT René (dir.), *op.cit.*, pp. 187-193, p. 188.

² BENAMARA Tayeb, 1997, *ibid.*, p. 188. Les harkis ne sont pas inclus dans ces chiffres car ils ont fait l'objet de procédures distinctes ; ils auraient également acquis la nationalité française de naissance. Au total, selon le recensement de 1968, 138 458 Français musulmans rapatriés étaient établis sur le territoire national. DUBOIS Colette, 1994, « La Nation et les Français d'outre-mer : rapatriés ou sinistrés de la décolonisation ? », in MIEGE Jean-Louis, DUBOIS Colette (dir.), *L'Europe retrouvée. Les migrants de la décolonisation*, Paris : L'Harmattan, 261 p., p. 96.

Une troisième requête (juillet 2002)

Une troisième demande a donc été effectuée auprès de l'INSEE, afin d'obtenir la répartition par département de résidence en 1999 (pour la France métropolitaine et la Corse¹), mais également la répartition par sexe, par âge et par type d'activité, de la population de nationalité française de naissance, née en Algérie avant le 03 juillet 1962. Cette demande a été effectuée le 17 juillet 2002 et les données ont été obtenues en septembre 2002.

C'est sur la base des données acquises lors de cette troisième demande que le travail statistique présenté ci-dessous est construit pour le Recensement général de la population de 1999. Cette population de nationalité française de naissance, née en Algérie avant le 03 juillet 1962, représente donc 633 110 individus, soit 1,06 % de la population française en 1999. Cette population statistique est désormais nommée la population pied-noire dans la suite du document afin d'alléger la formulation.

La population d'étude a ainsi été définie statistiquement à partir des variables proposées par l'INSEE, à savoir le lieu de naissance, la date de naissance et la nationalité. Au-delà des limites soulevées concernant cette définition, le principal problème dans le cadre de l'étude réalisée concerne en fait la population juive d'Algérie. Selon cette approche statistique, cette dernière est comprise dans les données alors qu'elle est considérée comme formant un groupe relativement distant, différent de celui des Pieds-Noirs, majoritairement de confession chrétienne. Les variables disponibles concernant les données des Recensements généraux de la population de l'INSEE ne permettent pas un plus grand affinage des chiffres. Seul un constat peut donc être formulé ici. Ce sous-groupe de la population française d'Algérie représentait, lors du Recensement de 1954, 12,5 % de la population européenne d'Algérie.² Cette proportion a du rester la même au fil du temps. Ce fait doit être conservé à l'esprit par la suite pour l'analyse des données.

Cette démarche entreprise auprès de l'INSEE pour le Recensement général de la population de 1999 visait donc à appréhender la répartition résidentielle de la population pied-noire de nos jours. D'autres demandes ont du être formulées auprès du Centre Quetelet pour les statistiques relatives à la population française totale et aux autres Recensements généraux de

¹ Les chiffres pour les DOM-TOM n'ont pu être obtenus du fait d'un manque de temps pour l'INSEE : la demande a été formulée bien plus tard ; la personne ressource nous ayant aidé jusque là changeait alors de service.

² ETIENNE Bruno, 1968, *op.cit.*, p. 14. Ont été recensés, en 1954, 130 000 Français d'origine israélite sur 1 042 409 Européens.

la population. Dans le second cas, l'objectif était d'avoir un aperçu de la mobilité résidentielle du groupe social entre 1968 et 1999.

2.1.1.3 – Les démarches entreprises auprès du Centre Quetelet pour les autres Recensements généraux de la population de l'INSEE

Comme cela a déjà été mentionné plus haut, la première demande effectuée auprès du Centre Quetelet, par le biais du LASMAS, concernait les données du Recensement général de la population de 1999 et visait l'obtention de données statistiques sur la population vivant en France et née en Algérie avant l'indépendance du pays. Cette requête s'est soldée par un échec car le Centre n'avait pas à sa disposition les données nécessaires pour réaliser cette extraction du Recensement général de la population de l'INSEE à ce moment là. L'extraction n'était possible que pour le Recensement de 1990.¹ Une nouvelle requête a alors été adressée à l'INSEE Rhône-Alpes pour un ultime essai concernant le Recensement de 1999 ; tout en sachant qu'il serait toujours possible de travailler à partir des données du Recensement de 1990. Les données ont finalement été obtenues directement auprès de l'INSEE de Rhône-Alpes.

Toutefois, une seconde demande a été formulée auprès du Centre Quetelet concernant les données du Recensement général de la population de 1999 pour la population française totale. Cette requête correspondait au besoin de comparer les résultats de la répartition de la population pied-noire obtenue avec ceux de la population française globale. Effectivement, il est rapidement apparu nécessaire de mieux connaître le comportement de la population française dans sa totalité afin de pouvoir faire apparaître ou non des particularismes quant à l'implantation de la population pied-noire en France métropolitaine. Le fort marquage apparent du Sud-Est français est-il propre à la population pied-noire par exemple ?

Dans ce cadre, une demande a donc à nouveau été adressée, en avril 2003, par téléphone, au Centre Quetelet, à Paris. Des « tableaux analyse » déjà réalisés par le centre ont ainsi pu être recueillis. Ils reprenaient pour l'ensemble de la population française les mêmes variables que celles obtenues pour la population de nationalité française de naissance, née en Algérie avant le 03 juillet 1962. Des comparaisons étaient dès lors possibles.

De plus, les données obtenues par tranches d'âges ont permis d'affiner les comparaisons avec la population française. Effectivement, c'est la population française totale de 35 ans et plus qui a été prise en considération. La population pied-noire, selon la définition statistique

¹ Un travail a été réalisé par le Centre Quetelet concernant le recensement de 1999. Les résultats ne sont parvenus que plusieurs mois après, lors d'une seconde demande (coordonnées égarées). Les données demandées avaient alors été obtenues auprès de l'INSEE Rhône-Alpes et la définition statistique de la population avait également été affinée. Les statistiques fournies par le Centre Quetelet concernant le Recensement général de la population de 1999 n'ont donc pas été utilisées.

adoptée et du fait d'une distribution par classes d'âges quinquennaux, débute à la classe d'âges des 35-39 ans (dans la mesure où ses membres sont nés avant le 3 juillet 1962, ils ont au minimum 37 ans en 1999). Il semblait par conséquent plus pertinent de réaliser des comparaisons entre cette population et la population française totale pour les mêmes classes d'âges afin d'éliminer des effets d'âge concernant les logiques d'installation résidentielle. De ce fait, la population française totale de 35 ans et plus comptant 33 314 165 individus en 1999, la population pied-noire ainsi définie représente près de 2 % des 35 ans et plus en France métropolitaine (au lieu des 1,06 % des Français dans leur ensemble).

Les données fournies par le Centre Quetelet ont ainsi permis un approfondissement indispensable de l'analyse.

Suite au travail réalisé concernant la répartition résidentielle de la population pied-noire en 1999, comparativement à celle de la population française de 35 ans et plus, l'intérêt était porté sur l'appréhension d'une éventuelle mobilité résidentielle de la population pied-noire entre 1962 et 1999. Or, si suite à la première demande de données concernant le Recensement de 1999, le Centre Quetelet a répondu ne pas être en mesure de fournir les statistiques demandées, il a également ajouté que cela était possible si la requête portait sur des Recensements généraux de la population antérieurs. Une troisième demande concernant les données des quatre Recensements de 1968, 1975, 1982 et 1990 a par conséquent été adressée auprès du Centre Quetelet afin de connaître la répartition de la population pied-noire (définie selon des critères équivalents à ceux choisis pour le Recensement de 1999) à ces différentes dates. Cette démarche se révélait nécessaire à double titre. D'une part, face aux résultats déjà obtenus et étant donné l'impossibilité de comparer les données issues du Recensement général de la population de l'INSEE de 1968 concernant les rapatriés d'Algérie¹ avec celles obtenues pour le Recensement de 1999, cette nouvelle demande devait permettre d'analyser l'évolution de la répartition départementale de cette population entre 1968 et 1999, en France métropolitaine et en Corse, en conservant une population statistique définie de la même manière tout au long de cette période². D'autre part, l'obtention de ces données pour le Recensement de 1968 allait permettre de mesurer les distorsions existantes entre la définition de la population pied-noire mise en place dans le cadre de cette étude et celle de la population rapatriée mise en œuvre directement par l'INSEE en 1968 et sur laquelle repose la quasi totalité des analyses réalisées jusqu'à aujourd'hui sur ce groupe social. Cette démarche vise

¹ Lors du Recensement général de la population de 1968, l'INSEE a fourni des statistiques concernant les rapatriés d'Algérie. Cette population a alors été définie par ses soins : voir l'introduction du chapitre 2.1.1.

² Le Recensement général de la population de l'INSEE de 1962 ayant été réalisé en mars 1962, l'exode des Français d'Algérie vers la France métropolitaine n'avait pas encore réellement débuté. L'étude des données de ce recensement ne s'avère donc pas pertinente dans le cadre de ce travail.

notamment à soumettre à critique les observations faites ci-après¹ concernant les données des différents Recensements obtenues dans le cadre de cette étude.

Les données relatives aux Recensements généraux de la population de 1968, 1975, 1982 et 1990 ont été obtenues², même si elles ne correspondent pas toujours exactement à la définition statistique retenue pour 1999 :

- pour le RGP de 1968, la population est composée de 249 709 individus de nationalité française de naissance d'au moins 6 ans en 1968 et nés en Algérie. Sont ainsi peut-être incluses des personnes nées après le 1^{er} mars 1962, voire après le 3 juillet 1962. Il s'agit d'un recensement au quart ;
- pour celui de 1975, sont pris en considération 177 320 personnes nées jusqu'en 1962 (année incluse - la vérification de la date limite de naissance, à savoir le 03 juillet 1962, n'a pas été possible) en Algérie, de nationalité française de naissance. Il s'agit d'un recensement au cinquième ;
- pour le RGP de 1982, la population regroupe 207 815 individus nés avant le 03 juillet 1962 (ayant donc 20 ans au minimum en 1982) en Algérie et de nationalité française de naissance. Il s'agit d'un recensement au quart ;
- pour le RGP de 1990, 193 734 personnes sont prises en compte. Ce sont des individus ayant au minimum 28 ans en 1990, nés en Algérie et de nationalité française de naissance. Ce recensement est un recensement au quart. Une erreur visible apparaît au sein de cette population statistique puisque sept personnes sont nées en France métropolitaine et résident dans le département de l'Ain en 1990.

Il ne semble pas utile de revenir sur les autres limites concernant la définition statistique de la population d'étude. Celles-ci ont largement été abordées dans le chapitre précédent consacré aux demandes adressées à l'INSEE.

Les démarches entreprises auprès du Centre Quetelet, par l'intermédiaire du LASMAS, permettent ainsi l'apport d'informations précieuses dans le cadre de ce travail. De nombreuses comparaisons sont envisageables, notamment grâce à une mise en valeur cartographique ; bien qu'il soit nécessaire de garder à l'esprit l'imperfection des données obtenues au vu de la définition statistique de la population d'étude. Ces chiffres permettent, quoi qu'il en soit, de porter un regard plus contemporain sur la répartition de cette population pied-noire, approchée au plus près au regard des variables à disposition. Les autres sources de données statistiques n'autorisent pas une possibilité d'analyse aussi fine. Les organismes officiels, tels que

¹ Chapitre 2.1.2.

² L'analyse de ces données est réalisée et présentée dans le chapitre 2.1.2.2.

l'ANIFOM ou le SCR, ou encore certaines associations (le Cercle algérieniste et l'ANFANOMA concernant les abonnés à leur revue, ainsi que Coup de Soleil pour ses adhérents) ont fourni des statistiques. Celles-ci ne sont pertinentes et utilisées que pour une confrontation avec les données obtenues par le biais de l'INSEE pour le Recensement général de la population de 1999.

L'analyse de la répartition de la population pied-noire entre 1968 et 1999, en France métropolitaine et en Corse, s'appuie donc essentiellement sur les données obtenues auprès de l'INSEE et du Centre Quetelet, à partir de la définition statistique réalisée dans le cadre de ce travail. Les statistiques fournies par les divers organismes et associations, ou encore celles liées aux rapatriés d'Algérie selon la définition de l'INSEE pour le Recensement de 1968, permettent davantage des éclairages ponctuels à ce niveau de l'étude.

2.1.2 – Les résultats de l'approche quantitative : entre logique collective d'installation et dispersion de la population

Grâce à l'obtention de l'ensemble des données présentées ci-avant, la répartition résidentielle de la population pied-noire¹, à l'échelle départementale (pour la France métropolitaine et la Corse), et son évolution entre 1968 et 1999 ont pu être étudiées. Cette première approche statistique a ainsi généré une approche globale. Aucun travail n'a réellement été conduit à l'échelle française, en géographie, depuis Pierre BAILLET dans la première moitié des années 1970². Même les études régionales paraissent dater quelque peu³, si ce n'est le travail réalisé par Christiane LEES pour le Midi méditerranéen français⁴ qui ne repose pas sur des statistiques à proprement parler. Le parti a donc été pris, pour cette étude, de rester à l'échelle métropolitaine⁵, bien que certains approfondissements soient réalisés par la suite à plus grande échelle.

¹ La population pied-noire présentée dans ce chapitre correspond, statistiquement parlant, à la population de nationalité française de naissance née en Algérie avant le 03 juillet 1962.

² BAILLET Pierre, 1976, *op.cit.*

³ Voir ROGNANT L. et SCHULTZ Joseph, 1964, *op.cit.* pour l'Hérault ; BRUN Françoise, 1976, *op.cit.* pour l'agriculture dans le Midi méditerranéen.

⁴ LEES Christiane, 1996, *op.cit.*

⁵ L'analyse réalisée dans ce document aborde également la territorialité des Pieds-Noirs dans d'autres Etats que la France, tous les Pieds-Noirs ne s'étant pas établis en France. Néanmoins, nous ne disposons que de très peu de données concernant cet aspect. Voir les chapitres 2.3.2 et 2.3.3.

2.1.2.1 – Quelle évolution dans l’implantation du groupe entre 1968 et 1999 ?

Les lieux premiers d’installation

Afin de connaître les lieux premiers d’installation de la population pied-noire en France métropolitaine, le premier Recensement général de la population pouvant être utilisé semble être celui de 1968. Le Recensement précédent a été effectué en 1962, mais il apparaît moins bien approprié pour ce travail. 1962 est effectivement l’année durant laquelle la plus large part de la population pied-noire a migré de l’Algérie vers la France métropolitaine. Ce Recensement paraissait, de ce fait, avoir été réalisé dans un « entre-deux », une large partie de la population pied-noire étant encore établie en Algérie (notamment au mois de mars, date officielle du Recensement)¹.

Deux bases de données sont à notre disposition pour le Recensement général de la population de 1968. Les premières statistiques obtenues concernant ce Recensement sont celles portant sur la population rapatriée d’Algérie définie par l’INSEE. Les secondes sont celles qu’a pu fournir le Centre Quetelet à partir de la définition statistique élaborée dans le cadre de cette recherche. Il a semblé plus pertinent d’analyser la répartition de la population pied-noire, en 1968, en considérant la seconde base de données, essentiellement pour pouvoir faire des comparaisons avec les statistiques obtenues pour le Recensement de 1999. Cependant, il paraissait également nécessaire de comparer la répartition des deux populations statistiques pour 1968 afin d’évaluer les écarts existant entre ces deux groupes (la population rapatriée d’Algérie définie par l’INSEE en 1968 et la population pied-noire définie dans le cadre de cette étude pour l’obtention de données en 1999), de jauger une éventuelle erreur statistique.

L’une des premières étapes de la démarche concernant l’appréhension des lieux premiers d’installation a, par conséquent, été la confrontation des deux bases de données, concernant la population « pied-noire », issues du Recensement général de la population de l’INSEE de 1968. Celles-ci ne renvoient pas à la même population. Les premières données de 1968 présentées (carte 9) ont été directement définies par l’INSEE lors du RGP de 1968. Il s’agit, pour rappel, des « personnes qui résidaient en France métropolitaine au 1^{er} mars 1968 et en Algérie au 1^{er} janvier 1962, à l’exclusion des musulmans français nés en Algérie et des nationaux algériens. Les enfants nés entre le 1^{er} janvier 1962 et le 1^{er} mars 1968 sont considérés comme rapatriés si leur mère est elle-même rapatriée (que la naissance ait eu lieu avant ou après la migration de la mère et où qu’elle se soit produite) »². Les secondes données de 1968 présentées (carte 10) ont quant à elles été construites dans le cadre de cette étude en

¹ Voir chapitre 1.1.2.2., notamment les graphiques 2 et 3.

² Document INSEE, RGP 1968.

fonction de différents critères : population de nationalité française de naissance, née en Algérie, ayant au minimum 6 ans lors du Recensement de 1968 (pour approcher une date de naissance avant le 03 juillet 1962) et résidant en France métropolitaine et en Corse en 1968. Cette seconde définition statistique a été établie pour correspondre au mieux aux données obtenues pour 1999, dont l'analyse est essentiellement présentée dans le chapitre suivant.

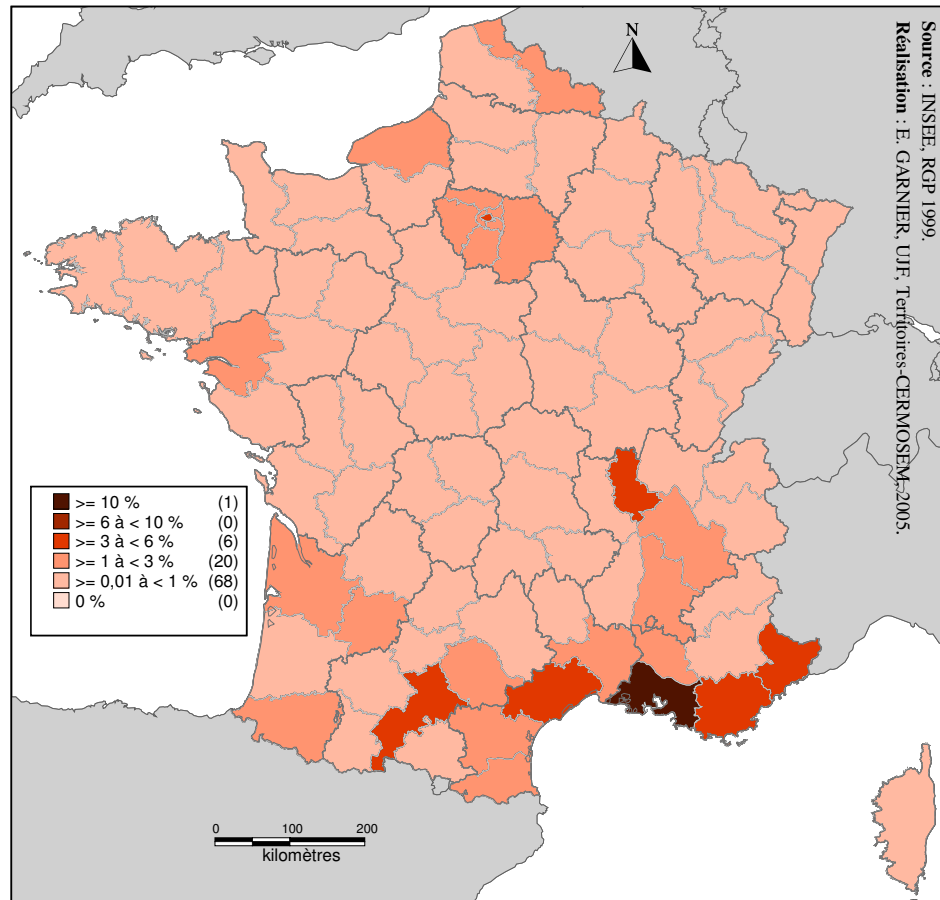
Afin de permettre une comparaison entre ces deux bases de données, il s'est avéré nécessaire de comparer des taux et non des valeurs absolues dans la mesure où la première base de données correspond à la population rapatriée d'Algérie totale, tandis que la seconde a été construite sur les données du Recensement de 1968 au quart¹. La population pied-noire à l'échelle départementale a donc, dans les deux cas, été rapportée à la population pied-noire totale correspondante. De plus, les classes de valeurs mises en place sont identiques pour les deux cartes afin de permettre les comparaisons. L'accent est avant tout porté sur les départements enregistrant un taux relativement important de population pied-noire afin de distinguer, essentiellement, les éventuels départements d'installation préférentielle de la population étudiée. Cela a pour conséquence de ne pas faire ressortir les différences concernant les faibles pourcentages.

A la lecture de ces deux cartes, il n'apparaît que très peu de différences. Seuls quatre départements sur 95 n'appartiennent pas aux mêmes classes de valeurs. Un département, la Seine-Saint-Denis, est surreprésenté pour la population pied-noire définie dans le cadre de cette étude par rapport à la population rapatriée définie par l'INSEE : ce département apparaît sur la carte 10 dans la classe [3 – 6 %[, alors qu'il figure dans la classe [1 – 3 %[sur la carte 9. Trois départements sont, quant à eux, sous-représentés : la Seine-et-Marne, la Loire-Atlantique et le Tarn. Tous trois ont des taux compris dans la classe [0,01 – 1 %] sur la carte 10, alors qu'ils appartiennent à la classe [1 – 3 %[sur la carte 9. L'ordre est respecté pour l'ensemble des autres départements.

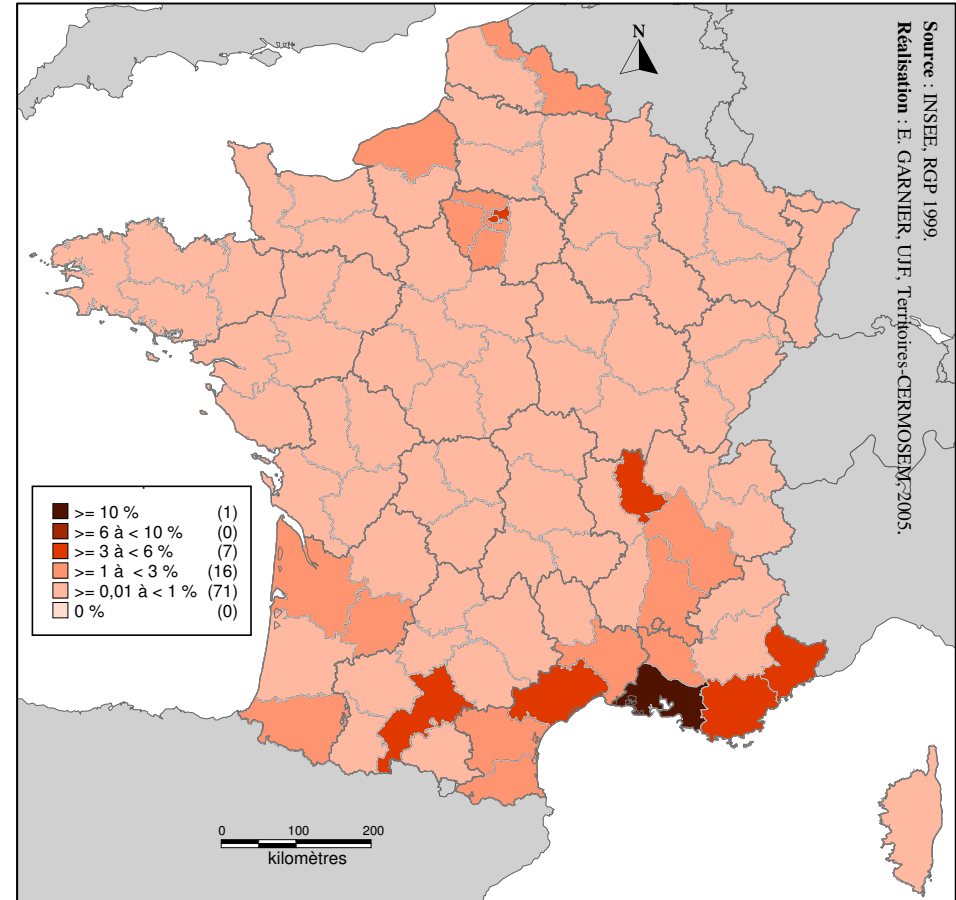
Afin de mieux prendre en compte l'ampleur des différences, les tableaux de données ayant permis de construire ces cartes ont été consultés. Pour la Seine-Saint-Denis, le taux est de 3,1 % pour la population pied-noire définie dans le cadre de ce travail ; contre 2,5 % pour la population rapatriée définie par l'INSEE. La différence correspond ainsi à 0,6 %. Pour la Seine-et-Marne, les taux sont respectivement de 0,99 % et de 1,1 %. Concernant la Loire-Atlantique, les pourcentages sont de 0,8 % et de 1 %. Enfin, pour le Tarn, les taux respectifs sont 0,96 % et 1,1 %.

¹ Nous avons préféré ne pas multiplier ces dernières données par quatre afin d'éviter d'introduire une erreur supplémentaire. La comparaison de valeurs relatives est apparue suffisante.

Carte 9 – Répartition départementale¹ de la population rapatriée d'Algérie² établie en France métropolitaine et en Corse en 1968



Carte 10 – Répartition départementale¹ de la population pied-noire³ établie en France métropolitaine et en Corse en 1968



Légende

- Limites régionales
- Limites départementales
- Etats européens

Pourcentage de Pieds-Noirs par département par rapport à la population pied-noire totale

- >= 10 %
- >= 6 à < 10 %
- >= 3 à < 6 %
- >= 1 à < 3 %
- >= 0,01 à < 1 %
- 0 %

1 - Il s'agit de la répartition par département de résidence principale déclaré lors du RGP de l'INSEE de 1968.

2 – Population définie par l'INSEE lors du RGP de 1968 : personnes résidant en France métropolitaine en mars 1968 et en Algérie au 1er janvier 1962, à l'exclusion des musulmans français nés en Algérie et des nationaux algériens.

3 - Ce sont les personnes nées en Algérie d'au moins 6 ans en 1968 et de nationalité française de naissance (recensement au 1/4).

L'erreur produite avec la définition statistique de la population pied-noire, en fonction de sa nationalité, de son lieu de naissance et de sa date de naissance (ou de son âge selon les disponibilités de variables lors des différents Recensements), bien qu'existante, peut être considérée comme peu significative. De manière globale, pour 1968, en multipliant la population pied-noire définie pour les besoins de l'étude par quatre (recensement au quart), celle-ci serait constituée de 998 836 individus ; contre 928 640 rapatriés selon l'INSEE à la même date. La première population compte donc 70 136 individus de plus que la seconde, soit 7 % de personnes en plus. Le nombre d'individus pris en considération est donc moins élevé dans le second cas. La différence moyenne est de 739 individus par département en plus pour la population pied-noire définie dans le cadre de cette étude. La différence minimale est de 24 en plus pour l'Ardèche et 12 en moins pour la Lozère. La différence maximale est de 23 336 individus en plus pour Paris et 1 648 individus en moins pour la Loire-Atlantique. Ces différences en faveur de la population pied-noire, définie pour cette étude, peuvent s'expliquer en partie par le fait que cette population statistique inclut toutes les personnes de nationalité française de naissance nées en Algérie et vivant en France métropolitaine et en Corse en 1968. Les musulmans français nés en Algérie n'ont pas pu être « exclus » des statistiques. De plus, peu importe la date d'arrivée en métropole des individus comptabilisés. L'INSEE, quant à lui, ne dénombre dans sa population rapatriée d'Algérie que les personnes ayant quitté l'Algérie après mars 1962. Par ailleurs, pour le calcul de ces différences, il est à noter qu'une nouvelle erreur a pu être introduite en plus de celle engendrée par la définition statistique : la population recensée a été multipliée par quatre pour pouvoir être comparée à la population rapatriée considérée par l'INSEE en 1968. Aucun indice de correction n'a été appliqué ; les pratiques de l'INSEE sont inconnues à ce sujet. Cette éventuelle erreur n'existe toutefois pas pour les taux.

Si les pourcentages sont de nouveau considérés, le rang de chaque département est globalement respecté entre la population rapatriée définie par l'INSEE et la population pied-noire considérée dans cette étude. Après les Bouches-du-Rhône, affichant un taux dépassant les 10 % dans les deux cas, apparaissent les Alpes-Maritimes, le Var, le Rhône, l'Hérault, la Haute-Garonne et Paris pour les rangs suivants. Les plus grandes disparités de rang interviennent en fait dans les taux compris entre 0,4 % et 0,2 % ; les différences de taux sont, par conséquent, réduites. Par ailleurs, les cinq départements comptant la plus faible part de population pied-noire (soit environ 0,1 %) sont les mêmes dans les deux cas. Il s'agit de la Mayenne, du Cantal, de la Haute-Loire, de la Creuse et de la Lozère. De ce fait, si les différences existantes entre ces deux populations statistiques ne sont pas à ignorer, elles restent minimales. L'erreur ou la différence entre les deux bases de données est relativement faible. L'analyse des données construites dans le cadre de ce travail, pour les Recensements généraux de la population de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999, se révèle par conséquent pertinente. Elle doit permettre de mettre en avant une stabilité, un regroupement ou une dispersion de la population pied-noire dans le temps.

Afin de conserver une cohérence dans l'analyse de la répartition de la population pied-noire en France métropolitaine et en Corse entre 1968 et 1999, seules les données issues de la définition statistique mise au point pour cette recherche seront prises en considération désormais.

Cependant, avant d'analyser l'évolution de la répartition résidentielle de la population pied-noire entre 1968 et 1999, un premier état des lieux doit tout d'abord être dressé pour 1968 (carte 10) afin d'avoir une idée des premiers lieux d'installation du groupe.

La plupart des départements comptant au moins 1 % de la population pied-noire sont situés dans une moitié sud de la métropole. La vallée du Rhône, la vallée de la Garonne, le littoral méditerranéen, ainsi que les Pyrénées-Atlantiques constituent les régions d'installation préférentielles en 1968. Dans la moitié nord du pays, les départements de l'Île-de-France, ainsi que le Nord et la Seine-Maritime sont les départements qui accueillent la plus large part de la population pied-noire ; Paris et la Seine-Saint-Denis constituant cependant les deux principaux foyers d'installation du groupe. Les autres départements apparaissent comme peu attractifs : le Nord-Est, le centre et l'Ouest de la France métropolitaine sont des régions peu investies par le groupe à cette époque. Les 71 départements dont le taux n'atteint pas 1 % regroupent au final un peu moins de 29 % de la population pied-noire.

Compte tenu de ces premiers résultats, des comparaisons entre les implantations de ce groupe social lors des différents Recensements généraux de la population de l'INSEE ont été effectuées. L'objectif était alors de percevoir sa mobilité entre chaque Recensement (soit entre des périodes de sept à neuf ans). Ainsi, la population pied-noire a-t-elle eu tendance à se regrouper ou à se disperser au cours du temps ? Il est également possible que rien n'ait évolué depuis 1968.



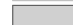
Quelle évolution de la répartition du groupe entre 1968 et 1999 ?

Les statistiques obtenues pour les Recensements de 1975, 1982, 1990 et 1999, en plus de celui de 1968, ont permis la réalisation d'une plage de cartes (carte 11) afin d'évaluer l'évolution de la répartition résidentielle du groupe social en trente ans, en France métropolitaine et en Corse. Chaque Recensement général de la population est représenté. Des classes de taux¹ identiques sont respectées pour l'ensemble afin de permettre des comparaisons. Ce sont avant tout les départements de plus importantes concentrations qui sont mis en avant. Aucune distinction n'est faite pour les départements comptant moins de 1 % de la population pied-noire établie en France métropolitaine et en Corse.



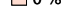

¹ Ces taux correspondent à la population pied-noire du département par rapport à la population pied-noire totale.

Carte 11 – Répartition départementale¹ de la population pied-noire établie en France métropolitaine et en Corse entre 1968 et 1999

Légende

-  Limites régionales
-  Limites départementales
-  Etats européens

Pourcentage de Pieds-Noirs par département par rapport à la population pied-noire totale

-  ≥ 10 %
-  ≥ 6 à < 10 %
-  ≥ 3 à < 6 %
-  ≥ 1 à < 3 %
-  ≥ 0,01 à < 1 %
-  0 %

1 - Il s'agit de la répartition par département de résidence principale déclaré lors du RGP de l'INSEE.

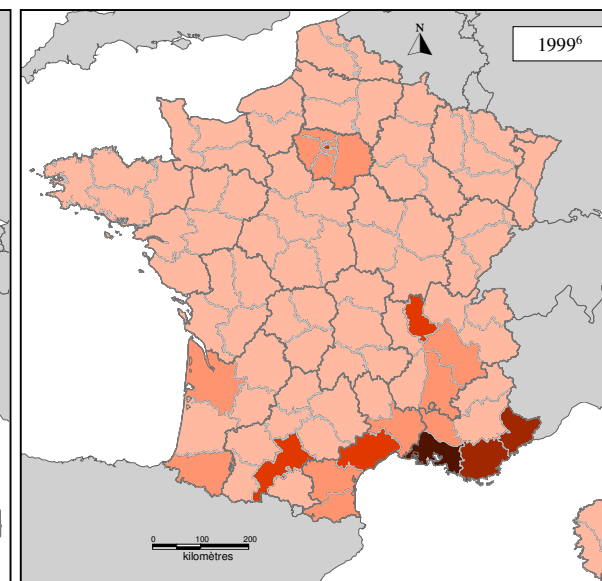
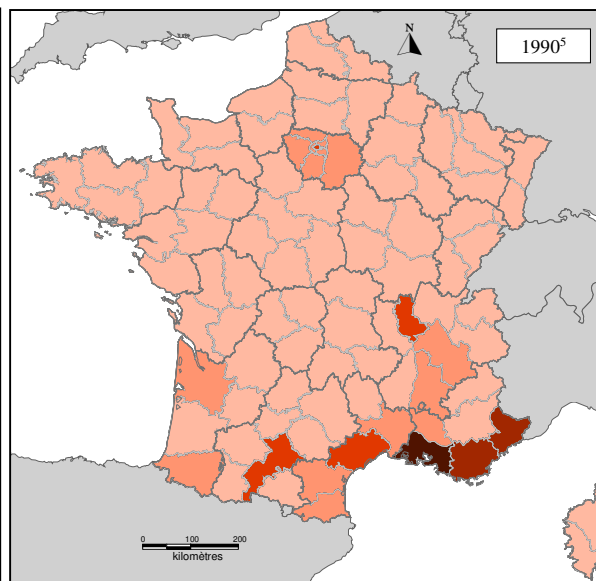
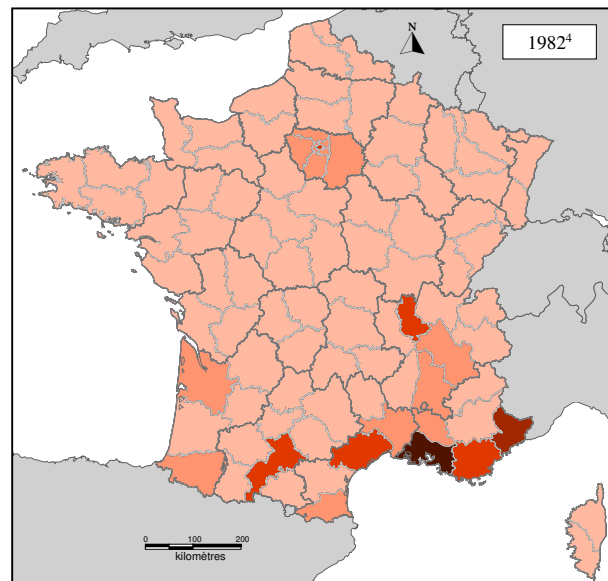
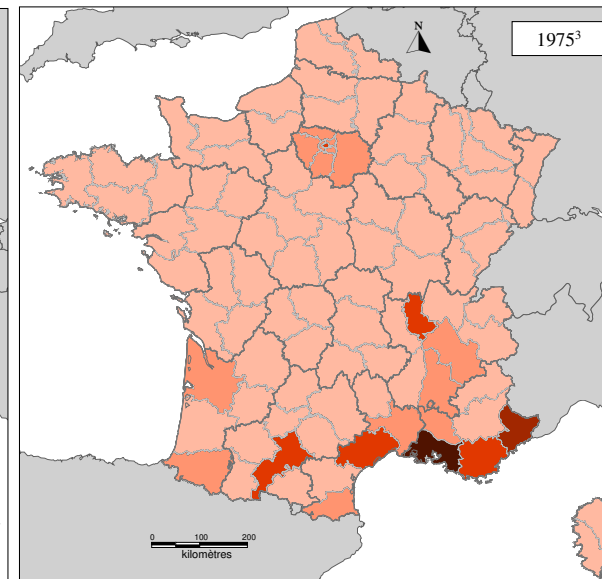
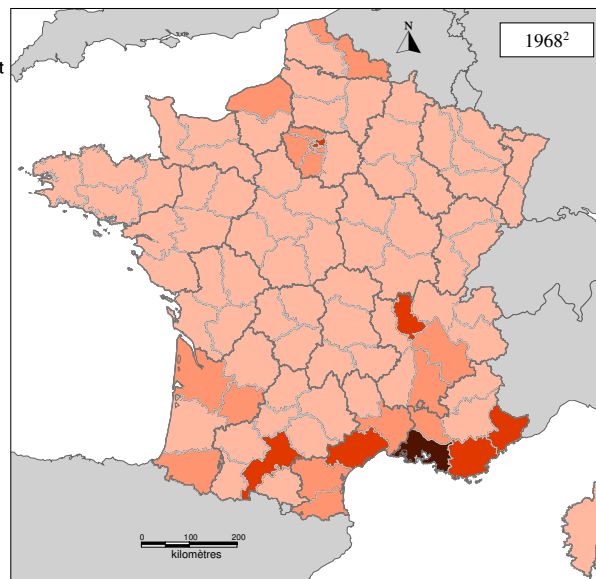
2 - Ce sont les personnes nées en Algérie d'au moins 6 ans en 1968 et de nationalité française de naissance (recensement au 1/4).

3 - Il s'agit des individus nés en Algérie au plus tard en 1962, de nationalité française de naissance (recensement au 1/5).

4 - Ce sont des personnes nées en Algérie avant le 03 juillet 1962, ayant au minimum 20 ans en 1982, de nationalité française de naissance (recensement au 1/4).

5 - Il s'agit d'individus nés en Algérie, ayant au minimum 28 ans en 1990 et de nationalité française de naissance (recensement au 1/4).

6 - Ce sont les personnes nées en Algérie avant le 03 juillet 1962, de nationalité française de naissance.



Au regard des représentations cartographiques, il apparaît clairement que peu de changements sont intervenus entre 1968 et 1999. Seuls neuf départements voient leur taux modifié en 30 ans.

Ainsi, entre les Recensements de 1968 et de 1975, du nord au sud de la France métropolitaine, le Nord, la Seine-Maritime, la Seine-Saint-Denis, le Lot-et-Garonne et l'Aude voient leurs taux diminuer. Tous ces départements ont des pourcentages qui passent de la classe [1 - 3 %] à la classe [0,01 - 1 %] ; sauf la Seine-Saint-Denis dont le taux passe de la classe [3 - 6 %] à la classe [1 - 3 %]. Par contre, la Seine-et-Marne et les Alpes-Maritimes observent un accroissement de leur taux : le premier département passe d'un pourcentage compris dans la classe [0,01 - 1 %] à un pourcentage appartenant à la classe [1 - 3 %], le second de la classe [3 - 6 %] à la classe [6 - 10 %].

La seconde vague d'évolutions est observable entre les Recensements généraux de la population de 1982 et de 1990. Une nouvelle fois les changements restent minimes. Deux départements sont concernés par une augmentation de leur taux de population pied-noire. L'Aude voit ainsi son taux passer de la classe [0,01 - 1 %] à la classe [1 - 3 %]. Le Var, quant à lui, regroupe dès 1990 entre 6 et 10 % de la population pied-noire, contre un taux compris entre 3 et 6 % jusque là.

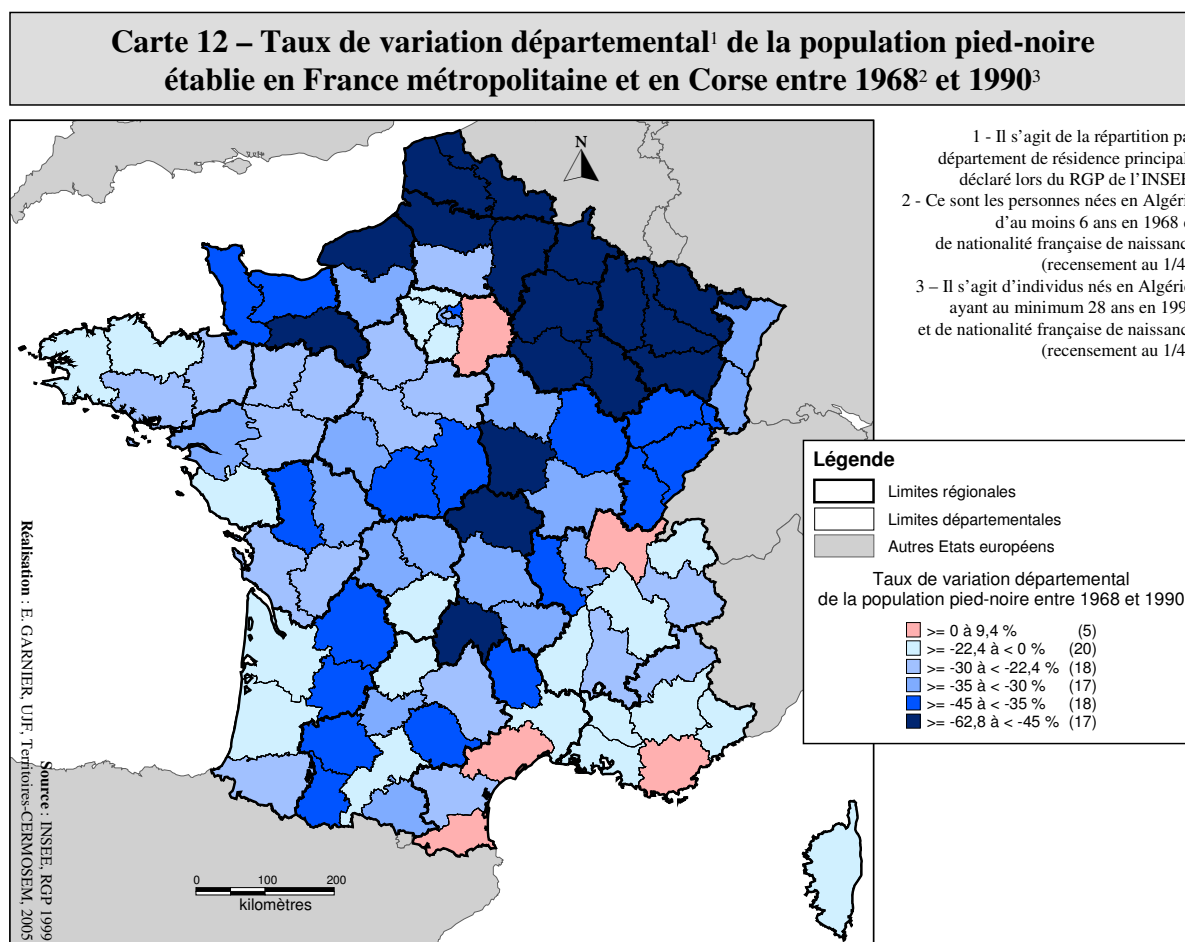
Entre les autres RGP, rien ne semble évoluer de manière notable.

Petit à petit, par conséquent, quelques départements du pourtour méditerranéen comptent une part un peu plus importante de la population pied-noire, au détriment de certains départements situés dans le Nord de la France métropolitaine ou dans le Sud-Ouest. Avec la vallée du Rhône, l'Île-de-France et la Haute-Garonne, les départements littoraux méditerranéens représentent les départements d'installation privilégiés de la population pied-noire depuis 1968. La population, bien que présente dans tous les départements de la France métropolitaine et de la Corse, ne s'est pas davantage dispersée au cours du temps. Les départements de très faible concentration (comprenant moins de 1 % du groupe) sont 74 en 1999 contre 71 en 1968.

Aussi, au regard du taux de variation départemental, entre 1968 et 1990¹, de la population pied-noire établie en France métropolitaine et en Corse (carte 12), de manière générale, au cours de cette période, seuls cinq départements ont un taux de variation positif : la Seine-et-Marne pour la région parisienne, le Jura, ainsi que les Pyrénées-Orientales, l'Hérault et le Var pour les départements littoraux méditerranéens. Il est toutefois à noter que la population étudiée a diminué entre les deux dates, avec une variation globale de - 22,4 %. Il est ainsi normal que la plupart des départements ait un taux de variation négatif. Par conséquent, les départements dont les taux sont négatifs mais compris dans la seconde classe (supérieurs ou égaux à -22,4 %) peuvent être considérés comme relativement attractifs sur la période. Cela

¹ Le calcul est possible dans ce cas dans la mesure où il s'agit de deux recensements de la population au quart.

concerne essentiellement le Sud-Est de la métropole, le Sud-Ouest, la région parisienne, mais aussi la Bretagne. Ainsi, soit ces régions ont connu une relative stabilité au cours de la période (ce qui peut être le cas pour la Bretagne qui a été une Région très peu attractive sur l'ensemble de la période ; les mouvements de population y ont donc été limités), soit elles ont attiré des membres de la population pied-noire entre 1968 et 1990, ce qui leur a permis de réguler la diminution de leur population « rapatriée » au fil du temps. Les départements les plus répulsifs restent les départements du Nord-Ouest, du Nord, du Nord-Est et du centre de la métropole.

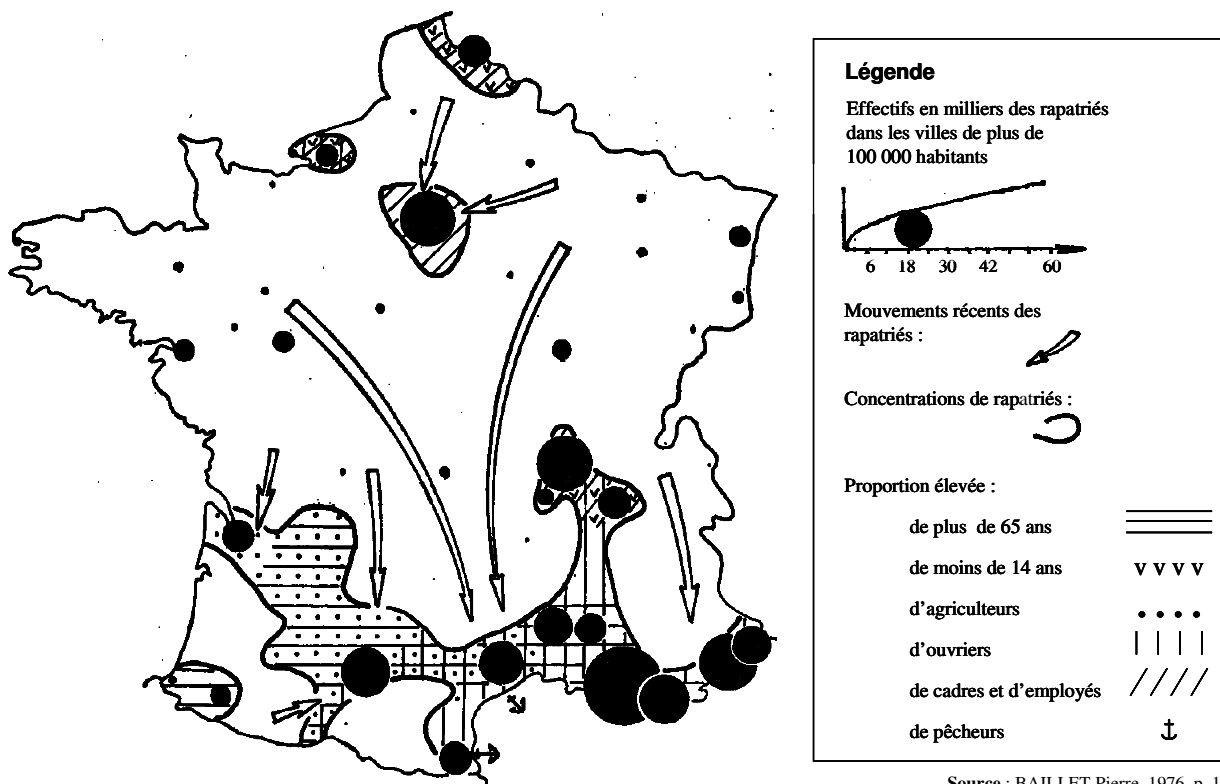


Au regard de ces différents résultats, une certaine répartition paraît effectivement avoir été définie relativement tôt et avoir perduré depuis, bien que les départements méditerranéens et l'Ile-de-France semblent avoir accru encore quelque peu leur attractivité ; ce qui a été mis en avant par Pierre BAILLET en 1976¹ (voir carte 13). Un certain ancrage, un certain attachement à quelques régions pourrait être sous-jacent. La situation socio-économique de la France à ces dates et la mobilité globale de la population française ne semblent pas avoir eu

¹ BAILLET Pierre, 1976, *op.cit.*, p. 19.

une influence déterminante sur le groupe au cours de cette période. Aussi, ce qui peut être observé pour les données de 1999 paraît pouvoir être généralisé à l'ensemble de la période 1968-1999 ; ce qui a pu se passer entre 1962 et 1968 restant une inconnue.

Carte 13 – Les rapatriés en 1975



Source : BAILLET Pierre, 1976, p. 19.

Afin d'affiner l'état des lieux dressé ici concernant la répartition de la population pied-noire en France métropolitaine et en Corse, les données obtenues auprès de l'INSEE de Rhône-Alpes pour le Recensement général de la population de 1999 sont analysées de manière plus poussée. Des comparaisons sont réalisées entre la répartition de la population pied-noire et celle de la population française totale de 35 ans et plus, dans l'objectif notamment de révéler des particularismes éventuels pour les Pieds-Noirs. Des analyses par sexe et par âge sont également conduites.

Un premier constat peut être formulé dès à présent : pour le Recensement de 1999, deux regroupements relatifs de la population française d'Algérie peuvent être mis en avant. Les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon, ainsi que la Région Ile-de-France, paraissent particulièrement attractives pour le groupe social des Pieds-Noirs, contrairement aux régions situées dans le Nord-Est, le Nord-Ouest ou le centre de la France.

2.1.2.2 - Quelle répartition spatiale de la population pied-noire en 1999 ?

Bien que la possibilité de l'existence d'un territoire de forme réticulaire ait été soulevée au niveau théorique et ne soit pas exclue concernant la population pied-noire, certains regroupements de ce groupe social sont à observer, en 1999, dans le Sud de la France, dans les départements du Midi méditerranéen essentiellement, ainsi qu'en région parisienne dans une moindre mesure. Ils peuvent être mis en évidence au travers de différentes cartes réalisées à partir des données du Recensement général de la population de l'INSEE de 1999.

L'apparition de spécificités dans la répartition des Pieds-Noirs en 1999

Ainsi, c'est plus d'un quart de la population pied-noire¹ qui réside en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 1999 (voir graphique 4). Puis, 17,9 % résident en Ile-de-France, 12,2 % en Languedoc-Roussillon, 10 % en Rhône-Alpes, 7,2 % en Midi-Pyrénées. Ce sont ainsi les trois quarts des Pieds-Noirs qui vivent dans ces cinq Régions françaises. Les Régions Aquitaine et Centre comptent encore plus de 2 % des Pieds-Noirs installés. Ensuite, il y a moins de 2 % des Pieds-Noirs pour chacune des treize autres régions restantes. Ce sont ainsi principalement les Régions françaises du Sud, voire du Sud-Est, qui comptent la majorité de Pieds-Noirs résidant en métropole en 1999. Seule la Région Ile-de-France vient faire exception pour la moitié nord.

Cependant, lorsque le nombre de Pieds-Noirs résidant par Région est mis en rapport avec la population totale de 35 ans et plus recensée², l'Ile-de-France, bien que toujours présente dans les pourcentages les plus élevés, perd de son importance (voir graphique 5).

Effectivement, au regard du graphique 5, si la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur arrive toujours en première position avec 6,8 % de Pieds-Noirs dans la population de 35 ans et plus, ce n'est plus l'Ile-de-France qui arrive en seconde position mais le Languedoc-Roussillon avec 5,8 %. Apparaissent ensuite la Corse, Midi-Pyrénées, l'Aquitaine, Rhône-Alpes et, en septième position, l'Ile-de-France, avec un peu plus de 2 % de la population pied-noire. Enfin, mise à part la région Centre qui compte encore plus de 1 % de Pieds-Noirs dans sa population, toutes les autres régions en regroupent moins de 1 %.

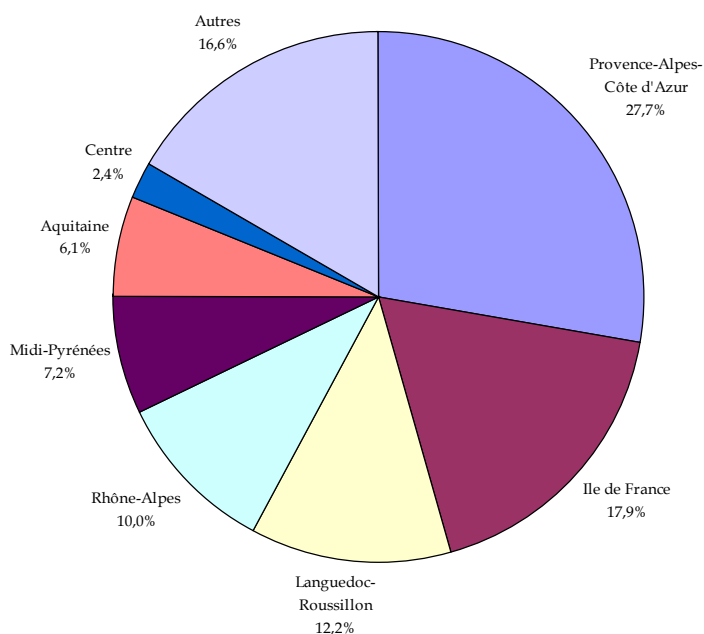
¹ Population de nationalité française de naissance née en Algérie avant le 03 juillet 1962, appelée, pour simplifier les choses, les Pieds-Noirs dans ce document.

² Cela correspond aux mêmes classes d'âges que pour la population de nationalité française de naissance née en Algérie avant le 03 juillet 1962.

Graphique 4 – Répartition régionale¹ en 1999 de la population pied-noire² établie en France métropolitaine et en Corse

1 - Il s'agit de la répartition par Région de résidence principale déclarée lors du RGP de l'INSEE de 1999.

2 - Ce sont les personnes de nationalité française de naissance, nées en Algérie avant le 03 juillet 1962.

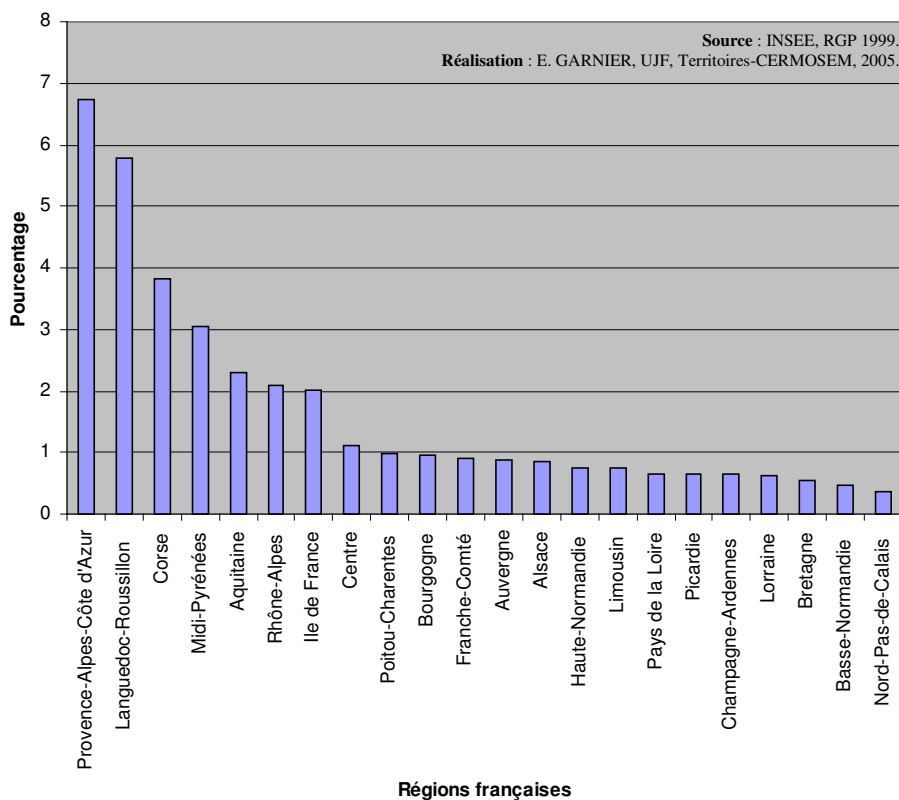


Source : INSEE, RGP 1999.

Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Régions	Proportion de Pieds-Noirs par Région par rapport à la population pied-noire totale en 1999
	> à 2 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	27,7
Ile de France	17,9
Languedoc-Roussillon	12,2
Rhône-Alpes	10,0
Midi-Pyrénées	7,1
Aquitaine	6,1
Centre	2,4
	de ≥ 1 à ≤ 1,8 %
Pays de la Loire	1,8
Poitou-Charentes	1,5
Bourgogne	1,4
Bretagne	1,4
Alsace	1,2
Lorraine	1,2
Nord-Pas-de-Calais	1,2
Haute-Normandie	1,1
Auvergne	1,1
Picardie	1,0
	< à 1 %
Corse	0,9
Franche-Comté	0,9
Champagne-Ardenne	0,7
Basse-Normandie	0,6
Limousin	0,5

Graphique 5 – Part de Pieds-Noirs¹ établis en France métropolitaine et en Corse dans la population française de 35 ans et plus² par Région³ en 1999



Source : INSEE, RGP 1999.

Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

1 - Ce sont les personnes de nationalité française de naissance, nées en Algérie avant le 03 juillet 1962.

2 - Cette tranche d'âges correspond à celle de la population pied-noire ici étudiée.

3 - Il s'agit de la répartition par Région de résidence principale déclarée lors du RGP de l'INSEE de 1999.

Ces constats mettent en avant une relative concentration de cette population dans quelques Régions françaises, notamment dans les Régions du Sud-Est. Il convient cependant d'affiner l'observation en prenant en considération l'échelle départementale.

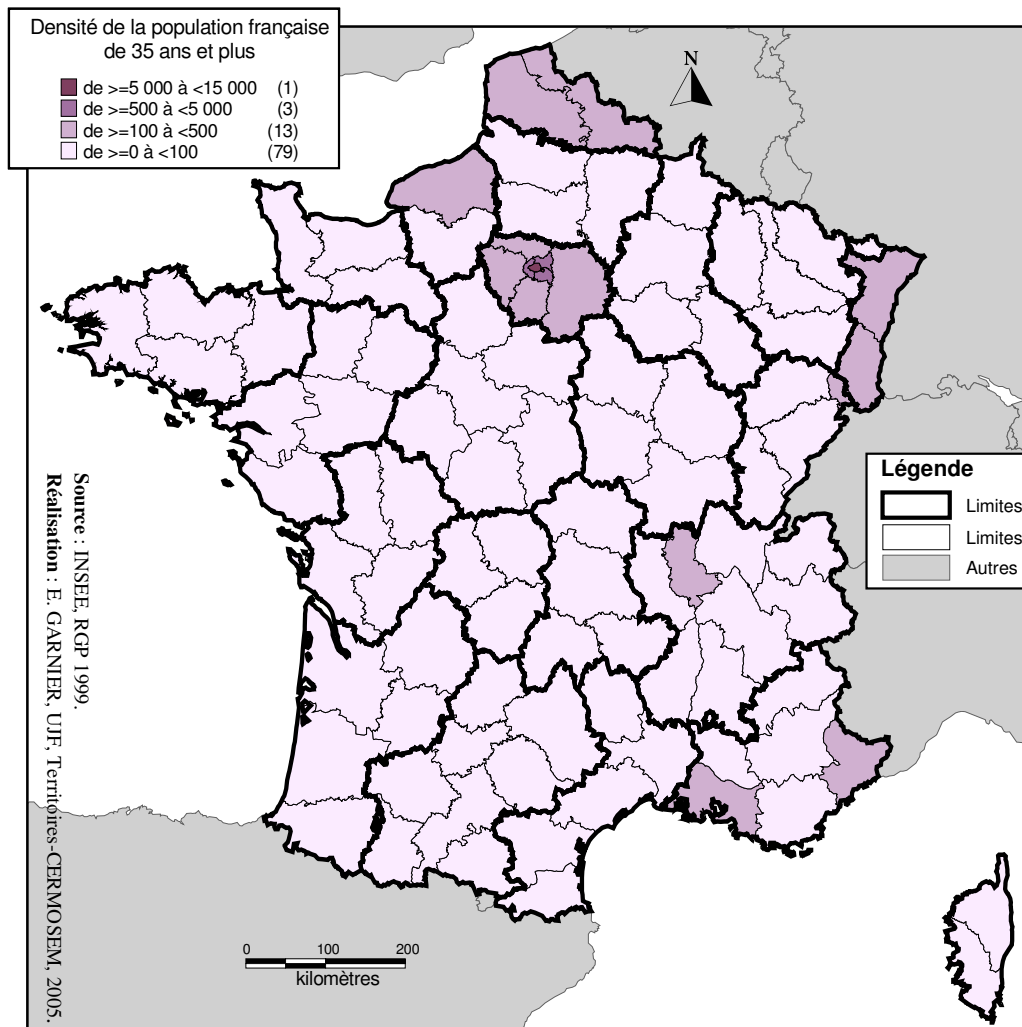
En prenant tout d'abord en compte les densités de population, un certain nombre de particularismes peuvent apparaître concernant la population pied-noire par rapport aux densités départementales de la population française totale de 35 ans et plus (voir cartes 14 et 15). Ces éléments viennent corroborer les premiers constats mis en avant ci-dessus.

Quelques remarques introductives paraissent utiles pour faciliter la lecture de ces représentations cartographiques. Afin de rendre ces deux cartes comparables et compte tenu des forts écarts entre les totaux (en valeurs absolues) de ces deux populations, les classes ont été définies selon les mêmes bases mais avec un rapport de 1 à 100. Certaines dissemblances dans la répartition de ces deux populations sont dès lors remarquables.

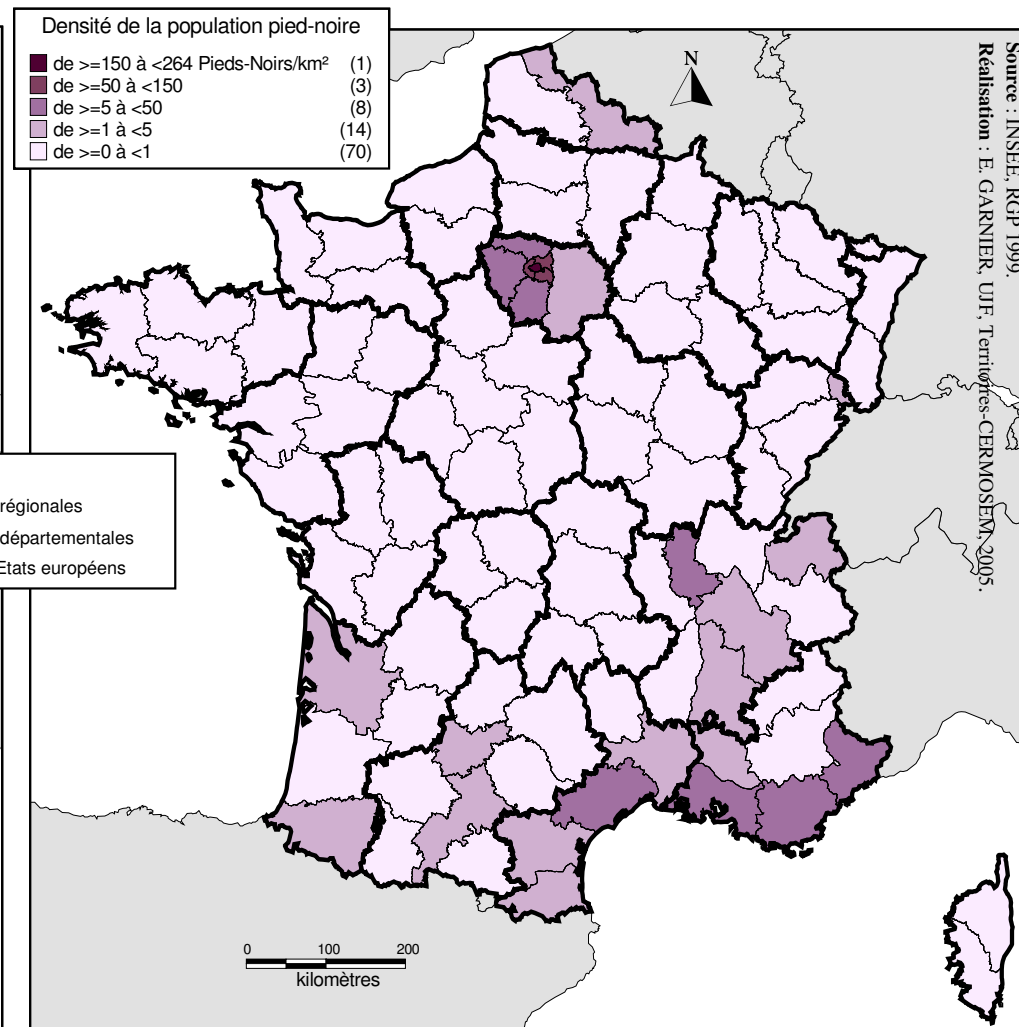
Dans un premier temps, il peut être observé que la plupart des départements sont regroupés dans la classe la plus basse, entre 0 et 1 Pieds-Noirs par kilomètre carré ou entre 0 et 100 Français de 35 ans et plus par kilomètre carré. Le plus grand nombre des départements est ainsi relativement peu peuplé. Ce qui implique, en contrepartie, quelques concentrations de population. Dans ce sens, Paris et sa Région représentent pour les deux cartes une zone de concentration, bien qu'elle semble plus marquée pour la population pied-noire. Le Nord, le territoire de Belfort, le Rhône, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes constituent ensuite les départements de relatif regroupement de population pour les deux groupes considérés. Néanmoins, des différences sont d'ores et déjà à mettre en évidence.

Si Paris et sa Région, le Nord, le Territoire de Belfort, le Rhône, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes apparaissent comme des départements de concentration relative de population, la lecture peut être affinée. Ainsi, Paris est davantage un lieu de concentration pour la population pied-noire que pour la population française totale de 35 ans et plus. Il en est de même pour les départements limitrophes de Paris et les départements de l'ouest de la Région Ile-de-France. Le Rhône, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes se trouvent également dans ce cas. La densité relative y est plus forte pour les Pieds-Noirs que pour la population française de 35 ans et plus dans son ensemble. Cela vient corroborer les premiers résultats présentés à partir des graphiques 4 et 5.

Carte 14 – Densité départementale¹ de la population française de 35 ans et plus² établie en France métropolitaine et en Corse en 1999



Carte 15 – Densité départementale¹ de la population pied-noire³ établie en France métropolitaine et en Corse en 1999



1 - Il s'agit de la répartition par département de résidence principale déclaré lors du RGP de l'INSEE de 1999.

2 – Cette tranche d'âges correspond à celle de la population pied-noire définie ci-dessous.

3 - Ce sont les personnes nées en Algérie avant le 03 juillet 1962 et de nationalité française de naissance.

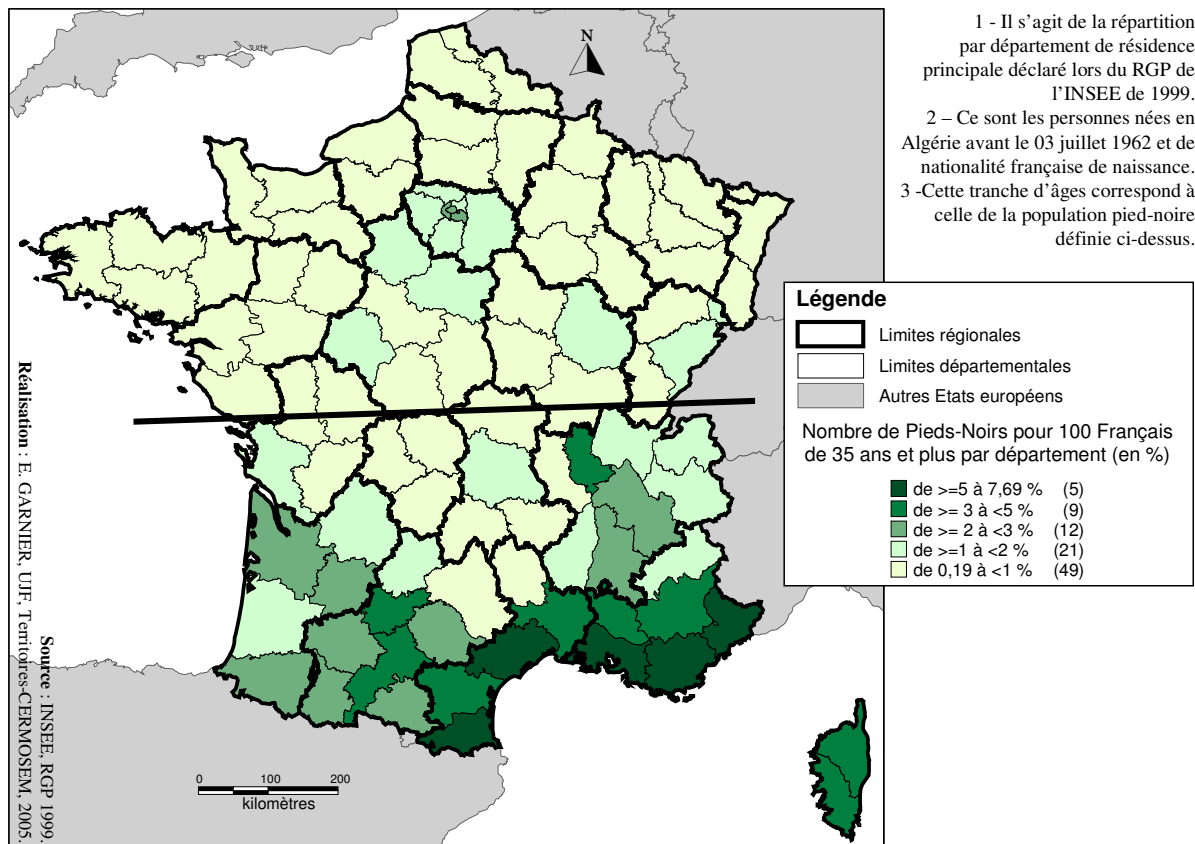
Enfin, parmi les départements de relative concentration de ces deux populations, des différences nettes sont également lisibles. Pour la population française totale de 35 ans et plus, en dehors des départements déjà cités, apparaissent le Pas-de-Calais, la Seine-Maritime et la Région Alsace (avec le Haut et le Bas-Rhin). Il s'agit de départements situés au nord de la Loire. Au contraire, pour la population pied-noire, ce sont des départements situés au sud de la Loire où se trouvent certaines concentrations. Le Var, le Gard, l'Hérault, l'Aude et les Pyrénées-Orientales viennent s'ajouter aux autres départements méditerranéens côtiers déjà mentionnés. Cette région littorale paraît donc marquer l'implantation de cette population. Sont également à signaler le Vaucluse, la Drôme, l'Isère et la Haute-Savoie dans le reste du quart Sud-Est métropolitain ; la Haute-Garonne, le Tarn-et-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques et la Gironde pour le Sud-Ouest. Cette partie méridionale de la France semble ainsi davantage polarisante pour l'installation résidentielle de la population pied-noire que pour la totalité de la population française de 35 ans et plus. Cette dernière paraît, quant à elle, davantage ancrée dans le Nord métropolitain en terme de densité de population.

Ces éléments concernant la répartition géographique de la population pied-noire sont confirmés par la proportion par département de la population pied-noire par rapport à la population recensée en 1999 de 35 ans et plus (voir carte 16) ; chiffres déjà présentés à l'échelle régionale sous forme de graphique (graphique 5).

La première classe, regroupant les parts de Pieds-Noirs allant de 0,19 à 1 %, est la classe où se retrouve la plupart des départements français (49 départements sur 96, soit plus de la moitié). Ceux-ci constituent en effet un ensemble relativement homogène où l'installation de cette population n'est pas remarquable. Ce ne sont pas des départements d'installation préférentiels. Les logiques d'installation concernant ces départements semblent correspondre à des parcours personnels, voire professionnels, relativement peu liés au groupe social. Ces départements apparaissent ainsi comme moins pertinents pour l'étude d'une identité, d'une territorialité des Pieds-Noirs, même s'ils ne sont pas à occulter. Cette classe n'a donc pas été affinée, l'intérêt étant ici de mettre en évidence d'éventuels lieux d'installation privilégiés.

Dans ce cadre, quelques départements seulement comptent une part relativement importante de Pieds-Noirs parmi leur population. Une dichotomie entre une grande moitié nord et une moitié sud peut également être mise en avant concernant l'implantation de ce groupe social en France métropolitaine.

**Carte 16 – Proportion par département¹ en 1999
de Pieds-Noirs² établis en France métropolitaine et en Corse
par rapport à la population française de 35 ans et plus³**



En effet, au nord d'une ligne La Rochelle - Bourg-en-Bresse, très peu de départements apparaissent comme des espaces d'installation privilégiés en 1999. La plupart des départements compte moins d'un Pied-Noir pour 100 personnes recensées. Seuls l'Indre-et-Loire, la Côte-d'Or, le Doubs, le Territoire de Belfort, le Loiret, l'Eure-et-Loire, la Seine-et-Marne, l'Essonne, les Yvelines, le Val-d'Oise et la Seine-Saint-Denis comptabilisent entre 1 et 2 % de cette population. Paris, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne dénombrent, quant à eux, entre 2 et 3 % de cette population. Dans cette grande moitié nord, la région parisienne est celle qui regroupe la plus grande part de Pieds-Noirs, et cette part ne dépasse jamais les 3 %.

La moitié sud du pays semble davantage être un espace privilégié d'installation, tout en comptant une grande hétérogénéité en son sein.

Les Régions Limousin et Auvergne (excepté le Puy-de-Dôme), les départements de la Lozère, l'Aveyron, la Loire et la Charente dénombrent une faible part de cette population. Cette région, correspondant grossièrement au Massif Central, ne semble donc pas être attractive avec moins de 1 % de Pieds-Noirs. Il en est de même pour la Charente-Maritime, les Landes, la Dordogne, le Lot, le Puy-de-Dôme, l'Ardèche, l'Ain, la Savoie, la Haute-Savoie et, enfin,

les Hautes-Alpes. Ces départements comptent 1 % ([1 - 2 %]) de cette population et apparaissent, par conséquent, relativement peu attractifs également.

Les départements de la Gironde, des Pyrénées-Atlantiques, du Lot-et-Garonne, du Gers, des Hautes-Pyrénées, de l'Ariège, du Tarn, de la Drôme et de l'Isère se placent dans une position intermédiaire. Cette part dépasse les 2 % sans atteindre les 3 %.

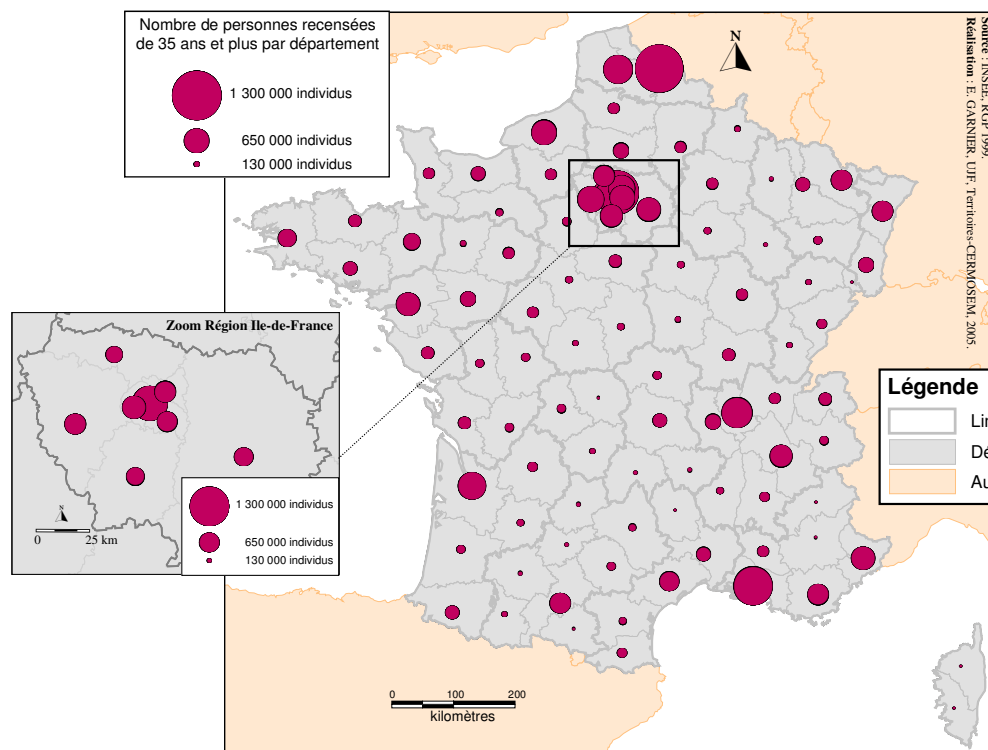
Avec le Tarn-et-Garonne, la Haute-Garonne, l'Aude, le Gard, le Vaucluse, les Alpes-de-Haute-Provence, le Rhône et la Région Corse (Haute-Corse et Corse-du-Sud), ces pourcentages atteignent par contre une part significative de 3 à 5 %. Ce sont enfin les Pyrénées-Orientales, l'Hérault, les Bouches-du-Rhône, le Var et les Alpes-Maritimes qui voient ce pourcentage dépasser les 3 % pour aller jusqu'à 7,7 % dans le Var. En fait, pour ces cinq départements, le pourcentage n'est jamais inférieur à 6,7 %.

Apparaissent donc très clairement, de nouveau, les départements littoraux des Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon comme lieux d'installation privilégiés pour la population pied-noire. De manière plus générale, ou moins restrictive, le Sud-est, le Sud-Ouest et l'Ile-de-France correspondent aux régions les plus attractives pour ce groupe social. En contrepartie, le Nord, l'Est, la Bretagne, ainsi que les départements situés dans la partie centrale de la métropole comptent moins de 1,5 individus de nationalité française de naissance née en Algérie avant le 03 juillet 1962 pour 100 habitants.

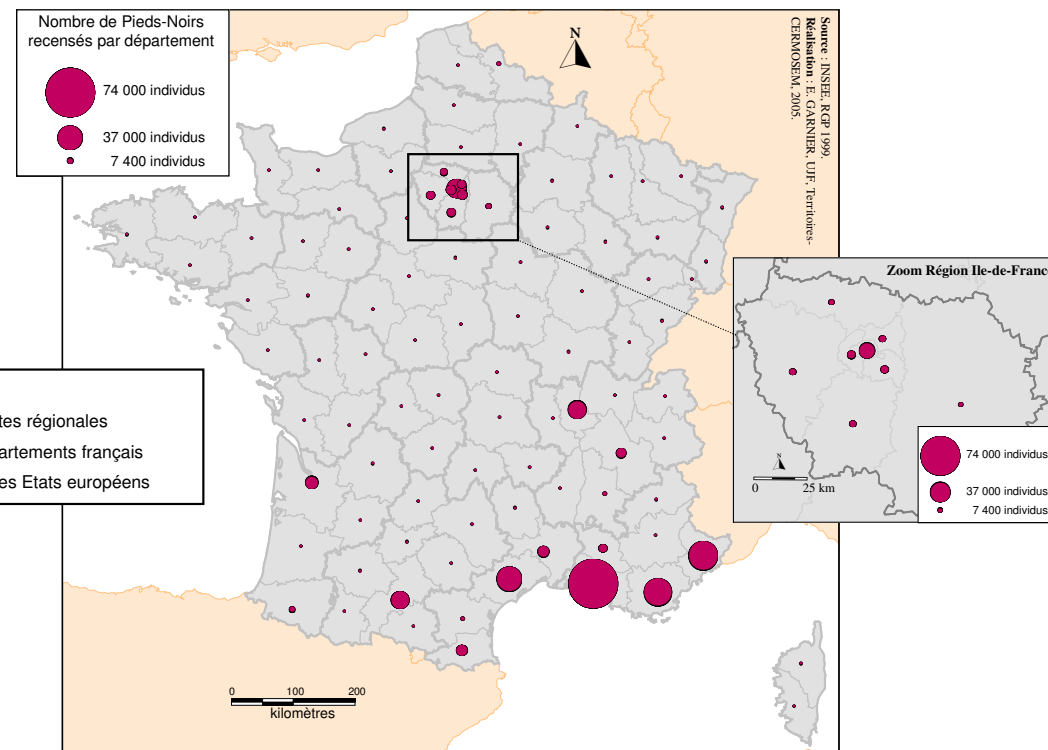
Ces constats réalisés à partir de ratios peuvent être appuyés par les deux cartes représentant les données en valeurs absolues par département à la fois de la population recensée de 35 ans et plus (carte 17) et de la population pied-noire (carte 18).

La moitié Nord du pays, ainsi que le Sud-Ouest, bien que dans une moindre mesure, apparaissent moins dans la répartition de la population pied-noire que dans celle de la population totale recensée de 35 ans et plus. La lecture de ce type de représentation cartographique semble toutefois malaisée. Il peut paraître délicat de comparer ces deux cartes dans la mesure où les personnes recensées de 35 ans et plus et les Pieds-Noirs sont deux populations aux effectifs très différents. Respectivement, la première compte plus de 32 millions d'individus, la seconde 633 110 ; soit environ un rapport de 1 à 50. C'est pourquoi le coefficient de variation (pour la totalité de ces deux groupes et par département) ainsi que le coefficient interquartile (pour l'ensemble des deux groupes) ont été calculés.

Carte 17 – Répartition départementale¹ de la population française de 35 ans et plus² établie en France métropolitaine et en Corse en 1999



Carte 18 – Répartition départementale¹ de la population pied-noire³ établie en France métropolitaine et en Corse en 1999



1 - Il s'agit de la répartition par département de résidence principale déclaré lors du RGP de l'INSEE de 1999.

2 – Cette tranche d'âges correspond à celle de la population pied-noire définie ci-dessous.

3 - Ce sont les personnes nées en Algérie avant le 03 juillet 1962 et de nationalité française de naissance.

Il s'agit d'indicateurs de dispersion relative d'une distribution. Ils permettent ainsi, puisqu'ils apportent cette relativité, de comparer la dispersion de plusieurs distributions indépendamment de l'unité de mesure ou de l'effet de taille. Dans ce cas, la relativisation a été effectuée par référence à une valeur centrale ; à savoir la moyenne pour le coefficient de corrélation et la médiane¹ pour le coefficient interquartile² (voir tableau 4).

Tableau 4 – Coefficients de variation et interquartile pour la population française de 35 ans et plus¹ et la population pied-noire² établies en France métropolitaine et en Corse en 1999

	Pour la population française recensée de 35 ans et plus	Pour la population pied-noire	
Moyenne	333 447,9	6594,9	individus par département
Variance	55 993 883 321,1	118 023 456,6	
Ecart type	236 630,3	10 863,9	individus
Coefficient de variation %	71,0	164,7	
Médiane Q2	429 010,0	15 796,5	individus
Q1	275 305,5	5 004,5	individus
Q3	646 431,5	36 674,0	individus
Intervalle interquartile	371 126,0	31 669,5	individus
Coefficient interquartile	0,9	2,0	
Moyenne < Médiane → donc beaucoup de valeurs faibles			

1 - Cette tranche d'âges correspond à celle de la population pied-noire définie ci-dessous.

2 - Ce sont les personnes nées en Algérie avant le 03 juillet 1962, de nationalité française de naissance.

Source : INSEE, RGP 1999.

Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Au regard de ces résultats, il est à noter que, dans le cas présent, les moyennes sont naturellement très différentes entre les deux populations. Pour la population française de 35 ans et plus, la moyenne est de 333 448 habitants par département ; tandis que pour la population pied-noire, celle-ci est de 6 595 individus par département. Les deux populations ayant des effectifs très différents, la moyenne ne permet pas de comparaison pertinente. Par contre, le coefficient de variation globale met en évidence une dispersion bien plus importante autour de la moyenne concernant la population pied-noire que concernant celle des Français de 35 ans et plus. Effectivement, le coefficient de variation est de plus de 164 % pour les Pieds-Noirs et de 71 % pour les personnes recensées de 35 ans et plus. Certains départements peuvent ainsi compter une population pied-noire 2,6 fois plus ou moins importante que la moyenne ; la population de 35 ans et plus pouvant quant à elle être 1,7 fois plus ou moins importante que la moyenne dans certains départements.

¹ La médiane est la valeur de la variable qui sépare une distribution statistique en deux sous-ensembles d'égal effectif, ou encore celle dont la fréquence cumulée est égale à 0,5.

² Groupe CHADULE (Grenoble), 1997, *Initiation aux pratiques statistiques en géographie*, Paris : Armand Colin, 203 p.

La population pied-noire peut ainsi apparaître davantage concentrée dans certains départements que la population globale de 35 ans et plus. Cela est confirmé par la médiane pour ces deux populations. Celle-ci est, dans les deux cas, supérieure à la moyenne. Cela montre l'importance numérique des valeurs faibles concernant ces distributions. Cependant, le coefficient interquartile pour la population pied-noire est une nouvelle fois plus important que celui de la population recensée de 35 ans et plus, avec 2 pour la première et 0,87 pour la seconde population. Ceci met à nouveau en avant la forte dispersion existante autour de la médiane concernant la distribution de la population pied-noire par département en 1999.

Ces données générales permettent ainsi de dresser un premier bilan. Mais comment se traduit au niveau géographique cette dispersion pour les deux populations ? Afin de permettre une analyse cartographique à l'échelle des départements de la France métropolitaine et de la Corse, le coefficient de variation a été calculé pour chaque département, à la fois pour la population recensée de 35 ans et plus et pour les Pieds-Noirs.

Ce sont les départements français qui constituent l'effectif de cette distribution : un département correspond à une entité. Pour calculer les coefficients de variation par département, un seul département est pris en compte à chaque fois. Par conséquent, dans ce cas précis, $N = 1$ et non plus 96 comme précédemment.

La variance est ainsi égale au nombre d'individus résidant dans un département moins la moyenne, le tout au carré ; ceci étant divisé par N , donc par 1.

$$\text{Variance} = (X1 - \text{moyenne})^2/N = (X1 - \text{moyenne})^2/1 = (X1 - \text{moyenne})^2$$

L'écart-type est lui égal à la racine carrée de la variance.

$$\text{Ecart-type} = \sqrt{(X1 - \text{moyenne})^2} = X1 - \text{moyenne}$$

Le coefficient de variation exprimé en pourcent est enfin égal à l'écart type multiplié par 100 et divisé par la moyenne de la distribution.

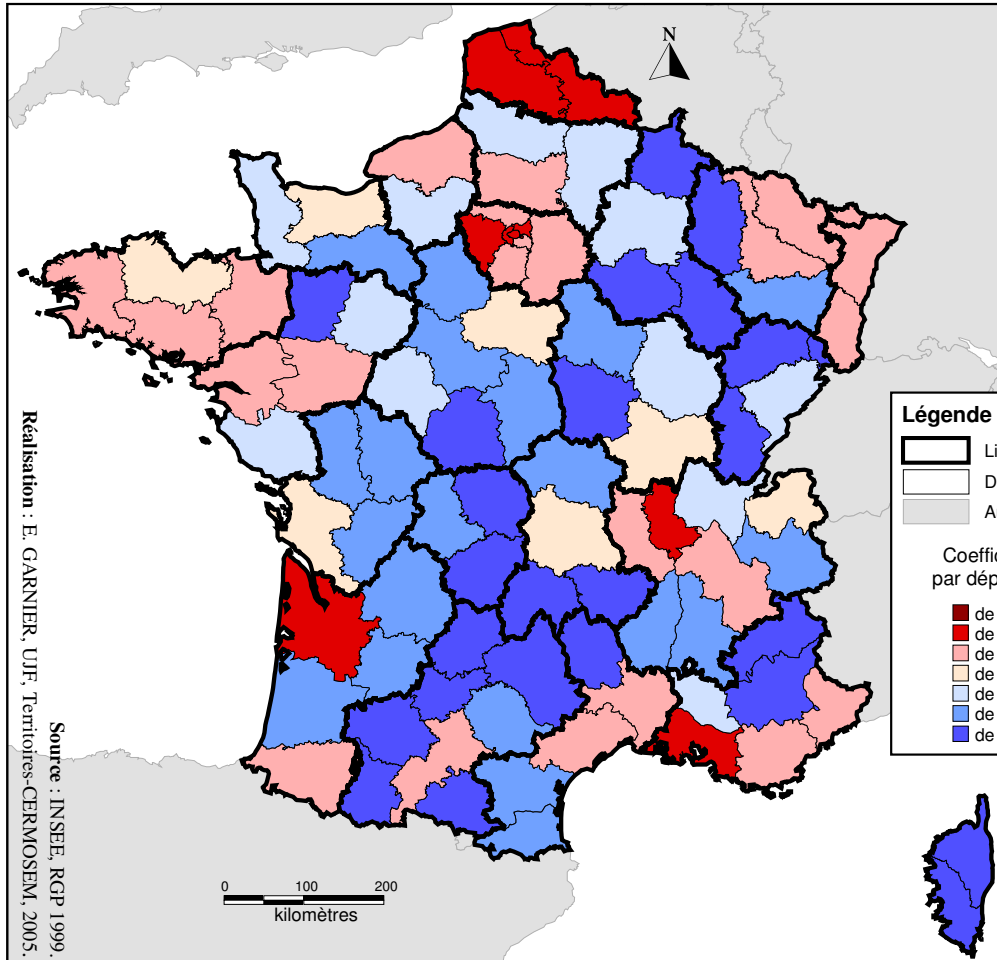
$$100V = 100*(X1 - \text{moyenne})/\text{moyenne}$$

Ce dernier correspond à l'écart à la moyenne pour chaque département, exprimé en pourcentage pour permettre les comparaisons entre plusieurs distributions.

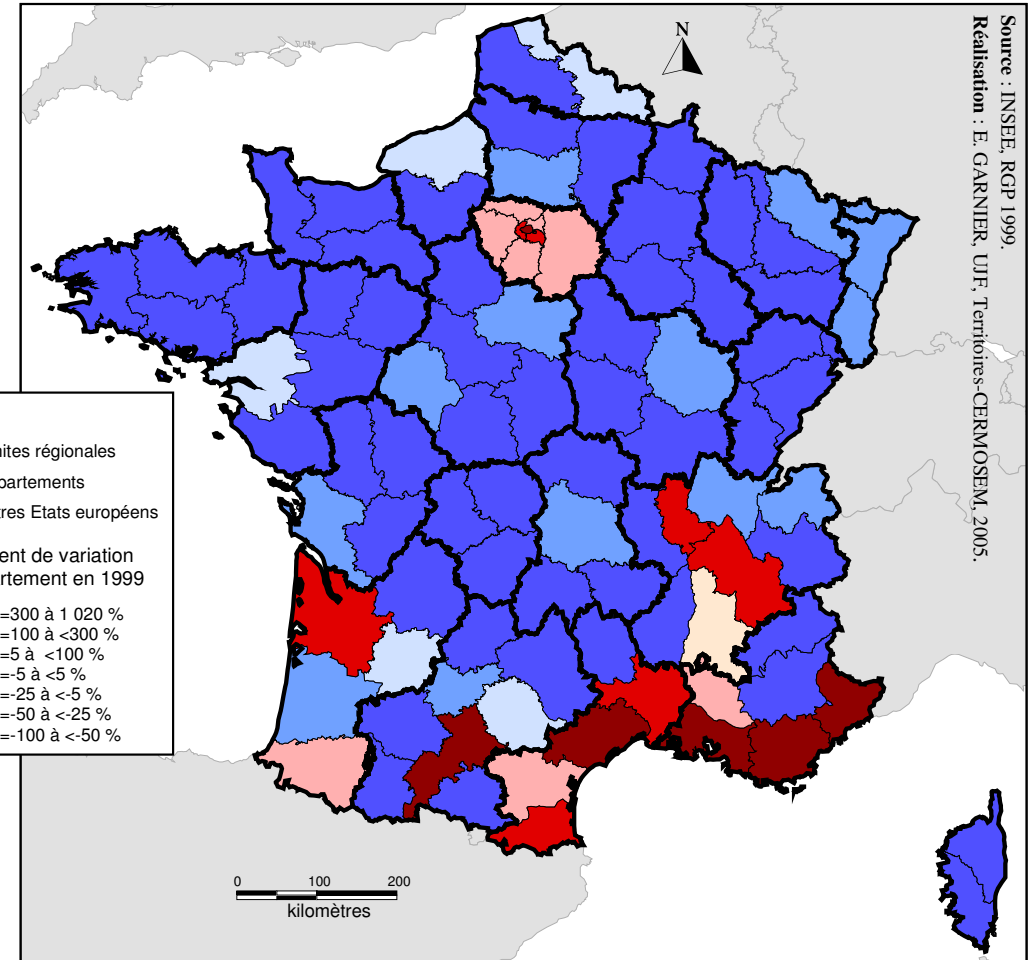
Ce coefficient de variation s'échelonne de - 87 % à 280 % pour la population de 35 ans et plus, et de - 100 % à 1 020 % pour la population pied-noire. La plus grande dispersion de la distribution concernant les Pieds-Noirs est une nouvelle fois affirmée.

Au niveau cartographique, la distribution spatiale de ces coefficients s'avère sensiblement différente entre les deux populations étudiées. La comparaison de ces représentations cartographiques apporte de multiples informations (voir cartes 19 et 20) venant confirmer les constats soulevés tout au long de ce travail d'analyse statistique de la répartition de la population pied-noire en France en 1999.

**Carte 19 – Coefficient de variation départemental¹
de la population française de 35 ans et plus²
établie en France métropolitaine et en Corse en 1999**



**Carte 20 – Coefficient de variation départemental¹
de la population pied-noire³
établie en France métropolitaine et en Corse en 1999**



1 – Il s'agit des départements de résidence principale déclarés par la population lors du RGP de l'INSEE de 1999.

2 – Cette tranche d'âges correspond à celle de la population pied-noire définie ci-dessous.

3 - Ce sont les personnes nées en Algérie avant le 03 juillet 1962 et de nationalité française de naissance.

Les coefficients de variation pour la population française recensée de 35 ans et plus n'atteignent pas la dernière classe comprenant des valeurs entre 300 et 1 020 %, tandis que celle-ci regroupe six départements pour la population pied-noire. Ces départements représentent ainsi les lieux de résidence privilégiés pour cette population, les départements de relative concentration de ce groupe social. Il s'agit de Paris, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes. Ceci apparaît comme une certaine spécificité de cette population dans la mesure où, pour la population globale de 35 ans et plus, les départements affichant les plus forts coefficients de variation sont le Nord, le Pas-de-Calais, Paris, la Seine-Saint-Denis, les Hauts-de-Seine, les Yvelines, le Rhône, la Gironde et les Bouches-du-Rhône ; tout en gardant à l'esprit que les coefficients de variation de ces départements figurent dans la classe inférieure : ils correspondent aux coefficients de variation des Hauts-de-Seine, du Val-de-Marne, du Rhône, de l'Isère, de la Gironde, du Vaucluse et des Pyrénées-Orientales pour la population pied-noire.

Pour les Pieds-Noirs, les départements affichant un coefficient de variation positif sont donc :

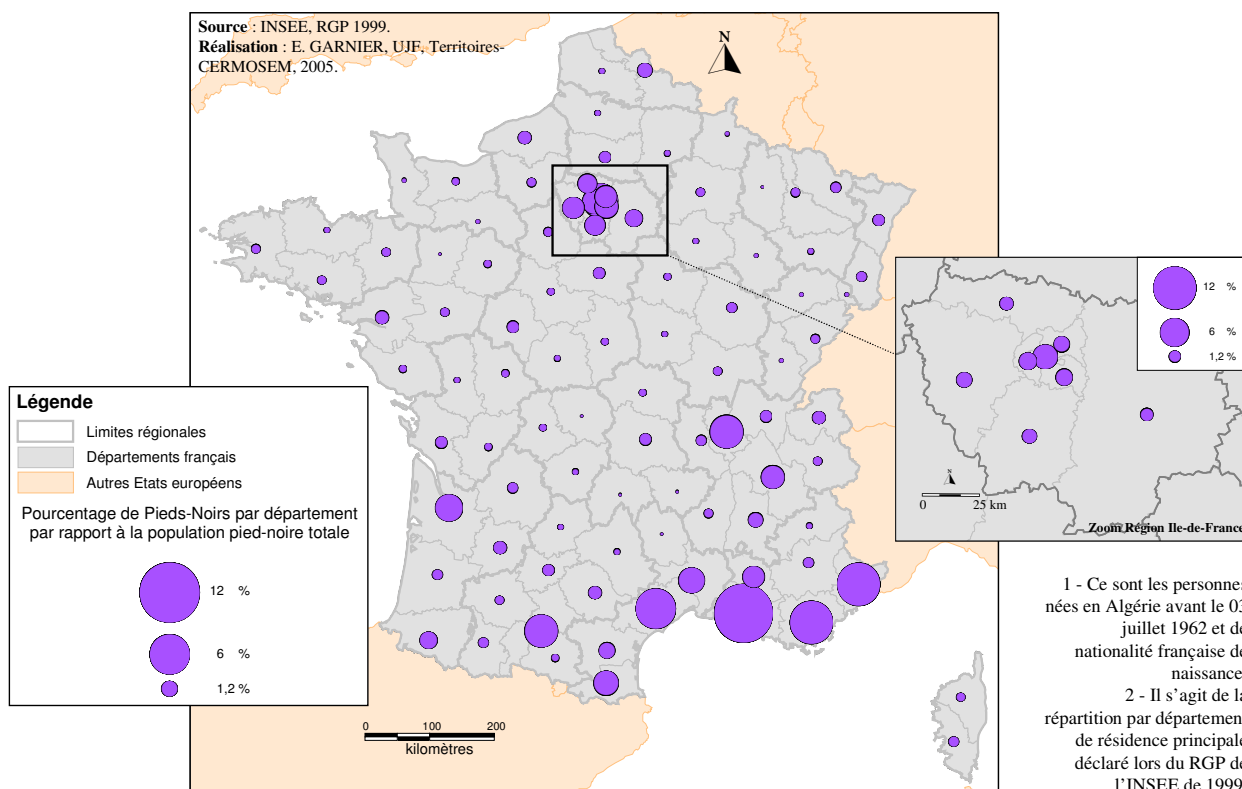
- pour la moitié sud, ceux situés sur le littoral méditerranéen, dans la vallée du Rhône, ainsi que la Haute-Garonne, les Pyrénées-Atlantiques et la Gironde ;
- pour la moitié nord, ceux de la région parisienne.

L'ensemble des autres départements apparaît avec un coefficient négatif. Seule la Drôme affiche un coefficient de variation proche de 0 %. Par conséquent, bien que des membres de la population pied-noire résident dans la totalité des départements de la métropole, quelques départements seulement apparaissent comme des espaces d'installation privilégiés, avec le fort marquage de la Méditerranée, de la vallée du Rhône et de la région parisienne. La Gironde, les Pyrénées-Atlantiques et la Haute-Garonne semblent faire exception pour le quart Sud-Ouest du pays.

La distribution du coefficient de variation pour la population française recensée de 35 ans et plus paraît plus complexe. Des départements comprenant un coefficient de variation positif apparaissent *quasi* uniformément en métropole, en Bretagne aussi bien que dans le Nord, en Ile-de-France, dans l'Est, le Sud-Est ou l'Ouest. Les facteurs d'installation apparaissent par conséquent être sensiblement différents de ceux de la population pied-noire, confirmant une certaine spécificité de celle-ci, concernant sa répartition géographique tout au moins.

Suite à ces comparaisons, ces mises en rapport de la population pied-noire avec la population française totale ou de 35 ans et plus, il semble intéressant de revenir à la proportion de Pieds-Noirs par département par rapport à la population pied-noire totale en 1999 (voir carte 21). Cela revient à une analyse à l'échelle départementale des données déjà observées pour les Régions dans le graphique 4.

Carte 21 – Part de Pieds-Noirs¹ par département² en 1999 par rapport à la population pied-noire totale établie en France métropolitaine et en Corse



La majorité des départements compte entre 0 et 1 % de la population pied-noire. Cela rejoint les observations faites concernant le rapport établi entre la population pied-noire et la population de 35 ans et plus. Ce premier groupe de départements apparaît ainsi relativement homogène. Par contre, par rapport aux données présentées à l'échelle régionale (graphique 4), les constats peuvent être affinés. Certains départements ressortent :

- les Bouches-du-Rhône tout d'abord, avec 11,6 % de la pied-noire résidant dans ce département en 1999 ;
- puis, les Alpes-Maritimes, le Var et l'Hérault, comptant chacun entre 5 et 7 % de cette population ;
- le Rhône, la Haute-Garonne et Paris avec entre 3 et 5 % du groupe chacun ;
- l'Isère, la Drôme, le Vaucluse, le Gard, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, les Pyrénées-Atlantiques, la Gironde et la Région Ile-de-France (sauf Paris) comptant chacun entre 1 et 3 % de la population.

Ces chiffres donnent à nouveau l'image d'une petite moitié sud de la France, ainsi que la Région Ile-de-France, relativement attractives pour cette population, polarisante peut-être. Les autres départements, bien que comptant tous une part de cette population, semblent moins marquants. Quels que soient les rapports établis, de grandes tendances peuvent par conséquent être mises en avant.

Cette approche peut être complétée par des analyses concernant la structure même de la population pied-noire, notamment avec une comparaison par classes d'âges ou par sexe.

Les représentations cartographiques concernant la répartition spatiale de la population pied-noire selon différentes classes d'âges ont été effectuées suite à une hypothèse : les personnes âgées, normalement à la retraite, ne sont-elles pas davantage installées dans les départements du sud que les personnes encore actives ? Cela correspondrait alors au phénomène d'héliotropisme observé pour l'ensemble de la population française à l'âge de la retraite.

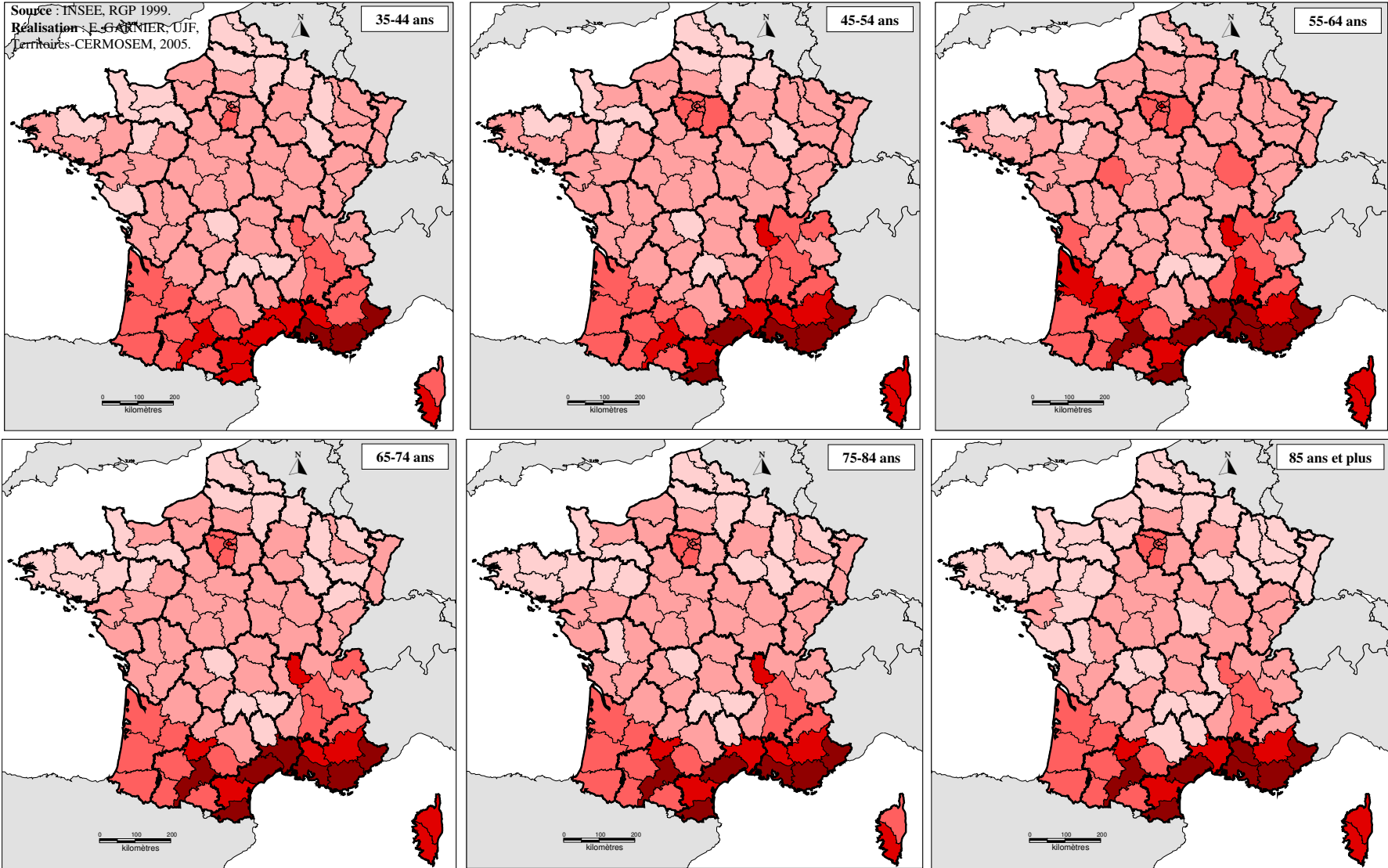
Pour vérifier cette hypothèse, une plage de six cartes a été réalisée, chaque carte représentant une classe d'âges : 35-44 ans, 45-54 ans, 55-64 ans, 65-74 ans, 75-84 ans et 85 ans et plus (voir carte 22). Pour ces représentations cartographiques, un ratio a été effectué par rapport à la population départementale totale de ces mêmes classes d'âges afin de permettre la mise en avant de particularismes éventuels. Les données correspondent donc à des pourcentages de Pieds-Noirs par rapport à la population départementale d'une classe d'âges.

Afin de comprendre au mieux cette cartographie, un fait doit être pris en compte : la classe d'âges des 35-44 ans est relativement sous représentée pour la population pied-noire. Du fait de la date de naissance limite choisie pour la définition statistique de la population, les individus ne peuvent pas avoir moins de 37 ans en 1999. Or, les personnes ayant entre 35 et 37 ans n'ont pas été soustraites pour la population française totale de cette classe d'âges. La faible présence de la population pied-noire par département peut ainsi être expliquée en partie de ce fait ; le pourcentage maximal pour cette classe d'âges étant de 6,07 % (contre des maximums de 7,16 à 9,16 % pour les autres tranches d'âges).

A la lecture de ces cartes, il semble que, quelle que soit la tranche d'âges, quelques départements se distinguent avec un pourcentage supérieur à 5 %, pouvant aller jusqu'à 9,16 % : il s'agit des départements des Bouches-du-Rhône, du Var et des Alpes-Maritimes. Ceux-ci peuvent être étendus à l'Hérault et aux Pyrénées-Orientales à partir de la classe d'âges des 45-54 ans. Les départements côtiers méditerranéens sont ainsi toujours largement représentés, quelle que soit la tranche d'âges. De manière plus générale, la moitié Sud, et avant tout le quart Sud-Est, ainsi que les départements de l'Île-de-France, sont plus largement représentés que le reste de la France métropolitaine.

Carte 22 – Part par département¹ et par tranche d'âges en 1999 de Pieds-Noirs² établis en France métropolitaine et en Corse par rapport à la population départementale totale

Source : INSEE, RGP 1999.
 Réalisation : E. GARNIER, UJF.
 Territoires-CERMOSEM, 2005.



Légende

- Limites régionales
- Limites départementales
- Autres Etats européens

Nombre de Pieds-Noirs d'une classe d'âges sur la population départementale de cette classe d'âges

- de >=5 à <9,16 %
- de >=3 à <5 %
- de >=1,5 à <3 %
- de >=0,5 à <1,5 %
- de 0,1 à <0,5 %

1 - Il s'agit de la répartition par département de résidence principale déclaré lors du RGP de l'INSEE de 1999.

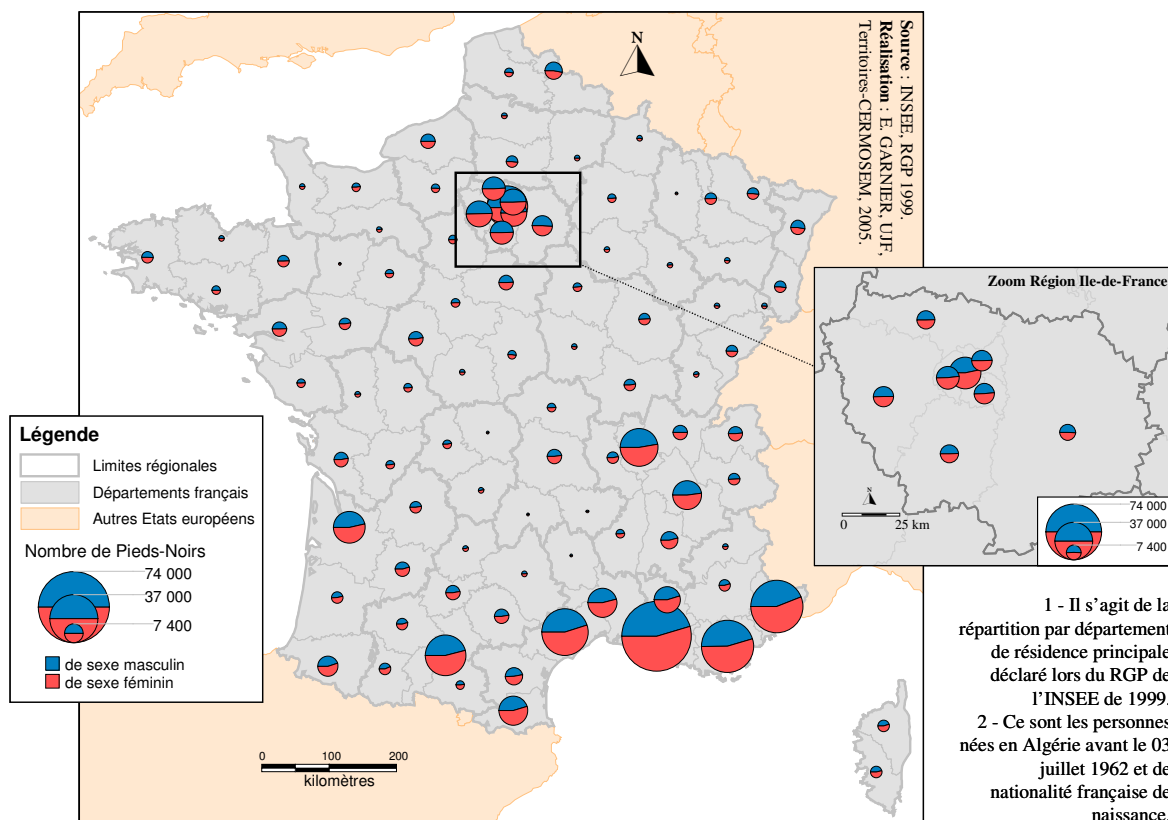
2 – Ce sont les personnes nées en Algérie avant le 03 juillet 1962 et de nationalité française de naissance.

Le découpage par tranches d'âges ne vient donc pas bouleverser les éléments d'ores et déjà mis en avant tout au long de ce travail d'analyse de données quantitatives. Il pourrait cependant être noté que les individus les plus âgés semblent un peu plus regroupés dans le sud de la France que les autres. A partir de la tranche d'âges des 65-74 ans, la Région Ile-de-France perd de sa prédominance par rapport aux autres départements. Cela peut s'avérer conforme aux migrations françaises liées à l'héliotropisme, au fait de quitter l'Ile-de-France quand vient le temps de la retraite. Ce phénomène reste cependant relativement peu marqué. L'hypothèse d'un « héliotropisme de retraite » semble donc pouvoir être nuancée à défaut d'être infirmée : quelle que soit la classe d'âges, les Pieds-Noirs sont installés approximativement dans les mêmes départements. Par ailleurs, une classe d'âges pose question : il s'agit des personnes ayant entre 55 et 64 ans en 1999. Celles-ci semblent connaître une répartition spatiale beaucoup plus homogène que les individus des autres tranches d'âges. En effet, les concernant, 50 départements comptent entre 0,5 et 1,5 % de cette population, et seuls six regroupent moins de 0,5 % de Pieds-Noirs de cette tranche d'âges. Cela pourrait mettre en avant une relative redistribution spatiale qui s'opérerait au sein de cette classe d'âges, avec des individus en fin de vie active. Il s'agit également de personnes qui avaient entre 18 et 27 ans au moment du rapatriement, donc d'individus qui débutaient leur vie active et qui n'étaient pas encore nécessairement mariés. Ils se sont peut-être ainsi davantage dispersés que d'autres groupes d'âges pour trouver leur emploi. Les mariages ont également pu conduire à une certaine dispersion géographique, les conjoints n'appartenant pas forcément à ce groupe social.

Si la répartition spatiale de la population pied-noire selon les tranches d'âges soulève quelques particularismes, la distribution spatiale de ce groupe en fonction de son sexe paraît bien moins pertinente à étudier. Effectivement, la représentation cartographique de la répartition des hommes et des femmes pieds-noirs en 1999 (voir carte 23) ne permet pas de mettre en avant des différences entre les deux sexes, et ce bien que, en valeur absolue, les femmes soient plus nombreuses que les hommes. Les hommes paraissent simplement un peu plus représentés en région parisienne que dans le Midi où les femmes pieds-noires sont majoritaires. La population féminine française est pourtant, en moyenne, plus représentée que la population masculine en région parisienne.¹ Les régions méridionales sont-elles encore plus attractives pour les femmes pieds-noires que pour les hommes ? L'absence de distinction nette entre les hommes et les femmes, concernant la distribution spatiale à échelle départementale, pour les autres régions, semble correspondre à une normalité. Les différences entre les hommes et les femmes auraient peut-être été davantage à rechercher en fonction du type de communes (urbaines / rurales), à plus grande échelle.

¹ NOIN Daniel, CHAUVIRE Yvan, BRUNET Roger, 1995, « La population par âge et par sexe », in BRUNET Roger, AURIAC Franck (dir.), *op.cit.*, p. 50-58.

Carte 23 – Répartition départementale¹ en 1999 de la population pied-noire² établie en France métropolitaine et en Corse selon le sexe

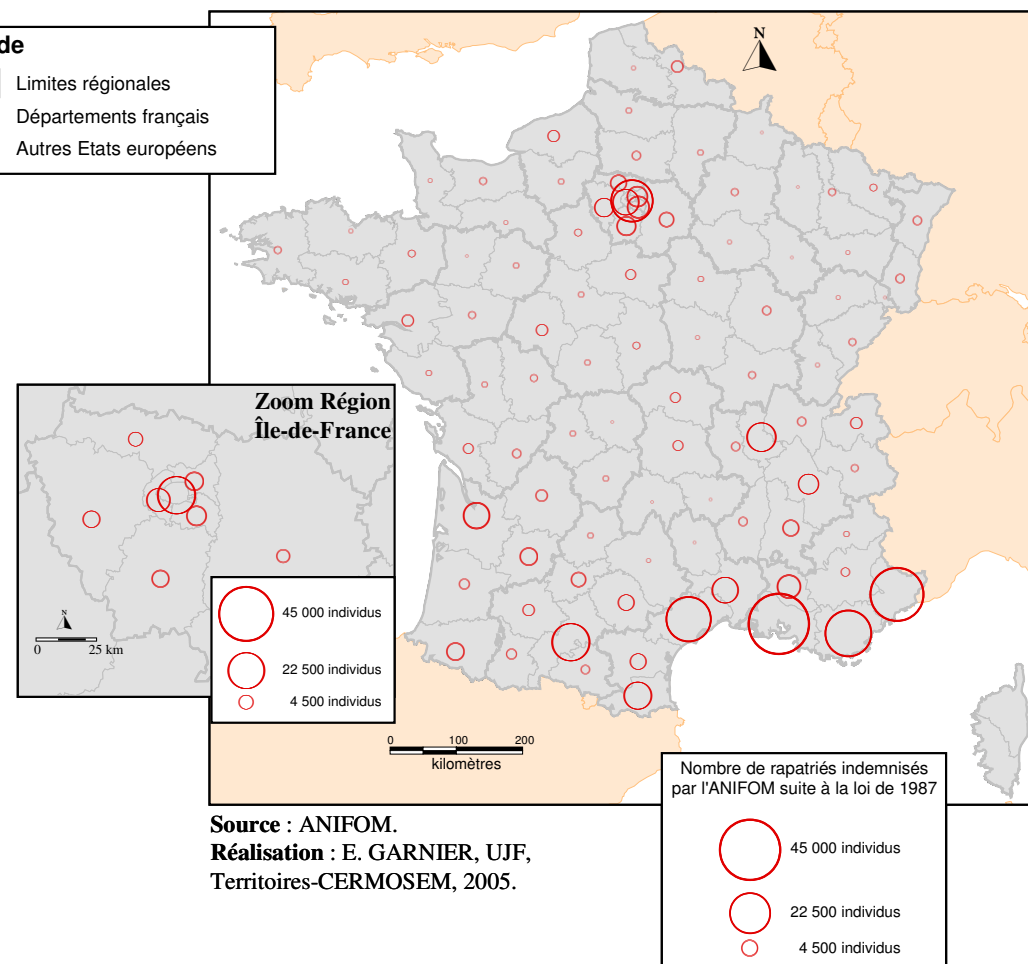
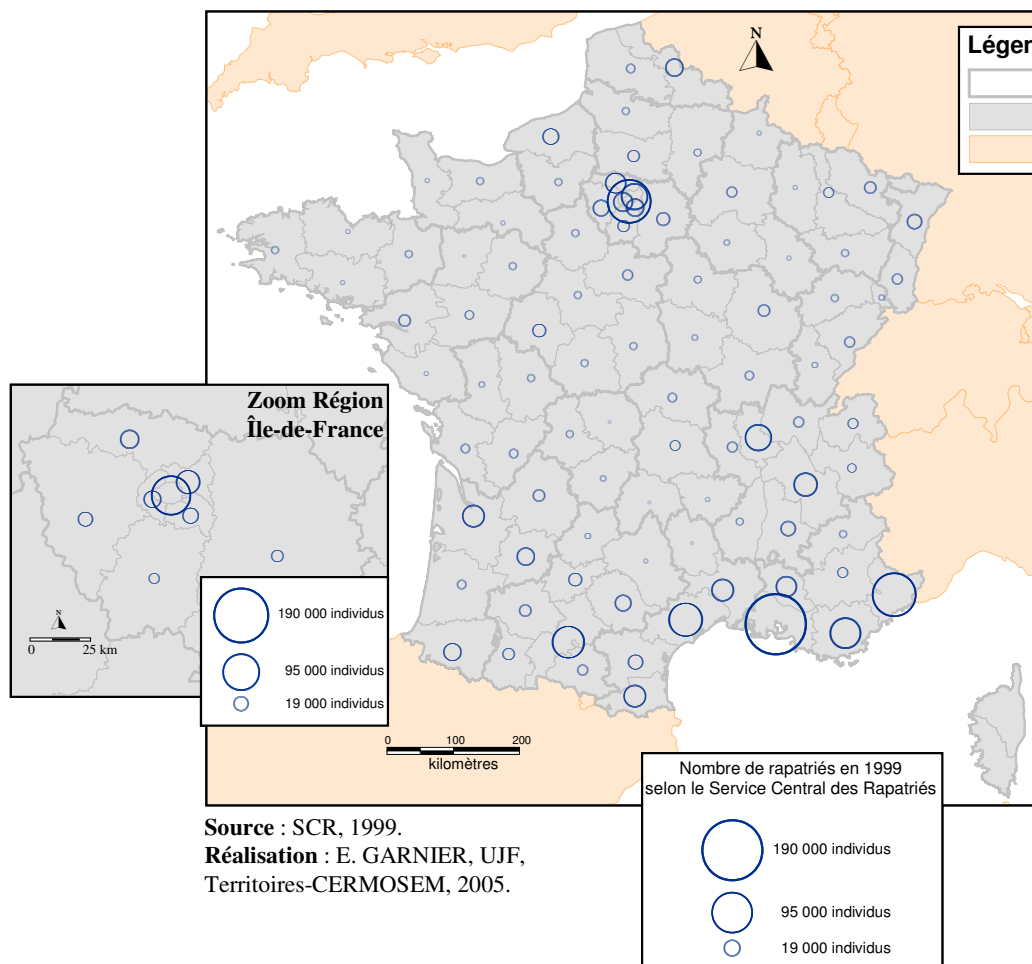


**Quelle répartition des rapatriés pour les organismes spécifiques et les associations ?
Une homogénéité des résultats selon les sources**

Ces constats, formulés sur la base des résultats obtenus pour le Recensement général de la population de 1999, apparaissent être relativement identiques concernant la répartition des rapatriés dénombrés par le Service Central des Rapatriés au 31 décembre 1999 (voir carte 24) ou des rapatriés indemnisés suite à la loi de 1987 par l'ANIFOM (voir carte 25). Afin de pouvoir interpréter ces données, quelques précisions semblent utiles.

Carte 24 – Répartition départementale des rapatriés recensés par le Service Central des Rapatriés au 31 décembre 1999*

Carte 25 – Répartition départementale des rapatriés indemnisés par l'ANIFOM suite à la loi de 1987



*N.B.: les données fournies correspondent en fait au lieu de repli des rapatriés au moment de leur arrivée en France

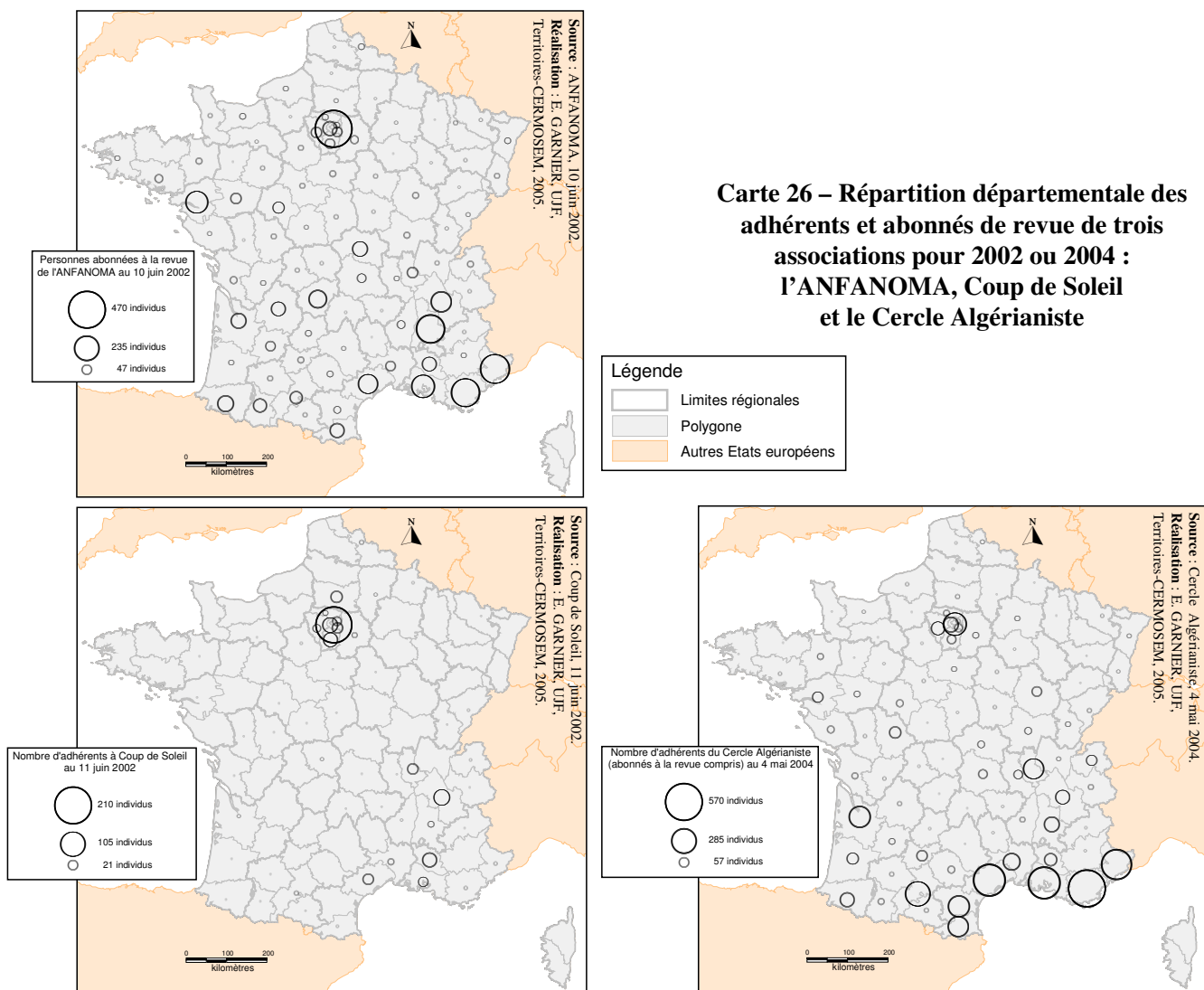
Pour le **SCR**, le nombre de rapatriés est bien plus important que celui pris en considération dans cette étude : près de 1,5 millions d'individus sont dénombrés par ses soins. Cet organisme ne distingue effectivement pas les rapatriés d'Algérie des autres rapatriés. Sont ainsi comptabilisés les rapatriés du Maroc, de Tunisie, d'Afrique Noire, de Madagascar, de Guinée, de Djibouti, des Comores, du Vanuatu, d'Indochine et d'Égypte, en plus de ceux d'Algérie qui représentent tout de même plus de 65 % de l'ensemble. Par ailleurs, les données fournies pour chaque département au 31 décembre 1999 correspondent en fait au lieu de repli des rapatriés au moment de leur arrivée en France. La représentation cartographique réalisée à l'aide de ces statistiques est, par conséquent, davantage à rapprocher de la répartition départementale des rapatriés d'Algérie établis en France métropolitaine et en Corse en 1968 (voir carte 1 par exemple) ou de celle des personnes nées en Algérie avant le 3 juillet 1962, toutes nationalités confondues (voir carte 2). Toutefois, les grandes tendances relatives à la répartition géographique de la population pied-noire en 1999 se retrouvent globalement. Dans le cadre des informations fournies par le SCR, seuls le Nord, la Région Alsace ou la Seine-Maritime paraissent quelque peu surreprésentés par rapport à la population pied-noire en 1999. Ces constats ont déjà été formulés précédemment. Les rapatriés dans leur ensemble, toutes origines confondues, paraissent ainsi suivre les mêmes logiques d'installation au moment du rapatriement.

Les statistiques fournies par l'**ANIFOM** concernent, quant à elles, le nombre de certificats (par département¹) pour les indemnités (loi de 1987²) versées aux personnes dépossédées (ou leurs ayants droit) de biens situés dans les trois pays d'Afrique du Nord, les pays de l'ex-Indochine et la Guinée. Le nombre d'individus concernés est de ce fait bien moindre que dans le cadre de l'étude pour la population pied-noire : il est question de 393 528 bénéficiaires. De plus, ces statistiques ne concernant pas uniquement les rapatriés d'Algérie bien que, sur les 200 000 dossiers d'indemnisation d'origine (déposés entre 1970 et 1972), 178 100 concernaient l'Algérie ; soit 89 %. La répartition départementale de ces bénéficiaires correspond toutefois à celle de la population pied-noire définie dans le cadre de cette recherche (voir carte 18).

La répartition des adhérents (ou des abonnés de revues) de trois associations, aux caractéristiques relativement distinctes, semble également correspondre à celle de la population pied-noire définie pour cette étude. Quelques particularismes apparaissent tout de même ; notamment le fait qu'aucune de ces associations ne compte de membres en Corse (voir carte 26).

¹ Selon la résidence déclarée par les bénéficiaires en 1987.

² Loi n°87-549 du 16 juillet 1987 (publication au Journal Officiel du 19 juillet 1987) relative au règlement de l'indemnisation des rapatriés. Version consolidée au 2 juillet 2004. Les personnes remplissant les conditions définies au titre premier de la loi n°70-632 du 15 juillet 1970 (relative à une contribution nationale à l'indemnisation des Français dépossédés de biens dans un territoire antérieurement placé sous la souveraineté, le protectorat ou la tutelle de la France) bénéficient d'une indemnisation complémentaire.



L'ANFANOMA¹, tout d'abord, a fourni le nombre des abonnés à sa revue (*France Horizon. Le cri du rapatrié*) par département en juin 2002 (pour un total de 4 314 abonnés en France métropolitaine). Cette association a été une des premières associations de rapatriés puisqu'elle a été créée dès 1956 par les Français de Tunisie et du Maroc, amenés à quitter ces pays auxquels l'indépendance venait d'être accordée. L'association a également été (et est encore) l'une des plus importantes par le nombre de ses adhérents. Les objectifs de l'ANFANOMA sont essentiellement d'assurer la défense des Français d'outre-mer, notamment par le biais d'une assistance technique et juridique. L'association a ainsi aidé les membres de cette population à constituer les premiers dossiers de secours et subsistance, à présenter des demandes de prêts. Elle a également œuvré pour l'amnistie. Puis, plus tard, elle a agi pour l'indemnisation, les retraites, le recours contentieux. Concernant les abonnés de *France Horizon*, ceux-ci se répartissent en France métropolitaine d'une manière relativement

¹ Pour rappel, Association Nationale des Français d'Afrique du Nord, d'Outre-Mer et de leurs amis. Voir le site Internet de l'association : <http://anfanomanaionale.free.fr/index.php>.

similaire à celle décrite ci-dessus pour la population pied-noire en 1999. L'ANFANOMA compte effectivement de multiples antennes locales : une trentaine de cellules sont jugées actives. Quelques départements paraissent néanmoins regrouper une proportion particulièrement importante d'adhérents par rapport au nombre de Pieds-Noirs recensés en 1999. Paris se trouve dans ce cadre là, de même que la Loire-Atlantique, la Corrèze, l'Allier ou la Drôme. Les départements du pourtour méditerranéen paraissent, quant à eux, moins marqués. La vitalité des antennes locales de l'association semble jouer pour beaucoup dans le nombre d'abonnés par département. Le rôle des présidents d'association locaux apparaît décisif. Il semble que ce soit la même chose pour le Cercle Algérieniste.

Les adhérents de l'association **Coup de Soleil** sont moins nombreux (613 personnes). Cette association¹ est une association culturelle franco-maghrébine. Elle réunit des « immigrés » d'origine maghrébine et des Français d'Algérie, des personnes venues d'Algérie, du Maroc et de Tunisie, ayant des affinités avec le Maghreb, ses cultures d'hier et d'aujourd'hui. Son principal objectif est de lutter contre le racisme, qu'il s'agisse du « racisme à l'état brut envers certains Maghrébins jusqu'au mépris "amusé" envers le Pied-Noir et son prétendu folklore ». Pour ce faire, l'idée est de combattre l'ignorance et l'incompréhension à travers une action culturelle et éducative tournant autour de la littérature, du théâtre, de la musique, des arts plastiques, etc. L'association vise ainsi à réhabiliter une mémoire, à permettre l'intégration, y compris pour la nouvelle vague d'exilés d'Algérie qui fuient depuis 1992. Ses adhérents, en juin 2002, sont essentiellement installés dans les Régions Ile-de-France et Picardie pour la moitié nord du pays, et dans les Régions Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon pour la moitié sud. Les principales Régions d'installation des Pieds-Noirs mises en avant suite à l'analyse des statistiques de l'INSEE de 1999 sont donc également lisibles pour les adhérents de cette association. Ce sont, en fait, les Régions Midi-Pyrénées et Gironde qui sont sous-représentées dans ce cas par rapport à ce qui a été mis en avant ci-dessus pour les données INSEE de 1999. L'association compte en effet seulement cinq sections en France métropolitaine : il s'agit des sections Picardie, Essonne, Rhône-Alpes, Languedoc et Provence. Coup de Soleil n'est donc pas présente dans le Sud-Ouest.

Enfin, en mai 2004, la répartition des adhérents de l'association, à vocation culturelle également, du **Cercle Algérieniste**² et des abonnés de la revue *L'Algérieniste* correspond au mieux à celle décrite pour les données du dernier Recensement général de la population. Pour cette population de 5 317 adhérents, les grandes tendances sont effectivement respectées même si certains départements sont plus représentés que d'autres. Par exemple, le Var apparaît comme le département de Provence-Alpes-Côte d'Azur comptant le plus d'adhérents,

¹ Voir le site Internet de l'association : <http://www.coupdesoleil.net/>.

² Cette association a été présentée dans le cadre de l'introduction de ce mémoire. Il s'agit d'une association culturelle pour la sauvegarde de la mémoire, de la culture de la population française d'Afrique du Nord, en général, et d'Algérie en particulier. Cette association est actuellement l'une des plus importantes associations de rapatriés en France métropolitaine compte tenu de son nombre d'adhérents.

alors que, pour le Recensement de 1999, ce sont les Bouches-du-Rhône qui regroupent le plus grand nombre de Pieds-Noirs. L'activisme des Cercles locaux semble, une nouvelle fois, jouer un rôle de premier ordre.

Au final, concernant les associations de rapatriés ou de Pieds-Noirs, les adhérents se répartissent, globalement, de la même manière que la population pied-noire prise dans son ensemble en 1999. Néanmoins, chaque association a son histoire, son public. Le nombre d'adhérents par département est rarement exactement proportionnel au nombre de Pieds-Noirs établis dans le département. La qualité de chaque section, à l'échelle locale, est à considérer, de même que le dynamisme ou la notoriété de son président. Aucune généralisation n'est donc possible. Ces associations ne peuvent pas être considérées comme parfaitement représentative de la population pied-noire dans son ensemble, même si elles permettent d'avoir une idée de la répartition des membres du groupe, aujourd'hui, en France métropolitaine.

Une nouvelle territorialisation des Pieds-Noirs en France métropolitaine ?

Au regard de cette analyse statistique et cartographique, le regroupement mis en évidence dans les départements côtiers méditerranéens, dès 1968, ne semble pas renvoyer uniquement au phénomène d'héliotropisme observé aujourd'hui pour l'ensemble de la population française. Les départements du Nord (Régions Nord-Pas-de-Calais, Bretagne, Alsace notamment) sont particulièrement délaissés et ce quelle que soit la tranche d'âges ou la date du Recensement. Un « effet Sud »¹ est à prendre en considération. La vallée du Rhône, le Sud-Ouest métropolitain, de même que la région parisienne apparaissent aussi comme des espaces relativement attractifs pour ce groupe social, et ce depuis 1968 également. L'évolution de la répartition du groupe entre 1968 et 1999 est en effet minime. Cela correspond-t-il à une reterritorialisation de la population pied-noire en France métropolitaine ? Ces éléments pourraient effectivement dévoiler une territorialité particulière de ce groupe social en France, avec « l'appropriation », l'adoption en tous cas, d'un territoire en France métropolitaine, ici et aujourd'hui. Ces particularismes seraient alors révélateurs d'une identité particulière, que ces implantations aient eu lieu avec une conscience des enjeux identitaires portés par celles-ci ou non. Si une reterritorialisation est sous-jacente, si ces installations répondent à une territorialité propre au groupe social, cela mettrait en avant le fait que les Pieds-Noirs, revendiquant le plus souvent la perte de leur territoire, aurait construit un autre

¹ Expression empruntée à Jean-Paul VOLLE. L'« effet Sud » expliquerait l'attractivité du Sud métropolitain, les courants migratoires notamment. Il est alors question du Languedoc-Roussillon, présenté comme une région d'ouvertures et de liaisons entre l'Europe du Nord et les pays de la Méditerranée occidentale, et comme une « façade ensoleillée de la Méditerranée ». VOLLE Jean-Paul, 2002, « L'effet Sud » (« Voisinages » et « Linéarité »), in ROUZIER Jacques (dir.), *Le Languedoc-Roussillon : 1950-2001. Histoire d'une mutation*, Toulouse : éd. Privat, 236 p., pp. 142-147.

territoire « ici » et « aujourd'hui », sans en avoir nécessairement conscience. Cela révélerait également une certaine permanence de l'identité de ce groupe, malgré la migration. La territorialité et l'identité, bien qu'ancrées dans le passé en Algérie, auraient ainsi évolué au fil du temps, sans nécessairement disparaître. Apparaîtrait un aller-retour permanent entre le discours lié à l'Algérie et les pratiques identitaires ancrées principalement dans le sud métropolitain. Ces dualités entre ici et ailleurs, aujourd'hui et hier, territoire d'appartenance et territoire perdu, liées à la mobilité et à la territorialité, pourraient constituer l'identité même de cette population. Le rôle identitaire du territoire pourrait donc être mis en avant, bien que les actions ne soient pas nécessairement volontaires, préméditées. Ce groupe social pour exister, perdurer, a effectivement besoin de la reconnaissance des autres afin d'être identifié, différencié en tant que groupe. Le territoire peut jouer un rôle dans ce processus, de même qu'il sert à créer un liant entre les membres de la population, du fait de son essence même : il est un ancrage pour la mémoire, la culture, l'identité du groupe. Il permettrait par conséquent de construire un sentiment d'appartenance, pouvant toucher les jeunes générations puisque celles-ci ont la possibilité de percevoir, de manière directe, ce territoire. Il s'agirait de permettre la transmission d'une identité collective, malgré la perte de la « province d'origine ». L'étude de la population pied-noire illustrerait ainsi les interrelations pouvant exister entre identité, culture et territoire.

Toutefois, les Pieds-Noirs ont perdu un certain nombre de repères : les familles ont été plus ou moins dispersées, les voisins ne sont plus les mêmes, etc. Un sentiment d'éclatement de la population, de dispersion est fréquemment mis en avant par les membres du groupe. D'ailleurs, le fait que tous les départements enregistrent un certain nombre d'installations n'est pas à négliger. Cela peut être considéré comme un indicateur de la dispersion du groupe. Si certaines logiques spatiales, plus ou moins collectives, apparaissent dans le choix du département de résidence principale en France métropolitaine et en Corse pour cette population, l'histoire particulière de chacun a également conduit à ne pas suivre ces logiques. Une relative dispersion du groupe, depuis 1968, s'en est suivie et celle-ci peut difficilement être révélée par le biais de représentations cartographiques à l'échelle départementale ou régionale¹. Concernant l'appréhension de la territorialisation des Pieds-Noirs, un va-et-vient constant entre territoire aréolaire et territoire réticulaire semble par conséquent nécessaire dans le cadre de ce travail. La forme du territoire s'avère complexe comme cela avait pu être supposé au regard des apports théoriques présentés.

¹ « La complexité croissante des formes spatiales de la vie économique, sociale et politique pose des problèmes nouveaux à la représentation graphique et cartographique des territoires. En effet, la carte a été l'outil privilégié de représentations des territoires organisés sur le mode de la contiguïté [...]. Mais aujourd'hui que la complexité territoriale s'impose, la technique cartographique impose des limites à la représentation : comment représenter des territoires qui se chevauchent, qui se recouvrent et qui s'émancipent de la contiguïté ? » DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin, 2002b, « Les représentations à l'épreuve de la complexité territoriale : une actualité ? une perspective ? », in DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin (dir.), *op.cit.*, pp. 7-27, pp. 23-24.

Afin de pouvoir confirmer ou infirmer de telles hypothèses, l'approche quantitative ne suffit pas, la réalisation d'une cartographie non plus. Il convient, dès lors, de compléter l'étude par le biais d'enquêtes par entretien et par questionnaire afin de mieux appréhender les raisons de ces implantations, les facteurs ayant conduit au choix ou à l'obligation des lieux de résidence. S'agit-il de logiques d'ordre identitaire et culturel ? Peut-il être question de logiques collectives ? Par ailleurs, quels liens existent entre les lieux de résidence et les lieux « symboliques » pour le groupe social ?

2.1.3 – Une territorialisation en lien avec une identité et une culture ? La nécessité d'une approche qualitative

A partir des résultats de l'approche quantitative présentés ci-avant, de multiples interrogations se posent. A ce stade du travail, il est très difficile d'y répondre. Le besoin d'une approche qualitative apparaît très clairement. Celle-ci visait d'emblée la réalisation d'une enquête par entretien dans le cadre de cette recherche. Cette dernière a donc été effectuée auprès de 26 personnes. Cependant, dans la mesure où des statistiques ont été obtenues pour l'époque actuelle, il est apparu comme une évidence de réaliser, dans le même temps, une enquête par questionnaire. Dans les faits, ce sont deux enquêtes par questionnaire qui ont été menées : la première d'ordre exploratoire auprès, essentiellement, de membres du Cercle Algérieniste (réseau relativement accessible du fait de l'implication du Cercle d'Avignon dans cette étude) ; la seconde menée, de manière plus large, auprès d'un public le plus hétérogène possible pour percevoir la complexité du groupe social.

Cette approche qualitative est largement orientée vers la population pied-noire telle que définie dans la première partie de ce mémoire. Il s'agit des Pieds-Noirs d'origine européenne, majoritairement de confession chrétienne. Cette définition ne coïncide donc pas avec la définition statistique de la population pied-noire telle qu'analysée dans le chapitre précédent¹. Par ailleurs, une limite relativement importante de cette approche qualitative tient au fait que certains membres du groupe social se montrent méfiants par rapport à des universitaires, d'autant plus s'ils ne font pas partie de leur population. Effectivement, « toute personne en situation d'enquêter auprès de Pieds-Noirs est [...] perçue comme quelqu'un qui pourrait

¹ Dans les faits, cette scission s'est imposée à nous. Très peu de contacts (autant pour les enquêtes par questionnaire que pour celle par entretien) ont été obtenus avec des Juifs d'Algérie. L'hypothèse de l'existence de réseaux différents est avancée ; ce qui appuierait les distinctions faites au sein de la population française d'Algérie présentées précédemment (voir chapitre 1.1.1). Etant donné le peu d'informations en notre possession à ce sujet, l'étude ayant été focalisée sur la population pied-noire de confession chrétienne, aucune réponse ne peut être avancée.

trahir la confiance des individus questionnés, déformer leurs propos, et ainsi servir les causes ou les mémoires qu'ils combattent »¹. Il a donc fallu, parfois, comme c'est d'ailleurs fréquemment le cas lors d'enquêtes², mettre les personnes interrogées en confiance, les rassurer.³

2.1.3.1 – La mise en œuvre d'une enquête par entretien

L'enquête par entretien permet d'appréhender des processus et donc d'apporter des réponses, au moins partielles, aux interrogations soulevées lors de l'analyse statistique. Cet axe méthodologique favorise notamment la perception des représentations de chaque individu en ce qui concerne l'identité, la culture, l'espace, voire le territoire, ou encore la migration. Cette approche doit donc permettre de mieux cerner les liens entre territoire, identité et mobilité.

En effet, l'enquête par entretien donne accès au discours, au récit. Or, celui-ci donne du sens aux lieux, organise les liens entre la personne et le lieu. « Ce qui fait la force du récit, c'est ce pouvoir qu'il confère au sujet d'interpréter son monde, de lui donner sens, quelle que soit l'hétérogénéité des phénomènes concernés [...]. C'est par l'intermédiaire du récit que le sujet organise ses liens avec l'environnement et la collectivité »⁴. Cela exprime l'intérêt que peuvent avoir les géographes pour ce discours, en ce qui concerne le territoire notamment. Ce dernier est largement tributaire des représentations des individus. L'enquête par entretien permet ainsi l'étude du processus de sémantisation de l'espace, de la construction du territoire et de la territorialité, qui ne peuvent s'appréhender qu'au travers de données qualitatives. Cette territorialisation, compte tenu des apports théoriques présentés dans la première partie du document, est amplement liée à la culture et à l'identité du groupe. C'est pourquoi, concomitamment à l'intérêt porté au territoire et à la territorialité, il est également tenté, dans le cadre de cette recherche, de percevoir la construction d'une identité et d'une culture affectées par une mobilité. Il s'agit d'identifier quelques traits culturels pieds-noirs sur lesquels se bâtit l'identité du groupe social, mais aussi de percevoir les éventuelles évolutions touchant culture et identité.

¹ SAVARESE Eric, 2002, *op.cit.*, p. 96.

² La situation d'enquête n'est effectivement pas naturelle. Elle place l'enquêteur et l'enquêté dans une relation sociale artificielle et inédite. Voir BEAUD Stéphane, WEBER Florence, 1997, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris : éd. La Découverte, 327 p. (coll. Guides repères), p. 99.

³ Cela n'a pas toujours fonctionné. Certains ont préféré ne pas répondre ou refuser de participer aux enquêtes. Ils sont cependant nombreux à avoir accepté de se prêter au jeu ; qu'ils en soient vivement remerciés.

⁴ BERDOULAY Vincent, ENTRIKIN J. Nicholas, 1998, *op.cit.*, p. 118.

La première étape pour la mise en œuvre d'une enquête par entretien est de définir la population mère et l'échantillon enquêté. Il s'agit avant tout de répondre au mieux aux hypothèses relatives à la formulation de la problématique, ainsi qu'aux diverses interrogations soulevées.

Dans le cadre de cette recherche, la population mère est celle des Pieds-Noirs, à savoir des personnes de nationalité française, nées et ayant vécu en Algérie. La population de confession chrétienne est privilégiée au regard des éléments présentés dans la première partie du mémoire. Cependant, il est très vite apparu que cette enquête par entretien pouvait concerner une population plus large. La réalisation de deux enquêtes par questionnaire (présentées ci-après) apportait une complémentarité certaine concernant la population pied-noire définie pour cette étude, notamment d'un point de vue statistique. L'idée de réaliser des entretiens auprès d'enfants de Pieds-Noirs, de Pieds-Noirs établis à l'étranger, ou encore auprès de Juifs d'Algérie ou de rapatriés du Maroc ou de Tunisie a ainsi émergé. Cela permettrait d'appréhender la transmission auprès des générations n'ayant pas vécu en Algérie, mais aussi les éventuelles différences culturelles et identitaires entre individus de confession juive ou chrétienne, entre individus vivant ou non en France aujourd'hui ou encore entre individus de différentes origines géographiques outre-mer. Dans le même ordre d'idée, si cette enquête vise à percevoir l'identité, la culture et le rapport à l'espace du groupe social, il ne s'agit pas de définir une homogénéité du groupe à tout prix, de chuter dans la lecture caricaturale des Pieds-Noirs. Il a donc très tôt été question de réaliser les entretiens auprès de personnes aux profils socio-économiques, résidentiels, etc., différents. Tous les Pieds-Noirs ne sont pas établis dans le sud métropolitain. Tous ne sont pas impliqués de la même manière dans la vie du groupe social. Le choix a notamment été fait d'interroger des personnes n'adhérant à aucune association, mais aussi des adhérents et des responsables d'associations. La réalisation d'une typologie de cette population était sous-jacente à la construction de cette enquête.

Cette dernière visait ainsi deux objectifs : compléter les résultats obtenus par le biais d'autres méthodes de recueil d'informations en apportant du discours, un récit de vie en quelque sorte ; et explorer différentes pistes. Les personnes interrogées ont été sélectionnées parmi l'ensemble des individus rencontrés au cours des trois premières années du travail ou au sein du réseau de connaissances de ces individus après leur avoir exprimé les profils souhaités. Il est nécessaire toutefois de rester modeste concernant les résultats. Le nombre d'entretiens réalisés est resté relativement réduit (vingt-six personnes enquêtées au total) – cette enquête s'appuyait déjà sur la seconde enquête par questionnaire réalisée. Cependant, malgré cette hétérogénéité choisie des enquêtés, certains traits communs apparaissent quel que soit le profil de l'individu. L'échantillon interrogé permet donc de recueillir de nombreux avis contrastés et d'obtenir des unités d'analyse significatives.

Vingt-six entretiens ont été réalisés dans ce cadre auprès de seize hommes et de dix femmes, âgés de 35 à 90 ans. Tous sont nés en Algérie, mis à part trois d'entre eux : une personne est

née en Tunisie et deux autres en France métropolitaine. Ceux qui sont originaires d'Algérie sont arrivés en métropole à différentes périodes : avant 1962, en 1962 ou encore quelque temps après l'indépendance de l'Algérie. Ils vivent aujourd'hui dans douze départements différents, du Nord aux Alpes-Maritimes, en passant par le Gers. Cependant, si la plupart sont établis en France, deux enquêtés vivent à l'étranger : un au Maroc et un aux Etats-Unis. Par ailleurs, différents membres d'une même famille ont pu être interrogés dans le cadre de cette enquête : trois familles sont dans ce cas avec un parent et un enfant à chaque fois. Il s'agissait d'essayer de percevoir la problématique de la transmission, les rapports intergénérationnels.

Parallèlement aux questions relatives à la population mère et à l'échantillon, le guide d'entretien¹ a été construit. Il constitue une trame immuable lors de tous les entretiens, permettant de ce fait la comparaison des différents discours. Différents objectifs ont été définis. Le guide est constitué dans l'optique de confirmer ou d'infirmer les hypothèses de la recherche, d'apporter des éléments de réponses aux interrogations soulevées auparavant. Il est ainsi question de définir des thèmes et des sous-thèmes qui devront impérativement être abordés lors de chaque entretien. L'entretien semi-directif a donc été choisi car, tout en permettant de conserver une trame pour le recueil de discours, il est suffisamment souple pour être adapté aux différents profils d'enquêtés.

Pour cette recherche, neuf thèmes ont été imaginés concernant les Pieds-Noirs dans l'objectif de recueillir des informations pour trois grands groupes de questions ; à savoir les origines de la famille avant et en Algérie, la migration et la situation actuelle par rapport au lieu de résidence et au groupe social (voir le guide d'entretien en annexe 1).

Les origines de la famille avant et en Algérie

Le premier thème porte sur la famille de l'enquêté, sur ses origines avant l'Algérie et sur le début de son histoire dans la colonie. Il s'agit de percevoir depuis combien de temps la famille était installée dans la colonie, quelle(s) étai(en)t son(ses) origine(s) géographique(s), qui s'était établi, quand, où et pour quelles raisons en Algérie. L'objectif du thème est essentiellement d'évaluer le contexte dans lequel est arrivée la famille en Algérie ; contexte qui peut influencer les représentations de l'Algérie, du vécu en Algérie et de la France. Les origines religieuses peuvent également être abordées par ce biais. Le sous-thème relatif aux origines géographiques de la famille avant l'Algérie peut également permettre de faire le lien

¹ Il s'agit de l'« ensemble organisé des thèmes que l'on souhaite explorer » selon la définition employée par Alain BLANCHET et Anne GOTMAN, 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris : Nathan, 125 p. (coll. Sociologie 128), p. 61.

avec un retour éventuel (pour les vacances ou pour une installation plus durable) dans ces lieux ou pays d'origine. Il s'agit alors de recourir à un territoire d'origine plus neutre que l'Algérie, de renouer avec des racines peut-être jugées moins douloureuses ou encore de se distancier de la France métropolitaine, parfois très mal perçue par les membres de cette population.

Le second thème de l'enquête porte quant à lui sur le vécu de la personne en Algérie. Son âge permet alors de savoir si elle a vécu ou non en Algérie et surtout d'évaluer la durée de sa présence là-bas. Ses lieux de naissance et de vie sont également abordés notamment afin de savoir s'il s'agit d'une personne ayant vécu en espace rural ou en espace urbain, à proximité de la mer ou non. Cela peut constituer un facteur explicatif du lieu de résidence actuel de la personne. La situation professionnelle de l'enquêté en Algérie est également abordée, comme elle le sera par la suite pour la période ayant suivi son arrivée en France métropolitaine et la période actuelle, afin de savoir si la personne a été reclassée, si elle a changé d'activité professionnelle entre l'Algérie et la métropole. Cela peut exprimer certaines difficultés matérielles et morales éventuelles lors de l'arrivée en France métropolitaine ; ce qui peut influencer sur différents ressentis par rapport à la politique française concernant la décolonisation de l'Algérie par exemple. Par ailleurs, dans ce thème, sont également abordées les représentations de l'Algérie, notamment en terme de paysages conservés à l'esprit. Ce sous-thème peut révéler, par exemple, une certaine idéalisation de ce territoire. La position de la personne interrogée (ou bien celle de sa famille si elle était encore trop jeune à l'époque) par rapport à la guerre d'Algérie et à l'indépendance de la colonie a également constitué un sous-thème. Ce dernier paraissait incontournable pour comprendre les représentations de l'Algérie et les rapports actuels de la personne à l'ancienne colonie.

La migration

Par rapport à la migration entre l'Algérie et la France métropolitaine, le troisième thème aborde tout d'abord le départ d'Algérie : sa date, les conditions, les raisons du départ essentiellement. Cela peut permettre d'évaluer le traumatisme engendré par le départ. Croisé avec la position de la personne ou de sa famille concernant l'indépendance de l'Algérie, ce thème peut aussi permettre de comprendre les aspirations de l'enquêté à rester ou à quitter l'ancienne colonie.

Le quatrième thème est consacré à l'arrivée en métropole. L'objectif est de saisir les conditions de l'accueil notamment ; quelles ont été les difficultés rencontrées en termes financiers, de logement, d'emploi, etc. ? Il s'agit également de connaître le lieu d'arrivée en

métropole et la raison du « choix » du premier lieu d'installation. Cette histoire personnelle peut expliquer le parcours résidentiel qui a suivi.

Ainsi, le parcours résidentiel entre l'arrivée en France métropolitaine et l'époque actuelle constitue le cinquième thème de l'enquête. En remontant le plus loin possible dans le temps, il est question d'essayer de comprendre s'il existe des liens entre les origines de la personne et son lieu d'installation actuelle. Les raisons ayant conduit à ces installations, ainsi que les dates des déménagements, sont demandées. Ces lieux d'installation correspondent-ils à des choix personnels, familiaux, professionnels ou ont-ils été contraints ? S'il s'agit de choix, quelles ont été les raisons de cette (ou ces) installation(s) ? Sinon, à quelles contraintes sont-elles liées ? Par ailleurs, la personne a-t-elle opté, à un moment donné de sa vie, pour une installation en Corse, dans un DOM-TOM ou à l'étranger ? Si oui, s'agissait-il d'un certain rejet de la France métropolitaine ? Cela peut effectivement exprimer un mal-être, une non appropriation d'un territoire particulier en métropole. Ce type de questionnement peut ainsi aboutir à la mise en avant de représentations, de lieux significatifs, d'une certaine territorialité. En définitive, il s'agit d'appréhender la « force » de la rupture.

La situation actuelle

Les derniers thèmes sont enfin consacrés à la situation actuelle de l'enquêté. Après avoir vécu en Algérie et subi une migration (pour elle ou pour sa famille), où se positionne la personne interrogée ?

Le sixième thème porte ainsi sur la situation personnelle, professionnelle et familiale actuelle de la personne interrogée. Comment s'est-elle « sortie » des différentes difficultés potentiellement rencontrées avec le départ d'Algérie ? Cela peut avoir des incidences sur l'ensemble de ses propos. Et surtout où vit-elle aujourd'hui ? Ce lieu de vie, ce logement marque-t-il une rupture avec la vie passée en Algérie ? Exprime-t-il une certaine culture pied-noire ou une nostalgie ? Par exemple, est-il marqué par une présence de l'Algérie dans ses murs ? Cela renvoie à des indicateurs tels que le cadre paysager, les images ou photographies pouvant être présentes dans le logement, les plantes dans le jardin ou sur le balcon, le nom porté par la maison, mais aussi la décoration ou les produits de consommation. Ces différents sous-thèmes permettent ainsi d'évaluer la présence d'un lien entre le lieu de vie actuel, notamment du fait de son cadre paysager, et le territoire algérien.

Le septième thème est relatif à la transmission d'une mémoire, d'une culture pied-noires aux enfants de la personne interrogée. Notamment, en fonction de leurs âges, témoignent-ils d'un intérêt pour l'Algérie et/ou pour l'histoire de leurs parents ou grands-parents ? Leur participation aux associations, aux fêtes commémoratives, etc., est abordée. Par ailleurs, le

parcours résidentiel des enfants est également demandé. Cela peut apporter un éclairage sur leur sentiment d'appartenance au territoire de leurs parents.

Le huitième thème est consacré à la vie de la personne au sein du groupe social des Pieds-Noirs. A-t-elle conservé des liens avec des membres de la population ? S'agit-il de liens familiaux, amicaux ou encore professionnels ? Ce sous-thème de la conservation de liens permet d'aborder l'existence d'un réseau social au sein de cette population. Cela renvoie également à d'autres sous-thèmes définis concernant une éventuelle revendication ou un sentiment d'appartenance au groupe. Cela se traduit-il par une adhésion à une association ou à une amicale ? Dans ce cas, quels éléments recherche la personne ? Si, au contraire, il n'y a pas d'adhésion, est-ce en lien avec une absence d'associations à proximité du lieu de vie ou du fait d'un faible intérêt porté à ce type d'organisations ? C'est ensuite la vision du groupe par l'enquêté qui est prise en considération. Parle-t-il de spécificités, d'une culture ou d'une identité propre au groupe par exemple ? Il s'agit aussi de discuter du devenir du groupe, des nouvelles générations, de la transmission de la mémoire et de la culture.

Le dernier thème porte enfin sur des questions relatives au territoire et à la territorialité de l'individu ; territoire et territorialité liés à son appartenance au groupe social des Pieds-Noirs. Dans ce cadre, quelle est tout d'abord sa perception du territoire des Pieds-Noirs ? S'agit-il de l'Algérie, de la France ? N'existe-t-il aucun territoire ? Dans l'objectif d'appréhender une éventuelle territorialisation en France métropolitaine, des questions relatives à des lieux de rencontre, à des stèles et des plaques commémoratives par exemple, ou encore à des pèlerinages ou des manifestations, sont posées. Si certains lieux, considérés comme haut-lieux ou lieux de mémoire dans le cadre de ce travail, ne sont pas mentionnés par l'enquêté, ils peuvent être cités par l'enquêteur. L'objectif est alors de vérifier si la personne interrogée les connaît, au moins de nom, ou pas. Cela peut donner une idée de la notoriété de ces lieux ou des publics touchés par ces lieux. Concernant l'Algérie aujourd'hui, un sous-thème relatif aux voyages dans l'ancienne colonie, depuis 1962, est abordé. Il s'agit de voir si une territorialité existe actuellement en Algérie pour la personne interrogée. Concernant d'autres espaces, les questions portent essentiellement sur les lieux de vacances, éventuels lieux de ressourcement, pour les membres du groupe social des Pieds-Noirs. Il peut notamment s'agir des lieux d'origine de la famille ; origines avant son établissement en Algérie. Quels éléments sont alors recherchés par l'enquêté ?

Le guide d'entretien, abordant de nombreux thèmes et sous-thèmes, donne lieu à des entretiens durant entre une heure et une heure et demi en moyenne. La question du rapport à l'espace, notamment, est relativement originale aux yeux de la plupart des personnes interrogées. La formulation d'une réponse laisse le plus souvent la place à une réflexion. Ce comportement aussi est riche d'enseignements. Au-delà de la volonté de percevoir des traits culturels et identitaires, des rapports au territoire, certains thèmes abordés tout au long de

l'entretien doivent permettre de percevoir les opinions de la personne, de connaître son positionnement par rapport au groupe social et à l'Algérie. De cela dépend pour beaucoup la compréhension du reste de l'entretien.

Concernant la dernière étape de cette enquête par entretien, l'analyse du corpus a été réalisée récit par récit dans un premier temps. Il s'est agi de reconstruire le parcours des différents enquêtés afin d'essayer de comprendre la place de chacun au sein du groupe social et les logiques explicatives du parcours résidentiel de l'individu. Une analyse thématique de contenu a ensuite été conduite afin de dépasser la singularité du discours de chaque individu. Il s'agit d'une phase de traitement de l'information dans laquelle le contenu de la communication est transformé, par l'application « objective » et systématique de règles de catégorisation, en données qui peuvent être résumées et comparées. Les entretiens ont ici été découpés en fonction d'une grille d'analyse reprenant les différentes thématiques et sous-thèmes ci-dessus explicités. Il a alors davantage été question de saisir les différents traits culturels et identitaires sous-jacents au discours, de même que les multiples rapports à l'espace individuels ou plus collectifs ; il s'est notamment agi de comprendre quels sens les personnes interrogées donnaient à certains lieux ou régions françaises ou étrangères. C'est dans ce cadre que le rapprochement des résultats avec les enquêtes par questionnaire est possible.

2.1.3.2 – La réalisation de deux enquêtes par questionnaire

Bien que présentée dans un chapitre consacré à l'approche qualitative pour cette recherche, l'enquête par questionnaire s'apparente à une démarche quantitative (dite « lourde ») visant à donner une explication. Il s'agit effectivement, en partie, de mesurer, de traiter du discours afin d'en tirer des nombres, des chiffres. L'intérêt de cette méthode est qu'elle permet de travailler sur une grande population en recourant à un échantillonnage. Ce dernier, s'il est représentatif, permet de procéder à des généralisations.

C'est toutefois l'obtention de chiffres « explicatifs » qui est recherchée dans le cadre des enquêtes par questionnaire réalisées ici. La production de ces données est une technique privilégiée pour la mise en évidence à la fois des faits sociaux et des facteurs sociaux qui les déterminent. L'objectif est alors d'expliquer la conduite (et non de comprendre les comportements), de produire de la connaissance. Cette démarche s'avère ainsi plus riche que la seule obtention de données « descriptives » ; c'est principalement pour cette raison que les enquêtes par questionnaire sont présentées dans l'approche qualitative de ce travail. Pour mettre en évidence des facteurs explicatifs, il est cependant indispensable de définir une

problématique et des hypothèses à partir desquelles sont choisis les thèmes du questionnaire à aborder. Il s'agit en fait de rechercher des indicateurs concernant les déterminants sociaux et ceux liés à l'objet même de l'enquête. Apparaissent dans ce cadre des thèmes génériques, portant sur les objets propres de l'enquête et sur le contexte (facteurs contextuels liés au sujet de l'enquête et déterminants sociaux tels que l'âge, la catégorie socioprofessionnelle, le diplôme, les revenus, l'origine ethnique, la situation familiale, etc.). Les questions portent, par ailleurs, sur deux dimensions des populations, à savoir les pratiques et les représentations. Il paraît effectivement essentiel d'interroger les personnes autant sur les représentations que sur les pratiques dans la mesure où les deux ne doivent pas être confondues dans l'interprétation.¹

Il n'était pas *a priori* nécessaire de réaliser une enquête par questionnaire dans le cadre de cette recherche. Deux enquêtes ont tout de même été menées. La première visait à profiter du regroupement de nombreux Pieds-Noirs sur un week-end à Grenoble. Lors du Congrès du Cercle Algérieniste qui s'est déroulé dans cette ville, en 2002, ce sont 600 rapatriés d'Algérie qui ont fait le déplacement. L'idée de réaliser quelques entretiens dans les couloirs d'Alpexpo n'a pas été privilégiée ; le lieu et le contexte ne s'y prêtaient guère. Il a donc été choisi d'administrer une enquête par questionnaire relativement ouverte afin d'explorer différentes thématiques en vue de l'enquête par entretien à mener par la suite. La seconde enquête par questionnaire est, quant à elle, apparue pertinente en 2003, après l'obtention des données statistiques et leur analyse. Il était effectivement possible, dès lors, de définir très précisément une population mère (correspondant à la population statistique définie pour l'INSEE) et un échantillon représentatif grâce à la méthode des quotas ; il a toutefois été difficile de le respecter.

¹ Concernant la méthode de l'enquête par questionnaire, voir notamment IRLINGER Paul, LOUVEAU Catherine, METOUDI Michèle, 1989, *Méthodologie de l'enquête. Tours et détours d'une recherche sur les pratiques physiques et sportives*, Paris : INSEP, 286 p. (coll. Recherche) ; ou DE SINGLY François, 1992, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris : éd. Nathan, 126 p. (coll. Sociologie 128).

Une première enquête réalisée en 2002 auprès de membres du Cercle Algérieniste

Le premier questionnaire a été distribué lors du Congrès de Grenoble du Cercle Algérieniste, en octobre 2002. Il s'agissait de profiter de ce regroupement de Pieds-Noirs. Le public était relativement ciblé puisqu'il s'agissait majoritairement d'adhérents de l'association¹ ou d'abonnés à sa revue. La population mère de cette enquête était donc composée des personnes présentes à cette manifestation. Après avoir présenté la recherche réalisée et informé les participants de la distribution d'un questionnaire dans ce cadre lors d'une séance plénière, le formulaire d'enquête a été mis à la disposition des participants dans la salle d'expositions. L'échantillon a donc été composé sans critères particuliers. Les personnes présentes souhaitant parfois aider à la réalisation de cette recherche, certaines ont distribué le questionnaire auprès de proches non nécessairement présents lors du Congrès ou non nécessairement adhérents de l'association.

Il était question d'interroger les personnes sur la culture, l'identité et le territoire du groupe social, mais les questions sont restées, fréquemment, volontairement ouvertes. L'objectif de cette enquête était essentiellement une exploration du discours des Pieds-Noirs concernant leur groupe avant la mise en œuvre de l'enquête par entretien. Cette démarche a d'ailleurs été riche d'enseignements. Les personnes avaient le temps de la réflexion pour répondre à certaines questions relativement complexes concernant l'identité, le territoire ou le devenir du groupe social. Il n'a d'ailleurs pas toujours été possible d'obtenir les mêmes résultats dans le cadre de l'enquête par entretien, les personnes se trouvant dans une situation de face à face privilégiant la spontanéité. La population mère de cette enquête par questionnaire, majoritairement adhérente à une association prônant la « sauvegarde d'une culture en péril », apparaissait, de plus, assez bien placée concernant ces questions ; même s'il n'a jamais été perdu de vue la relative originalité des membres de cette association par rapport à l'ensemble de la population pied-noire. Le Cercle Algérieniste agit, par exemple, pour la mise en valeur de l'œuvre accomplie par la France en Algérie. Cet objectif ne représente pas une priorité, voire n'est pas souhaité, par tous les Pieds-Noirs.

Concernant la construction du questionnaire, trois thématiques (relativement similaires à celles présentées pour l'enquête par entretien) ont été identifiées : la situation sociale et familiale, le parcours résidentiel et la vie de la communauté (voir le questionnaire en annexe 2).

¹ Le Cercle Algérieniste a été présenté dans l'introduction de ce mémoire.

La première thématique vise uniquement à cerner le profil socioprofessionnel de la personne enquêtée.

OBJECTIF(S)	INDICATEUR(S)
Vérifier l'appartenance de la personne enquêtée au groupe social étudié + Evaluer l'influence des déterminants sociaux sur les représentations et pratiques des membres de la population pied-noire	Nom (facultatif)
	Sexe
	Date de naissance
	Origine en Afrique du Nord (Algérie, Maroc et/ou Tunisie)
	Lieu de naissance
	Situation matrimoniale
	Nombre d'enfants
Situation professionnelle : activité (actif, étudiant, retraité, autre non-actif) et métier	

La seconde thématique a pour objectif de retracer le parcours résidentiel de la personne depuis son départ d'Algérie, en tentant d'obtenir le maximum d'informations concernant les raisons des différents lieux d'installation.

OBJECTIF(S)	INDICATEUR(S)	REMARQUES
Rechercher des facteurs explicatifs de la localisation de la population pied-noire + Evaluer la mobilité résidentielle globale du groupe depuis que ses membres ont quitté l'ancienne colonie	Date de départ d'Afrique du Nord	Il semble possible que la date de départ joue un rôle par rapport au lieu premier d'installation. Si la personne est arrivée en France métropolitaine avant la grande vague des rapatriements ou après 1962, elle peut avoir rencontré peu de difficultés pour s'établir en métropole. Si elle a quitté l'Algérie au cours de l'année 1962, la première installation a pu se révéler plus problématique.
	Premier lieu d'installation après l'Afrique du Nord + raisons	
	Parcours résidentiel + raison(s) des déménagements	
	Lieu de vie actuel + date et raison de cette localisation	
	Volonté de déménagement + raison(s)	
Appréhender si les enfants conservent les logiques éventuelles d'installation des parents	Lieu de vie actuel des enfants	

La dernière thématique abordée porte sur le groupe social en tant que tel, ainsi que sur la participation de la personne à la vie du groupe.

OBJECTIF(S)	INDICATEUR(S)	REMARQUES
Savoir quelles sont les nominations les plus consensuelles : les termes « rapatrié », « pied-noir » ou « algérien » suscitent parfois de vives réactions selon la personne interrogée. + Percevoir si les générations nées en France se disent « pied-noir » (par exemple) ou préfèrent se mettre un peu en marge du groupe social (« fils ou petit-fils de »)	Vocabulaire choisi par rapport au groupe d'appartenance	
Evaluer l'implication des personnes dans la vie du groupe	Adhésion à une association + date et objectif(s)	
	Participation à des manifestations / cérémonies / voyages, etc. + date et objectif(s)	
Percevoir d'éventuelles dynamiques de transmission	Adhésion à une association pour les enfants ou parents	
	Participation à des manifestations / cérémonies / voyages, etc. pour les enfants ou parents	
	Transmission aux enfants ou petits-enfants + raisons et éléments transmis	
Approcher la perception du groupe par ses propres membres, qu'il s'agisse de ses lieux de rencontre ou de mémoire, de son territoire, de sa culture, de son identité ou de son devenir → explorer, de manière très générale, ce que le groupe peut dire à ces sujets	Lieux de rencontre ou de mémoire en métropole pour le groupe social	Ces questions ouvertes sont relativement complexes pour la plupart des personnes interrogées. Elles se sont révélées riches d'enseignements concernant le groupe social, même si toutes les personnes interrogées n'ont pas pu ou su y répondre.
	Territoire du groupe aujourd'hui en France métropolitaine	
	Culture pied-noire	
	Identité pied-noire	
	Avenir de la « communauté »	

La possibilité de compléter les réponses ou de faire des remarques est également proposée. Cette démarche paraît importante pour évaluer la qualité du questionnaire. Certaines critiques constructives pour la suite du travail ont été formulées dans ce cadre.

Pour finir, il est demandé à la personne ayant rempli le questionnaire si elle donne son accord pour être sollicitée dans le cadre de la future enquête par entretien. La proportion des réponses positives s'est révélée importante : plus de 78 % des personnes ont accepté d'être contactées.

Au final, 129 réponses ont été obtenues : 85 hommes et 44 femmes ont répondu au questionnaire. Il s'agit de personnes nées entre 1906 et 1969, originaires d'Algérie pour 116 d'entre elles et ayant quitté l'Algérie entre 1951 et 1973. Elles vivent aujourd'hui dans 35 départements différents. Les principales limites de l'enquête sont liées aux faits que :

- près de 85 % des personnes interrogées adhèrent à une association au moins (dont près de 75 % au Cercle Algérieniste),
- que plus de 75 % sont retraités,
- que ce sont surtout des hommes,
- et que 50 % des personnes étaient établies dans le département d'Alger avant leur départ d'Algérie.

L'échantillon est par conséquent peu représentatif *a priori* de l'ensemble de la population pied-noire. L'objet principal de cette enquête étant son caractère exploratoire, cela n'a finalement que peu d'importance. Enfin, les questions concernant les parents et/ou les enfants de la personne interrogée ont très mal fonctionné. Il est difficile d'en tirer des résultats pertinents.

Les questionnaires ont été saisis et traités en utilisant le logiciel Sphinx. De nombreuses données quantitatives ont été obtenues concernant l'échantillon interrogé. Les réponses aux questions ouvertes concernant les lieux, le territoire, l'identité, la culture ou le devenir du groupe social ont quant à elles fait l'objet d'une analyse de contenu thématique.

Une seconde enquête réalisée en 2004, visant une population plus large

La seconde enquête par questionnaire a été imaginée suite à l'obtention et à l'analyse des données statistiques fournies par l'INSEE pour le Recensement général de la population de 1999. Du fait de l'acquisition de ces données, la réalisation d'une enquête représentative pour la population pied-noire était possible car ces statistiques permettaient la construction d'un échantillonnage par quotas. Effectivement, pour mettre en œuvre ce dernier, il faut une connaissance globale de la population avec des données concernant les déterminants sociaux. L'échantillon est alors construit à partir de deux ou trois variables de structure, tirées des déterminants sociaux, ayant théoriquement une incidence sur de nombreuses actions. L'objectif est de conserver exactement la même structure entre la population de référence et l'échantillon. De cette façon, un « modèle réduit » de la population est obtenu selon les critères pris en considération. Si cet échantillon n'est théoriquement représentatif que pour les variables choisies et qu'un risque d'erreur subsiste, il est généralement considéré que cela fonctionne pour les autres variables par un effet de halo. La mise en place d'une enquête par

questionnaire, associée à ce type d'échantillonnage, devait donc permettre de réaliser un travail de plus grande envergure qu'avec une enquête par entretien en obtenant des résultats généralisables à l'ensemble de la population de référence ; cette dernière étant ici la population de nationalité française de naissance, née en Algérie avant le 03 juillet 1962. Les variables de structure choisies dans ce cadre correspondaient à celles obtenues pour la population pied-noire auprès de l'INSEE en 1999 ; à savoir le sexe, l'âge, l'activité professionnelle (actif occupé, chômeur, ancien actif, étudiant, autre inactif) et le département de résidence principale en 1999. Un échantillon théorique a donc été défini sur la base de ces critères.

La seconde étape de cette enquête a consisté à construire le questionnaire. La problématique et les hypothèses de ce travail ayant déjà été présentées, il ne s'agit pas de les mentionner à nouveau. Les questions allaient ainsi porter sur les logiques d'installation résidentielle et la mobilité, sur les rapports à l'espace en général avec des questions sur les lieux symboliques du groupe (identifiés au préalable dans le cadre de ce travail), mais aussi sur les rapports actuels avec l'Algérie et sur l'implication de la personne dans la vie du groupe social. Cette enquête était, par conséquent, plus focalisée sur des questions de territoire et de territorialité que la première mise en œuvre. Six thématiques ont été définies (voir le questionnaire en annexe 3)¹.

Le premier groupe de questions porte uniquement sur des déterminants sociaux et ce, en fonction de deux objectifs.

OBJECTIF(S)	INDICATEUR(S)	REMARQUES
Identifier, dès le début de la lecture d'un questionnaire rendu, si la personne interrogée correspond à la population de référence définie ou non.	Lieu de naissance	
	Date de naissance	
	Nationalité	
Vérifier la concordance entre l'échantillon théorique et l'échantillon enquêté par le biais de variables de structure	Sexe	
	Activité (actif occupé / au chômage / retraité / étudiant / autre inactif) + Métier : en Algérie et en métropole	L'interrogation sur le métier en Algérie et en France a été complétée par une question sur l'activité pour aborder, notamment, la problématique du reclassement professionnel.
	Département de résidence (résidence principale) en mars 1999	

¹ Sont ici présentés les thématiques, les objectifs et les indicateurs choisis pour la version finale du questionnaire. Certaines questions (notamment des items de réponse proposés pour les questions fermées) ont été modifiées suite à un premier test du formulaire auprès d'une quinzaine de personnes. C'est donc une seconde version du questionnaire qui a été diffusée.

La seconde thématique concerne le parcours de la famille de la personne enquêtée avant l'Algérie, en Algérie et après son départ.

OBJECTIF(S)	INDICATEUR(S)	REMARQUES
Trouver des facteurs explicatifs du ressenti des membres de la population pied-noire par rapport à la guerre d'Algérie et à l'indépendance de la colonie ; mais aussi des facteurs explicatifs des lieux de vie (ville ou campagne, bord de mer ou intérieur des terres, etc.) et de villégiature (retour aux origines par exemple) choisis à l'heure actuelle, etc.	Origine(s) de la famille avant son arrivée en Algérie	
	Religion ou origine religieuse	
	Date(s) approximative(s) d'arrivée des aïeux en Algérie	
	Région d'établissement en Algérie	
Appréhender certains facteurs explicatifs des lieux de résidence actuels de la population par le biais des conditions de départ d'Algérie	Date du départ d'Algérie	
	Moyen de transport pour le départ	
	Départ direct en métropole + sinon, pays de « transit »	
	Départ seul(e) / en famille / autre	
	Lieu d'arrivée en métropole	
	Premier lieu d'installation en métropole et raison(s)	
Percevoir l'importance de la mobilité des individus au début de leur installation en France métropolitaine.	Nombre de changements de département entre 1962 et 1980	Cette période de dix huit ans est considérée comme une période d'adaptation en termes personnel, professionnel et familial. C'est d'ailleurs à partir des années 1980 que le groupe social crée de nouvelles associations à vocation culturelle et identitaire. Le début des années 1980 est donc parfois considéré comme un tournant dans l'existence de la population pied-noire.

Le troisième thème abordé est consacré à la vie actuelle en métropole.

OBJECTIF(S)	INDICATEUR(S)
Mettre en avant un parallèle éventuel entre le lieu de vie et un vécu ou des représentations de l'Algérie	Département de résidence actuel
	Ressemblance entre le lieu d'installation en métropole et l'Algérie + si oui, quels éléments ?
Percevoir si les Pieds-Noirs se sont complètement adaptés à leur lieu de vie. Se sentent-ils encore « déracinés » par exemple ? Quels rapports entretiennent-ils avec l'espace métropolitain ? etc.	Satisfaction concernant le lieu de résidence + sinon, souhait et raison(s)
	Installation à l'étranger depuis le départ d'Algérie
	Installation dans les DOM-TOM ou en Corse depuis le départ d'Algérie
	Lieu habituel de villégiature
A la vue des résultats de la première enquête par questionnaire concernant les lieux de vie actuels des enfants, il est apparu qu'un nombre relativement important d'entre eux s'était établi hors de la métropole. S'agissait-il d'une coïncidence ? Une hypothèse a émergé de ce constat : les enfants de Pieds-Noirs, possédant relativement peu d'attaches dans la région d'installation de leurs parents, ont peut-être moins de difficultés à choisir d'autres lieux de résidence.	Vacances dans le pays / la région d'origine de la famille
	Installation d'un enfant à l'étranger ou dans un DOM-TOM

Le quatrième thème concerne les lieux symboliques des Français d'Algérie¹.

OBJECTIF(S)	INDICATEUR(S)	REMARQUES
<p>Vérifier la notoriété de certains lieux symboliques appropriés par des membres du groupe social des Pieds-Noirs en métropole. + Avoir une idée de leur fréquentation.</p>	<p>Connaissance et fréquentation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Santa-Cruz à Nîmes - Carnoux-en-Provence - Notre-Dame d'Afrique à Théoule-sur-Mer - CDHA à Aix-en-Provence - Mémorial d'outre-mer à Marseille 	<p>Ces lieux ont été sélectionnés par rapport à leur relative notoriété au sein de la population pied-noire. Le cas du mémorial d'outre-mer à Marseille est ambigu dans le sens où le mémorial de la France d'outre-mer n'est pas encore construit. Par contre un mémorial des rapatriés existe sur la corniche Kennedy à Marseille. Les deux ont souvent été confondus. Il s'agit d'une erreur de formulation de notre part : la question devait porter sur le mémorial des rapatriés.</p>
	<p>Participation au pèlerinage de Santa-Cruz à Nîmes</p>	
	<p>Représentation de Carnoux-en-Provence</p>	
<p>Ouvrir cette thématique consacrée aux lieux symboliques en permettant aux personnes interrogées de s'exprimer plus librement sur les lieux symboliques du groupe (notamment afin de dépasser les quelques lieux mentionnés plus haut) mais aussi à une plus petite échelle à travers l'idée de région.</p>	<p>Lieux / régions signifiants, aujourd'hui en France, pour la population française d'Algérie</p>	

¹ Le terme « Français d'Algérie » a été choisi dans le cadre de ce questionnaire parce que certains membres de la population sont heurtés par l'utilisation du vocable « pied-noir ». Le problème est que cela a troublé bon nombre des personnes interrogées qui ont souvent confondu « Français d'Algérie » avec « Français métropolitain » ou encore « immigrés algériens », voire même « Algériens ».

Le cinquième thème du questionnaire porte sur le sentiment d'appartenance de la personne au groupe social des Pieds-Noirs et sur son implication au sein de celui-ci.

OBJECTIF(S)	INDICATEUR(S)	REMARQUES
Percevoir le sentiment d'appartenance au groupe social	Considération comme « Pied-Noir » + Raison(s)	
Aborder la perception du groupe par ses propres membres. Cela peut renvoyer à la construction identitaire et culturelle du groupe en permettant de percevoir sur quels traits culturels se forge l'identité pied-noire	Description de la population française d'Algérie	
	Reconnaissance d'un Français d'Algérie + si oui, comment	
Evaluer l'implication de la personne dans la vie du groupe	Adhésion à une (ou plusieurs) association(s)	
	Participation à des manifestations / cérémonies	
Evoquer la problématique de la transmission aux nouvelles générations	Intérêt des enfants pour le passé de la famille en Algérie	
	Intérêt des petits-enfants pour le passé de la famille en Algérie	
Evaluer l'importance du réseau social	Conservation de liens / contacts avec des membres de la population française d'Algérie + si oui, avec qui	Cette question a été très peu souvent comprise. Les résultats sont inutilisables.

Le dernier thème est consacré aux rapports actuels des membres de la population pied-noire avec l'Algérie.

OBJECTIF(S)	INDICATEUR(S)
Vérifier si un lien est fait entre le lieu de résidence aujourd'hui et l'Algérie	Nom de la maison faisant référence à l'Algérie
	Présence d'une iconographie dans le logement
	Possession de livres sur l'Algérie
Mettre en évidence l'existence d'éventuels rapports récents avec l'Algérie	Retour(s) en Algérie depuis 1962 / date(s), occasion(s) et durée
	Conservation de liens avec une personne vivant actuellement en Algérie
Percevoir les représentations actuelles de l'Algérie	Description d'un paysage algérien
Evaluer l'attachement actuel de la personne à l'Algérie	Nouvelle installation en Algérie envisageable (si la sécurité est assurée)

Pour terminer :

- en vue de la distribution du questionnaire, il est demandé aux personnes interrogées de donner, si possible, quelques contacts et adresses (méthode de proche en proche) ;
- il est proposé de laisser ses coordonnées afin d'obtenir l'analyse des questionnaires. L'objectif est ici de motiver les personnes à répondre à l'enquête dans une situation de donnant-donnant¹ ;
- des compléments éventuels sont possibles. Il s'agit de permettre aux personnes interrogées de préciser certaines de leurs réponses ou de disposer de davantage de place pour répondre à une question ouverte.

Concernant l'étape suivante de l'enquête, à savoir la diffusion du questionnaire, l'objectif a été de dépasser les habituels réseaux associatifs afin d'obtenir également des réponses de la part de personnes n'adhérant à aucune association. Cette enquête avait l'ambition de viser un public le plus hétérogène possible pour dépasser les résultats obtenus lors de la première enquête par questionnaire. Les seuls critères privilégiés pour remplir le formulaire étaient le fait d'être né en Algérie avant le 03 juillet 1962. Il s'agissait alors de diversifier les réseaux en passant par les associations certes (il s'agit des réseaux les plus facilement accessibles), mais aussi par les réseaux familiaux et amicaux. De nombreuses personnes ont été mises à contribution. Le questionnaire a également été mis en ligne sur Internet². Il était possible de le télécharger ou de le remplir en ligne. Le point de départ pour la diffusion de l'enquête a été le passage par les différents membres du groupe social rencontrés au cours des premières années de ce travail, mais aussi par les collègues, les amis, etc. Mis à part les listes d'adhérents des associations, il n'existe aucun moyen d'obtenir des listes de contacts pour l'envoi des questionnaires. Les contacts ont uniquement été multipliés par « le jeu de la proxémie : un tel me présente à un tel qui connaît tel autre, etc. »³. Cette démarche a relativement bien fonctionné dans la mesure où plus de 500 personnes ont répondu à l'enquête entre les mois d'avril et décembre 2004. D'ailleurs, le taux de retour des questionnaires est relativement exceptionnel dans la mesure où le nombre de questionnaires reçus a été plus important que le nombre de questionnaires envoyés (taux évalué à 105,7 %) ! Cela est principalement lié au fait que la distribution du questionnaire a été prise en main par de nombreuses personnes. Plusieurs associations (le Cercle Algérieniste, l'ANFANOMA, Coup de Soleil et certaines amicales notamment) ont ainsi fait circuler le questionnaire. Par exemple, l'ANFANOMA a fait paraître le formulaire dans sa revue *France Horizon - Le cri du rapatrié*, en septembre 2004. 56 questionnaires ont été reçus suite à cette opération. Le questionnaire a également été

¹ L'analyse de l'enquête sera envoyée aux personnes ayant donné leurs coordonnées après la soutenance.

² Le questionnaire a été mis en ligne sur un site Internet créé par nos soins : <http://www.reseau.rapatries.free.fr>

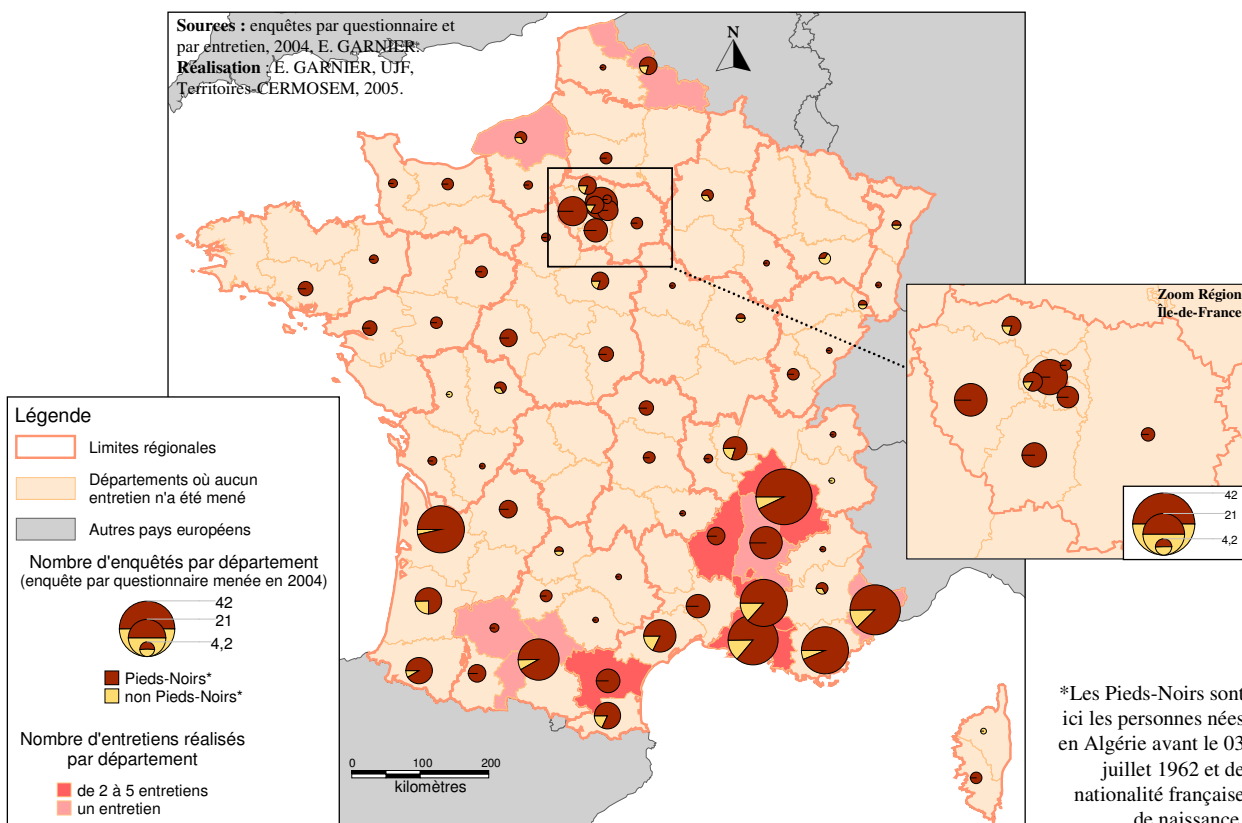
³ MAFFESOLI Michel, 1988, *op.cit.*, p. 43.

mis en ligne sur Internet. 54 formulaires ont été remplis par ce biais. Cependant, même lorsque ne sont pris en considération que les questionnaires envoyés individuellement par courrier, par nos soins, 159 questionnaires ont été réceptionnés pour 285 envoyés (sachant que le premier chiffre ne correspond qu'au nombre de questionnaires sur lesquels figurait le nom de l'enquêté – ce qui a permis le croisement des informations). Dans ce cadre, le taux de retour est encore de 55,8 %. La participation à l'enquête peut donc être qualifiée de remarquable.

Toutefois, cette démarche a également complexifié le respect de l'échantillon théorique (correspondant à un échantillonnage par quotas). Aucune information relative aux variables de structure n'était disponible avant le retour du questionnaire, si ce n'est lorsque le questionnaire était envoyé par nos soins ; le sexe et le département de résidence actuel étaient alors connus. L'échantillon théorique n'a donc pas été suivi. Les résultats de l'enquête étaient, par conséquent, difficilement généralisables à l'ensemble de la population pied-noire dans un premier temps. La proportion hommes/femmes est inversée par rapport à l'échantillon théorique. De même, les classes d'âges de 35 à 54 ans sont assez largement sous-représentées ; en contrepartie, celles des 55-74 ans sont sur-représentées. Les anciens actifs constituent, de ce fait, une large majorité de la population enquêtée tandis que, pour l'échantillon théorique, les actifs occupés sont les plus nombreux. C'est la répartition départementale ou régionale qui a finalement été la mieux respectée. Seuls les Bouches-du-Rhône sont largement sous-représentés et la Gironde, l'Isère et le Vaucluse sont particulièrement sur-représentés. Cela tient au plus ou moins bon fonctionnement des différents réseaux. Si l'ensemble de ces questionnaires peut être (et a été) analysé, un échantillon représentatif de la population a été reconstruit par la suite en suivant l'échantillon théorique défini en préalable de l'enquête. Cet échantillon est ainsi représentatif par rapport aux variables « sexe », « tranche d'âges », « activité professionnelle » et « département de résidence en 1999 ». Une analyse porte, de ce fait, également sur un nombre plus restreint de questionnaires.

519 réponses ont été obtenues dans le cadre de cette deuxième enquête par questionnaire. Parmi elles, 469 questionnaires concernent la population pied-noire définie statistiquement dans le cadre de ce travail. L'échantillon, non fidèlement représentatif de la population de référence, est composé de 285 hommes et 231 femmes, nés entre 1912 et 1965 (dont 92 % nés en Algérie). Ces personnes vivent aujourd'hui dans 76 départements différents ; 73 pour la population pied-noire (voir carte 27). Plusieurs réponses concernent, de plus, des Pieds-Noirs établis aujourd'hui à La Réunion, en Suisse, en Espagne, au Canada et aux Etats-Unis. Le rôle pris par les différentes associations dans la distribution du questionnaire fait que les adhérents d'associations représentent 66,3 % des enquêtés. Ce sont tout de même 165 questionnaires qui ont été obtenus auprès de « non adhérents ».

**Carte 27 - Répartition des personnes interrogées
dans le cadre des enquêtes par questionnaire et par entretien menées en 2004**



Le traitement du questionnaire a été réalisé, en majorité, sous le logiciel Sphinx. Il a porté, à la fois, sur l'ensemble des questionnaires réceptionnés, sur un échantillon de questionnaires sélectionnés, davantage représentatif de la population étudiée, et sur différentes strates de la population enquêtée totale. Il est effectivement possible d'individualiser, et donc d'étudier séparément, aussi bien les non adhérents d'association que les femmes, les personnes de 35-44 ans, etc. L'analyse est affinée par ce biais.

Différentes méthodes de recueil de données qualitatives ont été mises en œuvre dans le cadre de cette recherche. Aucune n'est parfaite. Cependant, elles sont toutes porteuses de nombreuses informations et, surtout, elles peuvent être croisées et se compléter réciproquement sur différents points ; sans oublier les croisements possibles avec les données statistiques obtenues. Elles sont, par ailleurs, complémentaires d'une autre méthode de travail adoptée pour cette étude : il s'agit de l'observation directe. Le procédé est relativement simple. Il n'est pas nécessaire de l'expliquer. Mentionner cette méthode ici semble tout de même important dans la mesure où elle a permis, parallèlement parfois aux recherches bibliographiques, de mettre en œuvre les autres méthodes de recueil d'informations.

L'observation directe a tout d'abord été adoptée dans le cadre de participations à différents événements touchant le groupe social des Pieds-Noirs. Au-delà des différentes réunions ou des conférences des associations (notamment celles du Cercle Algérieniste d'Avignon), il s'est agi de s'immerger dans un des pèlerinages de Santa-Cruz (en 2004), à Nîmes, pour percevoir l'esprit de ce temps de rencontre fort pour les anciens Oranais. Une thèse a été réalisée à ce sujet¹, mais la confrontation directe semblait indispensable pour évaluer l'importance de cette journée pour le groupe social. Dans le même état d'esprit, être témoin, lors du congrès du Cercle Algérieniste de 2004, à Perpignan, de l'instauration d'un lieu de mémoire², avec tout le rituel l'accompagnant, est presque indispensable à une telle étude. Cela renvoie directement à la sémantisation du lieu, mais aussi au processus d'appropriation de l'espace et à une certaine territorialité du groupe social. La participation à diverses cérémonies commémoratives (par exemple, le dépôt de gerbes pour le 26 mars sur le mémorial des rapatriés à Avignon) ou la visite de certains lieux symboliques du groupe (notamment le site de la Redoute Béhar, à Port-Vendres dans les Pyrénées-Orientales, où se trouve le monument érigé à Sidi-Ferruch en 1930 et rapatrié en métropole) répondent aux mêmes objectifs.

L'observation directe a également été mise en œuvre en avril 2005, durant quatre jours, dans le cadre d'un voyage organisé (par une agence de voyages d'Avignon). Ce séjour était destiné à des Pieds-Noirs souhaitant retourner à Alger. Il s'agissait d'une sorte de voyage « pèlerinage » ou d'un voyage « retour aux sources » pour treize Français nés en Algérie et leur famille. Ces voyages se multiplient actuellement. Il paraissait indispensable d'en expérimenter la teneur (quel est le produit proposé), de voir quelles personnes étaient attirées par ce type d'offres et, surtout, quelles étaient leurs attentes et leurs réactions en Algérie.³ Il a ainsi été question de s'immerger dans le groupe, d'échanger avec ses membres ; ce qui n'a posé aucun problème. Cette expérience a également été très enrichissante dans le cadre de ce travail. Il s'agissait d'un rapport présent, actuel à une terre, une population. La mémoire et la nostalgie étaient souvent présentes. Elles ont, par ce biais, été confrontées à l'actualité. C'est un nouvel aspect de la territorialité des Pieds-Noirs qui a ainsi pu être abordé.

¹ BAUSSANT Michèle, 2002a, *Un pèlerinage pour mémoire : d'Oran à Nîmes, les "enfants de Notre Dame de Santa Cruz" : filiation et communauté pieds-noirs à l'épreuve de l'exil*, 3 vol., Thèse de doctorat : Ethnologie : Paris 10 : 2002, sous la dir. de Martine Segalen, 798 p. Thèse publiée en partie dans BAUSSANT Michèle, 2002b, *Pieds-Noirs : mémoires d'exils*, Paris : Stock, 462 p. (coll. Un ordre d'idées).

² Il s'agit de la plantation de l'arbre des Disparus à Perpignan : olivier plus que tricentenaire symboliquement planté, avec une plaque dédiée aux disparus en Algérie de 1954 à 1963. Nous revenons sur ce lieu dans le chapitre 2.2.2.

³ « Mémoire vive » de la recherche (selon l'expression de Lorraine SAVOIE-ZAJC in MUCCHIELLI Alex (dir.), 1996, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris : Armand Colin – Masson, 275 p. (coll. U), p. 116), un journal de bord a servi à recueillir l'ensemble des observations réalisées tout au long du séjour. Ont été mentionnés les activités, les attitudes et réactions des participants, ainsi que leurs commentaires. Par ailleurs, des renseignements plus classiques ont été notés, tels que la classe d'âges, le sexe, le lieu de vie ou l'emploi des participants afin de mieux cerner le public intéressé par un tel produit « touristique ».

C'est sur la base de l'ensemble de ces corpus d'informations que la recherche repose. Ce ne sont sans doute que des résultats partiels. Mais, dans la mesure où ce travail vise avant tout à définir si la population pied-noire s'est de nouveau territorialisée suite au rapatriement, si elle a fait évoluer sa territorialité en fonction de la variation de ses traits culturels et identitaires, l'ensemble de ces démarches est apparu nécessaire. Il ne s'est jamais agi de mettre en avant, à tout prix, un territoire pied-noir actuel. Il ne s'agissait pas pour autant de ne pas explorer toutes les pistes possibles au regard des apports théoriques existant en la matière. Une réelle dynamique territoriale peut de ce fait être mise en avant pour le groupe social des Pieds-Noirs.

2.2 – LES PIEDS-NOIRS EN FRANCE METROPOLITAINE : ENTRE REGROUPEMENT ET DISPERSION

Au regard de la cartographie réalisée à partir des données concernant les Recensements généraux de la population et après analyse des résultats obtenus suite à la démarche de recueil de données qualitatives concernant le groupe social des Pieds-Noirs, le bilan paraît complexe à établir. Les membres de cette population semblent pris dans un entre-deux. Ils sont fréquemment « tiraillés » entre le souvenir de leur terre natale, leur attachement à celle-ci, et le fait d'être français et de devoir reconstruire sa vie, s'intégrer économiquement, socialement. Leur territorialisation et leur territorialité dépendent pour une large part de cette situation. Dans l'esprit de nombre de personnes étant nées et ayant vécu en Algérie, le souvenir de leur passé en Algérie, souvent idéalisé, doit être conjugué avec l'idée que ce pays n'est plus le leur et qu'il faut qu'ils « tournent la page » ou, du moins, qu'ils s'adaptent à la situation actuelle. Du fait de cet entre-deux, peuvent être observés à la fois certains regroupements des membres de la population (regroupements pouvant être jugés relatifs compte tenu de la concentration de cette population en Algérie dans le Nord du pays et dans les villes) et une certaine dispersion à travers la France métropolitaine ; l'un ne pouvant exclure l'autre. Mais, même dans la dispersion, le groupe social s'est organisé pour trouver des temps et des lieux de rencontre. Il a également mis en place ses propres marqueurs territoriaux.

Le rapport à l'espace concernant ce groupe social ne revêt pas une forme unique. L'appréhension de la territorialisation des Pieds-Noirs à l'heure actuelle renvoie à des situations multiples dont les deux extrêmes seraient :

- d'un côté, la mise en avant d'un certain regroupement des Pieds-Noirs autour des grandes villes métropolitaines et/ou du pourtour méditerranéen ;
- d'un autre côté, la dispersion du groupe sur l'ensemble du territoire métropolitain ; cela donnant lieu à la mise en place de marqueurs territoriaux ou de temps et de lieux de rencontre pour permettre des échanges ou des retrouvailles.

Les situations intermédiaires sont multiples et correspondent, en partie, à l'hétérogénéité du groupe qui pourra notamment être mise en avant *via* la proposition d'une typologie construite à partir de l'enquête par entretien, appuyée par les enquêtes par questionnaire.

2.2.1 – Une logique collective dans la répartition géographique du groupe et ses limites

Suite à une première lecture des données statistiques obtenues concernant la répartition résidentielle des Pieds-Noirs entre 1968 et 1999, une certaine logique collective d'implantation géographique peut être mise en évidence. Dès 1968, et jusqu'en 1999, certains départements métropolitains apparaissent bien plus attractifs que d'autres. Il s'agit des départements du Sud-Est (littoral et vallée du Rhône), du Sud-Ouest (essentiellement ceux traversés par la Garonne et les Pyrénées Atlantiques) et la Région Ile-de-France. A quels facteurs est liée la relative attractivité de ces départements pour le groupe social des Pieds-Noirs ?

Deux éléments paraissent déterminants pour cette population : la proximité de la côte méditerranéenne et/ou la proximité d'une grande ville.

L'attrait du Midi méditerranéen

Les départements du Midi méditerranéen correspondent à une région d'installation privilégiée pour les Pieds-Noirs. Les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Languedoc-Roussillon regroupent 39,8 % du groupe en 1999 (37 % dans les départements méditerranéens). En 1968 déjà, près de 297 000 rapatriés d'Algérie sont installés dans les deux régions du Midi méditerranéen (soit 32 % de la population), dont un peu plus de 272 000 dans les départements bordant la Méditerranée.¹ Au regard de ce Recensement général de la population de 1968, Marseille et Perpignan doivent 50 % de l'augmentation de leur population à l'arrivée des rapatriés d'Algérie et 70 % de leurs soldes migratoires positifs entre 1962 et 68 ; Toulon 60 % et Nice 70 % de leur croissance dans les années 1960. Les rapatriés d'Algérie représentent également, lors de ce Recensement, 11 % de la population de Montpellier, 10 % de celle de Toulon et Perpignan, 8 % de celle de Nîmes, Nice, Marseille et Aix-en-Provence, plus de 6 % de celle de Cannes et Avignon.² Il n'a pas été possible d'obtenir les données équivalentes pour le Recensement de 1999. Il est ainsi difficile de savoir *a priori* si ces regroupements urbains se sont accentués, ou non, dans le temps. Cependant, à la vue des données à l'échelle départementale, ces concentrations semblent pouvoir être

¹ Selon l'INSEE, Recensement général de la population de 1968.

Concernant le Languedoc-Roussillon, plus de 300 000 rapatriés d'Afrique du Nord sont passés dans la Région entre 1956 et 1965. Une centaine de milliers s'y sont fixés, directement ou après transit. FERRAS Robert, VOLLE Jean-Paul, 1989, *Languedoc-Roussillon. Région de la France du Sud et de l'Europe du Nord*, Paris : Bréal, 172 p. (coll. Histoire et géographie économiques), p. 83.

² BAILLET Pierre, 1976, *op.cit.*, p. 18 et LEES Christiane, 1996, *op.cit.*, pp. 105-106.

confirmées en 1999. Une certaine continuité des déplacements de regroupement familial et de retraite vers le Midi, bien que relative¹, pourrait même être observée.²

« Ca fait 10 ans maintenant qu'on est revenu sur la Côte parce qu'il y a une partie de la famille qui y est toujours. [...] Et puis bon,... le soleil, la mer et la montagne me manquaient aussi quand j'étais à Paris ». (Jérôme, 49 ans)³

Le particularisme identitaire des Pieds-Noirs repose effectivement en partie sur un caractère méditerranéen. Le groupe a un véritable discours autour de cela. Plusieurs facteurs explicatifs peuvent être avancés concernant cette relative attractivité du littoral méditerranéen.

- **Un retour vers les régions d'origine de la population française d'Algérie ?**

Tout d'abord, cette population est avant tout originaire des régions méditerranéennes de l'Europe.

Concernant la France, la colonisation officielle de l'Algérie s'est adressée de préférence aux paysans du Sud de la métropole, où les vignobles ont été particulièrement touchés par l'épidémie du phylloxéra. Les Corses, en particulier, constituent en 1896 le contingent régional le plus important du fait des différentes crises ayant frappé l'île.⁴ Puis viennent ceux des Pyrénées-Orientales, des Hautes-Alpes, de la Drôme et du Gard. La région parisienne constitue également un foyer de départs important pour l'Algérie en 1896 (voir carte 28).⁵ En Algérie, ces individus auraient eu le sentiment de se retrouver en pays connu : le vigneron de l'Aude dans les plaines de Bône, le paysan bas-alpin en Kabylie, celui du Haut-Languedoc sur les hauts plateaux de Sidi-bel-Abbès ou de Sétif, etc.⁶ Aussi, il est possible de penser que les

¹ Concentration dite « relative » ici au regard de la cartographie établie à partir des données INSEE obtenues pour les Recensements généraux de la population de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999. Les proportions de Pieds-Noirs par département évoluent peu durant cette période, bien qu'un léger accroissement soit à noter pour les départements des Alpes-Maritimes (entre 1968 et 1975), de l'Aude et du Var (entre 1982 et 1990).

² C'est en tout cas une hypothèse émise par certains chercheurs dont LEES Christiane, 1996, *op.cit.*, p. 106.

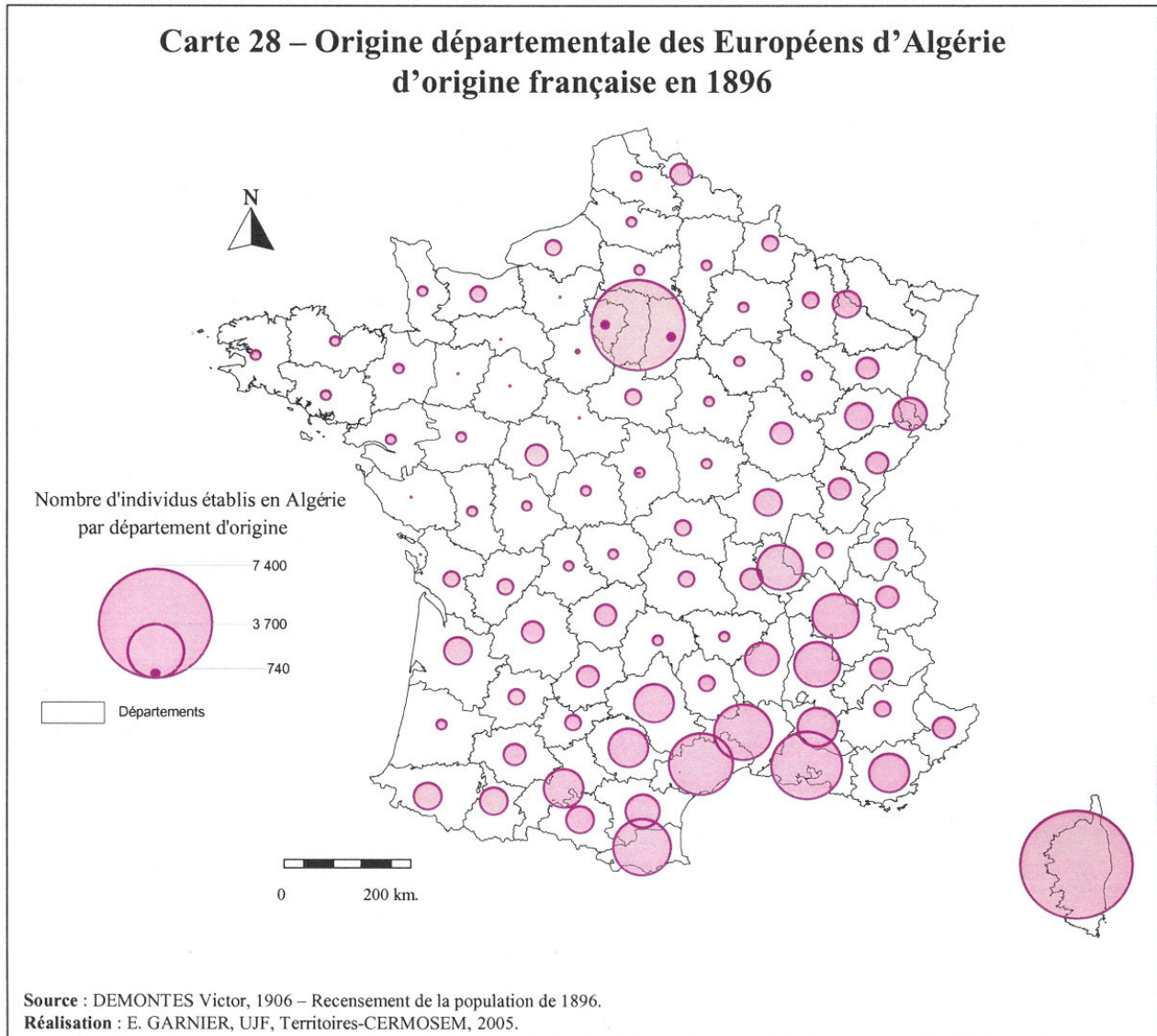
³ Les citations figurant en italique dans le texte sont issues des enquêtes par entretien ou par questionnaire. Lorsqu'il s'agit d'une des enquêtes par questionnaire, l'enquête dont est issue la citation est mentionnée (2002 ou 2004), ainsi que le sexe et la classe d'âges de la personne citée. Lorsque la citation est issue de l'enquête par entretien, le prénom de la personne enquêtée (qui est un pseudonyme pour le respect de l'anonymat des personnes) et son âge figurent à la suite de la citation.

⁴ Nous reviendrons sur le cas de la Corse ci-après.

⁵ L'Alsace et la Lorraine semblent également être d'importants foyers émetteurs à partir de 1870. Le traité de Francfort, qui enlève l'Alsace et une partie de la Lorraine à la France, aurait amené plusieurs milliers d'Alsaciens à chercher au sud de la Méditerranée des terres nouvelles à exploiter. Mais nous ne disposons pas de données pour évaluer l'importance du flux (région allemande au moment du recensement de 1896 sur lequel se base DEMONTES). D'autre part, Charles-Robert AGERON (1993b, *op.cit.*, p. 105) indique que sur 125 000 émigrants qui ont quitté les provinces annexées par l'Allemagne, 1 183 familles ont reçu des concessions gratuites en Algérie. Cependant, comme presque tous les hommes étaient des ouvriers de fabrique, un tiers d'entre eux seulement (à peine 387 familles) purent conserver leurs propriétés, et ce malgré les aides et les attentions publiques et privées dont ils ont tous été l'objet. Les Alsaciens-Lorrains n'auraient donc constitué qu'une petite minorité des émigrants français installés par la colonisation officielle.

⁶ STORA Benjamin, 1991, *op.cit.*, p. 31.

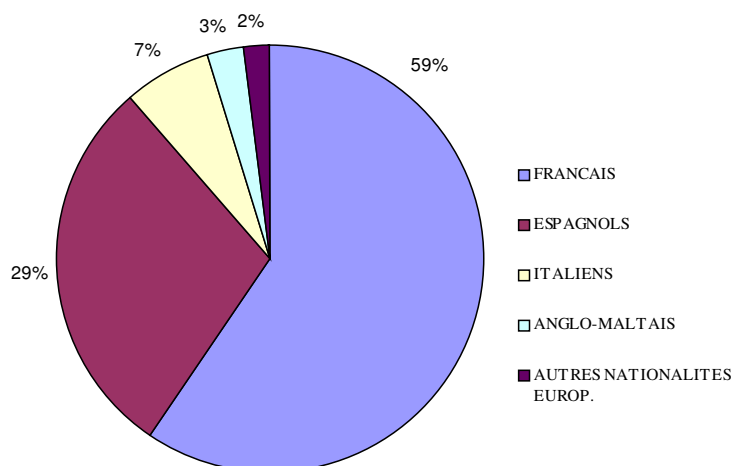
lieux de retour, après 1962, correspondent aux lieux de départ au XIX^e siècle. Une certaine correspondance est effectivement à noter. Les Pieds-Noirs ne sont toutefois pas tous d'origine française.



Pour l'Espagne, ce sont essentiellement des personnes originaires des Provinces d'Alicante, de Valence, des Baléares ou encore de Barcelone qui semblent s'être installées en Algérie. Concernant l'Italie, la situation est relativement similaire : ce sont les régions côtières, les plus proches de l'Algérie, qui comptent les départs les plus nombreux vers la colonie française. Malte est également un important foyer¹ (voir graphique 6 et tableau 5).

¹ Voir DEMONTES Victor, 1906, *Le peuple algérien. Essais de démographie algérienne*, Alger : Imprimerie algérienne, 619 p.

Graphique 6 – Nationalités d'origine de la population européenne de l'Algérie en 1896



Source : DEMONTES Victor, 1906 – Recensement de la population de 1896.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Tableau 5 – Pays d'origine des Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée en 2004

Pays d'origine	Nombre d'individus concernés	Fréquence
France	310	66,1 %
Espagne	173	36,9 %
Italie	80	17,1 %
Malte	39	8,3 %
Autre	33	7 %
Non réponse	27	5,8 %
Nombre de questionnaires	469	

Source : Enquête par questionnaire 2004. Strate « population pied-noire », E. GARNIER.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Une large part de la population pied-noire serait ainsi originaire de régions méditerranéennes ; et ce d'autant plus si sont considérés les mariages ayant eu lieu en Algérie, faisant qu'une importante majorité des Pieds-Noirs ont, au moins, un des parents ou des grands-parents possédant une origine méditerranéenne. Il s'agit d'un trait identitaire fort pour de nombreux Pieds-Noirs.

« Quand on parle des origines, moi je suis un vrai méditerranéen... parce qu'on a des origines de Malte, des origines siciliennes. On a des origines espagnoles aussi. Et l'origine française, elle est de la Meuse... Et des origines corses aussi. Donc, tu vois, c'est tout le bassin méditerranéen qui s'est retrouvé en Algérie, pour différentes raisons ». (Pascal, 37 ans).

Les coutumes, la religion, la cuisine sont, par conséquent, marquées par un caractère méditerranéen largement revendiqué par le groupe. Dans ces conditions, « comment s'étonner d'une telle concentration, alors que les Français installés outre-Méditerranée à la fin du XIX^e siècle sont surtout des Méridionaux, rejoints plus tard par d'autres Méditerranéens (Espagnols, Italiens, Maltais ou Grecs) »¹. Du fait d'une certaine culture méditerranéenne, les Pieds-Noirs auraient eu tendance à s'établir à proximité de la côte méditerranéenne.

- **Un parallèle fait avec l'Algérie**

L'idée d'un retour vers les régions d'origine de la population peut être associée à une volonté pour les Pieds-Noirs de ne pas trop perdre leurs repères paysagers présents en Algérie avec la proximité de la mer Méditerranée, le climat, la végétation, etc. Des villes, telles que Nice, Toulon ou Marseille, présentent un environnement comparable à celui des villes méditerranéennes côté Algérie.

« Moi je crois que Marseille c'est bien une ville... tout le monde le dit : la porte de l'Orient. Marseille, c'est un peu comme si on était encore à Alger... enfin, dans ces villes là... par la population... par le climat... par la mer ! » (Fabienne, 45 ans)

Or, la majeure partie de la population française en Algérie vivait dans les grandes villes côtières du territoire : Alger, Bône, Philippeville, Oran, etc. Le quotidien était souvent marqué par la présence de la Méditerranée pour les activités (baignades, pêche, etc.) ou dans le cadre paysager. Les vacances passées régulièrement sur telle ou telle plage sont aussi souvent évoquées dans les discours. Certains font par conséquent état du fait qu'ils ont besoin de voir la mer, mais que celle-ci est du mauvais côté ! Elle se situe au sud au lieu d'être au nord.²

« Ah, la mer, c'est la première chose qui me vienne à l'esprit, c'est la mer, parce que nous allions régulièrement nous baigner au club des peintres d'Alger, parce que c'était un coin absolument délicieux. L'Algérie, la première chose, c'est la mer ». (Abel, 83 ans)

« Et puis l'autre territoire, c'est la mer Méditerranée. Je me sens vraiment très très méditerranéen. Etre dans la mer et dans cette mer là, c'est vraiment quelque chose d'important : se sentir salé, la peau tirée par le sel, c'est... Moi quand je vais à la mer, je ne me douche pas. Il faut que je garde cette sensation : c'est à la fois irritant et désagréable et quelque chose qui me ravive... c'est ma madeleine ! Et donc notamment on allait dans un cercle nautique avec deux piscines qui étaient en avancée sur une jetée en bord de Méditerranée. C'était des piscines d'eau salée, donc on pouvait aussi bien se baigner dans la piscine qu'aller faire de la plongée sous-marine, enfin un peu de palmes/masque autour, on allait pêcher des petits poulpes, des choses comme ça pour... Je ne suis pas certain qu'on les ait jamais mangés du reste ! » (Marc, 52 ans)

¹ LEES Christiane, 1996, *op.cit.*, pp. 105-106.

² Enquête par questionnaire conduite en 2004, question relative aux liens existant entre le lieu de vie actuel et l'Algérie.

De plus, un autre facteur important d'explication (le second facteur) de la répartition géographique des Pieds-Noirs en France métropolitaine serait la température. Un degré Celsius de plus dans la température moyenne annuelle est associé à 0,25 % de plus dans la proportion de rapatriés !¹

Un parallèle pourrait alors être fait avec l'idée de la nostalgie du nid de Michel MAFFESOLI : « l'espace originel, que ce soit un pays, une ville, un village, un quartier, une maison, ou même, plus simplement, un territoire symbolique, a toujours la figure d'un refuge clos à partir duquel l'on peut rêver sa vie. Et lorsque ce rêve, illimité lui, se réalise, en sa totalité ou en partie, il se fonde toujours sur la nostalgie du nid. Il n'y a pas de progression sans régression »². Les Pieds-Noirs se seraient ainsi établis dans les régions de culture et de climat similaires à ceux de l'Algérie ; chaleur et environnement culturel semblant avoir eu une large influence sur le choix des régions d'implantation des rapatriés, indépendamment des taux de chômage locaux, du marché du travail ou du niveau des salaires.³

« Donc voilà, il s'est fixé à Nice. Et puis je pense que, en tant que méditerranéen, il préférerait se baser à Nice plutôt qu'à Lyon quoi... [sourire] pour retrouver un peu de soleil, la proximité de la mer et puis... un certain nombre de choses qui peut-être n'auraient pas causé un trop gros dépaysement, je pense ». (Jérôme, 49 ans)

- **Le rôle du réseau social**

L'existence d'un réseau social en Algérie paraît également jouer un rôle non négligeable concernant les regroupements observés en France métropolitaine depuis le rapatriement. Le principal facteur d'explication de la localisation des rapatriés en 1968 serait ainsi la localisation des Pieds-Noirs venus s'établir en France métropolitaine entre 1954 et 1962, donc avant l'indépendance de l'Algérie et l'exode massif de population selon Jennifer HUNT⁴. Ce phénomène est expliqué de différentes façons :

- les Pieds-Noirs déjà établis en 1962 ont pu aider les nouveaux arrivants à trouver un emploi ;
- le désir de conserver aussi longtemps que possible leur culture a conduit les Pieds-Noirs récemment arrivés vers les Pieds-Noirs déjà installés. Par effet d'entraînement,

¹ HUNT Jennifer, 1992, *op.cit.*

² MAFFESOLI Michel, 1997, *op.cit.*, p. 91.

³ HUNT Jennifer, 1992, *op.cit.*

⁴ HUNT Jennifer, 1992, *op.cit.*

les premiers Pieds-Noirs installés en métropole auraient attiré les premiers arrivants de 1962, attirant à leur tour les Pieds-Noirs parvenant en métropole dans les mois suivants. Des régions seraient ainsi devenues très attractives pour la population pied-noire. Les personnes rapatriées entre 1962 et 1968 se seraient donc établies dans les départements chauds du Sud de la métropole comme l'avaient fait les Pieds-Noirs arrivés précédemment ;

- d'autre part, quelle que soit leur date d'arrivée en France métropolitaine, les rapatriés d'Algérie partagent le même « capital humain » qui les conduit à s'installer dans les mêmes régions.

Il est également intéressant de noter que la localisation des rapatriés du Maroc ou de Tunisie arrivés avant les rapatriés d'Algérie de 1962 a moins influencé l'installation résidentielle de ces derniers que ne l'a fait la localisation des rapatriés d'Algérie arrivés avant 1962.

Ce phénomène est confirmé par les enquêtes par entretien et par questionnaire réalisées. Par exemple, un des enquêtés, dont les parents ont quitté l'Algérie en 1956 et se sont établis dans les Alpes-Maritimes, a mentionné ce fait :

« En tout cas, mon père ayant fait ce choix là en 56, il a ensuite fait en sorte de faciliter l'arrivée des autres membres de la famille. Donc ses parents, il les a fait venir, je pense, en 58-59. Et ensuite, ses deux frères ». (Jérôme, 49 ans)

Dans le cadre de la seconde enquête par questionnaire (2004), concernant une question relative aux raisons ayant conduit au « choix » du premier lieu d'installation, la présence d'un membre de la famille ou d'une connaissance est le facteur le plus fréquemment cité : pour la population pied-noire, cette réponse est présente dans plus de 39 % des cas (voir tableau 9) ; ce pourcentage s'élève à 44 % pour l'échantillon représentatif de 100 personnes défini.

Cependant, les regroupements ne sont pas toujours motivés par une volonté de rassembler les différents membres de la famille. Certains sont liés à des raisons professionnelles. Ainsi, après avoir trouvé un emploi en métropole en 1963, Claude (74 ans) explique qu'il a contacté un ancien collègue de travail à Alger et l'a fait venir travailler avec lui. Ils s'étaient dit en partant d'Alger que le premier qui trouvait un emploi contactait l'autre. C'est ce qu'il a fait. Il a également fait venir sa famille auprès de lui au fil du temps. Parlant de son beau-père resté en Algérie après lui, il dit :

« Il a commencé à ne plus pouvoir travailler. Il s'est fait dévaliser deux - trois fois. Il a fini par quitter Alger en laissant un stock... Et puis il est venu à Marseille. Il est arrivé en France où... pratiquement sans argent... Donc, nous avons recueilli mes beaux-parents que j'aimais beaucoup, avec qui nous avons vécu jusqu'à la fin de leurs jours... » (Claude, 74 ans)

Cet exemple, couplé aux autres témoignages recueillis, met en avant qu'un certain réseau social se met en marche et fonctionne.¹

« Et derrière nous, on a ramené 280 personnes... à Gimont, parce que c'était des gens qui ne savaient pas où aller... parce qu'il y en avait un tas qui n'avait jamais mis les pieds en France. Ils ne savaient exactement pas ce que c'était. Et alors comme nous on avait un point de chute, on a ramené déjà toute notre famille... [...] Et après bon, bien sûr, tout le monde s'est dispersé aux quatre coins de la France parce que... Gimont, c'est un tout petit village de 2 800 habitants donc... » (Denise, 67 ans)

- **Les principaux lieux d'arrivée du groupe**

Les ports et aéroports méditerranéens² ont également accueillis une majorité des Français d'Algérie au début des années 1960. Certains, connaissant peu le territoire métropolitain, n'en ont pas bougé ne sachant où aller.

« Ils m'ont dit... il vaut mieux... on va s'installer dans le sud. D'abord il y aura du soleil. Là-bas on ne sait pas ce qu'on va trouver, ailleurs. Donc on reste là et on sera suffisamment nombreux pour ne pas être trop isolés... dans la masse ». (René, 77 ans)

D'autres, pensant qu'ils repartiraient rapidement en Algérie, ne sont pas allés plus loin.

« Vous pourriez aller à Rouen me dit-on. Alors, à Rouen, après tout... un ami de mes beaux-parents que je rencontre à Paris me dit : « si vous partez à Rouen, vous êtes logés. Je vous donne la clé de ma villa »... Je lui dis « banco », je prends la clé. Je viens m'installer à Rouen dans une villa somptueuse... [...] J'avais même une possibilité d'agrégation à Rouen mais... Rouen... ma femme n'était pas heureuse à Rouen, malgré les conditions d'habitat... somptueuses. [...] On est allé à Deauville en décembre 62. Tu vois Deauville en décembre 62 ?!! Ma femme, quand elle a vu ça, elle m'a dit « partons tout de suite ! » [rires] Elle n'a même pas voulu qu'on déjeune dans un bon restaurant. Elle m'a dit « partons tout de suite ! » [rires] [...] Je suis resté à Rouen trois mois comme médecin des dispensaires. Au bout de trois mois, j'avais presque convaincu ma femme de repartir à Alger. [...] Donc elle me dit « on descend à Marseille, on va voir ». [...] Finalement, il rencontre des amis pieds-noirs à Marseille qui lui disent qu'il est fou, qu'il ne faut pas retourner en Algérie. Ils lui ont dit qu'ils allaient rester ensemble et monter quelque chose à Marseille.] Ils m'ont convaincu et je me suis installé à Marseille ». (Philippe, 76 ans)

¹ Une hypothèse soulevée au début de la recherche n'a pu être confirmée ou infirmée au cours de ce travail. Elle pourrait toutefois s'avérer significative concernant la territorialisation du groupe social des Pieds-Noirs en France métropolitaine si une étude plus fine pouvait lui être consacrée. Certains membres du groupe sembleraient s'être rassemblés dans des départements particuliers en métropole en fonction de leur lieu d'origine en Algérie. Ainsi, les anciens habitants de Constantine se seraient plus ou moins regroupés en Drôme - Ardèche, ceux d'Oran aux alentours de Montpellier, Sète et dans le golf du Lion, et ceux d'Alger entre Aix-en-Provence et Nice. Dans certains cas, au-delà de cette origine géographique commune, il semblerait que les filières professionnelles aient suivi les mêmes schémas. Pour reprendre l'exemple de Sète, les marins oranais seraient plus présents que les autres catégories socioprofessionnelles d'Oran.

² Les principaux ports d'arrivée sont Marseille, Sète et Port-Vendres. Les principaux aéroports d'arrivée sont Marseille, Toulouse, Bordeaux, Lyon et Paris.

- **Présence d'une population pied-noire relativement importante et de marqueurs territoriaux**

Finally, these different factors of installation which cross each other have led to a certain territorialisation of the social group of Pieds-Noirs which feeds, in its turn, the attractiveness of these regions today. In fact, the Sud-Est metropolitan area is largely identified as the region of preferential installation of Pieds-Noirs. Concerning the survey by questionnaire of 2004, a question dealt with the places or regions significant, in the metropolis, for the French population of Algeria. If a number of people did not answer or answered that they had none, after coding the responses, the Midi, the Sud-Est, the cities of the Mediterranean littoral, the edge of the Mediterranean, the South of France or the Côte d'Azur are cited in almost one questionnaire out of two for the Pied-Noir population (see table 6); in more than one out of two concerning the representative sample defined.

Tableau 6 – Les lieux ou régions significants pour le groupe social des Pieds-Noirs selon les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée en 2004

Lieux ou régions signifiant pour le groupe	Nombre d'individus concernés	Fréquence
Midi / Sud-Est	99	21,1%
Villes françaises du littoral méditerranéen	51	10,9%
Bord de la Méditerranée	38	8,1%
Sud de la France	32	6,8%
Côte d'Azur	11	2,3%
Autres réponses	72	15,3%
Aucun	77	16,4%
Non réponse	151	32,2%
Nombre de questionnaires	469	

Source : Enquête par questionnaire 2004. Strate « population pied-noire », E. GARNIER.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Or, a proximity of members of a group can allow a more important frequency of meetings, discussions. In a general way, this allows an easier identity and cultural sharing. This represents an important element for the construction or the conservation of a common memory. These Mediterranean regions seem to structure the territorialisation of this social group, allowing an rooting and a sharing of the group identity. Moreover, it is in these regions that the majority of territorial markers of the group are found.

« *Tout mon environnement est pied-noir. [...] Ma joie de vivre, c'est ça. Je n'ai pas d'atome crochu avec des Marseillais... sauf peut-être avec quelques Arméniens qui sont charmants... et qui, comme nous, ont vécu des années très pénibles* ». (Philippe, 76 ans, vivant à Marseille)

Cela n'est pas sans conséquence. « Cette identification "régionale" est en train de s'enraciner par ses rituels de printemps ou d'été, dans le Midi méditerranéen français : c'est lui qui concentre les lieux de mémoire, qui fixe l'autre rive de la Méditerranée et qui sert désormais de référent spatial et/ou de substitut à la province perdue idéalisée »¹. Aussi, du fait des circulations engendrées par les divers rassemblements (du groupe ou familiaux), de la présence de multiples marqueurs territoriaux dans la région, certains membres du groupe ont eu tendance à privilégier le Midi méditerranéen pour leur installation résidentielle lorsque la vie professionnelle l'a permis. De plus, cette région apparaît toujours comme attractive aujourd'hui pour le groupe social des Pieds-Noirs puisque 47 % des personnes non totalement satisfaites de leur lieu de vie actuel (enquête par questionnaire de 2004) privilégieraient une installation à proximité de la mer Méditerranée ou dans le sud métropolitain (voir tableau 7) ; c'est alors le climat, la mer et/ou la sociabilité qui sont recherchés. Cet attachement régional semble ainsi très présent et toujours d'actualité pour les Pieds-Noirs.

Tableau 7 – Les souhaits exprimés pour un nouveau lieu d'habitation pour les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée en 2004

Les souhaits exprimés pour une nouvelle habitation	Nombre d'individus concernés	Fréquence
au bord (ou à proximité) de la Méditerranée	48	27,6%
au Sud (Sud-Est et/ou Sud-Ouest)	35	20,1%
à l'étranger (Espagne, Californie, Nouvelle Calédonie, Italie, Québec)	21	12,1%
en Algérie	9	5,2%
ne sais pas / bien nulle part	8	4,6%
en Corse	4	2,3%
ailleurs	4	2,3%
dans une ville	4	2,3%
près de l'océan	3	1,7%
près de la famille	2	1,1%
Autres réponses	3	1,8%
Non réponse	52	29,9%
Nombre de questionnaires	174	

Source : Enquête par questionnaire 2004. Strate « Pieds-Noirs » ayant donné une réponse différente de « oui » à la question « êtes-vous satisfait(s) de l'endroit où vous habitez ? », E. GARNIER.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

¹ LEES Christiane, 1996, *op.cit.*

Du fait de la jonction de l'ensemble de ces facteurs, c'est donc le Sud de la France qui a vu s'établir cette population pied-noire de manière disproportionnée par rapport au reste du territoire français. Or, ces regroupements apparaissent d'autant plus significatifs que l'Etat, dans les années 1960, s'y opposait.¹ Les Pieds-Noirs sont ainsi allés à l'encontre d'une politique de dissémination de l'Etat en démontrant un besoin d'être groupée pour différentes raisons (familiales, sentiment d'exclusion, etc.), une volonté de conserver un certain climat, certains paysages.

A cette époque effectivement, la France s'inscrit dans une période de croissance économique. Dans le même temps, une forte augmentation de la population urbaine est prévue et celle-ci semble avoir bénéficié jusque là essentiellement à l'agglomération parisienne. Un déséquilibre entre Paris et le reste de la métropole est alors mis en avant. Or, le général De Gaulle fait preuve d'une volonté de planification. Une des préoccupations de l'époque est, par conséquent, de distribuer au mieux de l'intérêt général et sur l'ensemble du territoire cette croissance économique. La France, avec la DATAR², adopte ainsi une politique d'aménagement du territoire dans les années 1960 : celle-ci vise la décentralisation des activités et l'offre d'une alternative à Paris. Cette politique s'appuie notamment sur la mise en place des Métropoles d'équilibre. C'est dans ce cadre que s'inscrit le rapatriement des Français d'Afrique du Nord. La volonté politique de l'époque semble alors avoir été la gestion de la répartition géographique de cette nouvelle population en métropole. Aucune difficulté majeure ne devait être rencontrée par la politique de réintégration du fait de la croissance économique, à condition que les Pieds-Noirs aillent dans les régions offrant des débouchés.³ Par ailleurs, il existait une volonté de disperser cette population en grande majorité « anti De Gaulle ». L'Etat craignait également une intrusion de l'O.A.S. dans ce groupe. Au moment du rapatriement, le gouvernement français a donc tenté d'éviter les concentrations et de favoriser une dissémination. Ainsi, à la suite des événements de Bizerte de juillet 1961⁴, est créé le Secrétariat aux rapatriés. De plus, la Délégation régionale de Marseille regroupe le bureau

¹ Voir sur ce thème JORDI Jean-Jacques, 1992, « De l'accueil au transit : Marseille, centre de redéploiement des rapatriés d'Algérie en 1962 », in KHELLIL Mohand, MAURIN Jules (dir.), *Les rapatriés d'Algérie en Languedoc-Roussillon 1962-1992*, actes du colloque international de Montpellier, 14-16 novembre 1991, Montpellier : Presses de l'imprimerie de recherche – Université Paul Valéry, 221 p., pp. 25-35 ; ou JORDI Jean-Jacques, 1993, *op.cit.*

² Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, créée en 1963.

³ BAILLET Pierre, 1976, *op.cit.*, p. 12.

⁴ Le 6 juillet 1961, Bourguiba, le président de la Tunisie, fait remettre un ultimatum à De Gaulle, exigeant le retrait des troupes françaises de Bizerte. Cette base stratégique reste le seul lieu de repli des troupes françaises depuis les accords de 1956. La France ne devait pas rester dans ces conditions mais, au contraire, trouver un nouvel arrangement pour résoudre le statut de la base. Au lieu de cela, elle a fait preuve de désinvolture ; ce qui entraîne l'ultimatum de Bourguiba cinq ans plus tard. Une bataille se déclenche peu de temps après et dure trois jours, causant la mort de 24 Français et de plus de 700 Tunisiens. La Tunisie profite alors de cet événement pour porter l'affaire devant l'ONU, dont le vote à l'Assemblée générale du 26 août condamne la France. Ceci pousse le gouvernement français à mener des discussions directes avec la Tunisie. Un an plus tard, sont signés les accords pour l'évacuation de la base.

d'accueil de la Préfecture et le bureau de l'Orientation. A cette date, la Délégation régionale doit répondre aux arrivées. Marseille se voit donc confier par le gouvernement la tâche d'accueillir au mieux et de disséminer sur le territoire métropolitain tous les rapatriés d'Algérie. La ville doit être en tête d'un mouvement de dispersion coordonnée avec les opérations d'orientation. Il s'agit alors de présenter aux rapatriés des lieux, fréquemment au nord de la Loire, où ils ont des possibilités d'installation du fait de la présence de logements et d'emplois. L'objectif était donc de faciliter la réinstallation. L'Etat devait, quant à lui, se porter garant de cette dernière avec des indemnités pour les salariés et des prêts pour les travailleurs indépendants. Marseille, dans cette logique, ne devait être qu'un pôle d'accueil, avec un transit de 48 heures maximum. Il n'est plus alors question de politique de liberté relative d'implantation, qui avait jusque là prévalu, mais d'une « politique d'intervention utile »¹. Trois ordres de prestations servent alors de support à cette dernière :

- en premier lieu, des prestations de « retour » (cela concerne le départ, le transport et l'hébergement provisoire sur le lieu d'accueil) ;
- puis de subsistance (allocation ne pouvant excéder un an) ;
- enfin de reclassement (indemnité de réinstallation pour les salariés et prêts pour les non salariés).

Pour la première fois concernant l'histoire des rapatriements, un texte législatif et une organisation technique susceptible de réguler le flot de migrants, entrevu en Algérie notamment, existent. La « politique d'intervention utile » suppose que Marseille se « désengorgera » de ses rapatriés, lesquels, moyennant diverses incitations (primes géographiques) et facilités (prêts, subventions) trouveront par eux-mêmes logement et emploi en métropole. Les limites de la politique apparaissent nettement avec les premiers rapatriements de masse.

La réussite de l'accueil et du transit est fonction des possibilités de dissémination des rapatriés sur l'ensemble du territoire et suppose une organisation nationale chargée au minimum du reclassement. Or, cette première condition n'est pas remplie en juin 1962². La Bourse Nationale de l'Emploi créée en août, à Marseille, n'est opérationnelle qu'à partir de mars 1963. Il faut plusieurs années avant de résoudre les problèmes de logement (besoin de constructions). Pour les écoles, il faudra faire avec des installations de fortune. De plus, pour différentes raisons mentionnées ci-dessus, les rapatriés tendent à suivre d'autres logiques que celles imaginées par l'Etat, allant ainsi à l'encontre de la politique de dissémination. Très vite, le gouvernement est débordé.

Il ne parvient pas à gérer le rapatriement d'Algérie. Il s'efforce de disperser encore ces rapatriés en interdisant aux actifs, en juillet 1962, de s'établir, entre autres départements, dans

¹ JORDI Jean-Jacques, 1992, *op.cit.*, p. 29.

² JORDI Jean-Jacques, 1993, *op.cit.*

les Bouches-du-Rhône, le Var, l’Hérault, les Alpes-Maritimes, l’Aude, le Vaucluse et les Pyrénées-Orientales sous peine d’une suppression des allocations de subsistance.¹ Dans le même temps, est octroyée une prime géographique différenciée si les rapatriés se rendent, *grosso modo*, au nord de la Loire. Certes, Marseille se désengorge dès septembre 1962 des 4/5^e de ses rapatriés, mais beaucoup d’entre eux élisent comme lieu de nouvelle vie d’autres villes « méditerranéennes ». Dans l’ensemble, les mesures prises échouent et sont supprimées en mars 1963. Les rapatriés s’implantent, malgré tout, dans les départements méditerranéens, ainsi que dans la région parisienne. Pire encore, les rapatriés migrent au sein du territoire national durant une période plus longue que ce que l’Etat avait imaginé. Ainsi, les familles ayant quitté le sud de la France à leur arrivée ne sont pas pour autant installées. D’une manière globale, au regard de la seconde enquête par questionnaire réalisée, quatre Pieds-Noirs sur cinq ont changé au moins une fois de département entre 1962 et 1980 (voir tableau 8). Certaines familles sont donc reparties dans les départements méditerranéens, mais aussi vers Paris et sa région, en 1963 ou plus tard, jusque dans les années 1970.² Au final, ce n’est pas la dispersion qui prévaut pour les rapatriés d’Algérie, mais bien le regroupement ; encore que ce ne soit pas toujours possible. Cette « politique d’intervention utile » est par conséquent, en grande partie, un échec.

Tableau 8 – Nombre de changements de département entre 1962 et 1980 pour les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l’enquête par questionnaire menée en 2004 (échantillon représentatif construit)

Nombre de changements de département	Nombre d’individus concernés	Fréquence
0	18	20 %
1	21	23,3 %
2	18	20 %
3	18	20 %
4	5	5,6 %
5	5	5,6 %
6 à 11	5	5,5 %
Nombre de questionnaires	90	

Source : Enquête par questionnaire 2004. Strate « échantillon représentatif » (100 questionnaires), E. GARNIER.

Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

¹ BAILLET Pierre, 1976, *op.cit.*, p. 16.

² Voir carte 13 réalisée par Pierre BAILLET (1975 ou 1976, *op.cit.*), présentée dans le chapitre 2.1.2.1.

Le cas spécifique de la Corse

Au sein de l'espace méditerranéen français, la Corse constitue un cas particulier concernant l'installation résidentielle des Pieds-Noirs.

La première raison de cette spécificité tient au fait que cette île a fourni d'importants contingents de colons, de soldats, puis de fonctionnaires, lorsque au XIX^e siècle, Algérie, Maroc et Tunisie deviennent territoires français ou sous protectorat de la France. En 1896, 7 303 Corses sont ainsi établis en Algérie ; ce qui signifie qu'un quart de la population corse a quitté l'île pour venir en Algérie. Cette population représente également 5,4 % de la population d'origine française établie en Algérie.¹ Ce mouvement migratoire est lié, dans les dernières décennies du siècle, à la crise structurelle de l'économie insulaire. Les départs, orientés principalement vers la métropole, concernent également très tôt « la colonie » ; vocable désignant indifféremment, dans le langage courant, l'Afrique ou l'Indochine française. Mais c'est surtout dans le temps de l'entre-deux-guerres, et au lendemain immédiat de la Seconde Guerre mondiale, alors que la Corse s'enfonce un peu plus dans le marasme, que l'émigration (de cols blancs) corse en Afrique du Nord atteint son rythme de croisière.² Vers 1950, l'Algérie comptait ainsi environ 100 000 personnes d'origine insulaire.³

La seconde spécificité du cas corse concerne les implantations de rapatriés dans l'île. « Dès 1958 près de 12 % de la population des grandes villes de Corse étaient nés en Afrique du Nord »⁴. En 1968, l'INSEE recense 8 100 rapatriés d'Algérie en Corse. Par recoupement des sources disponibles, le nombre de rapatriés (dans leur ensemble) a même été estimé à 15 000 ou 17 000 personnes ; cela est en deçà des chiffres rapportés aux autres départements de la façade méditerranéenne mais, autour de 1970, cela représentait une proportion de 10 % de l'ensemble de la population insulaire.⁵ Et, parmi eux, les 4/5 seraient d'origine insulaire plus ou moins lointaine⁶. Pourtant, « en dehors des perspectives particulières liées à la mise en valeur de la plaine orientale, et qui pouvaient plus facilement attirer des non-Corses, ex-

¹ DEMONTES Victor, 1906, *op.cit.*

² POMPONI Francis, 1996, « Les Pieds-Noirs en Corse », JORDI Jean-Jacques, TEMIME Emile (sous la direction de), *op.cit.*, pp. 117-124, p. 119.

³ LOUGHLIN John, 1990, « Les Pieds-Noirs en Corse », in RIOUX Jean-Pierre (dir.), *op.cit.*, pp. 362-366.

⁴ Selon Janine RENUCCI, cité in POMPONI Francis, 1996, *ibid.* p. 121, avec l'information suivante : chiffres confirmés par les sondages effectués à partir de l'état-civil de Bastia et d'Ajaccio par Emile KOLODNY.

⁵ POMPONI Francis, 1996, *ibid.*, pp. 119-120. Article réalisé à la suite du travail de ABRAND Olivier, 1975, *L'implantation des rapatriés français d'Afrique du Nord en Corse*, Mémoire de DEA : Université de Nice, Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine. Données également citées par PALACIO Léo, 1968, *Les Pieds-Noirs dans le monde*, Paris : Ed. John Didier, 223 p., p. 33.

⁶ IREDIC (sous la direction de NOUSCHI André), 1971, *Scolarisation et intégration professionnelle*, Université de Nice, Nice : Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles, 85 p.

colons, gros agrariens notamment, les possibilités d'insertion économique dans l'île n'étaient pas particulièrement attirantes dans les années 60 »¹. En 1999 enfin, ce sont 5 911 Pieds-Noirs (d'Algérie) qui sont recensés en Corse. S'il s'agit de moins de 1 % de la population pied-noire établie en France à cette date, ils représentent tout de même 3,8 % de la population corse de 35 ans et plus. Il semble que « l'emplacement de l'île "entre France et Algérie", l'interconnaissance entre les deux pays, l'attraction pour une région méridionale et ensoleillée, une île méditerranéenne, les événements de 1958 et la part prise par la Corse et les Corses dans le mouvement "Algérie française"(citons le nom de Pascal Arrighi ou, à propos de l'OAS, de Susini) ont pu jouer dans le même sens d'un "préjugé favorable", y compris pour des non-Corses »². Cependant, sur les 5 660 chefs de famille rapatriés, établis en Corse en février 1967, ce sont les 350 d'entre eux, reclassés dans l'agriculture, qui amènent à considérer le cas corse comme relativement spécifique. Ces derniers auraient essentiellement investi dans des plantations de vigne et d'arbres fruitiers (orangers notamment).³

Ainsi, la troisième et dernière spécificité de l'île tient aux problèmes d'installation et d'intégration connus, essentiellement, par les agriculteurs pieds-noirs établis dans l'île (surtout dans la plaine orientale).⁴ Certains Pieds-Noirs, essentiellement ceux qui n'avaient pas d'origine corse, ont effectivement dû quitter l'île. « Contraints au départ par des actes d'hostilité à leur égard, ou voulant prévenir une situation qui n'allait pas sans leur rappeler celle qu'ils avaient déjà connue, certains ne demeurèrent pas longtemps en Corse et se reclassèrent sur le continent »⁵. Effectivement, les relations entre Corses et Pieds-Noirs se révèlent relativement orageuses. En fait, en 1957, la Société de mise en valeur de la Corse (SOMIVAC) est créée pour viabiliser des terres à vocation agricole⁶ et les revendre à des exploitants insulaires ; c'était du moins son intention sous la IV^e République. Les crédits destinés à la SOMIVAC ont ensuite été coupés jusqu'à l'arrivée des rapatriés qui provoqua un revirement de la politique du gouvernement.⁷ Aussi, à la demande de ce dernier, la SOMIVAC a cédé l'essentiel de ces terres aux rapatriés arrivés sur l'île suite à la décolonisation de l'Algérie. Cette décision a conduit à créer une tension entre les insulaires et les Pieds-Noirs. Les premiers attentats, visant les bâtiments de la SOMIVAC et des Pieds-Noirs, ont lieu dès le début des années 1960 dans le sud de la plaine orientale.⁸ Dans les années 1970, les insulaires dénoncent une « spoliation des terres » par les propriétaires pieds-

¹ POMPONI Francis, 1996, *op.cit.*, p. 120.

² POMPONI Francis, 1996, *op.cit.*, p. 120.

³ PALACIO Léo, 1968, *op.cit.*, p. 36 et 34.

⁴ La population pied-noire citadine (vivant à Ajaccio ou Bastia) semble avoir rencontré moins de problèmes. Elle se serait intégrée assez facilement dans la communauté corse, bien que certains de ses membres, surtout à Bastia, aient dû repartir. LOUGHLIN John, 1990, *op.cit.*, p. 364.

⁵ POMPONI Francis, 1996, *op.cit.*, p. 120.

⁶ Terres délaissées depuis plusieurs siècles à cause du paludisme dans la plaine orientale de l'île.

⁷ LOUGHLIN John, 1990, *op.cit.*, p. 364.

⁸ LOUGHLIN John, 1990, *op.cit.*, p. 365.

noirs. Cela va plus loin lorsque, en 1975, l'Action Régionaliste Corse occupe, armes au poing, une cave de la plaine d'Aléria. Le ministre de l'Intérieur de l'époque, Michel PONIATOWSKI, envoie alors les blindés pour déloger le commando. Le bilan est lourd : deux gendarmes sont tués dans l'opération. L'ARC est dissoute le 27 août 1975. Néanmoins, les choses n'en restent pas là. Les « impôts révolutionnaires », les menaces, les plasticages et l'occupation sauvage de domaines sont autant d'actions illégales dont sont victimes certains Pieds-Noirs établis en Corse. Parmi eux, certains se sont résolus au départ pour la métropole.

« J'ai des amis, d'énormes propriétaires de l'Oranie. C'était des gens d'origine espagnole, petits espagnols qui sont devenus forts riches, parce qu'ils ont énormément travaillé. Et en quittant l'Algérie, en 62, ils ont racheté des terres en Corse. Ils ont été plastiqués X fois, la maison, tout [...]. Ils se sont installés dans le Midi de la France, ils ont racheté des terres. [...] Toute la famille s'est réinstallée en France ». (Muriel, 70 ans)

Un homme a également apporté son témoignage dans le cadre de l'enquête par questionnaire conduite en 2004 (homme appartenant à la classe d'âges 65-74 ans). Il était viticulteur en Algérie puis en Corse après 1962. Cependant, il a été victime de plasticages et a quitté l'île pour le Var en 1990.

De multiples plaintes ont été déposées auprès de la justice française sans que celles-ci aboutissent dans la plupart des cas. Par conséquent, l'Association de défense des rapatriés d'Afrique du Nord spoliés de Corse a été créée et 22 rapatriés d'Algérie ont déposé des recours devant la Cour européenne des droits de l'homme sur les chefs de « violations du droit au respect des biens », « privation de propriété » et « violations de domicile » afin que le problème soit étudié.¹

Par ailleurs, il n'existerait aucune association pied-noire en Corse², ni de presse qui soit propre au groupe. Aucune manifestation publique de leur part n'a eu quelque audience ou a fait l'objet de quelque publicité. Or, cette discrétion ne serait pas due seulement au fait que, corses d'origine pour nombre d'entre eux, ils ont facilement réintégré la communauté insulaire. « Nous y voyons plutôt une attitude dictée par les circonstances locales qui les rend aujourd'hui encore silencieux »³.

¹ DANIELIDES Julien, 2004, « Les pieds-noirs spoliés en Corse croient en l'Europe », *La Provence*, 2 octobre 2004. L'affaire est en cours.

² La seule exception serait le Recours (association agissant pour l'indemnisation des rapatriés). LOUGHLIN John, 1990, *op.cit.*, p. 366.

³ POMPONI Francis, 1996, *op.cit.*, p. 118.

La dissémination des membres du groupe malgré une polarisation

Cependant, l'attractivité de la côte méditerranéenne pour le groupe social des Pieds-Noirs ne doit pas faire oublier une réalité plus complexe. Par rapport à ce qui était en Algérie, même cette polarisation autour de la Méditerranée ne peut dissiper l'idée d'une dissémination des membres de la population. Effectivement, la façade riche de plaines et de collines littorales a compté 80 % de la population européenne (villes comprises) en Algérie.¹ Ce n'est pas aujourd'hui 80 % de la population pied-noire qui vit dans les départements du pourtour méditerranéen français. De plus, les facteurs explicatifs mis en avant pour comprendre le relatif regroupement de la population dans les départements côtiers méditerranéens ne permettent pas de comprendre l'attraction d'autres Régions telles que l'Île-de-France, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées ou l'Aquitaine ; sans compter le nombre important d'individus établis hors de ces Régions. Bien sûr, certaines de ces Régions correspondent aux lieux de départ de Français vers l'Algérie (voir carte 28). Peut-être est-il question d'un simple retour dans les régions d'origine du groupe. Mais ce facteur explicatif semble insuffisant.

A son arrivée en France métropolitaine, essentiellement en 1962, la population française d'Algérie devient la population pied-noire. Ce groupe a dû (ou a estimé devoir) quitter un ancien territoire français ayant acquis son indépendance. Cependant, ce départ ne s'est pas fait calmement et ne ressemble en rien à un déménagement pour de nombreux Pieds-Noirs. Le départ est avant tout lié à la peur et se fait dans le désordre et la précipitation.² Les Pieds-Noirs, pour une large part, n'ont plus de logement, ni de travail et ont perdu la plupart de leurs biens matériels et financiers. Il est nécessaire de reconstruire tout cela ; d'autant que la première politique d'indemnisation ne sera conduite que dans les années 1970. Les enfants et/ou les aînés sont à prendre en charge. Le mot d'ordre est donc de trouver un logement et un emploi. Si le fait de trouver un emploi ne constitue pas forcément un problème insurmontable dans les années 1960 (à partir de l'instant où les personnes ne cherchent pas à trouver un poste équivalent à celui qu'elles occupaient en Algérie), la question du logement est davantage problématique à cette période et concerne la population française dans sa globalité. Dans ces conditions, si certains font le choix de rester dans un cadre climatique et paysager relativement proche de celui connu en Algérie (essentiellement la bordure méditerranéenne pour la plupart des Pieds-Noirs), d'autres préfèrent privilégier la disponibilité d'un logement et d'un emploi (dans un cas sur deux au regard des résultats de l'enquête par questionnaire menée en 2004 concernant l'échantillon représentatif défini) ; ce qui les conduit parfois à se disséminer sur l'ensemble du territoire métropolitain. Par exemple, le département isérois s'est révélé relativement attractif dans ce cadre. Il présentait alors une offre importante et soutenue d'emplois du fait de la présence d'entreprises dynamiques dans la région. Cette forte

¹ BOURDIEU Pierre, 1970 (1958), *op.cit.*, p. 109.

² Voir chapitre 1.1.2.2.

activité avait par ailleurs impulsé la construction et l'offre immobilière. De nombreux Pieds-Noirs se sont donc installés dans le département sans que celui-ci soit réellement « choisi » car beaucoup auraient préféré s'établir sur le pourtour méditerranéen de la métropole.¹

« Vous savez, je ne sais pas comment sont les autres mais pour nous, et je vois pour mes enfants aussi ça se passe de la même manière, on n'a pas 36 lieux qui puissent nous attirer en France. Bon, moi je n'aurai jamais choisi Grenoble au départ donc ça a été Grenoble, ça a été Grenoble. Ça aurait pu être n'importe quoi d'autre. Moi je rêvais de partir ailleurs à l'étranger. Ça s'est pas fait, ça s'est pas fait. [...] J'ai souvent dit, Grenoble, c'est un mariage de raison et je crois que ça continue à l'être ». (Muriel, 70 ans)

« Si je vois mes parents : d'abord ils sont allés à Toulon, ensuite... pour les nécessités du travail de mon père, à partir de fin 66 – début 67, ils sont allés à Strasbourg. Puis, à partir de 70, ils ont atterri en région parisienne... » (Alice, 39 ans)

Tout ce qui concerne les mutations et les nominations des fonctionnaires, ou des personnes travaillant dans de grandes entreprises existant en métropole, génère également une certaine dissémination de la population pied-noire : 17 % des individus constituant l'échantillon représentatif de l'enquête de 2004 se sont ainsi établis dans tel ou tel département du fait d'une nomination ou d'une mutation notamment (voir tableau 9).

« Mon ministère m'a nommé à Lille, et j'ai accepté sans discuter de me retrouver à Lille avec mes 4 fils ». (Abel, 83 ans, Nord)

Tableau 9 – Les facteurs explicatifs du « choix » du premier lieu d'installation pour les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée en 2004

Facteurs explicatifs du « choix » du premier lieu d'installation (recodés)	Pieds-Noirs		Échantillon représentatif (100 personnes)
	Nombre d'individus concernés	Fréquence	
Présence d'un membre de la famille	164	35 %	39 %
Emploi (trouvé ou recherche) ou études	108	23 %	23 %
Mutation / Nomination	100	21,3 %	17 %
Logement disponible / centre d'accueil	80	17,1 %	18 %
Possession d'un logement	25	5,3 %	2 %
Présence d'une connaissance	19	4,1 %	5 %
Région d'origine de la famille	11	2,3 %	4 %
Lien avec l'Algérie	8	1,7 %	3 %
Autre ¹	6	1,3 %	0 %
Non réponse	34	7,2 %	9%
Nombre de questionnaires	469		

Source : Enquête par questionnaire 2004. Strates « Pieds-Noirs » et « échantillon représentatif », E. GARNIER.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

1 – Autres réponses : jolie ville / région ; bateau ayant permis de faire la traversée ; tourner la page ; incitation à s'installer loin de la Méditerranée ; lieu d'arrivée.

¹ COMTAT Emmanuelle, 2003, « L'installation des Pieds-Noirs d'Algérie en Isère », in *Français d'Isère et d'Algérie*, ouvrage collectif, Grenoble : Musée Dauphinois, 143 p., pp. 117-130.

Par ailleurs, la présence, en métropole, de membres de la famille ou de connaissances prêts à les accueillir, amène certains Pieds-Noirs à se rendre dans ces régions. Cela peut conduire à un rassemblement des membres du groupe si ces connaissances sont établies dans le Sud-Est. Cela peut également participer à une certaine dispersion du groupe ; tout dépend du lieu d'installation de ces connaissances. Il n'existe pas de déterminisme. Si les personnes connues, établies en France, vivent dans telle région, c'est vers cette région que partiront certains Pieds-Noirs nouvellement arrivés.

« Toute la partie paternelle est partie dans les Vosges. Un des frères de mon père avait, pendant le service militaire en Algérie, un ami très proche qui habitait dans les Vosges. C'est par ce lien là que toute la famille est partie habiter dans les Vosges, chez les parents de cet ami de mon oncle. Et puis après, ils sont restés ». (Fabienne, 45 ans)

Ensuite, la question de l'adaptation se pose. Celle-ci peut se révéler problématique et conduire certains Pieds-Noirs à rejoindre des régions jugées plus ressemblantes à leurs anciens lieux de vie. Il s'agit fréquemment du pourtour méditerranéen. Pourtant, dans de nombreux cas, les Pieds-Noirs ne déménageront pas. Ils ont pu reprendre quelques repères dans leur région de vie actuelle et, surtout, leurs enfants ont pu s'implanter à proximité. Ces Pieds-Noirs ne souhaitent alors pas toujours s'éloigner une nouvelle fois de leurs proches.

« Si mes enfants m'étaient indifférents ou... si j'étais moins attaché à eux, j'irais vivre ailleurs... » (Patrice, 69 ans, Bouches-du-Rhône)

« J'ai été tenté d'aller à Montpellier car à Montpellier il y a beaucoup de Pieds-Noirs... et puis ça me rappelle davantage l'Algérie. Il y a la mer, c'est en bordure de mer. Moi j'ai vécu, à Alger, en bordure de mer. C'est ça qui me manquait. J'étais attiré par Montpellier mais... mon épouse ne voulait pas parce que j'ai mes enfants à Toulouse. Alors, évidemment, ça posait des problèmes. Mais j'ai toujours rêvé d'aller à Montpellier ». (Raymond, 90 ans, Aude)

Un compromis peut alors être trouvé, pour ceux qui en ont les moyens, via l'acquisition d'une résidence secondaire à proximité de la côte méditerranéenne. Sinon, les vacances en bord de mer représentent en quelque sorte un moment de ressourcement.

« Nous, quand on est arrivé ici, on aurait dit que c'était le baignade. Nous, il faut dire que nos enfants se sont fixés. [...] Et puis comme on a pas envie de quitter nos enfants et comme on a de bons amis, ben on est très heureux d'être dans le Nord et puis on n'a pas envie d'aller ailleurs [...]. Surtout qu'on a un point de chute en Espagne avec le ciel bleu, la mer, etc. ». (femme d'Abel, 83 ans)

« La mer me manque un peu, mais pas tellement car, normalement, à cette période, nous sommes en Espagne, où nous possédons un château, enfin façon de parler. Et bon tout le temps, quand j'étais en activité, pendant le mois de vacances, et maintenant beaucoup plus longtemps, du soleil, de la mer, du bateau... etc. etc. On y va deux mois par an maintenant ; avant un ». (Abel, 83 ans, Nord)

« A mon avis l'option méditerranéenne elle est très très importante pour tout le monde, c'est-à-dire que se retrouver à une terrasse de café, au chaud, avec si possible le bruit des vagues et se prendre une anisette, c'est... je pense, une façon dans laquelle 95 % des gens d'Algérie, mais aussi probablement de Tunisie et du Maroc, se trouvent heureux. Ca doit

représenter des moments de bonheur. Alors, est-ce que ça veut dire pour autant : j'ai une maison là, j'habite là, etc.... ? Ils ne s'en donnent pas toujours les moyens ». (Marc, 52 ans)

L'histoire des lieux d'implantation de la population pied-noire en France métropolitaine s'avère donc en partie rythmée par des logiques d'attraction du pourtour méditerranéen et des logiques de dispersion pour trouver logement et travail. Cette réalité conduit à percevoir simultanément une dynamique collective dans la répartition géographique du groupe, ayant conduit à un rassemblement relatif dans le Midi méditerranéen et à une dissémination des membres du groupe en métropole. Tous les départements français comptent effectivement des Pieds-Noirs, même s'ils ne sont pas aussi nombreux partout. Toutefois, un second élément, parallèlement au pourtour méditerranéen, apparaît polariser quelque peu la population pied-noire, malgré la dispersion. Il s'agit des grandes villes métropolitaines.

La prégnance des villes

La relative concentration de la population pied-noire en région parisienne (17,9 % du groupe) peut être rapprochée des forts pourcentages enregistrés dans des départements tels que la Gironde, la Haute-Garonne ou le Rhône. Les grandes villes françaises sont effectivement relativement attractives pour la population pied-noire. Les possibilités de trouver un emploi y sont plus grandes. Le fait de débiter ou de poursuivre des études supérieures conduit également certains Pieds-Noirs à s'établir dans ces villes où se trouvent universités et grandes écoles. Les villes apparaissent aussi comme les lieux privilégiés d'installation des migrants, à l'image de Montpellier décrite comme une « terre de passage mais aussi de fixation d'hommes venus d'ailleurs »¹. Par ailleurs, ce groupe social était principalement urbain en Algérie française. Avant 1848, les trois quarts des migrants vers l'Algérie étaient d'origine citadine et affluaient dans les villes. A la fin du Second Empire, la proportion des citadins dans la population européenne avait un peu baissé, mais restait de l'ordre de 60 %. Dans les décennies suivantes, cette proportion a encore augmenté : 63,6 % en 1886, 65,4 % en 1906, 71,4 % en 1926. La colonisation de peuplement de l'Algérie apparaît ainsi, majoritairement, comme un phénomène urbain.² De plus, des villes comme Paris, Toulouse ou Marseille ont accueilli de nombreux rapatriés. Leurs aéroports étaient des lieux importants d'arrivée de cette

¹ FERRAS Robert, VOLLE Jean-Paul, 2002, *Montpellier Méditerranée*, Paris : Economica, 212 p., p. XVII.

² AGERON Charles-Robert, 1993b, *op.cit.*, p. 104.

population en 1962. Bordeaux et son port, ainsi que Bayonne, ont également pu accueillir de nombreux Pieds-Noirs. Ces villes et leurs départements représentent peut-être des lieux d'arrivée devenus des lieux de résidence car la population nouvellement arrivée n'avait pas d'autres lieux où s'installer. La connaissance du territoire métropolitain pouvait être relativement limitée. Pourquoi aller ailleurs ? Ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, les rapatriés d'Afrique du Nord établis dans l'Hérault au début des années 1960 se sont implantés majoritairement à moins de 25 km du littoral (pour 94 % d'entre eux) et avant tout dans les trois villes principales que sont Montpellier¹, Béziers et Sète. Celles-ci regroupent 72 % des rapatriés. Or ce taux d'urbanisation est bien plus élevé que celui des Héraultais pourtant déjà au-dessus de la moyenne française.²

Le cas de l'Ile-de-France revêt, semble-t-il, une certaine spécificité au sein des autres grandes villes françaises concernant la population pied-noire. D'abord, il s'agit d'une Région dont sont issus bon nombre de Français partis en Algérie avant 1896 (voir carte 28). Des liens ont ainsi pu être conservés dans cette Région. De plus, certains Pieds-Noirs connaissaient la capitale pour y avoir fait des études notamment. Enfin, certains membres du groupe perçoivent cette Région comme un espace d'accueil idéal dans la mesure où un important brassage de population se fait. Ils ont alors moins le sentiment d'être étranger dans leur propre pays.

« Pour moi, si vous voulez, la région parisienne, c'est un espace quand même où il y a beaucoup de gens qui ne sont pas de là-bas... c'est un espace un peu neutre du point de vue des racines, et donc n'importe qui peut y aller... se sentir mal, se sentir bien, ça c'est autre chose... mais disons que... le sentiment d'être étranger... comment dire... il sera un peu moins fort parce que, finalement, il n'y a pas beaucoup de gens qui peuvent dire "je suis de la région parisienne". Voilà. Alors bon, dans certaines régions françaises... je pense à la Touraine, à la Normandie ou dans le sud de la France, il y a les gens du cru qui vont en plus vous faire sentir que vous n'êtes pas de là. Donc, vous allez être, d'une certaine manière, doublement déraciné ». (Alice, 39 ans)

Malgré certains éléments structurant le choix résidentiel des Pieds-Noirs, essentiellement le pourtour méditerranéen puis les grandes villes françaises, la notion de dispersion ne peut être occultée concernant l'étude de la territorialisation de ce groupe social. Apparaissent, certes, des regroupements relatifs, mais une rupture s'est opérée par rapport au vécu en Algérie. Par conséquent, l'idée d'une dissémination est très fréquemment mise en avant par la population

¹ Au moins 25 000 rapatriés d'Afrique du Nord se sont fixés à Montpellier. Ainsi, « en 1968, plus du tiers des habitants recensés n'habitaient pas à Montpellier en 1962 ». Il est notamment question d'un « apport pied-noir » rajeunissant la population et dopant l'économie locale. FERRAS Robert, VOLLE Jean-Paul, 2002, *ibid.*, p. 75.

² SCHULTZ Joseph, 1992, « L'effet rapatrié dans l'Hérault », in KHELLIL Mohand, MAURIN Jules (dir.), *op.cit.*, pp. 11-23, p. 13.

pied-noire elle-même, même lorsque ses membres vivent finalement dans des régions de relative concentration du groupe. Certains membres de la famille, les copains d'école, les voisins, etc., sont éloignés de soi par rapport à ce qui existait en Algérie où la proximité était très importante. Il s'agit d'un des traits culturels de ce groupe. Ses membres vivaient très fréquemment en famille, avec les parents, grands-parents, tantes, oncles, cousins, frères et sœurs. Ils vivaient également dans des quartiers européens en ville. Ils se connaissaient les uns les autres. Or, le groupe n'a pas pu recréer tous ces liens de proximité. « Avec le rapatriement, beaucoup de familles ont dû se séparer, car chacun allait là où il pouvait trouver du travail. Cela a été pour les Pieds-Noirs, jusque-là habitués à vivre en clan familial soudé, un traumatisme et une perte de repères sociaux capitale »¹. Un faible éloignement relatif d'une centaine de kilomètres, voire moins, est vécu comme une dispersion pour les membres de la population.

« Alors le problème c'est que toute la famille a été éclatée. Alors eux qui vivaient tous ensemble, toute la famille a été éclatée... puisque j'ai de la famille à Lorient, à Paris... il y en a à Toulon. Il y en avait sur Bordeaux aussi. Donc toutes les sœurs après se sont éclatées... et je crois que c'est ça... que c'est ça qui est terrible. Moi ma mère, avec sa sœur aînée, elles étaient pratiquement... elles étaient voisines. Donc elles étaient tout le temps ensemble. Et depuis 1962, elle n'est plus allée... plus jamais allée boire un café chez sa sœur !... Elle habite à Lorient donc tu vois... Elle n'y est plus jamais allée ». (Pascal, 37 ans)

« C'est vrai que l'éclatement... alors que c'était une famille, ils étaient tous à Oran. Ils vivaient les uns à côté des autres avec toutes les histoires qui allaient avec. [rires] Les Pieds-Noirs ils sont forts pour ça... [...] Donc il y a quand même une rupture de fait... qui s'installe à cause de l'éloignement... et qui augmente, en fait, le déracinement... qui est évident ». (Alice, 39 ans)

C'est du fait de ce sentiment de dispersion qu'ont été mis en place, par exemple, des temps et des lieux de rencontre, de retrouvailles. Des réunions de famille annuelles peuvent être organisées, mais aussi des rencontres entre anciens habitants de tel village, entre anciens élèves de tel lycée, etc. Une territorialisation s'organise ainsi également du fait de la dissémination des membres du groupe ; tout du moins vécue comme telle. Celle-ci semble prendre appui sur un certain nombre de marqueurs territoriaux présents un peu partout en France métropolitaine, même s'ils sont les plus nombreux dans le Sud de la France et en région parisienne. Ainsi, en prenant en compte l'individu ou la famille et non plus le groupe dans son ensemble, les notions de dispersion et de réseau se substitueraient quelque peu à celle de regroupement.

¹ COMTAT Emmanuelle, 2003, *op.cit.*, p. 118.

2.2.2 – Une réponse à une certaine dispersion : la construction de marqueurs territoriaux

L'attrait pour la côte méditerranéenne ne se traduit pas toujours, loin s'en faut, par un établissement dans les départements du littoral. Les solutions imaginées concernent alors les vacances au bord de la mer, l'achat d'une résidence secondaire. Cependant, l'attachement au vécu en Algérie, les liens existant entre les membres du groupe social des Pieds-Noirs sont également maintenus par d'autres pratiques : les membres du groupe se retrouvent régulièrement, pour un temps au moins. Il s'agit alors, en quelque sorte, de rattacher au groupe social, de façon relativement concrète, ceux qui se sont installés en dehors des régions de regroupement. De plus, ces temps de rencontre permettent de conserver les liens familiaux, amicaux ou encore de voisinage créés en Algérie du fait, notamment, d'une proximité qui n'a pas forcément pu être maintenue en France métropolitaine. Ainsi, en prenant l'exemple du peuple juif, « l'expression : "l'an prochain à Jérusalem", rend bien compte de la tension vers l'ailleurs, lui permettant de vivre au milieu d'un environnement hostile, et de métaboliser ce qui pouvait l'être pour survivre dans l'ici et maintenant de l'exil »¹. En effet, Emile DURKHEIM a remarqué que l'esprit, tout en étant étroitement lié à des objets particuliers (source, rocher, arbre, etc.) peut « s'en éloigner à volonté pour mener dans l'espace une existence indépendante »². L'esprit peut alors être partie prenante d'un lieu, être propre à un lieu et, en même temps, le lien social qu'il crée permet de relier les distances et rester tout à fait libre dans l'espace³. Est ainsi mise en place, pour les Pieds-Noirs, une territorialité selon une temporalité plus occasionnelle ou selon un cycle pour faire face à la dispersion. Dans ce cadre, pour appréhender cet aspect de la territorialisation du groupe, un changement d'échelle s'impose. C'est sur le lieu que doit également se porter le regard. Le marqueur territorial revêt alors une importance de premier ordre pour saisir un processus d'appropriation de micro-territoires par le groupe ; lieux signifiants qui se situent un peu partout en France métropolitaine, même si le plus grand nombre est localisé dans le Sud et en région parisienne⁴. Cette appropriation et ce marquage territorial sont d'autant plus importants pour les Pieds-Noirs que ces derniers sont face à un certain évanouissement de leurs espaces de mémoire, en particulier le cimetière des ancêtres⁵ qui se situe en Algérie et qui a parfois, voire

¹ MAFFESOLI Michel, 1997, *op.cit.*, p. 79.

² DURKHEIM Emile, 1968 (5^e éd.), *Les formes élémentaires de la vie religieuse : le système totémique en Australie*, Paris : PUF, 647 p. (coll. Bibliothèque de philosophie contemporaine), p. 391 ; cité par MAFFESOLI Michel, 1997, *op.cit.*, p. 78.

³ MAFFESOLI Michel, 1997, *op.cit.*, p. 78.

⁴ Paris a un rôle important dans la mesure où il s'agit de la capitale française, le symbole de l'Etat. L'implantation de marqueurs territoriaux à Paris permet, notamment, de faire face au sentiment de rejet ressenti lors du rapatriement.

⁵ STORA Benjamin, 1991a, p. 261.

fréquemment, été profané. Ceux qui sont retournés en Algérie après l'indépendance sont, de plus, témoins du fait qu'une partie des monuments ou des éléments commémoratifs de certains événements ont disparu.

L'idée d'un territoire réticulaire, en France métropolitaine, pour la population pied-noire, n'est donc pas infirmée ; cette hypothèse avait été mise en avant dans ce travail du fait des apports théoriques présentés. La notion de réseau n'est pas seulement présente concernant la structuration sociale du groupe. Elle se retrouve dans la recomposition territoriale de cette population depuis 1962.

2.2.2.1 – Quels marqueurs territoriaux pour la population pied-noire ?

La migration de la population pied-noire a bouleversé sa territorialité, lui a fait perdre ses repères. L'implantation en France métropolitaine a également généré une dispersion du groupe se traduisant par un certain éclatement familial, mais aussi villageois, etc. Néanmoins, le groupe social existant, s'étant réorganisé au sein d'un réseau social¹, a pu mettre en œuvre, consciemment ou non, sa reterritorialisation. Au-delà de certaines concentrations géographiques de membres du groupe observées, celle-ci peut apparaître sous une forme réticulaire, autant en France métropolitaine où les Pieds-Noirs se sont installés massivement, qu'à l'étranger². Pour ce faire, la population pied-noire s'est appropriée des lieux auxquels elle a attribué une valeur symbolique, une valeur d'usage, et autour desquels sont organisées des rencontres régulières ou plus occasionnelles permettant des partages. Les flux de personnes, parallèlement aux flux d'informations, se révèlent effectivement multiples concernant la population pied-noire. Les amicales de villages, d'anciens élèves ou étudiants de tel ou tel lycée ou faculté, etc., organisent des rencontres, des temps de retrouvailles. « Au-delà de la "nostalgérie", villes ou régions se ressoudent au cours de grands regroupements périodiques, sous chapiteaux mobiles ou bien dans des salles de réunion fixes. Là des spécialités gastronomiques de "là-bas" rassemblent plusieurs centaines voire plusieurs milliers de convives pendant un jour ou deux par an »³. Ainsi, sont organisés des concours de boules, un match de football opposant les anciens d'un club à ceux d'un autre, etc. L'ambiance est celle d'une kermesse où se retrouvent les odeurs de brochettes, de merguez.⁴ Bien sûr, certains mettent en avant que le succès de ces rassemblements a tendance à s'étioler au fil du temps, depuis la fin des années 1970 surtout.⁵ Pourtant, pour les seuls Oraniens du littoral ou

¹ Voir chapitre 1.1.2.

² Voir chapitre 2.3.

³ LEES Christiane, 1996, *op.cit.*

⁴ JORDI Jean-Jacques, 1993, *op.cit.*

⁵ Voir JORDI Jean-Jacques, 1993, *op.cit.*

de l'intérieur, plus d'une vingtaine de réunions ont été dénombrées en 1994.¹ Par ailleurs, des conférences, des colloques sont également organisés par des associations culturelles. Des manifestations à visée politique, annuelles ou occasionnelles, sont également mises en place :

- contre ou pour le 19 mars,
- pour commémorer la fusillade de la rue d'Isly à Alger le 26 mars ou le massacre d'Oran le 05 juillet,
- pour la journée nationale du souvenir des morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats de Tunisie et du Maroc le 5 décembre,
- contre la venue du Président Bouteflika en France,
- pour ou contre une décision politique, un discours, etc.

L'ensemble de ces regroupements représente une occasion d'afficher sa « pied-noirité », son attachement au groupe et à la vie menée en Algérie française. Ils constituent ainsi des circulations migratoires régulières puisque la plupart sont organisées selon une temporalité réfléchie et respectée tous les ans du fait de la dispersion des membres du groupe. Par ailleurs, les lieux appropriés par les Pieds-Noirs peuvent également être des lieux de recueillement, ou simplement des traces de l'histoire de l'Algérie et de sa population française inscrites dans l'environnement urbain par exemple (monuments, noms de rue, etc.). La population s'appuie ainsi sur un certain nombre de lieux porteurs d'identité. Or, ces lieux sont appropriés par le biais de l'inscription de signes, de marqueurs territoriaux, très largement liés au vécu en Algérie (vie passée en Algérie française, expérience de la guerre et du rapatriement) ou, du moins, aux représentations de celui-ci. Ils sont également particulièrement tournés vers la Méditerranée, élément environnemental extrêmement fort dans les représentations du groupe.² Ces marqueurs territoriaux peuvent, enfin, tout autant être une stèle, une statue, une plaque commémorative, un nom évocateur pour le groupe, un bâtiment, un élément paysager, etc. Une nouvelle territorialité des Pieds-Noirs est observable de ce fait en France métropolitaine, traduisant une nouvelle fois l'entre-deux dans lequel se situe ce groupe social : entre France et Algérie.

Un processus de recomposition territoriale, vu sous l'angle de la reterritorialisation, semble ainsi s'opérer sous une forme réticulaire, en métropole, depuis le milieu des années 1960 du fait de l'action de la population pied-noire. Dès 1965, les rapatriés ont un mémorial national érigé dans le cimetière d'Aix-en-Provence. Ils se retrouvent à Carnoux-en-Provence, le 15 août, pour honorer Notre-Dame-d'Afrique ou à Nîmes (Courbessac) pour Santa-Cruz, le jeudi de l'Ascension ; sans compter d'autres manifestations, essentiellement organisées dans le Sud de la France, rassemblant plusieurs milliers, voire plusieurs dizaines de milliers de Pieds-Noirs.³ Effectivement, une reterritorialisation paraît souvent comme un besoin pour les populations « déracinées ». Une perte du territoire d'origine constitue un véritable

¹ LEES Christiane, 1996, *op.cit.*, p. 115.

² Voir chapitre 2.2.1. La mer, le climat, la végétation méditerranéens marquent les esprits, les modes de vie.

³ JORDI Jean-Jacques, 2002a, *op.cit.*

traumatisme pour ces groupes¹ qui démontrent alors d'importants « efforts pour retrouver de nouveaux ancrages dans les lieux d'arrivées »², notamment par souci de défense et de reconnaissance de leur existence et de leur identité.³ Se mettent alors en place des trajectoires entre ces différents ancrages.

Afin de percevoir cette forme de territorialisation concernant la population pied-noire, différentes méthodes ont été utilisées : l'observation directe lors de cérémonies commémoratives le plus souvent, mais aussi les enquêtes par entretien et par questionnaire. Sans prétendre à l'exhaustivité, quelques exemples sont présentés ici, classés selon différents types de lieux, pour mieux cerner le rôle de ces marqueurs territoriaux. Il est toutefois à noter que les cas proposés, s'ils figurent dans telle ou telle catégorie de lieux, pourraient parfois être inter-changés et placés dans d'autres catégories. Un lieu de culte peut ainsi également apparaître comme un lieu de sociabilité ou comme un lieu de mémoire selon la manière dont il est considéré.

Les lieux liés à la pratique de la religion

En métropole, de nombreux lieux liés à la pratique religieuse ont été appropriés par les Pieds-Noirs, notamment du fait des liens tissés entre ces lieux métropolitains et des lieux comparables en Algérie. L'appropriation de ces lieux de culte s'est, effectivement, fréquemment faite au travers d'un certain enracinement de marqueurs territoriaux liés aux lieux de culte en Algérie (statues religieuses, toponymie, etc.). Quelques fois, il peut même s'agir des vierges et des cloches des églises d'Algérie rapatriées dans des églises ou sites en France métropolitaine.⁴

« Après tu as les endroits où il y a des reliques. Et une, pour mes parents, c'est Sète : l'église de Sainte Thérèse. Parce que l'église de Sainte Thérèse, à Sète,... ils ont ramené des cloches de Bône. Voilà. Et une des cloches de Bône a été payée par le parrain de ma mère... Donc, mes parents, pour les Rameaux, vont à la messe à Sète. Donc ça c'est des lieux précis où tu as quelque chose qui est revenu du pays. Voilà. Des lieux de culte quoi. Et je me souviens, quand on était gamin... parce que moi maintenant je n'y vais plus... on attendait la fin de la messe que les cloches sonnent... et je sais qu'une fois le curé avait oublié, et ils sont allés demander que les cloches sonnent. Je me souviens très bien de ça ». (Pascal, 37 ans)

¹ Voir à ce sujet SCOTTO Jean-Claude, 1996, *op.cit.*

² FREMONT Armand, CHEVALIER Jacques, HERIN Robert, RENARD Jean, 1984, *op.cit.*, p. 232.

³ Voir chapitre 1.2.

⁴ Au moins un cas similaire a pu être recensé concernant les Juifs d'Algérie : les orgues d'une synagogue d'Oran ont été rapatriées à Marseille. PALACIO Léo, 1968, *op.cit.*, p. 93.

Des sites sont ainsi dédiés à Notre-Dame d’Afrique (la Vierge Noire d’Alger), à Notre-Dame de Santa-Cruz (la Vierge d’Oran) ou encore à St Augustin (pour Bône). Certains grands rassemblements religieux sont, de plus, à nouveau organisés depuis 1962. Ces rassemblements présentent plusieurs facettes : en parallèle d’une manifestation religieuse, il s’agit d’une opportunité pour se retrouver entre anciens habitants de village, entre amis. Les marqueurs territoriaux liés à la pratique de la religion pour la population pied-noire (de confession catholique majoritairement ici) paraissent ainsi particulièrement exemplaires. Ils ont un rôle important dans le lien communautaire. L’importance religieuse dans la communauté pied-noire est effectivement notée, et ce pour deux raisons.¹ Tout d’abord, le catholicisme avait disparu en Algérie. C’est, en fait, avec la conquête française du XIX^e siècle que s’opère le retour de cette religion. Le christianisme va alors s’établir et se propager. Ensuite, la population européenne d’Algérie est largement composée de Méditerranéens dont, notamment, des Espagnols. Or, « amortir le choc de la rupture avec la terre natale passe par la perpétuation de la ferveur religieuse d’origine ». De ce fait, face à l’Islam, l’Eglise s’affirme progressivement comme « instrument de préservation de l’identité des Français d’Algérie »². Par ailleurs, pour les immigrants en général, l’expérience migratoire a souvent pour effet de raviver les croyances religieuses et l’attachement aux traditions. Par conséquent, ils tendent à fréquenter un lieu de culte qui rassemble des personnes partageant la même origine. De plus, en contexte migratoire, le lieu de culte peut jouer un rôle social et culturel dépassant largement le champ de la pratique religieuse au sens strict.³ Il peut en être de même pour les rapatriés qui, eux aussi, partagent un sentiment fort de déracinement. Quelques lieux de culte pieds-noirs sont donc présentés ici.

Le site de Courbessac, à Nîmes (voir photographie 1), a accueilli le sanctuaire de la Vierge d’Oran⁴, Notre Dame de Santa-Cruz (le chantier a débuté en 1968). De plus, chaque année (pour l’Ascension), depuis 1964, ce site devient le théâtre d’un pèlerinage, surtout suivi par les anciens habitants français de l’Oranie.⁵ Ce pèlerinage est la transposition sur la commune de Nîmes de celui qui avait lieu tous les ans à Oran, en Algérie, depuis 1850. La coutume a été gardée bien que le pèlerinage religieux ait évolué au fil du temps pour prendre davantage l’apparence aujourd’hui d’un grand rassemblement des anciens Oraniens, voire des Pieds-Noirs dans leur ensemble. Il constitue l’occasion pour tous les anciens habitants de l’Oranie

¹ STORA Benjamin, 1991, *op.cit.*, p. 34.

² STORA Benjamin, 1991, *op.cit.*, pp. 34-35.

³ GAGNON Julie Elizabeth, GERMAIN Annick, 2002, « Espace urbain et religion : esquisse d’une géographie des lieux de culte minoritaires de la région de Montréal », *Cahiers de Géographie du Québec*, volume 46, n°128, septembre 2002, pp. 143-163, p. 146.

⁴ Notre-Dame de Santa-Cruz a été représentée par différentes statues, dont la plus connue demeure la dernière en date, celle de 1949. C’est celle-ci qui a été rapatriée et qui est aujourd’hui abritée dans ce sanctuaire à Nîmes. BAUSSANT Michèle, 2002b, *op.cit.*, pp. 13-14.

⁵ Voir BAUSSANT Michèle, 2002b, *op.cit.*

de retrouver leurs voisins, leurs amis de « là-bas ». « Une étonnante géographie villageoise de l'ancienne Oranie se reconstitue alors sur le site de Courbessac, avec les mêmes relations de proximité (en fonction de quels repères spatiaux ?) et chacun, d'année en année, y retrouve les siens en provenance de la France entière »¹. Chaque village oranais reprend effectivement vie, le temps d'une journée, sous une pancarte portant le nom de celui-ci (voir photographie 2).

« En fait, ils se mettent tous sous une pancarte "Hennaya" et puis, en fait, je pense que ça ressource pour une année. [rires ...] En fait, on se perd de vue. C'est vrai que c'est bien de se retrouver un jour... il y a des gens qui viennent d'Allemagne pour cette journée là ».
(Agnès, 43 ans)

**Photographie 1 – Le site de Courbessac à Nîmes (Gard)
dédié à Notre-Dame de Santa-Cruz le jour du pèlerinage
(pour l'Ascension) – 20 mai 2004**



**Photographie 2 – Pèlerinage de Santa-Cruz à Nîmes (Gard)
– 20 mai 2004
Lieu de rencontre des anciens habitants de Ain Sefra**



Le schéma se retrouve également, bien que de manière moins caricaturale, à Carnoux-en-Provence, dans les Bouches-du-Rhône. Cette ville en tant que telle est particulièrement porteuse d'une symbolique pour le groupe.² Il s'agit d'une création à part entière réalisée par les rapatriés pour les rapatriés. La commune a dédié, dès 1965, son église à Notre-Dame d'Afrique, la Vierge Noire de la ville d'Alger, dont la force et la représentation étaient reconnus de tous dans l'Algérois et au-delà. Sa « transplantation » sur Carnoux-en-Provence « devait conserver cet état de choses et d'emblée, pour l'ensemble des rapatriés d'Algérie, Carnoux était plus qu'un lieu de pèlerinage »³. Une copie de la statue de cette Vierge a été rapatriée d'Algérie et a trouvé sa place dans cette église. Tous les ans, le 15 août, une grande messe est organisée : « chaque Assomption ramène les Algérois auprès du sanctuaire de

¹ LEES Christiane, 1996, *op.cit.*, pp. 114-115.

² Nous revenons sur le cas particulier de Carnoux-en-Provence ci-après.

³ JORDI Jean-Jacques, 1993, *op.cit.*

Notre-Dame d'Afrique. Mais là il s'agit d'un pèlerinage plus urbain en raison de la proximité marseillaise »¹.

Théoule-sur-Mer, dans les Alpes-Maritimes, a également vu l'un de ses sites transformé en Mémorial de Notre Dame d'Afrique, la Vierge Noire d'Alger. Une statue monumentale de cette Vierge (voir photographie 3) a été inaugurée le 1^{er} mai 2001. Certains Français d'Algérie se regroupent à ses pieds les 1^{er} mai, 15 août et 1^{er} novembre pour célébrer des messes (notamment des messes du souvenir pour les victimes et les disparus durant la guerre

Photographie 3 – Statue de Notre-Dame d'Afrique sur la commune de Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes) un jour de messe du souvenir (1^{er} mai 2002)



d'Algérie et les événements qui ont eu lieu après le 19 mars 1962). Ce site, avec les manifestations qui y sont organisées, permet aux Pieds-Noirs, surtout ceux originaires de la région d'Alger, de se réunir, d'entretenir des liens entre eux, de conserver leur particularisme identitaire et culturel. Mais au-delà des repères religieux, les repères paysagers sont également importants. Lors des messes, la population pied-noire s'immerge dans un environnement méditerranéen connu (climat, végétation, etc.). La Vierge fait notamment face à la mer Méditerranée et à l'Algérie. « L'aspect piété du phénomène est largement dépassé par le besoin social de reconstitution d'un territoire de mémoire »². Les marqueurs territoriaux, pour ces lieux signifiants, paraissent également être la présence de la Méditerranée ou encore le ciel bleu.

Les exemples pourraient être multipliés. Pour Saint Augustin, un rassemblement est organisé à Antibes, en août, dans l'église du Sacré-Cœur. Un autre a lieu à Uzès, dans le Gard, le premier week-end de juin.

« Parce que Saint Augustin, à Uzès, si tu veux y aller, tu as la messe à Saint Augustin et ils amènent la statue... » (Pascal, 37 ans)

¹ LEES Christiane, 1996, *op.cit.*, pp. 114-115.

² LEES Christiane, 1996, *op.cit.*, pp. 114-115.

D'autres rassemblements concernent les protestants.

« Les protestants ont une réunion de temps en temps... tous les ans... du côté de Sète ».
(Patrice, 69 ans)

Cependant, l'exhaustivité paraît très difficile à atteindre. Ne serait-ce que pour Notre-Dame d'Afrique, les lieux de culte pourraient difficilement être énoncés. Une statue de la Vierge se situe dans l'église Saint-Nicolas de Chardonnet à Paris, accompagnée d'une plaque en souvenirs des morts en Algérie (notamment ceux tombés le 26 mars 1962 à Alger et le 5 juillet 1962 à Oran). Une messe annuelle est organisée dans cette église le 26 mars. De plus, une réplique de Notre-Dame d'Afrique est transportée régulièrement pour suivre les manifestations religieuses annuelles organisées par l'association « Souvenir du 26 mars 1962 » (voir photographie 4), que celles-ci aient lieu à Lourdes ou dans d'autres villes de métropole. Il s'agit d'autant d'appropriation de lieux de culte, même si ce n'est que de façon temporaire.

Photographie 4 – Réplique de Notre-Dame d'Afrique suivant les manifestations religieuses annuelles organisées par l'association « Souvenir du 26 mars 1962 »



Le cas singulier de Carnoux-en-Provence

A vingt kilomètres à l'est de l'agglomération marseillaise, la commune de Carnoux-en-Provence représente un lieu particulièrement symbolique pour la population pied-noire.

La constitution de la cité de Carnoux-en-Provence est l'œuvre d'une coopérative immobilière créée à Casablanca, au Maroc, le 24 mars 1957 : la Coopérative immobilière française (C.I.F.). Son objet principal était le relogement des Français du Maroc en métropole. Un site est ainsi recherché afin de pouvoir construire des habitations pour de futurs réplés. « Le projet était hardi, ambitieux, puisqu'il s'agissait en 1958 de faire surgir une ville sur les terrains de deux propriétés agricoles de faible valeur de 315 hectares au total »¹. Mais la cité de Carnoux-en-Provence est rapidement investie par des rapatriés d'Algérie et prend des

¹ LEES Christiane, 1996, *op.cit.*, pp 112-113.

proportions non envisagées par les rapatriés du Maroc, devenant par conséquent davantage une cité de Pieds-Noirs. En effet, la CIF lance une campagne de publicité en Algérie, qui trouve un écho à Bône, où un chef d'entreprise retient deux lots et fait connaître le lieu-dit autour de lui. Carnoux, avant même la venue massive des rapatriés d'Algérie, devient l'espace - refuge des Pieds-noirs. « La cité de repli, conçue comme une cité-jardin pour "Marocains" à la retraite, se transforme en une cité-refuge, gage de la réussite pied-noire et lieu de la communion retrouvée entre "Algériens" chassés de leur terre »¹. Ainsi, la construction d'un monument à la mémoire du Maréchal Lyautey et l'édification de l'église Notre-Dame d'Afrique n'ont de sens que pour les rapatriés de l'Algérois.² La ville semble ainsi, avant tout, le symbole de l'Algérie « reconstruite ». Par ailleurs, l'organisation de la ville dénote par rapport aux autres villages de la région. « Des petites villas blanches, aux toits en terrasse tapissent le fond du vallon, grimpent aux flancs des collines comme autant d'éléments d'un jeu de construction géant... En dehors du cadre naturel, rien ne rappelle ici la Provence. Cette cité pourrait, sans choquer, se trouver 800 kilomètres plus au sud, au-delà de la Méditerranée. C'était là précisément le désir des fondateurs de Carnoux : recréer en Provence un petit coin d'Afrique du Nord afin d'atténuer le dépaysement des futurs habitants de la cité qui ont dû quitter un pays qu'ils aimaient »³. La « résidence-retraite », enjeu initial de la CIF, se transforme ainsi en commune⁴ ouverte sur le monde économique régional. Il s'agit alors de « la première ville "pied-noir" de France »⁵ : rien n'est dû aux Métropolitains. Cependant, Carnoux-en-Provence a une autre particularité. Le regret d'avoir laissé les morts en Algérie, donc désormais en terre étrangère, sans une quelconque veille, marque profondément les Pieds-Noirs après 1962. Carnoux va apporter un apaisement par le biais de son cimetière. Effectivement, certains Pieds-Noirs auront la possibilité d'y rapatrier leurs morts, mais ce cimetière répond surtout à l'angoisse de la mort à venir. Carnoux, dans les premières années de son existence, était le seul cimetière de France où il était possible de se faire enterrer sans être habitant de la commune, à condition que la famille puisse présenter un titre de rapatriement. « Si cette pratique a presque disparu, Carnoux ne voulant plus être la nécropole des Pieds-noirs de Marseille ou d'ailleurs, il ne reste pas moins qu'entre 1968 et 1980, 600 sépultures ont été édifiées »⁶.

Carnoux-en-Provence représente ainsi un véritable pôle symbolique pour la population pied-noire. Elle est « une des premières pierres de ce "tout reconstruire" qui hante alors les esprits »⁷. Une trentaine d'années après le rapatriement d'Algérie, la commune compte 6 363 habitants et 2 196 logements. Elle a une densité de 1 844 habitants au kilomètre carré ; ce qui

¹ JORDI Jean-Jacques, 1995, *op.cit.*, p. 105.

² JORDI Jean-Jacques, 1993, *op.cit.*

³ RODOLICO Thérèse, 1965, *Carnoux-en-Provence*, Diplôme d'études supérieures de géographie : Aix-en-Provence.

⁴ La cité devient commune le 26 août 1966.

⁵ PALACIO Léo, 1968, *op.cit.*, p. 23.

⁶ JORDI Jean-Jacques, 1995, *op.cit.*, p. 111.

⁷ JORDI Jean-Jacques, 1995, *op.cit.*, p. 113.

est exceptionnel pour une commune de cette taille où pavillons individuels et collectifs bas l'emportent. Elle est donc désormais proche de la saturation. Cependant, la ville s'est également « provençalisée » en adoptant notamment le style des constructions locales. Seuls quelques habitants ont tenté d'acclimater des plantes d'outre-mer dans leurs jardins, notamment des bougainvilliers et des citronniers. Ainsi, Carnoux est « devenue un de ces lieux de mémoire où les rapatriés d'Afrique du Nord se rassemblent périodiquement autour de la basilique de Notre-Dame d'Afrique »¹.

Les lieux de mémoire

La mémoire collective a un rôle dans la désignation et l'appropriation de certains lieux symboliques par le groupe social. Il s'agit alors d'ancrer de la mémoire collective dans le territoire : « la mémoire sémiotise l'espace et l'espace stabilise la mémoire »². De ce processus découle la naissance d'un lieu de mémoire. La territorialité créée autour de ce dernier permet au groupe de se souvenir, de commémorer, dans le présent, certains événements de l'histoire marquant pour le groupe car ce dernier « ne dure et ne se souvient que dans la mesure où il s'appuie sur cette figure stable de l'espace et qu'il y a en quelque sorte attaché ses souvenirs »³. La question de la transmission est également sous-jacente dans la mesure où la construction de ces lieux de mémoire donne un caractère davantage pérenne à cette histoire collective qui pourra, dès lors, être appropriée par les générations suivantes par exemple. Ainsi, « le lieu de mémoire ancre la destinée collective dans une histoire plus ou moins lointaine, plus ou moins mythique ; mais [...] sa pratique s'inscrit toujours dans le présent, celui de la visite individuelle ou de la commémoration collective. Le lieu de mémoire condense le temps long dans celui de l'instant »⁴. La naissance d'un lieu de mémoire passe donc par la désignation *a posteriori* d'un événement de nature légendaire ou historique, rétrospectivement présenté comme étant fondateur ou décisif dans la destinée du groupement social qui l'érige. Cet événement revêt alors une signification nouvelle dans la mesure où il est ancré dans le présent pour expliquer ce qui est et qu'il est porteur d'avenir. La mémoire est réactualisée, réactivée par ce biais. Les lieux de mémoire peuvent alors être des fêtes, des emblèmes, des monuments et commémorations, mais aussi des éloges, des dictionnaires et des

¹ LEES Christiane, 1996, *op.cit.*, pp 112-113.

² PIVETEAU Jean-Luc, 1995, « Le territoire est-il un lieu de mémoire ? », *L'Espace géographique*, n°2, pp. 113-123, p. 114.

³ HALBWACHS Maurice, 1997 (1950), *La mémoire collective*, Paris : Albin Michel (édition critique établie par Gérard Namer), 295 p., p. 235.

⁴ DEBARBIEUX Bernard, 1995, *op.cit.*, p. 105.

musées.¹ Ce sont cependant uniquement des lieux de mémoire topographiques² qui sont présentés ici, ceux qui sont liés à une localisation précise et à un enracinement au sol.

Par ailleurs, il est à noter que les lieux de culte présentés ci-dessus pourraient également être considérés comme des lieux de mémoire : il s'agit de l'entretien de la mémoire du culte en Algérie. Cependant, un certain nombre de monuments, d'établissements, etc., ont été mis en place par les Pieds-Noirs plus ou moins directement dans l'objectif de conserver une mémoire de l'histoire de l'Algérie française et du vécu sur cette terre. Il peut être question de stèles et de mémoriaux, mais aussi de centres de documentation et de musées.

Le monument érigé à Sidi-Ferruch en 1930, pour le centenaire du débarquement français, et ramené, restauré et réimplanté à Port-Vendres (photographie 5) constitue un premier exemple de ces lieux de mémoire. Il renvoie à l'histoire de la conquête de l'Algérie et à la célébration de cette conquête par la France, dans sa globalité, à l'époque, en 1930.

Photographie 5 – Monument érigé en 1930 à Sidi-Ferruch (Algérie) pour le centenaire du débarquement français en Algérie – monument rapatrié sur le site de la Redoute Béhar à Port-Vendres (Pyrénées-Orientales)



« Ils ont organisé sur cette Redoute Béhar, à Port-Vendres, un mémorial qui est vraiment très chouette, où ils ont réinstallé la plaque qui était sur le monument qui était en Algérie [...], face à la mer. Ça attire sûrement beaucoup de monde régulièrement. Donc c'est quelque chose qui sera vu et qui sera lu pendant des dizaines et des dizaines d'années. C'est bien ».
(Claude, 74 ans)

Des marqueurs territoriaux et des lieux peuvent aussi être dédiés aux victimes (civiles et/ou militaires) de la guerre d'Algérie ; et ce sont peut-être les plus nombreux. Dans ce cadre, des mémoriaux existent dans de nombreuses villes de France, fréquemment dans les cimetières. Un Mémorial des rapatriés a été édifié à Marseille,

¹ NORA Pierre, 1997 (1984), « Présentation », in NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire. La République, la Nation, les France* (3 volumes), Paris : Gallimard, 4 751 p. (coll. Quarto), p. 15 (volume 1).

² Selon l'expression de Pierre NORA. NORA Pierre, 1997 (1984), « Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux », in NORA Pierre (dir.), *ibid.*, pp. 23-43, p. 41 (volume 1).

sur la corniche Kennedy. Un mémorial des rapatriés existe à Avignon, dans le cimetière de Saint-Véran (voir photographie 6). Il y a le monument aux morts d'Oran à Lyon, la stèle des Français morts en Algérie à Menton (rassemblement le 1^{er} novembre), le monument aux morts de Philippeville à Toulouse, une stèle dans le cimetière de Pégly à Mont-de-Marsan, une stèle pour les morts d'outre-mer dans le cimetière d'Hyères, un monument aux morts à Valence (rassemblement le 16 octobre), une stèle des rapatriés à Voiron, une stèle dans le cimetière de Grenoble avec une cérémonie en l'honneur des morts d'Afrique du Nord le 1^{er} novembre, etc.¹

« Il n'y a qu'au cimetière qu'il y a le monument... des morts d'Algérie. C'est tout. Le grand cimetière qui est à Grenoble, en face du funérarium. Et en fait, là il y a, au mois de novembre, le dépôt de gerbe du maire ». (Agnès, 43 ans)

**Photographie 6 – Mémorial des rapatriés à Avignon
(Vaucluse) - cimetière de Saint-Véran :
dépôt d'une gerbe le 26 mars**



Un Mémorial national a ainsi également été édifié au cimetière d'Aix-en-Provence. La municipalité de la ville a fait don d'un emplacement dans l'enceinte même du cimetière et le monument était inauguré dès le 25 octobre 1965. Il s'agit d'une dalle dressée, longue de 4,50 mètres, taillée dans la pierre. Une femme debout, symbolisant la tristesse, en surgit. Sur le socle, est gravée l'inscription : « le vrai tombeau des morts c'est le cœur des vivants ». Enfin, devant ce socle, sont enterrés des urnes contenant de la terre des anciens territoires français

¹ Il ne s'agit que des stèles citées dans le cadre de la première enquête par questionnaire réalisée en 2002.

d'outre-mer : Indochine, Levant, Madagascar, Afrique Noire, Tunisie, Maroc, Algérie.¹ Ce monument est devenu un lieu de pèlerinage et de recueillement à cette période : les stèles étaient bien moins nombreuses qu'aujourd'hui.

Le même type de marqueurs territoriaux apparaît également pour « L'Arbre des Disparus » planté dans le parc du Palais des Congrès à Perpignan², le 24 octobre 2004 (voir photographie 7). Un olivier a été mis en terre et une plaque a été déposée à son pied à la mémoire des Français disparus en Algérie de 1954 à 1963. Une citation d'Albert CAMUS figure sur cette plaque : « seule la vérité peut affronter l'injustice ». Une urne contenant la liste officielle des noms des disparus connus à cette date est enterrée au pied de l'olivier tricentenaire avec quelques poignées de terre ramenée spécialement d'Algérie (de Béni-Saf et de Perrégaux). L'arbre a également été béni par un prêtre et un rabbin pendant que des récitants énuméraient les noms des disparus connus. Les Pieds-Noirs établissent ainsi des

**Photographie 7 – Plantation de l'arbre des disparus
à Perpignan (Pyrénées-Orientales)
le 24 octobre 2004**



E. GARNIER, UJF, Territoires-
CERMOSEM, 24 octobre 2004.

mémoriaux pour les victimes non comptabilisées officiellement dans les victimes de la guerre : il s'agit le plus souvent des disparus, des victimes du 26 mars 1962 rue d'Isly à Alger, etc. De plus, l'arbre symbolise l'enracinement d'un groupe social dans sa terre et dans son territoire.³

Le rapatriement d'un peu de terre d'Algérie constitue ainsi un marqueur territorial relativement redondant dans le cadre de la mise en place d'un lieu de mémoire pour les Pieds-Noirs.

« Tu as dû raconter qu'il y a avait de la terre d'Algérie qui a été mise dans un cimetière, à la Madeleine. Des gens ont fait une tombe et c'est là qu'on se retrouvait tous les ans pour aller fleurir cette tombe. Et on a un ami qui a demandé à ce qu'on mette ses cendres dans cette tombe ». (femme d'Abel, 83 ans)

¹ PALACIO Léo, 1968, *op.cit.*, p. 25.

² Il fait symboliquement face au monument dédié aux résistants et aux déportés de la guerre de 1939-1945.

³ BRUNEAU Michel, 2004, *op.cit.*, p. 117.

Parallèlement, d'autres mémoriaux dédiés aux victimes de la guerre d'Algérie sont mis en place par l'Etat. C'est le cas du Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie édifié à Paris (photographie 8) et inauguré par le Président de la République, M. Jacques CHIRAC, le 5 décembre 2002. Ce mémorial est composé de trois colonnes de six mètres sur lesquelles se trouve un afficheur électronique où s'inscrivent les noms des soldats morts pour la France – soldats français et harkis tués en Algérie, au Maroc et en Tunisie de 1952 à 1962. Des messages électroniques relatifs à cette guerre défilent sur une des colonnes. Sur une seconde apparaissent les prénoms et noms des soldats et harkis. Sur la troisième peut être affiché le nom d'une victime recherché par un visiteur grâce à une borne interactive.

Photographie 8 – Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie - Paris



Il ne s'agit pas du seul lieu de mémoire instauré par l'Etat français concernant les victimes de la guerre d'Algérie. Une plaque est également présente sous l'Arc de Triomphe à Paris et porte l'inscription : « aux morts pour la France lors de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc 1952-1962 ». Une manifestation est régulièrement organisée le 26 mars.

Tous ces lieux de mémoire, qu'ils aient été mis en place par des associations de rapatriés ou par l'Etat, constituent autant de lieux de recueillement pour le groupe social qui n'a plus le même accès aux cimetières de leurs aïeux, de leurs proches.

« Ce qui est important pour nous, Pieds-Noirs, et que les gens ne mesurent pas, c'est le cimetière parce que... On allait au cimetière à St Eugène. On allait sur les grands-parents, on allait les voir, on mettait les trucs... Puis on se retrouve ici... Maintenant j'ai enterré mon père, j'ai enterré ma grand-mère, j'ai enterré ma tante... probablement bientôt ma mère, mais... ça c'est un point important. C'est très important ça de ne pas avoir un lieu de recueillement. Et c'est pour ça que les Pieds-Noirs ont aimé ça quand on a fait ici... la stèle des rapatriés. On a fait ça. Tous les 1^{er} novembre, on se retrouve à peu près une centaine de Pieds-Noirs ». (Joël, 62 ans)

Des représentants du groupe social se rassemblent autour de ces marqueurs territoriaux notamment pour les grandes dates (26 mars pour la fusillade de la rue d'Isly à Alger, 5 juillet pour le massacre d'Oran, 5 décembre pour la journée nationale du souvenir des morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats de Tunisie et du Maroc). Or, « commémorer, à l'échelle individuelle, c'est aussi signifier une appartenance à une entité collective, rappeler ses choix identitaires, montrer ses origines ou son affiliation à une généalogie »¹.

Cependant, une parenthèse semble devoir être faite autour de la date du « cessez-le-feu » officiel en Algérie. Effectivement, la commémoration du 19 mars reste une date relativement particulière dans la mémoire des Pieds-Noirs, générant un certain nombre de désaccords entre les associations notamment. Pour certains, dont la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie (FNACA), les cérémonies du souvenir et du recueillement doivent avoir lieu le 19 mars, date correspondant au « cessez-le-feu » officiel de 1962 en Algérie. Cette date serait la seule date historique qui convienne. Pour d'autres, au contraire, prôner la célébration de la date du 19 mars en tant que « Fin de la guerre d'Algérie » est inacceptable. Sur le plan historique notamment, il est mis en avant que, non seulement les combats n'ont pas cessé après le 19 mars 1962, mais le nombre de victimes militaires et surtout civiles après cette date est de loin supérieur à celui des sept années précédentes.²

« Il y en a dans le midi de ces plaques ? Moi j'aurais plutôt envie de les saboter. Je trouve ça un peu gonflé, alors que les accords n'ont pas été appliqués...mais c'est un point de vue personnel ». (femme d'Abel, 83 ans)

Ce sont, en fait, deux mémoires qui se rencontrent et « s'affrontent » selon les thématiques avec, d'un côté, certains Pieds-Noirs et militaires ayant agi ou soutenu la conservation de l'Algérie française et, d'un autre côté, des anciens membres de l'armée française ayant combattu en Algérie (dont font partie les appelés du contingent) et ayant donc participé à cette guerre comme d'autres ont combattu lors de la guerre de 1939-45 par exemple ; leur

¹ SAVARESE Eric, 2002, *op.cit.*, p. 115.

² Courriels diffusés par le biais du Cercle Algérieniste de Lyon au début de l'année 2004.

attachement à l'Algérie n'est pas le même. Quand les uns perçoivent un abandon, voire une trahison, les autres voient plutôt la fin du conflit et le retour dans leur foyer par exemple.

Cette problématique peut être rapprochée de celle d'une stèle en hommage à l'Organisation Armée Secrète (OAS) prévue à Marignane (Bouches-du-Rhône). La FNACA a déclaré qu'une « telle initiative tend à glorifier une organisation dont les exactions ont coûté la vie à de nombreux soldats français, notamment »¹. Cette stèle, à la gloire des « morts pour l'Algérie française », devait être dévoilée le 6 juillet 2005 sur une parcelle du nouveau cimetière de Marignane attribuée par le maire de la ville à l'Association de défense des intérêts moraux et matériels des anciens détenus et exilés politiques de l'Algérie française (ADIMAD). Cette stèle devait porter, sur une plaque de bronze, les noms de « 113 fusillés et combattants tombés pour que vive l'Algérie française », parmi lesquels se trouvaient les noms des « quatre fusillés » de l'Algérie française : Jean-Marie Bastien-Thiry (auteur de l'attentat du Petit-Clamart contre le général de Gaulle), le lieutenant Roger Degueudre (chef des commandos Delta de l'OAS), Albert Dovecar et Claude Piegts (auteurs du meurtre d'un policier sous les ordres de Degueudre). Ils furent condamnés à mort par la cour militaire de justice et exécutés au Fort d'Ivry en 1962 et 1963. L'inauguration a en fait été interdite par le préfet des Bouches-du-Rhône « pour trouble à l'ordre public ». Au final, la stèle, érigée en catimini la veille dans le cimetière, est restée voilée le 6 juillet. De plus, l'ADIMAD semble avoir opté pour l'inscription plus neutre de « Aux combattants tombés pour que vive l'Algérie française »².

D'autres mémoriaux sont quant à eux consacrés aux militaires ou aux armées. Ainsi, à Marseille, un monument est dédié aux Poilus d'Orient. Etc.

En dehors de ces lieux « marqués » sur lesquels se rendent occasionnellement les Pieds-Noirs, notamment pour les commémorations, d'autres types de lieux visant la conservation de la mémoire existent. Il peut tout autant s'agir de bibliothèques, de centres d'informations que de musées.

Le Centre de documentation historique sur l'Algérie (CDHA) est une association loi 1901, basée à Aix-en-Provence³ et créée juridiquement en 1974. Ce centre a pour vocation, comme cela est stipulé dans l'Article 1^{er} des statuts, de « rechercher partout, en France et hors de France, rassembler, répertorier, conserver et faire connaître la documentation sous toutes les formes d'expression (histoire, littérature, arts plastiques, documents sonores, musique...) concernant l'Algérie avant et pendant la présence française, et les suites de cette présence. Elle se donne pour règle une objectivité totale, en s'interdisant toute discrimination ou prise de position fondée sur des considérations philosophiques ou politiques. Elle se met en mesure,

¹ Site Internet du Nouvel Observateur (<http://permanent.nouvelobs.com/>) consulté le 27 juin 2005.

² Informations diffusées par courriel par le biais du Cercle Algérieniste de Lyon du 6 juillet 2005.

³ Son siège social était à Paris dans un premier temps. Il est à Aix-en-Provence depuis 1994.

ainsi, de fournir aux contemporains et aux générations futures un moyen fiable d'information sur la part d'histoire partagée par les Français et les Algériens pendant plus d'un siècle, et sur les conséquences proches ou lointaines qui en ont résulté pour les deux pays ». Le rassemblement visé concerne avant tout des dons et des legs de particuliers. Il s'agit de fonder la mémoire d'une période révolue historiquement à travers les ouvrages récoltés. La bibliothèque a été inaugurée en octobre 1975 (elle se situe au Centre culturel de la Méjanès depuis 1989). Elle comptabilisait 1 000 ouvrages à l'époque, tous offerts. Depuis, de nouveaux fonds sont disponibles et des sections régionales ont permis de démultiplier l'action du CDHA en province. Cependant, le Centre ne pouvant détenir toute la documentation sur l'Algérie, son travail porte également sur la recherche et la réunion d'informations documentaires (références bibliographiques, informations concernant des centres de documentation, archives, associations, musées, etc.).¹

Le Centre des Archives d'Outre Mer (CAOM) d'Aix-en-Provence peut également être présenté ici. Ce centre est un service des archives nationales² spécialisé dans le domaine colonial français et créé spécialement en 1966 pour recueillir une partie des archives de l'administration française rapatriées au moment de la décolonisation. A cela s'ajoutent les archives des administrations centrales ou ministérielles et les archives privées. Le centre regroupe ainsi plus de 250 000 liasses ou cartons, des publications officielles (bulletins, journaux réglementaires, statistiques, budgets et comptes imprimés, etc.), une bibliothèque, des collections de photographies, d'affiches, de cartes et des journaux locaux et métropolitains.³

D'autres centres de documentation ou des musées pourraient encore être présentés, tels que le Musée de l'Algérie française et le centre de documentation du Cercle Algérieniste des Pyrénées-Orientales. Le Mémorial de l'Outre-Mer va également être construit à Marseille. Etc. L'essentiel ici semble pourtant de dire que, au-delà de la valeur historique de ces documents, ceux-ci ont acquis une grande valeur affective pour une part au moins de la population pied-noire : concernant le CAOM, « c'est toute notre mémoire qui est ainsi "rapatriée" et sauvegardée dans les bases de données informatiques »⁴. La problématique de la transmission est sous-jacente pour le groupe face à ces initiatives. Il s'agit donc également de lieux de mémoire pour le groupe, dont les marqueurs territoriaux seraient les documents et objets rapatriés en tant que tels ; à l'image des stèles, vierges ou cloches rapatriées.

¹ Voir BRIAT Anne-Marie, 1992, « Le C.D.H.A. Centre de Documentation Historique sur l'Algérie », in KHELLIL Mohand, MAURIN Jules (dir.), *op.cit.*, pp. 123-130 ; ou CRESPO Gérard, MARTINI Lucienne, 1996, « Le Centre de documentation historique sur l'Algérie », in JORDI Jean-Jacques, TEMIME Emile, *op.cit.*, pp. 198-204.

² Il s'agit d'un service d'Etat rattaché au Ministère de la Culture.

³ HICK Daniel, 1996, « La décolonisation et les rapatriements : les fonds du Centre des archives d'outre-mer », in JORDI Jean-Jacques, TEMIME Emile, *op.cit.*, pp. 165-170.

⁴ Courriel diffusé par le Cercle Algérieniste de Lyon (17 décembre 2004).

Des lieux de sociabilité, tels que des restaurants, des bars, peuvent représenter des lieux de rassemblement pour la population.¹ Les repères peuvent également correspondre au lieu de regroupement des habitants de tel ou tel village, de telle ou telle faculté d'Algérie. Des locaux associatifs, les maisons peuvent porter une iconographie rappelant le territoire d'origine avec des photographies, des cartes affichées sur les murs. Ces lieux de sociabilité peuvent ainsi avoir un caractère temporaire ou pérenne et la territorialité leur étant associée vise avant tout la rencontre d'autres Pieds-Noirs, voire d'éventuelles retrouvailles.

« On y va parce qu'on se dit "si ça se trouve, je vais rencontrer untel" ». (Joël, 62 ans)

Concernant les lieux de sociabilité temporaire, il existe tous les lieux de rassemblement annuel des anciens de tel ou tel village, ou de telle ou telle région. En dehors du cas du pèlerinage de Santa-Cruz, à Nîmes, pour les Oraniens ou de celui de Notre-Dame d'Afrique, à Carnoux-en-Provence ou Théoule-sur-Mer, pour les Algérois, de nombreux autres rassemblements ont lieu. Ainsi, sont organisées à Sète les retrouvailles des Bougiotes tous les ans, le week-end du 11 novembre. Les Bônois, quant à eux, se retrouvent à Aix-en-Provence ou à Tourves. De manière plus globale, les Pieds-Noirs originaires du Constantinois se rassemblent à Uzès, dans le Gard, chaque premier week-end de juin.

« Il y avait la fameuse sortie d'Uzès... avant c'était Palavas, où les Pieds-Noirs se retrouvaient. [...] On a commencé très tôt puisque dans les années 70 on y allait déjà. [...] Moi j'ai une image forte... là on était gamin, ça devait être en 73 ou en 74... Mon père a retrouvé son témoin de mariage, qui était son meilleur ami... [...] Donc, il avait un ami qui était napolitain et qui travaillait... toujours dans les bateaux, au port de Sète. Et il avait eu vent, avec d'autres Français, de la fameuse journée à Palavas... et ils y sont allés. Et... moi je revois très bien, comme si c'était hier, pourtant on était gamin, des retrouvailles au bar... c'était dans un camping. A chaque fois c'est dans un camping. Et c'était la grosse crise de larmes parce qu'ils ne s'étaient pas revus et puis... c'était tellement inespéré. Donc tu vois c'était ça. Après ils se sont revus et puis ils étaient restés en contact. Et ma mère a retrouvé des amis. Parce que le système c'était : tu arrivais et puis tu marquais ton nom... sur une grande feuille, sur un grand panneau, et puis... et puis tu voyais. Et maintenant, ils y vont. Ça va être le 6 juin. C'est le 6 juin. Tu vas à Uzès. Tu as les retrouvailles des Pieds-Noirs. Ça c'est sympa parce que c'est le côté folklorique, c'est le côté accent pied-noir, c'est le côté... c'est le côté fête quoi ! » (Pascal, 37 ans)

Ces rassemblements constituent donc, avant tout, des moments de retrouvailles et de fête.

« On se réunit justement avec tous les gens de mon village, tous les ans à Agde, fin septembre. Ils ont trouvé là-bas un endroit où on peut arriver à 200-300. On peut dormir

¹ La Billardière (restaurant), à Tourves (Var) par exemple.

là-bas et tout. Ça dure 2-3 jours... parce que malgré tous nos malheurs, on pense à faire la fête... » (René, 77 ans)

Des lieux de sociabilité apparaissent encore plus temporaires car les rassemblements qui s'y déroulent ne sont pas reconduits chaque année. Ces lieux sont variables en fonction de la localisation des rencontres (congrès, cérémonies commémoratives, manifestations). Par conséquent, les marqueurs territoriaux qui y sont associés, et qui sont souvent avant tout liés à de l'iconographie, sont déplacés en même temps que les rencontres. Ainsi, les drapeaux, les affiches, les objets sont déplacés à chaque fois. Il s'agit d'un « marquage présence »¹.

D'autres lieux de sociabilité pied-noirs ont quant à eux un caractère davantage pérenne. Il s'agit principalement de maisons des associations ou de rapatriés. Il existe, par exemple, une maison des Pieds-Noirs à Sète, une maison du rapatrié à Grenoble (avec des permanences régulières) ou encore une maison des rapatriés à Aix-en-Provence.

« Il y a la maison du Maréchal Juin à Aix... qui est une très grande salle, maison des associations, qui est réservée aux associations de Pieds-Noirs et... et qui fait de belles réunions... Une fois par an, les artistes pieds-noirs viennent exposer leurs œuvres, aussi bien littéraires que... picturales ou autres ». (Philippe, 76 ans)

L'appropriation de ce type de lieux passe par les affiches, les images et la toponymie essentiellement. Le marqueur territorial est avant tout de l'ordre de l'iconographie.

Les lieux de vie

Du fait du manque de logements en France au début des années 1960², l'arrivée des Pieds-Noirs a posé un problème important au gouvernement. Il a été nécessaire de mettre en place des mesures d'urgence telle que la réquisition de logements vacants et la construction de programmes spéciaux de HLM. Aussi, entre autres mesures, le lancement d'une tranche spéciale de logements livrables entre l'été et l'hiver 1963 fut destiné à pallier les plus grosses difficultés et 28 000 logements HLM furent réservés aux rapatriés. Une des conséquences de ces mesures a été la formation d'îlots de peuplements rapatriés dans les banlieues ; les logements neufs étant construits par grands ensembles immobiliers sur lesquels était prélevée une part d'appartements réservée prioritairement aux Pieds-Noirs.³ Quelques quartiers d'agglomérations métropolitaines sont ainsi devenus des lieux de concentration de membres

¹ Selon l'expression de VESCHAMBRE Vincent, 2004, *op.cit.*, p. 73.

² Le parc immobilier français était caractérisé par son faible accroissement et sa vétusté. L'exode rural conduisait un grand nombre de personnes vers les villes et, surtout, les deux guerres mondiales avaient engendré de nombreuses destructions.

³ BAILLET Pierre, 1976, *op.cit.*, p. 9 et 11.

de ce groupe à cette époque, permettant une sociabilité relativement ressemblante à celle vécue en Algérie.

Le quartier HLM de la Luire à Echirolles, dans l'agglomération grenobloise, semble significatif dans ce cadre. Celui-ci est défini comme un quartier pied-noir.¹ Ainsi, la ville d'Echirolles a exécuté, avec le soutien de l'Etat, un programme de construction prévu en faveur des Pieds-Noirs. La construction d'environ 500 logements est achevée en 1963 et le quartier est investi par des Pieds-Noirs, majoritairement de catégories sociales modestes et d'origine oranaise, ayant fait la demande de logements sociaux. Or, ces Pieds-Noirs ont cherché à recréer dans leur nouveau quartier le cadre de vie qui était le leur en Algérie, essayant de vivre dans l'harmonie et l'ambiance de là-bas. Ils ont tenté de se constituer un havre de paix, un repère par rapport à l'extérieur et aux Métropolitains. Par exemple, l'Amicale des Oraniens de l'Isère est créée et a pour vocation d'être un lieu de sociabilité entre Pieds-Noirs. La solidarité et l'entraide entre nouveaux voisins se mettent en place. Des regroupements quotidiens ont lieu. Ce quartier apparaît alors comme vivant et convivial. Une sorte de « petite-Algérie » est par conséquent recréée. Elle a pu permettre aux Pieds-Noirs de supporter cette vie en métropole et de s'adapter à leur nouvel environnement en retrouvant quelques repères sociaux. Par la suite, le quartier a accueilli d'autres populations et les Pieds-Noirs ne constituent plus la majorité des habitants. La population a vieilli et certains ont disparu. D'autres ont rejoint leurs enfants ou sont devenus propriétaires ailleurs.²

Ces quartiers ont malgré tout marqué les esprits et apparaissent encore comme des micro-territoires aujourd'hui alors qu'ils ne sont plus majoritairement habités par des Pieds-Noirs.

« Et maintenant, le quartier en fait c'est... on a mis, comme on dit, une petite graine et qu'on a semée et, en fait, les voisins maintenant... les voisins, tous ceux qui partent et puis qu'on revoit à Carrefour ou n'importe quoi, ils nous disent "Ah. On est vraiment déçu de notre quartier actuel. On aurait bien aimé rester dans le quartier du Clos d'Or parce que... il y avait ce soutien de famille, que tout le monde s'entendait, tout le monde se soutenait, en fait... dans n'importe quelle circonstance". Et moi je pense qu'on reste dans ce quartier pour ça. [rires] » (Agnès, 43 ans)

C'est pourquoi certains de ces quartiers ont été cités dans le cadre de la première enquête par questionnaire (2002) pour la question relative aux lieux de rencontre préférentiels ou aux lieux de mémoire en métropole pour la population française d'Afrique du Nord. Il s'agit, par exemple, de la cité de la Duchère à Lyon, de la cité du Roc à Pierrelatte (Drôme) ou de la cité Paul Mistral à Grenoble.³

¹ COMTAT Emmanuelle, 2003, *op.cit.*, p. 123.

² COMTAT Emmanuelle, 2003, *op.cit.*, pp. 123-125.

³ Le Mas Thibert (Bachaga Boualem) à Arles a également été cité. Il semble davantage être un lieu signifiant pour la population harkie dont l'étude n'est pas privilégiée ici.

Les exemples pourraient être multipliés. Nombreux sont ces lieux évocateurs pour le groupe social des Pieds-Noirs, que ce soit du fait de leur nom, de leur situation, de la présence d'un objet rapatrié ou de tout autre marqueur territorial. Les marqueurs peuvent ainsi revêtir des formes très diverses. Il peut tout autant s'agir d'une stèle, d'un chemin de pèlerinage, d'un quartier.¹ Le marqueur peut avoir été construit de toutes pièces, volontairement (mémorial, stèle, etc.) ou avoir été adopté pour un temps au moins (restaurant, local associatif, lieu d'une manifestation associative). Il peut avoir un temps de vie long (espace muséal) ou très court (manifestation qui se déplace tous les ans pour s'adapter à la relative dispersion du groupe). Il peut être un élément bâti ou un élément « naturel » (un paysage, une colline, la mer Méditerranée). Il peut, par ailleurs, être porteur d'un sens plus ou moins important, faisant plus ou moins consensus pour le groupe ; il peut s'apparenter ainsi à un haut-lieu², un lieu de mémoire ou un lieu du cœur³, etc. Son poids identitaire est relatif. Il peut alors être question de marqueur générique (concernant l'ensemble du groupe) et de marqueur spécifique (approprié par un sous-groupe). Le marqueur territorial peut également être créé ou érigé en marqueur de manière explicite ou implicite, de manière volontaire ou involontaire. Cependant, quelle que soit leur forme, les marqueurs territoriaux revêtent un rôle central pour les Pieds-Noirs, notamment car ils permettent de dépasser le sentiment, voire le traumatisme du déracinement.

L'existence de lieux signifiants, et de rassemblements organisés sur ceux-ci, amène à penser à un « besoin social de reconstitution d'un territoire de mémoire »⁴. Tous ces lieux ont effectivement été marqués, appropriés dans l'objectif de conserver une mémoire, de

¹ Cela renvoie en partie aux nœuds, points de repère, voies, limites et quartiers de Kevin LYNCH. Dans les images des villes, le contenu rapporté aux formes physiques peut être classé selon ces cinq éléments. LYNCH Kevin, 1992 (1969), *L'image de la cité*, traduit par Marie-Françoise et Jean-Louis Vénard, Poitiers : Aubin Imprimeur (Dunod), 221 p. (coll. Aspects de l'urbanisme).

² Au-delà du foisonnement de définitions dont il fait l'objet, Bernard DEBARBIEUX assimile le haut-lieu, en tant que construit socio-territorial, au lieu de condensation symbolique. L'individu éprouve, par rapport à ce lieu, le sentiment d'une commune appartenance avec le groupe qui établit ou entretient la signification symbolique de ce lieu. DEBARBIEUX Bernard, 1995, *op.cit.*, p. 100. Les hauts-lieux apparaissent donc comme des éléments rassembleurs du référentiel habitant. Ils ancrent profondément et fondamentalement le sens du lieu et l'identité de ses habitants en les particularisant. Aussi, ils peuvent être apparentés à des « microcosmes d'une collectivité qui se donne à voir à travers eux et qui les utilise pour se parler d'elle-même, se raconter son histoire, se rappeler ses valeurs, puis se réaliser ». BEDARD Mario, 2002b, « De l'être ensemble à l'être-au-monde : le rôle du haut-lieu », *Ethnologies*, volume 24, n°2 (« Musées / Museums »), <http://www.erudit.org/revue/ethno/2002/v24/n2/006649ar.html>.

³ Les lieux de cœur désignent des lieux qui, érigés ou élus, se situent à l'intersection d'éléments hérités du passé et de nouvelles constructions signifiantes. Cependant, si le lieu de mémoire participe d'un présent étendu articulé autour de la reconduction de ce qui a été vers ce qui est, le lieu de cœur participe, lui, d'un présent étendu distant de la réalité effective - conditionnelle ou passée. Il participe ainsi d'un présent étendu surréel où l'incidence du temps est passablement moindre. Il renvoie à une contraction atemporelle qui invalide, jusqu'à un certain point, l'effet du temps qui passe. BEDARD Mario, 2002a, *op.cit.*, pp. 56-57.

⁴ LEES Christiane, 1996, *op.cit.*

reconnaitre l'histoire des Français d'Algérie puis des Pieds-Noirs. Les différents rassemblements associatifs, culturels, religieux, géographiques, sont autant d'éléments permettant de partager régulièrement une histoire, une mémoire. Cependant, ils participent aussi à la construction du groupe, de manière volontaire ou non selon les individus. Le marqueur territorial peut ainsi, par exemple, être lié à un lieu qui sera le siège d'activités culturelles régulières (cours de langue, de danse, de musique)¹, qui sont essentielles au maintien d'une conscience identitaire.² Le marqueur territorial est, par conséquent, avant tout un appui spatial pour le lien identitaire d'un groupe. Il est lié à l'idée de mythe, c'est-à-dire à un « discours capable de réinterpréter l'ensemble des faits qu'une société ou un groupe social reconnaît comme étant constitutif de sa propre histoire et de sa propre identité »³. Les marqueurs territoriaux, et les lieux auxquels ils donnent du sens, s'inscrivent dans ce discours, découlent de ce récit identitaire et participent à sa construction. C'est autour de ces marqueurs que la population reprend ses repères, réorganise sa vie culturelle et réaffirme son identité. Identité et culture semblent dès lors davantage pérennisées ; bien que cela soit à relativiser lorsque l'on connaît le caractère évolutif d'une identité, d'une culture comme d'un territoire. Parallèlement, et peut-être paradoxalement, la conservation de l'identité et de la culture semble moins préoccupante pour le groupe. Les membres du groupe peuvent alors agir plus librement par rapport à leurs attaches au groupe social. Ils évoluent et agissent avec d'autres préoccupations, paraissant pour certains davantage d'actualité. Le marqueur territorial peut, par conséquent, apparaître comme un « remède » face au traumatisme rencontré par un groupe social. Il est tout autant un signal, une empreinte, un repère, qu'il est un outil pour le groupe. Dans ce cadre, le marqueur territorial apparaît comme actif. Si le lieu perd son sens, il n'est plus porteur d'identité ; le groupe est fragilisé et peut disparaître. S'il est porteur de sens pour plusieurs groupes, il devient un enjeu pour ces différents groupes.

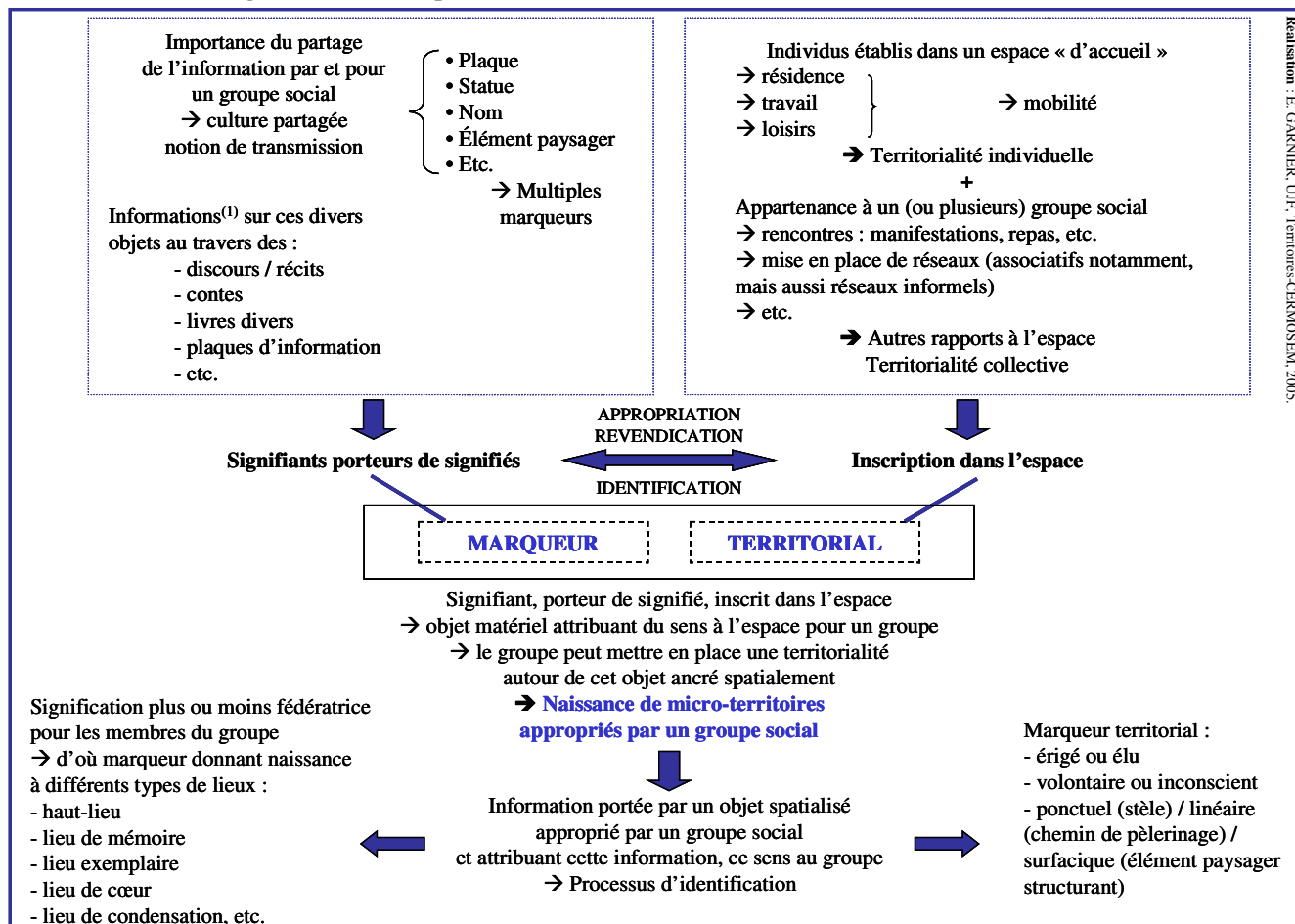
Le marqueur territorial permet par conséquent, avant tout, un investissement spatial créant du territoire. Ce territoire est accompagné d'une territorialité permettant de s'appuyer sur le passé pour « rebondir » dans le présent afin d'envisager plus sereinement l'avenir.

¹ Pour les Arméniens par exemple, il existe « les écoles du mercredi » : l'après-midi des jours de congé hebdomadaire, les enfants d'origine arménienne peuvent suivre une ou deux heures de langue et d'histoire arméniennes. A Valence, ces activités sont proposées dans un bâtiment aménagé grâce aux donations d'une des membres du groupe social. Voir BOUDJIKANIAN-KEUROGHLIAN Aïda, 1978, *Les Arméniens dans la région Rhône-Alpes. Essai géographique sur les rapports d'une minorité ethnique avec son milieu d'accueil*, Lyon : Revue de géographie de Lyon (hors série), 214 p., p. 170.

² BRUNEAU Michel, 1994, *op.cit.*, p. 10.

³ DEBARBIEUX Bernard, MAROIS Claude, 1997, « Le Mont Royal. Forme naturelle, paysages et territorialités urbaines », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 41, n°113, septembre 1997, pp. 171-197, p. 177.

Figure 5 – Les marqueurs territoriaux : vers la construction de micro-territoires



Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

⁽¹⁾ Les informations véhiculées sur ces divers objets correspondent à la notion de *marker* de Dean MacCANNELL : une information au sujet d'un lieu (« a piece of information about a sight » - p. 41). Celle-ci est antérieure à la fréquentation du lieu (elle est véhiculée par le biais des récits, des livres, etc.) et peut évoluer en fonction des pratiques liées au lieu. MacCANNELL Dean, 1976, *The Tourist : a new theory of the leisure class*, London : Macmillan, 214 p.

Le cas de la population pied-noire peut, dans ce cadre, être mis en parallèle avec celui des diasporas et leurs rapports au territoire.¹ Les marqueurs territoriaux et les lieux signifiants sont effectivement porteurs d'identité et permettent l'affirmation du groupe. Dans ce cadre, ils représentent une ressource essentielle pour la (re)territorialisation des populations « déracinées ».

¹ Concernant les diasporas, voir chapitre 1.1.3.2., 1.1.3.3. et l'exemple présenté ci-après concernant la diaspora grecque pontique.

2.2.2.2 – Le marqueur territorial : une ressource essentielle pour les populations déterritorialisées

Le marqueur territorial renvoie ainsi à une approche en termes d'appropriation et de revendication d'un territoire, de territorialité, de rapports d'un groupe social à son territoire et aux autres populations. Il peut « agir » comme un « poste frontière » délimitant en quelque sorte le territoire (ici, il s'agit de mon territoire, plus loin, c'est celui d'un autre) ou comme la marque de la présence du groupe et/ou de la fréquentation du lieu par le groupe. Le marqueur territorial est par conséquent l'un des outils de l'identité, comme de la culture, du groupe social. Élément visible d'une culture, il revêt un rôle central pour la reconnaissance du groupe en son sein et par les autres. Il rend visible, lisible, bien que partiellement, l'identité d'un groupe social pour lui-même, mais également pour les autres. Il a ainsi à la fois un rôle endogène et exogène au groupe. Il a une vocation identitaire dont l'ambition première est d'articuler et faire valoir la singularité d'un lieu et de sa population. Toutefois, le sens du lieu évolue selon les fluctuations de l'identité de ceux qui l'habitent ou, du moins, qui le visitent, le perçoivent¹. A l'image du territoire, il naît, évolue et peut disparaître.

Cependant, si n'importe quel groupe social peut s'ancrer dans un espace, construire un territoire en s'appuyant sur des marqueurs territoriaux auxquels il accorde une valeur identitaire plus ou moins forte, l'analyse de la création ou de la révélation de marqueurs territoriaux peut s'avérer d'autant plus pertinente pour aborder l'évolution des territorialités des populations « déracinées ». Le besoin de marqueurs territoriaux est exacerbé pour ces dernières, et ce principalement pour trois raisons :

- le premier élément est la perte de ces repères territoriaux, au travers desquels la population se reconnaissait, s'identifiait. Les espaces de mémoire, notamment, ont disparu, y compris les cimetières où sont enterrés les ancêtres ;
- le second est lié à la notion de réseau (ensemble de lieux connectés entre eux du fait de la signification qu'ils peuvent avoir pour un groupe social particulier)², apparaissant comme une forme de territorialité. Cette notion a effectivement une place centrale pour l'appréhension du territoire d'une population déterritorialisée et dispersée. Le territoire ne correspond pas nécessairement à une aire, à une étendue. Il peut, au contraire, être discontinu, éclaté dans l'espace. Il peut ainsi prendre des formes diverses. Il n'est pas nécessairement limité spatialement par des frontières, il ne prend pas systématiquement appui sur une aire spatiale en tant que telle. Ainsi, la notion de marqueurs territoriaux peut apparaître. Cela est fréquemment mis en avant dans le cas de l'étude de diasporas notamment ;

¹ BEDARD Mario, 2002a, *op.cit.*

² Concernant la notion de réseau, voir chapitre 1.2.2.2.

- mais, dernier élément, le marqueur peut représenter encore plus que cela pour les groupes sociaux déterritorialisés. Ces derniers ont effectivement une territorialité et un rapport d'appropriation et d'identification à leur territoire quelque peu singuliers. Les représentations de l'espace perdu pour ces populations vont participer à la construction du nouveau territoire. Elles vont donner du sens à l'espace, au travers de marqueurs territoriaux notamment, pour qu'il devienne territoire. Les marqueurs permettent ainsi de faire perdurer la culture, la mémoire du territoire perdu dans l'ici et le maintenant. Ce rôle est d'autant plus important qu'il permettra au groupe de surmonter le traumatisme de la perte du territoire et aux générations futures de s'identifier encore au groupe social. Le terme « se ressourcer », revenir à ses sources, peut paraître très évocateur dans ce cadre car il signifie retrouver ses racines profondes. Le marqueur territorial permet cela.

Pour ces trois types de relations des populations déterritorialisées au territoire, la construction (et reconstruction) des territoires peut être abordée par le biais de la notion de marqueur territorial. A travers l'étude de populations déterritorialisées, l'appréhension du territoire semble être indissociable de celle de réseau et donc du marqueur territorial dans la mesure où il va constituer un point de repère, une marque dans l'espace pour une population. Il va permettre d'appuyer la territorialisation, donc le développement du nouveau territoire. Concernant ces groupes sociaux, qui n'ont pas sous leurs yeux les signes, les symboles, les témoignages concrets de leur passé dans le paysage, dans l'espace, le marqueur territorial permet de donner une forme concrète à une mémoire collective et individuelle du territoire perdu. Il permet, au-delà de la dispersion, de baliser l'espace, de familiariser ce dernier, de lui donner du sens afin de pouvoir évoluer dans un environnement connu, approprié ; voire de faire revivre, en quelque sorte, le territoire perdu ici et maintenant. Dans ce cadre, les marqueurs territoriaux sont de véritables ressources territoriales investies d'une valeur sociale, éléments de repérage sur lesquels s'appuyer et à partir desquels toutes les actions sont possibles, notamment l'ensemble des revendications liées à l'appartenance au groupe social et à la reconnaissance de ce dernier.

L'exemple du monastère de Panagia Soumela, reconstitué en Macédoine par la diaspora grecque pontique, peut être considéré, dans ce cadre, comme un exemple particulièrement parlant de marqueur territorial. Après avoir été forcée à quitter son territoire d'origine, le Pont, en 1923, la diaspora grecque pontique a ré-enraciné l'icône de Panagia Soumela dans un nouveau sanctuaire et un nouveau monastère, construits à l'image de ceux existant dans le Pont, afin de retrouver ses repères. Le grand rassemblement annuel du 15 août (un pèlerinage) peut ainsi avoir lieu, dans la continuité de ce qui existait dans le Pont. « Sa fonction principale est d'assurer la reproduction de l'identité grecque pontique en exil et sa transmission d'une

génération à l'autre »¹. Par conséquent, au fur et à mesure de la dispersion au niveau international de cette diaspora, le pèlerinage a été rendu possible partout où se trouve une partie importante de la diaspora (Macédoine, Amérique avec New York, Australie avec Melbourne). En Macédoine, cela va plus loin encore avec l'aménagement de trois autres lieux correspondant à trois autres monastères de leur territoire d'origine. « On observe donc la reproduction, en Macédoine, du même type de balisage du territoire que dans le Pont. [...] Les objets sacrés issus des monastères du Pont authentifient les nouveaux monastères et assurent le lien avec les lieux d'origine »².

Cette reproduction des marqueurs territoriaux du territoire d'origine dans le territoire d'accueil représente un exemple quasi caricatural de l'importance de la mise en valeur de marqueurs territoriaux dans l'espace d'accueil pour les populations déterritorialisées. C'est autour de ces marqueurs que la population reprend ses repères, réorganise sa vie culturelle et réaffirme son identité. Ils constituent une véritable ressource pour la territorialisation de la diaspora. Ce sont « des exemples remarquables de lieux constitutifs de la territorialité pontique avant et après la diaspora »³. Le monastère pontique de Panagia Soumela est « un marqueur territorial essentiel à la préservation de leur identité »⁴. Ce lieu permet l'affirmation identitaire du groupe dans le territoire d'origine et donc la conservation de son identité en diaspora.

La communauté arménienne établie à Issy-les-Moulineaux a également inscrit des signes dans son espace d'accueil, s'est ancrée par la mise en place de marqueurs territoriaux avec des toponymes et des emblèmes jalonnant les rues, une église apostolique et d'autres lieux de culte, des affiches, des enseignes d'associations, un monument aux morts, etc. « L'existence de ce système de repérage dans l'espace urbain invoque incontestablement une mémoire de l'ailleurs et une altérité dans une quête d'un lieu possible de réémergence »⁵.

Le territoire est par conséquent un concept central, omniprésent, pour l'étude des populations déterritorialisées. En effet, lorsqu'une population ayant perdu son territoire d'origine ou de vie est étudiée, une double interrogation se pose : l'une relative à la perte d'un territoire d'origine, l'autre relative à une réinstallation dans un espace d'accueil, à l'appropriation d'un nouveau territoire. La dispersion des membres de ces groupes sociaux les amène, en effet, à retrouver des repères dans l'espace, se reterritorialiser. Dans l'étude de ce type de territorialisation, la notion de marqueur territorial est centrale. Le groupe, en l'inscrivant dans l'espace, se territorialise. Ce marqueur, en retour, donne une image au territoire. Ce processus

¹ BRUNEAU Michel, 2004, *op.cit.*, pp. 62-65.

² BRUNEAU Michel, 2004, *op.cit.*

³ BRUNEAU Michel, 1995, *op.cit.*

⁴ BRUNEAU Michel, 1995, *op.cit.*

⁵ HOVANESSIAN Martine, 1992, *op.cit.*, pp. 16-17.

est particulièrement important pour les populations « déracinées » qui trouvent ainsi un appui davantage matériel (bien que cette matérialité soit relative) pour entretenir les liens identitaires entre ses membres. L'approche de ces marqueurs territoriaux peut ainsi permettre de percevoir, notamment, les rapports au territoire d'origine, les éléments constituant le lien communautaire et l'identité. Les pratiques liées à ces marqueurs sont essentielles au maintien d'une conscience identitaire. Les marqueurs permettent de faire perdurer la culture, la mémoire du territoire perdu dans l'ici et le maintenant. La « crise » identitaire liée à la déterritorialisation est, par ce biais, en partie surmontée.

L'idée d'une sorte de « projet territorial » peut alors être mise en avant bien que non nécessairement consciente. Une territorialisation permet de donner un cadre plus pérenne pour la mémoire collective. Elle rend également possible une transmission identitaire et culturelle, permettant aux générations suivantes de partager également un sentiment d'appartenance au groupe.

Par conséquent, la population pied-noire n'échappe pas à la « règle ». Sa territorialisation ne peut être délimitée par des frontières, des limites nettes, cartographiables. Elle est caractérisée par certains regroupements des membres de la population, couplés à une territorialisation de forme réticulaire avec un ancrage autour de marqueurs territoriaux ; sans prendre en compte les membres de ce groupe social ayant fait le choix d'une installation en Corse, dans les DOM-TOM ou à l'étranger.¹ La population installée en France métropolitaine, dont l'identité est prise entre passé et présent, entre la France (son espace d'appartenance, de vie) et l'Algérie (son territoire perdu), doit évoluer, se territorialiser, pour permettre sa survie. Si le territoire revendiqué est l'Algérie, l'implantation géographique du groupe en métropole révèle une certaine reterritorialisation.

Le pourtour méditerranéen, les lieux symboliques et les marqueurs territoriaux ne sont cependant pas tous porteurs de sens (ou du même sens) pour l'ensemble de la population. Concernant le groupe social des Pieds-Noirs, les origines géographiques en Algérie, les appartenances religieuses, la plus ou moins grande implication dans la vie du groupe, l'importance variable prise par la nostalgie, etc., font que tous ces lieux et ces marqueurs territoriaux ne sont pas forcément connus par tous les Pieds-Noirs et, surtout, qu'ils ne génèrent pas une territorialité pour l'ensemble des membres du groupe (voir tableau 10). Cela est principalement lié au fait que ce groupe social est très hétérogène et que le rattachement au souvenir, au vécu en Algérie ne s'exprime pas de la même façon pour tous. C'est pourquoi il a été tenté de réaliser une typologie des membres de ce groupe social, essentiellement afin d'éviter les généralisations trop hâtives qui ne permettent pas la compréhension de la complexité des rapports à l'espace de cette population.

¹ Cas de figure abordés ci-après, dans le chapitre 2.3.

Tableau 10 – La proportion de Pieds-Noirs connaissant et fréquentant certains lieux symboliques pour le groupe social des Pieds-Noirs (enquête par questionnaire de 2004)

	Connaissance du lieu		Fréquentation du lieu (au moins une fois depuis 1962)	
	Pieds-Noirs	Échantillon représentatif	Pieds-Noirs	Échantillon représentatif
Santa-Cruz à Nîmes	52,2 %	53 %	29,2 %	33 %
+ Pèlerinage de Santa-Cruz			20,9 %	25 %
Carnoux-en-Provence	46,9 %	46 %	31,6 %	32 %
Théoule-sur-Mer	35,2 %	39 %	13,6 %	15 %
CDHA	27,1 %	30 %	13,4 %	14 %

Par ailleurs, 56 % des Pieds-Noirs compris dans « l'échantillon représentatif » participent ou ont participé à des manifestations, commémorations ou rassemblements du groupe social. Ce taux s'élève à 60,8 % pour la population pied-noire totale, mais celle-ci compte davantage d'adhérents aux associations (66,7 % d'adhérents contre 55 % pour « l'échantillon représentatif »).

Source : Enquête par questionnaire 2004. Strates « Pieds-Noirs » et « échantillon représentatif », E. GARNIER.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

2.2.3 – Des résultats à nuancer du fait de l'hétérogénéité du groupe social

S'il existe une certaine logique collective concernant les installations résidentielles et la mise en place de marqueurs territoriaux permettant la constitution d'un territoire réticulaire aujourd'hui pour la population pied-noire, tous ses membres ne répondent pas à ces logiques ou n'y répondent que partiellement. Certains se sont établis dans le Midi méditerranéen par exemple, mais sont sortis du réseau social et ne fréquentent pas les lieux de rassemblement, voire ne connaissent pas les marqueurs territoriaux ou les lieux symboliques du groupe. D'autres peuvent s'être établis ailleurs et participer activement à la vie sociale du groupe en participant aux réunions de retrouvailles. D'autres encore peuvent être complètement sortis de ce schéma. Une multiplicité de possibilités peut être rencontrée. Aussi, bien qu'à ne retenir que les différences, on risque de laisser échapper l'identité profonde¹, il paraissait important de garder à l'esprit que toute généralisation est abusive ou risque de l'être. D'autre part, les choses évoluent. Certains lieux perdent de leur « aura ». Certains rassemblements perdent de l'importance. Concomitamment, de nouveaux marqueurs territoriaux apparaissent avec de nouveaux rassemblements. Il en est de même pour les associations, etc. Rien ne semble figé. C'est pourquoi il paraissait essentiel de définir une typologie pour cette population, aujourd'hui.

¹ BOURDIEU Pierre, 1970 (1958), *op.cit.*, p. 5.

Différentes typologies de la population pied-noire ont déjà été proposées. Elles sont plus ou moins complexes, précises. Leur point commun est qu'elles mettent en avant l'hétérogénéité du groupe.

Ainsi, à l'image du travail de Jean-Jacques JORDI¹, trois catégories peuvent être distinguées :

- "ceux qui sont restés dans un exil destructeur". Ils vivent dans la « nostalgie », avec le regret du passé. Leur intégration est un échec dans une métropole qui n'apporte rien. Le souvenir est dans ce cas un frein à l'intégration. Le deuil de l'Algérie est inlassablement porté. Leurs porte-drapeaux sont des associations revendiquant l'indemnisation et la réinstallation ;
- "ceux qui ont tourné la page". Le souvenir ne nuit pas à leur intégration : il est "positif" dans la nécessité, dans la volonté de tout reconstruire en métropole pour mieux tourner la page. La fin du deuil se précise. Ils sont principalement représentés par les amicales à caractère géographique et les associations thématiques ;
- "ceux qui reviennent sur leurs racines et leur histoire". La question identitaire pied-noire est pour eux au premier plan. L'identité et la culture sont ainsi des thèmes récurrents. Apparaît l'idée d'une intégration en France qui ne doit pas être perçue comme la perte d'une identité "originelle". Le deuil n'est pas possible : seul l'avenir est à appréhender. L'exil est un exil "cultivé", véritable "pilier" de la communauté. Ces individus sont marqués par une volonté sereine de savoir. Ils renouent avec le champ territorial du Maghreb. Ils proposent une recherche identitaire forte de plusieurs origines et influences : espagnole, italienne, allemande, maltaise, juive, arabo-musulmane et régionalo-française.

Leurs représentants sont des associations telles que le Cercle Algérien², Généalogie Algérie-Maroc-Tunisie (GAMT)³, Carnoux racines⁴, Coup de Soleil⁵. Ce sont ainsi des

¹ JORDI Jean-Jacques, 2002a, *op.cit.*

² Voir l'introduction concernant cette association, ainsi que le chapitre 2.1.2.2.

³ Cette association, fondée en juillet 1982 (J.O. n° 174 du 29.07.1982 et n° 208 du 6.09.1984) et basée à Aix-en-Provence, a pour but de regrouper les personnes faisant des recherches généalogiques concernant l'Afrique du Nord et les aider à reconstituer l'histoire de leurs ascendants. Elle se présente comme totalement apolitique et non culturelle. L'association vise ainsi deux missions : reconstituer l'état-civil des régions concernées et aider à la reconstitution de l'histoire familiale des aïeux des populations d'Afrique du Nord (d'origines européennes avant tout) à partir de tous les documents trouvés et relevés dans les différentes archives. Elle offre à ses adhérents des services et des outils qui permettent aux généalogistes néophytes d'obtenir l'aide nécessaire pour commencer leurs recherches, aux généalogistes confirmés, étudiants, chercheurs de bénéficier de tous les travaux effectués par les membres bénévoles depuis plus de 20 ans. Voir le site Internet de l'association : <http://www.genealogie-gamt.org/index2.asp>

⁴ Il s'agit d'une association culturelle, à l'échelle nationale, créée en 1984 et rassemblant les trois pays du Maghreb. Carnoux-en-Provence, considérée comme ville-symbole, fondée en Provence par des rapatriés, est son lieu de naissance. Le terme « racines » renvoie, quant à lui, aux liens, aux attaches solides fondant la stabilité de l'entité pied-noire. Ses objectifs sont de deux types : recherche, reconnaissance et défense de l'identité pied-noire d'une part, et sauvegarde et transmission de l'Histoire et de la culture pieds-noires d'autre part. Ses actions concernent la relance du pèlerinage à Notre-Dame d'Afrique (les 15 août à Carnoux), la campagne nationale en faveur des familles des « Disparus », l'organisation de rassemblements, de colloques littéraires et historiques, la dénonciation de toutes contrevérités et désinformations relatives à « Notre-Mémoire », l'aide à la rédaction de livres, de mémoires et de thèses, des interventions dans la réalisation de reportages audiovisuels sur la communauté ou l'organisation de voyages à travers le monde, etc.

⁵ Association présentée dans le chapitre 2.1.2.2.

associations à vocation culturelle, bien que les projets soient différents, avec un objectif de retour à l'histoire.

Il s'agit donc, à l'image de cette typologie, d'une population hétérogène avec des dynamiques différentes et parfois contradictoires. La complexité du groupe est d'autant plus réelle qu'une même personne peut adhérer à plusieurs associations comprises dans les trois catégories.

L'année de l'arrivée en métropole joue également un rôle concernant le ressenti lié à la migration. La date d'arrivée a ainsi pu influencer la perception de la perte de l'Algérie, du rapatriement, de l'accueil, de l'installation. En s'inspirant d'une typologie d'Emmanuelle COMTAT¹, trois sous-groupes peuvent être distingués parmi la population pied-noire :

- ceux qui sont rentrés en métropole avant 1962, ayant vendu une partie de leurs biens en Algérie et ayant pu s'insérer plus facilement dans le tissu socio-économique de la France métropolitaine, tout en ayant un choix plus facile de leur lieu d'installation (sud de la France) ;
- ceux rentrés en métropole dans la précipitation de 1962, qui ont tout perdu en Algérie et n'ont pas le sentiment d'avoir été bien accueillis par leurs concitoyens et les autorités politiques ;
- ceux arrivés après l'indépendance, ayant essayé de rester en Algérie ou ayant tenté de vendre quelques biens avant de rentrer en France.

Il est vrai que cette catégorisation peut être pertinente car le traumatisme, les ambitions, l'accueil, et donc la mémoire, l'identité, la culture peuvent se différencier d'un groupe à l'autre.

Clarisse BUONO² propose, quant à elle, une typologie plus complexe, basée sur la problématique de la transmission de l'identité pied-noire aux plus jeunes générations. Avant de s'attarder sur un septième profil, elle définit ainsi six types-idéaux :

- le « nostalgique historien »

Le discours prend sa force dans un récit historique avec « scientificité ». Ce n'est pas qu'une expérience personnelle. La volonté explicite est de lutter contre « la désinformation ». Leur historiographie est éditée par des maisons d'éditions peu connues. Les faits historiques énoncés sont souvent posés comme preuve éminente de la mauvaise foi du gouvernement français concernant ce que sont (et ce qu'ont été) réellement les Pieds-Noirs.

¹ COMTAT Emmanuelle, 2000, *op.cit.*

² BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, pp. 101-117.

- le « nostalgique exotisant »

L'histoire personnelle est largement mise en avant. Celui-ci évite de faire référence aux sujets délicats qui entourent la question pied-noire. Le discours porte avant tout sur les atouts de la « communauté » que l'individu affectionne. Pataouète, rituel "merguez-couscous", récits humoristiques de « là-bas » prennent ainsi le pas sur les débats historiques ou politiques. « Additionné à une bonne humeur affichée en permanence, ce profil offre la caricature attendue du pied-noir ». L'identité pied-noire est alors revendiquée comme "cosmopolite". Les Algériens sont présentés comme ayant été des citoyens à part entière qui contribuèrent à l'expérience « multiculturelle » vécue en Algérie.

L'autojustification reste présente. De façon plus émotionnelle, il traduit le sentiment d'avoir été injustement traité et incompris. Il est souvent fait référence à un voyage effectué en Algérie longtemps après le rapatriement. Sont alors exprimés l'émotion du « retour » et l'accueil chaleureux des populations. Les enfants ayant participé à ces voyages sont présentés comme respectant, voire aimant, cette histoire de leur(s) parent(s).

- le « nostalgique politique »

La « politique » dont il est question ici est celle défendue par l'OAS. Ce qui fait référence, c'est « l'engagement » ; et cet engagement est déclaré assez ouvertement au cours de l'entretien. L'OAS est présentée et se trouve au centre des discussions. Le bien-fondé de l'action est justifié. Les héros sont évoqués, mythifiés. Le pouvoir de l'organisation est mis en avant. Cependant, cet idéal-type est qualifié de « nostalgique » car il se réfère à une politique passée.

- le « non-nostalgique politisé »

Cet idéal-type se construit en opposition aux « nostalgiques ». Avant toute chose, l'individu précise qu'il se revendique pied-noir sans pour autant se réfugier dans le passé. L'objectif est en quelque sorte de « se distancier de l'image courante du rapatrié ». D'ailleurs, cet idéal-type entend défendre la réputation de sa « communauté » en se posant comme « défenseur des valeurs républicaines et adversaire du Front National ». Le racisme est souvent largement évoqué. Reprenant l'argument « européen » du « nostalgique exotisant », il met en avant le fait que les Pieds-Noirs, ayant vécu dans une société de *melting-pot*, sont les plus à même d'évoluer dans une société « multiculturelle ». La tolérance est mise en avant comme l'atout majeur d'une communauté qui s'est toujours mélangée. Il insiste sur ses affinités politiques avec la « gauche » et sur le panel varié des relations de différentes origines. Dans ce cadre, les mauvaises relations avec les « nostalgiques » sont largement exprimées, déplorées mais sont qualifiées d'irréversibles. « Entretenir un projet à long terme avec la collectivité pied-noir semble ici poser problème, celle-ci étant, pour les adeptes de ce discours, vouée à disparaître. A défaut de "mémoire", ce sont des valeurs qu'on veut, ici, essayer de transmettre : de tolérance, de solidarité, des valeurs républicaines ». Ce discours est souvent celui de personnes étant relativement jeunes lors du rapatriement.

- l'« indifférent au phénomène communautaire »

Ce qui est mis en avant ici est le « déni du *particularisme* pied-noir ». Souvent, le terme même de pied-noir est rejeté comme étant péjoratif. Avoir été Français d'Algérie ne signifie pas avoir appartenu à une « communauté » spécifique mais simplement avoir vécu dans un département qui, aujourd'hui, n'est plus français. Ce qui est mis en exergue dans ce cas, c'est le fait qu'on a voulu « tourner la page ». Ce profil possède toutefois un revers. « Si on trouve chez certains la volonté de ne plus repenser à "là-bas", de ne pas s'enfermer dans ce qu'on estime être une caricature, l'accablement est perceptible et le déni du souvenir apparaît dès lors comme un effort vain. Poussé dans ses retranchements, ce discours peut révéler une véritable "haine de soi", un rejet mal assumé des attaches communautaires ».

- l'« animateur biculturel »

Pour cet idéal-type, le discours est largement axé autour de l'idée d'une « complémentarité de deux peuples » incarnés par la communauté pied-noire et la communauté algérienne. Tout fonctionne comme si le rapatriement n'avait eu d'autres fonctions que d'amener ces cultures à être visibles en métropole. Plus encore que la complémentarité, c'est la fraternité entre rapatriés et Algériens qui est mise en avant. Les actions entreprises sont essentiellement culturelles et organisées en France. L'Algérie devient un creuset de talents inexploités. On lutte ici pour faire reconnaître les artistes en France, que ces artistes soient Pieds-Noirs ou Algériens (la « parité » n'étant pas toujours respectée).

Ces six types-idéaux renvoient à une affirmation identitaire tournée vers le passé, peu capable de transformation. Ils correspondent plus ou moins au discours des « anciens » auquel est opposée la figure distincte des « reconstruteurs modernes ».

Ce septième profil identitaire pied-noir renvoie à une figure apparue beaucoup plus tardivement, plus de trente ans après le rapatriement. Les membres de la communauté sont de moins en moins nombreux et les descendants accèdent à l'âge des questionnements. Dans ce contexte, ce dernier idéal-type se nourrit en partie des précédents aspects de la mémoire identitaire de la collectivité, cependant, pour s'affirmer, il doit nettoyer, conserver et enfin ajouter des éléments de cette mémoire, dans un ultime espoir d'en constituer la base infrangible d'une différence culturelle affirmée. Cela pourrait apparaître comme une *tentative* de reconstruction moderne. Ce discours est d'ailleurs très présent et médiatisé plus positivement que l'ont été les autres discours pieds-noirs.¹

Le discours classique des Pieds-Noirs est considéré comme une « nostalgie mortifère ». Les individus correspondant à cet idéal-type ont conscience que la mémoire pied-noire classique n'a fait que couper les descendants du vécu parental, en leur soufflant que leur histoire n'était pas transmissible car unique. La transmission est considérée comme impossible en l'état. Aurait été mis à mal « un accent outré, une volubilité excessive, une faconde exagérée, un

¹ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 111.

langage burlesque, des habitudes culinaires monomaniaques, qui auraient contribué à discréditer la personnalité pied-noir. Des figures emblématiques en ont fait, jusque dans les années 1980, leur fonds de commerce (les mêmes noms reviennent : Marthe Villalonga, Robert Castel, Enrico Macias...), créant une image d'autant plus mal vécue qu'elle se présentait comme unique et généralisable ». Le « reconstruteur moderne » préfère au contraire souligner les efforts d'adaptation de ce groupe en métropole. Les caricatures classiques et largement répandues du pied-noir sont ainsi rejetées. Il n'est plus question de se sentir jugés ni comme des « pitres naïfs » ni comme des « colons inhumains ». De même, « alors que la génération nostalgique des rapatriés se réfugie, pour la majorité, dans la négation totale d'une quelconque attitude répréhensible durant la colonisation, les modernes tentent de résoudre le paradoxe en évitant tout manichéisme ».

Dans ce cadre, « tout se passe comme si les parents préparaient le terrain à la construction identitaire des enfants en tentant de leur offrir une mémoire expurgée de ses éléments négatifs ». Les caricatures, quelles qu'elles soient, sont rejetées. « Le personnage pied-noir qui se dessine est largement plus nuancé ». Il s'agit avant tout de rendre la mémoire pied-noire acceptable aux yeux des plus jeunes générations.¹ Les descendants ont besoin d'une identité positive à laquelle se rattacher.

Il existe certainement de nombreuses autres typologies. Celles-ci ne sont que des exemples. L'intérêt ici est avant tout de prendre de la distance par rapport à l'une des représentations de la *société* (terme pouvant être rapproché de celui de *groupe social* dans ce cas), à savoir qu'une « société » renvoie à une « unité possédant des frontières qui la démarquent d'autres sociétés environnantes. [... Cependant,] les totalités sociétales n'ont pas toujours des frontières clairement délimitées [...]. Dans les sciences sociales, quelques présomptions malheureuses ont renforcé une tendance à tenir pour acquis qu'en tant que totalités sociales, les sociétés sont des unités d'études faciles à définir »². Il s'agit, au contraire, de mettre en évidence la dimension complexe du groupe social des Pieds-Noirs, tant du point de vue des mécanismes de désignation du groupe (peuple, minorité, ethnie, communauté), des logiques d'insertion, que des références identitaires (du fait de la diversité des origines géographiques et socioculturelles de cette population). Les membres du groupe ne partagent pas véritablement une référence unitaire telle que la religion ou la langue. Il s'agit avant tout d'une unité abstraite traduisant une tendance à homogénéiser un ensemble socialement hétérogène. « La communauté serait plutôt cette abstraction qui, loin d'organiser l'ensemble des conduites et des désirs individuels, fonctionnerait comme système de référence

¹ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 228.

² GIDDENS Anthony, 1987, *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration*, traduction de Michel Audet, Paris : PUF, 474 p. (coll. Sociologies), pp. 220-221.

symbolique permettant d'unifier en substitut d'un Etat-nation les multiples "nous" de référence, s'étirant de la cellule familiale à l'unité associative, au macrocosme diasporique »¹. Le rôle de l'appellation *pied-noir* est central pour asseoir cette représentation d'une unité. Dans les faits, ce qui constitue le sentiment d'appartenance au groupe repose davantage sur un sentiment de fraternité éprouvé dans le malheur des siens et sur certaines affinités de modes de vie (bien que relatifs dans la mesure où les membres de cette population sont français), que sur une réelle unité.

Afin d'éviter une perception trop caricaturale et uniforme des membres d'un groupe social, mettre en évidence l'hétérogénéité de la population pied-noire semble central.

« Il y a eu une espèce de... comment dire... d'agglomération. Le mot « pied-noir », c'est un ensemble. Or, il y a toutes les classes sociales, toutes les personnalités... et il y a la caricature. Tout de suite c'est la caricature... très souvent. Au contraire... moi je me dis pied-noire quand je peux dire que... ce n'est pas ce que les gens pensent... ou les âneries qu'on est en train de me débiter. Voilà... pour casser le stéréotype ». (Catherine, 61 ans)

C'est pourquoi le parti a été pris de proposer une typologie de ce groupe social. Cependant, il ne s'agit pas de reprendre les typologies déjà existantes ou de les critiquer. Celles-ci sont valables par rapport aux problématiques définies par leurs auteurs. Dans le cadre de cette étude toutefois, elles ne conviennent pas. Il est ainsi question de construire une typologie de la population pied-noire en lien avec les rapports à l'espace et la problématique de la territorialisation et de la territorialité des membres du groupe.

2.2.3.1 – Les Pieds-Noirs : un groupe social fragmenté au regard de la territorialisation et des territorialités observées. Proposition d'une typologie

Une classification archétypale est ici proposée. Les idéaux-types définis n'existent pas nécessairement sous une forme pure. La typologie renvoie avant tout à une schématisation de la composition et des comportements d'un groupe social. Il est, par conséquent, difficile de prétendre pouvoir placer chaque individu dans une « case » ; à moins de définir autant de types qu'il y a d'individus.

L'objectif, dans le cadre de cette étude, a été de dégager une typologie de la population pied-noire selon des critères se rapportant aux rapports au(x) territoire(s) du groupe social. Des critères liés au sentiment d'appartenance au groupe et à l'identification aux différents traits culturels de la population sont bien sûr sous-jacents, mais ils viennent avant tout éclairer la territorialisation et la territorialité de chaque Pied-Noir. Aussi, les critères sur lesquels ont été bâtis les différents idéaux-types sont :

¹ HOVANESSIAN Martine, 1992, *op.cit.*, p. 34.

- le rapport actuel à l'Algérie (Algérie française ou Etat actuel),
- le rapport à la métropole (lieu de vie actuel, fréquentation de lieux symboliques, participation aux regroupements, sentiment d'intégration ou rejet de la métropole),
- le rapport au « reste du monde », à savoir les références faites, dans le discours, à la Méditerranée, à l'Europe, au monde arabe (et au Maghreb plus particulièrement), à l'Afrique ou encore à des territoires « à conquérir » (Amérique du Nord, Amérique du Sud, Australie par exemple), et la territorialité en découlant.

Six idéaux-types peuvent ainsi être définis.

Les nostalgiques

Ce premier idéal-type correspond aux personnes conservant un lien fort à l'Algérie française. Leurs revendications identitaires et leur territorialité sont marquées par cet attachement à l'Algérie d'avant 1962. Par conséquent, elles vivent plutôt dans le Sud métropolitain, dans un environnement rappelant l'environnement algérien.

« Enfin, mon père, en venant vivre à Nice, a peut-être voulu pour nous le même type d'enfance que celle qu'il avait eue pour lui-même... avec les grands pique-niques familiaux. Parce qu'ensuite, quand le reste de la famille est revenu d'Algérie, on se retrouvait les dimanches dans ces espèces de grandes fiestas... très pieds-noires. [...] Voilà, c'était une manière peut-être de reproduire ce... c'était peut-être plus facile de reproduire ça sur la Côte d'Azur qu'à Valenciennes ou à Dunkerque quoi. [rires] » (Jérôme, 49 ans)

Si ce n'est pas le cas, elles ont tendance à vouloir retrouver certains éléments leur rappelant l'Algérie dans leur environnement quotidien.

« J'avais planté des lavandes. J'avais planté des romarins. C'était des plantes qu'on avait dans notre jardin. Des hibiscus. J'ai tout essayé. Mon mari me disait "tu es complètement folle, ça ne viendra jamais. Tout va geler". Et puis effectivement, tout a gelé ! [rires] Il fallait que je retrouve quelque chose... même si ce n'était pas grand-chose. J'avais des plantes grasses. J'avais des petits cactus. Et d'ailleurs, j'en ai toujours. A chaque fois qu'il y en a un qui crève, j'en remets un consciencieusement. ... J'ai planté même un jasmin. Mais il se sent très mal là ». / « Il avait appelé la maison la Barchicha. Et la Barchicha, c'était une côte qu'il y avait entre St Eugène, notre banlieue, et Alger, qui était très raide. Et quand on était gosse, il y avait des tramways dans cette côte. Et pour que le tramway puisse monter, il fallait que les gens descendent. [rires] Elle était très très raide. Et nous, pour arriver chez nous, on est en haut d'une colline et il y a un chemin qui est très très raide puisqu'en haut, on a un panneau "attention descente 27 %". Alors quand on est arrivé et qu'on a vu la maison, il a mis "la Barchicha" »¹. (Denise, 67 ans)

¹ 11 % de la population pied-noire (strate « Pieds-Noirs ») ayant rempli le questionnaire de l'enquête de 2004 ont donné un nom à leur maison faisant référence à l'Algérie. Ce taux atteint 13 % pour « l'échantillon représentatif ».

Ces personnes connaissent également les lieux symboliques du groupe en France métropolitaine, notamment lorsque des objets rapatriés d'Algérie s'y trouvent, et peuvent les fréquenter. Elles recherchent parfois la compagnie des autres Pieds-Noirs dans le cadre des associations ou des regroupements divers organisés en métropole. Par ailleurs, elles adhèrent avant tout à des associations ou amicales tournées vers le vécu en Algérie française. Enfin, il peut être noté qu'elles ne sont généralement jamais retournées en Algérie depuis l'indépendance, notamment parce qu'elles craignent de ne pas reconnaître le pays de leur enfance ; il ne s'agit pourtant pas forcément d'un refus de l'indépendance de la colonie.

« Pas l'Algérie parce que... [silence]. Il y avait quand même un contentieux au début... Un sentiment d'insécurité aussi... [...] Ce n'est plus notre Algérie hein... J'y repasserai volontiers mais... On a eu la possibilité, on n'a pas voulu... [...] Alors ça m'a beaucoup travaillé lorsque j'étais avec mon bateau tout à fait au sud des Baléares, sur l'île de Formentera, l'île la plus au sud, c'est-à-dire qu'on est à une nuit de navigation de la plage de mon enfance... Vraiment j'ai... j'étais à deux doigts de le faire tu vois. Je n'ai pas cédé... Alors maintenant, je me dis bien que ce serait chouette d'y retourner mais ça va tellement être méconnaissable, tu vois ». (Claude, 74 ans)

« Ces gens là m'ont foutu dehors. Je ne vais pas aller leur dire que je me plaisais. Je ne vais pas pleurer pour... Bon, ça me travaille bien sûr. J'aimerais revoir... mais plus maintenant ». (Philippe, 76 ans)

Ce sont des personnes qui partagent un sentiment d'appartenance très fort au groupe social des Pieds-Noirs. Elles sont particulièrement attachées à certains traits culturels du groupe, renvoyant néanmoins à une perception de l'histoire assez nostalgique.

« Le territoire des Pieds-Noirs ? Je pense que dans leurs têtes, c'est l'Algérie. Dans leur tête, ils sont toujours là-bas hein. Moi je crois qu'ils n'arrivent pas... ils se sentent étrangers ici... Je pense que dans leur tête... mais c'est un territoire idéalisé et... ils vivent dans le passé... de toute façon, je crois qu'ils sont tellement déterminés par ça qu'ils ne peuvent pas s'en sortir ». (Alice, 39 ans)

Les blessés

Ce type renvoie aux personnes vivant dans le rejet de la métropole. Elles ont été blessées et la blessure n'est toujours pas « cicatrisée ». Ce sont des sentiments de rancœur, de trahison qui sont mis en avant le plus souvent. Il s'agit des membres du groupe dont le discours reflète le plus la colère. Toutes les prises de décision politique de l'Etat sont critiquées. Les Métropolitains sont caractérisés par un certain nombre de stéréotypes. Ce sont des personnes qui se souviennent souvent très bien du départ d'Algérie et de l'accueil et de l'installation en métropole. Il s'agit donc de personnes ayant, le plus souvent, au moins une vingtaine d'années au moment du départ ou encore de personnes qui avaient commencé leur carrière

professionnelle en Algérie et qui ont dû tout recommencer à leur arrivée en métropole. De ce fait, elles se sentent fréquemment mal là où elles se trouvent en métropole. Cela a même pu les conduire à partir vivre à l'étranger. Le rejet de la métropole est d'ailleurs tel que celle-ci apparaît davantage dans les discours que l'Algérie. Le vécu dans l'ancienne colonie est presque occulté, d'autant plus que l'indépendance de la colonie n'est pas toujours acceptée.

« J'ai pris ma retraite en 1991 et suis venu aux Etats-Unis pour épouser une Américaine que j'avais connue en 1944. [...] Je sais qu'il y a eu de nombreux Pieds-Noirs aux Etats-Unis mais, malheureusement, beaucoup ont disparu ; ainsi, deux de mes amis sont décédés il y a deux ou trois ans et nous ne pourrions plus avoir leur témoignage. Ils avaient les mêmes sentiments que les miens à l'égard d'une métropole qui n'avait pas su les accueillir ». / « Je ne suis pas retourné en Algérie car je n'avais aucune envie de revoir un pays dirigé par des Arabes. Pour moi, contrairement à l'opinion métropolitaine, la perte de l'Algérie n'était pas une "décolonisation" mais la suite logique d'une défaite de la France dont le responsable était le général de Gaulle ». (Victor, 79 ans)

« Je voulais partir en Australie... en rentrant. Et puis ça ne s'est pas fait... la langue, les diplômes... il fallait repasser des diplômes, etc.... Parce que c'est un pays libre alors que la France n'est pas un pays libre. C'est tout. C'est un pays pseudo-communiste... un des rares pays communistes qui restent encore en Europe... et non pas ultra libéral comme ils ont l'air de le dire. C'est l'inverse... la réalité. ... On n'a le droit à aucune liberté. Il faut aller demander des tas d'autorisations... dans n'importe quel métier d'ailleurs. Vous allez ailleurs, en Angleterre, vous voulez vous installer dans n'importe quel métier, en quelques heures vous avez toutes les autorisations. En France, il faut attendre trois mois. Et tout est comme ça ». / « Le territoire où je suis né n'existe plus pour moi. Voilà. Et je ne suis pas un rapatrié mais un immigré français. [...] Moi je suis né dans un département français... ils ont beau raconter ce qu'ils veulent, l'Algérie était composée, à l'époque où je suis né, de trois départements français. [...] Que maintenant l'Algérie soit un pays étranger bon, monsieur De Gaulle l'a voulu et les Français aussi puisqu'ils ont voté EUX et nous non... on n'a pas eu le droit de voter non parce que nous étions les intéressés, on n'a pas eu droit au vote. C'est ça la démocratie selon De Gaulle. Donc, le territoire... on n'en a plus... » (René, 77 ans)

« Il n'y a rien qui me retient ici ! Si, ce qui me retient maintenant ce sont mes enfants, mes petits-enfants... [...] J'ai tellement eu de rancœur que... et puis il y a eu quand même cette méfiance ou cette défiance réciproque... je n'ai pas réussi à créer des liens amicaux avec mes... mes compagnons de travail... parce qu'ils avaient leur mentalité, parce que... il y avait l'antagonisme entre le Pied-Noir et le Métropolitain ou le Métropolitain et le Pied-Noir... Non et puis moi... j'ai conservé envers les Métropolitains de la rancœur... de ne pas avoir fait ce qu'il fallait... que ce soit les gens de ma génération ou de la génération antérieure... ou encore de la précédente... de ne pas avoir fait ce qu'il fallait pour... que les gens qui étaient hors métropole puissent vivre heureux et tranquilles. Voilà. J'ai peut-être tort, mais je ne crois pas ». (Patrice, 69 ans)

Le sentiment d'appartenance au groupe est fort pour ces personnes car elles pensent partager une expérience difficile avec les autres Pieds-Noirs, un destin tragique commun. C'est dans ce cadre qu'elles font partie de certaines associations, telles que des associations revendicatives concernant l'indemnisation par exemple, à l'image de l'ANFANOMA.

Les Algériens

Le terme « Algérien » est peut-être un peu fort. Il ne renvoie pas nécessairement à la nationalité algérienne. Cependant, il traduit un attachement de ces personnes à l'Algérie aujourd'hui, et pas nécessairement à l'Algérie française.

Ce sont des personnes qui n'ont pas forcément une territorialité particulière en métropole par rapport au reste de la population française. Elles ne vivent pas nécessairement dans le Sud métropolitain et ne participent pas souvent aux rassemblements du groupe social. Il s'agit de personnes qui ne vont pas chercher à se retrouver avec d'autres Pieds-Noirs pour partager un discours nostalgique sur l'Algérie et le vécu là-bas. Elles pourraient ainsi être considérées en marge de la population pied-noire. En fait, c'est l'attachement à l'Algérie qui se révèle le plus fort. Le pays est considéré comme le « chez soi » et peu importe que le pays ne soit plus français. Cela a pu se traduire chez certains par un départ après l'indépendance, pour d'autres par des voyages en Algérie. Quelques-uns, enfin, ont le souhait de monter des projets entre France et Algérie. Quoi qu'il en soit, ces personnes partagent un sentiment d'appartenance au groupe social des Pieds-Noirs. Elles sont attachées à certains traits culturels du groupe mais, dans le même temps, en rejettent d'autres. Elles peuvent donc adhérer à certaines associations, mais ces associations correspondent davantage à des associations du type Coup de Soleil qu'à des Amicales ou à des associations culturelles consacrées à l'Algérie française.

Enfin, ce type peut regrouper tout autant des personnes qui ont vécu en Algérie que des individus qui n'y ont quasiment pas vécu, voire qui sont nés en métropole après l'indépendance.

« En 88, je suis allé en Algérie. Et c'est le seul voyage que j'ai fait... j'ai retrouvé Blida, j'ai retrouvé le nom de Boufarik, j'ai retrouvé le désert, j'ai retrouvé les directions de Tombouctou, de Tamanrasset et tout ça. Et je n'étais pas à l'étranger. J'étais chez moi. Je te promets ! Je suis descendu de l'avion. Je n'avais pas l'impression... [...] J'étais chez moi. Et... à tel point que lorsque je suis rentré, j'ai fait ma demande au Ministère pour travailler là-bas. Et c'est là qu'ils ont arrêté toute la coopération ». (Pascal, 37 ans)

« Il y avait trois enfants. S'il n'y avait pas eu d'enfant je serais resté, ça c'est certain. Parce que mon pays est là-bas et n'est pas ici. Mes racines sont là-bas. Ma chair est là-bas ». (Vincent, 61 ans)

Ce quatrième idéal-type regroupe les personnes dont la territorialité découle des valeurs jugées « positives » du groupe. Les traits culturels mis en évidence avant toute chose sont le métissage à l'origine de la population pied-noire et le vécu relativement harmonieux avec d'autres groupes sociaux, religieux en Algérie. Ces individus revendiquent de ce fait une certaine tolérance, une capacité d'adaptation. C'est l'ouverture d'esprit qui est mise en avant.

« Je n'en tire pas forcément... une fierté d'être fille pied-noire... mais je tire, par contre, une fierté des origines multiples de ma famille... origines multiples... dont la multiplicité est liée précisément à ce passé algérien ». (Alice, 39 ans)

Cela se traduit, en terme de territorialité, par l'expression d'un certain bien-être à se trouver dans des quartiers regroupant une population relativement importante issue de l'immigration en métropole.

« Moi où j'habite, c'est un quartier populaire donc... déjà il y a un truc qui est sûr c'est que c'est une population qui est sûrement aussi mixte que... de là où on vient. Donc, j'ai une relation historique, en tout cas un truc à avoir avec ça... Je pense souvent à mes parents parce que je suis souvent dans des situations qui doivent être les mêmes que les leurs... Mon immeuble est peuplé, sûrement, à un tiers d'Arabes, un tiers de Noirs... un tiers de Français... de souche ». (Renaud, 43 ans)

Par ailleurs, il peut aussi être question de voyages, voire d'installations à l'étranger à plus ou moins long terme, surtout au Maghreb ou dans le monde arabe, puis en Méditerranée et en Europe.

« Je croyais retrouver un peu de mon enfance. Mais pas du tout. C'est très différent. Mais c'est pour ça qu'on est parti en Egypte ». (Blandine, 44 ans)

« Il y a des Pieds-Noirs qui sont allés en Espagne et qui sont très heureux [...]... qui sont très heureux là-bas et qui sont même, peut-être... plus facilement chez eux... que ceux qui sont dans nos régions. Moi je pense vraiment que c'est plus... ce n'est pas tellement la France. Moi, déjà, j'avais quatre grands-parents qui avaient quatre nationalités différentes. [...] Il y avait énormément d'Italiens et d'Espagnols [...]. Donc je pense que... dans leur mentalité, leur façon de vivre, leur recherche d'une vie à l'extérieur... je pense que c'est plus ça ». (Catherine, 61 ans)

« Mon père a été nommé à Madagascar. Il cherchait à repartir outre-mer, donc ça faisait partie un peu aussi du mythe familial c'est que... La France on y tenait, on était français et tout, mais le bonheur et le salut étaient ailleurs, outre-mer quoi ! » / « C'était le continent africain. [...] J'ai un amour très fort de l'ensemble de ce continent. Ce n'est pas seulement une partie du continent. Je reconnais la diversité de tout ça mais, en même temps, je me sens vraiment en lien avec ce continent. Je ne sais pas. Il y a une espèce de compréhension intime. [...] Ce lien avec l'Afrique, je le cultive au travers de plein de choses ». (Marc, 52 ans)

« L'intégration a été très facile au Maroc. Je suis très à l'aise ici, certainement du fait de ma petite enfance. Ce sont des gens très différents de nous, mais bon... Je suis plus heureux ici que si j'étais en Angleterre ». / « Moi, si je pouvais... maintenant,

actuellement choisir... si vous voulez, j'ai toujours envie de vivre au bord de la Méditerranée... et pas dans un lieu trop construit, trop... donc dans un lieu un peu isolé, un peu... donc comme, par exemple, le détroit de Gibraltar où je passe mes vacances, c'est vraiment... c'est vraiment un petit paradis. [...] La Corse aussi, c'est un pays que je trouve fabuleux... [...] bon, peut-être la Sardaigne aussi, c'est beau. C'est ce que j'aime. Il faut qu'il y ait la mer... Méditerranée, des rochers, du sable, des arbres, des poissons... des forêts quoi, du chêne liège, du pin... des forêts méditerranéennes ». (Christian, 50 ans)

C'est ainsi un dépassement de la dualité France-Algérie qui est sous-jacent, bien qu'un sentiment de proximité avec l'Algérie actuelle puisse également être exprimé ; cela démontre une certaine imbrication des idéaux-types *Algériens* et *métisses*. Ces derniers sont davantage tournés vers un « territoire-monde » alors que les *Algériens* restent relativement focalisés sur l'Algérie.

« Pour moi, être pied-noir, ça m'offre une façon d'avoir des liens avec le Maghreb, d'être une passerelle avec le Maghreb, y compris avec le monde arabe, etc. ». / « Je continue à avoir plein d'activités liées à l'Algérie. [...] L'Algérie était en pleine crise, en plein trouble du terrorisme islamiste, etc., et la façon... c'était une des façons, je pensais, de pouvoir dire au peuple algérien qu'on ne les oubliait pas, qu'on restait en lien avec eux » (Marc, 52 ans)

« Pour moi, ce n'est pas limité à l'Algérie, c'est le monde arabe. Ce n'est pas... ce n'est pas limité au pays qui s'appelle aujourd'hui l'Algérie.... C'est plus la culture arabe que... Je serais aussi fascinée de partir en Tunisie ou au Maroc... que d'aller en Algérie ». (Fabienne, 45 ans)

Cet idéal-type correspond à des personnes relativement différentes en terme d'âges, de lieux de vie ou encore de durée du vécu en Algérie. Mais, parallèlement aux *Algériens*, ce sont des individus qui partagent un sentiment d'appartenance avec le groupe social. Ils ne le rejettent pas et, au contraire, fondent leur identité sur certains traits culturels du groupe qu'ils mettent en valeur. D'autres peuvent, dans le même temps, être vivement critiqués. Ces personnes peuvent donc également adhérer à certaines associations pieds-noires, mais celles-ci correspondent, une fois encore, davantage à Coup de Soleil qu'à des Amicales ou à des associations culturelles consacrées à l'Algérie française.

Les ré-enracinés

Ce type concerne les personnes éprouvant, avant toute autre chose, un besoin d'enracinement aujourd'hui. Ces Pieds-Noirs mettent en évidence, en premier lieu, que le groupe est déterritorialisé, que ses membres ont perdu leurs racines. Cela constitue un manque les conduisant à rechercher de nouvelles racines, le plus souvent en France métropolitaine, notamment parce que les enfants ont grandi là et se sont établis là. Le trait culturel

« déracinement » influence dans ce cadre l'ancrage territorial de la personne. Cependant, cet ancrage est davantage perçu comme un ancrage personnel ou familial. Il n'est pas nécessairement lié à l'ancrage du reste du groupe. Le « ré-enracinement » peut alors tout aussi bien se faire à Lille qu'à Marseille ou Bordeaux. Il n'apparaît, de plus, aucun désir de déménagement dans l'avenir.

« J'avais un boulot de responsabilité, très prenant, tout ça... J'habitais sur place... Or, là, peut-être qu'on touche un peu aux Pieds-Noirs... J'étais dans un appartement de fonction donc... j'étais de nulle part... et j'éprouvais le besoin de m'extirper de mon travail et le désir de créer un lieu, celui dans lequel nous sommes... qui soit un lieu d'accueil, accueillant... grand, où n'importe qui puisse venir, enfin... et un lieu où, d'une certaine façon, je m'enracine... Non pas que j'étais amoureux de l'Ardèche, je ne connaissais pas l'Ardèche, mais c'était tout près de St Etienne ici, 70 km... Je pouvais venir si j'avais envie... [...] Mais c'est vrai que cette maison là représente quelque chose, sur le plan psychologique, affectif... qui est lié au fait que je suis pied-noir, c'est-à-dire que je n'ai pas de lieu... Je n'ai pas de lieu... Et, de ce point de vue là,... il m'est arrivé d'envier... ceux qui peuvent retourner sur les lieux de leur enfance... qui ont cette possibilité là. Moi, rien n'interdit que j'y retourne mais... ça n'est plus les lieux de mon enfance. C'est... autre chose. ... C'est... je veux dire, c'est un autre pays ». (Edmond, 69 ans, Ardèche)

« Je sais qu'il y a des cousins qui ont insisté pour que mes parents viennent à Fos-sur-Mer en fait... Ils sont à côté de Fos-sur-Mer. Et ils disent « oui, ici il y a le soleil, il n'y a jamais la pluie ». [rires] Et puis je ne sais pas. C'est vrai que... Peut-être qu'ils n'avaient pas envie de bouger à nouveau. Oui. Puisque, en fait, ils ont été à Paris. Ensuite ils ont bougé à Grenoble. Et puis à Grenoble, c'est vrai, il y avait toute la famille quoi ». (Agnès, 43 ans, Isère)

« Je suis lillois. J'ai quatre fils et mes quatre fils ont épousé quatre belles-filles lilloises. Ils sont tous installés dans la région, dans un rayon de 10-15 km. [...] Le climat n'est pas atroce, regardez le soleil. Les gens sont très sympathiques, très ouverts, mais rien ne me rappelle l'Algérie, absolument rien ». (Abel, 83 ans, Nord)

« Comme on avait gardé cette maison, j'ai essayé de reconstituer des racines par cette maison à Grenoble. Donc j'y reviens pour cette raison. [...] Donc voilà, tout ça c'est des choix un peu raisonnables, ce n'est pas des coups de coeur mais cette maison pour moi est importante donc voilà. [...] J'avais un tout petit reste d'amis d'il y a 20 ans donc voilà, je redémarre avec ces amis ». (Muriel, 70 ans, Isère)

« Moi, j'ai deux vie. J'ai une vie antérieure qui s'est arrêtée donc en 62. Et puis j'ai une autre vie. Alors... c'est vrai que... c'est deux choses différentes. [...] Donc là je... je vis parce que je me suis fait des copains. Ça fait trente ans donc... avec mon associé on est comme mari et femme... les disputes en moins. Ça fait 35 ans qu'on est ensemble... Ce qui me rattache ici, c'est le fait d'avoir eu des parents [...] pas très loin. [...] On cherche d'autres racines. Les racines, quand on n'en a plus, on va les chercher. L'homme a besoin de racines ». (Joël, 62 ans, Aude)

Il peut alors s'agir de personnes qui se distancient du groupe social des Pieds-Noirs. Mais ce n'est pas toujours le cas. D'autres oscillent entre nouvel enracinement et nostalgie du vécu en Algérie française ou encore entre nouvel enracinement et attachement à l'Algérie et au Maghreb ; dans ce cadre, ce sont également des personnes qui peuvent adhérer à certaines associations à vocation culturelle (qu'il s'agisse d'associations consacrées à l'Algérie

française ou d'associations du type Coup de Soleil). Une fois encore, l'âge ou le nombre d'années passées en Algérie ne paraissent pas influencer ce type de territorialité.

Les indifférents

Ce sixième et dernier idéal-type correspond tout simplement aux personnes qui ne se sentent aucun lien avec le groupe et qui ne témoignent d'aucune territorialité pouvant être rapprochée de celles du reste du groupe social des Pieds-Noirs. Ce type existe bel et bien, même s'il ne représente pas un sous-groupe majoritaire de la population pied-noire. Il s'agit de personnes nées en Algérie. Mais il n'existe aucun sentiment d'appartenance au groupe. Ces individus n'adhèrent jamais à une association pied-noire, quelle qu'elle soit, par exemple.

Il peut parfois être question d'une naissance en Algérie « par accident » ; les parents étant de passage pour quelques années dans la colonie.

« Semble-t-il, des gens comme moi qui sont le seul sujet de la famille à être né en Algérie, sans parent né en Algérie, sans être issu peut-être de parents, un peu plus loin même, nés en Algérie, on ne les appelle pas les Pieds-Noirs. [...] Non, je n'ai jamais eu le sentiment d'appartenir à quoi que ce soit du tout ». (Nathalie, 54 ans)

Certaines de ces personnes peuvent également n'avoir que très peu de souvenirs du vécu en Algérie car elles étaient jeunes au moment du départ. Leurs parents ont pu, de plus, ne jamais leur parler de ce passé. Mais d'autres y ont habité près de trente ans.

Il semble, en fait, que le facteur déterminant dans ce cadre soit la date de départ d'Algérie. Souvent, ces derniers ont quitté l'Algérie avant la déclaration d'indépendance. Ils n'ont pas partagé les difficultés de la fin de la guerre d'Algérie et l'exode. Ils témoignent d'une certaine prise de recul, voire d'une extériorisation par rapport au groupe. Il faut toutefois garder à l'esprit que le fait d'avoir quitté l'Algérie avant 1962 ne signifie pas systématiquement ne pas partager un sentiment d'appartenance au groupe social des Pieds-Noirs.

Au regard des cinq premiers idéaux-types, il peut être mis en évidence que les mêmes traits culturels sont fréquemment sous-jacents aux différentes identités et territorialités définies. Ils ne sont cependant pas tous mis en avant de la même façon. Des choix sont faits selon les individus. Aussi, il s'agit de mettre en avant les différents traits culturels du groupe social des Pieds-Noirs afin de mieux comprendre les multiples constructions identitaires observées, générant à leur tour une territorialisation et des territorialités diverses.

2.2.3.2 – Quels traits culturels pour la population pied-noire ?

Il a pu être mis en avant, par le biais de la typologie proposée, que le groupe social des Pieds-Noirs est hétérogène. Pourtant, la population pied-noire possède une spécificité identitaire et culturelle reposant sur de nombreuses caractéristiques. Chacun des idéaux-types de la population présentés reconnaît ainsi un certain nombre de traits culturels à ce groupe social. Une certaine homogénéité est sous-jacente. Cependant, ces différents traits peuvent être plus ou moins mis en avant ou encore être considérés positivement ou négativement selon des choix relevant d'une construction identitaire. Ces traits culturels peuvent être emboîtés les uns aux autres de différentes manières pour la construction identitaire de chaque membre du groupe.

Ainsi, s'il était possible de penser que l'unité de la population n'avait guère de bases solides et, qu'après le rapatriement, l'identité précaire du rapatrié se déliterait, il semble qu'il n'en est rien. Arrivés en métropole, les Pieds-Noirs côtoyaient de nombreux immigrés italiens ou espagnols, avec lesquels certains partagent les mêmes origines. Ils auraient pu s'identifier à eux. Il en était de même pour les Métropolitains qu'ils ont toujours considérés comme leurs compatriotes, voire les immigrés algériens avec qui, finalement, ils ont le plus d'affinités.¹ Bien au contraire, à partir de 1962, l'identité des Pieds-Noirs évolue et leur spécificité s'exacerbe.

Il est ainsi question de faire un point sur l'ensemble des traits culturels du groupe social afin de mieux comprendre les identités pieds-noires en découlant. Une nouvelle fois, il ne s'agit pas de rester dans l'image caricaturale d'un groupe social mais bien de tenter de saisir sa complexité. Cette population peut alors être décrite, par exemple, comme « *méditerranéenne, pleine de contrastes, à la fois exubérante et pudique, volontaire et résignée, nostalgique et toujours en projet...* » (enquête par questionnaire de 2004, homme de la classe d'âges 55-64 ans).

¹ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, pp. 52-53.

Le sentiment de déracinement : un groupe social se vivant en exil

De manière générale, en terme d'identité, les liants essentiels du groupe social des Pieds-Noirs apparaissent être le vécu en Algérie (ou la représentation de ce vécu) et la représentation de ce pays. La plupart des rassemblements ont pour objet de permettre des rencontres et des discussions dont le thème privilégié est l'Algérie française. Le partage des souvenirs de la vie « là-bas » apparaît central. D'ailleurs, ces souvenirs sont très largement idéalisés par les membres du groupe social. De cela découle l'idée d'un territoire perdu, accompagnée d'une certaine nostalgie, parfois nommée « nostalgérie ».

« C'était la vie heureuse. [rires] C'était la vie heureuse là-bas. Moi, j'ai vécu une période euphorique. On était dans un beau pays. Les Arabes étaient sympathiques, très sympathiques même. On avait des moyens... on gagnait de l'argent facilement. On avait tout pour être heureux. Tout. J'y pense souvent à mon pays. Je dis "mon pays". [...] C'est des coins magnifiques... Saint-Tropez, la Côte d'Azur, c'est rien à côté, absolument rien. [rires] [...] J'en ai gardé un souvenir idyllique moi de cette Algérie ». (Raymond, 90 ans)

« Avant qu'on parte, c'était un pays magnifique. Avec les progrès techniques qui ont été fait partout dans le monde, à l'heure actuelle ça pourrait être la Californie de la France. D'autant qu'en plus il y avait le Sahara avec... le pétrole et le gaz ». (René, 77 ans)

« Là on était effectivement en pleines émeutes puisque, les derniers temps, en 62, il y avait les bombes qui éclataient. Il y avait des scènes d'horreur, ça c'est sûr. [...] Non, cette vision là... je l'évoque parce que c'est les deux dernières années. Mais la vision que j'ai de l'Algérie, c'est une vision, au contraire, de... de douceur, d'agréments de vie... comment dire... c'était une vie facile ». (Catherine, 61 ans)

Dans ce cadre, certains membres de la population pied-noire se sentent unis par l'expérience de l'exode et la difficulté de reconstruire sa vie en métropole.

« Le fait d'avoir eu à subir, tous, autant les uns que les autres, bon à des degrés différents bien sûr mais... la même chose : c'est-à-dire partir de chez soi pour ne pas y revenir, ça, ça crée des liens vous savez... même s'ils sont ténus ou...mais ils sont là... même si on ne les exploite et que l'on ne s'en sert que de temps en temps ». (Patrice, 69 ans)

« On a tous gardé un lien profond... en souvenir de notre pays... et de notre histoire... de notre histoire surtout, du fait qu'on est rapatrié. Et ça nous a encore resserrés davantage... Donc il y a un lien affectif... Et notre plus grand plaisir, c'est de rencontrer d'autres Pieds-Noirs [rires] ». (Raymond, 90 ans)

« Je vois des gens isolés, qui ont une mélancolie algérienne, comme moi. C'est ce qu'on a en commun, ce qui nous lie. On parle de l'Algérie. On a une mémoire à réactiver... c'est pour ça que j'ai écrit... Pour moi c'est une patrie qu'on maintient à bout de mémoire... ou une "matrie" je ne sais pas ». (Marcel, 76 ans)

Le départ d'Algérie constitue même un traumatisme : celui-ci s'accompagne d'un sentiment fort de déracinement.

« L'arrivée en métropole, c'est LE traumatisme familial. C'est vraiment... [...] Donc ils sont partis d'Algérie, ils avaient respectivement 24 et 21 ans, donc ils étaient jeunes. Mais ils ne s'en sont jamais remis, comme beaucoup de Pieds-Noirs... » (Alice, 39 ans)

« Ca a été plutôt douloureux pour tout le monde... et pour mon père qui ne parlait plus. Il est mort 7 ans après. [pleurs] Il parlait mais il disait qu'il avait envie d'y retourner. Il n'a jamais retrouvé son équivalent au travail... Donc on voyait bien, très très bien que ce n'était pas sa vie ici ». (Martine, 50 ans)

Effectivement, selon Paul TOURNIER¹, un psychothérapeute, l'homme s'attache à son lieu et s'y intègre. Il incorpore son lieu à sa personne, l'intériorise, en sorte que l'on ne peut pas toucher à son lieu sans ébranler la personne. De ce fait, la perte du lieu, *via* le déracinement notamment, constitue un grave traumatisme moral. Le déracinement constitue « la rupture avec tout un passé, avec un lieu, qui avait été celui de ce passé perdu et qui le symbolisait ». Le déraciné, privé de son enracinement naturel, ne parvient plus à s'enraciner nulle part. Aussi, l'individu porte les traces du déracinement. Le passé « a précipité les sujets dans un univers d'effondrements internes : séparation des biens, de la famille, du patrimoine culturel, du village et enfin du pays natal illustré par la métaphore du pont détruit comme celle d'une connexion devenue impossible »² ; pour les Pieds-Noirs, cette métaphore pourrait être celle du bateau qui quitte le port et la terre algérienne. La mer constitue alors l'obstacle entre le territoire perdu et le territoire d'accueil. Du fait de ce traumatisme, certains Pieds-Noirs se sont murés dans le silence. D'autres, au contraire, ont ressenti le besoin d'exprimer ce mal-être.

« En dehors d'un accent identifiable chez certains, il arrive toujours dans une conversation, si on y est attentif, un mot, une phrase, une déclaration révélant qu'on est "de l'autre bord" de la mer. Le Français d'Algérie a souvent besoin de révéler l'exil qu'il porte caché en lui et dont il ne guérit pas, même bien adapté en France ». (enquête par questionnaire de 2004, femme de la classe d'âges 55-64 ans) – voir tableau 13.

« Déracinés en arrivant, fortement enracinés ensuite, puis redéracinés sans le vouloir ! Des racines qui flottent... » (enquête par questionnaire de 2004, femme de la classe d'âges 55-64 ans)

Les constructions identitaires des Pieds-Noirs reposent ainsi très fréquemment sur l'idée de déracinement ou encore d'exil : la migration est pensée comme un fait identitaire³. Quelques Pieds-Noirs ont ainsi fait le parallèle entre leur groupe social et les Acadiens, peuple sans territoire. Ces derniers représentent effectivement une population française arrivée en Amérique du Nord à partir de 1611. Or, en 1760, soit 150 ans plus tard, la dernière place forte française (Louisbourg) est prise et les Acadiens expulsés de leur territoire. 2 000 à 6 000 partent dans les colonies anglaises du Sud, 1 500 en Angleterre ; 3 000 sont rapatriés en France ; d'autres se réfugient en Louisiane alors encore française ; et 1 500 disparaissent dans les naufrages ou sur les routes de l'exil. Le territoire est alors occupé par des colons anglais. Cependant, il est à noter que ce siècle et demi de vie commune et de lutte contre l'Anglais « a

¹ TOURNIER Paul (psychothérapeute), 1985, *L'homme et son lieu. Psychologie et foi*, Neuchâtel - Paris : Delachaux et Niestlé éditeurs, 223 p. (coll. L'homme et ses problèmes), pp. 22-25 et p. 49.

² HOVANESSIAN Martine, 1992, *op.cit.*, p. 11.

³ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 50.

suffi pour créer une communauté qui a survécu dans la diaspora »¹. Les Acadiens n'ont effectivement pas de territoire institutionnel. Ils constituent uniquement de petites concentrations locales au sein de l'espace anglais. Il s'agit ainsi d'une minorité voulant sauvegarder sa personnalité culturelle et échapper à l'assimilation.²

Or, ce sentiment de déracinement peut être utilisé de différentes manières : pour certains, cela alimente une rancune envers la Métropole (les politiques et les Métropolitains) et, de manière secondaire, envers les Algériens ; pour d'autres, cette situation est positivée afin de dire que les Pieds-Noirs ont un petit quelque chose en plus par rapport aux Métropolitains.

Revendiquer son appartenance à la population pied-noire, « *c'est aussi une façon de dire "je ne suis pas d'ici"...* » / « *J'ai vraiment cette sensation que mon déracinement, que je ressens un peu toujours comme une douleur jamais complètement refermée, m'a quand même donné l'aptitude de me poser positivement n'importe où et de considérer que partout c'est un peu chez moi et, du coup, que les gens de partout sont un peu mes voisins. Voilà, moi, c'est comme ça que j'ai transcendé tout ça...* » (Marc, 52 ans)

Ainsi, si l'expatriation est un arrachement à un sol, à des biens, à des parents, à un tissu d'appartenance, elle ne se réduit pas à cette expérience sur un mode négatif, univoque. Le départ, quel qu'il soit, implique un recommencement, dépendant du projet qu'il sous-entend³.

Le patriotisme : français avant tout

Le patriotisme est un trait culturel fréquemment cité et mis en avant par le groupe social des Pieds-Noirs : il revient dans 8 % des réponses de « l'échantillon représentatif » concernant la description de la population française d'Algérie dans le cadre de l'enquête par questionnaire de 2004 ; sans compter les nombreuses références faites à la France ou à la métropole (voir tableau 11). Cependant, cette idée d'une population patriote renvoie à la fois, et peut-être de manière paradoxale :

- à une volonté de se fondre dans la société d'accueil, de s'intégrer - « se sentant rejetés, niés par les Français de la métropole, les rapatriés n'auront eu de cesse de justifier leur appartenance légitime à la France »⁴. Les Pieds-Noirs mettent ainsi souvent en avant leur nationalité française ;

« *Je suis un Français né en Algérie, province française, départements français, lois françaises* ». (enquête par questionnaire de 2004, homme de la classe d'âges 55-64 ans)

« *Je me sens français et je ne me suis jamais senti algérien* ». (Joël, 62 ans)

« *Mon frère était conseiller municipal de la commune et un jour la mairie téléphone et la secrétaire, qui était bien gentille, qui a fait ça maladroitement... en plus ça venait après le*

¹ GEORGE Pierre, 1984, *op.cit.*, p. 49.

² GEORGE Pierre, 1984, *op.cit.*, pp. 49-51.

³ CHORON-BAIX Catherine, 2000, « Retour au Laos : le mirage de la mémoire », *Ethnologie française*, XXX, pp. 379-387.

⁴ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, pp. 52-53.

recensement où on avait demandé si mes parents étaient français et... elle a demandé à mon père de passer à la mairie pour prouver qu'ils étaient français !... Et ça, ça les a mis hors d'eux... Voilà. Et alors ça... Et mon frère aussi devait prouver, alors qu'il était un élu de la République machin et tout, il devait prouver qu'il était français... parce que né en Algérie. Donc, je te prie de croire que la secrétaire de mairie... elle était bien gentille au demeurant... elle n'a pas été sourde. Et ça il ne faut pas leur dire parce qu'ils sont quand même... ils sont français ». (Pascal, 37 ans)

ou le fait que leurs proches ont participé aux deux guerres mondiales ;

« Ces gens ont combattu pour libérer la France. Il n'y a pas qu'en Normandie qu'il y eut un débarquement. Depuis la Tunisie, l'Italie et jusqu'en Provence, le Corps expéditionnaire d'Afrique du Nord a fait son devoir mais il a été très mal récompensé ! » (enquête par questionnaire de 2004, homme de la classe d'âges 75-84 ans).

« Et puis je vais vous dire ce dont je suis très fier moi, c'est que quand même j'ai mon grand-père qui a eu la légion d'honneur parce qu'il a fait 14-18 et qu'il a fait plein de choses. Et c'était des Français. Donc... à travers ça. Bon, je suis heureux que mon oncle Fernand ait fait la campagne d'Italie. Eux n'ont pas eu la légion d'honneur mais ils ont eu des décorations qui valaient la légion d'honneur. Et je suis fier qu'ils aient fait ça. Donc je me sens français, très français ». (Joël, 62 ans)

- et, dans le même temps, à l'idée de représenter un groupe social exemplaire au sein de la Métropole - « avoir représenté la France sur un sol désormais étranger apporta ainsi à beaucoup de pieds-noirs la sensation d'être "plus Français que Français". La France qu'allait représenter leur communauté désormais était une France pure, patriote, et à donner en exemple à celle qui les avait si mal compris et accueillis »¹. Certains revendiquent ainsi leur appartenance au groupe parce qu'ils sont :

« différent[s] des Français de France et plus attaché[s] à la France qu'ils ne le sont » (enquête par questionnaire de 2004, homme né en Tunisie, classe d'âges 65-74 ans).

Il s'agit avant tout de se défaire de l'image négative de la colonisation que les Pieds-Noirs personnifient aux yeux du reste de la population française. Certains membres du groupe social ont ainsi le sentiment d'être ignorés, voire calomniés par l'« histoire officielle » ; la population pied-noire servant de bouc émissaire à la colonisation française. Certains Pieds-Noirs tentent, par conséquent, de tourner cette représentation à leur avantage en mettant en avant les bienfaits de la colonisation, l'œuvre accomplie en Algérie par la France durant la période où il s'agissait d'un territoire français. Ainsi, dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée en 2004, les termes « fierté » et « œuvre », par exemple, reviennent dans 10 % des réponses de « l'échantillon représentatif » (10 % de celles des Pieds-Noirs) pour la question relative aux raisons pour lesquelles on se dit « pied-noir » ou non (voir tableau 12).

« Je suis une descendante des "vrais Pieds-Noirs", c'est-à-dire des pionniers qui sont arrivés au tout début de la colonisation, qui ont pacifié, défriché, cultivé, construit. Pour moi, le terme "colon" est un terme glorieux. Je suis fière d'appartenir à cette RACE ». (enquête par questionnaire de 2004, femme de la classe d'âges 55-64 ans)

¹ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 41.

« Je suis descendante de gens de condition modeste, courageux, travailleurs qui, tout en cherchant à assurer l'avenir de leurs enfants, ont bâti un pays ». (enquête par questionnaire de 2004, femme de la classe d'âges 55-64 ans)

En somme :

« La population française d'Algérie ne peut oublier la perte de notre pays et surtout les conditions dans lesquelles s'est faite l'indépendance. La rancœur reste toujours présente devant un tel gâchis : tant de souffrances, tant de peur et de pleurs. Le mot "patrie" avait un sens pour nous ; alors qu'il semble être inconnu pour les Français de métropole. Nos pères ont fait la guerre de 1914 pour sauver la patrie. Nos maris, nos frères sont venus libérer la France en 39-40 et en 44-45. Et lorsqu'il nous a fallu être "rapatriés", nous avons été reçus comme des étrangers qu'on préférerait voir ailleurs. Nous avons pris notre place, en métropole, apportant tout notre courage pour reconstruire notre vie et celle de notre famille. [...] Nous ne voulons pas "oublier", mais nous voulons vivre comme des citoyens français que nous sommes. Nous aimons rire, chanter, danser et beaucoup de Métropolitains ont – enfin – compris ce que nous sommes ». (enquête par questionnaire de 2004, femme de la classe d'âges 75-84 ans)

Cependant, les membres du groupe social des Pieds-Noirs ont parfois bien du mal à positiver ce trait culturel. Ce patriotisme est fréquemment perçu comme du nationalisme. L'idée de racisme, sous-jacente, est ainsi fréquemment dénoncée par certains Pieds-Noirs ou enfants de Pieds-Noirs.¹ Il s'agirait ainsi d'une sorte de stéréotype véhiculé par le groupe lui-même lorsqu'il est amené à parler de lui.

« Alors ce que je ne cautionne pas, c'est... ces relents de racisme, de Front National ! » / « Moi, j'ai un de mes oncles qui... qui alors lui, massacrerait les Arabes. Mais dès qu'il en voit un, il ne peut pas s'empêcher d'aller le voir, d'aller parler avec lui. Tu vois. Donc... ça tu vois, c'est leur truc. C'est "je t'aime. Moi non plus !" » (Pascal, 37 ans)

« Je me méfie aussi de ce côté parfois... un petit peu grégaire qui fait ressortir tout... et qui parfois se concrétise par de la rancœur, de l'amertume, de la... et parfois de l'esprit de revanche qui parfois peut aussi dériver vers... du racisme et un mode de réaction auquel je n'adhère pas quoi. [...] Je me méfie beaucoup de ça parce que, bon, je sais aussi que le Front National a beaucoup dragué ça pour... asseoir son influence ». (Jérôme, 49 ans)

« Et puis je dois avouer que, quand je vois... le poids politique des Pieds-Noirs dans le Sud-Est et puis la proximité de certains groupements pieds-noirs avec le Front National... et je sais que ma grand-mère maternelle devait être dans ces mouvances là vus les discours qu'elle a pu tenir... moi, ça me donne des boutons ». (Alice, 39 ans)

Cela pose un réel problème en terme de transmission aux enfants et petits-enfants de Pieds-Noirs. Le colonialisme est vivement critiqué dans le contexte actuel. Il renvoie, de plus, bien

¹ Un travail de doctorat est actuellement mené en sciences politiques par Emmanuelle COMTAT : *Les pieds-noirs d'Algérie et la politique. 40 ans après le traumatisme du retour*, Thèse de doctorat : Sciences Politiques : CIDSP-IEP de Grenoble, sous la direction de Pierre Bréchon (CIDSP-IEP) et Bruno Cautrès (CIDSP-IEP). (soutenance prévue fin 2005). Il semble que « le » vote pied-noir n'existe pas. Tout l'échiquier politique se retrouverait au sein du groupe social. Le fait de dire que les Pieds-Noirs sont racistes ou votent Front National correspondrait ainsi à un stéréotype sans fondement.

souvent à l'idée de racisme. Ce trait culturel lié au patriotisme reste donc très largement perçu comme négatif et semble, dans ce cadre, difficilement appropriable par les nouvelles générations.¹

Quoi qu'il en soit, le caractère patriote attribué à la population pied-noire, s'il indique une aspiration à se fondre au sein de la population française, sert également à se différencier du reste de la population nationale. L'identité pied-noire est ainsi le plus souvent construite par opposition à celle des Métropolitains.

« C'est ça, tu appartiens au groupe. Eux c'est des Patos... les Français c'est des Patos. C'est ce qu'on disait avec ma copine Yvette : "c'est des Patos, ils ne comprennent rien !" [rires] » (Pascal, 37 ans)

« Après avoir été qualifié de Français à part entière, il demeure un Français entièrement à part ». (enquête par questionnaire de 2004, homme de la classe d'âges 65-74 ans)

Le sentiment d'avoir été abandonné et trahi par la métropole

Au sentiment de déracinement et au patriotisme peut s'ajouter la conservation d'une grande méfiance, se traduisant parfois par un fort intérêt, à l'égard des hommes politiques et de la vie politique française du fait d'un sentiment de trahison persistant. Le général De Gaulle² est alors le principal accusé : il reste, aux yeux des rapatriés, le grand responsable de la perte de l'Algérie.

« Ils en veulent... enfin ma famille en tout cas, je ne veux pas généraliser... mais ils en veulent énormément à De Gaulle... pas d'avoir donné l'indépendance... mais de l'avoir donnée dans ces conditions. [...] Ils y ont cru... ils y ont cru puisque l'armée était là. Et ils y ont cru parce que, sur le terrain, officiellement, c'était l'armée française qui l'emportait. Et je crois que ce qu'ils n'acceptent pas c'est cette trahison. [...] Tu vois. Ils auraient dû... enfin c'est facile à dire maintenant mais... il y a eu, de la part de De Gaulle... je crois qu'il est en grande partie responsable de cette haine qu'il y a eu entre les Arabes et les Pieds-Noirs quoi ». (Pascal, 37 ans)

« On a ressenti ça comme une trahison. C'est sûr. Parce qu'on nous avait dit que... enfin De Gaulle nous avait laissé entendre qu'on pouvait très bien... la France de Dunkerque à Tamanrasset... qu'on pouvait très bien rester là. Et puis, tout d'un coup, il a fallu opter... alors qu'on ne sentait pas d'hostilité vraiment. On avait l'impression vraiment d'une minorité qui agissait comme... comme dans toutes ces guerres. Mais on ne sentait pas... on a toujours vécu, si vous voulez, en très bonne entente avec le... le peuple algérien, à tous les niveaux... même si on a eu beaucoup de torts, sûrement... bien qu'on ait compris

¹ L'identité évolue effectivement au fil du temps. Les nouvelles générations reçoivent cette identité mais la transforment, la font évoluer également pour pouvoir se l'approprier. Si certains traits culturels sont devenus obsolètes ou sont jugés comme négatifs, voire péjoratifs pour le groupe, ils sont effacés. D'autres peuvent être introduits. Voir chapitre 1.2.1.

² Dans le langage courant pied-noir, le général De Gaulle est surnommé la Grande Zohra selon le nom de code employé par l'OAS pour désigner le général.

que... que ce pays... devait leur revenir... mais peut-être d'une autre façon, tout en conservant leur... les Français d'Algérie qui leur ont, quand même... qui leur apportaient quand même beaucoup... économiquement en tous les cas ». (Catherine, 61 ans)

« Les politiques sont quand même incroyables. Vous savez, les politiques n'ont jamais, jamais aidé les Pieds-Noirs. Moi, je ne reproche rien aux Pieds-Noirs, ils étaient sur place et se battaient. Ils se battaient comme ils pouvaient. Mais les politiques français n'ont rien fait, je vous assure. Moi j'en veux beaucoup à la France pour ça, pour les politiques ». (Muriel, 70 ans)

La population possède parfois également un regard particulier sur la métropole et les métropolitains. Ces derniers restent alors ceux qui l'ont accusée d'être une « exploiteuse d'indigènes » ou d'avoir fait « suer le burnous », d'avoir un comportement raciste. Par ailleurs, les métropolitains peuvent aussi être perçus comme indifférents aux difficultés rencontrées par les Pieds-Noirs. Ces derniers se sentent donc parfois incompris, méprisés.

« Je me sens différente, incomprise et en définitive non intégrée ». (enquête par questionnaire de 2004, femme de la classe d'âges 65-74 ans)

« Même si nous sommes intégrés, nous gardons le souvenir du retour en France, de cet exode comme un abandon dans l'indifférence d'un million de Français ». (enquête par questionnaire de 2004, homme de la classe d'âges 65-74 ans)

A cela s'ajoute le ressenti d'une hostilité ambiante de la part des Métropolitains à l'égard de la population pied-noire, au moins à l'époque du rapatriement des Français d'Algérie. Cette hostilité est même vécue comme un rejet par la métropole pour certains Pieds-Noirs, notamment du fait des difficultés rencontrées à l'arrivée en métropole et lors de l'installation.

« On était quand même un petit peu rejeté puisque monsieur Defferre avait dit qu'il fallait nous rejeter à la mer... sans compter les autres... Vis-à-vis des médecins, on n'a pas eu de problèmes, enfin... ça faisait des concurrents. Donc ce n'était pas de gaieté de cœur qu'ils nous acceptaient tous quoi ». (René, 77 ans)

Au déracinement s'ajoute souvent, effectivement, pour les réfugiés, le sentiment d'être indésirables partout, même parfois dans leur propre patrie. « Quand leur afflux devient considérable, comme celui des réfugiés de la Zone orientale en Allemagne occidentale ou celui des Pieds-Noirs d'Algérie en France, alors ils peuvent rencontrer de l'hostilité »¹.

Ce trait culturel, au même titre que le patriotisme, se révèle relativement difficile à transmettre aux nouvelles générations. Les sentiments de trahison et d'abandon sont liés à un vécu que les plus jeunes ont du mal à s'approprier. L'hostilité ambiante qui a pu exister à l'encontre des Pieds-Noirs au début de leur établissement en métropole paraît s'être largement résorbée. Cela fait donc davantage partie de la mémoire du groupe pour les enfants et petits-enfants de Pieds-Noirs et est difficilement positivé pour être inclus dans la construction identitaire des individus.

¹ TOURNIER Paul, 1985, *op.cit.*, pp. 27-28.

Le caractère multiculturel de la population pied-noire est, quant à lui, bien davantage mis en avant et utilisé par le groupe social dans un processus d'affirmation identitaire.

Une population multiculturelle

La population pied-noire est très largement présentée comme un melting-pot, un brassage de populations ayant donné naissance à une culture particulière. Dans le cadre de la seconde enquête par questionnaire, menée en 2004, certains vocables employés dans les réponses concernant la description de la population française d'Algérie sont : diverse, disparate, diversifiée, diversité, mosaïque, multiethnique, multiple, patchwork, melting-pot, variée, cosmopolite. Cette référence faite au caractère cosmopolite de la population pied-noire revient dans 19 % des réponses de « l'échantillon représentatif » ; 13,2 % pour les Pieds-Noirs dans leur ensemble (voir tableau 11).

« Ma famille est, à l'évidence, est un beau produit du melting-pot... européen en Algérie puisque... on a des origines diverses et variées, où l'origine française est finalement minoritaire. Puisque, en fait, par mon père, on a une ascendance espagnole du côté de sa mère, italienne du côté de son père. [...] Et du côté de ma mère... alors là... du côté de ma grand-mère maternelle, une ascendance française, des Pyrénées... [...] et le nom de ma mère est d'origine nord européenne... alors, on ne sait pas si c'est flamand, si c'est irlandais... enfin, il y a probablement, par là, des origines nord européennes ». (Alice, 39 ans)

« Dans l'Algérie française, il y avait trois communautés : une communauté catholique, une communauté juive et une communauté musulmane (et il y avait une petite communauté protestante). Mais il est important de dire qu'il n'y avait pas de différence. Quand il y avait un mariage chrétien, on était invité et on allait à l'église, et on faisait le signe de croix par politesse puisque c'est ce qui se faisait. Et vice versa quand on invitait des chrétiens à un mariage juif, etc. Il y avait une unité de peuple. Chacun respectait la religion de chacun. Il faut que ça se sache. Quand les filles musulmanes étaient retirées de l'école à l'âge de la puberté, vers 15 ans, les autres filles pleuraient et allaient les voir chez elles ». (Edith, 79 ans)

Le groupe social des Pieds-Noirs peut ainsi être qualifié de peuple méditerranéen du fait des fortes proportions d'individus d'origines espagnole, italienne, maltaise notamment, composant la population française d'Algérie.

« Je suis un "Pied-Noir" parce que je suis un Méditerranéen issu des populations de toute la Méditerranée judéo-chrétienne ; parce que ce métissage m'a fait le témoin de tout un art de vivre, de recevoir, de communiquer que l'on ne retrouve que très rarement chez les "autres" » (enquête par questionnaire de 2004, homme de la classe d'âges 55-64 ans).

Dans le même ordre d'idée, certains Pieds-Noirs mettent en avant que ces Français ont fait l'Europe avant les autres.

La population française d'Algérie était « *une Europe avant l'heure composée de travailleurs de toutes origines qui ont su transformer et rendre un pays prospère* » (enquête par questionnaire de 2004, homme de la classe d'âges 55-64 ans).

« *Là-bas, on était appelé les Européens. On a fait l'Europe avant tous les autres... avant les Européens d'ici. Nous, nous étions les Européens* ». (René, 77 ans)

Mais, parallèlement aux diverses origines géographiques des membres de la population française d'Algérie, celle-ci est considérée comme « multiculturelle » dans la mesure où les Juifs d'Algérie composaient également ce groupe. De plus, certains Pieds-Noirs mettent en avant la proximité de la population musulmane ou arabe et de la population française en Algérie. Par conséquent, les Pieds-Noirs sont présentés comme ayant une expérience du monde musulman / arabe et comme étant proches de la population musulmane. Cette proximité, cette affinité serait encore d'actualité aujourd'hui.

« *On les distinguait [les Arabes], ça c'est vrai mais... on les avait comme copains depuis x temps donc... on mélangeait tout. A tel point que, souvent... comme on était dans des quartiers où, comme disait Camus, ça sentait à la fois les épices et la misère - c'était ça moi mon quartier - il y avait des Juifs, il y avait des Arabes, il y avait les catholiques, il y avait... et comme on vivait tous là-dedans, quand il y avait la fête, les Juifs apportaient leurs gâteaux, les Arabes leurs gâteaux... mais il y avait tout le temps des gâteaux à droite et à gauche, donc... je n'ai pas vu, si vous voulez, vraiment... quelque chose de différent* ». (Joël, 62 ans)

« *C'est vrai, moi, si je suis en rapport avec... avec des Algériens qui ne sont pas pieds-noirs, j'ai le sentiment qu'il y a toujours... enfin souvent... s'ils arrivent à savoir que moi aussi je suis née en Algérie... bon il y a forcément une petite affinité. Enfin, on sent qu'il y a quelque chose qui peut se passer. [...] Moi ce que j'aime beaucoup, c'est... aujourd'hui je travaille dans un des quartiers qui est appelé à Marseille le quartier arabe. Vous voyez quand même que... la majorité des gens qu'on croise... voilà. On va manger le couscous, il y a plusieurs restaurants de couscous dans ce quartier. Enfin c'est vraiment le quartier qui est... où sont le plus concentrées... des personnes arabes. Ca c'est sûr. Et c'est vrai que... je me sens très bien. ... Je porte la main de fatma. [...] Et c'est vrai que je me suis rendue compte que... très souvent des dames, et parfois des messieurs, m'abordent parce que j'ai cette belle main de fatma et qu'ils me demandent... et c'est une manière d'avoir un contact... [...] Chaque fois, j'ai vu des réactions très positives, très... un échange* ». (Fabienne, 45 ans)

« *Je me sens... profondément proche... des Algériens... au fond, très fraternellement... Oui oui, je suis de là-bas* ». / « *Il y avait une situation particulière, tout à fait originale là-bas, qui n'était pas une situation de simple colonisation... Et dans la particularité de cette situation, il y avait cette coexistence des Arabes et des Pieds-Noirs, mais une coexistence qui était... qui n'était pas la coexistence des Anglais avec les Indous. Il y avait un certain type de colonisation qui n'était pas que commercial, qui était affective... Enfin bon, il y avait des interpénétrations...* » (Edmond, 69 ans)

Par conséquent, du fait de ces proximités, de ces brassages, de ces échanges, certains Pieds-Noirs mettent en avant une expérience enrichissante permettant une certaine ouverture

d'esprit par rapport aux autres. Il s'agit d'une population qui a la capacité de vivre avec les autres.

« Après tu t'aperçois qu'il y a cette différence. Tu es ardéchois, mais tu es aussi autre chose... Moi je le revendique cette autre chose parce que ça m'a beaucoup apporté, surtout au niveau de l'ouverture d'esprit. Parce que je ne me sens pas appartenir à ce département... uniquement. Tu vois, je suis autre chose. Et... très tôt moi j'ai eu toutes ces cultures qui se mélangeaient... et ça c'est bien ». (Pascal, 37 ans)

De ces brassages découlent, de plus, un certain folklore avec des traditions et des rituels, notamment au niveau culinaire avec les méchouis, l'anisette, les gâteaux arabes, les brochettes, etc.

« Côté alimentation, alors là c'est évident qu'il y a une longue culture et que j'aime une cuisine très méditerranéenne. [...] C'est principalement méditerranéen parce que je cuisine à l'huile, j'utilise beaucoup des tomates, et puis, pour les fêtes, alors c'est sûr que le couscous, les tajines, les bricks à l'oeuf, etc. ... tout ce qu'on a beaucoup aimé ». (Muriel, 70 ans)

« Le couscous, c'est international... La merguez, c'est la même chose... Par contre, il y a d'autres plats qui sont plus... plus spécifiques... et là... Par exemple, les poivrons... les poivrons c'est tout à fait... les salades de poivrons c'est... relativement fréquent et ça réfère, explicitement... Des fois, on s'amuse à dire... ma femme s'amuse à dire : "tiens, je t'ai fait des poivrons comme là bas dis" !! » (Edmond, 69 ans)

« L'inspiration méditerranéenne est forte chez mes parents... très très nette : huile d'olive... la paëlla... Bon, mon père a du mal avec la crème et le beurre. [rires] Là oui, on est très... très tourné vers la cuisine méditerranéenne très très clairement ». (Alice, 39 ans)

« On se moque toujours de moi parce que, dans un pot-au-feu, je rajoute des pois chiches ». (Fabienne, 45 ans)

Le parler pied-noir, avec un certain accent, des expressions¹, une gestuelle, découlerait également de ces échanges entre différentes cultures. Celui-ci est souvent mis en avant comme élément de reconnaissance d'un Français d'Algérie aujourd'hui (voir tableau 13).

« "C'était" un délicieux mélange d'une population parlant une langue issue des français, arabe, espagnol, italien ». (enquête par questionnaire de 2004, femme de la classe d'âges 65-74 ans).

« Il ne faut pas oublier l'accent pied-noir et le vocabulaire particulier, ainsi que de la construction de la phrase, comme : "si tu vois le cimetière de Bône, envie de mourir y te donne". Il faut relire la "parodie du Cid" par Edmond Brua, ainsi que Camus ». (Victor, 79 ans)

« Vous voyez, je parle trop... C'est une façon d'être pied-noir ! [rires] » (Edmond, 69 ans)

¹ Le « langage » pied-noir est parfois appelé le pataouète. Celui-ci est formé de mots français, d'espagnol, d'italien, d'arabe.

Ce trait culturel de la population pied-noire est très largement mis en avant dans les différentes enquêtes menées, par entretien ou par questionnaire. Il apparaît comme aisément appropriable par les générations non nées en Algérie. Ainsi, si les Pieds-Noirs basent largement leur mémoire collective sur le fort attachement à la terre algérienne, « leurs descendants préféreront se rattacher aux origines méditerranéennes (espagnoles, italiennes, maltaises) de leurs parents »¹.

« Ce sont mes parents qui sont pieds-noirs. Je suis fille de Pieds-Noirs, c'est important en terme d'origines. Je ne le cache pas et suis fière d'avoir des origines européennes aussi diverses, expression du melting-pot européen qu'a été l'Algérie française » (enquête par questionnaire de 2004, femme de la classe d'âges 25-34 ans).

Il est certain que les caractères multiculturels, d'ouverture à l'autre, ou encore la cuisine, apparaissent davantage d'actualité, sont moins ancrés dans la mémoire. « Le "multiculturalisme", valeur qui a connu un grand succès ces vingt dernières années en Occident, a été l'un des atouts majeurs de la renaissance positive identitaire pied-noir »². Ces caractères attribués à la population pied-noire servent également à contrebalancer des traits culturels tels que le patriotisme, parfois associé au racisme.

Un autre trait culturel apparaît également comme relativement appropriable par les enfants et petits-enfants de Pieds-Noirs : il s'agit de « l'esprit pionnier » du groupe social.

Image d'un peuple de pionniers

Une des grandes qualités des Pieds-Noirs mise en avant est le fait qu'il s'agit de « gros travailleurs », avec l'image des « pionniers ». Ce sont les modes de vie des premiers migrants arrivés en espace rural (notamment avec la mythification de la mise en valeur de la plaine de la Mitidja) qui tend à demeurer un des référents identitaires du groupe social ; surtout pour les générations nées en Algérie française. Les aïeux sont alors perçus comme des pionniers venus domestiquer une terre ingrate. Leur réussite est souvent mise en avant et fait la fierté de nombreux descendants qui qualifient alors la population pied-noire de courageuse, travailleuse, etc. Mais ensuite, l'intégration de la population pied-noire en métropole semble également être passée par le travail avec une sorte d'« esprit de revanche », « moteur de l'intégration socioprofessionnelle » comme cela a pu être mis en avant pour d'autres groupes sociaux tels que la communauté arménienne en France notamment³. Il s'agit alors de retrouver une « dignité perdue » en acquérant une qualification professionnelle et un statut social. Cela est d'autant plus mis en avant pour les individus arrivés en métropole à un jeune

¹ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 21.

² BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 118.

³ HOVANESSIAN Martine, 1992, *op.cit.*; expression utilisée p. 162.

âge ou pour les enfants nés en France métropolitaine. Le travail a également pu constituer un refuge pour certains Pieds-Noirs, un moyen de mettre le passé relativement traumatisant entre parenthèses, de quitter le statut de « rapatrié » ou le stéréotype du « colon » oisif. A l'image d'un peuple de pionniers sont donc associées les idées de travail¹, de courage², d'esprit d'entreprise³.

« Il s'agit d'une population courageuse et travailleuse qui a su surmonter les difficultés d'un pays inhospitalier en 1830 ». (enquête par questionnaire de 2004, homme de la classe d'âges 55-64 ans)

« On parle beaucoup de la guerre d'Algérie mais, malheureusement, on oublie de parler des pionniers qui ont fait de ce pays, pendant 130 ans, un paradis ; car il n'existait rien avant l'arrivée des Français ». (enquête par questionnaire de 2004, homme de la classe d'âges 65-74 ans)

« C'est vrai qu'on avait derrière nous des gens qui étaient venus et qui étaient partis de rien... et qui avait fait un pays. Donc... en plus, notre père nous a toujours élevés dans le respect de ce que nos ancêtres avaient fait avant nous. Donc... non, moi je suis très fière... parce que ce sont des bosseurs... » (Denise, 67 ans)

Une population chaleureuse

Un des derniers traits culturels de la population pied-noire très largement mis en avant par le groupe est le fait qu'il s'agit d'une population chaleureuse. Il est alors directement fait référence à l'esprit de famille et à la solidarité existant entre les membres de la population. Le groupe est également qualifié de chaleureux, convivial, accueillant. Il conserve une joie de vivre, une gaieté, une jovialité quoi qu'il lui soit arrivé. De plus, il s'agit d'une population exubérante.

Ces différents traits culturels sont d'ailleurs souvent largement liés au caractère méditerranéen, multiculturel du groupe.

« Pour revenir aux Pieds-Noirs, ils ont des côtés qui sont attachants : c'est l'hospitalité, la convivialité... comme un peu les Espagnols... la bonne humeur, la joie de vivre, la fête... ils ont tout ça en eux qui est assez... assez attachant... parce que c'est vrai que c'est un mélange d'Espagnols, d'Italiens, de gens qui sont exubérants... » (Christian, 50 ans)

¹ Population « travailleuse » citée dans 3 % des réponses de « l'échantillon représentatif » (13 % de celles des Pieds-Noirs) pour la question relative à la description de la population française d'Algérie. Enquête par questionnaire de 2004. Voir tableau 11.

² Population « courageuse » citée dans 13 % des réponses de « l'échantillon représentatif » (10 % de celles des Pieds-Noirs) pour la question relative à la description de la population française d'Algérie. Enquête par questionnaire de 2004. Voir tableau 11.

³ Population « entreprenante » citée dans 3 % des réponses de « l'échantillon représentatif » (3,8 % de celles des Pieds-Noirs) pour la question relative à la description de la population française d'Algérie. Enquête par questionnaire de 2004. Voir tableau 11.

« Moi, j'ai été élevé là-dedans... c'est-à-dire avec des parents pieds-noirs, très méditerranéens... donc couvé par la Mamma hein, etc... » / « Bon d'abord on est très famille. Et puis, moi j'ai été élevé... je pense que c'est aussi dû à la mentalité pied-noire... la porte est ouverte, tu rentres quoi. Moi chez moi, ça a tout le temps été comme ça. Pour moi c'est évident. [...] Alors c'est lourd à gérer parce que... parce qu'à côté de ça, tu subis le poids de ta famille. Je veux dire que c'est clair. Mais bon, c'est tellement chouette... » (Pascal, 37 ans)

« Avec mes frères,... je pense qu'on a gardé ce côté cordial. Et dans le Midi, mine de rien, ce n'est pas si cordial que ça. Et... moi je sais que j'ouvre facilement ma porte. J'invite facilement à boire quelque chose. Mes frères pareil. "Viens à la maison". On se lie... peut-être pas intimement, mais assez facilement. Il y a peut-être des choses qui se sont incrustées quand même au niveau... au niveau de la façon de vivre ». (Nathalie, 54 ans)

« Je trouve qu'on a exactement... la même façon d'accueillir déjà, l'accueil chaleureux dans les trois communautés [Algérie, Maroc et Tunisie]. On a cette... cette sensibilité. On a cette façon d'être très famille... de vouloir toujours avoir beaucoup de monde autour d'une table ». (Martine, 50 ans)

Tableau 11 – Les éléments de description de la population française d'Algérie pour les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée en 2004

Éléments de description de la population française d'Algérie	Pieds-Noirs		Échantillon représentatif (100 personnes)
	Nombre d'individus concernés	Fréquence	
France / métropole	115	24,5 %	39 %
population / peuple	103	22 %	20 %
cosmopolite / variée	62	13,2 %	19 %
courageuse	47	10 %	13 %
chaleureuse	45	9,6 %	13 %
origines / racines	39	8,3 %	10 %
Algérie	33	7 %	10 %
famille	28	6 %	10 %
gaie	22	4,7 %	10 %
patriote	25	5,3 %	8 %
histoire / passé	25	5,3 %	8 %
pays / patrie	20	4,3 %	8 %
vécu	37	7,9 %	7 %
nostalgie / souvenirs	16	3,4 %	7 %
fière	22	4,7 %	5 %
autre (travailleuse ; entreprenante ; solidaire)	92	19,6 %	8 %
Nombre de questionnaires	469		

Source : Enquête par questionnaire 2004. Strates « Pieds-Noirs » et « échantillon représentatif », E. GARNIER.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Tableau 12 – Les raisons pour lesquelles les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée en 2004 se disent « pied-noir »

→ Sachant que 88,3 % de la population de la strate « Pieds-Noirs » se disent pieds-noirs (86 % pour « l'échantillon représentatif »).

Motifs de la revendication de l'appellation « pied-noir »	Pieds-Noirs		Échantillon représentatif (100 personnes)
	Nombre d'individus concernés	Fréquence	
Algérie	147	31,3 %	32 %
génération	96	20,5 %	19 %
France / métropole	118	25,1 %	18 %
naissance	68	14,5 %	15 %
vécu / enfance	93	19,8 %	13 %
racines	65	13,8 %	13 %
pays / terre	49	10,4 %	10 %
fierté / œuvre	47	10 %	10 %
mentalité	11	2,3 %	4 %
culture	23	4,9 %	3 %
accent	10	2,1 %	3 %
attachement	8	1,7 %	3 %
arrivée	5	1 %	3 %
Nombre de questionnaires	469		

Source : Enquête par questionnaire 2004. Strates « Pieds-Noirs » et « échantillon représentatif », E. GARNIER.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Tableau 13 – Les éléments de reconnaissance, aujourd'hui, d'un Français d'Algérie selon les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée en 2004

→ Sachant que 81,7 % de la population de la strate « Pieds-Noirs » disent qu'il est possible, aujourd'hui, de reconnaître un Français d'Algérie (76 % pour « l'échantillon représentatif »).

Éléments de reconnaissance, aujourd'hui, d'un Français d'Algérie	Pieds-Noirs		Échantillon représentatif (100 personnes)
	Nombre d'individus concernés	Fréquence	
accent	320	68,2 %	64 %
parler / conversation	80	17 %	14 %
manière	14	3 %	10 %
comportement / attitude	24	5,1 %	9 %
vivre	26	5,5 %	8 %
anciens	7	1,5 %	5 %
travail	7	1,5 %	4 %
convivialité / accueil	19	4 %	3 %
jovialité / exubérance	7	1,5 %	3 %
passé / nostalgie	17	3,6 %	2 %
Algérie	14	3 %	2 %
gestuelle	12	2,6 %	2 %
Nombre de questionnaires	469		

Source : Enquête par questionnaire 2004. Strates « Pieds-Noirs » et « échantillon représentatif », E. GARNIER.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Cette présentation de six grands traits culturels n'est certainement pas exhaustive concernant une approche de la culture pied-noire. Il s'agit simplement de ceux qui apparaissent le plus fréquemment dans le cadre des enquêtes par questionnaire et par entretien. L'objectif visé au travers de cette présentation est avant tout de montrer que chaque individu issu de ce groupe social choisit parmi ces différents traits ceux qui lui conviennent le mieux, ceux qu'il va s'approprier pour se dire « pied-noir ». D'autres sont par contre rejetés.

« Moi je revendique l'identité pied-noire. Voilà. Sachant que dans ce qui est pied-noir, moi je prends le meilleur. Voilà. Je ne suis pas du tout, mais alors pas du tout Algérie française. Ça ça m'échappe complètement ». (Pascal, 37 ans)

« Pied-noir, je le suis : je suis né là-bas. Bon... Me considérer comme pied-noir, oui, mais pas comme n'importe quel Pied-Noir... » (Edmond, 69 ans)

Dans ce cadre, la problématique de la transmission identitaire et culturelle apparaît. Or, il est fréquemment mis en avant, dans les discours, que la population pied-noire est vouée à disparaître, la transmission ne se faisant pas. Cependant, cela semble découler essentiellement d'une appréhension de la culture et de l'identité du groupe comme des héritages figés. C'est l'idée d'une persistance de modèles anciens qui est sous-jacente. Vu sous cet angle, cela peut effectivement constituer un véritable frein pour l'appropriation d'une identité façonnée dans un lieu et un contexte différents. D'ailleurs, certains dénoncent un certain acharnement des associations, notamment, à célébrer le culte du passé et à maintenir, par conséquent, des perceptions figées de la culture d'origine.

« Mes parents m'ont de temps en temps invité à des rencontres des anciens du lycée machin, ou des anciens de la fac de Droit d'Alger, des trucs comme ça. Bon, c'était pour leur faire plaisir et puis à la fois par curiosité, sympathie et tout. Disons le discours purement nostalgique me gonfle vraiment, sérieusement... » (Marc, 52 ans)

S'opposerait ainsi une tradition immobilisée et une éventuelle ouverture pour une culture vivante et recomposée. Peut ainsi s'exprimer « une conscience d'appartenance autre que celle définie par un rapport concret à la communauté »¹. Cela se traduit par des pratiques : pour les uns, militer, pour les autres, apprendre la langue (ou du moins le vocabulaire propre au groupe), travailler avec des membres du groupe social, pratiquer la cuisine pied-noire, voyager en Algérie ou dans le Maghreb, ou encore un comportement, une éthique de vie, etc. Ces pratiques « constituent autant d'événements où circulent, ponctuellement, les bribes d'une identité qui, malgré leur caractère fragmenté, semblent porteuses d'une reformulation dynamique de l'héritage ethnique. Ces formes d'expression beaucoup plus perceptibles dans les modes de vie, transgressent les rites d'allégeance à l'espace communautaire, le détrônent de son statut de modèle collectif »². L'identité apparaît donc avant tout comme une réalité changeante. Il paraît vain de la considérer comme un donné ou de chercher à la figer. De plus,

¹ HOVANESSIAN Martine, 1992, *op.cit.*, p. 260.

² HOVANESSIAN Martine, 1992, *op.cit.*, p. 260.

sont articulées de multiples références pour la construction identitaire de chaque individu dans une recherche de soi. La transmission d'une culture et d'une identité pied-noires apparaît donc tout à fait possible, sans que celles-ci apparaissent comme identiques à celles des générations précédentes. Coexistent ainsi deux phénomènes non antinomiques. D'un côté, dans les représentations, le collectif existe. L'idée de communauté ou de groupe social caractérise un espace de connivence et de complicité culturelle où le sentiment d'appartenance permet d'homogénéiser les identités éclectiques.¹ D'un autre côté, il n'est pas question d'une seule construction identitaire pour le groupe social des Pieds-Noirs. Celui-ci n'apparaît en rien comme une entité aux contours bien définis. Ce sont donc les relations entre identités individuelles et identité collective qui sont sous-jacentes.

De cela découlent différentes territorialités au sein de la population pied-noire. Certains vont établir un lien fort avec l'ensemble des lieux de mémoire, des lieux de culte pieds-noirs, etc., afin d'inscrire et de conserver une mémoire de l'Algérie française. C'est toute une territorialité autour des marqueurs territoriaux ancrés en Métropole qui est mise en place. D'autres vont se tourner vers l'étranger afin de dépasser la dichotomie France/Algérie, tout en conservant peut-être le rapport existant à la Méditerranée. Certains, enfin, conserveront un lien fort avec l'Algérie aujourd'hui.

¹ HOVANESSIAN Martine, 1992, *op.cit.*, p. 265

2.3 – UNE TERRITORIALISATION EN FRANCE ET A L'ETRANGER : UNE REPOSE AU PROBLEME DE LA TRANSMISSION CULTURELLE ET IDENTITAIRE ?

Concernant la problématique de la transmission, la plupart des discours mettent en avant la dissolution, la disparition du groupe social des Pieds-Noirs. Les chercheurs et la majorité des membres de la population sont d'accord sur ce point. Les Pieds-Noirs paraissent effectivement ancrés dans leur passé, leur naissance et leur vécu en Algérie. Leurs rapports à l'espace, aujourd'hui, sont en partie conditionnés par ces références. Les particularismes identitaires et culturels, ayant conduit à certaines recompositions territoriales en France métropolitaine avant tout, sont essentiellement ancrés dans une mémoire de l'Algérie française et dans l'expérience de l'exode et de la réinstallation. Cela peut paraître difficilement appropriable par les nouvelles générations qui sont nées et vivent dans un autre pays (même s'il s'est toujours agi de la France), dans un contexte différent.

Cependant, au regard des entretiens réalisés dans le cadre de cette étude, si certains traits culturels du groupe social sont critiqués et parfois rejetés, d'autres, au contraire, sont très largement appropriés et inscrits dans la construction identitaire des individus, y compris s'ils sont nés juste avant l'indépendance de l'Algérie ou en métropole après l'indépendance de la colonie. Ce constat est, bien sûr, à relativiser dans la mesure où les personnes rencontrées dans ce cadre sont peu nombreuses. De plus, en acceptant de se prêter au jeu de l'entretien, elles ont démontré qu'elles se sentaient concernées par les questions portant sur la population pied-noire ; ce n'est pas nécessairement le cas pour l'ensemble des membres composant les générations nées en métropole¹. Néanmoins, différents indicateurs peuvent permettre d'imaginer une transmission de la culture et de l'identité pied-noires : il peut, par exemple, être question d'enfants ou de petits-enfants de Pieds-Noirs qui décident de réaliser leurs travaux scolaires ou universitaires sur ce groupe social, que ce soit en histoire, en sciences politiques, en ethnologie, etc. La plupart des travaux de doctorat consacrés à cette population ou à l'Algérie française sont ainsi menés par ces derniers. Par ailleurs, les résultats concernant la répartition territoriale des Pieds-Noirs et la territorialité mise en place autour de marqueurs territoriaux témoignent, dans une certaine mesure, d'un dynamisme toujours d'actualité de la culture et de l'identité pied-noire ; d'autant plus que le groupe social a reconstitué, au moins en partie, ses réseaux sociaux. D'autres territoires et territorialités émergent également au regard de la typologie présentée. C'est ainsi par rapport à ces questions de territoires et territorialités, croisées avec la problématique de la transmission culturelle et identitaire, qu'une dynamique peut être mise en avant pour le groupe concernant, à la fois, sa culture, son identité et son territoire. C'est pourquoi il paraît délicat, aujourd'hui, de se prononcer sur le

¹ A ce sujet, voir le chapitre 1.1.2. et 2.2.3.1.

devenir du groupe social des Pieds-Noirs. Néanmoins, plusieurs scénarios peuvent être proposés concernant les recompositions territoriales de cette population.

- Un premier scénario renvoie à la persistance d'un territoire imaginaire, mythique, idéalisé : l'Algérie française. Il s'agirait alors d'un territoire immatériel, celui du souvenir et de la mémoire.

« C'est un territoire qui n'est pas matériel aujourd'hui. Il y a cette idée de terre dans laquelle on ne pourra plus jamais... exister comme on a existé à l'époque. [...] Mais oui, je ne crois pas qu'il y ait un territoire... concret. C'est plutôt le territoire du souvenir et de la mémoire ». (Jérôme, 49 ans)

Ce premier scénario peut être associé à l'idée d'une absence de transmission, la désagrégation du groupe, la perte d'une identité particulière pour les générations suivantes. Il s'agit de l'avenir pressenti par le plus grand nombre. Il est alors question d'une population « en voie de disparition ». La constitution identitaire du groupe « lui confère une grande force et des contours visiblement structurés. Pourtant, l'identité pied-noir porte déjà en elle les éléments délétères qui l'amèneront à bientôt disparaître »¹. Cela peut conduire notamment à la recherche de racines antérieures à l'Algérie. Il ne sera alors plus question de groupe social. Il s'agit du positionnement le plus souvent rencontré chez les chercheurs comme au sein de la population.

« Je ne suis pas sûr qu'on puisse maintenir... parce que je crois que c'est une identité qui est liée à un événement... il n'y a ni territoire, ni religion, ni... ni langue. [...] Ils sont attachés à leurs souvenirs, à leur vie. Mais c'est la leur, ce n'est pas celle de leurs enfants ». / « Le fait que les Pieds-Noirs soient plus des victimes qu'autre chose, on le sait. Ce n'est pas la question. La question c'est que... ce qui s'est passé en Algérie, c'était la fin de quelque chose et pas le début d'autre chose. A mon avis, c'était le début de rien. C'est pour ça que je n'y crois pas vraiment moi à la perpétuation d'une identité pied-noire. Il n'y a pas de projet, il n'y a pas d'avenir de ce... de cette identité là. C'est quoi ? C'est la reconquête ?! » (Renaud, 43 ans)

« Je vous donne mon opinion tout à fait personnelle. C'est une question de génération. Dans deux ou trois générations il n'existera pas... Parce qu'il n'y a pas de transmission, parce que nous n'avons pas, quand même, des mœurs particulières, une religion qui nous unit. [hésitation] En ce moment, il y encore les gens qui se regroupent dans le Sud de la France et puis au bout d'un certain temps, les jeunes vont s'éparpiller, se marier avec d'autres jeunes du pays, etc. Donc, en un temps, je ne peux pas vous dire combien de générations, il n'existera plus. Nous ne sommes pas une race particulière. Nous avons la peau blanche, etc., il n'y a aucun signe distinctif, si ce n'est peut être l'accent. Mais l'accent disparaît aussi. Enfin, voilà, à mon avis, je me trompe peut-être... à 100%, il doit disparaître, comme ici il a disparu ». (Abel, 83 ans)

Une remarque peut cependant être formulée ici. Avec l'idée de disparition du groupe social, il est mis en avant que « le dilemme pour les membres de la collectivité des rapatriés peut être

¹ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 57.

résumé de la façon suivante : soit ils s'efforcent de remanier la mémoire collective pied-noir, ce qui ne peut que la détruire, soit ils la conservent intacte, condamnant alors toute chance de transmission. Dans les deux cas, la mémoire collective pied-noir disparaîtra : soit avec la génération des derniers rapatriés, soit avec celle de leurs premiers descendants »¹. Ce type de constat ne permet cependant pas la prise en compte de ce que François DE SINGLY nomme « la fluidité identitaire »² - les individus ne sont pas figés dans une identité, quelle que soit cette identité. Dans ce cadre, il ne peut pas être question de conserver une identité qui était celle de telle ou telle génération. Identité, culture, territoire, mémoire, etc., évoluent tous dans le temps avec des omissions, des oublis, des réappropriations, des inventions, etc. Il est inévitable que l'identité des Pieds-Noirs nés en Algérie ne soit pas transmise telle quelle. Cela signifie-t-il pour autant la disparition de l'identité et du groupe social des Pieds-Noirs ?

- La mémoire et les particularismes identitaires et culturels du groupe social peuvent également être conservés, transmis *via* une certaine territorialisation, l'ancrage de marqueurs territoriaux fondés sur le passé en Algérie française. Ce phénomène peut être considéré comme le plus visible. Il s'agit alors de transmettre une mémoire de ce territoire et de l'expérience du déracinement qui servira de base pour les racines, l'identité des descendants. Dans le cadre de ce scénario, l'Algérie française, territoire mythique, est en quelque sorte matérialisée en France métropolitaine (ou ailleurs) et peut être appropriée par les générations suivantes car une territorialité, des pratiques pourront être mises en place autour des marqueurs territoriaux notamment. Mais cette territorialité, aujourd'hui, peut-elle être considérée comme partagée par l'ensemble de la population pied-noire ? Il semble que non.

- Un autre scénario porte sur un recours à un autre espace afin de dépasser la dichotomie France / Algérie. Il s'agit alors, pour les Pieds-Noirs ou leurs descendants, de repartir, de manière temporaire ou définitive, dans les régions d'origine de leur famille avant l'arrivée en Algérie. Dans la plupart des cas, il s'agit de l'Espagne, de l'Italie ou de Malte. Par ailleurs, il peut également être question d'installation plus ou moins durable dans un autre Etat que la France ou l'Algérie. Ces territorialités ne signifient pas toujours une rupture avec l'identité du groupe social des Pieds-Noirs ; bien au contraire parfois. Cela peut permettre de véhiculer un certain nombre de traits culturels du groupe tels que l'esprit pionnier ou l'ouverture du groupe aux autres cultures, etc.

¹ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 144.

² DE SINGLY François, 2004, *op.cit.*, p. 77.

- Cependant, un quatrième et dernier scénario peut être imaginé. Il s'agit d'une territorialité entre France et Algérie liée à la conservation, voire au renforcement des liens de cette population avec l'Algérie actuelle. Cette dernière prend effectivement « une place importante dans la constitution identitaire des enfants de pieds-noirs, qui disent quasiment tous s'intéresser de près aux événements actuels de ce pays, et en être particulièrement touchés. Leurs parents [...] ont tous légué un peu de l'Algérie à leurs enfants »¹. Une territorialité en découle parfois. Celle-ci peut-être considérée comme marginale (les quantifications semblent délicates). Elle peut cependant entrer dans le cadre d'un projet territorial pour certains membres de ce groupe social et leurs descendants.

Le premier scénario n'est pas privilégié ici. Il ne s'agit pas de dire que la disparition totale de ce groupe est impossible ; divers signes montrent que tous les traits culturels et identitaires du groupe ne sont pas transmissibles. Les individus tendent, en effet, à rechercher une identité sociale positive. Lorsque l'appartenance n'entraîne pas une valorisation positive, soit les individus se dissocient du groupe, ne s'y identifient pas, soit ils essaient de se l'approprier en le transformant pour rendre cette appartenance identitaire plus positive.² Or, la population pied-noire est encore quelque peu stigmatisée. Elle est porteuse d'une partie de l'histoire de France jugée comme « honteuse » en référence à la lecture critique, aujourd'hui, de la colonisation. Ses membres partagent parfois un sentiment de rancœur, etc. Un parallèle peut également être fait avec les Arméniens établis en France. La « génération intermédiaire, née et scolarisée en France, rencontrera, somme toute, quelques difficultés à s'identifier à un passé parental porteur d'une tragédie. [...] Assumer son appartenance d'origine, c'est reconnaître avoir été témoin de l'angoisse de mort des parents »³. De plus, les exigences parentales impulsent les sujets de seconde génération « à devenir quelqu'un tout en les sommant de rester fidèles à une tradition pour la sauvegarder. Confrontée à des choix impossibles, cette génération choisira l'ascension sociale pour réparer inconsciemment l'image invalidante de la victime transmise par les parents ; elle quittera le champ de la collectivité pour éviter de rencontrer le passé parental »⁴. Même si la situation peut être jugée moins extrême pour la population pied-noire (bien que la population ait été menacée, elle n'a pas été victime d'un génocide), ce sentiment peut être retrouvé chez certains enfants de Pieds-Noirs. La transmission mémorielle n'est pas aisée. Certains éléments de la mémoire peuvent être occultés. L'identité d'origine peut ainsi apparaître comme difficile à assumer. Ce groupe est donc, pour l'instant, largement marqué par une histoire « négative ».

¹ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 143.

² TAJFEL Henri, TURNER John C, 1979, « An integrative theory of intergroup conflict », in AUSTIN William G. and WORCHEL Stephen (eds.), *The social psychology of intergroup relations*, Monterey (Californie) : Brooks/Cole Pub. Co., 369 p., pp. 39-47. Cité dans RUANO-BORBALAN Jean-Claude, 1998, *op.cit.*, p. 150.

³ HOVANESSIAN Martine, 1992, *op.cit.*, p. 168.

⁴ HOVANESSIAN Martine, 1992, *op.cit.*, p. 178.

« Ca les [ses enfants] étonne... parce qu'ils ont une vision de la colonie qui est une vision, maintenant quand même, qui est assez arrêtée quoi. Et ça ne leur fait pas forcément... spécialement plaisir. Ca c'est un truc... Donc ils voient ça d'un peu loin, mais ce n'est pas un truc qui les fait plus... "triper" que ça. Voilà... [...] Moi j'ai envie de continuer le travail de séparation parce que, honnêtement, je n'ai jamais eu... Cette identité, elle a toujours été liée à de la souffrance ou à du ressentiment ou à de la tristesse. Et je n'ai pas du tout envie de transmettre ça à mes enfants. Et je n'ai pas envie que ça continue... parce que c'est quand même l'histoire d'un... d'une population qui est quand même cocue de l'histoire... Je n'ai pas envie de transmettre de la... du négatif ». (Renaud, 43 ans)

Cependant, l'histoire du groupe social des Pieds-Noirs s'avère relativement courte. Rien ne dit que cette mémoire, ces traits identitaires ne puissent pas être positivés à l'avenir ; ce qui est en partie fait de nos jours avec la mise en avant du caractère multiculturel de ce groupe, de son caractère européen, courageux, travailleur, etc. Donc, même si cette identité pied-noire n'est pas toujours appropriée par les nouvelles générations aujourd'hui, elle peut l'être plus tard. Effectivement, « la mémoire collective, même en sommeil, demeure, et des événements de natures très diverses peuvent en provoquer le réveil »¹. Afin d'illustrer le propos, un changement conjoncturel, par exemple, peut permettre à des groupes sociaux de réaffirmer leurs particularismes identitaires et culturels. De ce fait, « les diasporas historiques, persécutées par les nationalismes au cours des deux derniers siècles, commencent à sentir le changement d'atmosphère et sortent de la défensive. Ainsi, les Grecs de la troisième génération aux Etats-Unis reprennent les noms grecs de leurs grands-pères, qui avaient été américanisés par leurs parents, et apprennent le grec, en exprimant ainsi la fierté retrouvée d'être membre d'une diaspora. La crise des politiques d'intégration aux Etats-Unis et au Canada renforce bien entendu les tendances de réhabilitation identitaire »². Les questions de transmission apparaissent donc complexes.

Si le dénominateur commun de l'ensemble de ces scénarios apparaît être un sentiment de déracinement (voire d'errance) ou, du moins, le sentiment d'une perte des repères, des racines pour les membres du groupe social des Pieds-Noirs (leur territoire, leurs racines étant liés à l'Algérie), une (re)territorialisation apparaît, avec une territorialité particulière ; que celles-ci soit observées en France métropolitaine, outre-mer ou à l'étranger. Dans ce cadre, une transmission s'opérerait. Les dynamiques territoriales permettent par conséquent de porter un nouveau regard sur le groupe ne préfigurant pas nécessairement sa disparition. L'analyse porte ainsi uniquement sur les trois derniers scénarios proposés.

¹ GEORGE Pierre, 1984, *op.cit.*, p. 15.

² PREVELAKIS Georges, 1996b, *op.cit.*, p. 30.

2.3.1 – La volonté de sauvegarder une mémoire : le recours à un nouveau territoire en France métropolitaine

La mémoire est, de manière générale, l'activité biologique et psychique qui permet de retenir des expériences antérieurement vécues. C'est également le souvenir que l'on garde de quelqu'un, quelque chose ; ce qui reste ou restera dans l'esprit. La mémoire est ainsi un stock d'informations que l'homme conserve sur son passé propre, mais également sur celui de son groupe d'appartenance. Or, la population pied-noire apparaît particulièrement attachée à sa mémoire, à son ancienne vie en Algérie ; au moins pour une large partie de ses membres. Depuis l'installation en métropole, chacun a pourtant vécu sa vie et aurait pu, petit à petit, enfouir cette mémoire liée à l'Algérie, la remplacer par des éléments plus récents, plus proches. Par conséquent, pour quelles raisons s'attacher autant à une mémoire liée à l'Algérie, plus de 40 ans après avoir quitté ce territoire ? Quel est l'objectif ? Quel est l'avenir souhaité, car toute mémoire se construit en fonction d'une perception du futur ?

« C'est une communauté sans terre d'attache réelle. La seule restante c'est l'Algérie de notre mémoire et c'est la raison pour laquelle nous la cultivons ». (enquête par questionnaire de 2002, homme de la classe d'âges 70-74 ans)

Pour une large partie des Pieds-Noirs, la volonté de sauvegarder une mémoire de l'Algérie française, de la guerre d'Algérie et du rapatriement renverrait, à la fois, à un refus de la partialité de l'histoire et à un devoir de mémoire. Cela passe par les écrits, les témoignages oraux de toute sorte, mais aussi par la mise en place de lieux de mémoire.

2.3.1.1 – Une volonté de « positiver » la mémoire et l'identité pieds-noires

Tout d'abord, si de nombreux Pieds-Noirs démontrent une volonté de sauvegarder leur mémoire, c'est dans un souci de donner une information relative à leur point de vue sur l'histoire. Un temps assez court s'est écoulé depuis la décolonisation de l'Algérie : un peu plus de quarante ans. Des témoins directs de l'Algérie française sont toujours présents. Or, certains Pieds-Noirs aspirent à ce que leur histoire soit écrite en adéquation avec leur mémoire, avant que les personnes ayant partagé ces souvenirs ne disparaissent. De ce fait, il existe encore de nombreuses passions autour de cette page d'histoire (concernant la colonisation de l'Algérie, la guerre et la décolonisation). De nombreux points de vue ou interprétations s'affrontent. Si une ouverture du dialogue est à noter depuis quelques années, essentiellement depuis le 40^e anniversaire de la signature des accords d'Evian et de

l'indépendance de l'Algérie¹, certains désaccords persistent avec l'histoire officielle pour les Pieds-Noirs. L'histoire française enseignée aux enfants lors de leur scolarité repose, par exemple, avant toute autre chose sur la Gaule et les Gaulois, avec le sacre de Clovis pour événement emblématique². Il s'agit d'une histoire. Or, la société française, et notamment la société française d'Algérie, s'ouvre à d'autres histoires, à d'autres civilisations qui ne se retrouvent pas dans cette histoire enseignée. Il peut s'agir d'une des raisons pour lesquels les Pieds-Noirs s'attachent à vouloir écrire leur histoire : ils ne la retrouvent pas réellement dans l'histoire française. Cela permettrait d'intégrer tous ceux qui ne sont pas d'origine métropolitaine. De plus, chaque nation possède, dans son histoire, des épisodes peu glorieux. Si l'Etat les nie, c'est comme s'il sous-entendait que certains sont « moins français que d'autres »³, que leur histoire est jugée insignifiante ; sans compter que l'on n'oublie pas quelque chose que l'on tait. Pour se détacher progressivement des poids du passé, qui est le propre du travail de deuil, il est nécessaire d'accepter de faire mémoire, de regarder les épisodes et les acteurs oubliés. « Loin d'opérer une mortification collective, il s'agit d'honorer la mémoire des victimes, de dépasser les blessures, d'autoriser à nouveau la parole. L'enjeu n'est pas seulement de renouer les fils entre les hommes d'une même époque mais de tisser les liens entre les générations plus âgées et les générations plus jeunes sur qui pèsent le silence et l'oubli »⁴. C'est peut-être également cela qui pousse les Pieds-Noirs à conserver leurs souvenirs et à vouloir être reconnus par les métropolitains. Effectivement, il semblerait « que les Français d'Algérie ne possèdent, à l'image des Bretons, des Basques ou des Corses, qu'un statut subalterne dans le cadre d'une histoire de France où les particularismes ont souvent vocation à s'effacer devant l'unification nationale. Quelle que soit l'explication qu'il conviendrait d'apporter pour l'expliquer, on comprend mieux, à la lumière de cette quasi-absence des Pieds-Noirs dans l'histoire officielle, les motivations des "rapatriés" à s'investir dans une longue pratique de l'égo-histoire »⁵. Cette reconnaissance de la mémoire de ce groupe dans l'histoire française permettrait de montrer que leurs origines pieds-noires font d'eux des Français comme les autres ou des Français à part entière. Cette appartenance ne

¹ Voir notamment la loi n°2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés. Article 1^{er} : « La Nation exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'oeuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française. Elle reconnaît les souffrances éprouvées et les sacrifices endurés par les rapatriés, les anciens membres des formations supplétives et assimilés, les disparus et les victimes civiles et militaires des événements liés au processus d'indépendance de ces anciens départements et territoires et leur rend, ainsi qu'à leurs familles, solennellement hommage ».

² CITRON Suzanne, 1996, « Quelle mémoire pour quelle identité française ? », *Projet*, n°248 (« Mémoires des peuples »), hiver 1996-1997, pp. 17-24.

³ DEWITTE Philippe, 1996, « Vercingétorix et Abd El-Kader : une histoire plurielle de la France », *Projet, ibid.*, pp. 25-33.

⁴ THOMASSET Alain, 1996, « Réflexions pour conclure », *Projet*, n°248 *ibid.*, pp. 79-85, p. 84.

⁵ SAVARESE Eric, 2002, *op.cit.*, p. 25 et 54. Cependant, pour d'autres auteurs, dire qu'il y a absence dans l'histoire officielle est faux. Par contre, les Pieds-Noirs le déclarent car cela constitue un des piliers de leur identité (voir à ce sujet BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*).

renverrait plus à un épisode peu glorieux de l'histoire de France : la colonisation. Ce dernier serait remis dans son contexte, relativisé. Les points positifs en seraient dégagés. Le sentiment d'appartenance au groupe serait ainsi facilité.

Ce qui peut être mis en évidence par rapport à ces désaccords concernant l'histoire de l'Algérie française, c'est donc une volonté de « réhabiliter » le vécu et la mémoire des Pieds-Noirs.

« Alors, qu'est-ce que je veux prouver ? Je crois que la seule chose qu'on veut prouver, c'est que comme on nous a qualifiés, qu'on nous a donné des qualificatifs, et on a fait croire ce que nous n'étions pas, c'est-à-dire que je n'ai jamais vu mon père torturer des Arabes ou je n'ai jamais vu... Donc, c'est la seule chose que je veux. C'est démontrer ce que nous avons fait là-bas, dire aux Français que... c'est à travers les Pieds-Noirs qu'ils ont fait une œuvre là-bas parce que, quand même, ça a coûté cher l'Algérie à la France et que... ils ont participé, par leurs impôts, au développement de ce pays là, qu'ils ont à être fiers de ce que les Français ont fait là-bas... c'est tout ce que j'ai à... Et puis, de toute façon,... que nous avons fait l'Europe avant l'Europe ici. [...] Ce que j'ai à prouver, je crois que c'est simplement dire qu'on n'a pas à rougir de ce que c'était là-bas parce que c'était un beau pays et que ça reste un beau pays ». (Joël, 62 ans)

« Quand nous aurons réussi à faire "passer" l'information et détruit tous les mensonges, ce sera un grand pas de fait pour l'avenir ». (enquête par questionnaire de 2002, femme de la classe d'âges 70-74 ans)

Les Pieds-Noirs ont tout d'abord besoin de la reconnaissance de l'autre, des métropolitains, afin d'être identifiés, différenciés en tant que groupe. Pour cela, ils semblent s'appuyer sur le passé. Le vécu en Algérie, l'expérience de l'Algérie française et de sa décolonisation, avec le rapatriement, sont les fondements du groupe. Or, ils appartiennent au passé. Le groupe est né, s'est construit, constitué ailleurs (en Algérie) et avant. Un des enjeux du groupe est par conséquent que ces fondements ne tombent pas dans l'oubli. La mémoire représente alors le noyau dur du groupe, la base. Elle est primordiale pour tout le reste. Il serait alors question « d'une mémoire à bien des égards fondatrice d'un groupe social » avec « des référents culturels destinés à construire l'unité de la "communauté" contre la diversité des Pieds-Noirs »¹. L'élaboration d'une mémoire pied-noire, ce souci de mémoire correspondent ainsi à une stratégie identitaire. Cela sert à créer du lien entre les membres du groupe, à construire un sentiment d'appartenance et à être identifié par autrui. Ensuite, il s'agit également d'un moyen de « positiver » l'identité pied-noire pour pouvoir la transmettre aux générations futures, pour que celles-ci puissent se dire *pied-noires* sans craindre de se voir attribuer une image péjorative (enfants de colons, tortionnaires notamment). Dans un premier temps, à leur arrivée en métropole, certains Pieds-Noirs ont essayé de mettre leurs enfants à l'écart, à l'abri des discussions, des débats, des mécontentements de l'époque. Ils leur ont dit que cette histoire ne les concernait pas. D'autres se sont eux-mêmes mis en marge des événements en taisant leurs

¹ SAVARESE Eric, 2002, *op.cit.*, p. 140.

origines, leur appartenance à ce groupe social ; peut-être par honte, peut-être par crainte ou encore par indifférence. Toutefois, dans un second temps, les membres militants de la population pied-noire espèrent peut-être, en obtenant une reconnaissance du reste de la population française, que les plus jeunes s'intéressent davantage à leur histoire, à leurs origines et qu'ils assurent ainsi la pérennité de la culture, de l'identité pieds-noires et donc du groupe. Par conséquent, le devoir de mémoire prend une place centrale dans l'affirmation identitaire du groupe ; au moins pour une partie du groupe.

2.3.1.2 – Le refus de l'oubli en hommage aux aïeux

A une volonté de « réhabilitation » du vécu des Pieds-Noirs s'ajoute un désir de rendre hommage à ses aïeux en ne les oubliant pas. Le départ d'Algérie, synonyme de déracinement, constitue en effet un traumatisme d'autant plus grand que les aïeux, les morts sont restés enterrés là-bas. Certains Français d'Algérie y ont disparu. Or, honorer leurs morts apparaît comme une nécessité pour ces populations déterritorialisées. « Le droit au souvenir est revendiqué. Il ne s'exprime pas seulement par des publications et par une présence dans les médias, mais par la volonté d'aménager des lieux de mémoire destinés à donner une meilleure visibilité aux commémorations dans les espaces publics urbains des pays d'installation »¹.

La sauvegarde du souvenir des aïeux et de leur action en Algérie est également liée au fait que la perte du territoire a engendré l'abandon du patrimoine matériel, au moins en partie. Le patrimoine correspondant effectivement à « ce qui nous vient de nos pères, de ceux qui nous ont donné naissance »² et que nous devons transmettre à nos descendants. Il est un héritage, bien qu'il revête une certaine temporalité³. Des questionnements portant sur la conservation, la reconnaissance et la transmission du patrimoine sont donc mis en avant ; d'autant plus que ce patrimoine prouve l'existence du groupe et constitue ainsi un enjeu. Une identification au patrimoine apparaît alors comme essentielle puisqu'elle « permet non seulement la survie du bien patrimonial mais aussi l'identification d'un groupe, fédéré autour de l'élément patrimonial »⁴. Si ce patrimoine est conservé, c'est, au moins en partie, l'identité du groupe qui perdure. Cela pose un problème dans le cas contraire. De ce fait, lorsqu'il est question de

¹ BRUNEAU Michel, 2004, *op.cit.*, p. 121.

² GRAVARI-BARBAS Maria, 1996, « Le "sang" et le "sol". Le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain », *Géographie et cultures*, n°20 (« Le territoire »), hiver 1996, pp. 55-67.

³ Si tout peut être patrimoine, d'un monument à la nature, ou à certains espaces, tous les héritages ne deviennent pas patrimoine. Des choix sont effectués selon les cultures, les pays. En fait, un élément est choisi et associé à un discours. Ainsi lui est conféré un sens. Il change de signification, d'affectation, et donc d'usage. Le patrimoine acquiert une valeur, non nécessairement matérielle. Il découle ainsi d'un processus dynamique de patrimonialisation. Cependant, du fait de cette dynamique, il peut évoluer.

⁴ GRAVARI-BARBAS Maria, 1996, *ibid.*

patrimoine porté par le territoire, les choses peuvent se complexifier. « L'absence de repères patrimoniaux territorialisés prive le groupe d'une expression identitaire spatialement exprimée, à travers des liens affectifs.[...] Une fois les ponts rompus, que reste-t-il des éléments matériels d'un ex-patrimoine ? Presque rien, que des images, difficilement transposables dans un nouveau territoire »¹. La population pied-noire a, en quelque sorte, abandonné tout ou partie de son patrimoine matériel en Algérie avec la perte de ce territoire. Certains éléments matériels ont été rapportés. Mais combien sont restés derrière elle, alors que la population pied-noire les jugeait comme faisant partie de son patrimoine et donc comme ce qui lui avait été légué par ses pères, par leur travail ? Par conséquent, certains Pieds-Noirs s'efforcent de conserver ce patrimoine par le biais de la mémoire, du discours, mais aussi des photographies. Lors d'une manifestation associative² par exemple, les discours des Pieds-Noirs se basaient essentiellement sur des photos, des cartes postales. Le moment clé de la journée était un diaporama sur Constantine, commenté par un Pied-Noir y ayant grandi. Etant retourné en Algérie en 1988 et 1989, il s'est appliqué à montrer la transformation de la ville à partir de la prise de Constantine jusqu'à l'époque actuelle. Il a mis en évidence le travail d'aménagement fait par les Français et son évolution après l'indépendance : une partie des monuments ou des éléments commémoratifs de certains événements ont tout simplement disparu ; les noms des places ou des rues ont parfois changé. Ce que la population française d'Algérie avait construit à Constantine, au cours de son histoire, et au travers duquel ses différentes générations se reconnaissaient, a tout simplement été supprimé. Les Pieds-Noirs ont perdu, d'une certaine manière, le patrimoine transmis par leurs aïeux.

Par ailleurs, les savoir-faire, le savoir-être, le patrimoine relationnel, la culture orale, culinaire notamment, peuvent constituer un patrimoine immatériel également hérité de leurs pères. Comment transmettre cela, à son tour, à des enfants nés dans un autre contexte, au sein d'une population partageant une autre culture ? Il ne s'agit pas d'empêcher l'intégration, de se replier sur soi-même. Cependant, le risque de l'oubli est omniprésent.

La transmission du patrimoine, matériel et immatériel, constitue par conséquent un enjeu pour les Pieds-Noirs³ afin que le travail accompli par leurs aïeux et eux-mêmes ne tombe pas dans l'oubli. La conservation de la mémoire est centrale. Le respect de ce travail est en jeu. Il s'agit, en partie, d'un hommage rendu à la population française d'Algérie, à tous ses membres ayant œuvré dans la colonie entre 1830 et 1962. Cela peut expliquer le souci pour cette population d'inscrire sa mémoire dans l'histoire, de façon à la rendre quelque peu immuable. Ceci pourrait s'apparenter à une patrimonialisation de la mémoire au travers des travaux des

¹ GRAVARI-BARBAS Maria, 1996, *op.cit.*

² Manifestation du Cercle Algérieniste de Drôme - Ardèche, le 11 février 2001, à Crest (Drôme), portant sur l'œuvre française en Algérie (exposition de photos, projection d'un film sur l'œuvre française en Algérie et diaporama commenté sur Constantine).

³ Voir GARNIER Edwige, 2002, « Patrimoine et perte de territoire. Le cas de la population française d'Algérie », *Montagnes Méditerranéennes*, n°15, pp. 113-115.

historiens ou de toutes traces écrites. De cette manière, il resterait un témoignage de leur existence et de leur vécu que, plus tard, certains pourront essayer de développer, de remettre en valeur.¹ Dans ce cadre toutefois, plus qu'une inscription de leur culture et de leur identité dans l'histoire, il s'agit, pour les Pieds-Noirs, de tenter de les transmettre aux plus jeunes en conservant les témoignages. Cependant, parallèlement aux écrits, l'installation sur un nouveau territoire peut offrir la possibilité de reconstruire un patrimoine matériel, du moins en partie. La patrimonialisation est un phénomène dynamique, une construction humaine. Les lieux de mémoire sont, dans ce cas, essentiels. La population doit ainsi s'appliquer à s'appropriier des lieux, à s'ancrer dans tel ou tel espace.

2.3.1.3 – La mise en place de lieux de mémoire

La mémoire répond à des logiques complexes. Elle peut être transformée au fil du temps. Elle apparaît effectivement comme vivante, changeante, évolutive et non figée. Elle est un construit social et évolue, par conséquent, avec le temps. Ainsi, « comme il est relativement plus facile d'inventer des choses qui n'ont jamais existé que d'oublier celles qui se sont réellement produites, l'individu peut fabriquer et insérer des événements partout où le besoin s'en fait sentir de façon à harmoniser la mémoire et le passé réinterprété. Comme c'est la nouvelle réalité plutôt que l'ancienne qui lui apparaît maintenant plausible, il peut être parfaitement sincère dans une telle procédure »². Certains éléments qui faisaient sens sont abandonnés. D'autres sont affirmés. C'est que la mémoire, dépendante de la culture, du contexte, est également un construit. Elle est transmise, héritée, adoptée tout en étant modifiée. Les membres d'un groupe ont ainsi la possibilité de se l'approprier. Des choix sont

¹ Mémoire collective et histoire ne peuvent pas être confondues. L'inscription des souvenirs dans l'histoire fait perdre l'appartenance de ceux-ci à un groupe. Ils sont extériorisés, conservés en dehors de la logique du groupe. Ils sont figés, ce qui pose un problème d'appropriation. « Toute mémoire collective a pour support un groupe limité dans l'espace et dans le temps. On ne peut rassembler en un tableau unique la totalité des événements passés qu'à la condition de les détacher de la mémoire des groupes qui en gardaient le souvenir, de couper les attaches par où ils tenaient à la vie psychologique des milieux sociaux où ils se sont produits, de n'en retenir que le schéma chronologique et spatial » (HALBWACHS Maurice, 1997 (1950), *op.cit.*). Ainsi, il semble qu'un souvenir n'entre dans l'histoire que si le groupe à qui il appartient ne conserve plus cette mémoire. « C'est qu'en général l'histoire ne commence qu'au point où finit la tradition, au moment où s'éteint ou se décompose la mémoire sociale. Tant qu'un souvenir subsiste, il est inutile de le fixer par écrit, ni même de le fixer purement et simplement » (HALBWACHS Maurice, 1997 (1950), *op.cit.*). L'histoire commencerait donc lorsque la mémoire et la transmission de celle-ci se perdent, ne sont plus appropriées par les descendants. Or, il semble que les Pieds-Noirs comptent beaucoup sur les historiens, qu'ils appartiennent au groupe ou non, pour figer, en quelque sorte, cette mémoire. « *Si elle meurt définitivement, il restera les historiens* ». (enquête par questionnaire de 2002, femme de la classe d'âges 65-69 ans) « *Même si nos enfants vont sans doute, comme nous l'avons fait nous-mêmes, reprendre le flambeau, je crains que notre communauté ne survive que dans un certain folklore ou quelques recettes de cuisine (recettes déjà transmises à mes enfants). Reste donc l'histoire...* » (enquête par questionnaire de 2002, femme de la classe d'âges 60-64 ans).

² BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, 1986, *La construction sociale de la réalité*, traduction de Pierre Taminiaux, Paris : Méridiens Klincksieck, 288 p. (coll. Sociétés).

possibles au moment présent, selon ses objectifs, ses envies, ses valeurs. Et ces choix peuvent être réinterprétés au cours de sa vie afin d'expliquer ce moment présent. La mémoire ne retient pas tout de la même façon et peut être réinterprétée au travers du choix des événements décisifs, de la réinterprétation du passé.¹ Tous les souvenirs ne sont pas, par conséquent, retenus de la même façon. La mémoire revêt un caractère social, culturel. Selon la culture, ce ne sont pas les mêmes éléments qui revêtiront la même importance aux yeux de l'individu. De plus, l'oubli constitue une menace permanente. Le travail autour de la mémoire, le « devoir de mémoire » semble par conséquent incontournable. L'idée de mémoire collective apparaît alors centrale.² Les souvenirs sont en effet fréquemment partagés avec d'autres. De plus, il est plus aisé de se remémorer certains événements quand d'autres personnes en ont également été témoins. Ainsi, pour se rappeler un fait, il serait nécessaire de retrouver le contexte ou le lieu dans lequel il s'est déroulé : « nous ne retrouvons pas toujours les souvenirs que nous cherchons parce qu'il faut attendre que les circonstances, sur lesquelles notre volonté n'a qu'une prise imparfaite, les réveillent et nous les représentent »³. Le fait de partager ceux-ci avec un groupe permet de pouvoir retrouver un certain contexte. Donc, pour être plus sûr de conserver certains souvenirs, une mémoire, il paraît important de les partager avec d'autres. Ce partage s'avère d'autant plus important que l'appartenance d'un individu à un groupe, à une culture, lui permet d'avoir en mémoire des souvenirs communs au groupe bien qu'il ne les ait pas vécus lui-même. Ce qui affecte, ou a affecté le groupe, touche également l'individu, bien que ces événements se soient déroulés en dehors de sa propre histoire. « Pour une partie de ma personnalité, je suis engagé dans le groupe, en sorte que rien de ce qui s'y produit, tant que j'en fais partie, rien même de ce qui l'a préoccupé et transformé avant que je n'y entre, ne m'est complètement étranger »⁴. Cela permet, en partie, de comprendre ce qui pousse les Pieds-Noirs à vouloir sauvegarder une mémoire pour les jeunes générations. Il est possible de construire une mémoire dont les événements se sont déroulés en dehors de nous, voire dans le passé. Ce n'est pas parce que les plus jeunes n'ont pas vécu, personnellement, ces événements, qu'ils ne peuvent s'en souvenir et transmettre à nouveau ce passé à leurs enfants. Ce processus permettrait à la population pied-noire de ne pas oublier ses ancêtres, son histoire en dépassant la seule mémoire personnelle.

Or, afin de ne pas oublier, le groupe a ancré sa mémoire dans l'espace (au moins en partie) avec la construction de lieux de mémoire notamment, espaces symboliques référant à certains traits de la mémoire d'une population. « A travers le regard porté sur son territoire, chacun lit son histoire, retrouve une part de la mémoire collective, met en valeur des traditions et des usages locaux liés à certains lieux, évoque des noms familiers et parfois propres au territoire,

¹ BERGER Peter Ludwig, 1973, *op.cit.*

² Voir HALBWACHS Maurice, 1997 (1950), *op.cit.*

³ HALBWACHS Maurice, 1997 (1950), *op.cit.*

⁴ HALBWACHS Maurice, 1997 (1950), *op.cit.*

et c'est avec ces repères qu'il façonne "son" paysage »¹. La territorialisation observée dans le chapitre 2.2. pourrait correspondre à la volonté d'une conservation et d'une transmission de cette mémoire, notamment car elle permet des partages ravivant la mémoire du groupe. Une recomposition du territoire des Pieds-Noirs en France constitue un appui pour la mémoire.

Une affirmation identitaire du groupe social s'appuyant sur sa mémoire peut donc se lire dans l'espace au travers, tout d'abord, de l'implantation des membres du groupe. Dans ce cadre, le territoire existe avant tout comme une recomposition du territoire d'origine. Il est donc situé dans le temps et objet d'une mémoire.²

« Le Sud du pays (Sud-Est en particulier) présente beaucoup de similarités dans la végétation, le genre de vie, la verve des habitants, l'art culinaire, les paysages, etc.... tout cela a fait que ce Sud est la région de prédilection pour notre installation ici ». (enquête par questionnaire de 2002, homme de la classe d'âges 55-59 ans, né au Maroc)

Concernant les régions signifiantes pour les Français d'Algérie, apparaît « le pourtour de la Méditerranée car cela ressemble assez à notre Algérie et nous sommes assez nombreux pour, ensemble, "nous souvenir de là-bas" ». (enquête par questionnaire de 2004, homme de la classe d'âges 65-74 ans)

Mais les marqueurs territoriaux jouent également un rôle central. Une des principales fonctions de ces derniers est d'interpeller la mémoire, d'inviter les individus qui le voient à « se remémorer ou à faire remémorer à d'autres générations, des personnes, des événements, des sacrifices, des rites ou des croyances »³. Les marqueurs territoriaux ont été créés dans l'objectif de conserver une mémoire, de reconnaître l'histoire des Pieds-Noirs, de l'Algérie ; ce notamment parce que les nouvelles générations ne connaissent pas l'Algérie française. La mobilité a mis à mal les possibilités de transmission territoriale. Le territoire réticulaire (prenant appui sur ces marqueurs), un peu perçu comme une recomposition du territoire perdu, peut ainsi constituer un repère identitaire pour les Pieds-Noirs, toutes générations confondues, et permettre la transmission de la mémoire au travers du temps.

« Moi je pense qu'effectivement c'est un signe d'appropriation qui est très important. Moi je le ressens comme ça. [silence] Vous avez voulu qu'on vienne, vous vouliez qu'on parte de chez nous... et bien maintenant voilà, on est là. Ca, maintenant, c'est nous. C'est comme ça que je le ressens. Si tu veux, comme le monument qui a été réinstallé le long de la caserne des pompiers à Montfavet, on ne le voyait pas là où il était. Maintenant on le voit. [silence] C'est un bon signe. [silence] » (Claude, 74 ans)

« Moi personnellement, ça ne m'apporte rien. Mais ça apportera quelque chose à la mémoire collective... dans 20-30 ans. Les gens sauront qu'il s'est passé quelque chose ». (René, 77 ans)

¹ SGARD Anne, 1997, *op.cit.*, p. 17.

² BRUNEAU Michel, 2004, *op.cit.*, p. 120.

³ CHOAY Françoise, 1992 (1991), *L'allégorie du patrimoine*, Paris : Seuil, 273 p. (coll. La couleur des idées), p. 15.

Les lieux de mémoire sont, par conséquent, omniprésents. « La mémoire des lieux est un élément clé de la mémoire collective d'une diaspora qui cherche à représenter ou reproduire son espace d'origine pour conserver un lien solide avec lui. [...] Ces lieux sont le signe d'un ré-enracinement dans les pays d'accueil et de protestation contre le déracinement imposé dans le territoire d'origine. Ils permettent à la diaspora de faire mieux vivre celui-ci dans sa mémoire. Avec les sanctuaires religieux, les locaux associatifs, ils sont les pôles, les points de focalisation et de repère du territoire diasporique, un territoire qui n'existe que comme support d'une mémoire collective »¹. Il s'agit alors de laisser des traces de sa mémoire, de son histoire pour que celles-ci puissent, notamment, être réappropriées par les nouvelles générations qui n'ont pas partagé le vécu en Algérie et celui du rapatriement. Le rapport au nouveau territoire – point de départ d'une nouvelle vie sur un nouveau sol – pourrait être capable de produire de nouveau du sens communautaire, une mémoire partagée.² La vie du groupe social se poursuivrait ainsi, sans se fonder uniquement sur une histoire de plus en plus ancienne pour les générations se succédant. Dans ce cadre, la culture et l'identité du groupe jouent un rôle central dans la construction et l'appréhension du territoire des Pieds-Noirs.

L'idée d'une idéalisation de la terre perdue, à travers un culte du souvenir se traduisant notamment par l'ancrage de marqueurs territoriaux, est sous-jacente à ce scénario comme dans le cadre du premier scénario présenté. Cependant, une nouvelle territorialité est rendue possible en France métropolitaine essentiellement. Celle-ci peut permettre une appropriation par les plus jeunes générations qui ont alors la possibilité de se rendre sur ces lieux s'ils le souhaitent. Les différents lieux de mémoire du groupe permettent donc à la fois de surmonter le traumatisme de l'exode (ou exil) et de constituer un appui pour l'identité et la culture de la population dans un objectif de transmission. Ils favorisent effectivement, grâce à la territorialité qu'ils génèrent, le partage de valeurs, de rites, d'une mémoire, etc. La conservation des particularismes identitaires et culturels du groupe est ainsi possible. La survie du groupe social en dépend. Aussi, bien que la nostalgie (ou *nostalgérie*) semble être la plus prégnante dans les discours, cette territorialité et la territorialisation mises en avant précédemment prouvent que ce groupe est acteur d'une dynamique. Il n'est pas figé dans le passé même si le présent prend appui sur celui-ci. La territorialité engendrée par la reterritorialisation du groupe social permet de s'appuyer sur le passé pour survivre dans le présent et se projeter dans le futur. Inconsciemment ou non, c'est l'avenir du groupe qui est en jeu. Ainsi, valoriser le passé, en chérir les signes, les images, les lieux et les reliques peut être

¹ BRUNEAU Michel, 2004, *op.cit.*, p. 121.

² HOVANESSIAN Martine, 1992, *op.cit.*, p. 26.

perçu comme une manière d'inscrire le groupe social dans sa mémoire, ses traditions, de le charger d'un fort désir de se projeter dans l'avenir « grâce à la présence permanente de ce qui était autre, l'*avant* comme miroir déjà écrit d'un *après* à inventer »¹. Il existe, par conséquent, un va-et-vient entre le discours lié à l'Algérie française et les pratiques identitaires en métropole. Le groupe a su ré-ancrer son identité collective, notamment dans l'objectif de la partager. La transmission culturelle et identitaire d'une mémoire de l'Algérie pourrait ainsi être au cœur du processus de territorialisation observé en métropole.

Une interrogation subsiste cependant quant à la réussite de la transmission de cette mémoire. Les avis divergent (voir tableaux 14, 15 et 16). La mémoire est vivante, changeante. Certains éléments peuvent être réinterprétés, appropriés, oubliés. Le contexte change. Qui peut dire comment la mémoire actuelle des Pieds-Noirs évoluera dans le futur, ce que deviendra ce groupe social au fil des générations ? Il paraît, dans le même temps, très difficile de dire que les nouvelles générations ne se sont pas appropriées cette mémoire. Le fait que les plus jeunes n'aient pas connu l'Algérie française et qu'ils vivent dans un tout autre contexte social et spatial semble être un handicap pour la perpétuation de leur groupe. Les jeunes générations ont pourtant pu apporter des modifications à travers des oublis, des réinterprétations, etc., permettant l'appropriation. Dans ce cadre, la mémoire véhiculée par les différentes générations n'est pas la même. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle n'ait pas été transmise. La demande de mémoire actuelle, observée au sein de nos sociétés, correspond au besoin de chacun d'explorer son passé pour y découvrir son identité. C'est une recherche de soi-même.² Les descendants de Pieds-Noirs ne semblent pas échapper à ce processus. « Une grande partie de la mémoire collective pied-noir se construit sur la certitude que les enfants nés en France ne veulent rien savoir de l'Algérie. Notre recherche nous a pourtant indiqué le contraire – les enfants sont avides de connaître l'histoire algérienne de leurs parents »³. Si la perte du territoire est un événement non négligeable pour une population, l'exploration du passé par les nouvelles générations pourrait permettre, en partie, de construire un avenir pour la population pied-noire au travers de cette mémoire. Les Pieds-Noirs ne seraient pas figés dans le passé. D'ailleurs, la culture et l'identité pieds-noires, ainsi que la mémoire de ce groupe social, donnent lieu à d'autres territorialités hors de la métropole française.

¹ VIARD Jean, 2001, « L'économiste : mobilité, identité et patrimoine », in DATAR, *Pays d'art et d'histoire et Pôles d'économie du patrimoine. La valorisation du patrimoine dans le développement local*, Paris : La Documentation française – coédition Datar/Direction de l'architecture et du patrimoine, 184 p., pp. 13-16, p. 15. Jean VIARD parle alors de la société et de la modernité. L'idée de progrès est sous-jacente. Cependant, il semble tout à fait possible de réinscrire cette réflexion dans le contexte de la post-modernité en parlant de mémoire et de traditions et non plus d'histoire, ou encore d'avenir et non plus de progrès.

² *Projet*, n°248 (« Mémoires des peuples »), hiver 1996-1997, pp. 7-16.

³ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, pp. 97-98.

Tableau 14 – Quel avenir pour le groupe social selon les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée en 2002 ?

Quel avenir pour le groupe social ? (recodage)	Nombre d'individus concernés	Fréquence
disparition / dilution	50	38,8 %
souvenirs / mémoire	27	20,9 %
reconnaissance de l'histoire du groupe	19	14,7 %
rôle des médias et des enseignants et chercheurs	16	12,4 %
ne sait pas	13	10,1 %
ça dépend	12	9,3 %
pessimisme	11	8,5 %
reste les écrits et témoignages	10	7,8 %
traces dans l'histoire	9	7 %
manque d'intérêt des jeunes	7	5,4 %
recherche de ses racines	6	4,7 %
toujours quelqu'un pour porter le flambeau	5	3,9 %
intermédiaire entre les 2 rives	5	3,9 %
musées / archives	4	3,1 %
Autre ¹	9	7 %
Non réponse	15	11,6 %
Nombre de questionnaires	129	

1 – Autres réponses : quelques exceptions ; folklore – cuisine ; en construction.

Source : Enquête par questionnaire 2002. E. GARNIER.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Tableau 15 – Les enfants témoignent-ils d'un intérêt pour le passé de la famille en Algérie selon les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée en 2004 ?

Intérêt témoigné par les enfants	Pieds-Noirs		Échantillon représentatif (100 individus)
	Nombre d'individus concernés	Fréquence	
oui	293	62,5 %	61 %
non	94	20 %	16 %
vous n'avez pas d'enfant	32	6,8 %	14 %
vous ne savez pas	43	9,2 %	9 %
non réponse	7	1,5 %	
Nombre de questionnaires	469	100 %	100 %

Source : Enquête par questionnaire 2004. Strates « Pieds-Noirs » et « échantillon représentatif », E. GARNIER.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Tableau 16 – Les petits-enfants témoignent-ils d’un intérêt pour le passé de la famille en Algérie selon les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l’enquête par questionnaire menée en 2004 ?

Intérêt témoigné par les petits-enfants	Pieds-Noirs		Échantillon représentatif (100 individus)
	Nombre d'individus concernés	Fréquence	
oui	134	28,6 %	21 %
non	121	25,8 %	13 %
vous n'avez pas de petit-enfant	111	23,7 %	39 %
vous ne savez pas	86	18,3 %	22 %
non réponse	17	3,6 %	5 %
Nombre de questionnaires	469	100 %	100 %

Source : Enquête par questionnaire 2004. Strates « Pieds-Noirs » et « échantillon représentatif », E. GARNIER.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

2.3.2 - La possibilité d’un tiers espace ?

Certains traits culturels sont mis en avant par les membres de la population pied-noire et lui permettent de mettre en place une territorialité, voire de se territorialiser, en dehors des frontières de la métropole française. Ce groupe social se sent, le plus souvent, en exil, déraciné. Le fait de quitter la métropole ne pose donc pas nécessairement problème.

« Quelques réflexions au sujet de mon histoire algérienne : tout d'abord le sentiment de ne pas avoir de racines (au sens du territoire, du lieu d'appartenance, etc.) ; ensuite d'être toujours en exil, avec une formidable capacité à s'adapter ou à aller dans ou vers d'autres lieux ; enfin d'avoir toujours l'énergie et la morale de tenir ses valises prêtes ». (enquête par questionnaire de 2004, femme de la classe d'âges 45-54 ans)

« Mais ne pas vivre en France, ça ne me manque pas. Je n'ai pas d'attache ». (Christian, 50 ans, vivant au Maroc)

« Parmi les choses que j'ai aussi remarquées, ayant pas mal voyagé à l'étranger, j'y ai vu beaucoup de Pieds-Noirs, dans les postes, etc... Je me rappelle, quand on était à Madagascar, à Air France Madagascar, il devait y avoir une dizaine de cadres. Cinq d'entre eux étaient des Pieds-Noirs, avec leur famille et tout ça. Donc on se retrouvait à aller faire des pique-niques entre Pieds-Noirs. Donc, quand même, ce n'est pas par hasard, c'est-à-dire que pour ceux qui avaient une facilité à être mobiles, la mobilité est devenue une des solutions, un des exutoires à leur non... [enracinement] » (Marc, 52 ans)

Cela est d'autant plus développé qu'un rejet de la France, de la métropole est parfois très prégnant dans les discours. Ainsi, face aux problèmes liés à une non reconnaissance de la mémoire et de l'histoire de la population française d'Algérie, puis de la population pied-noire,

face également aux sentiments de trahison et de rancœur, certains se tournent vers les « marges » françaises (s’installant en France, mais pas en France métropolitaine) ou l’étranger.

Dans ce cadre, une partie de la population pied-noire a fait le choix de la Corse¹ ou d’un DOM-TOM² (voir tableau 17). D’autres encore ont préféré partir à l’étranger (voir tableau 18).

Tableau 17 – Le vécu en Corse ou dans les DOM-TOM pour les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l’enquête par questionnaire menée en 2004

Vécu en Corse ou dans les DOM-TOM	Pieds-Noirs		Échantillon représentatif (100 individus)
	Nombre d'individus concernés	Fréquence	
oui	37	7,9 %	8 %
non	421	89,8 %	90 %
non réponse	11	2,3 %	2 %
Nombre de questionnaires	469	100 %	100 %

Source : Enquête par questionnaire 2004. Strates « Pieds-Noirs » et « échantillon représentatif », E. GARNIER.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Tableau 18 – Le vécu à l’étranger depuis le départ d’Algérie pour les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l’enquête par questionnaire menée en 2004

Vécu à l’étranger	Pieds-Noirs		Échantillon représentatif (100 individus)
	Nombre d'individus concernés	Fréquence	
oui	79	16,8 %	19 %
non	376	80,2 %	79 %
non réponse	14	3,0 %	2,0 %
Nombre de questionnaires	469	100 %	100 %

Source : Enquête par questionnaire 2004. Strates « Pieds-Noirs » et « échantillon représentatif », E. GARNIER.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Ces constats ouvrent l’appréhension de la territorialité de la population pied-noire à l’échelle transnationale, renvoyant ainsi au caractère diasporique de ce groupe social bien que celui-ci se soit principalement établi en France métropolitaine. Parallèlement à une territorialisation en métropole, une territorialisation réticulaire peut également être mise en avant en dehors du territoire national. La position de la population pied-noire, entre France et Algérie, la conduit

¹ 18 046 rapatriés (toutes origines confondues) recensés en Corse en 1999 par le Service Central des Rapatriés ; 8 100 rapatriés recensés en Corse en 1968 selon l’INSEE (RGP de 1968). Voir chapitre 2.2.1 pour le cas particulier de la Corse.

² « La Nouvelle Calédonie est aux mains des Pieds-Noirs à l’heure actuelle ». (René, 77 ans)

à rechercher d'autres horizons *via* des circulations, mais aussi des implantations à plus ou moins long terme.

2.3.2.1 – Une territorialité en Europe...

Un retour en Algérie, aujourd'hui, n'est pas toujours envisageable pour les membres du groupe social des Pieds-Noirs, soit du fait d'une peur persistante de l'accueil qui peut leur être réservé là-bas, soit parce qu'ils pensent qu'ils ne reconnaîtront rien, qu'il ne s'agit plus du pays qui était le leur, qu'ils ont connu (l'Algérie est considérée comme le territoire perdu). Ils veulent alors garder leurs bons souvenirs, se préserver de la déception. Or, cette population n'a finalement vécu qu'un temps relativement court en Algérie (130 ans au maximum si est considérée la colonisation de ce territoire par la France). Ce laps de temps permet aux membres du groupe de ne pas être que de là, de retrouver leurs origines antérieures. Ils peuvent ainsi partir à la recherche de leurs racines géographiques avant l'Algérie, notamment pour pouvoir se rendre dans ce pays ou cette région afin de se « ressourcer » à l'occasion de voyages ou pour une installation temporaire ou définitive. Par exemple, une personne rencontrée, d'origine sarde, et dont la famille a vécu dans la région de Constantine en Algérie, a souhaité conserver sa double nationalité, française et italienne. Ses enfants, nés en métropole, ont également la double nationalité. Cet homme se présente comme sarde et a tendance à se dire « étranger » en France. Or, si ce « retour » aux origines avant l'Algérie peut être mis en avant pour les Pieds-Noirs eux-mêmes, cela touche également leurs descendants. « Le rapport à la terre des ancêtres demeure très fort dans les jeunes générations de rapatriés. La conscience est claire que la terre de naissance a disparu, et que l'Algérie d'aujourd'hui n'est plus celle d'alors [...]. Beaucoup ont essayé de reconstituer leur arbre généalogique, ou sont partis "explorer" le pays d'origine de leurs ancêtres dans le but de retrouver des racines coupées par les anciens au moment du rapatriement. Le comptage par générations permet de se rattacher à des origines identifiables, et de démontrer son enracinement »¹.

Dans ce cadre, les Etats méditerranéens, qui ont été émetteurs de population vers l'Algérie, jouent un rôle important pour la population pied-noire depuis le milieu des années 1980. Jean-Jacques JORDI parle à ce sujet d'un « troisième espace identitaire »² pour dépasser le rapport ambigu aux deux espaces algérien et français. Le recours à cet espace serait lié à une quête identitaire, ainsi qu'à un engouement pour la généalogie. Par conséquent, de nombreux Pieds-Noirs se poseraient la question de leurs origines avant l'Algérie. De multiples recherches généalogiques seraient ainsi mises en œuvre car de plus en plus de membres du groupe social

¹ BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 126.

² JORDI Jean-Jacques, 2002b, in dossier « Pieds-Noirs 40 ans déjà », *Pays de Provence Côte d'Azur*, n°28, mars-avril 2002, p. 33 ; et JORDI Jean-Jacques, 2002a, *op.cit.*

seraient « fatigués d'être des déracinés » et chercheraient ainsi à « se sentir bien, ici et maintenant »¹. L'Espagne, l'Italie, Malte constituent alors des territoires de ressourcement pour les membres du groupe en étant issus. Ils peuvent retourner y vivre, y séjourner pour les vacances, etc., ce qui leur permet de conserver des liens avec un territoire qu'ils considèrent, en quelque sorte, comme leur territoire d'origine par défaut : dans leurs esprits, un ressourcement ou une réinstallation en Algérie est impossible (au moins pour l'instant).

« Si j'avais à partir, parce que des fois je me pose la question... si j'avais à partir, je crois que j'irai au fin fond de l'Espagne ou au fin fond de l'Italie... dans les Pouilles parce que là il y avait mes aïeux... et que c'est un pays que j'aime beaucoup. Ou j'irai au fin fond de l'Espagne parce que... ma grand-mère paternelle était espagnole ». (Joël, 62 ans)

« Il y a une cousine à moi qui a fait l'arbre généalogique. Et donc ils ont été carrément au fin fond de l'Espagne pour retrouver... pour retrouver les ancêtres des arrière-grands-parents ». (Agnès, 43 ans)

« Mon père par exemple, il a eu tendance, avec sa retraite, à... privilégier la visite des pays d'origine de sa famille. Donc, quelque part,... leur territoire c'est l'Algérie... idéalisée... mais, étant donné que ce territoire est désormais... inaccessible... et fait bien partie du passé, et bien on... on saute... quelque part on revient encore plus en arrière. Enfin moi, c'est un peu le parcours que j'observe chez mon père. Voyez, il a repris des études d'espagnol à la fac... Ils sont allés deux fois à Séville. Ils vont à Barcelone... Ils sont allés en Italie. Donc, il y a eu une montée des retours... mais vers les racines antérieures en fait au déplacement. [...] Mais ça je crois aussi que ça vient avec l'âge. Je crois que c'est un processus un peu normal avec l'âge... que j'observe aussi chez des personnes qui prennent de l'âge et qui reviennent un peu sur leur vie... de retour vers le passé. Mais là, on saute un peu... le passage algérien parce que... il y a trop de frustrations, trop de traumatismes qui l'entoure... et on va vers des origines plus lointaines encore ». (Alice, 39 ans)

« Je pars le 7 pour aller à Calpé. Et ma mère est née juste à côté, à Altea. [vers Alicante] [...] Et... j'y vais pour ça. [...] Donc ça, ça va être important et c'est l'endroit où j'aurai voulu ramener ma mère... pour qu'elle voie le pays d'où elle est née... parce qu'elle m'en parlait. Elle s'en souvenait, elle avait 7 ans... et ma grand-mère aussi me parlait de cet endroit. Et j'aimerai bien voir tout ça ». (Marcel, 76 ans)

Par conséquent, des « voyages-pèlerinages aux sources »² sont organisés. Cela peut même aller plus loin avec la construction de marqueurs territoriaux dans ces espaces d'origine. Par exemple, sur l'initiative de l'association Généalogie Algérie-Maroc-Tunisie (GAMT³), « près de 300 Pieds-Noirs, pour la plupart originaires du port de Mahon, ont offert à l'île de Minorque une sculpture monumentale d'une "Mahonnaise" en marche dont le regard se porte

¹ JORDI Jean-Jacques, 2002a, *op.cit.*

² Expression de JORDI Jean-Jacques, 2002a, *op.cit.*

³ Cette association a été présentée dans le chapitre 2.2.3.

vers l'Algérie »¹. Des liens se tissent ainsi avec d'autres espaces que la France et l'Algérie du fait des migrations premières vers l'Algérie.

L'Espagne et surtout la **province levantine d'Alicante**² sont à considérer comme un cas particulier dans ce cadre. « Está claro que España fue el país extranjero más afectado por la diáspora de pieds-noirs y que fue en Alicante donde se concentraron casi todos los ex-residentes de Argelia que vinieron a España »³. Certaines estimations du nombre de Français d'Afrique du Nord établis en Espagne ont été faites en 1967 (ces chiffres englobent les Français d'Algérie, du Maroc et de Tunisie). Celles-ci sont à considérer avec prudence, mais permettent tout de même de se donner un ordre de grandeur pour ces installations en Espagne après la décolonisation du Maghreb : 35 000 rapatriés d'Afrique du Nord auraient été recensés dans la Province d'Alicante par le gouvernement espagnol en juin 1967 ; ils seraient 50 000 au total, à cette date, en Espagne⁴ (voir tableau 19). Toutefois, selon un recensement interne du consulat général de France à Alicante, réalisé le 31 décembre 1996, il y avait 9 200 personnes inscrites résidant dans les Provinces de València, Albacete, Murcia et Alicante, dont 5 000 vivant à Alicante. Parmi ces derniers, 18,5 %, soit 1 700 individus, étaient des Français nés en Algérie.⁵ S'il est plausible que de nombreux Pieds-Noirs ne se soient pas soumis au recensement, il est également probable que les 30 000 Pieds-Noirs installés à Alicante, dont il est fréquemment question, n'ont fait que passer par Alicante avant de se disperser dans la Province et au-delà.⁶

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces installations privilégiées en Espagne et, plus précisément, dans la Province d'Alicante. L'Espagne et l'Algérie étaient proches l'une de l'autre : Alicante et Carthagène sont les ports européens les plus proches de l'Algérie occidentale. La colonie avait ainsi de nombreuses relations économiques (des flux importants de travailleurs espagnols vers l'Algérie et une compagnie de navigation notamment) et culturelles (troupes de théâtre, courses de taureaux, etc.) avec l'Espagne.⁷ Des liens familiaux, notamment, ont ainsi pu être conservés en Espagne au fil du temps. Alicante apparaissait, de plus, comme la ville sœur d'Oran, notamment du fait d'une certaine ressemblance liée au climat, à la luminosité, à la présence de la Méditerranée, au paysage mais aussi à la

¹ JORDI Jean-Jacques, 2002a, *op.cit.*

² En Espagne, *el Levante* correspond à une région regroupant les provinces méditerranéennes du Sud-Est du pays : Castellón, Valence, Alicante, Murcia et Almería. Cette région, non administrative, coïncide avec les zones d'origine de l'émigration espagnole vers l'Algérie au XIX^e et au XX^e siècle. SEMPERE SOUVANNAVONG Juan David, 2001, « Les *pieds-noirs* à Alicante », *Revue européenne des migrations internationales*, n°17/3, pp. 173-197, p. 173.

³ SEMPERE SOUVANNAVONG Juan David, 1998, *op.cit.*, p. 49.

⁴ PALACIO Léo, 1968, *op.cit.*, p. 50.

⁵ SEMPERE SOUVANNAVONG Juan David, 1998, *op.cit.*, pp. 71-72.

⁶ SEMPERE SOUVANNAVONG Juan David, 2001, *ibid.*, p. 186.

⁷ Voir JORDI Jean-Jacques, 2000, *op.cit.*, p. 379.

topographie de la ville ; les deux villes étaient d'ailleurs jumelées depuis 1952.¹ Les aïeux de nombreux Français d'origine espagnole venaient de cette Province. Ainsi, 49 % des immigrants espagnols ayant satisfait à la loi du 8 août 1893 dans la commune d'Alger du 1^{er} janvier 1894 au 1^{er} janvier 1905 étaient originaires de la Province d'Alicante². Selon le Recensement de 1896, sur 157 560 résidents espagnols en Algérie, 56 000 étaient alicantins³ (soit 35,5 %). Les installations dans cette ville ou dans sa région apparaissaient comme « naturelles » ; Alicante constitue ainsi le principal lieu d'installation des Français d'Algérie hors métropole⁴. Les Français d'Algérie s'établissant en Espagne sont d'ailleurs en majorité (80 %⁵) d'origine espagnole. Le gouvernement du pays a ainsi facilité la récupération de la nationalité d'origine après 1962.⁶ De plus, l'Espagne représentait également un refuge, notamment pour les activistes de l'Algérie française⁷ ; aucun d'entre eux n'a été extradé vers la France par les autorités espagnoles⁸. Une loi de 1968 portant amnistie de l'ensemble des crimes commis pendant la guerre d'Algérie aurait cependant permis à ces familles de venir s'établir en France à partir de cette date.⁹ En parallèle, certaines familles établies, dans un premier temps, en France métropolitaine ne se sont pas adaptées à la métropole et ont préféré venir s'installer en Espagne par la suite, Alicante étant alors perçu comme un « paradis pied-noir »¹⁰. Ainsi, par exemple, *l'Echo de l'Oranie* vante, dès 1964, les bienfaits d'une retraite en Espagne et souligne tout l'intérêt d'y acheter un appartement¹¹ ; le niveau de vie en Espagne, inférieur à celui de la métropole, permet une acquisition plus facile d'un logement. Si cela ne conduit pas nécessairement à une installation permanente en Espagne, cela contribue au développement d'un « tourisme pied-noir » dans cette province levantine.

« J'ai toujours eu l'impression qu'il y en avait qui achetaient en Espagne parce qu'ils s'y sentaient bien. C'était dans un terrain plus neutre que cette mauvaise France, mais c'est valable aussi pour les Maghrébins ». (Muriel, 70 ans)

Du fait de cette importante présence française, les Pieds-Noirs se sont organisés dans l'objectif de conserver leur identité. Deux collèges ont ainsi été ouverts à Alicante, dont la Nouvelle école française (NEF). Un journal a également été créé en décembre 1965 : *Le courrier du soleil* (le dernier numéro datant de mars 1967). Le Cercle Algérieniste d'Alicante

¹ PALACIO Léo, 1968, *op.cit.*, p. 41.

² DEMONTES Victor, 1906, *op.cit.*

³ GOZÁLVEZ PÉREZ Vicente, 1972, « Notas sobre la demografía de la provincia de Alicante », *Cuadernos de Geografía*, n°11, pp. 27-77.

⁴ SEMPERE SOUVANNAVONG Juan David, 2001, *op.cit.*, p. 174.

⁵ JORDI Jean-Jacques, 2000, *op.cit.*, p. 381.

⁶ SEMPERE SOUVANNAVONG Juan David, 1998, *op.cit.*

⁷ L'OAS a été créée à Madrid en mars 1961.

⁸ SEMPERE SOUVANNAVONG Juan David, 2001, *op.cit.*, p. 180.

⁹ Cette loi du 31 juillet 1968 (n°68-697) portant amnistie de l'ensemble des crimes commis pendant la guerre d'Algérie faisait suite à la loi n°66-396 du 17 juin 1966 portant amnistie d'infractions contre la sûreté de l'Etat ou commises en relation avec les événements d'Algérie.

¹⁰ Selon l'expression de Juan David SEMPERE SOUVANNAVONG (1998, *op.cit.*, p. 69) : « paraíso pied-noir ».

¹¹ JORDI Jean-Jacques, 2000, *op.cit.*, p. 384.

est fondé en 1974 puis devient, en 1984, l'association des anciens d'Afrique du Nord. Des amicales voient ensuite le jour : des rencontres conviviales sont organisées. De plus, le quartier de *la Albufereta* est apparu comme un lieu de concentration des Pieds-Noirs à Alicante ; c'est là que se situe le Lycée français d'Alicante (l'ancienne NEF).¹ Toutefois, avec le temps, la présence d'une population pied-noire à Alicante apparaît de moins en moins visible, notamment du fait des effets du tourisme.

Une certaine territorialisation et une territorialité sont donc visibles dans les Etats européens ; essentiellement dans ceux qui ont été les Etats d'émigration de populations vers l'Algérie durant la colonisation française. Cela peut revêtir deux significations. Selon Jean-Jacques JORDI², « si le "rapatriement" a d'abord créé une seule communauté de destin, le culte du souvenir, chez les pieds-noirs, dépasse désormais l'Algérie pour redécouvrir les origines "ante-algériennes" et la diversité d'une société qui fut multiculturelle ». Cela traduirait donc un détachement du groupe social des Pieds-Noirs, un renoncement à cette identité et cette culture peu affirmée puisque française. « L'Algérie, si prégnante il y a quelques années, ne devient qu'un épisode ». Cependant, il s'agit également d'un moyen d'asseoir quelques traits culturels de la population pied-noire, à savoir l'idée d'une population méditerranéenne, métissée, population européenne avant l'heure, ouverte, etc. Ce comportement de recherche d'un « troisième espace » permettrait ainsi d'ancrer profondément le caractère multiculturel du groupe. Ces installations constatées dans des Etats européens renverraient alors à une certaine image du groupe, participant également à sa construction identitaire. Deux idées sont, dans ce cadre, souvent évoquées :

- ce groupe est une population méditerranéenne³, une mosaïque, un melting-pot ;

« Très clairement, ma représentation du lieu où j'aimerais vivre c'est au bord de la Méditerranée, je dirai... en France, mais ça pourrait être en Espagne, en Grèce ou un truc comme ça... Je veux dire que les odeurs un peu balsamiques du monde méditerranéen, les cigales, l'air chaud... un peu brûlant, c'est... J'ai l'impression que mon organisme se sent bien dans ce monde là ». (Marc, 52 ans)

- parallèlement, cette population a fait l'Europe avant les autres. Il s'agit d'une « population européenne avant l'heure » (ce discours permet d'ailleurs d'inclure les individus qui n'ont pas ou peu d'origine méditerranéenne au sein de leur famille - origine allemande, suisse ou du nord de la France par exemple - bien qu'ils soient bien moins nombreux). Ce trait culturel est lié aux origines géographiques diverses du groupe social. Il serait ainsi « normal » que des Pieds-Noirs se soient établis dans toute l'Europe puisqu'il s'agit de leur « pays ». Cela

¹ SEMPERE SOUVANNAVONG Juan David, 1998, *op.cit.*

² JORDI Jean-Jacques, 2002a, *op.cit.*

³ Voir chapitre 1.1.2.3.

renvoie en partie à l'esprit d'entreprise et à l'image de modernité, d'innovation ; caractères que certains prêtent au groupe social.

« L'intérêt finalement je trouve de cette population pied-noire et de ses enfants pour... peut-être pour la France, ça aura été d'accentuer encore le caractère multiculturel de la France... parce que, finalement, la France était autrefois un pays de l'immigration. Et sa composante pied-noire a renforcé, en tout cas pendant un temps, ça et... Si je me vois moi, personnellement,... je ne suis pas immigrée en France, ce n'est pas ça parce que ce serait faux de dire ça... mais... j'entre comme... comme les enfants des immigrés polonais ou belges dans le Nord... comme les enfants des Espagnols et des Portugais de l'émigration dans les années 60, etc... dans une tradition française d'ouverture. Donc d'ouverture vers les autres pays européens... notamment limitrophes. Alors il y a eu un passage par l'Algérie... ces gens là ont pris la nationalité française tout en conservant certaines de leurs spécificités culturelles... Nous, on n'a jamais parlé italien ou espagnol dans la famille... moi je n'ai pas étudié ni l'italien, ni l'espagnol en classe. Donc tout ça c'est parti. Mais bon... il y a cette dimension là. C'est comme ça que je vois... une participation un petit peu particulière, un peu traumatique aussi, mais une participation au... à la nation française en tant qu'intégration, mélange de cultures diverses... d'origine souvent européenne et aujourd'hui plus... d'origine plus lointaine. Moi c'est comme ça que je le vois ». (Alice, 39 ans)

Toutefois, le sentiment de déracinement et le fait que certains ne se sentent chez eux nulle part ont également conduit la population à des migrations internationales rompant tout lien avec les origines géographiques de leur famille en Europe. Il est alors question d'installations temporaires ou définitives à l'étranger, hors Europe.

2.3.2.2 – ... Et au-delà

Des installations de cette population dans d'autres pays que les Etats européens ont ainsi été recensées, marquant une nouvelle fois le rejet du territoire national et/ou la mise en avant d'une culture faite de diversité, ouverte sur les autres. Il s'agit principalement d'installation aux Etats-Unis, au Canada, en Australie, etc. Bien que les sources d'information ne soient pas toujours mentionnées et que tous les Etats d'installation identifiés ne soient pas indiqués, certaines estimations du nombre de Français d'Afrique du Nord¹ établis à l'étranger ont été proposées en 1968. La prudence dans la considération de ces données est de mise : elles offrent avant tout un ordre de grandeur pour ces installations (voir tableau 19).

¹ Ces chiffres ne font pas toujours la distinction entre les Français d'Algérie, du Maroc ou de Tunisie.

Tableau 19 – Estimation du nombre de Français d’Afrique du Nord établis à l’étranger

Etats	Nombre d’individus et origines géographiques	Sources mentionnées	Remarques
Espagne (Province d’Alicante)	35 000 « rapatriés » d’Afrique du Nord (50 000 au total en Espagne)	selon des statistiques présentées en juin 1967 par le gouvernement espagnol	Refuge notamment pour les activistes de l’Algérie française. Cependant, en 1968, loi portant amnistie de l’ensemble des crimes commis pendant la guerre d’Algérie. Ces familles seraient venues s’établir en France à partir de cette date.
Canada (Québec)	12 000 Français d’Afrique du Nord (dont environ 10 000 à Montréal)	auraient été recensés par les services de l’immigration et de la citoyenneté du fait des demandes de naturalisation déposées	Le rejet du territoire national serait net dans ce cas : adoption de la nationalité canadienne tout en conservant la langue.
Israël	9 464 immigrants d’Algérie	bénéficiaires de la « Loi de retour » entre octobre 1955 et décembre 1963	Le nombre de départ vers Israël a été estimé à 30 000, dont 20 000 retours vers la métropole.
Argentine	65 familles de Français d’Afrique du Nord	Recensées fin décembre 1963 (départs organisés par le ministère des rapatriés)	Certains Français d’Afrique du Nord s’y étant établis auraient connu des échecs d’installation et auraient donc quitté cet Etat au fil du temps.

Source : PALACIO Léo, 1968, *Les Pieds-Noirs dans le monde*, Paris : Ed. John Didier, 223 p.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Une des motivations, lors du départ vers ces Etats, pouvait naître du constat du mauvais accueil et/ou des difficultés d’installation ou d’adaptation en métropole. Le territoire national est alors rejeté.

« Je suis parti au Canada en 1968. Mes ex beaux-parents sont venus au Québec pour l'exposition universelle. Ils ont trouvé le niveau de vie intéressant. Moi, je végétais en France. Ils m'ont suggéré de venir vivre au Canada pour trouver un emploi. Je n'avais pas d'attaches en France. J'ai retrouvé certains éléments de l'Algérie au Canada. [...] Je suis parti pour le niveau pécuniaire, trouver un niveau de vie ». (enquête par questionnaire de 2004, homme de la classe d'âges 55-64 ans)

« Je suis arrivé en France le 9 novembre 1962, à Marseille et j'ai rejoint mes parents près de Nîmes. Nous avons rempli toutes les formalités à la préfecture de Nîmes où nous avons été accueillis comme des intrus. Je me suis installé comme artisan menuisier dans une commune où il y avait déjà deux autres artisans ; ce ne fut pas facile. J'étais le sale Pied-Noir, le colonialiste qui avait fait suer le burnous des Arabes. [...] Nous avions, nous les Pieds-Noirs, une très mauvaise réputation auprès des métropolitains. Ils préféraient plus les Arabes que nous... [...] J'avais beaucoup de travail mais les clients ne payaient pas tout de suite les factures. Après cinq années à mon compte, à trimer de 7 heures à 22 heures, le résultat de mon bilan financier était nul et un deuxième enfant était en route. J'ai donc décidé de quitter "L'AMERE PATRIE" définitivement. Le 2 janvier 1968 nous partions pour Montréal. Nous n'étions que des étrangers aux yeux de ce peuple québécois et pourtant nous fûmes reçus à bras ouverts. C'est ici que j'ai pu sentir cette chaleur humaine et cette confiance, alors qu'en France nous étions des parias. [...] Ici au Québec, j'ai trouvé un peuple qui avait le même passé que les Pieds-Noirs. Les Québécois subirent l'abandon de la France par Louis XIV et nous par De Gaulle. Ils sont fiers de leurs

racines [...]. Aujourd'hui nous sommes citoyens canadiens et je porte ce titre avec honneur comme celui de Pied-Noir. Quand je vois mes amis qui sont restés en France et qui triment pour y arriver, je ne peux y croire. J'ai pris la bonne décision en venant au Québec, croyez-moi. Nous sommes ici pour y rester. Plus jamais la France, elle a volé ma jeunesse c'est tout ce qu'elle a fait ». (enquête par questionnaire de 2004, homme de la classe d'âges 55-64 ans)

« Mon mode de vie est totalement différent de ce qu'il était en Algérie. Ici, les hivers sont froids. En ce moment, nous avons une couche de neige d'environ 20 cm et les températures sont dans la journée aux alentours de moins 10 degrés centigrades. [...] Je suis très satisfait de mon mode de vie actuel. Je vous confirme que si j'avais eu, au départ de l'Algérie, l'opportunité de venir vivre aux USA plutôt qu'en France, je l'aurais fait volontiers ». (Victor, 79 ans)

Cependant, dans d'autres cas, il ne s'agit pas nécessairement d'un rejet de la métropole. Il est davantage question d'un faible sentiment d'appartenance à ce territoire national et/ou du peu de perspectives professionnelles offertes.

« On est parti un an aux Etats-Unis entre temps mais toujours pour des raisons professionnelles de mon mari. [...] Moi je n'avais aucune envie de vivre en France donc dès que je pouvais partir, c'était bien. Mais c'est tout ». (Muriel, 70 ans)

« Inspecteur, ce n'est pas ce qui me branchait en soit... [...] Donc STOP. Là, je me suis adressé à un ancien supérieur. [...] Et... si je rentrais en France, qu'est-ce que j'aurai fait ? J'aurai eu un poste d'inspection et puis je me serai emmerdé quoi... vraiment. Et j'ai eu de la chance puisque ce supérieur là m'a proposé un poste passionnant en Côte d'Ivoire. Donc je suis allé en Côte d'Ivoire parce que le poste était intéressant. [...] Donc je me suis retrouvé là-bas... pour cette raison là... Donc j'avais pas le problème du Pied-Noir... qui veut ou qui ne veut pas rentrer en France... Si je ne voulais pas rentrer en France... ce n'est pas pour des raisons psychoaffectives de Pied-Noir. C'est plus professionnel que... [...] Et puis là, même chose, je suis resté sept ans... j'ai eu différents postes, tous très intéressants, à l'intérieur du complexe. Et puis est venu le moment où j'en ai eu marre... » (Edmond, 69 ans)

Ces installations à l'étranger reposent alors sur le sentiment de déracinement, sur le peu d'attaches avec la France métropolitaine. Ces Pieds-Noirs ne se sentaient pas chez eux, n'avaient pas de bien, ni d'attache. L'éloignement, la rupture ont été moins difficile, si ce n'est, dans certains cas, du fait d'un renoncement à la Méditerranée. Concernant les Français d'Afrique du Nord installés au Canada, l'expression « les orphelins du soleil »¹ est proposée !

Dans d'autres cas, certains pays ont offert de recevoir des réfugiés. L'Association pour l'Emigration Outre-Mer a également été créée. Ainsi le Brésil a proposé d'accueillir 1 000 familles d'agriculteurs français d'Algérie. Quelques colons ont également pu, par le canal de la France, s'établir en Argentine et au Paraguay ; mais les conditions d'installation se sont révélés difficiles du fait d'un accueil mitigé. Le consulat d'Argentine avait pourtant promis que son gouvernement ne se contenterait pas d'accueillir les émigrants et qu'il leur

¹ Expression de PALACIO Léo, 1968, *op.cit.*

donnerait un important soutien financier et matériel. Au début de l'année 1963, une Société franco-argentine d'exploitation agricole avait même été créée : elle devait acheter et répartir les terres, les bâtiments et le matériel. Ainsi, le 14 octobre 1964, une convention franco-argentine était signée.¹ En 1964, près de 50 000 personnes étaient établies en Argentine.² Cependant, les conditions d'installation ont rapidement été jugées peu satisfaisantes. Fin 1963, sur les 3 000 hectares dont le défrichage avait été promis à 65 familles, 300 seulement étaient immédiatement cultivables. Aucun bâtiment n'était construit et les logements manquaient. A cela s'ajoutait un manque de capitaux.³ Bon nombre de Pieds-Noirs se serait, par conséquent, découragé. Par la suite, les conditions d'accueil ont été améliorées et d'autres familles se sont établies en Argentine. D'autres encore se sont installées au Chili. L'Amérique du Sud attira, par ce biais, de nombreux Pieds-Noirs. Par ailleurs, 24 familles d'agriculteurs pieds-noirs seraient également parties en Australie, quatorze au Canada et une aux Etats-Unis d'Amérique. L'Iran se déclara également prêt à accueillir 2 500 familles d'Européens ; mais il semble que cet appel n'ait pas été entendu.⁴

Les installations en Israël peuvent être considérées comme un cas particulier. Elles ne concernaient que les Juifs d'Algérie au sein de la population française d'Algérie. Israël avait fêté son dixième anniversaire en 1958 et pouvait apparaître comme la « terre promise ». Le regroupement des Juifs en Israël était organisé. Cependant, « les juifs d'Algérie, tôt colonisés et rapidement émancipés, échappèrent à l'emprise des mouvements sionistes : citoyens français, ils retenaient la France comme patrie d'accueil »⁵. 125 000 Juifs d'Algérie se seraient ainsi établis en France métropolitaine en 1962, contre moins de 10 000 ayant choisi Israël pour leur nouvelle installation en 1963 (voire tableau 19).

Une nouvelle fois, ces installations à l'étranger ne signifient pas systématiquement une rupture avec le groupe social des Pieds-Noirs. Elles renvoient notamment à l'image du pionnier (essentiellement dans le cas des établissements en Amérique du Nord, en Amérique du Sud ou en Australie) ; image entrant en jeu dans le particularisme identitaire du groupe⁶. L'attractivité de l'Amérique latine, par exemple, semble pouvoir être expliquée, au moins en partie, par l'idée de pays neufs à défricher, additionnée à une ambiance latino-espagnole.

« On a besoin d'un port d'attache quelque part, si possible dans le Sud, etc., mais si on peut circuler, se balader, c'est bien. Je crois que c'est comme si on nous avait largué nos

¹ PALACIO Léo, 1968, *op.cit.*, p. 67.

² Léo PALACIO ne parle, quant à lui, que de 65 familles fin décembre 1963 ; mais il ne s'agirait que des familles dont le départ a été organisé par le ministère des rapatriés. Voir tableau 19. PALACIO Léo, 1968, *op.cit.*

³ PALACIO Léo, 1968, *op.cit.*, pp. 70-71.

⁴ ETIENNE Bruno, 1968, *op.cit.*, pp. 240-241 – ces chiffres semblent concerner uniquement les installations organisées officiellement par la France et l'Etat d'accueil.

⁵ DUBOIS Colette, 1994, *op.cit.*, p. 94.

⁶ Voir chapitre 2.2.3.2.

amarres et puis... Bon, ça ne doit valoir que pour une partie des Pieds-Noirs. Mais je pense que, en tout cas, c'est une valeur, la valeur aussi des pionniers qui sont capables de partir ailleurs, d'aller conquérir de nouveaux territoires, etc. Je pense qu'elle reste valide pour pas mal de monde. C'est une valeur commune - bon, elle est plutôt positive - qu'on s'approprie volontiers et que l'on met en œuvre dans des projets de vie, y compris, une ou deux générations après ». (Marc, 52 ans)

Par ailleurs, des installations, définitives ou temporaires, peuvent également être recensées au Maroc, en Tunisie ou dans d'autres Etats arabes ou musulmans. Un rejet de l'espace métropolitain peut ici aussi être mis en avant, mais il semble qu'une recherche de repères (mode de vie, culture, etc.) soit plus importante dans ce cadre. Il s'est agi parfois de travailler comme coopérant ou de mettre en place une entreprise, etc., faisant jouer une bonne connaissance, voire un amour des populations et de leurs coutumes dans ces Etats.

« Et bien le Liban, avec la douceur de vivre du bord de mer... avec le fait qu'il y a les Libanais qui sont de deux catégories : il y a les Libanais musulmans et il y a les Libanais chrétiens... des choses comme ça... Oui, moi je me sens méditerranéen... méditerranéen du côté maghreb. Pas du côté... ou beaucoup moins, du côté Italie, Côte d'Azur ou des machins comme ça. Ca, je sens que c'est... c'est là où se trouve la fibre... » (Edmond, 69 ans)

« Alors moi, c'est tout ce que je voulais parce que, après l'Algérie, j'avais tellement... j'en avais marre de ces marchés qui n'existaient pas, de ces produits sous cellophane... des restaurants qui n'ont pas de terrasse... de toutes ces choses là qui me manquaient. Et... le Maroc, ça allait me rappeler l'Algérie et donc... j'ai applaudi des deux mains ! Et ça... j'ai vécu au Maroc les plus belles années de ma vie de femme parce que c'était paradisiaque ». (Catherine, 61 ans)

Au Maroc, « c'est un cadre qui ressemble à ce que j'avais quand j'étais petit. Je vis un peu comme là-bas. [...] On paie les gens ici comme là-bas : on paie les ouvriers à la quinzaine, en espèces ; à part que ça a augmenté. [...] Je fais exactement ce que faisait mon père en Algérie. Ce n'est pas fait exprès sûrement... » (Christian, 50 ans)

« Il y a le groupe des gens qui sont plutôt tournés vers le monde, vers le monde arabe en particulier. Des gens qui sont justement en train de cultiver des relations, des modes culturels en lien avec le monde arabe et tout... Alors, quelle importance cela a-t-il ? Je n'en sais rien. Par exemple, j'ai rencontré plusieurs fois, dans nos activités de Coup de soleil, des tout jeunes gens, 20 ans – 25 ans, fils ou petits-fils de Pieds-Noirs, qui se tournaient vers nous, comme étant une des façons intéressantes de s'intéresser à l'histoire de leur famille, qui ne soit pas quelque chose purement situé dans le passé, dans les photos jaunies, les trucs comme ça, mais qui permette de s'intéresser à ce monde arabe un peu interloquant ». / « Militer à Coup de Soleil, pour moi, c'est une façon de refaire un peu une partie du chemin que je n'ai pas fait... c'est-à-dire que j'ai vraiment l'impression d'avoir été coupé dans ma connaissance de l'Algérie à un moment où j'aurai pu la connaître en profondeur, m'investir dedans. A douze-treize ans, c'est le moment où on commence à prendre conscience vraiment de choses de façon un peu plus autonome. Et on m'a privé de ça... et là le fait d'avoir des amis algériens, ce lien avec l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, une prise de connaissance, bon... Je n'ai pas appris l'arabe, je ne parle pas l'arabe, mais une prise de connaissance un peu plus de la problématique de l'Islam, des cultures de ces pays, c'est pour moi une façon de reprendre une partie de ma vie où je l'avais laissée, de compléter un peu quelque chose... » (Marc, 52 ans)

Ces installations à l'étranger offrent ainsi, au moins en partie, un appui identitaire pour le groupe social.

De manière générale, ces installations hors du territoire métropolitain sont minoritaires. Aux alentours de 1967, le nombre de Pieds-Noirs d'Algérie établis à l'étranger était évalué à 73 500 personnes environ (pour l'Espagne, Israël, le Canada et l'Argentine).¹ Cela représenterait un peu plus de 7 % de la population française d'Algérie qui comptait, en 1954, 1 042 500 Européens, dont 983 000 citoyens français². Ces installations alimentent pourtant la conscience identitaire du groupe dans sa globalité du fait des images qui sont véhiculées par la connaissance de ces installations. Elles permettent de promouvoir une image de cette population au sein du groupe, une sorte de territoire et de territorialité rêvés, ancrés dans l'imaginaire, qui se concrétise parfois, notamment au travers de l'implantation de marqueurs territoriaux. La territorialisation de la population pied-noire et sa territorialité à caractère transnational parfois mettent ainsi en avant que ce groupe est tourné vers la Méditerranée, vers le monde arabe ou vers des pays à conquérir. Le groupe prend ainsi ses marques un peu partout, en projetant sur l'espace d'accueil un certain nombre de repères concrets (repères construits de toutes pièces, paysages) ou rêvés (terre à conquérir, domestiquer avec sa culture pionnière par exemple). L'Algérie française avec son image, son idéalisation, joue ainsi, une fois encore, un rôle central au sein du réseau social et spatial de la population pied-noire. Cependant, l'Algérie évolue au fil du temps, entraînant un certain nombre de réactions au sein du groupe social des Pieds-Noirs. Ce dernier semble ne pas pouvoir se détacher complètement de ce territoire. Il peut d'ailleurs être noté que l'Algérie actuelle prend sa place dans la constitution d'un réseau social et dans la territorialité du groupe.

2.3.3 – Un éventuel « retour » vers l'Algérie ?

Les Pieds-Noirs ont véritablement idéalisé l'Algérie d'avant 1954, peut-être en réponse au « traumatisme » qu'a représenté le rapatriement. Ce groupe a connu un désenchantement brusque de la France du fait des décisions politiques métropolitaines, de l'accueil et du décalage existant avec les métropolitains. Les Pieds-Noirs ont ainsi fait de l'Algérie et de la

¹ PALACIO Léo, 1968, *op.cit.* Voir tableau 19.

² Recensement général de la population de 1954, INSEE. En 1960, le département d'Algérie comptait 1 075 000 Français selon l'INSEE, ramenant à 6,8 % la part de Pieds-Noirs établis en Espagne, Israël, Argentine et Canada. DUBOIS Colette, 1994, *op.cit.*, p. 78 et 80.

vie qu'ils avaient là-bas un idéal, accentué par l'évolution globale du monde caractérisée par l'augmentation du nombre de véhicules, de la pollution, par un accès plus difficile à des littoraux « authentiques », non limitatifs pour la cueillette et la pêche de coquillages et crustacés, etc. L'identité, et donc la culture, se communiqueraient par des discours ayant recours à certains mythes ou idéaux, notamment celui du paradis perdu. Toutefois, bien que l'évolution connue par l'ancienne colonie depuis 1954 ne convienne pas toujours aux Pieds-Noirs, l'Algérie semble, aujourd'hui, prendre une place nouvelle dans la territorialité du groupe du fait de la conservation, voire du renforcement des liens de cette population avec l'Algérie actuelle.

Effectivement, les liens avec l'Algérie, s'ils ne peuvent pas toujours être « charnels », concrets, sont restés profondément ancrés dans les esprits. Tout ce qui touche l'Algérie, et l'Afrique du Nord de manière plus globale, touche la population pied-noire. Concernant la catégorie des « Modernes » définie par Clarisse BUONO¹, « l'intérêt porté à l'Algérie contemporaine ressort [...]. La question dit "inquiéter" voire "désespérer" [...]. Le mot d'ordre semble véritablement de ne plus jamais s'ingérer dans les affaires algériennes. On se contente de déplorer la situation sans préjuger des acteurs présents, et en condamnant, le plus souvent, les responsables politiques de l'époque coloniale »². Les descendants font parfois preuve également d'un vif intérêt tout autant pour l'Algérie française que pour l'Algérie actuelle. En effet, est à noter une volonté relativement nette pour les enfants de Pieds-Noirs, ceux qui sont nés après la décolonisation, de connaître l'histoire de l'Algérie.

Or, certains phénomènes découlent de cet intérêt resté intact pour ce territoire algérien. Ainsi, un rapport concret de la population pied-noire avec l'Algérie peut être révélé. Les Pieds-Noirs font souvent part d'un désir de pouvoir se rendre en Algérie pour leurs vacances. Certains évoquent même le fait qu'ils puissent retourner en Algérie au moment de la retraite, comme les personnes, en métropole, ayant quitté leur « pays » d'origine pour travailler, reviennent à leurs racines pour leur retraite. Un ouvrage intitulé *Lettre au président Bouteflika sur le retour des Pieds-noirs en Algérie* a été publié en 2000³ et illustre ce phénomène. Une territorialité semble, de ce fait, s'être mise en place en Algérie pour une partie de cette population ; bien que cette territorialité soit limitée par une peur (peur liée aux événements touchant l'Algérie

¹ Voir chapitre 2.2.3.

² BUONO Clarisse, 2004a, *op.cit.*, p. 127.

³ DRAÏ Raphaël, 2000, *Lettre au président Bouteflika sur le retour des Pieds-noirs en Algérie*, Paris : Ed. Michalon, 141 p. L'auteur se sert de son histoire et de ses connaissances d'universitaire pour s'adresser au président algérien afin d'argumenter ce que pourrait être le retour des Pieds-Noirs en Algérie. Il s'agit d'un écrit plutôt subjectif, un récit de vie, bien que des apports historiques, politiques viennent s'y greffer. L'auteur met notamment en avant que les Pieds-Noirs sont toujours attachés à l'Algérie et, qu'avec les enseignements de l'histoire, leur retour ne serait pas celui de colons, mais celui de personnes voulant apporter à cette terre, avec un réel souci de fraternité, et amener avec eux toutes les valeurs françaises qui pourraient mettre fin aux problèmes politiques, civils algériens. L'objectif de cette lettre paraît être de pouvoir envisager un retour en Algérie sans avoir peur de ce que les Pieds-Noirs trouveront là-bas.

depuis plusieurs années¹, mais également liée au fait que l'on ne se sente plus chez soi, que l'on n'ait plus de repères, etc.). Un réseau social peut également être révélé à travers la conservation d'anciens contacts entre la population pied-noire et la population algérienne, ainsi qu'à travers l'émergence de nouveaux contacts.

2.3.3.1 - Une territorialité en Algérie ?

Tout d'abord, certains Français d'Algérie ont décidé de prolonger leur vécu en Algérie après l'indépendance. Sur un million d'Européens en Algérie, ils étaient encore 500 000 au 1^{er} juillet 1962. Cependant, au 30 septembre 1962, les Européens n'étaient déjà plus que 200 000, dont 70 % dans les quatre villes d'Alger, Bône, Oran et Philippeville². Des luttes d'influence sont effectivement apparues au sein du FLN avec un conflit sanglant en Algérie, durant l'été 1962, opposant les combattants de l'intérieur à l'armée des frontières. Celles-ci ont abouti à la coalition Ben Bella – Boumediène. Suite à cela, les départs des Français se sont poursuivis petit à petit. Les mesures de nationalisation³ notamment, intervenues à la fin de l'année 1962 puis en mai et octobre 1963, ont conduit à de nouveaux départs. Le décret du 9 mai 1963, dit décret sur les biens vacants, a également pu dissuader certaines personnes : « les biens immobiliers, les fonds de commerce, les entreprises, établissements et exploitations à caractère industriel, commercial, artisanal, financier, minier, agricole et sylvicole peuvent être placés, après enquête et par arrêté du préfet du département sur lesquels ces biens se trouvent situés, sous protection de l'Etat »⁴. En 1965, le Coup d'Etat de Boumediène a également conduit certains Européens à quitter l'Algérie. L'islamisation, plus que la politique d'arabisation, des raisons familiales, de santé, les études des enfants, la vieillesse, etc., ont aussi décidé beaucoup d'Européens à partir peu à peu.⁵ Par conséquent, si au 30 juin 1964, selon les renseignements recueillis par l'Ambassade de France, l'Algérie comptabilisait encore 120 000 Européens environ,⁶ à la fin des années 1980, à peu près 30 000 Européens

¹ L'Algérie a été touchée par de nombreux événements à partir, essentiellement, de 1992. Le pays a recouru à un coup d'Etat « légal » pour interdire aux intégristes du Front islamique du salut (FIS) d'accéder au pouvoir après leur victoire aux élections de décembre 1991. Des groupes, entrés dans la clandestinité, conduisent alors une stratégie de la terreur en recourant à l'assassinat politique. En juin 1992, le président BOUDIAF, à la tête du Haut Comité d'Etat formé après la dissolution de l'Assemblée populaire nationale, est assassiné. Le terrorisme s'avère difficile à enrayer.

² ETIENNE Bruno, 1968, *op.cit.*

³ Décret du 1^{er} octobre 1963 : « sont déclarés biens de l'Etat les exploitations agricoles appartenant aux personnes physiques ou morales qui, à la date du présent décret, ne jouissent pas de la nationalité algérienne, ou ne justifient pas avoir accompli les formalités légales en vue de l'acquisition de cette nationalité ». in *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1963, p. 862, cité in BRACCO Hélène, 1999, *L'autre face. « Européens » en Algérie indépendante*, Paris : Ed. Paris-Méditerranée, 221 p. (coll. Documents, Témoignages et divers), p. 71.

⁴ *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 1963, p. 816, cité in BRACCO Hélène, 1999, *ibid.*, p. 75.

⁵ BRACCO Hélène, 1999, *ibid.*, pp. 71-72.

⁶ ETIENNE Bruno, 1968, *op.cit.*

étaient toujours établis en Algérie selon le ministère de l'Information, dont 3 000 Juifs.¹ L'apparition de nouveaux événements liés au terrorisme en Algérie (essentiellement à partir de 1992) a encore, par la suite, généré de nouveaux départs vers la France métropolitaine. Par étapes successives donc, du fait des difficultés croissantes de la vie quotidienne, de la dégradation de la qualité de l'enseignement, de l'isolement de plus en plus difficilement supportable ou encore de l'animosité grandissante des autorités locales ou d'une partie de la population², le nombre d'Européens restés en Algérie diminue tout au long de l'histoire de l'Algérie indépendante ; d'autant plus que cette population est vieillissante et disparaît. La plupart des Français quittent définitivement l'Algérie.

Les statistiques restent difficiles à obtenir étant donné que certains Européens restés ou établis en Algérie ont pris la nationalité algérienne et ne sont plus facilement identifiables. Il faut également garder à l'esprit que ces Européens, restés en Algérie indépendante, ne sont pas tous des Pieds-Noirs, des Français nés en Algérie ; ces derniers sont parfois nommés les *Pieds-Verts*³. Certaines personnes, appelées les *Pieds-Rouges*, arrivent en Algérie en 1962, portés par l'enthousiasme de construire avec les Algériens une Algérie nouvelle.⁴

Hélène BRACCO a défini plusieurs types d'individus ayant fait le choix de rester ou de s'établir en Algérie indépendante⁵.

- Les *libéraux* constitueraient un groupe qui se serait formé à la fin des années 1950. Il s'agissait de gens soucieux de plus de justice et désireux d'entamer des négociations avec les Algériens durant la guerre d'Algérie. Ils reconnaissaient ainsi les inégalités entre les Européens et ceux qui étaient alors encore nommés les « Indigènes » et espéraient qu'elles disparaissent. Certains étaient pour l'indépendance de l'Algérie, mais pas tous.

« *J'ai fait partie des étudiants libéraux, pour faire bref hein. Donc, je veux dire, l'indépendance... au fond, on était tout à fait pour l'indépendance de l'Algérie. Donc, pour moi, 1) c'était très important d'y rester. Mon mari était enseignant et militant. Donc 1) d'y rester et 2) d'y travailler* ». (Muriel, 70 ans)

- Les *religieux* se sont quant à eux, pour une large part, engagés très tôt dans une action humanitaire et ont compris le désir d'indépendance des Algériens. L'idée de justice est ici également sous-jacente et souvent associée à celle d'indépendance. Certains vont dénoncer le non-respect des Droits de l'Homme, que ce soit du fait de la France ou du fait du FLN.

- Les *communistes* apparaissent comme un troisième type de personnes restées en Algérie après 1962. Par idéologie politique, certains membres du Parti Communiste Algérien ont agi en Algérie au côté du FLN. Ceux-ci étaient clairement pour l'indépendance du pays.

¹ BRACCO Hélène, 1999, *op.cit.*, p. 29.

² LEFEUVRE Daniel, 2002, « Ils sont restés en Algérie... », *Guerre d'Algérie magazine*, n°4, juillet/août 2004, pp. 50-53, p. 53. Article reposant sur l'ouvrage de Jean-Jacques VIALA, 2001, *Pieds-Noirs en Algérie après l'indépendance. Une expérience socialiste*, Paris : L'Harmattan, 315 p.

³ Voir notamment SAVARESE Eric, 2002, *op.cit.*

⁴ BRACCO Hélène, 1999, *op.cit.*, p. 67.

⁵ BRACCO Hélène, 1999, *op.cit.*, pp. 33-37.

- Les *libertaires* constituent un groupe de militants anti-nationalistes, également pour l'indépendance de l'Algérie, quelle que soit leur origine politique. Ainsi un Mouvement Libertaire Nord-Africain (MLNA) a existé au moment de l'insurrection. Il n'a pas survécu à la répression des forces françaises. En France métropolitaine, la Fédération Communiste Libertaire (FCL) fait également l'objet d'une importante répression. La FCL passa à la clandestinité dès 1956.

- Apparaissent également les *partisans de l'Algérie française* (sans la présence des Arabes), appelés également les *Ultras*. Certains sont restés un peu en Algérie également.

- Enfin, il y a également ceux qui, sans être des ultras, ne souhaitent pas voir l'Algérie accéder à l'indépendance. Certains sont restés soit parce que le problème de choix ne pouvait pas se poser (pourquoi partir d'Algérie ? pour aller où ?), soit parce que leurs intérêts les ont retenus. Beaucoup étaient encore en Algérie au début des années 1990.

« Mes parents sont restés jusqu'en 68 alors qu'ils n'étaient pas du tout pour l'indépendance mais ils arrivaient pas à en partir et quand, bon... comme mon père était ingénieur, ça pouvait continuer un temps si vous voulez ». (Muriel, 70 ans)

Les profils de Pieds-Noirs restés en Algérie après l'indépendance sont donc divers. Il ne s'agit pas d'un groupe homogène. Des personnes ont ainsi traversé des dizaines d'années d'Algérie indépendante avec le seul espoir de pouvoir vendre leurs biens, en tirer quelques bénéfices et partir un jour « en n'ayant pas tout perdu »¹ ; donc sans aucun projet politique. Les raisons économiques ou l'environnement géographique jouent un rôle dépassant parfois les préoccupations politiques. D'autres sont restés *contre* les Algériens ; certains se croient ainsi toujours en guerre. Aussi, tous les Européens restés en Algérie après 1962 ne se sentaient pas impliqués dans l'aventure algérienne. Tous n'ont pas pris la nationalité algérienne.² Daniel LEFEUVRE parle ainsi également :

- de ceux qui ont demeuré ou qui sont revenus en Algérie pour liquider au mieux leurs biens et expédier en France ce qui pouvait l'être ;

« En fait, la ferme était propriété française jusqu'en 1963. Puis elle a été nationalisée. Cependant, la production de l'année 1963 était encore française. Donc le temps que le vin soit fait, je suis resté avec ma famille dans la ferme. [...] On a proposé à mon père de rester travailler à Alger. Il y avait alors un besoin de cadres. Il a toujours dit qu'il avait

¹ BRACCO Hélène, 1999, *op.cit.*, p. 109.

² Les accords d'Evian prévoyaient que « tout Français d'Algérie... à l'issue de la période de trois années pendant laquelle il bénéficiera de la double nationalité, devra[it] opter entre deux solutions : devenir algérien ou adopter un statut de résident étranger privilégié ». Ils furent complétés par le Code de la Nationalité Algérienne (CNA) en 1963, puis modifiés par la suite. L'article 9 du CNA précisait : « Acquisition de la nationalité algérienne par une demande d'inscription ou de confirmation de leur inscription sur les listes électorales au terme du délai de trois années à compter du 1^{er} juillet 1962 : 1) Les personnes nées en Algérie et justifiant de dix années de résidence habituelle et régulière sur le territoire algérien au jour de l'autodétermination ; 2) Les personnes justifiant de dix années de résidence habituelle et régulière sur le sol algérien au jour de l'autodétermination et dont le père ou la mère, né en Algérie, remplit ou aurait pu remplir les conditions pour exercer les droits civiques algériens ; 3) Les personnes justifiant de vingt années [prolongées de six mois en 1964] de résidence habituelle et régulière sur le territoire algérien au jour de l'autodétermination... ». in BRACCO Hélène, 1999, *op.cit.*, pp. 90-91.

répondu non car il avait eu peur à cause des enfants. A-t-il fait le bon choix ? Peut-être que oui vus les événements ». (Christian, 50 ans)

- de ceux, fonctionnaires ou employés de banque, contraints par le gouvernement français de demeurer ou de revenir sous peine de perdre tous droits à une réinsertion ultérieure en métropole, dans leur administration ou entreprise d'origine ;

- et enfin de ceux restés dans un pays qui était aussi le leur, manifestant ainsi leur volonté d'une application loyale des accords d'Evian.¹

« Au lieu de se dire "ici c'est notre terre", qu'il y ait un drapeau vert et blanc ou qu'il y ait un drapeau bleu-blanc-rouge, de toute manière... quelle importance ça peut avoir ? » (Vincent, 61 ans)

Certains stéréotypes peuvent ainsi être rompus. Par exemple, « parmi tous les parcours de vie qu'il m'a été donné d'entendre, certains m'ont particulièrement intriguée : pourquoi untel, qui a vécu dans une famille d'ultras, a eu un cheminement de conscience qui l'a amené à prendre la nationalité algérienne, alors qu'une autre, qui a vécu dans un village avec des Algériens, qui a partagé leur vie, continuait de croire que l'Algérie c'était la France, et n'a pas pris la nationalité algérienne, alors qu'on l'appelait maman dans ce village qu'elle n'a jamais quitté ? »² La représentation que les Pieds-Noirs établis en France métropolitaine ont, le plus souvent, de cette population restée en Algérie indépendante est fréquemment caricaturale.

Dans le même temps, les conditions de subsistance en Algérie après juillet 1962 se révèlent également hétéroclites. La coopération notamment a permis à des membres du groupe social de rester ou de repartir vers l'Algérie durant les premières années ayant suivi la déclaration d'indépendance.

« Là-bas il y avait 2 catégories de coopérants : il y avait les coopérants français qui travaillaient dans les établissements algériens et il y avait des Français travaillant dans les établissements français ». (Edmond, 69 ans)

Des accords de coopération entre France et Algérie se mettent en effet en place. Une période de transition était prévue dans les négociations entre l'Etat français et le FLN pour l'indépendance du pays. Dans ce cadre, un certain nombre d'institutions françaises devaient se maintenir en Algérie dans le cadre de l'Office de la coopération industrielle et dans le cadre d'autres organismes publics français appelés à gérer la politique de coopération entre l'Etat français et l'Etat algérien.³ Certains Pieds-Noirs ont ainsi trouvé un emploi ou conservé le leur, avaient de meilleurs revenus qu'en restant en France⁴. Par exemple, des enseignants ont pu obtenir le statut de coopérant, bénéficiant de certains avantages matériels par rapport à

¹ LEFEUVRE Daniel, 2002, *op.cit.*, p. 50.

² BRACCO Hélène, 1999, *op.cit.*, p. 99.

³ BRACCO Hélène, 1999, *op.cit.*, p. 73.

⁴ Primes supplémentaires attribués par l'Etat français pour les coopérants français travaillant à l'étranger.

l'exercice de leur métier en France métropolitaine tout en conservant leur vécu en Algérie, auquel ils paraissent très attachés¹, et leur nationalité française.

« Mon père travaillait à Air France en Algérie. Et quand l'indépendance est arrivée, il est resté encore trois ans. Il a pris un statut d'expatrié, ce qui lui a permis de continuer à gagner un peu d'argent, pour mettre un peu d'argent de côté pour pouvoir faire construire une maison en région parisienne. Donc j'ai pu voir les trois premières années de l'indépendance algérienne sur place ». (Marc, 52 ans)

Le travail assuré (que ce soit en tant que coopérant ou non) apparaît comme un élément déterminant dans le fait de rester en Algérie après 1962. Des raisons d'ordre pratique et humanitaire s'y ajoutent ; sans parler du fait que certains ne se sont même pas posés la question du départ d'Algérie en 1962 : la France, lointaine et inconnue, effrayante parfois pour les plus âgés, n'apparaît pas toujours comme une terre hospitalière et/ou certains se sont sentis impliqués, voire engagés politiquement, dans le projet de l'Algérie indépendante.²

Ce sont 83 000 ressortissants français (coopérants compris) qui étaient recensés par l'ambassade de France en 1967-1968, dont 12 000 pour le grand Alger.³ Il ne s'agissait donc pas d'un fait absolument marginal ; bien que tous ces ressortissants ne soient pas uniquement des Pieds-Noirs. L'attachement à l'Algérie paraissait ainsi relativement fort. Toutefois, le nombre de Français établis dans l'ancienne colonie a diminué au fil du temps : si les possibilités de coopération en Algérie se sont amoindries, la situation des Européens restés dans l'ancienne colonie après 1962 était difficile. La décroissance de cette population est d'ailleurs synonyme de nombreuses interrogations, voire de frustrations ou de déceptions, pour une part de la population pied-noire restée dans ce pays ou partie quelques années plus tard : « ce sont des gens qui sont venus à l'indépendance avec une utopie, celle d'une société libérée, égalitaire, tolérante, multiconfessionnelle, pluriculturelle... Et ils ont vu que cette société a évolué vers un intégrisme culturel, politique, religieux. [...] En 62, les gens ont vécu le mythe d'une société communautaire absolue, pendant quelques jours une sorte de société idéale. D'où la désillusion. Beaucoup plus peut-être chez certains Européens »⁴. L'impression que la bonne solution n'a pas été trouvée est ainsi partagée par certains Européens restés en Algérie, certains Algériens, mais aussi par certains Pieds-Noirs établis en France métropolitaine ou ailleurs qui ont le sentiment que ce qu'ils ont vécu, leurs souffrances ont finalement été inutiles pour tous.

« Mon père a travaillé un an avec... sous le régime algérien. Il voulait rester hein. Et puis c'est les Algériens qui lui ont dit "non. On ne peut pas assurer ta sécurité. Maintenant, il faut que tu partes". A partir du moment où ils se sont sentis menacés... où on lui a dit ouvertement "pars", il a dû partir ». (Pascal, 37 ans)

¹ BRACCO Hélène, 1999, *op.cit.*, pp. 78-79.

² BRACCO Hélène, 1999, *op.cit.*, pp. 81-83.

³ PALACIO Léo, 1968, *op.cit.*

⁴ Daho Djerbal cité in BRACCO Hélène, 1999, *op.cit.*, p. 109.

« Papa, lui, n'est pas parti parce que papa, il était sûr que c'était un mauvais moment à passer et puis qu'on allait... il fallait revenir comme avant et que ceux qui voulaient rester pouvaient très bien rester. C'est comme ça qu'il est resté, lui, après l'indépendance et qu'il a eu cet attentat à ce moment là... [...] C'est un miracle qu'il ait été en vie ». (Catherine, 61 ans)

« On a vu arriver une administration complètement non préparée et carrément incompétente. J'entendais les histoires que se racontaient les gens sur les attitudes cocasses des flics et tout ça. Mais c'était aussi assez menaçant, parce que l'histoire des biens vacants, la façon dont la nouvelle... ce que l'on a appelé par la suite la nomenclatura algérienne et tout arrivait un peu comme des corbeaux sur tous les biens qui étaient laissés vacants. [...] On sentait une pression. [...] Donc, ça veut dire que cette vie en Algérie... on voyait pas mal de monde partir, on s'était retrouvé un petit noyau d'amis, de connaissances. On allait très fréquemment pique-niquer au bord de la mer. C'était très chaleureux, très sympa mais c'était dur. On a eu aussi un cousin germain qui a été enlevé [...]. Il a réussi à se laisser libérer ou quoi. Il n'a pas subi de choses trop graves... on ne sait pas forcément tout... Et donc il y a eu cette contrainte en plus. Vraiment il y avait un sentiment de non sécurité. Voilà donc, il n'était pas trop question de rester là ». (Marc, 52 ans)

« Mon mari supportait mal ce côté interventions sans arrêt pour les examens, c'est à dire ce côté... on obtient tout avec des interventions, de l'argent et que... [...] c'est aussi un système des plus banals dans ces... non seulement dans ces pays mais bon et c'est ... donc il supportait très très mal. Donc il est arrivé à Grenoble. [...] Donc c'est très bien comme ça. J'ai été très triste mais c'était très bien. [...] Je crois qu'à ce moment là, il y avait un choix à faire et je crois qu'il a eu, bon, une grande lucidité donc il voyait tout à fait comment ça commençait, c'est-à-dire que l'arabisation n'était pas faite mais on en parlait, l'islamisation aussi, donc c'était quand même, tout était en place. [...] On était très bon public, voilà et pas du tout suffisamment critique, mais tout commençait à se voir et pour mon mari c'était évident. Pour moi non, donc je... voilà. Ca a été dur pour moi ». (Muriel, 70 ans)

Parallèlement à ces personnes établies relativement durablement en Algérie après l'indépendance, d'autres Pieds-Noirs sont partis en voyage sur cette terre après 1962. Il s'agissait alors de revoir d'anciens amis, un membre de la famille resté « là-bas », voir tel ou tel site. Un retour plus ou moins régulier permet notamment de maintenir les réseaux amicaux. Par ailleurs, il pouvait également être question d'un voyage dans « le lieu mythique ancestral »¹ provoquant une conscience d'appartenance au groupe et ravivant le souvenir de l'origine. Toutefois, ces voyages ont vu leur nombre nettement se réduire lorsque de nouveaux événements ont touché l'Algérie.

Ces voyages reprennent depuis peu avec une relative intensité, encouragés par des associations. L'association « France-Maghreb », dont l'action vise essentiellement les cimetières des Français en Algérie, a ainsi organisé un voyage à Alger. L'Association pour la sauvegarde des cimetières d'Algérie (ASCA) en avait organisé avant elle, entre 1985 et 1989.

¹ Selon l'expression de HOVANESSIAN Martine, 1992, *op.cit.*; p. 274.

Il peut même être question d'une certaine « institutionnalisation » de ces retours : le conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur, par exemple, a pris l'initiative du voyage d'une centaine de Pieds-Noirs partis se recueillir sur les tombes de leurs ancêtres à Alger en 2004. La déléguée aux rapatriés de la ville de Marseille, Solange MOLL, est également partie à Oran durant cinq jours, accompagnée d'environ 300 Pieds-Noirs, en septembre 2004, pour rechercher les tombes de leurs aïeux.¹ Ce sont ainsi des avions qui sont affrétés spécialement. Des publicités circulent également au sein des associations, sur les sites Internet. Des voyagistes et des agences de voyage se sont spécialisés et proposent des voyages « retour aux sources » à l'image de Croisitour (« retour aux adresses du passé » proposé « à celles et ceux qui rêvaient depuis longtemps de ce retour en Algérie »²) ou de Nouveau départ (agence de voyages d'Avignon) ; ces agences possèdent souvent un relais en Algérie.

Certains restent encore très réticents, voire opposés, à un retour en Algérie, y compris pour quelques jours. Ils refusent encore aujourd'hui de reposer un pied sur cette terre.

« L'Algérie algérienne n'est plus mon pays. Je ne comprends pas les Oranais qui sont retournés à Oran après les massacres du 5 juillet 1962. [...] Quant aux liens pouvant exister entre l'Algérie d'aujourd'hui et moi, ma famille (nombreuse), ils sont nuls. Nous avons du mal à comprendre ceux d'entre nous, peu nombreux heureusement, qui vont revoir l'Algérie, surtout pour festoyer en oubliant les souffrances qui ont accompagné notre exode, qui est une honte pour la France. Beaucoup d'entre eux ont dû quitter tranquillement leur terre natale bien avant l'indépendance et n'ont peut-être pas le même vécu que ceux qui ont connu les quais de la douleur, la trahison, les massacres et l'indifférence honteuse de la métropole. Je conçois tout à fait que l'accueil des Algériens soit chaleureux vis-à-vis des Pieds-Noirs qui retournent là-bas en visite pour quelques jours ; ce qui prouve que nous y avons laissé de "bons souvenirs". Mais le passif entre la France et l'Algérie est trop lourd pour que ce pays nous apparaisse comme un quelconque pays étranger. Quant à notre pays natal, nos rues, nos maisons, nos quartiers, ils n'existent plus ». (enquête par questionnaire de 2004, homme de la classe d'âges 55-64 ans)

« Je n'ai aucun désir de retourner en Algérie car je veux en garder un souvenir intact et lumineux en essayant d'oublier l'angoisse et l'horreur des dernières années (mon oncle et ma tante furent égorgés) ». (enquête par questionnaire de 2004, femme de la classe d'âges 55-64 ans)

« Non car, à part le ciel, je ne reconnaîtrais plus rien ». (enquête par questionnaire de 2004, femme de la classe d'âges 65-74 ans)

« Ce n'est pas l'envie qui m'en manque... mais, après ce qui m'est arrivé, je ne suis pas tranquille. J'ai peur... [...] J'irai tous les ans si je n'avais pas ce souvenir... C'est que, vous savez, je suis un miraculé ! On m'a tiré dessus à bout portant ». (Raymond, 90 ans)

Quelques-uns, cependant, se laissent désormais tenter : concernant les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée en 2004, environ trois Pieds-Noirs sur dix se sont rendus au moins une fois en Algérie depuis leur départ (voir tableau 20). Ces

¹ SARIROGLOU Laetitia, 2004, « Le retour de 300 pieds-noirs », *La Provence*, 14 septembre 2004.

² Site Internet de l'agence de voyage Croisitour : <http://algerie.croisitour.com/>

personnes paraissent même de plus en plus nombreuses. D'après les services consulaires d'Algérie à Marseille, 4 500 visas ont été délivrés en 2003 pour des Pieds-Noirs. Sur les six premiers mois de 2004, 4 000 personnes, dont 2 000 au départ de Marseille, auraient fait le voyage vers l'Algérie.¹ « Quarante-cinq mille anciens Français d'Algérie auraient reçu leur visa depuis le début de l'année 2005 pour revenir "au pays", et ce flux ne devrait pas tarir, le pouvoir algérien misant sur ces "rapatriés" pour jouer le rôle de tête de pont et amener les investissements tant attendus »².

Tableau 20 – Les retours en Algérie depuis 1962 pour les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée en 2004

Retour en Algérie	Pieds-Noirs		Échantillon représentatif (100 individus)
	Nombre d'individus concernés	Fréquence	
oui	127	27,1 %	34 %
non	340	72,5 %	64 %
non réponse	2	0,4 %	2 %
Nombre de questionnaires	469	100 %	100 %

Source : Enquête par questionnaire 2004. Strates « Pieds-Noirs » et « échantillon représentatif », E. GARNIER.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Ces voyages, cette territorialité, sont motivés par de multiples raisons bien que l'organisation des voyages soit toujours à peu près la même : retrouver la maison ou l'appartement d'enfance (voire de naissance), les lieux de la vie quotidienne et certains lieux symboliques, les tombes de ses parents pour se recueillir, l'ambiance, le soleil, la lumière, certains paysages, etc. ; tout cela en rencontrant des Algériens ayant, pour beaucoup, la même phrase à la bouche : « bienvenue chez vous ».

« Ce qui reste en Algérie est quand même important, ce sont les cimetières. Il y a nos parents, nos grands-parents. Ça manque ». (Abel, 83 ans)

Les voyages peuvent cependant également être motivés par une volonté de partir à la découverte de l'histoire de ses parents ou de son conjoint, mettre des images concrètes sur les récits de la famille pour ceux qui n'ont pas ou très peu vécu en Algérie.

« Moi j'avais envie d'aller voir un peu ce pays où... il y a une histoire familiale importante. Et donc bon... on a fait un séjour d'un mois... en Algérie ». (Alice, 39 ans)

« Et puis le fait d'y être allé, par rapport à mes autres frères et sœurs, tu vois moi je sais de quoi ils parlent [ses parents]. Donc... Parce que j'ai vu. Les champs d'orangers entre

¹ D'après l'association France-Maghreb, se basant sur des chiffres d'associations de rapatriés, de la compagnie nationale Air Algérie et sur ses propres statistiques. MEHDAOUI Zahir, 2004, « Les Pieds-Noirs dans les rues d'Alger », *L'Expression*, 12 septembre 2004, p. 3.

² BEAUGE Florence, 2005, « D'Alger à Béjaïa, Oran ou Tlemcen, les pieds-noirs reviennent "au pays" », *Le Monde*, 09 juin 2005. La source de l'information n'est pas mentionnée.

Boufarik et Blida quand tu arrives... alors moi je sais, je les ai vus. Voilà, le Djebel, j'y suis allé. Voilà quoi. A Bab El Oued, j'y suis allé à Bab El Oued. [rires] » (Pascal, 37 ans)

« Non, mais ça, ça m'intéresserait. Ca, si vous voulez... il y a un truc qui m'exciterait, c'est ça. ... Ben peut-être simplement par curiosité de voir ce que j'ai pu imaginer à partir des documents... de voir un peu la réalité qu'elle a ». (Renaud, 43 ans)

Ces voyages permettent alors de « tourner la page et faire le deuil » ou de décider « de revenir parce que c'est trop douloureux de rester loin »¹. La territorialité mise en œuvre par le biais de ces « pèlerinages » peut ainsi, dans certains cas, déboucher sur une territorialité plus régulière ou, du moins, imaginée comme plus suivie.

« Le lien qui doit désormais s'établir entre nous ne saurait être seulement touristique, ce tourisme serait-il commémoratif. [...] Seraient-ils organisés à la mémoire de nos saints, les pèlerinages ne peuvent suffire à tisser ce lien nouveau ». [...] « A présent, ne devons-nous pas concevoir une formule identitaire vitale qui permette les conciliations intimes et l'ouverture sur ce que l'on n'est pas ? »².

« Depuis mon retour en juillet 2003 en Algérie, mon pays reste toujours en mémoire. J'ai rencontré des personnes extraordinaires et nous avons beaucoup de points en commun. Je me suis enfin senti chez moi ». (enquête par questionnaire de 2002, homme né en décembre 1961)

Les lieux de mémoire en métropole, « non, pour moi, c'est mortifère. Ca ne me plait pas du tout. Je préfère vraiment être dans le vivant. Après tout, si on a besoin d'aller voir, l'Algérie existe, elle est toujours là, on peut y aller. Il n'y a pas de problèmes. Je suis sûr qu'ils pourraient s'acheter un appartement en Algérie, ça leur coûterait bien moins cher que s'endetter pour s'acheter une villa dans les Bouches-du-Rhône ». (Marc, 52 ans)

Parfois les Algériens perçoivent également un intérêt aux liens existant entre les Pieds-Noirs et l'Algérie, à cette territorialité dépassant le simple voyage « retour aux sources » de quelques jours. « Le retour des pieds-noirs ne devrait pas profiter uniquement au tourisme local et à l'amélioration de l'image du pays à l'étranger. En France, beaucoup d'entre eux sont de puissants et influents hommes d'affaires qui dirigent des entreprises importantes et qui seraient intéressés d'investir en Algérie »³. Il est effectivement à noter que des projets montés par des Pieds-Noirs, mettant en lien la France et l'Algérie, voient également le jour. Un exemple peut être proposé ici, bien qu'il n'ait pas abouti complètement : le projet « Algérie du cœur et de l'esprit. De Saint Augustin à nos jours », inscrit dans le cadre d'un projet plus global intitulé « Méditerranée aux trois rivages ». C'est un Pied-Noir d'Algérie qui en est à l'origine.

Le projet « Méditerranée aux trois rivages » visait, à terme, à comprendre : une librairie et une bibliothèque consacrées au monde méditerranéen (religion, philosophie, histoire, lettres, arts et techniques – incluant des thèmes comme la vigne et le vin), une maison d'édition, des cours

¹ « Retour à Alger », *Nice-matin*, 10 juin 2005.

² DRAÏ Raphaël, 2000, *op.cit.*

³ GUEMACHE Hamid, 2004, « Pieds-noirs : après le tourisme, les affaires ? », *L'Expression* (quotidien d'Oran), 29 novembre 2004.

et des séminaires (exégèse, langues – grec, hébreu, arabe, espagnol, berbère), des colloques et des conférences, des expositions et manifestations diverses. Au-delà d'une activité centrée sur le livre, *via* une librairie spécialisée et l'édition, l'association à créer avait pour objectif de développer un centre d'étude, lieu de recherche, de rencontres et de diffusion, centré sur le monde méditerranéen. Il s'agissait de cerner les contours d'une civilisation méditerranéenne. Le projet « Algérie du cœur et de l'esprit » avait, quant à lui, un caractère plus restreint. Il s'agissait de reconnaître le capital commun, économique, scientifique, intellectuel, mais aussi familial et relationnel, qui lie la France – et l'Europe – avec l'Algérie. A partir du personnage d'Augustin, qui apparaît comme une figure emblématique au début du déclin de l'Antiquité et à l'orée du monde moderne, il était question de faire découvrir toutes les facettes de la culture algérienne. Chaque période de l'histoire, d'Augustin à nos jours, devait trouver sa place. Dans ce cadre, des liens étaient souhaités avec les éditions et les librairies algériennes. Ponctuellement, chacune des manifestations devait comprendre conférences, débats, expositions et voyages d'étude construits autour d'un thème, sous ses différents aspects (histoire, archéologie, sociologie, cinéma, tourisme, etc.) et être consacrée à un auteur ou une personnalité, une école philosophique, littéraire ou artistique, une ville, un monument ou une région. Le premier projet, proposé en 2004 pour 2005-2006, portait sur Jean SENAC. Une exposition et diverses manifestations devaient avoir lieu en automne 2005 dans la région de Valence. Un voyage d'étude devait ensuite être organisé en Algérie *sur les pas de Jean Sénac* au printemps 2006.

Ce projet, datant de 2004, n'a pas vraiment pu être mis en œuvre. Quelques conférences ont été organisées. Cela n'a guère d'importance dans les faits. Les exemples pourraient être multipliés : jumelage de villes française et algérienne, etc. Cette présentation vise avant tout à montrer que ce genre de projets est monté et proposé par des Pieds-Noirs dans l'objectif de conserver des liens avec l'Algérie. Une territorialité en découle, du montage du projet à son éventuelle réalisation.

Si ces faits peuvent être considérés comme relativement marginaux par rapport à l'appréhension de la population pied-noire, une affirmation de cette territorialité concrète entre France et Algérie semble pouvoir être mise en évidence cependant. L'accroissement des voyages vers l'Algérie observé actuellement pour cette population, qu'il s'agisse de voyages « pèlerinage » ou de voyages professionnels, pourrait ne pas être anodin. Les études, les recueils d'information doivent être multipliés afin d'appréhender au mieux cette territorialité, sachant qu'un réseau social semble également avoir été conservé, voire développé entre la population pied-noire et la population algérienne.

2.3.3.2 - Un réseau social existant entre France et Algérie ?

D'anciens contacts ont été maintenus entre la population pied-noire et la population algérienne : un peu plus de 20 % des personnes ayant rempli le questionnaire pour l'enquête de 2004 déclarent avoir conservé des liens avec au moins une personne vivant actuellement en Algérie (voir tableau 21). Les rapports tissés n'ont pas systématiquement disparu avec la décolonisation. Ainsi, les instituteurs ou professeurs avaient (ou ont toujours) des nouvelles de leurs élèves. Les agriculteurs ont gardé des contacts avec leurs ouvriers. Etc.

« Les liens d'amitié n'obéissent pas aux desiderata des gouvernants et nous avons encore, avec beaucoup d'émotion, des visites de passage mais aussi des coups de téléphone de certains ouvriers de la ferme que nous "occupions" à El-Kseur, petit morceau de Kabylie ». (enquête par questionnaire de 2004, femme de la classe d'âges 65-74 ans)

Lors des éventuels voyages des Pieds-Noirs en Algérie, ces contacts sont devenus des hôtes. De la même façon, lorsque ces Algériens se rendent en France, ils peuvent rendre visite à ces familles de Pieds-Noirs. Ces relations ont permis d'avoir des nouvelles des personnes connues, mais aussi des biens laissés en Algérie. Les discussions ont également permis d'échanger sur les événements survenus durant et surtout après la guerre d'Algérie.

Tableau 21 – La conservation de liens avec au moins une personne vivant actuellement en Algérie pour les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée en 2004

Conservation de liens	Pieds-Noirs		Échantillon représentatif (100 individus)
	Nombre d'individus concernés	Fréquence	
oui	95	20,3 %	23 %
non	369	78,7 %	76 %
non réponse	5	1,1 %	1 %
Nombre de questionnaires	469	100 %	100 %

Source : Enquête par questionnaire 2004. Strates « Pieds-Noirs » et « échantillon représentatif », E. GARNIER.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Les liens avec l'Algérie sont parfois également maintenus, voire développés, par le biais de quelques associations. Coup de Soleil par exemple, association culturelle franco-maghrébine, vise notamment à développer les partenariats entre la France et les Etats maghrébins.

Coup de Soleil réunit effectivement des « immigrés », des Maghrébins, et des « rapatriés », des Français d'Algérie, donc des personnes venues d'Afrique du Nord ayant des affinités avec le Maghreb. Son principal objectif est la lutte contre le racisme, quelle que soit sa forme. Cela passe, pour l'association, par une action culturelle et éducative autour de la littérature, du théâtre, de la musique, des arts plastiques, etc. L'association vise ainsi à réhabiliter une

mémoire, à permettre l'intégration.¹ Cependant, afin de répondre à ces objectifs, il ne s'agit pas uniquement de s'intéresser au passé, à la mémoire. L'intérêt porte également sur la vie économique et sociale, politique et culturelle des pays du Maghreb afin d'avoir une meilleure connaissance des problèmes contemporains. Il s'agit donc aussi de « renforcer nos liens avec ceux qui, de l'autre côté de la Méditerranée, luttent courageusement pour nos valeurs communes d'ouverture à l'autre et de fraternité »². Coup de Soleil a ainsi des sections au Maghreb : Aïn Chams en Algérie, au Maroc et en Tunisie. De nouveaux liens sont ainsi tissés entre France et Algérie notamment.

« Je pronostique une convergence avec la 2^e et la 3^e génération d'immigrés maghrébins, qui aboutira à l'invention de "Franco-maghrébins" assumés comme tels ». (enquête par questionnaire de 2002, homme de la classe d'âges 45-49 ans)

Internet joue également un rôle important via les forums de discussion notamment. Des Pieds-Noirs, comme des Algériens, essaient de reprendre contact, simplement, avec des personnes vivant ou venant de là-bas. Cela permet des partages, d'avoir des nouvelles de la maison occupée, des Algériens que l'on connaissait, etc.

A travers tous ces contacts entre France et Algérie, c'est l'idée d'un établissement de relations avec l'Algérie actuelle qui est mise en avant. La population pied-noire se positionnerait alors comme un groupe charnière entre France et Algérie, ayant une place privilégiée pour jouer un rôle important dans les relations entre les deux Etats. Les enfants ou petits-enfants de Pieds-Noirs s'approprient parfois ce discours également ; en arguant notamment une certaine proximité avec les enfants d'immigrés algériens.

L'avenir du groupe pourrait être de « servir d'intermédiaire entre les rives de la Méditerranée ? » (enquête par questionnaire de 2002, homme né après 1962)

« Je pense qu'il faut s'employer à montrer, lors des conférences, ce qu'a apporté la culture française au Maghreb et inversement ce que la culture arabe nous a apporté. Beaucoup de connaissances de ces régions ont été apportées par les Français d'Afrique du Nord. Il ne faut pas, comme certains le pratiquent aujourd'hui, pleurer sur son passé ou s'auto-flageller sur les erreurs passées. Toute vie est une expérience enrichissante et peut contribuer à sortir un peuple du marasme ». (enquête par questionnaire de 2002, homme de la classe d'âges 40-44 ans)

Le groupe social met ainsi en avant les « valeurs de proximité, de fraternité avec la population algérienne durant toute la période qui a précédé la guerre »³. D'ailleurs, l'idée d'un traité d'amitié franco-algérien, plus ou moins appréciée par le groupe, fait émerger de multiples discours faisant apparaître, si besoin était, l'intérêt toujours vivace porté par la population pied-noire pour l'Algérie. Une future réinstallation en Algérie est parfois même imaginée

¹ Association présentée dans le chapitre 2.1.2.2. Voir le site Internet <http://www.coupdesoleil.net/>.

² Site Internet <http://www.coupdesoleil.net/>.

³ BUONO Clarisse, 2004b, « Interview : Enfants de pieds-noirs », *L'Express*, 08 novembre 2004, p. 90.

pour certains (voir tableau 22), bien que le terrorisme actuel semble bien trop menaçant pour leurs vies actuellement.

Tableau 22 – En supposant qu’une nouvelle installation en Algérie soit possible, les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l’enquête par questionnaire menée en 2004 iraient-ils vivre en Algérie ?

Nouvelle installation en Algérie	Pieds-Noirs		Échantillon représentatif (100 individus)
	Nombre d'individus concernés	Fréquence	
oui	63	13,4 %	19 %
non	388	82,7 %	77 %
peut-être	6	1,3 %	2 %
impensable	3	0,6 %	1 %
non réponse	9	1,9 %	1 %
Nombre de questionnaires	469	100 %	100 %

Source : Enquête par questionnaire 2004. Strates « Pieds-Noirs » et « échantillon représentatif », E. GARNIER.
Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

Les « contre » :

« Question stupide, excusez-moi ! Mais c'est inconcevable à moins d'être anormal ! » (enquête par questionnaire de 2004, homme de la classe d'âges 75-84 ans)

« Sans le drapeau français ! IMPENSABLE ». (enquête par questionnaire de 2004, femme de la classe d'âges 75-84 ans)

Les « pour » :

« Si l'occasion se présentait, je pense que je l'examinerais très sérieusement. Moi mes enfants sont grands, donc, ils ne sont pas partie prenante là-dedans. Donc, il n'y a que ma femme. Il faudrait voir si ma femme serait prête à venir. [...] Oui, aller en Algérie, je ne dis pas non, franchement, mais je n'ai peut-être pas aujourd'hui l'énergie de faire ce qu'il faut pour rendre ça possible ». (Marc, 52 ans)

« Mais si l'Algérie se remettait... Disons que si on pouvait aller sans avoir peur des représailles, je pense qu'il y a pas mal de Pieds-Noirs qui iraient... [...] Peut-être s'y installer. Peut-être s'y installer ». (Agnès, 43 ans)

« Maintenant, si on me disait "tu peux repartir..."... moi mon mari est mort, malheureusement, il y a deux ans et... si on me disait "tu peux repartir à Alger", je repars demain. Là c'est sûr et certain. [rires] [...] S'il fallait que je parte de mon petit trou et que j'aie m'installer ailleurs,... je repartirais à Alger SI c'était possible. Mais là... c'est dans le domaine de l'utopie parce qu'on ne pourra jamais y revenir... à cause de tout ce qu'il se passe. Si des Pieds-Noirs reviennent, on sera massacré séance tenante. Il ne faut pas se faire d'illusion. Ils nous ont fichu une fois à la porte... ils ne vont nous attendre à bras ouverts. Là il ne faut pas se faire d'illusion. Mais, c'est vrai qu'à partir de mon trou... puisque, enfin, moi j'ai passé 47 ans dans ce village... donc maintenant c'est mon village. [...] Mais c'est vrai que si on me disait "tu peux repartir et ça ne craint strictement rien", je repartirais. [...] C'est quelque chose qu'on ne peut pas renier. C'est pas possible ». (Denise, 67 ans)

Cela pourrait renvoyer à ce que Pierre CLASTRES a montré concernant des Indiens Guarani. Ces derniers étant en constante recherche de la « Terre sans Mal », toute territorialisation, tout habiter ne représente pour eux qu'une pause, tout à fait provisoire, dans le cadre d'une telle quête.¹ Une territorialisation en France métropolitaine ou ailleurs pour les Pieds-Noirs pourrait ne représenter qu'une pause dans l'imaginaire du groupe ; l'idéal étant une vie en Algérie. Certains Pieds-Noirs peuvent ainsi voir leur avenir en Algérie, lorsqu'ils seront rassurés, que la situation politique se sera stabilisée et que les actions terroristes n'auront plus cours. Ils font de nombreux efforts pour faire reconnaître, en France, leurs actions pour ce pays. Peut-être espèrent-ils également une reconnaissance de l'Algérie. Ces efforts ne seraient-ils pas réalisés pour légitimer leur retour en Algérie ?

Des liens existant entre France et Algérie sont ainsi mis en avant en France métropolitaine et en Algérie ; liens existants du fait de l'histoire, mais aussi des Pieds-Noirs. Ces relations peuvent même se traduire dans l'espace *via* certaines recompositions territoriales reposant sur la constitution de réseaux sociaux : réseau social entre les membres du groupe social, qui pourrait également évoluer vers la constitution d'un réseau social entre cette population et la population algérienne. Des recompositions territoriales, diffuses et polycentriques, peuvent parallèlement être révélées autour de la Méditerranée. Cette dernière conserve une place centrale dans la territorialisation et la territorialité du groupe, en France, en Algérie, mais aussi en Europe. La population pied-noire peut ainsi être considérée comme une actrice des recompositions territoriales et des nouveaux réseaux dans le bassin méditerranéen. Effectivement, les migrations de populations ayant eu lieu entre les pays européens et l'Algérie, et surtout entre la France et l'Algérie, ont généré un vécu, des perceptions, des représentations qui marquent encore aujourd'hui une population française.²

Les dynamiques territoriales sont donc multiples et se croisent parfois entre la métropole, ses marges, et l'étranger avec l'Algérie actuelle notamment. Par exemple, « toutes ces démarches et tous ces itinéraires actuels sur l'avant-1830 ne nous donnent en aucun cas une identité aux contours bien définis. Ils expriment la volonté de se voir reconnaître dans une histoire qui n'est plus celle des rapports ambigus entre la France et l'Algérie des XIX^e et XX^e siècles (dont ils seraient des otages), mais d'une histoire plus large, plus riche, davantage proche de celle de Fernand Braudel et de sa Méditerranée. Enfin, ce foisonnement peut inquiéter ou étonner, et cette diversité dérange aussi bien la "tribu pied-noire" que la communauté nationale. On ne peut plus désormais penser cette "tribu" comme un bloc monolithique, tant

¹ CLASTRES Pierre, 1974, *La Société contre l'Etat : recherches d'anthropologie politique*, Paris : éd. de Minuit, 186 p. (coll. Critique) ; cité par MAFFESOLI Michel, 1997, *op.cit.*, p. 29.

² Voir GARNIER Edwige, 2005, « La population française d'Algérie, une nouvelle territorialité ? Un réseau aux échelles nationale et transnationale autour de la Méditerranée », *Revue d'Economie Méridionale*, Vol. 53, n°209-210, janvier-février 2005, pp. 49-57.

les représentations et les regards évoluent eux aussi »¹. La population pied-noire constitue ainsi un groupe social hétérogène, dynamique du point de vue de la territorialisation. Les nouvelles générations semblent d'ailleurs se retrouver dans ces différentes territorialités, piochant dans les divers traits culturels du groupe social pour leur propre construction identitaire.

¹ JORDI Jean-Jacques, 2002a, *op.cit.*

CONCLUSION

La population d'origine européenne et chrétienne, établie en Algérie puis rapatriée, de nationalité française, appelée ici la population pied-noire, peut aujourd'hui être présentée comme située dans un entre-deux, entre France et Algérie. Pour une large partie de ses membres, ces deux pays sont, en quelque sorte, perdus¹ : la France idéalisée des manuels scolaires et l'Algérie du souvenir, chaleureuse, ensoleillée et accueillante. Suite à la déclaration d'indépendance du pays, ce groupe est venu d'ailleurs et arrivé nulle part. L'ancienne colonie correspond depuis au territoire perdu du fait de son évolution au cours d'un peu plus de quarante ans : les Pieds-Noirs ont conscience que le pays n'a plus beaucoup de points communs avec ce qu'ils ont connu. Le retour est ainsi fréquemment considéré comme impossible.

Parallèlement à ce territoire mythique, très prégnant dans les esprits, apparaissent également les pays d'accueil, dont la France métropolitaine où se sont établis la plupart des membres du groupe social. Or, la métropole peut être considérée comme l'espace d'un exil forcé, relativement inhospitalier (au moins dans les années 1960), bien qu'il s'agisse également du territoire national des Pieds-Noirs, du pays privilégié de leur installation. Une antinomie ou, du moins, une dualité a pris place dans les esprits. Les membres du groupe social sont, avant tout, français mais ils ont également pris conscience de leurs particularismes culturels par rapport au reste de la population française. La confrontation à autrui a permis de révéler les différences. La perte du territoire algérien a, par conséquent, renforcé le groupe social, bien que celui-ci soit hétérogène. L'épisode du déracinement constitue, de plus, un traumatisme commun, liant chaque membre de la population. Ces derniers ont donc tenter de sauvegarder leur originalité, leur identité en métropole. La dynamique de territorialisation, dépassant largement le cadre d'un territoire perdu, mythique, est mise en avant pour ce groupe social. Cela passe notamment par l'inscription de la culture et de l'identité du groupe social dans l'espace, par le marquage territorial et donc par l'appropriation de certains lieux. Pour dépasser la dispersion (relative) du groupe en métropole, une territorialité se met en place. Celle-ci permet des partages, la conservation d'une mémoire et, dans une certaine mesure, une transmission aux nouvelles générations. Par ailleurs, le Sud de la France, notamment le Midi méditerranéen français, mais aussi la région parisienne constituent les régions d'installation

¹ Idée présentée par BAUSSANT Michèle, 1995, « Paradis perdus : la France et l'Algérie à travers le mariage des Européens catholiques d'Algérie (1926-1971) », in BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, BOURGEOIS-QUINTY Laurence (dir.), 1997a, *op.cit.*, cédérom.

privilégiées de la population pied-noire. Dans le cadre de cette recherche, il a pu être mis en avant que cette situation est toujours d'actualité. Les statistiques obtenues à l'échelle départementale (pour la France métropolitaine et la Corse) pour les cinq Recensements généraux de la population (INSEE) de 1968, 1975, 1982, 1990 et 1999 ont permis l'analyse de la répartition résidentielle de la population pied-noire et de l'évolution de celle-ci en trente ans. Il s'agissait de réactualiser les connaissances concernant la répartition géographique de ce groupe social ; seul le Recensement de 1968 avait dégagé des statistiques relatives à cette population (l'individualisant par rapport au reste des Français). Il peut être mis en avant désormais que les regroupements perçus en 1968 perdurent, voire s'accroissent, depuis le rapatriement. Un vécu dans la nostalgie, fondé sur l'affirmation d'un attachement très fort à un territoire perdu, peut ainsi être conjugué avec l'ancrage de repères dans les espaces d'installation. Ce processus permet de conserver une mémoire, tout en permettant une réappropriation pour les générations suivantes. Les différentes générations doivent effectivement être distinguées. Les rapports au territoire perdu et à l'espace d'accueil ne sont pas les mêmes (dans la plupart des cas du moins) pour les individus nés et ayant vécu en Algérie et pour ceux qui sont nés juste avant l'indépendance ou après, en métropole, et qui n'ont finalement pas ou peu connu l'ancienne colonie. La transmission de la mémoire, de la culture et de l'identité du groupe pose par conséquent question. La construction de lieux de mémoire, l'existence d'une proximité géographique ou de temps de regroupement, de retrouvailles, etc., permettent des partages. L'appropriation de quelques traits culturels par les jeunes générations est rendue possible ; ces particularismes peuvent s'inscrire dans leur construction identitaire.

Cependant, un processus de territorialisation et une territorialité ont pu également être mises en avant pour le groupe social des Pieds-Noirs hors du territoire métropolitain. Les territoires d'émigration de la population avant l'Algérie, essentiellement des régions méditerranéennes, sont également réappropriés, dans une certaine mesure. Des installations résidentielles y sont recensées. Des voyages (individuels ou de groupe) sont organisés ; des marqueurs territoriaux parfois mis en place. D'autres Etats ont été perçus comme des espaces à conquérir, à l'image de ce qu'avait été l'Algérie pour leurs aïeux. Des installations, à plus ou moins long terme, s'en sont suivies. Il s'agit d'un moyen d'asseoir certains traits culturels du groupe social, tels que l'idée d'une population méditerranéenne, métissée, population européenne avant l'heure, ouverte, pionnière, etc. L'Algérie, enfin, paraît également ne jamais avoir été quittée complètement, au moins dans les esprits, par certains membres de la population pied-noire. Le pays semble même avoir été réapproprié par les jeunes générations. Des liens amicaux, voire professionnels, ont été conservés ou sont tissés aujourd'hui. Une territorialité a été préservée ou s'est remise en place depuis quelques années, notamment *via* des voyages de quelques jours. Les enfants de Pieds-Noirs, par exemple, paraissent souhaiter avoir un rapport concret

avec cette terre si présente dans leur famille. Des réinstallations résidentielles sont parfois envisagées.

L'idée de l'inexistence d'un territoire actuel pour le groupe social des Pieds-Noirs n'apparaît donc pas pertinente. Le territoire joue un rôle non négligeable concernant le devenir du groupe, la transmission de son particularisme identitaire et culturel. L'appréhension de la territorialisation et de la territorialité permet de percevoir la dynamique identitaire et culturelle de ce groupe social. Ces constats semblent même pouvoir être généralisés à l'ensemble des groupes sociaux déterritorialisés au regard des différents exemples cités. L'étude d'un rapatriement ne s'avère pas réellement différente de celle de populations ayant été amenées à migrer en dehors de leur Etat-nation. Le sentiment de déracinement apparaît semblable même si le rapport à l'espace d'accueil peut apparaître différent. Un va et vient (réel et/ou symbolique) s'instaure, presque systématiquement, entre le territoire perdu (ou considéré comme tel) et l'espace (ou les espaces) d'installation.

Les interrelations existantes entre culture, identité et territoire, mises en avant par l'approche théorique, sont donc vérifiées pour la population pied-noire. Si l'exil déstabilise l'identité et la culture du groupe social, il n'engendre pas pour autant la rupture de ces interrelations : d'abord parce que le lien est maintenu avec le territoire d'origine, au moins dans l'imaginaire ; ensuite du fait d'une recomposition territoriale en lien avec les représentations du territoire perdu dans les espaces d'accueil. « Dans le modèle de l'"autochtonie", du toujours ici, sur lequel se fonde l'Etat-nation moderne, l'identité s'élabore en relation étroite avec ce lieu au cours d'une histoire plus ou moins longue. Au contraire, dans la diaspora, l'identité préexiste au lieu et cherche à le re-crée, à le remodeler pour mieux se reproduire »¹. Les populations déterritorialisées dans leur ensemble, à l'image des diasporas, conservent ainsi certains de leurs particularismes en prenant appui sur un nouveau territoire. La perte du territoire / la déterritorialisation d'un groupe social n'entraîne pas la disparition du groupe, mais génère plutôt une évolution. La mobilité, la dispersion, etc., sont en fait, le plus souvent prises en compte par le groupe social dans sa construction identitaire. La culture et l'identité ne sont jamais figées.

Cette thèse vient donc nuancer le discours global, des chercheurs comme des membres de la population pied-noire, mettant en avant le fait qu'il s'agit d'une population vouée à disparaître. Certains signes propres à une population en voie d'assimilation peuvent être mis en avant. Dans le même temps, les signes d'un certain renouveau sont visibles. Une dynamique territoriale, en France mais aussi à l'étranger, y compris en Algérie, est perceptible

¹ BRUNEAU Michel, 2004, *op.cit.*, pp. 232-233.

et prend place dans les discours du groupe social, quelle que soit la génération considérée. Les enfants ne se montrent pas toujours indifférents à l'histoire de leurs parents, de leurs aïeux. Ils n'ont pas connu l'Algérie française, le territoire mythique de leurs parents, et ne peuvent pas partager cette « nostalgie ». Cependant, certains, si ce n'est la majorité, se sont appropriés quelques traits culturels du groupe (l'idée d'une population méditerranéenne, ouverte, entreprenante, métissée par exemple) pour leur propre construction identitaire et mettent en place une territorialité en lien avec celle-ci. Différents regards peuvent être portés sur cette population ; ce groupe hétérogène fait preuve de réactions diverses aujourd'hui.

Certaines pistes de travail restent toutefois à explorer ou à approfondir, suite à cette recherche doctorale, concernant le groupe social des Pieds-Noirs.

Tout d'abord, cette étude devrait être élargie au reste de la population française d'Algérie. Pour les Français musulmans, un travail est réalisé, en géographie, par Abdel Kader HAMADI.¹ Concernant les Juifs d'Algérie par contre, à notre connaissance, aucun travail de ce type n'a été entrepris. Un élargissement pourrait également être proposé concernant les autres populations rapatriées. Il s'agirait alors de mieux percevoir si une culture commune du rapatriement existe, générant une territorialisation et une territorialité particulières, ou si les rapports à l'espace pour chacun de ces groupes diffèrent.

L'étude pourrait également viser des échelles plus grandes (lieux ou régions métropolitaines) afin d'affiner le regard porté sur les pratiques des lieux par exemple² ou sur les regroupements éventuels dans des quartiers urbains (à l'image des quartiers breton ou aveyronnais à Paris). Le travail pourrait également être davantage consacré à une approche de la territorialisation et de la territorialité à l'étranger ou dans les DOM-TOM pour ce groupe social. Certaines spécificités devraient pouvoir être mises en avant. Dans le cadre de ce travail, il s'est davantage agi d'une exploration des travaux existants sur le sujet que d'une réelle étude. Seuls quelques entretiens et questionnaires ont concerné ces espaces. Le travail entrepris par Léo PALACIO en 1968 pourrait être réactualisé.³

La prise en compte du rôle de l'Etat français avec ses nouveaux objectifs (traité d'amitié franco-algérien), ainsi que des actions de la population émigrée d'Algérie installée en France, pourrait aussi permettre de porter un regard plus globalisant sur les relations existantes entre France et Algérie, sur les réseaux en jeu et les projets territoriaux. Les liens tissés par le passé laissent encore aujourd'hui une large empreinte et semblent riches de perspectives.

¹ HAMADI Abdel Kader, *Mémoire des rapatriés, mémoire des lieux, réseaux et identités : l'exemple de la communauté harkis en France*. Thèse en cours (géographie) sous la direction de M. Patrick GONIN, Université de Poitiers - MIGRINTER, soutenance prévue en 2005. *Op.cit.*

² A l'image du travail de Michèle BAUSSANT, en ethnologie, sur le pèlerinage de Santa-Cruz à Nîmes. BAUSSANT Michèle, 2002a, *op.cit.*

³ PALACIO Léo, 1968, *op.cit.*

Par ailleurs, des approfondissements théoriques pourraient être conduits concernant l'appropriation des lieux notamment et la territorialité mise en place autour de ceux-ci. L'existence de réseaux sociaux au sein de la population pied-noire a pu être constatée sur le terrain. Ces réseaux sont visibles *via* la connaissance et la fréquentation des marqueurs territoriaux. Il pourrait s'avérer utile de poursuivre ce travail en privilégiant une approche du fonctionnement de ces relations socio-spatiales. Par quels médias passe l'information concernant l'existence de tel ou tel lieu symbolique et la territorialité mise en place le concernant ? Quel est le rôle des associations dans cette communication ?

Les apports de cette thèse dépassent toutefois le cadre du groupe social étudié. Tout d'abord, ce travail permet de s'inscrire dans une dynamique actuelle de la société. Au-delà des migrations collectives, les hommes apparaissent de plus en plus concernés par la mobilité. Celle-ci est facilitée (amélioration et rapidité des transports) et parfois même bien perçue par la société (sur le plan professionnel notamment). Il peut s'agir de mobilité collective (migration forcée ou économique avec des réseaux d'entraide) ou de mobilité individuelle (pour raison professionnelle notamment ; il s'agit alors de trouver du travail ou de suivre la délocalisation d'une entreprise, etc.). Dans ce contexte, le territoire considéré comme borné, aréolaire n'est pas vraiment pertinent, opérationnel. Cette réflexion touche même les territoires institutionnels aujourd'hui. Il s'agit davantage de prendre en considération les marqueurs territoriaux, les lieux et l'influence des réseaux sociaux sur la territorialité des groupes. Le besoin d'une approche méthodologique renouvelée, prenant en compte cette complexité (ce qui génère parfois le recours à certains « bricolages »), peut alors être ressenti pour parvenir à une appréhension pertinente du territoire.

Ainsi, en géographie, dans le cadre d'une approche de la territorialisation de groupes sociaux « déracinés » ou mobiles, les méthodes de recueil d'information doivent être adaptées, qu'il s'agisse d'obtenir des données quantitatives ou qualitatives. La représentation classique d'un territoire aréolaire, avec l'image des territoires institutionnels, doit être dépassée dans le cadre d'études telles que celle-ci. La territorialisation prend des formes très difficilement cartographiables. Les échelles micro et macro s'entrecroisent dans l'analyse : dans le cas de la population pied-noire, il s'agit à la fois de l'espace méditerranéen, de pays, de régions et de lieux. Selon le terrain d'étude choisi, il peut être question d'un territoire aréolaire (bien qu'aucune frontière ne puisse être définie dans la plupart des cas) ou d'un territoire réticulaire ; les deux n'apparaissant pas antinomiques par ailleurs, notamment selon l'échelle d'analyse.

Toute la problématique de l'articulation lieu / territorialité / territoire est alors abordée. Le lieu, porteur d'une symbolique, se définit avant tout par des fonctions et des pratiques, à la fois individuelles et sociales. Dans ce cadre, les limites des lieux sont perçues comme peu ambiguës : il s'agit d'espaces ou d'édifices bien circonscrits, abolissant la distance et renvoyant à l'idée de proximité. La fonction du lieu est claire. Il renvoie à des pratiques. Le territoire, quant à lui, lorsqu'il n'est pas d'essence strictement politique, exprime plutôt un système de représentations, une idéologie et une autorité. Il est abstrait, idéal, vécu et ressenti plus que visuellement repéré et circonscrit. Il se laisse, par conséquent, difficilement border dans les représentations. C'est pourquoi le territoire s'appuie sur des lieux, apparaissant plus concrets (en plus de leur dimension symbolique), pour se réaliser. Il les regroupe et les associe. De ce fait, « il leur confère un sens collectif plus clair et plus affirmé que celui qui découle de leur stricte pratique. Dans ces conditions, territorialiser un espace consiste, pour des groupes sociaux, à y multiplier les lieux. Si le territoire réussit, si la pâte prend, ces lieux formeront un réseau, concret et néanmoins symbolique »¹. Les rapports entre lieux et territoires ont pu être mis en avant dans le cadre de cette recherche. Les lieux sont visibles, lisibles par le groupe et par autrui, notamment grâce à l'ancrage de marqueurs territoriaux, et permettent des pratiques par le biais de rassemblements, de visites, de temps de recueillement, etc. Le territoire lui, englobant ces différents lieux, est beaucoup moins saisissable par les membres du groupe. Il appartient davantage au symbolique, à l'imaginaire, notamment parce qu'il renvoie à un territoire et à une époque qui n'existent plus en l'état aujourd'hui pour les populations déterritorialisées. En plus du groupe social étudié ici, différents exemples présentés pour des diasporas (les Grecs pontiques, les Palestiniens, etc.) ont permis de mettre cela en évidence. Cependant, entre territoire et lieux, la territorialité prend une place essentielle. Celle-ci « définit une relation individuelle et/ou collective au territoire. Elle associe pour chacun de nous trois éléments essentiels : d'abord une relation primaire et existentielle à la terre [...] ; ensuite le réseau réel des lieux pratiqués et vécus ; enfin des référentiels représentés d'échelles multiples, [...] plus qu'empoûtements impeccables de formes territoriales »². La territorialité renvoie ainsi à des systèmes de références et à des pratiques. Elle crée le liant entre territoire et lieux.

Par ailleurs, ce travail renvoie très largement aux dimensions matérielle et idéale des territoires, notamment parce qu'il a visé à mettre en évidence les interrelations entre culture, identité et territoire. Au regard de l'exemple d'un groupe social déterritorialisé, les référents symboliques ou les représentations et les pratiques s'entrecroisent en permanence. La territorialisation est très largement influencée par l'imaginaire, par le symbolique. Les

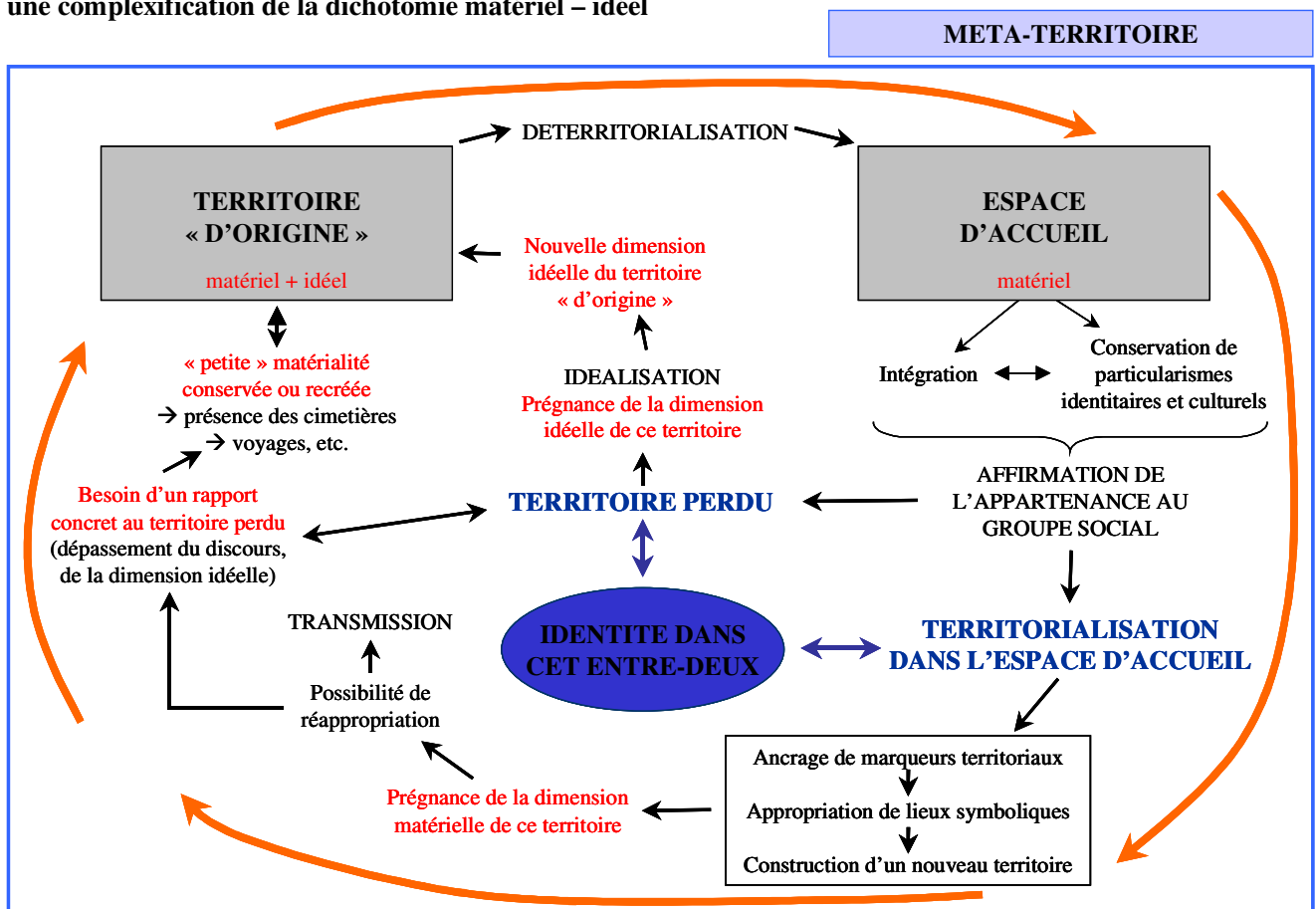
¹ DI MEO Guy, BULEON Pascal, 2005, *op.cit.*, p. 87.

² DI MEO Guy, BULEON Pascal, 2005, *op.cit.*, p. 83.

représentations du territoire perdu, idéalisé, prennent une place non négligeable dans les appropriations de lieux, dans l'ancrage de marqueurs, dans la territorialité en général, en France et à l'étranger. Il n'en demeure pas moins que la dimension matérielle s'avère indispensable pour la (re)construction identitaire, pour la conservation de la mémoire du groupe, mais aussi pour la transmission d'une culture. Elle joue un rôle central de médiation entre la population et sa culture. Entre l'idéal et le matériel « s'engouffrerait » un imaginaire (celui de l'être humain) qui, en quelque sorte, se matérialiserait. La dichotomie du matériel et de l'idéal est très visible dans l'exemple traité ici. Or, « en géographie, l'intérêt majeur de la distinction du matériel et de l'idéal réside dans sa capacité à fournir une base théorique solide au couple pratiques-représentations de l'espace »¹. Ce dernier constitue un élément clé pour la compréhension des phénomènes géographiques.

Un problème particulier se pose toutefois concernant les populations déterritorialisées. Une complexification de la dichotomie matériel/idéal peut être mise en évidence pour l'appréhension du territoire de ces groupes sociaux (voir figure 6).

Figure 6 – La territorialisation des groupes sociaux « déracinés » : une complexification de la dichotomie matériel – idéal



Réalisation : E. GARNIER, UJF, Territoires-CERMOSEM, 2005.

¹ DI MEO Guy, BULEON Pascal, 2005, *op.cit.*, p. 119.

Effectivement, le territoire « d'origine » apparaît comme le territoire perdu. Il appartient dès lors à l'imaginaire, à l'idéal. Il renvoie à des mythes. Les individus prennent d'ailleurs conscience qu'un « retour » ne les conduirait pas à retrouver leur territoire perdu. Celui-ci n'est plus réel. Il existe davantage à travers les marqueurs territoriaux inscrits dans l'espace d'accueil. C'est pourquoi, en partie, « les Juifs et les Arméniens de la diaspora, lorsqu'ils ont eu la possibilité de le faire, lors de la création de l'Etat d'Israël pour les premiers, lors de l'implosion de l'URSS pour les seconds, ne sont pas tous retournés vivre en Palestine ou en Arménie. La culture élaborée dans la diaspora interdisait ce retour »¹. La référence au lieu d'origine s'avère être de l'ordre de l'imaginaire, les hommes vivant aussi dans et par l'imaginaire. Dans le même temps, une nouvelle territorialisation est observée dans les espaces d'accueil, notamment pour permettre des partages et la transmission d'une mémoire, d'une culture et d'une identité. Une dimension matérielle apparaît ainsi dans ces espaces, en lien avec les représentations du territoire perdu. Mais ce nouveau territoire donne lieu, à son tour, à un renouvellement de la dimension idéale. L'imaginaire lié au territoire perdu est enrichi. Cela peut aussi conduire à de nouvelles territorialités dans le territoire « d'origine », notamment par le biais de voyages. Une matérialité est conservée ou recrée concernant le territoire « d'origine ». Le territoire de ces groupes sociaux, de même que ses dimensions matérielle et idéale, apparaît donc flou. Il renvoie à un territoire imaginaire reconstruit, concrètement, en de multiples lieux. Le territoire est à la fois « ici » et « ailleurs », dans le territoire « d'origine » et dans les espaces d'accueil, dans le concret et l'imaginaire. Il peut alors être question de méta-territoire². Ce dernier correspond à la fois au territoire d'origine (ou perçu comme tel) et aux lieux appropriés dans les espaces d'accueil. Ceux-ci sont à la fois disjoints d'un point de vue géographique et reliés, pour donner naissance à un nouveau territoire, dans l'imaginaire du groupe social.³

Au regard de ces apports, l'approche des interrelations entre culture, identité et territoire, vues à travers le prisme de la mobilité, pourrait être encore approfondie. Ce travail pose un certain nombre de questionnements relatifs à l'approche des territoires, de la territorialisation. Une lecture selon des échelles institutionnelles classiques telles que les Régions, les départements,

¹ SCHNAPPER Dominique, 2001, *op.cit.*, p. 21.

² Terme emprunté à Hervé GUMUCHIAN. Propos recueillis en 2005.

³ Concernant cette définition, il est possible de se référer à la lecture faite par Michel BRUNEAU (2004, *op.cit.*, pp. 154-155) des travaux d'Emmanuel MA MUNG (2000, *La diaspora chinoise, géographie d'une migration*, Paris : Ohpris, 176 p.). Le méta-territoire peut renvoyer à l'idée d'extra-territorialité lorsqu'il s'agit d'exprimer le rapport entre diaspora, territoire perdu et espaces d'accueil. La diaspora n'est réellement ancrée ni dans le territoire d'origine, ni dans les pays d'accueil. Elle transcende cela dans une extra-territorialité. Néanmoins, dans le cadre de cette recherche, l'identification à un peuple et à une culture n'a pas vraiment pris le pas sur l'enracinement au sol, au territoire ; ou alors durant un temps très court (quelques années). Il n'est pas question de non-lieu. L'ensemble du globe n'est pas devenu la référence spatiale du groupe social. Le territoire perdu reste particulièrement présent dans les esprits.

les arrondissements, voire les Etats n'est pas nécessairement la plus pertinente pour l'appréhension de groupes sociaux mobiles ou déterritorialisés ; or, c'est à ces échelles que la plupart des données statistiques officielles sont disponibles. La cartographie classique n'est pas forcément révélatrice de la forme prise par la territorialisation. Elle ne permet pas toujours d'appréhender la territorialité. La cartographie des diasporas, par exemple, pose problème dans ce cadre car les phénomènes diasporiques « ne correspondent pas à la juxtaposition habituelle des territoires sous la forme d'un pavage à laquelle la cartographie classique, dans le cadre des Etats-nations, est habituée. Ils sont par nature fluides, hétérogènes, discontinus ou superposés »¹. Certaines études contraignent à sortir de schémas relativement classiques pour explorer d'autres pistes, embrasser la complexité d'un territoire. Il peut alors s'agir de rechercher des marqueurs territoriaux, de tenter de saisir à quels types de lieux ils « donnent naissance » et quel réseau apparaît entre ces différents marqueurs, ces différents lieux. Les changements d'échelle s'avèrent parfois délicats à manipuler. Une fois l'échelle choisie, il est difficile d'en changer. Il semble donc que les méthodes de travail, la fabrication de statistiques ou les représentations cartographiques doivent être davantage pensées et adaptées pour appréhender au mieux des territorialisations qui sortent de plus en plus, semble-t-il, des limites, des maillages établis. La mobilité, à toutes les échelles, ne peut pas être ignorée, qu'il s'agisse de territoires institutionnels, économiques, sociaux-culturels, etc.

Cette réflexion méthodologique peut, par ailleurs, être croisée avec l'idée émise de la « fin des territoires »². Le territoire est alors avant tout perçu comme institutionnel, renvoyant à l'Etat-nation. Celui-ci est effectivement largement remis en question au regard, d'une part, des évolutions sociétales liées aux communications et à la mobilité des individus, des capitaux et des idées venant transgresser les frontières et, d'autre part, à l'affirmation des mouvements de revendications identitaires au sein des territoires institutionnels. Ainsi, « quand on remet l'existence du territoire en cause, c'est la plupart du temps parce qu'on en retient une acception étroite, strictement politique »³. Or, ce n'est pas parce que certains types de territoires institutionnels semblent perdre de leur pertinence, de leur opérationnalité, que les territoires disparaissent. Il a d'ailleurs été mis en avant par certains chercheurs que le territoire, aujourd'hui, appartient surtout au registre de l'idéal, des représentations. Les territoires n'ont pas tous une essence politique et la mobilité, comme la diversification des processus de construction identitaire, génèrent de nouvelles territorialisations. Celles-ci prennent néanmoins des formes « originales » (par rapport aux territoires institutionnels classiques) du fait de la diversification des échelles (du local au mondial) au sein desquelles les actions collectives trouvent leur pertinence. « Les territorialités persistent, mais sont

¹ BRUNEAU Michel, 2004, *op.cit.*, p. 34.

² Voir BADIE Bertrand, 1995, *op.cit.*

³ DI MEO Guy, BULEON Pascal, 2005, *op.cit.*, p. 96.

entrées dans un nouvel âge de leur complexité »¹. Ainsi, en accord avec plusieurs chercheurs contemporains, une entrée par le territoire et la territorialité permet toujours d'étudier les rapports à l'espace des sociétés contemporaines. Il ne s'agit pas de concepts obsolètes pour analyser ces rapports. Pour autant, il est nécessaire de sortir d'une conception relativement rigide du territoire et de la territorialité. Des changements d'échelle s'imposent, avec des passages du micro au macro, afin d'appréhender au mieux à la fois les lieux symboliques et le territoire des groupes sociaux. Il ne serait donc pas question de la fin des territoires mais, au contraire, de leur renouveau². Leurs formes se complexifient. L'intérêt de la prise en compte de la mobilité peut être révélé. Des recherches complémentaires doivent encore être conduites concernant la territorialisation sous toutes ses formes. Dans ce cadre, l'étude des populations déterritorialisées, quelles qu'elles soient, s'avère enrichissante. Les apports de ce travail devraient pouvoir être transposés à d'autres types de populations ou à d'autres territoires en mutations.

¹ DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin, 2002b, *op.cit.*, p. 13.

² Yves LACOSTE a d'ailleurs intitulé le texte conclusif d'un colloque sur le territoire : « Encore et toujours des territoires ». LACOSTE Yves, 1997, « Encore et toujours des territoires », in BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, BOURGEOIS-QUINTY Laurence (dir.), 1997a, *op.cit.*, cédérom.

TABLE DES DOCUMENTS

TABLE DES FIGURES

- **Figure 1** – Les interrelations entre territoire, culture et identité p. 18
- **Figure 2** – Organisation de la recherche p. 32
- **Figure 3** – La population pied-noire : des rapports spécifiques au territoire p. 105
- **Figure 4** – Le groupe social : une construction culturelle, identitaire et territoriale..... p. 124
- **Figure 5** – Les marqueurs territoriaux : vers la construction de micro-territoires p. 284
- **Figure 6** – La territorialisation des groupes sociaux « déracinés » : une complexification de la dichotomie matériel – idéal..... p. 373

TABLE DES GRAPHIQUES

- **Graphique 1** – Causes de l'accroissement de la population européenne en Algérie entre 1876 et 1900 p. 70
- **Graphique 2** – Proportion des retours des Rapatriés d'Algérie de 1962 à 1995 p. 76
- **Graphique 3** – Le mouvement des « Européens » entre la France et l'Algérie en 1962 p. 76
- **Graphique 4** – Répartition régionale en 1999 de la population pied-noire établie en France métropolitaine et en Corse..... p. 194
- **Graphique 5** – Part de Pieds-Noirs établis en France métropolitaine et en Corse dans la population française de 35 ans et plus par Région en 1999 p. 194
- **Graphique 6** – Nationalités d'origine de la population européenne de l'Algérie en 1896 p. 243

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

- **Photographie 1** – Le site de Courbessac à Nîmes (Gard) dédié à Notre-Dame de Santa-Cruz le jour du pèlerinage (pour l'Ascension) – 20 mai 2004..... p. 267
- **Photographie 2** – Pèlerinage de Santa-Cruz à Nîmes (Gard) – 20 mai 2004. Lieu de rencontre des anciens habitants de Aïn Sefra..... p. 267
- **Photographie 3** – Statue de Notre-Dame d'Afrique sur la commune de Théoule-sur-Mer (Alpes-Maritimes) un jour de messe du souvenir (1er mai 2002)..... p. 268
- **Photographie 4** – Réplique de Notre-Dame d'Afrique suivant les manifestations religieuses annuelles organisées par l'association « Souvenir du 26 mars 1962 » p. 269
- **Photographie 5** – Monument érigé en 1930 à Sidi-Ferruch (Algérie) pour le centenaire du débarquement français en Algérie – monument rapatrié sur le site de la Redoute Béhar à Port-Vendres (Pyrénées-Orientales)..... p. 272
- **Photographie 6** – Mémorial des rapatriés à Avignon (Vaucluse) - cimetière de Saint-Véran : dépôt d'une gerbe le 26 mars p. 273
- **Photographie 7** – Plantation de l'arbre des disparus à Perpignan (Pyrénées-Orientales) le 24 octobre 2004..... p. 274
- **Photographie 8** – Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie – Paris..... p. 275

TABLE DES TABLEAUX

- **Tableau 1** – L’espace et le territoire, deux concepts à ne pas confondre..... p. 118
- **Tableau 2** – Espace culturel et espace social. Quelle définition ?..... p. 120
- **Tableau 3** – Répartition selon la nationalité de la population née en Algérie avant le 03 juillet 1962 et établie en France métropolitaine et en Corse en 1999 p. 172
- **Tableau 4** – Coefficients de variation et interquartile pour la population française de 35 ans et plus et la population pied-noire établies en France métropolitaine et en Corse en 1999 p. 201
- **Tableau 5** – Pays d’origine des Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l’enquête par questionnaire menée en 2004 p. 243
- **Tableau 6** – Les lieux ou régions signifiants pour le groupe social des Pieds-Noirs selon les personnes interrogées dans le cadre de l’enquête par questionnaire menée en 2004..... p. 248
- **Tableau 7** – Les souhaits exprimés pour un nouveau lieu d’habitation pour les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l’enquête par questionnaire menée en 2004..... p. 249
- **Tableau 8** – Nombre de changements de département entre 1962 et 1980 pour les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l’enquête par questionnaire menée en 2004 (échantillon représentatif construit)..... p. 252
- **Tableau 9** – Les facteurs explicatifs du « choix » du premier lieu d’installation pour les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l’enquête par questionnaire menée en 2004.... p. 257
- **Tableau 10** – La proportion de Pieds-Noirs connaissant et fréquentant certains lieux symboliques pour le groupe social des Pieds-Noirs (enquête par questionnaire de 2004) p. 289
- **Tableau 11** – Les éléments de description de la population française d’Algérie pour les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l’enquête par questionnaire menée en 2004.... p. 317
- **Tableau 12** – Les raisons pour lesquelles les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l’enquête par questionnaire menée en 2004 se disent « pied-noir »..... p. 318
- **Tableau 13** – Les éléments de reconnaissance, aujourd’hui, d’un Français d’Algérie selon les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l’enquête par questionnaire menée en 2004 p. 318
- **Tableau 14** – Quel avenir pour le groupe social selon les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l’enquête par questionnaire menée en 2002 ? p. 336
- **Tableau 15** – Les enfants témoignent-ils d’un intérêt pour le passé de la famille en Algérie selon les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l’enquête par questionnaire menée en 2004 ? p. 336
- **Tableau 16** – Les petits-enfants témoignent-ils d’un intérêt pour le passé de la famille en Algérie selon les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l’enquête par questionnaire menée en 2004 ? p. 337
- **Tableau 17** – Le vécu en Corse ou dans les DOM-TOM pour les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l’enquête par questionnaire menée en 2004..... p. 338

- **Tableau 18** – Le vécu à l'étranger depuis le départ d'Algérie pour les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée en 2004..... p. 338
- **Tableau 19** – Estimation du nombre de Français d'Afrique du Nord établis à l'étranger p. 345
- **Tableau 20** – Les retours en Algérie depuis 1962 pour les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée en 2004..... p. 358
- **Tableau 21** – La conservation de liens avec au moins une personne vivant actuellement en Algérie pour les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée en 2004 p. 361
- **Tableau 22** – En supposant qu'une nouvelle installation en Algérie soit possible, les Pieds-Noirs interrogés dans le cadre de l'enquête par questionnaire menée en 2004 iraient-ils vivre en Algérie ? p. 363

TABLE DES CARTES

- **Carte 1** – Répartition départementale des rapatriés d’Algérie établis en France métropolitaine et en Corse en 1968 p. 77
- **Carte 2** – Répartition départementale des personnes nées en Algérie avant son indépendance et établies en France métropolitaine et en Corse en 1999 p. 169
- **Carte 3** – Proportion par département en 1999 de la population née en Algérie avant son indépendance et établie en France métropolitaine et en Corse par rapport à la population française totale..... p. 169
- **Carte 4** – Répartition départementale en 1999 des personnes nées en Algérie avant son indépendance et établies en France métropolitaine et en Corse selon leur nationalité .. p. 173
- **Carte 5** – La population de nationalité algérienne établie en France métropolitaine et en Corse en 1990 (par arrondissement)..... p. 174
- **Carte 6** – Répartition départementale en 1999 des personnes de nationalité française nées en Algérie avant son indépendance et établies en France métropolitaine et en Corse... p. 176
- **Carte 7** – La population de nationalité française de naissance établie en France métropolitaine et en Corse en 1990 (par arrondissement)..... p. 177
- **Carte 8** – La population de nationalité française par acquisition établie en France métropolitaine et en Corse en 1990 (par arrondissement)..... p. 177
- **Carte 9** – Répartition départementale de la population rapatriée d’Algérie établie en France métropolitaine et en Corse en 1968 p. 186
- **Carte 10** – Répartition départementale de la population pied-noire établie en France métropolitaine et en Corse en 1968 p. 186
- **Carte 11** – Répartition départementale de la population pied-noire établie en France métropolitaine et en Corse entre 1968 et 1999..... p. 189
- **Carte 12** – Taux de variation départemental de la population pied-noire établie en France métropolitaine et en Corse entre 1968 et 1990..... p. 191
- **Carte 13** – Les rapatriés en 1975 p. 192
- **Carte 14** – Densité départementale de la population française de 35 ans et plus établie en France métropolitaine et en Corse en 1999 p. 196
- **Carte 15** – Densité départementale de la population pied-noire établie en France métropolitaine et en Corse en 1999 p. 196
- **Carte 16** – Proportion par département en 1999 de Pieds-Noirs établis en France métropolitaine et en Corse par rapport à la population française de 35 ans et plus p. 198
- **Carte 17** – Répartition départementale de la population française de 35 ans et plus établie en France métropolitaine et en Corse en 1999 p. 200
- **Carte 18** – Répartition départementale de la population pied-noire établie en France métropolitaine et en Corse en 1999 p. 200
- **Carte 19** – Coefficient de variation départemental de la population française de 35 ans et plus établie en France métropolitaine et en Corse en 1999 p. 203

- **Carte 20** – Coefficient de variation départemental de la population pied-noire établie en France métropolitaine et en Corse en 1999 p. 203
- **Carte 21** – Part de Pieds-Noirs par département en 1999 par rapport à la population pied-noire totale établie en France métropolitaine et en Corse p. 205
- **Carte 22** – Part par département et par tranche d'âges en 1999 de Pieds-Noirs établis en France métropolitaine et en Corse par rapport à la population départementale totale ... p. 207
- **Carte 23** – Répartition départementale en 1999 de la population pied-noire établie en France métropolitaine et en Corse selon le sexe p. 209
- **Carte 24** – Répartition départementale des rapatriés recensés par le Service Central des Rapatriés au 31 décembre 1999..... p. 210
- **Carte 25** – Répartition départementale des rapatriés indemnisés par l'ANIFOM suite à la loi de 1987 p. 210
- **Carte 26** – Répartition départementale des adhérents et abonnés de revue de trois associations pour 2002 ou 2004 : l'ANFANOMA, Coup de Soleil et le Cercle Algérieniste p. 212
- **Carte 27** - Répartition des personnes interrogées dans le cadre des enquêtes par questionnaire et par entretien menées en 2004..... p. 236
- **Carte 28** – Origine départementale des Européens d'Algérie d'origine française en 1896 p. 242

BIBLIOGRAPHIE

Cette bibliographie ne se veut pas exhaustive. Seuls sont mentionnés les ouvrages et articles sur lesquels s'est appuyé ce travail. Pour simplifier la consultation de cette bibliographie, les références ont été classées par ordre alphabétique. Aucun classement thématique n'a été effectué, un document couvrant souvent plusieurs domaines.

A la fin de la bibliographie, sont également mentionnés les sites Internet consultés dans le cadre de cette étude.

ABDELLATIF Saliha, 1997, « Algérie 62 : "Cessez-le-feu" et devenir des supplétifs musulmans », in GALISSOT René (dir.), *Les Accords d'Evian en conjoncture et en longue durée*, Paris : Karthala, Institut Maghreb-Europe, pp. 121-131.

ABRAND Olivier, 1975, *L'implantation des rapatriés français d'Afrique du Nord en Corse*, Mémoire de DEA : Université de Nice, Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine.

AGERON Charles-Robert, 1990, « L'opinion française à travers les sondages », in RIOUX Jean-Pierre (dir.), *La guerre d'Algérie et les Français*, actes du colloque de l'Institut français du temps présent, Paris, 15-17 décembre 1988, [Paris] : Fayard (St Amand Montrond – Cher : Impr. Bussière), 700 p., pp. 25-44.

AGERON Charles-Robert (présentation par), 1993a, *L'Algérie des Français*, reproduction d'articles parus dans *L'Histoire*, Paris : Editions du Seuil, 371 p. (collection Points Histoire).

AGERON Charles-Robert, 1993b, « Français, juifs et musulmans : l'union impossible », in AGERON Charles-Robert (présentation par), *L'Algérie des Français*, Paris : Ed. du Seuil, reproduction d'articles parus dans *L'Histoire*, pp. 103-117.

ALLAIN Rémi, 2001, « Le désir de lieu », *ESO, Travaux et Documents*, n°16, décembre 2001, pp. 7-14.

ALPHANDERY Pierre, BERGUES Martine, 2004, « Territoires en questions : pratiques des lieux, usages d'un mot », *Ethnologie française*, XXXIV, 2004, 1, pp. 5-12.

ANSKY Michel, 1950, *Les Juifs d'Algérie, du décret Crémieux à la Libération*, Paris : Editions du CDJC (Centre de documentation juive contemporaine), 374 p. (série Etudes et monographies).

ANTEBY-YEMINI Lisa, BERTHOMIERE William, SHEFFER Gabriel (dir.), 2005a, *Les diasporas. 2 000 ans d'histoire*, actes du colloque de Poitiers « 2 000 ans de diasporas » (14-16 février 2002), Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 497 p.

ANTEBY-YEMINI Lisa, BERTHOMIERE William, 2005b, « Di[a]spositif : décrire et comprendre les diasporas », in ANTEBY-YEMINI Lisa, BERTHOMIERE William, SHEFFER Gabriel (dir.), *Les diasporas. 2 000 ans d'histoire*, actes du colloque de Poitiers « 2 000 ans de diasporas » (14-16 février 2002), Rennes : Presses Universitaires de Rennes, pp. 9-19.

ARTIGAU-HUREAU Joëlle, 1993, « Les pieds-noirs existent-ils ? » in AGERON Charles-Robert (présentation par), *L'Algérie des Français*, Paris : Ed. du Seuil, reproduction d'articles parus dans *L'Histoire*, pp. 329-332.

AUGE Marc, 1992, *Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Evreux : Ed. du Seuil, 149 p. (coll. La Librairie du 20^e siècle).

AYOUN Richard, 1997, « En nouvel exode, les Juifs d'Algérie au lendemain de l'indépendance », in GALISSOT René (dir.), *Les Accords d'Evian en conjoncture et en longue durée*, Paris : Karthala, Institut Maghreb-Europe, pp. 107-119.

BADIE Bertrand, 1995, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, La Flèche : Editions Fayard, 276 p. (collection « L'espace du politique »).

BAILLET Pierre, 1975, « L'intégration des rapatriés d'Algérie en France », *Population*, mars-avril 1975, n°2, pp. 303-314.

BAILLET Pierre, 1976, « Les rapatriés d'Algérie en France », *Notes et études documentaires*, 29 mars 1976, n°4275-4276, Paris : La Documentation française, 79 p.

BAILLY Antoine, 1990, « Les représentations de la distance et de l'espace : mythes et constructions mentales », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n°2 (« Distances et espaces »), pp. 265-270.

BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise (dir.), 1995a (1983), *Encyclopédie de Géographie*, Paris : Economica, 2^{ème} édition, 1167 p.

BAILLY Antoine, 1995b (1983), « Les représentations en géographie » in BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise (dir.), *Encyclopédie de Géographie*, 2^{ème} édition, Paris : Economica, pp.369-382.

BAILLY Antoine (coordinateur), 1995c (5^e édition), *Les concepts de la géographie humaine*, Paris : Masson, 263 p. (coll. « géographie »).

BAILLY Antoine S. (dir.), 1997, *Terres d'exclusions, terres d'espérances*, Paris : Economica, 128 p.

BAILLY Antoine, BEGUIN Hubert, 2001 (1981), *Introduction à la géographie humaine*, Paris : Armand Colin, 216 p (coll. U).

BARTH Fredrik, 1995 (1969), « Les groupes ethniques et leurs frontières », traduction de Jacqueline Bardolph, in POUTIGNAT Philippe, STREIFF-FENART Jocelyne, *Théories de l'ethnicité*, Paris : PUF, 270 p. (coll. Le Sociologue), pp. 203-249.

BAUSSANT Michèle, 1995, « Paradis perdus : la France et l'Algérie à travers le mariage des Européens catholiques d'Algérie (1926-1971) », in BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, BOURGEOIS-QUINTY Laurence (dir.), 1997a, *Le territoire, lien ou frontière ? Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales*, actes du colloque organisé par le Laboratoire « Espace et culture » et l'ORSTOM, Université de Paris-Sorbonne, 2-4 octobre 1995, Paris : Ed. de l'ORSTOM, cédérom (collection Colloques et séminaires).

BAUSSANT Michèle, 2002a, *Un pèlerinage pour mémoire : d'Oran à Nîmes, les "enfants de Notre Dame de Santa Cruz" : filiation et communauté pieds-noirs à l'épreuve de l'exil*, 3 vol., Thèse de doctorat : Ethnologie : Paris 10 : 2002, sous la dir. de Martine Segalen, 798 p.

BAUSSANT Michèle, 2002b, *Pieds-Noirs : mémoires d'exils*, Paris : Stock, 462 p. (coll. Un ordre d'idées).

BEAUD Stéphane, WEBER Florence, 1997, *Guide de l'enquête de terrain. Produire et analyser des données ethnographiques*, Paris : éd. La Découverte, 327 p. (coll. Guides repères).

BEAUGE Florence, 2005, « D'Alger à Béjaïa, Oran ou Tlemcen, les pieds-noirs reviennent "au pays" », *Le Monde*, 09 juin 2005.

BEDARD Mario, 2002a, « Une typologie du haut-lieu, ou la quadrature d'un géosymbole », *Cahiers de Géographie du Québec*, volume 46, n°127, avril 2002, pp. 49-74.

BEDARD Mario, 2002b, « De l'être ensemble à l'être-au-monde : le rôle du haut-lieu », *Ethnologies*, volume 24, n°2 (« Musées / Museums »), <http://www.erudit.org/revue/ethno/2002/v24/n2/006649ar.html>.

BENAMARA Tayeb, 1997, « Option de nationalité », in GALISSOT René (dir.), *Les Accords d'Evian en conjoncture et en longue durée*, Paris : Karthala, Institut Maghreb-Europe, 265 p., pp. 187-193.

BENAYOUN Chantal, 1996, « Juifs, Pieds-Noirs, Séfarades ou les trois termes d'une citoyenneté », in JORDI Jean-Jacques, TEMIME Emile (dir.), *Marseille et le choc des décolonisations. Les rapatriements 1954-1964*, Aix-en-Provence : Edisud, Actes du colloque Marseille 11-12-13 mai 1995, 222 p., pp. 125-132.

BERDOULAY Vincent, ENTRIKIN J. Nicholas, 1998, « Lieu et sujet, perspectives théoriques », *L'espace géographique*, tome 27, n°2, pp. 111-121.

BERGER Peter Ludwig, 1973, *Comprendre la sociologie. Son rôle dans la société moderne*, traduction de Joseph Feisthauer, Paris : Ed. du Centurion, 263 p. (coll. « Connaissance du présent »).

BERGER Peter, LUCKMANN Thomas, 1986, *La construction sociale de la réalité*, traduction de Pierre Taminaux, Paris : Méridiens Klincksieck, 288 p. (coll. Sociétés).

BLANCHET Alain, GOTMAN Anne, 1992, *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris : Nathan, 125 p. (coll. Sociologie 128).

BLEVIS Laure, 2000, « Droit colonial algérien de la citoyenneté : conciliation illusoire entre des principes républicains et une logique d'occupation coloniale (1865-1947) », in PATHE Anne-Marie, LEFEUVRE Daniel (dir.), *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises*, actes du colloque en l'honneur de Charles-Robert Ageron à la Sorbonne – Paris (23-25 novembre 2000), Paris : Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 683 p., pp. 87-103.

BOLTANSKI Luc, 1982, *Les cadres, la formation d'un groupe social*, Paris : Ed. de Minuit, 522 p. (coll. Le sens commun).

BONNEMAISON Joël, 1981, « Voyage autour du territoire », *L'espace géographique*, n°4, pp. 249-262.

BONNEMAISON Joël, 1992, « Le territoire enchanté : croyances et territorialités en Mélanésie », *Géographie et cultures*, vol. 1, n°3, pp. 71-89.

BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc et BOURGEOIS-QUINTY Laurence (dir.), 1996, « Le territoire », *Géographie et cultures*, n°20, Numéro spécial, hiver 1996, Clamecy : L'Harmattan, 143 p.

BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, BOURGEOIS-QUINTY Laurence (dir.), 1997a, *Le territoire, lien ou frontière ? Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales*, actes du colloque organisé par le Laboratoire « Espace et culture » et l'ORSTOM, Université de Paris-Sorbonne, 2-4 octobre 1995, Paris : Ed. de l'ORSTOM, cédérom (collection Colloques et séminaires).

[Repris dans : BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, BOURGEOIS-QUINTY Laurence (dir.), 1999, *Le territoire, lien ou frontières ?* (tome 1 : *Les territoires de l'identité* ; tome 2 : *La nation et le territoire*), actes du colloque « Le territoire, lien ou frontières ? » organisé par le Laboratoire « Espace et culture » et l'ORSTOM, Université de Paris-Sorbonne, 2-4 octobre 1995, Paris ; Montréal : L'Harmattan, 581 p. (coll. Géographie et cultures).]

BONNEMAISON Joël, 1997b, « Le territoire, nouveau paradigme de la géographie humaine ? », in BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, BOURGEOIS-QUINTY Laurence (dir.), 1997, *Le territoire, lien ou frontière ? Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales*, actes du colloque organisé par le Laboratoire « Espace et culture » et l'ORSTOM, Université de Paris-Sorbonne, 2-4 octobre 1995, Paris : Ed. de l'ORSTOM, cédérom (collection Colloques et séminaires).

BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, 1997c, texte introductif « Le territoire entre lien et frontière », in BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, BOURGEOIS-QUINTY Laurence (dir.), 1997, *Le territoire, lien ou frontière ? Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales*, actes du colloque organisé par le Laboratoire « Espace et culture » et l'ORSTOM, Université de Paris-Sorbonne, 2-4 octobre 1995, Paris : Ed. de l'ORSTOM, cédérom (collection Colloques et séminaires).

BONNEMAISON Joël, 2001, *La géographie culturelle, Cours de l'Université Paris IV – Sorbonne (1994-1997)*, établi par Maud Lasseur et Christel Thibault, Paris : Edition du C.T.H.S., 152 p. (collection Format 38).

BOUDJIKANIAN-KEUROGHLIAN Aïda, 1978, *Les Arméniens dans la région Rhône-Alpes. Essai géographique sur les rapports d'une minorité ethnique avec son milieu d'accueil*, Lyon : Revue de géographie de Lyon (hors série), 214 p.

BOUX Michèle, 1996, « Le refuge huguenot et les allégeances multiples », in PREVELAKIS Georges (dir.), *Les réseaux des diasporas / The networks of diaspora*, Actes du colloque organisé par le Comité national français de géographie et le KYKEM, Larnaca (Chypre), 25-28 avril 1993, Paris : L'Harmattan, 444 p., pp. 233-241.

BOURDEAU Philippe, 1991, *Guides de haute montagne : territoire et identité. Recherches sur la territorialité d'un groupe professionnel*, Grenoble : Revue de Géographie Alpine (n° hors-série), 288 p.

BOURDEAU Philippe, 2003, *Territoires du hors-quotidien. Une géographie culturelle du rapport à l'ailleurs dans les sociétés urbaines contemporaines. Le cas du tourisme sportif de montagne et de nature*, HDR : Géographie : Grenoble I : 2003, sous la direction de Hervé Gumuchian, 267 p.

- BOURDEAU Philippe, CORNELOUP Jean, MAO Pascal, BOUTROY Eric**, 2004, « Cultures sportives de nature et territoires : un état des lieux de la recherche française depuis 1990 », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 48, n°133, avril 2004, Montréal : Presses Universitaires du Québec, pp. 33-46.
- BOURDIEU Pierre**, 1970 (3^e édition - 1958), *Sociologie de l'Algérie*, Paris : PUF, 127 p. (coll. Que sais-je ?).
- BOUVIER Pierre**, 2000, *La socio-anthropologie*, Paris : Armand Colin, 222 p. (coll. U - Sociologie).
- BRACCO Hélène**, 1999, *L'autre face. « Européens » en Algérie indépendante*, Paris : Ed. Paris-Méditerranée, 221 p. (coll. Documents, Témoignages et divers).
- BRAUDEL Fernand**, 1986, *L'identité de la France*, 2 vol. (« Espace et histoire » et « Les hommes et les choses »), Paris : Arthaud - Flammarion, 367 p. et 221 p.
- BRIAT Anne-Marie**, 1992, « Le C.D.H.A. Centre de Documentation Historique sur l'Algérie », in KHELLIL Mohand, MAURIN Jules (dir.), *Les rapatriés d'Algérie en Languedoc-Roussillon 1962-1992*, actes du colloque international de Montpellier, 14-16 novembre 1991, Montpellier : Presses de l'imprimerie de recherche – Université Paul Valéry, 221 p., pp. 123-130.
- BROMBERGER Christian, RAVIS-GIORDANI George**, 1976, « Espace donné, espace produit : esquisse d'une approche ethnologique du concept d'espace », in BALFET Hélène, BORATAV Pertev-Naili, BROMBERGER Claude et al., *Pratiques et représentations de l'espace dans les communautés méditerranéennes*, Paris : Ed. du CNRS, 155 p., pp. 13-25.
- BRUN Françoise**, 1976, *Les Français d'Algérie dans l'agriculture du Midi méditerranéen : étude géographique*, Gap : Éditions Ophrys, 389 p. (Thèse : Lettres : Aix-Marseille I : 1973, sous la dir. de Isnard Hildebert).
- BRUNEAU Michel**, 1994, « Espaces et territoires de diaspora », *L'espace géographique*, n°1, pp. 5-18.
- BRUNEAU Michel, DORY Daniel** (dir.), 1994, *Géographies des décolonisations XV^e-XX^e siècles*, actes du colloque organisé par le Centre d'études de géographie tropicale, Talence, mars 1992, Paris : L'Harmattan, 420 p. (coll. Géotextes).
- BRUNEAU Michel**, 1995, « Lieux de mémoire, hauts lieux et diaspora : Sanda et Soumela dans la diaspora grecque pontique », *L'espace géographique*, tome 24, n°2, pp. 124-134.
- BRUNEAU Michel** (dir.), 1998, *Les Grecs Pontiques. Diaspora, identité, territoires*, Paris : éd. du CNRS, 247 p.
- BRUNEAU Michel**, 2004, *Diasporas et espaces transnationaux*, Paris : Anthropos - Economica, 249 p. (coll. Villes – Géographie).
- BRUNEAU Michel**, 2005, « Pour une approche de la territorialité dans la migration internationale : les notions de diaspora et de communautés transnationales », *Circulations et territoires dans la migration internationale*, texte présenté lors du colloque international de Toulouse – Le Mirail, 16-18mars 2004, cédérom.
- BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé**, 1992, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Paris : Reclus – La Documentation Française, 518 p. (collection Dynamiques du territoire).
- BRUNET Roger, AURIAC Franck** (dir.), *Atlas de France – volume 2 Population*, coordination scientifique du volume par Yvan Chauviré, Daniel Noin, Montpellier - Paris : GIP Reclus – La Documentation Française, 128 p.
- BRUNET Roger**, 1997, *Champs et contrechamps : raisons de géographe*, Paris : Reclus, 319 p. (coll. Mappemonde).
- BUONO Clarisse**, 2004a, *Pieds-Noirs de père en fils*, Paris : Editions Balland, 203 p. (coll. Voix et regards).
- BUONO Clarisse**, 2004b, « Interview : Enfants de pieds-noirs », *L'Express*, 08 novembre 2004, p. 90.
- CAMILLERI Carmel**, 1998a, « Les stratégies identitaires des immigrés », in RUANO-BORBOLAN Jean-Claude (coordonné par), *L'identité : l'individu, le groupe, la société*, Auxerre : Ed. Sciences Humaines, pp. 253-257.

- CAMILLERI Carmel**, 1998b, « Cultures et stratégies, ou les mille manières de s'adapter », in RUANO-BORBALAN Jean-Claude (coordonné par), *L'identité : l'individu, le groupe, la société*, Auxerre : Ed. Sciences Humaines, pp. 57-62.
- CAMUS Albert**, 1959 (1947), « Petit guide pour les villes sans passé », *L'été*, Editions Gallimard (collection Folio), pp. 125-131.
- CASTELLS Manuel**, 1998, *La société en réseaux* (1^{er} volume de *L'ère de l'information*), traduction de Philippe Delamare, Paris : Fayard, 609 p.
- CASTELLS Manuel**, 1999, *Le pouvoir de l'identité* (2^{ème} volume de *L'ère de l'information*), traduction de Paul Chemla, Paris : Fayard, 538 p.
- CAVILLE Fabienne**, 1999, *L'expérience de l'expropriation*, Paris : ADEF, 222 p.
- CENTLIVRES Pierre**, 2000, « Portée et limites de la notion de diaspora », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien*, n°30, pp. 5-12.
- Groupe CHADULE** (Grenoble), 1997, *Initiation aux pratiques statistiques en géographie*, Paris : Armand Colin, 203 p.
- CHARDONNEL Sonia**, 1999, *Emplois du temps et de l'espace. Pratiques des populations d'une station touristique de montagne*, Thèse de doctorat : Géographie : Grenoble I : 1999, sous la direction de Pierre Dumolard et Solveig Måtersson, 205 p.
- CHAUVIRE Yvan**, 1995, « Distribution et origines des étrangers », in BRUNET Roger, AURIAC Franck (dir.), *Atlas de France – volume 2 Population*, coordination scientifique du volume par Yvan Chauviré, Daniel Noin, Montpellier - Paris : GIP Reclus – La Documentation Française, 128 p., pp. 92-94.
- CHEVALIER Jacques**, 1974, « Espace de vie ou espace vécu : l'ambiguïté et les fondements de la notion d'espace vécu », *L'Espace géographique*, tome III, n°1, p. 68.
- CHIVALLON Christine**, 1994, « Deux notions pour comprendre l'expérience sociale de l'espace : réseaux sociaux et territoires », *Cahiers de la maison de la recherche en sciences humaines* (Université de Caen), n°3 (« Réseaux, territoires et identités »), pp. 73-90.
- CHIVALLON Christine**, 1996, « Repenser le territoire, à propos de l'expérience antillaise », *Géographie et cultures*, n°20 (« Le territoire »), hiver 1996, pp. 45-54.
- CHIVALLON Christine**, 1998, *Espace et identité à la Martinique : Paysannerie des Mornes et reconquête collective (1840-1960)*, Paris : Ed. du CNRS, 298 p.
- CHIVALLON Christine**, 1999a, « Fin des territoires ou nécessité d'une conceptualisation autre ? », *Géographie et cultures*, n°31, automne 1999, pp. 127-138.
- CHIVALLON Christine**, 1999b, « Bristol et la mémoire de l'esclavage », *Annales de la recherche urbaine*, n°85 (« Paysages en ville »), pp. 100-110.
- CHIVALLON Christine**, 2004, *La diaspora noire des Amériques. Expériences et théories à partir de la Caraïbe*, Paris : Ed. du CNRS, 258 p. (coll. Espaces et milieux).
- CHOAY Françoise**, 1992 (1991), *L'allégorie du patrimoine*, Paris : Seuil, 273 p. (coll. La couleur des idées).
- CHORON-BAIX Catherine**, 2000, « Retour au Laos : le mirage de la mémoire », *Ethnologie française*, XXX, pp. 379-387.
- CITRON Suzanne**, 1996, « Quelle mémoire pour quelle identité française ? », *Projet*, n°248 (« Mémoires des peuples »), hiver 1996-1997, 126 p., pp. 17-24.
- CLASTRES Pierre**, 1974, *La Société contre l'Etat : recherches d'anthropologie politique*, Paris : éd. de Minuit, 186 p. (coll. Critique).
- CLAVAL Paul**, 1995, *La géographie culturelle*, Paris : Nathan Université, 384 p. (collection Fac. Géographie).

- CLAVAL Paul**, 1996, « Le territoire dans la transition à la postmodernité », *Géographie et cultures*, n°20, hiver 1996 (« Le territoire »), BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc et BOURGEOIS-QUINTY Laurence (dir.), Clamecy : L'Harmattan, pp. 93-112.
- CLAVAL Paul**, 1999, « Qu'apporte l'approche culturelle à la géographie ? », *Géographie et cultures* (« La postmodernité. Visions anglophone et francophone »), n°31, été 1999, pp. 5-24.
- COGNET Marguerite**, 2004, « L'identité à l'épreuve de l'expérience migratoire », in *Identité[s]*, actes du colloque organisé par la Maison des Sciences de l'Homme et de la Société, Université de Poitiers, 23-25 janvier 2002, Poitiers : Université de Poitiers – CNRS, 662 p., pp. 99-114.
- COLLOT Claude**, 1987, *Les Institutions de l'Algérie durant la période coloniale (1830-1962)*, Paris : Editions du CNRS, 343 p. (coll. Cahiers du Centre de recherches et d'études sur les sociétés méditerranéennes).
- COMBIER Henriette**, 2000, *Patrie, terre d'exil : destin du déracinement dans une population pieds-noirs*, Maîtrise : Psychol. clinique et pathologique : Bordeaux 2 : 2000.
- COMTAT Emmanuelle**, 2000, *Le comportement politique des Pieds-noirs d'Algérie : étude de cas dans l'Isère*, Mémoire DEA : Institut de Sciences Politiques : Grenoble II, septembre 2000, Centre d'Informatisation des Données Socio-Politiques (CIDSP), série Analyses et commentaires, 279 p.
- COMTAT Emmanuelle**, 2003, « L'installation des Pieds-Noirs d'Algérie en Isère », in *Français d'Isère et d'Algérie*, ouvrage collectif, Grenoble : Musée Dauphinois, 143 p., pp. 117-130.
- COURRIERE Yves**, 1968, *Les Fils de la Toussaint*, tome 1 de *La guerre d'Algérie*, Paris : Fayard, 483 p.
- CRESPO Gérard, MARTINI Lucienne**, 1996, « Le Centre de documentation historique sur l'Algérie », in JORDI Jean-Jacques, TEMIME Emile, *Marseille et le choc des décolonisations. Les rapatriements 1954-1964*, Aix-en-Provence : Edisud, Actes du colloque Marseille 11-12-13 mai 1995, 222 p., pp. 198-204.
- CRESPO Gérard**, 1998, *Les Italiens en Algérie 1830-1960. Histoire et sociologie d'une migration*, Thèse de doctorat : Histoire : EHESS : 1998, sous la direction de Lucette VALENSI, 334 p.
- CUCHE Denys**, 1996, *La notion de culture dans les sciences sociales*, Paris : éd. La Découverte, 123 p. (coll. Repères).
- DANIELIDES Julien**, 2004, « Les pieds-noirs spoliés en Corse croient en l'Europe », *La Provence*, 2 octobre 2004.
- DEBARBIEUX Bernard**, 1995, « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *L'Espace géographique*, n°2, pp. 97-112.
- DEBARBIEUX Bernard, MAROIS Claude**, 1997, « Le Mont Royal. Forme naturelle, paysages et territorialités urbaines », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 41, n°113, septembre 1997, pp. 171-197.
- DEBARBIEUX Bernard**, 2001, introduction du chapitre « Actualités du concept de paysage », in STASZAK Jean-François, COLLIGNON Béatrice, CHIVALLON Christine et al. (textes rassemblés et présentés par), *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*, Paris : Belin, 313 p. (coll. Mappemonde), pp. 205-211.
- DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin** (dir.), 2002, *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues : éd. de l'Aube – DATAR, 267 p. (coll. Bibliothèque des territoires).
- DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin**, 2002b, « Les représentations à l'épreuve de la complexité territoriale : une actualité ? une perspective ? », in DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin (dir.), *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues : éd. de l'Aube – DATAR, 267 p. (coll. Bibliothèque des territoires), pp. 7-27.
- DELEUZE Gilles et GUATTARI Félix**, 1980, *Mille plateaux, capitalisme et schizophrénie 2*, Paris : Ed. de Minuit, 645 p. (coll. « critique »).
- DEMONTES Victor**, 1906, *Le peuple algérien. Essais de démographie algérienne*, Alger : Imprimerie algérienne, 619 p.

- DESHAIES Laurent, SENEAL Gilles**, 1997, « Postmodernité et territoire : vers de nouvelles territorialités ? », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 41, n°114, décembre 1997, pp. 279-283.
- DE SINGLY François**, 1992, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Paris : éd. Nathan, 126 p. (coll. Sociologie 128).
- DE SINGLY François**, 2004, *Les uns avec les autres. Quand l'individualisme crée du lien*, Paris : Armand Colin, 267 p. (coll. Individu et société).
- DEWITTE Philippe**, 1996, « Vercingétorix et Abd El-Kader : une histoire plurielle de la France », *Projet*, n°248 (« Mémoires des peuples »), hiver 1996-1997, 126 p., pp. 25-33.
- DI MEO Guy**, 1991, *L'Homme, la Société, l'Espace*, Paris : Anthropos - Economica, 319 p. (coll. Géographie).
- DI MEO Guy**, 1998a, *Géographie sociale et territoires*, Paris : Nathan Université, 320 p. (coll. Fac. Géographie).
- DI MEO Guy**, 1998b, « Le territoire : un concept essentiel de la géographie sociale », *Les Documents de la MRSH*, n°7 (« Espaces et sociétés à la fin du XX^e siècle. Quelles géographies sociales »), avril 1998, pp. 49-61.
- DI MEO Guy**, 2000, « Que voulons-nous dire quand nous parlons d'espace ? », in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris : Belin, 351 p. (coll. Mappemonde), pp. 37-48.
- DI MEO Guy**, 2002, « L'identité : une médiation essentielle du rapport espace/société », *Géocarrefour*, vol. 77 2/2002, pp. 175-184.
- DI MEO Guy, BULEON Pascal**, 2005, *L'espace social. Une lecture géographique des sociétés*, Paris : Armand Colin, 303 p. (coll. U Géographie).
- DORAÏ Mohamed Kamel**, 2002, *Les réfugiés palestiniens du Liban en diaspora. Une géographie de l'exil*, Thèse de doctorat : Géographie : Poitiers : 2002, sous la direction de Gildas Simon, 523 p.
- DRAÏ Raphaël**, 2000, *Lettre au président Bouteflika sur le retour des Pieds-noirs en Algérie*, Paris : Ed. Michalon, 141 p.
- DROBENKO Bernard** (dir.), 2004, *Territoires et minorités : la situation des gens du voyage (Les Cahiers du CREDEAU, n°12)*, actes du colloque du 25 et 26 mars 2004 à Limoges, Limoges : Presse Universitaire de Limoges (Pulim), 231 p.
- DUBOIS Colette**, 1994, « La Nation et les Français d'outre-mer : rapatriés ou sinistrés de la décolonisation ? », in MIEGE Jean-Louis, DUBOIS Colette (dir.), *L'Europe retrouvée. Les migrants de la décolonisation*, Paris : L'Harmattan, 261 p., pp. 75-134.
- DUNCAN James**, 1994, « The politics of landscape and nature », *Progress in human geography*, 1992-93, 18-3.
- DURKHEIM Emile**, 1889, « Communauté et société selon Tönnies », extrait de la *Revue philosophique*, n°27. Réimpression dans DURKHEIM Emile, 1975, *Textes. 1. Eléments d'une théorie sociale*, Paris : Ed. de Minuit, 512 p. (coll. Le sens commun), pp. 383-390.
- DURKHEIM Emile**, 1968 (5^e éd.), *Les formes élémentaires de la vie religieuse : le système totémique en Australie*, Paris : PUF, 647 p. (coll. Bibliothèque de philosophie contemporaine).
- DURKHEIM Emile**, 1990 (1937), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris : PUF, 149 p. (coll. Quadrige).
- ENTRIKIN J. Nicholas**, 1991, *The betweenness of place. Toward a geography of modernity*, Houndmills : M. Macmillan, 196 p. (coll. Critical human geography).
- ETIENNE Bruno**, 1968, *Les Européens d'Algérie et l'indépendance algérienne. Les problèmes juridiques des minorités européennes au Maghreb*, Thèse de doctorat : Droit : Aix-en-Provence : 1965, Paris : Ed. du Centre National de la Recherche Scientifique, 414 p.
- FABRE Jean-Henri**, 1920, « Les émigrants », *Souvenirs entomologistes* (tome II), Paris : éditions Delagrave.

FERRAS Robert, VOLLE Jean-Paul, 1989, *Languedoc-Roussillon. Région de la France du Sud et de l'Europe du Nord*, Paris : Bréal, 172 p. (coll. Histoire et géographie économiques – cycle préparatoire au haut enseignement commercial, études supérieures d'histoire et de géographie).

FERRAS Robert, VOLLE Jean-Paul, 2002, *Montpellier Méditerranée*, Paris : Economica, 212 p.

FREMEAUX Jacques, 1996, « Une tradition critique sur la colonisation française de peuplement. Bugeaud, Napoléon III, Lyautey, De Gaulle », in SAUSSOL Alain et ZITOMERSKY Joseph (dir.), *Colonies, territoires, sociétés : l'enjeu français*, Paris ; Montréal : L'Harmattan, 284 p., pp. 121-126.

FREMONT Armand, CHEVALIER Jacques, HERIN Robert, RENARD Jean, 1984, *Géographie sociale*, Paris : Masson, 381 p.

FREMONT Armand, 1999 (1976), *La région, espace vécu*, Paris : Champs-Flammarion, 288 p.

GAGNON Julie Elizabeth, GERMAIN Annick, 2002, « Espace urbain et religion : esquisse d'une géographie des lieux de culte minoritaires de la région de Montréal », *Cahiers de Géographie du Québec*, volume 46, n°128, septembre 2002, pp. 143-163.

GALISSOT René (dir.), 1997, *Les Accords d'Evian en conjoncture et en longue durée*, Paris : Karthala, Institut Maghreb-Europe, 265 p.

GARNIER Edwige, 2002, « Patrimoine et perte de territoire. Le cas de la population française d'Algérie », *Montagnes Méditerranéennes*, n°15, pp. 113-115.

GARNIER Edwige, 2004, « Une contribution à l'approche du territoire et de la ressource territoriale : le cas du marqueur territorial, notamment pour les populations déterritorialisées », *Montagnes Méditerranéennes*, n°20, pp. 25-33.

GARNIER Edwige, 2005, « La population française d'Algérie, une nouvelle territorialité ? Un réseau aux échelles nationale et transnationale autour de la Méditerranée », *Revue d'Economie Méridionale*, Vol. 53, n°209-210, janvier-février 2005, pp. 49-57.

GARRIGA-MARTINI Lucienne, 1995, *Identité pied-noir et expression littéraire : écritures et écrivains après 1962*, Thèse de doctorat : Lettres : Aix-Marseille I : 1995, sous la direction d'Anne Roche, 317 p.

GASPARD Françoise, 1993, « Viollette l'Arabe », in AGERON Charles-Robert (présentation de), *L'Algérie des Français*, reproduction d'articles parus dans *L'Histoire*, Paris : Editions du Seuil, 371 p. (collection Points Histoire), pp. 161-170.

GAUTIER Emile-Félix, 1931, « L'évolution de l'Algérie de 1830 à 1930 », *Cahiers du Centenaire de l'Algérie*, n°3, Orléans : Publications du Comité National Métropolitain du Centenaire de l'Algérie, 95 p.

GENTELLE Pierre, 1995 (1983), « Géographie et archéologie », in BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise (dir.), *Encyclopédie de Géographie*, 2^{ème} édition, Paris : Economica, 1167 p., pp. 189-202.

GEORGE Pierre, 1984, *Géopolitique des minorités*, Paris : PUF, 127 p. (collection « Que sais-je ? »).

GIDDENS Anthony, 1987, *La constitution de la société. Eléments de la théorie de la structuration*, traduction de Michel Audet, Paris : PUF, 474 p. (coll. Sociologies).

GILROY Paul, 1993, *The Black Atlantic. Modernity and double consciousness*, Londres : Verso, 261 p.

GOFFMAN Erving, 1973, *La mise en scène de la vie quotidienne. I. La présentation de soi*, traduit par Alain Accardo, Paris : Ed. de Minuit, 251 p. (coll. Le sens commun).

GOTTMANN Jean, 1952, *La politique des Etats et leur géographie*, Paris : Armand Colin, 228 p. (coll. Sciences politiques).

GOTTMANN Jean, 1996, « La généralisation des diasporas et ses conséquences », in PREVELAKIS Georges (dir.), *Les réseaux des diasporas / The networks of diasporas*, Actes du colloque organisé par le Comité national français de géographie et le KYKEM, Larnaca (Chypre), 25-28 avril 1993, Paris : L'Harmattan, 444 p. (coll. Géographie et cultures), pp. 21-28.

- GOUROU Pierre**, 1973, *Pour une géographie humaine*, Paris : Flammarion, 388 p. (coll. Nouvelle bibliothèque scientifique).
- GOZÁLVEZ PÉREZ Vicente**, 1972, « Notas sobre la demografía de la provincia de Alicante », *Cuadernos de Geografía*, n°11, pp. 27-77.
- GRAVARI-BARBAS Maria**, 1996, « Le "sang" et le "sol". Le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain », *Géographie et cultures*, n°20 (« Le territoire »), hiver 1996, pp. 55-67.
- GRAVARI-BARBAS Maria, VIOLIER Philippe** (dir.), 2003, *Lieux de culture, culture des lieux. Production(s) culturelle(s) locale(s) et émergence des lieux : dynamiques, acteurs, enjeux*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 301 p. (coll. Espace et territoires).
- GUEMACHE Hamid**, 2004, « Pieds-noirs : après le tourisme, les affaires ? », *L'Expression* (quotidien d'Oran), 29 novembre 2004.
- GUERIN Jean-Paul**, 1989, « Signification des Alpes », *Revue de Géographie Alpine*, n°1,2 et 3, pp. 259-266.
- GUMUCHIAN Hervé**, 1991, *Représentations et aménagement du territoire*, Paris : édition Economica, 135 p. (collection Anthropos).
- GUMUCHIAN Hervé, MAROIS Claude**, 2000, *Initiation à la recherche en géographie. Aménagement, développement territorial, environnement*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, Paris : Anthropos, 425 p.
- HAESBAERT Rogerio**, 2001, « Le mythe de la déterritorialisation », traduction de Paul Claval, *Géographie et cultures*, n°40, pp. 53-75.
- HALBWACHS Maurice**, 1925, *Les cadres sociaux de la mémoire*, Paris : Librairie Alcan, 404 p. (coll. Travaux de l'année sociologique).
- HALBWACHS Maurice**, 1997 (1950), *La mémoire collective*, Paris : Albin Michel (édition critique établie par Gérard Namer), 295 p. (collection Bibliothèque de l'évolution de l'humanité).
- HALL Stuart**, 1990, « Cultural identity and diaspora », in WILLIAMS Patrick, CHRISMAN Laura (eds), *Colonial discourse and post-colonial theory. A reader*, Londres : Haverster-Wheatsheaf, 570 p., pp. 392-401.
- HAMOUMOU Mohand**, 1993, *Et ils sont devenus harkis*, Paris : Fayard, 364 p.
- HAMOUMOU Mohand**, 2002, « Le drame des harkis ou la double faute des gouvernants », *Guerre d'Algérie magazine*, n°4, juillet/août 2002, pp. 30-39.
- HANCOCK Claire**, 2001, Introduction du chapitre « La géographie postcoloniale. "L'Empire contre-attaque" », in STASZAK Jean-François, COLLIGNON Béatrice, CHIVALLON Christine et al. (textes rassemblés et présentés par), *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*, Paris : Belin, 313 p. (coll. Mappemonde), pp. 95-98.
- HENRY Jean-Robert**, 1996, « Rapatriés, réfugiés, repliés... : le poids des mots », in JORDI Jean-Jacques, TEMIME Emile (dir.), *Marseille et le choc des décolonisations. Les rapatriements 1954-1964*, Aix-en-Provence : Edisud, Actes du colloque Marseille 11-12-13 mai 1995, 222 p., pp. 150-157.
- HICK Daniel**, 1996, « La décolonisation et les rapatriements : les fonds du Centre des archives d'outre-mer », in JORDI Jean-Jacques, TEMIME Emile, *Marseille et le choc des décolonisations. Les rapatriements 1954-1964*, Aix-en-Provence : Edisud, Actes du colloque Marseille 11-12-13 mai 1995, 222 p., pp. 165-170.
- HOVANESSIAN Martine**, 1992, *Le lien communautaire. Trois générations d'Arméniens*, Paris : Armand Colin, 321 p. (coll. L'ancien et le nouveau).
- HUNT Jennifer**, 1992, « The impact of the 1962 repatriates from Algeria on the french labor market », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 45, n°3, avril 1992, pp. 556-572.
- HUREAU Joëlle**, 1990, « Associations et souvenir chez les Français rapatriés d'Algérie », in RIOUX Jean-Pierre (dir.), *La guerre d'Algérie et les Français*, actes du colloque de l'Institut français du temps présent, Paris, 15-17 décembre 1988, [Paris] : Fayard (St Amand Montrond – Cher : Impr. Bussière), 700 p., pp. 517-525.

HUREAU Joëlle, 2001, *La mémoire des Pieds-Noirs, de 1830 à nos jours*, Paris : Ed. Perrin, 279 p. (coll. Pour l'histoire).

IREDIC (sous la direction de NOUSCHI André), 1971, *Scolarisation et intégration professionnelle*, Université de Nice, Nice : Institut d'études et de recherches interethniques et interculturelles, 85 p.

IRLINGER Paul, LOUVEAU Catherine, METOUDI Michèle, 1989, *Méthodologie de l'enquête. Tours et détours d'une recherche sur les pratiques physiques et sportives*, Paris : INSEP, 286 p. (coll. Recherche).

ISNARD Hildebert, 1971, *Géographie de la décolonisation*, Paris : PUF, 224 p. (coll. SUP « Le Géographe »).

ISNARD Hildebert, 1980, « Méthodologie et géographie », *Annales de géographie*, n°492, pp. 129-143.

JORDI Jean-Jacques, 1992, « De l'accueil au transit : Marseille, centre de redéploiement des rapatriés d'Algérie en 1962 », in **KHELLIL Mohand, MAURIN Jules** (dir.), *Les rapatriés d'Algérie en Languedoc-Roussillon 1962-1992*, actes du colloque international de Montpellier, 14-16 novembre 1991, Montpellier : Presses de l'imprimerie de recherche – Université Paul Valéry, 221 p., pp. 25-35.

JORDI Jean-Jacques, 1993, *De l'exode à l'exil : rapatriés et Pieds-Noirs en France. L'exemple marseillais (1954-1992)*, Paris : Ed. L'Harmattan, 250 p. (coll. Histoire et Perspectives Méditerranéennes).

JORDI Jean-Jacques, 1995, *1962 : l'arrivée des Pieds-noirs*, Paris : Editions Autrement, 139 p. (collection Français d'ailleurs, peuple d'ici).

JORDI Jean-Jacques, TEMIME Emile (dir.), 1996, *Marseille et le choc des décolonisations. Les rapatriements 1954-1964*, Aix-en-Provence : Edisud, Actes du colloque Marseille 11-12-13 mai 1995, 222 p.

JORDI Jean-Jacques, HAMOUMOU Mohand, 1999, *Les harkis, une mémoire enfouie*, Paris : Ed. Autrement, 137 p. (coll. Monde – HS n°112, février 1999).

JORDI Jean-Jacques, 2000, « Les Français d'Algérie rapatriés à Alicante », in **PATHE Anne-Marie, LEFEUVRE Daniel** (dir.), *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises*, actes du colloque en l'honneur de Charles-Robert Ageron à Paris - Sorbonne (23-25 novembre 2000), Paris : Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 683 p., pp. 379-391.

JORDI Jean-Jacques, 2002a, « Les Pieds-Noirs : constructions identitaires et réinvention des origines », *Hommes et Migrations*, n°1236, mars-avril 2002, pp. 14-21.

JORDI Jean-Jacques, 2002b, in dossier « Pieds-Noirs 40 ans déjà », *Pays de Provence Côte d'Azur*, n°28, mars-avril 2002, p. 33.

JOUTARD Philippe, 1986, « De la définition de l'étranger à la notion d'espace culturel », *Etudes vauclusiennes*, n°XXXVI, juillet-décembre 1986 (« L'Etranger »), pp. 1-2.

JULIEN Charles-André, 1964, *La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, tome 1 de *Histoire de l'Algérie contemporaine*, Paris : Presses Universitaires de France, 632 p.

KASTORYANO Riva, 2000, « Immigration, communautés transnationales et citoyenneté », *Revue Internationale des Sciences Sociales*, n°165, pp. 353-359.

KHELLIL Mohand, MAURIN Jules (dir.), 1992, *Les rapatriés d'Algérie en Languedoc-Roussillon 1962-1992*, actes du colloque international de Montpellier, 14-16 novembre 1991, Montpellier : Presses de l'imprimerie de recherche – Université Paul Valéry, 221 p.

KHELLIL Mohand, 1997, « L'installation des rapatriés d'Algérie en France », in **GALISSOT René** (dir.), *Les Accords d'Evian en conjoncture et en longue durée*, Paris : Karthala, Institut Maghreb-Europe, pp. 141-154.

KNAFOU Remy (dir.), *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, France : Ed. Belin, 247 p.

KROEBER Alfred L., KLUCKHOHN Clyde, 1952, *Culture. A critical review of concepts and definitions*, New York : Vintage books, 435 p.

- LACOSTE Yves**, 1997, « Encore et toujours des territoires », in BONNEMAISON Joël, CAMBREZY Luc, BOURGEOIS-QUINTY Laurence (dir.), 1997a, *Le territoire, lien ou frontière ? Identités, conflits ethniques, enjeux et recompositions territoriales*, actes du colloque organisé par le Laboratoire « Espace et culture » et l'ORSTOM, Université de Paris-Sorbonne, 2-4 octobre 1995, Paris : Ed. de l'ORSTOM, cédérom (collection Colloques et séminaires).
- LACROIX François**, 2004, « Territoires de vie et territoires institutionnels. Lieux et diversités en Ile de France », in DROBENKO Bernard (dir.), *Territoires et minorités : la situation des gens du voyage (Les Cahiers du CREDEAU, n°12)*, actes du colloque du 25 et 26 mars 2004 à Limoges, Limoges : Presse Universitaire de Limoges (Pulim), 231 p., pp. 97-108.
- LE BERRE Maryvonne**, 1983, « Territoires », in BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise (dir.), *Encyclopédie de Géographie*, 2^{ème} édition, Paris : Economica, 1167 p., pp. 601-622.
- LE BOSSE Mathias**, 1999, « Les questions d'identité en géographie culturelle. Quelques aperçus contemporains », *Géographie et Cultures*, n°31 (« La postmodernité. Visions anglophone et francophone »), pp. 115-126
- LECONTE Daniel**, 1980, *Les Pieds-Noirs, histoire et portrait d'une communauté*, Paris : Editions du Seuil, 308 p. (collection L'histoire immédiate).
- LEES Christiane**, 1996, « L'établissement des Pieds-Noirs dans le Midi méditerranéen français », in JORDI Jean-Jacques, TEMIME Emile (dir.), *Marseille et le choc des décolonisations. Les rapatriements 1954-1964*, Aix-en-Provence : Edisud, Actes du colloque Marseille 11-12-13 mai 1995, 222 p., pp. 105-116.
- LEFEUVRE Daniel**, 2002, « Ils sont restés en Algérie... », *Guerre d'Algérie magazine*, n°4, juillet/août 2004, pp. 50-53.
- LEFORT Isabelle**, 1992, *La lettre et l'esprit. Géographie scolaire et géographie savante en France 1870-1970*, Paris : éd. du CNRS, 246 p. (coll. Mémoires et documents de géographie).
- LEVY Jacques**, 1999, *Le tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*, Paris : Belin, 399 p. (coll. Mappemonde).
- LEVY Jacques, LUSSAULT Michel** (dir.), 2000, *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris : Belin, 351 p. (coll. Mappemonde).
- LEVY Jacques, LUSSAULT Michel** (dir.), 2003, *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris : Belin, 1033 p.
- LIPIANSKY Edmond Marc**, 1998, « Comment se forme l'identité des groupes », in RUANO-BORBOLAN Jean-Claude (coordonné par), *L'identité : l'individu, le groupe, la société*, Auxerre : Ed. Sciences Humaines, pp. 143-147.
- LOUGHLIN John**, 1990, « Les Pieds-Noirs en Corse », in RIOUX Jean-Pierre (dir.), *La guerre d'Algérie et les Français*, actes du colloque de l'Institut français du temps présent, Paris, 15-17 décembre 1988, [Paris] : Fayard (St Amand Montrond – Cher : Impr. Bussière), 700 p., pp. 362-366.
- LYNCH Kevin**, 1992 (1969), *L'image de la cité*, traduit par Marie-Françoise et Jean-Louis Vénard, Poitiers : Aubin Imprimeur (Dunod), 221 p. (coll. Aspects de l'urbanisme).
- MacCANNELL Dean**, 1976, *The Tourist : a new theory of the leisure class*, London : Macmillan, 214 p.
- MADAWI Al Rasheed**, 1994, « The myth of return : Iraqi Arab and Assyrian refugees in London », *Journal of refugee studies*, 7 / 2-3, pp. 199-219.
- MAFFESOLI Michel**, 1988, *Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Paris : Méridiens Klincksieck, 283 p. (coll. Le Livre de Poche – biblio essais).
- MAFFESOLI Michel**, 1997, *Du nomadisme. Vagabondages initiatiques*, Paris : Librairie générale française, 190 p. (coll. Le Livre de Poche, Biblio essais).
- MA MUNG Emmanuel**, 2000, *La diaspora chinoise, géographie d'une migration*, Gap ; Paris : Ohpris, 176 p. (coll. Géophrys).

MANCERON Gilles, REMAOUN Hassan, 1993, *D'une rive à l'autre. La guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire*, Paris : Syros, 292 p.

MARIE Michel, 1982, in Groupe Dupont (Avignon), *Les territoires de la vie quotidienne : recherche de niveaux signifiants dans l'analyse géographique*, actes du colloque Géopoint 82 à Avignon, Avignon : Faculté des Lettres et Sciences Humaines, 442 p. (coll. Géopoint), p. 229.

MEDAM Alain, 1993, « Diaspora/Diasporas. Archétype et typologie », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol. 9, n°1, pp. 59-66.

MEHDAOUI Zahir, 2004, « Les Pieds-Noirs dans les rues d'Alger », *L'Expression*, 12 septembre 2004, p. 3.

MERTON Robert, 1957, *Social theory and social structure*, Glencoe : Free Press, 645 p.

MIGNOTTE Alexandre, 2004, *Entre fragmentation et interconnexion territoriale : la gestion des réseaux de sentiers en espaces naturels protégés rhône-alpins*, Thèse de doctorat : Géographie : Grenoble I : 2004, sous la direction de Hervé Gumuchian, 550 p.

MOLES Abraham, 1995 (1983), « Vers une psycho-géographie », in BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Paris : Economica, pp. 159-187.

MOUMEN Abderahmen, 2003, *Les Français musulmans en Vaucluse 1962-1991. Installation et difficultés d'intégration d'une communauté de rapatriés d'Algérie*, Paris : L'Harmattan, 208 p. (coll. Histoire et perspectives méditerranéennes).

MUCCHIELLI Alex (dir.), 1996, *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris : Armand Colin – Masson, 275 p. (coll. U).

NOIN Daniel, CHAUVIRE Yvan, BRUNET Roger, 1995, « La population par âge et par sexe », in BRUNET Roger, AURIAC Franck (dir.), *Atlas de France – volume 2 Population*, coordination scientifique du volume par Yvan Chauviré, Daniel Noin, Montpellier - Paris : GIP Reclus – La Documentation Française, 128 p., p. 50-58.

NORA Pierre (dir.), 1997 (1984), *Les lieux de mémoire. La République, la Nation, les France* (3 volumes), Paris : Gallimard, 4 751 p. (coll. Quarto).

PALACIO Léo, 1968, *Les Pieds-Noirs dans le monde*, Paris : Ed. John Didier, 223 p.

PATHE Anne-Marie, LEFEUVRE Daniel (dir.), 2000, *La guerre d'Algérie au miroir des décolonisations françaises*, actes du colloque en l'honneur de Charles-Robert Ageron à Paris - Sorbonne (23-25 novembre 2000), Paris : Société Française d'Histoire d'Outre-Mer, 683 p.

PAUL-LEVY Françoise, SEGAUD Marion, 1983, *Anthropologie de l'espace*, Paris : Ed. Centre Georges Pompidou, 346 p.

PERVILLE Guy, 1996, « Le rôle de la colonisation de peuplement dans la politique de la France en Algérie et dans l'organisation de la colonie », in SAUSSOL Alain et ZITOMERSKY Joseph (dir.), *Colonies, Territoires, Sociétés : l'enjeu français*, Paris ; Montréal : L'Harmattan, pp. 167-177.

PERVILLE Guy, 1997, « Comment appeler les habitants de l'Algérie avant la définition légale d'une nationalité algérienne ? », *Cahiers de la Méditerranée*, 54, juin 1997, pp. 55-60.

PIOLLE Xavier, 1990, « Mobilité, identités, territoires », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 65, n°3, pp. 149-154.

PIOLLE Xavier, 1990-91, « Proximité géographique et lien social, de nouvelles formes de territorialité ? », *L'espace géographique*, tome XIX-XX, n°4, pp. 349-358.

PIVETEAU Jean-Luc, 1993, « La territorialité des Hébreux : l'affaire d'un petit peuple il y a longtemps, ou un cas d'école pour le III^e millénaire ? (quelques conjectures, quelques jalons) », *L'Espace géographique*, n°1, pp. 26-34.

PIVETEAU Jean-Luc, 1995, « Le territoire est-il un lieu de mémoire ? », *L'Espace géographique*, n°2, pp. 113-123.

- PLASSARD François**, 1995 (1983), « Les réseaux de transport et de communication » in BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise (dir.), *Encyclopédie de Géographie*, 2^{ème} édition, Paris : Economica, 1167 p., pp. 515-538.
- POMPONI Francis**, 1996, « Les Pieds-Noirs en Corse », in JORDI Jean-Jacques, TEMIME Emile (dir.), *Marseille et le choc des décolonisations. Les rapatriements 1954-1964*, Aix-en-Provence : Edisud, Actes du colloque Marseille 11-12-13 mai 1995, 222 p., pp. 117-124.
- PREVELAKIS Georges** (dir.), 1996a, *Les réseaux des diasporas / The networks of diasporas*, Actes du colloque organisé par le Comité national français de géographie et le KYKEM, Larnaca (Chypre), 25-28 avril 1993, Paris : L'Harmattan, 444 p. (coll. Géographie et cultures).
- PREVELAKIS Georges**, 1996b, « Les réseaux des diasporas », in PREVELAKIS George (dir.), *Les réseaux des diasporas / The networks of diasporas*, Actes du colloque organisé par le Comité national français de géographie et le KYKEM, Larnaca (Chypre), 25-28 avril 1993, Paris : L'Harmattan, 444 p. (coll. Géographie et cultures), pp. 29-34.
- PREVELAKIS Georges**, 2005, « Les diasporas comme négation de l'"idéologie géographique" », in ANTEBY-YEMINI Lisa, BERTHOMIERE William, SHEFFER Gabriel (dir.), *Les diasporas. 2 000 ans d'histoire*, actes du colloque de Poitiers « 2 000 ans de diasporas » (14-16 février 2002), Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 497 p., pp. 113-124.
- RAFFESTIN Claude**, 1977, « Paysage et territorialité », *Cahiers de Géographie du Québec*, vol. 21, n°53-64, sept.-déc. 1977, pp. 123-134.
- RAFFESTIN Claude**, 1980, *Pour une géographie du pouvoir*, Paris : Librairies Techniques, 249 p. (coll. Géographie économique et sociale).
- RETAILLE Denis**, 1997, *Le monde du géographe*, Paris : Presses des Sciences Po, 283 p. (coll. Références inédites).
- RETAILLE Denis**, 1998, « Concepts du nomadisme et nomadisme des concepts », in KNAFOU Remy (dir.), *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, France : Ed. Belin, pp. 37-58.
- RETAILLE Denis**, 2000, « Penser le monde », in LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris : Belin, 351 p. (coll. Mappemonde), pp. 273-286.
- REYNIERS Alain**, 2004, « Migrations, mobilité et territorialité chez les tsiganes », in DROBENKO Bernard (dir.), *Territoires et minorités : la situation des gens du voyage (Les Cahiers du CREDEAU, n°12)*, actes du colloque du 25 et 26 mars 2004 à Limoges, Limoges : Presse Universitaire de Limoges (Pulim), 231 p, pp. 63-71.
- RICOEUR Paul**, 2000, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris : Seuil, 675 p. (coll. L'ordre philosophique).
- RIGONI Isabelle**, 2000, *Mobilisations, actions et recompositions : migrants de Turquie et réseaux associatifs en France, en Allemagne et en Belgique*, Thèse de doctorat : Science politique : Paris 8 : 2000, sous la dir. de Pierre Cours-Salies.
- RIOUX Jean-Pierre** (dir.), 1990, *La guerre d'Algérie et les Français*, actes du colloque de l'Institut français du temps présent, Paris, 15-17 décembre 1988, [Paris] : Fayard (St Amand Montrond – Cher : Impr. Bussière), 700 p.
- RODOLICO Thérèse**, 1965, *Carnoux-en-Provence*, Diplôme d'études supérieures de géographie : Aix-en-Provence.
- ROGNANT L. et SCHULTZ Joseph**, 1964, « Les rapatriés d'Afrique du Nord dans l'Hérault (1954-1964) », *Bulletin de la Société languedocienne de géographie*, tome XXXV, 3^e-4^e fascicules, juillet-décembre 1964, pp. 283-417.
- RUANO-BORBOLAN Jean-Claude** (coordonné par), 1998, *L'identité : l'individu, le groupe, la société*, Auxerre : Ed. Sciences Humaines, 394 p.
- SAEZ Jean-Pierre** (dir.), 1995, *Identités, cultures et territoires*, Paris : éd. Desclée de Brouwer, 267 p. (coll. Habiter).

- SARIROGLOU Laetitia**, 2004, « Le retour de 300 pieds-noirs », *La Provence*, 14 septembre 2004.
- SAUSSOL Alain, ZITOMERSKY Joseph** (dir.), 1996, *Colonies, Territoires, Sociétés : l'enjeu français*, Paris - Montréal : L'Harmattan, 284 p.
- SAVARESE Eric**, 2002, *L'invention des Pieds-Noirs*, Paris : Ed. Séguier, 283 p. (collection Les Colonnes d'Hercule, Sociologie/Politique).
- SAYAD Abdelmalek**, 1977, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°15, juin 1977, pp. 59-79.
- SAYAD Abdelmalek**, 1999, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, St Amand Montrond (cher) : Seuil, 437 p. (coll. Liber).
- SCHNAPPER Dominique**, 1998, *La relation à l'autre. Au cœur de la pensée sociologique*, Paris : Gallimard, 562 p.
- SCHNAPPER Dominique**, 2001, « De l'Etat-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora », *Revue européenne des migrations internationales*, n°17/2, pp. 9-36.
- SCHULTZ Joseph**, 1992, « L'effet rapatrié dans l'Hérault », in KHELLIL Mohand, MAURIN Jules (dir.), *Les rapatriés d'Algérie en Languedoc-Roussillon 1962-1992*, actes du colloque international de Montpellier, 14-16 novembre 1991, Montpellier : Presses de l'imprimerie de recherche – Université Paul Valéry, 221 p., pp. 11-23.
- SCOTTO Jean-Claude**, 1996, « Transplantations de populations et traumatismes psychologiques » in JORDI Jean-Jacques, TEMIME Emile (dir.), *Marseille et le choc des décolonisations. Les rapatriements 1954-1964*, Aix-en-Provence : Edisud, Actes du colloque Marseille 11-12-13 mai 1995, 222 p., pp. 145-149.
- SEMPERE SOUVANNAVONG Juan David**, 1998, *Los « Pieds-Noirs » en Alicante. Las migraciones inducidas por la descolonización*, Alicante : Publicaciones de la Universidad de Alicante, 123 p., p. 34.
- SEMPERE SOUVANNAVONG Juan David**, 2001, « Les pieds-noirs à Alicante », *Revue européenne des migrations internationales*, n°17/3, pp. 173-197.
- SEMPRINI Andrea**, 1997, *Le multiculturalisme*, Paris : PUF, 127 p. (coll. Que sais-je ?).
- Service central des rapatriés**, 1996, *Bilan de l'exécution de la loi du 26 décembre 1961 relative à l'accueil et à la réinstallation des Français d'Outre-mer* (mai 1996), 29 p.
- SGARD Anne**, 1997, *Paysages du Vercors : entre mémoire et identité*, Grenoble : Revue de Géographie Alpine (numéro hors série), 166 p. (coll. Ascendances).
- SHEFFER Gabriel**, 1993, « Ethnic diasporas : a threat to their hosts ? », in WEINER Myron (ed.), *International migration and security*, Boulder : Westview Press, 333 p., pp. 263-285.
- SIBLEY David**, 1995, *Geographies of exclusion : society and difference in the West*, Londres : Routledge, 206 p.
- STASZAK Jean-François, COLLIGNON Béatrice, CHIVALLON Christine et al.** (textes rassemblés et présentés par), 2001, *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*, Paris : Belin, 313 p. (coll. Mappemonde).
- STASZAK Jean-François**, 2001, « Les enjeux de la géographie anglo-saxonne », in STASZAK Jean-François, COLLIGNON Béatrice, CHIVALLON Christine et al. (textes rassemblés et présentés par), *Géographies anglo-saxonnes. Tendances contemporaines*, Paris : Belin, 313 p. (coll. Mappemonde), pp. 7-22.
- STOCK Mathis**, 2004, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », *EspacesTemps.net*, textuel, 18 décembre 2004, <http://espacestemp.net/document1138.html>.
- STORA Benjamin**, 1991a, *Histoire de l'Algérie coloniale (1830-1954)*, Paris : Editions La Découverte, 126 p. (collection Repères).
- STORA Benjamin**, 1991b, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris : La Découverte, 368 p.

STORA Benjamin, 1993, *Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Paris : Editions La Découverte, 123 p. (collection Repères).

STORA Benjamin, 2002, « Exils multiples des Juifs d'Algérie », *Guerre d'Algérie magazine*, n°6, novembre-décembre 2002, pp. 46-51.

TAJFEL Henri, TURNER John C., 1979, « An integrative theory of intergroup conflict », in AUSTIN William G. and WORCHEL Stephen (eds.), *The social psychology of intergroup relations*, Monterey (Californie) : Brooks/Cole Pub. Co., 369 p., pp. 39-47.

TARRIUS Alain, 1989, *Anthropologie du mouvement*, Caen : Ed. Paradigme, 185 p. (coll. Transports et communication).

TARRIUS Alain, 2000, *Les nouveaux cosmopolitismes : mobilités, identités, territoires*, La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 262 p. (collection Essai).

TAYLOR Peter J., 1999, « Place, spaces and Macy's : place-space tensions in the political Geography of modernities », *Progress in Human Geography*, 23, 1, pp. 7-26.

TEMIME Émile, 1999, *France, terre d'immigration*, Evreux : Gallimard, 160 p. (coll. Découvertes Gallimard, Histoire).

TER MINASSIAN Anahide, 1994, « La diaspora arménienne », *L'Espace géographique*, n°2, tome 23, pp. 115-128.

THOMASSET Alain, 1996, « Réflexions pour conclure », *Projet*, n°248 (« Mémoires des peuples »), hiver 1996-1997, 126 p., pp. 79-85.

TÖNNIES Ferdinand, 1944 (1887), *Communauté et société. Catégories fondamentales de la sociologie pure*, introduction et traduction de J. Leif, Paris : PUF, 247 p. (coll. Bibliothèque de la philosophie contemporaine).

TÖLÖLYAN Khachig, 1996, « Rethinking diaspora(s) : stateless power in the transnational moment », *Diaspora*, 5 / 1, pp. 3-36.

TOURNIER Paul, 1985, *L'homme et son lieu. Psychologie et foi*, Neuchâtel - Paris : Delachaux et Niestlé éditeurs, 223 p. (coll. L'homme et ses problèmes).

TUAN Yi-Fu, 1974, « Space and place : humanistic perspective », *Progress in Geography*, vol. 6, pp. 213-253.

TUAN Yi-Fu, 1977, *Space and place : the perspective of experience*, London : Edward Arnold, 235 p.

VALOGNES Stéphane, 2004, « Travail de mémoire, monument, revendication toponymique et appropriation de l'espace : à propos des mémoires de l'esclavage », *ESO*, n°21, mars 2004, pp. 95-97.

VANIER Martin, 2002, « Les espaces du politique : trois réflexions pour sortir des limites du territoire », in DEBARBIEUX Bernard, VANIER Martin (dir.), *Ces territorialités qui se dessinent*, La Tour d'Aigues : éd. de l'Aube – DATAR, 267 p. (coll. Bibliothèque des territoires), pp. 75-89.

VERDES-LEROUX Jeannine, 2001, *Les Français d'Algérie de 1830 à aujourd'hui. Une page d'histoire déchirée*, Paris : Fayard, 492 p.

VESCHAMBRE Vincent, 2004, « Appropriation et marquage symbolique de l'espace : quelques éléments de réflexion », *ESO*, n°21, mars 2004, pp. 73-77.

VIALA Jean-Jacques, 2001, *Pieds-Noirs en Algérie après l'indépendance. Une expérience socialiste*, Paris : L'Harmattan, 315 p.

VIARD Jean, 1994, *La société d'archipel ou les territoires du village global*, La Tour d'Aigues : éd. de l'Aube, 216 p. (coll. Monde en cours).

VIARD Jean, 2001, « L'économiste : mobilité, identité et patrimoine », in DATAR, *Pays d'art et d'histoire et Pôles d'économie du patrimoine. La valorisation du patrimoine dans le développement local*, Paris : La Documentation française – coédition Datar/Direction de l'architecture et du patrimoine, 184 p., pp. 13-16.

VICENTE Manuela, 2004, « Vivre avec sa différence », in DROBENKO Bernard (dir.), *Territoires et minorités : la situation des gens du voyage (Les Cahiers du CREDEAU, n°12)*, actes du colloque du 25 et 26 mars 2004 à Limoges, Limoges : Presse Universitaire de Limoges (Pulim), 231 p., pp. 31-46.

VIEILLARD-BARON Hervé, 1997, « Les banlieues françaises entre exclusion et intégration », in BAILLY Antoine S. (dir.), *Terres d'exclusions, terres d'espérances*, Paris : Economica, pp. 27-40.

VILLENEUVE Paul, 1995 (1983), « Les minorités dans le monde », in BAILLY Antoine, FERRAS Robert, PUMAIN Denise (dir.), *Encyclopédie de Géographie*, Paris : Economica, 2^{ème} édition, pp. 889-902.

VOLLE Jean-Paul, 2002, « L'effet Sud » (« Voisinages » et « Linéarité »), in ROUZIER Jacques (dir.), *Le Languedoc-Roussillon : 1950-2001. Histoire d'une mutation*, Toulouse : éd. Privat, 236 p., pp. 142-147.

WEBER Max, (1922) 1971, *Economie et société*, Paris : Plon, 650 p.

WIEVIORKA Michel, 2001, *La différence*, Paris : Balland (coll. Voix et regards), 200 p.

SITES INTERNET MENTIONNES

- Site de l'INSEE : www.insee.fr
- Site Internet du réseau Quetelet : <http://www.centre.quetelet.cnrs.fr/>
- Site Internet du Laboratoire d'Analyse Secondaire et des Méthodes appliquées à la Sociologie (LASMAS) : http://www.iresco.fr/labos/lasmas/accueil_f.htm
- Site Internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : <http://www.finances.gouv.fr/>
- Site du Cercle Algérieniste : www.cerclealgerianiste.asso.fr
- Site de l'association Coup de Soleil : www.coupdesoleil.net
- Site Internet de l'Association Nationale des Français d'Afrique du Nord, d'Outre-Mer et de leurs Amis (ANFANOMA) : <http://anfanomanationale.free.fr/index.php>
- Site concernant les Pieds-Noirs : www.ifrance.com/memorial/pages/nosori
- Site dédié à la ville d'Alger : <http://vieilalger.free.fr/>
- Site de Pieds-Noirs d'Algérie regroupant des photos de villes et de villages d'Algérie d'avant 1962, mais aussi des photographies prises de nos jours en Algérie et en France métropolitaine : <http://www.denisdar.com/>
- Site Internet de l'agence de voyage Croisitour : <http://algerie.croisitour.com/>
- Site Internet de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés : <http://www.cnil.fr/>

ANNEXES

- **ANNEXE 1 :**

LE GUIDE D'ENTRETIEN p. 405

- **ANNEXE 2 :**

INFORMATIONS RELATIVES A LA PREMIERE ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE
REALISEE EN 2002 (lors d'un congrès du Cercle Algérieniste, à Grenoble) p. 407

- **ANNEXE 3 :**

INFORMATIONS RELATIVES A LA SECONDE ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE MENE
EN 2004..... p. 415

ANNEXE 1 :

LE GUIDE D'ENTRETIEN

Aucun entretien retranscrit n'est mis à disposition du lecteur en annexe dans un souci de respect de l'anonymat garanti aux personnes enquêtées. Les individus s'étant prêtés au jeu de l'entretien ont en effet retracé leurs parcours de vie (résidentiel, professionnel, etc.) ainsi que celui de leur famille. Il pourrait s'avérer aisé pour d'autres membres du groupe social de les reconnaître à la lecture de la retranscription.

GUIDE D'ENTRETIEN

Je réalise une thèse en géographie sur la population française d'Algérie. Ce n'est pas tellement l'histoire de l'Algérie ou de la guerre d'Algérie qui m'intéresse. Ce sont les parcours de vie individuels et familiaux jusqu'à aujourd'hui.

Pouvez-vous me raconter l'histoire de votre famille et la votre concernant l'Algérie ?

Origines avant l'Algérie

- Date d'arrivée de la famille en Algérie
- Qui
- Pourquoi
- Où
- Origines géographiques avant l'Algérie

L'Algérie de 1830 à 1962

- date de naissance
- lieu de naissance
- lieu(x) de vie
- profession
- images des paysages
- vision de l'Algérie à l'époque
- quelle position quant à l'indépendance de l'Algérie

Départ de l'Algérie

- Date
- Age
- Pourquoi
- Comment (moyens de transport)
- Avec qui

Arrivée en métropole

- Où
- Pourquoi
- Situation familiale
- Situation financière
- Situation professionnelle
- La question de l'accueil
- La question du logement

Le parcours résidentiel

- Le(s) lieu(x) d'installation
- Quand
- Pourquoi
- Choix personnels / familiaux / professionnels ou Imposition
- Vie à l'étranger
- Vie DOM-TOM / Corse

Le lieu de vie actuel / la maison

- Situations familiale / personnelle / professionnelle actuelles
- Lieu de vie actuel
- Description environnement lieu de vie actuel
- Plantation du jardin (olivier, bougainvillier, etc.)
- Photo / Images
- Nom de la maison
- Décoration
- Produits de consommation /Plats

Les enfants

- Enfants ou non
- Age
- Lieu(x) de vie
- Intérêt Algérie / Histoire

La vie du groupe

- Les réseaux (liens familiaux, amicaux)
- Revendication d'une appartenance
- Adhésion à des associations
- Pourquoi adhésion ou non
- Vision du groupe
- Vision du devenir du groupe

Le territoire

- Quel territoire en métropole
 - Lieu(x) de rencontre
 - Marques dans l'espace (marqueurs territoriaux)
 - Connaissance de tel ou tel lieu / haut-lieu
- Quel territoire en Algérie
 - Retour Algérie
- Quel territoire dans le monde
 - Lieu(x) de vacances / ressourcement – Pourquoi

ANNEXE 2 :

INFORMATIONS RELATIVES A LA PREMIERE ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE REALISEE EN 2002 (lors d'un congrès du Cercle Algérianiste, à Grenoble)

- Questionnaire de la première enquête menée en 2002
- Profil des Pieds-Noirs ayant rempli le questionnaire lors de l'enquête menée en 2002

Edwige GARNIER
Doctorante en Géographie - Université Joseph Fourier
TEO-CERMOSEM
Domaine Olivier de Serres
07170 Mirabel
Tél. : 04 75 36 30 54
edwige_garnier@yahoo.fr

QUESTIONNAIRE

(dans le cadre de la préparation d'un travail de doctorat)

L'analyse de l'ensemble des questionnaires qui me seront rendus devrait permettre d'enrichir ma réflexion et de trouver quelques réponses aux nombreuses interrogations qui se posent à moi concernant la population française d'Algérie ; interrogations relatives à la culture, l'identité et le territoire des Pieds-Noirs.

Merci de répondre aussi précisément que possible à chacune des questions posées et de me remettre ce questionnaire.

SITUATION SOCIALE ET FAMILIALE

- Nom et/ou Prénom (facultatif) :
- Sexe : homme femme
- Mois et année de naissance :/19.....
- Origine (la votre ou celle de vos parents) :
 Algérie Maroc Tunisie Autre
- Lieu de naissance :
- Situation matrimoniale : célibataire marié(e)
 concubinage veuf / veuve
- Nombre d'enfants :
Et âge des enfants éventuels :
- Situation professionnelle :
 - Quel est votre statut ? Actif Etudiant
 Retraité Autre non-actif
 - Quel est (ou était) votre métier ?.....

PARCOURS RESIDENTIEL

- Votre date de départ d'Afrique du Nord (ou celle de vos parents) :
- Votre 1er lieu d'installation (ou celui de vos parents) après l'Afrique du Nord (commune, département):
 - Pourquoi ?
 - Est-ce un choix ? une obligation ?
- Votre parcours résidentiel avec, pour chaque changement, date approximative de déménagement et raison du déplacement (raison professionnelle, personnelle, opportunités diverses, etc.) :

.....
.....
.....
- Votre lieu de vie actuel (commune, département) :
Depuis quand ?
Quelle est la raison de cette localisation ?

.....
- Volonté de déménagement dans le futur ? Oui Non
Si oui, où ?
Pourquoi ?

.....
- Lieu de vie actuel des enfants (ou des parents) :
.....

VIE DE LA COMMUNAUTE

- Votre groupe « identitaire » (plusieurs réponses sont possibles) :
 Rapatriés d'Algérie Rapatriés du Maroc ou de Tunisie
 Autres rapatriés Algériens
 Pieds-Noirs Français d'Algérie
 Juifs « Pieds-Noirs » Français musulmans
 Fils ou petits-fils de Pieds-Noirs
 Fils ou petits-fils de Français musulmans
 Français

- Etes-vous adhérents ou avez-vous adhéré à une (ou plusieurs) association(s) relative(s) à l'Afrique du Nord ? Oui Non
• Si oui, la ou lesquelles ?
• Depuis quand ou à quelle époque ?
• Dans quel objectif ?

.....
.....
- Participez-vous ou avez-vous participé à des manifestations, des cérémonies, des voyages, etc., relatifs à l'Afrique du Nord ?
 Oui Non
• Si oui, le ou lesquels ?
• Depuis quand ou à quelle époque ?
• Dans quel objectif ?

.....
.....
- Vos enfants ou vos parents (à votre connaissance) sont-ils ou ont-ils été adhérents d'une (ou plusieurs) association(s) relative(s) au territoire d'Afrique du Nord ? Oui Non
• Si oui, la ou lesquelles ?
• Depuis quand ou à quelle époque ?

.....
.....
- Vos enfants ou vos parents (à votre connaissance) participent-ils ou ont-ils participé à des manifestations, des cérémonies, des voyages, etc., relatifs à l'Afrique du Nord ? Oui Non
• Si oui, le ou lesquels ?
• Depuis quand ou à quelle époque ?

-Connaissez-vous des lieux de rencontre préférentiels (pour des fêtes, des cérémonies commémoratives ou religieuses, etc.) ou des lieux de mémoire en « métropole » pour la « communauté » française d'Afrique du Nord ? Oui Non

Lesquels ?

-Quel serait, selon vous, le territoire des Français d'Afrique du Nord aujourd'hui en France métropolitaine (type de région, de commune, agglomération) ?

-Pensez-vous que les Français d'Afrique du Nord possèdent une culture particulière, différente de celle des « métropolitains » ?.....
Si oui, laquelle ?

Pourquoi ?

-Pensez-vous que quelque chose est transmis aux enfants ou petits-enfants de Français d'Afrique du Nord ? Oui Non

• Pourquoi ?

• Si oui, quoi ?

-Pensez-vous que les Français d'Algérie ou d'Afrique du Nord partagent une identité commune ? Oui Non

Si oui, laquelle ?

-Pour vous, quel est l'avenir de la « communauté » des Français d'Algérie ?

Vos remarques ou compléments éventuels peuvent être formulés au dos de cette feuille.

Accepteriez-vous d'être contacté pour une discussion plus approfondie concernant ces questions ? Votre anonymat sera bien entendu respecté pour toute utilisation d'informations vous concernant. Oui Non

Si oui, merci de me laisser vos coordonnées :

- NOM Prénom :
- Adresse :
- Numéro de téléphone :
- E-Mail (éventuellement) :

**Profil des personnes ayant rempli le questionnaire
lors de l'enquête menée en 2002**

Sexe :

	Nombre	Fréquence
Masculin	85	65,9 %
Féminin	44	34,1 %
Nombre de questionnaires	129	100 %

Classes d'âges :

	Nombre	Fréquence
né(e) après 1962	1	0,8 %
37-39 ans	1	0,8 %
40-44 ans	3	2,3 %
45-49 ans	4	3,1 %
50-54 ans	14	10,9 %
55-59 ans	20	15,5 %
60-64 ans	24	18,6 %
65-69 ans	39	30,2 %
70-74 ans	17	13,2 %
75-79 ans	3	2,3 %
80-84 ans	0	0,0 %
85-89 ans	1	0,8 %
90 ans et plus	1	0,8 %
Non réponse	1	0,8 %
Nombre de questionnaires	129	100 %

Pays d'origine en Afrique du Nord :

	Nombre	Fréquence
Algérie	116	89,9 %
Maroc	5	3,9 %
Tunisie	0	0,0 %
Autre	8	6,2 %
Nombre de questionnaires	129	100 %

Lieu de naissance :

	Nombre	Fréquence
Département d'Alger	65	50,4 %
Département de Constantine	21	16,3 %
Département d'Oran	23	17,8 %
Autre Algérie	2	1,6 %
Maroc	4	3,1 %
Tunisie	1	0,8 %
Métropole	12	9,3 %
Autre	1	0,8 %
Nombre de questionnaires	129	100%

Activité actuelle :

	Nombre	Fréquence
Actif	23	17,8 %
Retraité	97	75,2 %
Etudiant	0	0,0 %
Autre non-actif	7	5,4 %
Non réponse	2	1,6 %
Nombre de questionnaires	129	100 %

Date de départ d'Afrique du Nord :

	Nombre	Fréquence
Avant la guerre d'Algérie	1	0,8 %
Pendant la guerre (1954-1961)	20	15,5 %
En 1962	91	70,5 %
En 1963 ou 1964	9	7,0 %
Entre 1965 et 1975	5	3,9 %
Non réponse	3	2,3 %
Nombre de questionnaires	129	100 %

Raison du premier lieu d'installation après l'Afrique du Nord (*réponses multiples*) :

	Nombre	Fréquence
un choix ?	42	32,6 %
une obligation ?	69	53,5 %
non réponse	33	25,6 %
Nombre de questionnaires	129	

Groupes identitaires mentionnés (*réponses multiples*) :

	Nombre	Fréquence
Rapatriés d'Algérie	79	61,2 %
Rapatriés du Maroc ou de Tunisie	7	5,4 %
Algériens	0	0,0 %
Pieds-Noirs	75	58,1 %
Français d'Algérie	70	54,3 %
Juifs "Pieds-Noirs"	3	2,3 %
Français musulmans	2	1,6 %
Fils ou petits-fils de Pied-Noir	0	0,0 %
Fils ou petits-fils de Français musulmans	0	0,0 %
Français	0	0,0 %
Non réponse	13	10,1 %
Nombre de questionnaires	129	

Adhésion à une association :

	Nombre	Fréquence
Oui	109	84,5 %
Non	15	11,6 %
Non réponse	5	3,9 %
Nombre de questionnaires	129	100 %

Adhésion au Cercle Algérianiste :

	Nombre	Fréquence
Oui	96	74,4 %
Non	12	9,3 %
Non réponse	21	16,3 %
Nombre de questionnaires	129	100 %

Adhésion selon le type de l'association (*réponses multiples*) :

	Nombre	Fréquence
Associations revendicatives	22	17,1 %
Amicales	34	26,4 %
Associations à caractère culturel et identitaire	100	77,5 %
Associations Harkis	2	1,6 %
Autres associations	6	4,7 %
Non réponse	22	17,1 %
Nombre de questionnaires	129	

Participation à des manifestations, des cérémonies, des voyages relatifs à l'Afrique du Nord :

	Nombre	Fréquence
Oui	98	76,0 %
Non	25	19,4 %
Non réponse	6	4,7 %
Nombre de questionnaires	129	100 %

Connaissance de lieux de rencontre préférentiels (pour des fêtes, des cérémonies commémoratives ou religieuses, etc.) ou de lieux de mémoire en métropole pour la « communauté » française d'Afrique du Nord :

	Nombre	Fréquence
Oui	94	72,9 %
Non	25	19,4 %
Non réponse	10	7,8 %
Nombre de questionnaires	129	100 %

Existence d'un territoire pied-noir en France métropolitaine :

	Nombre	Fréquence
Oui	34	26,4 %
Oui, mais...	3	2,3 %
Peut-être	2	1,6 %
Non, mais...	14	10,9 %
Non	65	50,4 %
Non réponse	11	8,5 %
Nombre de questionnaires	129	100 %

Culture particulière, différente de celle des « métropolitains », pour les Français d'Afrique du Nord :

	Nombre	Fréquence
Oui	99	76,7 %
Non	11	8,5 %
Ne sais pas	6	4,7 %
Non réponse	13	10,1 %
Nombre de questionnaires	129	100 %

Identité commune des Français d'Algérie ou d'Afrique du Nord :

	Nombre	Fréquence
Oui	111	86,0 %
Non	4	3,1 %
Ne sais pas	3	2,3 %
Non réponse	11	8,5 %
Nombre de questionnaires	129	100%

ANNEXE 3 :

INFORMATIONS RELATIVES A LA SECONDE ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE MENEES EN 2004

- Questionnaire de la seconde enquête menée en 2004
- Profil des Pieds-Noirs ayant rempli le questionnaire lors de l'enquête menée en 2004
- Répartition des Pieds-Noirs par sexe, âge, activité et région selon le Recensement général de la population de 1999 (INSEE) et comparaison avec les membres de cette population ayant répondu à l'enquête par questionnaire menée en 2004

Edwige GARNIER - Doctorante en Géographie
Université Joseph Fourier - CERMOSEM
Domaine Olivier de Serres - 07170 Mirabel
Tél. : 04 75 36 30 54
reseau.rapatrices@free.fr

QUESTIONNAIRE

Ce questionnaire vous est proposé dans le cadre de la préparation d'un travail de doctorat consacré à la population française d'Algérie en 2004 concernant les rapports à l'espace, au territoire de ce groupe social. Merci de répondre aussi précisément que possible à chacune des questions posées et de me renvoyer ce questionnaire à l'aide de l'enveloppe ci-jointe. Aucune information ne sera utilisée de manière nominative ou dans un but commercial.

QUESTIONS LIEES A L'ECHANTILLONNAGE

Afin de vérifier que vous correspondez bien à l'échantillon que j'ai défini, je vous prie de bien vouloir répondre à ces premières questions :

- 1) Etes-vous né(e) en Algérie ? Oui Non
Si non, quel est votre département ou votre pays de naissance ?
- 2) Quels sont votre mois et votre année de naissance ? __/____
- 3) Etes-vous de nationalité française de naissance ? Oui Non
Si non, quelle est votre nationalité de naissance ?
- 4) Etes-vous : un homme ? une femme ?
- 5) Concernant votre activité, êtes-vous :
 actif occupé ? au chômage ? retraité ? étudiant ? autre inactif ?
- 6) Quel est/était votre métier :
- en Algérie ?
- en métropole ?
- 7) Quel était votre département de résidence (résidence principale) en mars 1999 ?

LE PARCOURS DE VOTRE FAMILLE AVANT L'ALGERIE, EN ALGERIE ET LE DEPART

- 8) D'où votre famille était-elle originaire avant son arrivée en Algérie ?
- 9) Quelle est votre religion ou votre origine religieuse ? chrétienne juive musulmane autre
- 10) A quelle(s) date(s), approximativement, votre famille est-elle arrivée en Algérie ?
- 11) Dans quelle région viviez-vous en Algérie ?
- 12) A quelle date avez-vous quitté l'Algérie ?
- 13) Avec quel moyen de transport avez-vous quitté l'Algérie ? en bateau en avion autre
- 14) Etes-vous parti(e) directement en métropole ? oui non
Si non, merci de préciser votre / vos pays de « transit » :
- 15) Etes-vous parti(e) : seul(e) ? en famille ? autre. Précisez :
- 16) Où êtes-vous arrivé(e) en métropole ?
- 17) En métropole, quel a été votre premier lieu d'installation ?
- Pourquoi ?
- 18) Combien de fois avez-vous changé de département entre 1962 et 1980 ?

VOTRE VIE ACTUELLE EN « METROPOLE »

- 19)** Dans quel département vivez-vous aujourd'hui ?
- 20)** Votre lieu d'installation en « métropole » vous rappelle-t-il quelque chose de l'Algérie ? Oui Non
Si oui, quoi ?
- 21)** Etes-vous satisfait(e) de l'endroit où vous habitez ? Oui Non Pas totalement
Si non, où souhaiteriez-vous habiter ?
- Et pourquoi ?
- 22)** Depuis l'Algérie, avez-vous déjà vécu à l'étranger ? Oui Non
Si oui, où ?
- 23)** Depuis l'Algérie, avez-vous déjà vécu dans les DOM-TOM ou en Corse ? Oui Non
Si oui, merci de préciser où :
- 24)** Où partez-vous habituellement en vacances ?
- 25)** Vous arrive-t-il de partir en vacances dans le pays / la région d'origine de votre famille ? Oui Non
Si oui, où ?
- 26)** Un (ou plusieurs) de vos enfants vivent-ils / ont-ils vécu à l'étranger ou dans les DOM-TOM ?
 Oui Non vous n'avez pas d'enfant

LES LIEUX IMPORTANTS POUR LES FRANÇAIS D'ALGERIE ?

27) Merci de remplir le tableau ci-dessous :

	Connaissez-vous ?	Si oui,		
		y êtes-vous déjà allé(e) ?	combien de fois ?	quand y êtes vous allé(e) pour la dernière fois ?
Santa-Cruz à Nîmes	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Carnoux-en-Provence	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Notre-Dame d'Afrique à Théoule-sur-Mer	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
CDHA à Aix-en-Provence	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		
Mémorial d'outre-mer à Marseille	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		

- 28)** Avez-vous déjà fait le pèlerinage de Santa-Cruz à Nîmes ? Oui Non
- 29)** Si vous connaissez Carnoux-en-Provence, que représente cette commune pour vous ?
-
- 30)** Pour vous, quels lieux / quelles régions ont aujourd'hui en France une signification relative au vécu de la population française d'Algérie ?
-
-

VOTRE VIE AU SEIN DE LA POPULATION FRANÇAISE D'ALGERIE

- 31)** Vous considérez vous comme « Pied-Noir » ? Oui Non
Pourquoi ?
-
- 32)** Comment décririez-vous la population française d'Algérie ?
-
-
- 33)** Etes-vous adhérent ou avez-vous adhéré à une (ou plusieurs) association(s) relative(s) à l'Afrique du Nord ? Oui Non
Si oui, lesquelles ?

34) Participez-vous ou avez-vous participé à des manifestations, des cérémonies en lien avec l'Algérie ou l'Afrique du Nord ? Oui Non

Si oui, auxquelles ?

35) Pensez-vous qu'au moins un de vos enfants s'intéresse au passé de votre famille en Algérie ?

Oui Non vous n'avez pas d'enfant vous ne savez pas

Si oui, comment le manifeste-t-il ?

36) Pensez-vous qu'au moins un de vos petits-enfants s'intéresse au passé de votre famille en Algérie ?

Oui Non vous n'avez pas de petits-enfants vous ne savez pas

Si oui, comment le manifeste-t-il ?

37) Avez-vous conservé des liens / des contacts avec des membres de la population française d'Algérie ?

Oui Non

Si oui, avec qui ?

de la famille des amis des voisins en Algérie des collègues de travail

autre - merci de préciser :

Si non, pourquoi ?

38) Pensez-vous que l'on puisse, en 2004, reconnaître un Français d'Algérie ? Oui Non

Si oui, comment ou pourquoi ?

VOS LIENS ACTUELS AVEC L'ALGERIE

39) Votre maison / logement a-t-elle un nom faisant référence à votre passé en Algérie ? Oui Non

Si oui, lequel ?

40) Avez-vous des cartes, photos, images, etc., chez vous concernant l'Algérie ? Oui Non

Si oui, où sont-elles ?

41) Avez-vous des livres sur l'Algérie ? Oui Non

42) Etes-vous retourné(e) en Algérie depuis 1962 ? Oui Non

Si oui, à quelle(s) date(s), à quelles occasion(s) ?

Et combien de temps ?

43) Quel paysage de l'Algérie vous revient en premier lieu à l'esprit ?

44) Avez-vous conservé des liens avec au moins une personne vivant actuellement en Algérie ? Oui Non

45) En supposant qu'une nouvelle installation en Algérie soit possible, iriez-vous vivre en Algérie ?

Oui Non

46) Pourriez-vous m'indiquer le nom et les coordonnées d'une ou de plusieurs personnes qui serai(en)t susceptible(s) de répondre à ce questionnaire ?

FACULTATIF - Si vous êtes intéressé(e) par l'analyse des questionnaires que j'aurai effectuée, merci d'indiquer vos coordonnées :

NOM Prénom.....

Adresse

E-mail

Merci pour votre aide. Vos compléments éventuels peuvent être formulés au dos de cette feuille.

Profil des Pieds-Noirs¹ ayant rempli le questionnaire lors de l'enquête menée en 2004

1 – Les Pieds-Noirs correspondent ici aux personnes nées en Algérie avant le 3 juillet 1962, de nationalité française de naissance. Ils sont 469 (sur 519 questionnaires reçus) à avoir répondu au questionnaire lors de l'enquête conduite en 2004.

Sexe :

	Nombre	Fréquence
un homme	258	55,0 %
une femme	208	44,3 %
non réponse	3	0,6 %
Nombre de questionnaires	469	100 %

Classes d'âges :

	Nombre	Fréquence
35 - 44 ans	19	4,1 %
45 - 54 ans	64	13,6 %
55 - 64 ans	171	36,5 %
65 - 74 ans	163	34,8 %
75 - 84 ans	46	9,8 %
85 ans et plus	4	0,9 %
non réponse	2	0,4 %
Nombre de questionnaires	469	100 %

Activité :

	Nombre	Fréquence
actif occupé ?	85	18,1 %
au chômage ?	4	0,9 %
retraité ?	354	75,5 %
étudiant ?	0	0,0 %
autre inactif ?	24	5,1 %
non réponse	2	0,4 %
Nombre de questionnaires	469	100 %

Religion ou origine religieuse (*réponses multiples*) :

	Nombre	Fréquence
chrétienne	451	96,1 %
juive	12	2,6 %
musulmane	0	0,0 %
Autre	5	1,1 %
non réponse	3	0,6 %
Nombre de questionnaires	469	

Région d'origine en Algérie :

	Nombre	Fréquence
Constantinois / Bône	62	13,2 %
Algérois	263	56,1 %
Oranie	143	30,5 %
Non réponse	1	0,2 %
Nombre de questionnaires	469	100 %

Moyen de transport utilisé pour quitter l'Algérie (*réponses multiples*) :

	Nombre	Fréquence
en bateau	192	40,9 %
en avion	279	59,5 %
autre	4	0,9 %
non réponse	0	0,0 %
Nombre de questionnaires	469	

Adhésion (actuelle ou passée) à une ou plusieurs associations relatives à l'Afrique du Nord :

	Nombre	Fréquence
oui	313	66,7 %
non	147	31,3 %
non réponse	9	1,9 %
Nombre de questionnaires	469	100 %

**Répartition des Pieds-Noirs¹ par sexe, âge, activité et région
selon le Recensement général de la population de 1999 (INSEE)
et comparaison avec les membres de cette population
ayant répondu à l'enquête par questionnaire menée en 2004**

1 – Les Pieds-Noirs correspondent ici aux personnes nées en Algérie avant le 3 juillet 1962, de nationalité française de naissance.

Répartition par sexe :

	Données INSEE	Personnes enquêtées	Différence
Hommes	46,9%	55,0%	8,2%
Femmes	53,1%	45,0%	-8,2%

Répartition par âge :

Classes d'âges	Données INSEE	Personnes enquêtées	Différence
35 à 44 ans	21,0%	4,2%	-16,9%
45 à 54 ans	25,1%	13,8%	-11,3%
55 à 64 ans	21,6%	36,1%	14,5%
65 à 74 ans	17,6%	35,0%	17,4%
75 à 84 ans	10,2%	10,1%	-0,1%
85 ans et +	4,4%	0,9%	-3,6%

Répartition par activité :

	Données INSEE	Personnes enquêtées	Différence
actif occupé	43,5%	18,2%	-25,4%
chômeur	5,7%	0,9%	-4,8%
ancien actif	34,3%	75,7%	41,4%
étudiant	0,0%	0,0%	0,0%
autre inactif	16,5%	5,3%	-11,2%

Répartition par région de résidence :

Nom de la Région	Données INSEE	Personnes enquêtées	Différence
Ile-de-France	17,9%	13,1%	-4,8%
Champagne-Ardennes	0,7%	0,7%	-0,1%
Picardie	1,0%	0,7%	-0,3%
Haute-Normandie	1,1%	0,9%	-0,3%
Centre	2,4%	3,3%	0,9%
Basse-Normandie	0,6%	1,1%	0,5%
Bourgogne	1,4%	0,4%	-1,0%
Nord-Pas-de-Calais	1,2%	1,1%	-0,1%
Lorraine	1,2%	0,2%	-1,0%
Alsace	1,3%	0,4%	-0,8%
Franche-Comté	0,9%	1,1%	0,2%
Pays de la Loire	1,8%	2,2%	0,4%
Bretagne	1,4%	1,3%	-0,1%
Poitou-Charentes	1,5%	1,1%	-0,4%
Aquitaine	6,1%	12,0%	5,8%
Midi-Pyrénées	7,2%	7,8%	0,7%
Limousin	0,5%	0,0%	-0,5%
Rhône-Alpes	10,0%	15,5%	5,4%
Auvergne	1,1%	1,7%	0,7%
Languedoc-Roussillon	12,2%	8,9%	-3,2%
PACA	27,7%	25,9%	-1,8%
Corse	0,9%	0,7%	-0,3%

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	3
SOMMAIRE	5
INTRODUCTION	9
1^{ERE} PARTIE - POPULATIONS DERACINEES : LE TERRITOIRE EN QUESTION	33
1.1 - LES PIEDS-NOIRS : UN GROUPE SOCIAL SE VIVANT EN EXIL	37
1.1.1 - Quelle population d'étude ?.....	37
1.1.1.1 - Le début de l'histoire.....	37
1.1.1.2 - Quelle appellation pour quel groupe ?.....	41
1.1.1.3 - Une étude consacrée à la population française d'Algérie d'origine européenne et de confession chrétienne	53
1.1.1.4 - La population pied-noire : une communauté ou un groupe social ?.....	62
1.1.2 - Une histoire singulière : la constitution d'un groupe social avec un particularisme identitaire et culturel.....	69
1.1.2.1 - La constitution d'un particularisme identitaire et culturel en Algérie	69
1.1.2.2 - Des spécificités exacerbées par le « rapatriement »	73
1.1.2.3 - Un particularisme s'accompagnant de la constitution d'un réseau social	82
1.1.3 - Une population déterritorialisée comme une autre ?.....	88
1.1.3.1 - La revendication montante des minorités.....	89
1.1.3.2 - Le cas plus spécifique des diasporas.....	93
1.1.3.3 - Quelles spécificités identitaires et territoriales pour la population pied-noire ?	101
1.2 - UNE TERRITORIALISATION PARTICULIERE POUR LES POPULATIONS MARQUEES PAR UNE MOBILITE ?	109
1.2.1 - Des interrelations entre identité, culture et territoire	110
1.2.1.1 - L'identité : une construction fondée sur des traits culturels.....	110
1.2.1.2 - Le rôle de la culture dans la construction du territoire et la place du territoire dans la construction de la culture	115
1.2.1.3 - Territoires et identités : une interdépendance ?	122

1.2.2 - La mobilité : un élément perturbateur ?	126
1.2.2.1 - Le ré-ancrage du groupe social comme l'une des conséquences de la mobilité ..	126
1.2.2.2 - Une forme de territoire particulière : le réseau.....	131
1.2.3 - La nécessité de porter un autre regard sur le territoire.....	145

**2^{EME} PARTIE - LE GROUPE SOCIAL DES PIEDS-NOIRS : UNE
RETERRITORIALISATION EN FRANCE METROPOLITAINE ET AU-DELA
..... 155**

**2.1 - QUELLES METHODES POUR OBSERVER UNE
TERRITORIALISATION ?..... 159**

2.1.1 - Une localisation particulière de la population pied-noire ? Des objectifs de la démarche à la définition statistique de la population d'étude.....	160
2.1.1.1 - La difficile mobilisation des statistiques	164
2.1.1.2 - L'obtention des données et le problème de la définition statistique de la population pied-noire.....	167
2.1.1.3 - Les démarches entreprises auprès du Centre Quetelet pour les autres Recensements généraux de la population de l'INSEE.....	180
2.1.2 - Les résultats de l'approche quantitative : entre logique collective d'installation et dispersion de la population.....	183
2.1.2.1 - Quelle évolution dans l'implantation du groupe entre 1968 et 1999 ?.....	184
2.1.2.2 - Quelle répartition spatiale de la population pied-noire en 1999 ?.....	193
2.1.3 - Une territorialisation en lien avec une identité et une culture ? La nécessité d'une approche qualitative.....	216
2.1.3.1 - La mise en œuvre d'une enquête par entretien.....	217
2.1.3.2 - La réalisation de deux enquêtes par questionnaire.....	223

**2.2 - LES PIEDS-NOIRS EN FRANCE METROPOLITAINE :
ENTRE REGROUPEMENT ET DISPERSION..... 239**

2.2.1 - Une logique collective dans la répartition géographique du groupe et ses limites	240
2.2.2 - Une réponse à une certaine dispersion : la construction de marqueurs territoriaux.....	262
2.2.2.1 - Quels marqueurs territoriaux pour la population pied-noire ?.....	263
2.2.2.2 - Le marqueur territorial : une ressource essentielle pour les populations déterritorialisées.....	285

2.2.3 - Des résultats à nuancer du fait de l'hétérogénéité du groupe social.....	289
2.2.3.1 - Les Pieds-Noirs : un groupe social fragmenté au regard de la territorialisation et des territorialités observées. Proposition d'une typologie.....	295
2.2.3.2 - Quels traits culturels pour la population pied-noire ?	304
2.3 - UNE TERRITORIALISATION EN FRANCE ET A L'ETRANGER : UNE REPOSE AU PROBLEME DE LA TRANSMISSION CULTURELLE ET IDENTITAIRE ?	321
2.3.1 - La volonté de sauvegarder une mémoire : le recours à un nouveau territoire en France métropolitaine.....	326
2.3.1.1 - Une volonté de « positiver » la mémoire et l'identité pieds-noires	326
2.3.1.2 - Le refus de l'oubli en hommage aux aïeux	329
2.3.1.3 - La mise en place de lieux de mémoire	331
2.3.2 - La possibilité d'un tiers espace ?	337
2.3.2.1 - Une territorialité en Europe.....	339
2.3.2.2 - ... Et au-delà.....	344
2.3.3 - Un éventuel « retour » vers l'Algérie ?.....	349
2.3.3.1 - Une territorialité en Algérie ?.....	351
2.3.3.2 - Un réseau social existant entre France et Algérie ?.....	361
CONCLUSION.....	367
TABLE DES DOCUMENTS	379
TABLE DES FIGURES.....	379
TABLE DES GRAPHIQUES.....	379
TABLE DES PHOTOGRAPHIES.....	379
TABLE DES TABLEAUX.....	380
TABLE DES CARTES	382
BIBLIOGRAPHIE	385
ANNEXES	403
TABLE DES MATIERES	425